This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 430221

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

TS
1665
.M623

# RECHERCHES

SUR

# LES ÉTOFFES DE SOIE

## D'OR ET D'ARGENT

PENDANT LE MOYEN AGE

Cet Ouvrage, tiré à deux cent cinquante Exemplaires, se trouve chez M. Lelieux, Libraire, rue des Poitevins, n° 11.

# RECHERCHES

SUR

# LE COMMERCE, LA FABRICATION

# ET L'USAGE

DES

## ÉTOFFES DE SOIE, D'OR ET D'ARGENT

### ET AUTRES TISSUS PRÉCIEUX

EN OCCIDENT, PRINCIPALEMENT EN FRANCE

PENDANT LE MOYEN AGE

PAR

**FRANCISQUE-MICHEL**

TOME SECOND

PARIS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE

IMPRIMEUR DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION

Ancienne maison Crapelet, rue de Vaugirard, 9

M DCCC LIV

Econ. Hist.
Champion
4-26-26
13214

# RECHERCHES

SUR

## LE COMMERCE, LA FABRICATION ET L'USAGE

DES

## ÉTOFFES DE SOIE, D'OR ET D'ARGENT.

---

Je reprends mon sujet où je l'ai quitté.

Sans doute les pavillons étaient fréquemment de soie et de drap d'or, au moins dans les romans [1]; mais tous les *pailes* n'étaient pas de soie. Il y en avait aussi d'estame, ou *Pailes* d'estame.

---

[1] Faudestoulz d'or i portent e treis de seie blanc.
*Travels of Charlemagne*, pag. 4, v. 85.

Tendu i ot entor tente (de) divers guise,
Maint pavillon de soie de color vert et bise.
*Li Romans d'Alixandre*, pag. 46, v. 10.

Devant son treif, ke fu à or batus,
Fuit l'emperere, o lui et de ses drus.
Extraits du *Roman de Gérard de Vienne*, v. 3144. (*Der Roman von Fierabras*, etc., pag. XLIV, col. 1.) Voyez encore v. 3299, pag. XLV, col. 2.

As prez delez Tremoigne fu molt granz li bobanz,
Où il orent tanduz pavillons et brehanz
Et riches trez de soie à girons et à panz.
*La Chanson des Saxons*, tom. Ier, pag. 11. Voyez encore pag. 68, 108; et tom. II, pag. 20.

de fils de laine passés, enlacés par mailles les uns dans les autres, et il y en avait de coton :

Qui lor véist borjois venir et assembler,
Et harjent et hor pur ont Hugon presenté
Et bons *pailes d'estames* et destriers sejorné.

*Li Romans de Parise la Duchesse*, pag. 200.

Son ave duist uns cisnes à Nimaie el sablon...
Tout seul en un batel, ainc n'i ot aviron,
Bien chauciet et vestu d'un *paile d'auqueton*.

*La Chanson d'Antioche*, ch. VII, coupl. XXVIII; tom. II, pag. 180, 181.

Étymologie du mot *auqueton* proposée par M. P. Paris.

« Je crois, écrit en note M. P. Paris, à propos de ce mot, qu'il faut l'entendre ici : drap de plume de cygne ou d'oie. *Auqueton* vient d'*auqua*, oie. L'auqueton étoit ordinairement d'une éclatante blancheur :

Dieus li envoia un coulon
Assez plus blanc d'un *auketon*.

*Vie de Jesus-Christ*, Ms. (*Gloss. med. et inf. Lat.*, tom. I, pag. 497, col. 1.)

« On appeloit aussi *auqueton*, ajoute M. Paris, un vêtement de drap qu'on mettoit sur la cuirasse. »

Signification de ce mot.

Pour ma part, je crois que le mot *auketon* de la Vie de Jésus-Christ désigne un pourpoint piqué que l'on mettait sous le haubert et qui était originairement de coton blanc.

Auqueton orné d'orfroi.

Il était quelquefois orné d'orfroi ou d'une broderie d'or :

Aqui disna Gerars un orio,
Tal mil de sa mainada vilh e frico,
De que so ab aufrei lhi *alcoto*
E so de vermeilh pali lor jupio.

*Roman de Gérard de Rossillon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7994, fol. 3 recto, antépén. vers.

*Tire* employé dans le même sens que *paile*.

Mais le moment n'est pas encore venu de parler des tissus de coton répandus en Occident pendant le moyen âge,

d'autant que nous n'en avons pas encore fini avec les étoffes de soie. Nous les avons vues désignées assez communément par le terme vague de *pailes;* on employait aussi, à ce qu'il paraît, *tires* dans le même sens :

Assez lor done rouge[1] or et argent cler,
*Tires* et pailes et hermins engolez.

*Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain français, n° 1244, folio .lix. recto, col. 1, v. 3.

Je vous dorroi et or fin et mangon,
*Tirez* de paile de soie et ciglaton.

*Roman de Guillaume d'Orange*, Ms. n° 6985, fol. 175 recto, col. 3, v. 7.

Tès-toi, lechere, orgueilleus mal resnable,
Que rien ne prises mes mars d'or ne mes plates
Et mes cendaz, mes *tirez* et mes pailles,
Mon cher avoir de quoi je ai grant masse,
Que j'ai conquis en Puille et en Calabre
Et en Sezile jusqu'au perron Saint-Jaque.

*Ibid.*, fol. 176 recto, col. 2, v. 22.

Quens Viviens fu à merveilles larges,
Il lor depart les mars d'or et les plates
Et les cendax et les *tirez* de pailes.

*Ibid.*, fol. 177 verso, col. 1, v. 4.

Molt ont poi esté à maison,
Kant plus valurent de .m. mars

---

[1] Épithète fréquemment attachée à l'or dans nos anciens romans :

Seignor, icelle terre elle est tote par illes
Et de bonnes cités menant et replenies
De *rouge* or et d'argent et de pailes d'Aufrique.

*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7989[4], fol. 115 recto, v. 28.

Ha, nobles empereres! prenez de nostre avoir
*Rouge* or et blanc argent et bons pailes grejois.

*Ibid.*, fol. 134 verso, v. 7.

Li present de *tires*, de dras
Et de rices vaissiaus d'argent
Qu'i li aporte, etc.

*Roman de l'Escoufle*, Ms. de l'Arsenal, B.-L. fr. in-4°, n° 178, fol. 70 recto, col. 1, v. 25. Voyez encore fol. 74 verso, col. 1, v. 18.

Sens attribué au mot *tire* par Roquefort.

J'ouvre le *Glossaire de la langue romane*, et j'y lis, tom. II, pag. 626 : « *Tire*, pour *timbre* : paquet de pelleteries attachées ensemble. » Nul doute que ce mot n'ait eu le sens signalé par Roquefort, nombre de passages de nos anciens inventaires en témoignent[1]; mais en examinant les extraits d'anciens romans que nous venons de donner, on reconnaîtra facilement que si quelques-uns peuvent s'accommoder de cette explication, il en est d'autres où *tire* ne saurait s'appliquer qu'à des *pailes*, à des tissus de soie.

Étoffes de soie mêlée de coton.

Indépendamment des étoffes de ce genre, dans lesquelles on introduisait frauduleusement une certaine quantité de coton, il y en avait où cette matière était franchement déclarée[2] :

Sour une kurte-pointe fourée d'auqueton,

---

[1] « Premierement troys pannes d'ermynes à couvertoer, dont l'une tient XXVIII tires de long et LXXVI bestes de lé, » etc. Invent. de Charles V, Ms. n° 8356, fol. iij^c. xx, n° 3804. Voyez encore n^os 3805-15.

[2] Ces mélanges, fort communs dans l'antiquité, valaient aux étoffes ainsi composées le nom de *subsericæ*. Voyez la Vie d'Aurélien, par Vopisque, ch. xv, et le Lexique de Facciolati.

Dans les trente Tyrans de l'historien latin, ch. xv, il est fait mention de tuniques à capuchon de demi-soie et couleur d'hyacinthe, et d'une tunique de demi-soie, brochée d'or et du poids d'une livre, *tunicas palliolatas hyacinthinas* subsericas, *tunicam auro clavatam* subsericam *librilem unam*.

Suivant Lampride, Héliogabale fut le premier Romain qui porta des robes toutes de soie; car, avant lui, la soie n'y entrait que pour la moitié : « Primus Romanorum holoserica veste usus fertur, quum jam *subserica* in usu essent. » Æl. Lamprid., *Ant. Heliogabalus*, cap. xxv.

A fait li rois coucier le preu Emenidon,
Menuement ouvrée de soie et de coton.
*Li Romans d'Alixandre*, pag. 188, v. 25.

On voit que nos ancêtres, même les plus étrangers à l'industrie textrine, se rendaient compte néanmoins des éléments qui entraient dans la composition des étoffes. Ils les appelaient *tramosericæ*, *dramiosyricæ*[1], quand la trame était de soie et la chaîne de lin ou de coton, et *stamesiricæ* lorsque le contraire avait lieu[2]. Quant à celles qu'un acte des premiers temps de la monarchie française appelle *proserica*, mot par lequel un savant Bénédictin propose de remplacer le *pro fedata*[3] du texte, mes recherches ne m'ont rien appris à cet égard, et les éditeurs de du Cange n'en ouvrent pas la bouche.

Étoffes appelées *tramosericæ*, *dramiosyricæ*, *stamesiricæ*.

*Proserica.*

Nous n'avons point à regretter une pareille omission pour

*Multeia.*

---

[1] Ce mot, qui manque dans le Glossaire de du Cange, nous est fourni par le testament dont nous allons donner des extraits.

[2] Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Stamesiricus*, tom. VI, pag. 353, col. 1. Le mot *gastesamis* que D. Carpentier cite dans cet article et qui se trouve dans un passage du Roman d'Alexandre, n'a aucun rapport avec l'adjectif latin; c'est le *cathasamitum*, le *cotsamit*, que nous avons déjà vu, tom. Ier, pag. 196, not. 1, et pag. 362, not. 1.

[3] « ... coopertoria olosyrica quatuor, unus valet solidos XXX, alius solidis XVI, tertius solidis XV, quartus solidis XLV, duo ex ipsis auro sunt fabricati... palla oloserica cum suo ornatu valente solidos XII. Item palla super altariolo sancti Hilarii linita auro, et margaritis fabricata, valente solidos XXX, velola per ipsius oratorii parietes tria oloserico ornata, valente solidos VIII... Item velum in domo Hilarii *dramiosyrico*, valente solidos XL... Item ad palla super sepulcro sancto oloserica duo, valentes solidos LX. Item pallas super sepulcra quinque Achaïca exornatas, valente solidos XV. Item palla *proserica*, valente solidos II. Item alia *proserica*, valente solidum I. » *Test. S. Aredii abb. Attan.*, A. 11e regis Sigib. (*S. Greg. Turon. episc. Opera omnia*, ed. D. Th. Ruinart, col. 1313, A.)

Nous n'avons donné des extraits aussi étendus de cet acte qu'à cause des lumières qui s'y trouvent sur le prix et l'emploi des soieries à l'époque mérovingienne. On y voit figurer au moins une nappe d'autel bordée d'or et ornée de perles; nul doute qu'elle ne fût de soie. On en faisait, cependant, aussi en lin. Voyez *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, pag. 498.

l'étoffe appelée *multeia*. Suivant les Bénédictins, ce nom serait une variante de *multicia*, que Papias explique par *habits éclatants de soie et laine*, « ainsi nommés, ajoute-t-il, à cause du moelleux du tissu [1]. » Un passage de la biographie d'un évêque du XIII^e siècle, où cette étoffe est qualifiée soierie [2], nous persuade que la soie y entrait dans une proportion notable.

Étoffes de soie mélangées d'autres matières.

Quelque instruits que l'on suppose nos aïeux des différents alliages des matières qui entraient dans la composition des étoffes, vraisemblablement ils ignoraient qu'indépendamment des tissus annoncés comme étant seulement à trame ou à chaîne de soie, il y en avait dans lesquels ce mélange, pour être soigneusement dissimulé, n'en existait pas moins. Sous les empereurs, les Phéniciennes effilaient quelquefois des soieries, et après leur avoir donné ainsi une contexture plus lâche, elles y faisaient entrer du lin, de la laine et d'autres matières. En même temps les brins de soie provenant des étoffes effilées, leur servaient à fabriquer d'autres tissus également formés par un mélange de plusieurs matières [3]. Si cette fourberie se perpétua jusqu'au moyen

Parfilage de soieries par les Phéniciennes, sous les empereurs.

---

[1] « Lucidæ vestes ex serico et lana, dicta quod mulceant suavitate sua. » Vid. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 569, col. 2.

[2] « ... infulas sericas quinque, unam de purpura nigra auro intextam cum bestiarum figuris, alteram de samito rubeo, quintam de *multeia* stellatam cum floribus violarum, » etc. *Act. Pontific. Cenom.*, cap. XLIII. (*Vetera Analecta*, ed. in-12, tom. III, pag. 374; ed. in-fol., pag. 331, col. 2.)

[3] Voyez sur le parfilage des étoffes de soie chez les Romains, l'Hist. nat. de Pline, liv. VI, ch. XX, et Sénèque, *De Beneficiis*, liv. VII, ch. IX; Saumaise, *De Pallio*, pag. 203, et Hardouin, dans son commentaire sur le passage de Pline cité plus haut. Voyez enfin le Mémoire de M. Pardessus, tom. XV des Mémoires de l'Institut royal de France, Acad. des inscript. et belles-lettres, 1^re partie, pag. 13 et 14.

âge, on peut croire que ceux qui la pratiquaient s'attachaient à en dérober la connaissance au commerce et au public : de là sans doute le silence de nos anciens auteurs sur ce point.

Organsin.

Un passage de l'un d'eux nous montre que nos ancêtres savaient également si un tissu était organsiné[1] ou non :

> Elle ot vestu .j. peliçon hermin,
> Et par-deseure .j. bliaut d'*orgasin*, etc.
>
> *Li Fablel dou dieu d'amours*..., publié... par Achille Jubinal. Paris, Techener, 1834, in-8°, pag. 19, st. 6.

Pourpre. Écarlate.

Arrivé à parler de la pourpre et de l'écarlate, ici commence pour nous un grand embarras. La pourpre, telle que la connaissaient nos pères, était-elle de laine ou de soie? Était-ce la même chose que la pourpre des anciens? Ce qu'il y a de sûr, c'est que, comme dans l'antiquité, le tissu ainsi désigné était rangé parmi les étoffes précieuses au-dessous de celles qui présentaient plusieurs couleurs[2] : « Se li riches uem, dit un vieux commentateur du psautier, aveit toz jorz eise... en *porpres* et en samiz, et li poures... atendeit

Haut prix de la pourpre pendant le moyen âge.

---

[1] Organsin est un terme de manufacture que l'Académie décrit ainsi : « Fil de soie très-fin composé de plusieurs brins de soie grége, déjà apprêtés isolément par une première opération qui les tord à droite, et qu'on retord une seconde fois ensemble à gauche sur le moulin à organsiner. »

Je ne suppose pas qu'il faille traduire le mot *orgasin* des vers cités plus bas par *organdi*, nom d'une sorte de mousseline ou de toile de coton fort claire.

[2] « Regalis itaque purpura, quia unicolor est, vilipenditur. Pallia vero diversis fucata nitoribus, ad sublimis lectuli deputantur ornatum. » B. Pet. Damian. opusc. XXXI, cap. VI. Cf. *Antiquit. Ital. medii ævi*, tom. II, col. 409, D.

Le même écrivain rapporte ailleurs avoir reçu une pièce de l'une de ces étoffes plus recherchées que la pourpre : « Primarius quidam Rodulphus nomine... mihi pallium reverenter obtulit, quod *triblathon* juxta sui generis speciem nuncupatur. Trium quippe colorum est, et *blathon* pallium dicitur : unde *triblathon* pallium vocatur, quod trium cernitur esse colorum. » Epist. lib. IV, ep. VII. Cf. *Ant. It. med. ævi*, tom. II, col. 409, C. Il y a donc lieu à rectifier quelque chose dans ce que nous avons dit ci-dessus, tom. Ier, pag. 11.

toz jorz à sa porte fameilleus et moranz de freit, mau plet i aureit[1]. » Dans *li Romans de Raoul de Cambrai*,

> Dame Alaïs n'ot pas le cuer frarin,
> Son fil coucha an .i. chier drap *pourprin*.
> Coupl. v, pag. 5.

Jean de Meung voulant dire que l'amour n'est point uniquement l'apanage de la richesse, s'exprime ainsi :

> Les *porpres* et les buriaus use;
> Car ausinc bien sunt amoretes
> Sous buriaus comme sous brunetes.
> *Le Roman de la Rose*, édit. de Méon, tom. II, pag. 15, v. 4346.

Pourpre sarrasine.

Son prédécesseur, Guillaume de Lorris, nous apprend que l'Orient, d'où l'on tirait, de son temps, la plupart des tissus de prix, nous envoyait aussi de la pourpre; il en revêt un de ses personnages allégoriques :

> Largece ot robe toute fresche
> D'une *porpre* sarrazinesche.
> *Ibid.*, tom. Ier, pag. 47, n° 1169. Voyez encore pag. 43, v. 1059.

Pourpre d'Almeria.

Il est juste de faire observer que par ce mot *sarrazinesche* on peut entendre également l'Espagne arabe, dont la pourpre est pareillement citée par nos trouvères :

> La dame voit l'estor et ot chacun qui crie...
> Et remest ou bliaut de porpre d'Aumarie[2].
> *Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7989[4], fol. 107 verso, v. 3, 7.

---

[1] *Le Commentaire en roman sur le sautier*, fol. 117, ps. LVII, vers. 12, cité dans le glossaire de l'*Hist. de S. Louis*, pag. liv, col. 1.

[2] On lit auparavant ce passage, où il est question d'un *paile* vermeil almoravide :

> Aye tint par la main Blanceflor la roïnne.
> Elle avoit afublé .j. grant mantel hermine :
> La vousure est d'un paile vermeill d'Amoravine,
> Molt valent grant honor les pierres qui y sont mise.
> Fol. 86 recto, v. 15.

L'un des plus anciens, Chrestien de Troyes, parlant de trois lits splendides, les décrit en ces termes : Pourpre alexandrine.

.iij. biaux poiles avoit desus.
Sus .i. avoit .i. couvertour...
D'une grant pourpre *alexandrine*, etc.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 116 verso, col. 2, v. 14. Voyez encore fol. 142 recto, col. 2, v. 37.

Marie de France, traçant le portrait de la maîtresse future de Lanval, nous apprend que

Un cier mantel de blanc ermine
Cuvert de purpre *alissandrine*
Eut pur le caut sur li geté.

*Lai de Lanval*, v. 101. (*Poésies de Marie de France*, tom. Ier, pag. 210.)

S'il faut en croire Lampride, cette épithète, dont je pourrais encore signaler l'emploi dans bien d'autres ouvrages plus anciens, ne venait point à la pourpre du nom d'Alexandrie, mais de celui de l'empereur Alexandre Sévère, qui choisissait avec une grande attention la plus éclatante, soit pour en faire trafic, soit pour son propre usage, ou plutôt pour celui des femmes qui voulaient et pouvaient en porter. « Cette pourpre, ajoute l'historien, se nomme encore aujourd'hui la pourpre *alexandrine;* c'est celle que le vulgaire appelle *probienne*[1], » etc. Origine de cette désignation.

J'ignore dans quelle proportion Lampride dit vrai; mais il est certain qu'il se trompe relativement à l'origine de la pourpre dite *alexandrine*. Longtemps avant Alexandre Sévère, Plaute faisait dire à Ballion, marchand d'escla- Erreur de Lampride au sujet de la pourpre alexandrine.

[1] Æl. Lamprid., lib. XXXIX.

ves, en train de gourmander sa troupe : « Avec mon fouet je vous arrangerai les reins de façon qu'ils seront plus chamarrés de dessins et de couleurs que les tentures de Campanie ou les tapisseries de pourpre d'Alexandrie, toutes parsemées d'animaux [1]. »

Pourpre bis ou bise.

Quelques vers avant ceux que nous citions tout à l'heure, Marie de France parlant des *dameiseles*, ou suivantes de la dame, dit que

> Vestues furent richement...
> De dex bliaus de *purpre bis*.
>
> *Lai de Lanval*, v. 57. (*Poésies de Marie de France*, tom. Ier, pag. 206.)

Plus loin, c'est la maîtresse de Lanval elle-même qui porte un manteau de cette étoffe [2]; son lit en était fait également [3].

Dans un autre lai, celui *del Desiré*, figure également une pucelle

> Vestue d'une *purpre bise*.
>
> V. 133. (*Lais inédits*, etc., pag. 11.)

Signification de ce mot *bis*.

Que faut-il entendre par ce mot *bis?* Sans doute, une nuance de pourpre plus solide, plus éclatante [4], surtout plus recherchée que les autres. Nous voyons en effet, dans un ancien roman, le *pourpre bis* en compagnie des fourrures, des tissus les plus précieux [5]. Cependant je ne dois pas dissimuler qu'il existe dans un autre ouvrage de la même

---

[1] Plaut., *Pseudolus*, act. I, sc. II.

[2] V. 565. (*Poésies de Marie de France*, tom. Ier, pag. 244.)

[3] *Launfal*, by Th. Chestre, part Ist, v. 283. (*Ancient Engleish metrical Romanceès*, vol. I, pag. 182.)

[4] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 176, en note.

[5] *Le Roman de Tristan*, tom. Ier, pag. 131, v. 2698.

époque, un passage [1] qui pourrait autoriser à penser qu'il ne faut pas chercher au mot *bis* une signification différente du sens actuel de ce mot.

Variété de la pourpre.

Grise ou non, si la pourpre bise était la plus répandue, comme le ferait croire le grand nombre de passages où il en est question [2], il n'y en avait pas moins pour tous les goûts. Albert d'Aix, parlant du butin fait à la prise d'Antioche en 1098, mentionne des pourpres d'espèces et de couleurs différentes [3]. Ailleurs, dans le récit qu'il nous fait d'une expédition de Baudouin en Arabie, sous l'année 1112, il n'a garde d'oublier la pourpre d'espèce et de travail divers qui se trouvait parmi les dépouilles d'une caravane de marchands iduméens tombée au pouvoir du roi de Jérusalem [4].

Couleurs diverses de la pourpre pendant le moyen âge.

Pour peu que l'on soit curieux de se rendre compte de ce qu'Albert d'Aix a entendu dire par cette expression *diversi generis et coloris* ou *operis*, il faut s'adresser aux romans, où

---

[1] Al comens del cosselh intret Don Bos,
Afiblet mantel *gris* de *polpra* vos.
*Roman de Gérard de Rossillon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7991 [1], fol. 78 recto, v. 33.

Dans le *Roman de Guillaume d'Orange*, à ce passage :

Veez-vous là amont en cel larriz
Une compaigne à ces penoncel *bis*,

l'écrivain du Ms. 6985, qui avait d'abord écrit *gris*, l'a effacé. Voyez fol. 204 recto, col. 31, v. 36.

[2] Voyez le *Roman de la Violette*, pag. 169, not. 2.

[3] *Alb. Aquens. Hist. Hierosol.*, lib. IV, cap. xxv. (*Gesta Dei per Francos*, pag. 247, lin. 27.) Cf. lib. II, cap. xvi. (*Ibid.*, pag. 203, lin. 18.)

[4] Lib. XII, cap. viii. (*Ibid.*, pag. 372, lin. 5.)

Voyez, sur ces Iduméens, qui fréquentaient Montpellier au xii^e siècle, l'itinéraire de Benjamin de Tudèle, au commencement, et *Mémoire sur l'état du commerce intérieur et extérieur de la France, depuis la première croisade jusqu'au règne de Louis XII*... par M. Clicquot de Blervache, pag. 179, not. 14.

l'on verra qu'au moyen âge la pourpre n'était pas, comme dans l'antiquité, une couleur générique qui admettait diverses nuances plus ou moins foncées, suivant le climat sous lequel la coquille dite *ostrum* avait été recueillie [1], mais un tissu précieux, qui acceptait toutes les couleurs : c'est ainsi qu'on lit *pourpre inde* dans le *Roman d'Atis et Prophelias* [2], dans *li Sieges de Tebes* [3] et dans *li Romans d'Alixandre* [4], *pourpre vermeille* dans le *Roman d'Eneas* [5], *pourpre sanguine* dans *la Chanson des Saxons* [6] et dans *le Lieuvre du roy Charlemaine* [7], *pourpre roée* dans le *Roman de Guillaume d'Orange* [8], dans celui *d'Anséis de Carthage* [9] et dans celui *du Chevalier au Cygne* [10], *pourpre dorée* dans le *Roman de Godefroi de Bouillon* [11], *vert pourpre* et *vert pourpre à or ba-*

---

[1] Voyez *Totius Latinitatis Lexicon*, auct. J. Facciolati, Eg. Forcellini et Jos. Furlanetto, voc. *Ostrum ;* tom. III. Lipsiae, MDCCCXXXIX, in-fol., pag. 270, col. 1. Cf. pag. 557, col. 2, voc. *Purpura*.

[2] Ms. de la Bibl. nat. n° 6987, fol. 125 recto, col. 2, v. 14.

[3] *Ibid.*, fol. 47 recto, col. 4, v. 1. On lit plus loin, fol. 63 verso, col. 4, v. 18 :

Il ot hiaume et escu et lance
Et d'une porpre connissance,
D'une inde porpre clavetée,
Menuement à or fresée.

[4] Pag. 373, v. 27.

[5] Ms. de la Bibl. nat., fonds de Cangé, n° 27, folio 87 verso, col. 3, v. 35.

[6] Coupl. LXIX ; tom. Ier, pag. 115.

[7] Ms. du Musée Britannique, Bibl. Reg. 15. E. vi., fol. xxij recto, col. 1, v. 19.

[8] Ms. de la Bibl. nat. n° 6985, fol. 200 verso, col. 2, antépénultième vers. On lit dans le récit de la translation des reliques de saint Denis et de ses compagnons, qu'Eudes, frère de Henri Ier, avait envoyé une pourpre sanguine, *purpuram sanguineam*, pour envelopper les précieux restes du martyr. Voyez *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. v, pag. 113.

[9] Ms. de la Bibl. nat. n° 7191, fol. 68 recto, col. 2, v. 33.

[10] Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 540*, fol. 10 recto, col. 1, v. 19. Plus loin, au fol. 31 verso, col. 2, v 32, on trouve un exemple de *pourpre bis*.

[11] Ms suppl. fr. n° 540*, fol. 46 recto, col. 2, v. 20.

*tue* dans le *Roman de Perceval* [1], *vert mantel porprine* dans le fabliau de *Gautier d'Aupais* [2], *vert porpre croseillée* dans *Erec et Enide* [3], et *pourpre noire* dans le *Chevalier aus ij espées* [4]. Un manteau de cette couleur étoilé d'or devait faire un bon effet :

Pourpre noire étoilée d'or.

Ses mantiaus fu et frès et biaus,
D'une pourpre noire estelée [5]
D'or, et n'estoit mie pelée.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 11 verso, col. 2, v. 14.

Cette décoration de la pourpre, de quelque couleur qu'elle fût, était, à ce qu'il paraît, assez commune pendant le moyen âge; car, sans parler des chroniques [6], il en est souvent fait mention dans les romans. Le héros de l'un d'eux voulant reconnaître la complaisance de ses hôtes, dit :

Fréquent usage de cette décoration pendant le moyen âge.

A ma hosta Na Bella-Pila...
Darai una polpr' enrodida,
Ab bellas esteletas d'aur.

*Flamenca*, Ms. de la Bibl. de Carcassonne, fol. LIX verso, v. 6.

---

[1] Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 430, fol. 122 recto, col. 1, v. 23; et fol. 127 recto, col. 1, v. 43.

[2] Pag. 22, v. 4.

[3] Ms. la Valliere n° 78, fol. 131 recto, col. 1, v. 18.

[4] Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 180, fol. 4 recto, col. 1, v. 16. Voyez encore ci-dessus, pag. 6, note 2.

[5] Nous retrouvons un noir étoilé dans un autre roman :

Al premier cap denant un neps de l'almirat,
E fo molt ben armatz sus un *negr' estelat*.

*Der Roman von Fierabras*, etc., pag. 111, v. 3715.

Mais s'agit-il ici d'un cheval ou d'un vêtement de dessus? La chose n'est pas claire.

[6] « Tres pallas altaris, duas de purpura rubea, unam de auro circulatam, aliam *stellatam*. » *Chron. Hildesh.*, A. D. 1194-1198. (*Mon. Germ. hist.*, ed. Pertz, script. tom. VII, pag. 858, lin. 40.)

Au feuillet suivant, l'auteur continue ainsi sa narration :

Apres manjar Guillems fes querre
Cella polpra que volc offerre
A la donna per acontansa...
Anc a Tebas ni a Tessala
Non n'ac tam bella ni tam bona.

*Flamenca*, Ms. de la Bibl. de Carcassonne, fol. LX verso, v. 24.

Pourpre, samit, drap d'or, semés d'étoiles d'or.

Plus loin, c'est Guillaume lui-même qui apparaît revêtu d'une poupre semée d'étoiles d'or :

E non an gaire demorat
Qu'intret Guillem tot a celat,
Et ac una polpra vestida
Ab esteletas d'aur florida...
Caussas ac d'un vermeil samit.

*Ibid.*, fol. CX verso, v. 5.

Cette dernière étoffe était souvent elle-même ornée d'étoiles d'or :

.J. biau samit avoit vestu
Broudé de fin or qui bon fu;
De l'or parmi avoit estoilles,
Plus furent cleres que chandoilles.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 150 verso, col. 1, v. 9.

Lors s'est maintenant deschauciez
Du lit, qui fu lons et hauciez...
Et fu covert d'un samit jaune
D'un covertoir d'or estelé.

*Le Roman du Chevalier de la Charrette*. Reims, 1849, in-8°, pag. 18, v. 19.

Charles V possédait « une chapelle cothidiane de drap d'or azuré à petites estoilles d'or [1]. »

---

[1] Ms. de la Bibl. nat. n° 8356, fol. C xvij. recto, n° 1110.

Antiquité de ce dessin. Habits relevés d'étoiles, connus des anciens Grecs.

Le moyen âge tenait encore ce dessin des temps qui l'avaient précédé. Dans un vase antique décrit par Winckelmann, le vêtement d'Alcmène est parsemé de petites étoiles blanches; et à ce propos le savant antiquaire fait remarquer que les habits relevés d'étoiles étaient déjà connus des Grecs dans les temps les plus reculés. C'était un habit semblable que portait le héros Sosipolis sur un tableau très-ancien cité par Pausanias, liv. VI, pag. 517, l. 8, et Démétrius Poliorcètes en avait un de même, au rapport d'Athénée, liv. XII, pag. 335, F [1].

Habits couverts d'étoiles, en faveur chez les Romains.

Chez les Romains, les habits couverts d'étoiles n'étaient pas moins en faveur. Tibère fit son entrée à Rome sur le char qui avait servi au triomphe d'Auguste, avec une robe de pourpre et une chlamyde parsemée d'étoiles d'or [2].

Quelque temps avant cette époque, il est fait mention d'une robe de pourpre tissue d'or, *toga picta*, que revêtit Metellus Pius, dans une fête qui lui fut donnée à l'occasion de son retour dans l'Espagne ultérieure, après un an d'absence [3]. Nous ne savons si l'usage de cette sorte d'étoffe se perpétua jusque dans le moyen âge; mais il faut certainement voir autre chose dans ce passage, où il est question de vêtements qu'Archambaut de Bourbon destinait, avec des armes, à un tournoi qui devait avoir lieu dans cette ville :

---

[1] *Histoire de l'art de l'antiquité*, liv. III, ch. III, tom. Ier, pag. 204; et liv. IV, ch. V, tom. II, pag. 197. Voyez encore, au sujet des *vestes stellatæ*, les témoignages réunis par M. Raoul Rochette dans sa Notice sur quelques objets en or, trouvés dans un tombeau de l'ancienne Panticapée. (*Journal des Savants*, janvier 1832, pag. 3, not. 1.)

[2] C. Sueton. Tranq., *Tiber. Nero*, cap. XXV.

[3] Sallust. apud Macrob., *Saturn.*, lib. II, cap. IX. Cf. Val. Maxim., lib. IX, cap. I, ex. 5.

.V. cens pareilz de vestimentas
Totas de *polpras aur batut*...
Estan tut pres en un alberc.
*Flamenca*, fol. VIII recto, v. 10

Pourpre blanche.

Mais je n'ai jamais rencontré, dans nos anciens écrivains, la pourpre blanche mentionnée par Plutarque dans sa Vie d'Alexandre[1], et par Perrault, dans sa traduction de Vitruve[2].

Matière de la pourpre au moyen âge.

La pourpre, dont le nom, comme nous venons de le voir, désignait une étoffe et non une couleur[3], était-elle de laine ou de soie? Sans aucun doute, de cette dernière matière. Sans revenir sur ce que nous avons dit plus haut, nous ferons remarquer la concordance établie dans les gloses d'Isidore de Séville et dans le *Catholicon* de Jean de Gênes, entre

---

[1] « Ὅπου φησὶ καὶ πορφύρας Ἑρμιονικῆς εὑρεθῆναι τάλαντα πεντακισχίλια συγκειμένης μὲν ἐξ ἑτῶν δέκα δεόντων διακοσίων, πρόσφατον δὲ τὸ ἄνθος ἔτι καὶ νεαρὸν φυλαττούσης. » Plut. *Vita Alex.*, cap. LXX.

[2] Édit. de M. DC. LXXXIV., in-folio, not. 3 au ch. XIII du liv. VII, pag. 249.

[3] Cependant l'adjectif *pourpre*, *porprin*, que nous avons déjà vu pag. 8, et tom. Ier, pag. 207, not. 5, ne peut que désigner une couleur, le cramoisi, j'imagine, dans les passages suivants :

D'un cuevrechief frès et nouvel
De soie jaune, *pourpre* et vert,
A gentement son chief couvert.
*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 223 recto, col. 1, v. 24.

Grans fu, coverte par le fin
De fruit reont, grant et *porprin*.
*La Légende latine de S. Brandaines*... publiée par Achille Jubinal, pag. 139, v. 10.

Quant fait eurent, et doi enfant
Porterent .i. panier tout plain
En leur nef, de fruit *porprin* sain.
*Ibid.*, pag. 141, v. 10.

La chose est moins claire pour le passage suivant :

Li premiers pules des enfans
Estoit en vestimens tous blans;

*bombycinare* et *purpuram facere*, *bombycinatores* et *purpuram facientes*[1], et nous invoquerons le témoignage du moine qui a écrit, à la fin du xe siècle, la vie de saint Adalbert, évêque de Prague et martyr. Dans une anecdote qu'il raconte sur la charité du saint prélat, il parle d'un coussin de soie dont il désigne l'enveloppe d'abord par le mot *sericum*, puis par celui de *purpura*[2], de manière à montrer clairement que l'un était synonyme de l'autre. Dans le *Roman de Garin de Monglane*, le jongleur Rogier dit à ce chevalier :

Sire, ceste pucele que vos ai devisée...
D'une porpre de soie par lius bien bordée
Ot cote et mantel, molt fu bien atornée.

Ms. de la Bibl. nat., fonds de la Valliere n° 178, fol. 8 verso, col. 1, v. 16 et 30.

On lit dans le *Roman d'Aye d'Avignon :*

Aye et Ganor se sieent sor .j. riche tapis
A fin or et à pierres, à oyseillons petis....
A la table dame Aye servi Guyon ses fiz,
En la porpre de soie ovrée à flor de lis.

Ms. n° 7989[4], fol. 152 verso, v. 25.

Dans la *Chronique des ducs de Normandie*, de Benoît,

---

Li autres eurent roges jacins,
Li tiers romatiques *porprins*.
*Ibid.*, pag. 139, v. 26.

Peut-être aussi disait-on *purpré :*

Pristrent sun bon cultel qui valeit une cit...
Et un mult riche drap d'un grant *purpré* samit.
*Leben des H. Thomas von Canterbury*, pag. 152, v. 21.

Nous croyons en effet qu'on doit traduire ainsi le mot latin *purpureus*, que l'on trouve si souvent accolé à *sametum :* « Item capa Galfridy de Lucy decani, de sameto purpureo, » etc. *The History of St. Paul's Cathedral*, pag. 316, col. 1.

Voyez encore ci-dessus, tom. Ier, pag. 272, not. 3.

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 720, col. 2.

[2] *Vit. S. Adalb.*, etc., n° 13. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. v, pag. 854.)

Hasting, tendant un piége aux habitants de Luna en Toscane, dit à ses gens :

D'une chere purpre vermeille
Me cuverez en une biere.
Tom. Ier, pag. 61, v. 1633.

Wace, qui a travaillé sur le même canevas que Benoît, dit du même Hasting :

D'un drap de seie fu covert,
Come se mort fu[st] li covert.
*Le Roman de Rou*, tom. Ier, pag. 32, v. 645.

Cependant, comme il faut tout dire, il existe aussi des passages d'où l'on pourrait conclure que la soie et la pourpre faisaient deux [1]; mais quelque parti que l'on en veuille tirer pour combattre notre opinion, ils ne sauraient, ce me semble, prévaloir contre ceux dont nous venons de l'étayer.

Provenance de la pourpre au moyen âge.

Comme les autres soieries, la pourpre nous fut longtemps fournie par les mêmes producteurs, surtout par les Grecs, qui paraissent avoir été plus particulièrement en possession du secret de la teinture de ce nom [2]. Après eux, ce furent les Vénitiens, dont les pourpres étaient encore citées au commencement du XIVe siècle [3].

L'usage de la pourpre continue chez nous au XVe siècle.

Au XVe, cette étoffe était toujours en usage sous le même

[1] « ... deinde statuit (S. Stephanus 43us archiepisc. Bituricens.) ne antistes sacerdosve ullus *serico, purpura*, cocco... uteretur, præterquam in sacrorum ministerio. » *Historia patriarcharum, archiepiscoporum Bituricensium*, etc., cap. XLIII. (*Novæ Bibliothecæ manuscript. librorum Tom. II*, pag. 64.) — « ... e toalhas, e cortinas, e toalhons, de *ceda* o de *polpra* o de tela, » etc. *Stat. de la confr. des argent. de Montpellier*, mai 1292. (*Hist. de la commune de Montp.*, tom. III, pag. 485.)

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 8-12 et 64. Non-seulement du Cange, au Glossaire duquel j'ai renvoyé, pag. 9, not. 2, mais également Bochart a disserté sur le mot *blatta*, par lequel on désignait anciennement la pourpre. Voyez *Hierozoici, sive de Anim. S. Script., pars post.*, ed. Johann. Leusden, lib. IV, cap. XXI, col. 616.

[3] « Item duas casulas purpurarum operis Veneciæ » *Inventaire des reliques, des*

nom; nous voyons en effet dans une circonstance rapportée par Jean de Troyes, Louis XI « vestu d'une robe de pourpre [1], » à l'exemple de son grand-père, Charles VI, que le Religieux de Saint-Denys nous montre dans une fête revêtu d'un magnifique habit de pourpre et d'or, dont le précieux tissu était rehaussé par mille pierreries et par une grande quantité de perles semées avec profusion [2].

Écarlate. Nombreuses variétés de cette étoffe.

Un autre chroniqueur contemporain nous apprend que le même Louis XI, après la mort de son père, en 1461, s'habilla de la même étoffe, suivant la coutume de France, « pour que si tost comme le roi est mort, son fils plus prochain se vest de pourpre, et se nomme roy [3], » tandis qu'un

---

*ornements et des livres de l'église de Saint-Amans de Rodez*, 13 juillet 1313. (Bibliothèque nationale, collect. Doat, tom. CXXXII, fol. 122 verso.)

On lit dans le compte de Geoffroi de Fleuri cet article, qui se rapporte peut-être à de la pourpre, en tout ou en partie : « Pour 30 dras de Venise, bailliez à Rains... pour donner aus eglises, 55 s. pour piece, valent 8 l. 10 s. » (*Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 65.)

On employait aussi *purpurella* dans le même sens que *purpura* : « Unam planetam de *purpurella*, » etc. Charta ann. 1197, apud Ughell., *Italia sacra*, tom. VII (Romæ, MDCLIX, in-fol.), col. 1275, A.

[1] *Le Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI*; édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 265, col. 2.

[2] *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. XII, ch. VII, ann. 1391; édit. de M. Bellaguet, tom. Ier, pag. 740.

Quelques pages auparavant, le même historien racontant le couronnement d'Isabeau de Bavière, en 1389, circonstance où les bourgeois de Paris parurent vêtus de vert et les officiers de la cour habillés de rose (liv. X, ch. VII; tom. Ier, pag. 612), dit que les dames et les demoiselles l'étaient de pourpre et de siglaton broché d'or : « Matrone cum virginibus in vestimentis purpureis, cicladibus auro textis... perornate, que liciis telis ad fenestras oloserica et tapecia preciosa suspendebant. » (*Ibid.*) Retrouvant dans un autre endroit l'expression *cicladibus et olosericis auro textis*, M. Bellaguet la traduit par *robe magnifique tout en soie brodée d'or*. Voyez liv. VI, ch. V, ann. 1385; tom. Ier, pag. 358.

[3] *Chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, édit. de M. DCIII., tom. III, fol. 87 recto.

troisième historien dit que Louis XI, à son avénement au trône, « fut vestu d'une robe d'escarlate vermeille, comme il appartient à un roy successeur d'un autre [1]. » Une pareille épithète à la suite d'*escarlate*, sans parler de l'espèce de synonymie qui semble établie ici entre ce mot et celui de *pourpre*, suffit déjà pour nous faire soupçonner que le premier de ces mots désignait, comme le second, une étoffe et non une couleur : ce qui est parfaitement vrai pour toutes les époques du moyen âge. Ainsi, on lit *escarlate pourprée* dans l'*Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier [2], *escarlate blanche* dans le *Roman des Aventures de Fregus* [3] et dans l'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie [4], *escarlate vermeille* dans le Roman *du Chevalier aus ij espées* [5], dans celui *du Chevalier au Lion* [6], dans le *Lai de Graelent* [7], dans les Chroniques de Froissart [8], dans les comptes de l'ar-

---

[1] *Chron. de Matthieu de Coussy*, ch. CXXV ; éd. du *Panth. litt.*, pag. 230, col. 1. « ... un roy de France, dit la vicomtesse de Furnes, ne porte jamais noir en deuil, quand seroit de son pere ; mais son deuil est d'estre habillé tout en rouge, » etc. Voyez *les Honneurs de la cour*, à la suite des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit de M. DCC. LIX., tom. II, pag. 254. Au reste, comme on a déjà pu le remarquer ci-dessus, tom. Ier, pag. 131, et 354, not. 4, le rouge était anciennement l'une des couleurs du deuil. Dans une miniature du Ms. de la Bibl. nat. n° 7189, qui est de la fin du XIVe siècle, Hélène est en deuil rouge pour Paris, comme pour Hector Andromaque. Voy. fol. 156 recto.

[2] Éd. de D. Godefroy, pag. 181, ann. 1449. Voyez encore pag. 446, les Chron. de Monstrelet, tom. II, fol. 22 recto, et *le Cerem. fr.*, tom. Ier, pag. 659, 663.

[3] Pag. 214, v. 13. Voyez aussi le *petit Thalam. de Montpell.*, pag. 378, ann. 1367.

[4] Pag. 42, n° 307 ; tom. II des Mélanges de Clérembaut, à la Bibliothèque nationale.

[5] Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 180, fol. 1 verso, col. 2, v. 43, et fol. 25 recto, col. 1, v. 28.

[6] *The Mabinogion*, etc., part Ist, pag. 156, col. 2.

[7] V. 598. (*Poésies de Marie de France*, tom. Ier, pag. 530.)

[8] Liv. Ier, part. II, ch. CCLXXIII ; édit. du *Panth. litt.*, tom. Ier, pag. 227, col 1.

genterie[1], dans l'inventaire de Charles V[2] et dans celui de Richard Picque[3]; *escarlate sanguin* ou *sanguine*, dans *la Mort de Garin le Loherain*[4], dans les comptes et dans les inventaires ci-dessus[5], où je trouve encore de l'escarlate rosée[6], morée[7], violette[8], brune[9] et *paonnace*[10], sorte déjà nommée dans deux romans du cycle breton[11]. Dans un autre, qui

---

[1] Pag. 20, 52, 55, 82, 86, 88, 100, 154, etc.

[2] Ms. 8356, n^os 3473, 3480, 3482, 3522, 3817, 3823.

[3] Édit. des Bibliophiles de Reims, pag. 29.

[4] Pag. 11, v. 202.

[5] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 85, 149. — Ms. 8356, n^os 3468, 3478, 3481, 3520. — *Invent. après le décès de Richard Picque*, pag. 28.

[6] *Comptes de l'argent.*, pag. 24, 28, 30, 84. — Ms. 8356, n^os 3467, 3474, 3479, 3807, 3809, 3820, 3824.

[7] *Comptes de l'argent.*, pag. 40. — Ms. 8356, n^os 3469, 3810. — *Invent. de R. Picque*, pag. 29.

[8] *Comptes de l'argent.*, pag. 28, 30, 31. — Ms. 8356, n° 3470.

[9] Ms. 8356, fol. iij^e. verso, n° 3522.

[10] *Comptes de l'argent.*, pag. 84, 87.

[11] Puis m'afubla .i. cort mantel
Ver, d'esquallate *peonace*.
*Le Chevalier au Lion*, dans *The Mabinogion*, part Ist, pag. 137, col. 1.

D'une escarlate *paonnace*
Li fist .i. mantel aporter.
*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 252 verso, col. 2, v. 31.

Ailleurs, c'est à la queue d'un cheval que l'on donne cette épithète :

Le costes a bauçans et fauve le crepon,
La ceue *paonnace*, faite par devison, etc.
*Li Romans d'Alixandre*, pag. 11, v. 7.

Que doit-on entendre par ce mot? Du Cange (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 152, col. 3) y voit l'équivalent de *pavonatilis*, que lui fournit Anastase le Bibliothécaire, et traduit ce dernier terme par *pannus in pavonum caudarum speciem variegatus*, en quoi il se trompe doublement : en effet *pavonatile*, comme il le conjecture plus loin, est, dans la Vie d'Étienne VI, une épithète de *velum*, et indique les paons représentés sur l'étoffe; c'est *pavonatius* qui, dans la basse latinité, correspondait à notre *paonnace* et au *paonazzo* et *pavonazzo* des Italiens, chez lesquels ces mots signifient *violet*. J'ajouterai que notre adjectif est le premier en date, et

appartient à la même catégorie, c'est un mantel pers d'escarlate [1]; Benoît de Sainte-More représente un chevalier et

---

vient non de *paon*, mais de *peone*, qui, dans nos anciens auteurs, désigne la pivoine (*pæonia officinalis*, Linn.), encore nommée *pionne* dans certaines provinces :

Si peçoie sa lance com un rain de *peone*.
*Li Romans d'Alixandre*, pag. 30, v. 21.

Voyez *Liste des noms populaires des plantes de l'Aube*... par S. des Etangs. (*Mémoires de la Société d'agriculture... du département de l'Aube*, nos 91 et 92, troisième et quatrième trimestres de l'année 1844. Troyes, Bouquot, in-8°, pag. 241.)

On disait aussi *pyonnier* :

Jà eusse le corps foible et tendre,
Se voloit mon coer partout estre,
Et especialment cil estre
Où a foison de violiers,
De roses et de *pyoniers*,
Me plaisoient plus en regart
Que nulle riens, etc.
Extr. de l'*Espinette amoureuse* de Froissart, à la suite de ses Chroniques, édit. du *Panth. litt.*, tom. III, pag. 481, col. 1.

La flour de lys est belle, et la perselle...
Et li pluisour aiment moult l'anquelie,
Le *pyonier*, le muguet, la soussie.
Ballade du même. (*Ibid.*, pag. 509, col. 2.)

Maintenant on comprend que la véritable étymologie de *peonace* s'étant perdue, on ait fait incliner la forme de cet adjectif vers *paon*, *pavo*, *pavone*, d'où l'on le croyait venu.

[1] *Le Roman du Chevalier de la Charrette*, Reims, 1849, in-8°, pag. 48, v. 33.

Dans la suite du poëme, le trouvère nous représente l'amie de Lancelot, Genièvre, *en une molt blanche chemise*, et il ajoute :

N'ot sus bliaut ne cote mise,
Mès .i. cort mantel ot desus
D'escarlate et de cisamus.
*Ibid.*, pag. 123, v. 19.

Le cisamus n'était pas, comme on pourrait le croire, une étoffe précieuse c'était une fourrure estimée au moyen âge :

Une chappe si s'afubla
De cendal et de *cesimus*.
*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 140 verso, col. 1, v. 42.

.J. couvertoir trestout d'orfrois
Fourré dedenz de *cisamus*.
*Ibid.*, fol. 174 recto, col. 1, v. 14.

Voyez le Gloss. de du Cange, aux mots *Cisimus* et *Cisinus*; tom. II, pag. 366.

un duc de Normandie affublés « d'un mantel d'escarlate gris [1]; » dans le récit de la translation de saint Julien, en 1254, figurent des dames en habits d'écarlate verte [2]; enfin dans l'*Histoire de Foulques Fitz-Warin*, on voit six vilains se vêtir « de un *escarlet vert* [3], » étoffe nommée trois siècles plus tard par Clément Marot, qui composa certainement avant 1540 son *Dialogue de deux amoureux*, qu'il faut lire pour peu que l'on soit curieux de se rendre compte de la toilette d'une jolie femme au XVI^e siècle.

Conjecture de le Grand d'Aussy relativement à l'écarlate et à la pourpre.

Frappé de la difficulté d'expliquer ces diverses dénominations, le Grand d'Aussy disait : « Pour moi, sans vouloir entreprendre ici des discussions qui sont fort au-dessus de mes connoissances, je proposerai une conjecture; c'est que, pendant longtemps, l'écarlate et la pourpre ne s'étant employées, à cause de leur cherté, que pour la teinture des draps les plus fins, on donna, par la suite, le nom de pourpre et d'écarlate, non à la couleur, mais à l'étoffe elle-même, quelle que fût sa couleur [4]. » Un peu plus loin, le même écrivain ajoute : « Cependant, lorsqu'une étoffe fut véritablement teinte en écarlate, il y eut encore, pour cette couleur même, différentes nuances. C'est ce que prouve un règlement fait pour les teinturiers de Paris, en 1669, et dans lequel il leur est ordonné d'employer la cochenille, pour l'*écarlate cramoisie*, et pour *les autres*, comme *pourpre*,

---

[1] *Chronique des Ducs de Normandie*, tom. I^er, pag. 351, v. 7699; tom. II, pag. 131, v. 19197.

[2] *Gesta pontif. Cenoman. in urbe degent.*, cap. XLIV. (*Vetera Analecta*, ed. in-fol., pag. 352, col. 1.)

[3] Pag. 70, lig. 3

[4] Note 3 au Lai de Lanval. (*Fabliaux ou contes*, édit. de Renouard, tom. I^er, pag. 180.)

*amarante*, etc., mais de *n'employer que la pure graine d'écarlate de Languedoc ou de Provence*[1], *pour les écarlates anciennes, dites de France et des Gobelins*[2]. » Déjà renommées au XVI^e siècle, ces écarlates paraissent avoir supplanté, au

Écarlate de Florence.

---

[1] Un curieux passage de Gervais de Tilbury, auquel nous avons déjà renvoyé, tom. I^er, pag. 106, not. 2, nous apprend que, chez nous, c'était dans le royaume d'Arles qu'on recueillait la *graine* de kermès; on l'employait surtout à Montpellier, où cette teinture avait pris de grands développements. Voyez l'*Histoire de la commune de Montpellier*, par A. Germain, tom. I^er, pag. 118, 119, 203. On sait qu'il s'était établi de bonne heure, dans cette ville, d'importantes manufactures de draps de laine. Voyez tom. II, pag. 127.

Du temps de Pline, les pays où l'on recueillait la meilleure cochenille, étaient la Galatie, l'Afrique, la Pisidie et la Cilicie; la pire venait de Sardaigne. Voyez l'Histoire naturelle, liv. XVI, ch. XII, sans oublier Dioscoride, liv. IV, ch. XLVIII.

[2] Not. 3 au Lai de Lanval. (*Fabliaux ou contes*, tom. I^er, pag. 181.)

On sait que ce nom de *Gobelins* vient de celui d'un teinturier célèbre, qui y était établi dès le temps de François I^er. Rabelais, rapportant, liv. II, ch. XXII, une espiéglerie de Panurge, lui attribue « celluy ruisseau qui de present passe à Sainct-Victor, auquel Guobelin tainct l'escarlatte; » et Ronsard, dans une ode à Gaspar d'Auvergne, dit :

Les moissons je ne quiers pas...
Ny le riche acroustrement
D'une laine qui dément
Sa teinture naturelle,
Es poisles du *Gobelin*
S'yvrant d'un rouge venin
Pour se desguiser plus belle.
Liv. III, od. XXI.

Une chose à remarquer, c'est que les premiers drapiers qui s'établirent à Paris, au commencement du XIV^e siècle, demeuraient dans le même quartier, près de Saint-Marcel. On l'apprend des lettres de bourgeoisie que Philippe le Long leur accorda en janvier 1316, et qui sont conçues en ces termes :

« Philippus, etc., notum facimus... quod nos, attendentes quod Bartholomeus Careitam, Jacquinus Careitam, ejus fratrem, Jacobus Faira et Colinus Usumberdis de Florencia, apud Sanctum Marcellum prope Parisios morantes, et ibidem draperiam fieri faciunt et operari, in regno nostro Francie, tanquam burgenses et incole dicti regni, diucius morati et conversati fuerint, nostrisque predecessoribus Francie regibus in eorum exercitibus et eorum agendis, tanquam burgenses regni predicti absque exceptione aliqua, » etc. Ms. de la Bibl. nat., coll. Brienne, tom. V, pag. 121.

moins chez nous, celle de Florence, qui était encore en vogue à cette époque [1].

Ancienneté de la teinture d'écarlate. Fréquentes mentions de soie en graine ou teinte en graine.

Au XIII^e siècle, on employait beaucoup la teinture en *graine* [2], et l'on en faisait grand cas : de là les fréquentes mentions de soie en graine ou teinte en graine, où il ne faut voir, ce me semble, qu'une étoffe de couleur éclatante [3] :

Mainte anseigne vantele de soie tainte an graine.

*La Chanson des Saxons*, tom. I^er, pag. 81. Voyez encore pag. 129.

Robe vere, cote et mantel
Li fes porter de soie en graine.

*Le Chevalier au Lion*, dans *The Mabinogion*, part. II, pag. 169, col. 2.

Li sire avoit devant son vis
Torné son mantel en chantel,
Et sorcot herminé trop bel
De soie en graine et d'escuiriex.

*Le Lai de l'Ombre*, v. 274. (*Lais inédits*, etc., pag. 52.)

Car se nule pucele doit avoir dras de laine,
Ceste les doit avoir de soie tainte en graine.

*Gautier d'Aupais*, etc., pag. 11.

Et maint penon au vent à la couleur de graine.

*Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. II, pag. 264, v. 21057.

---

[1] « Une grant cloche d'escarlate de Florence. — Une cloche courte d'escarlate de Florence. — Une robe d'escarlate de Florence. » *Inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise I^er*, etc. (*Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, publiés... par A. Deville, etc., pag. 486, 487, 490.)

[2] On employait déjà cette expression pour désigner la cochenille, dès le siècle précédent, comme on le voit par une charte de 1163 citée dans le Glossaire de du Cange, tom. III, pag. 551, col. 1, au mot *Grana*.

[3] On trouve en effet *soucis de graine* dans le compte de Geoffroi de Fleuri. Voyez *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 28.

Cuanto capellar de *grana!*

*Romancero Castellano*, édit. de 1844, tom. Ier, pag. 368, col. 2[1].

His rudde is like scarlet in *grain*, etc.

*The Rime of Sire Thopas*, st. III. (*The Canterbury Tales of Chaucer*... London : printed for W. Pickering, MDCCCXXII, in-8°, vol. III, pag. 70, v. 13657.)

« Item the xv daye (of Novembre 1530) paied... for xxx yardes of brode taffata crymysin in *greyn*, and for vij yardes of damaske crymysin in *greyne*, » etc. *The privy Purse Expences of King Henry the Eighth*, pag. 87.

Renommée des habits de drap de laine en graine écarlate.

L'on vantait aussi les habits de drap de laine en *graine écarlate* :

De laine i out, ce fut en *graine*
*Escarlate*, cel drap de laine.

*Le Roman de Tristan*, tom. Ier, pag. 194, v. 4060.

Étoffes teintes en demi-graine.

Au XIVe siècle, si ce n'est auparavant, il y avait des étoffes teintes en demi-graine. La garde-robe de Richard Picque, archevêque de Reims, mort en 1389, contenait « une cloche vermeille de *demi-grainne* sengle et un chapperon de ce mesme fourré de menu vair, » le tout prisé 48 sous[2]; et, comme si cette espèce de teinture eût été plus répandue à

---

[1] Voyez d'autres exemples de ce mot, employé dans le même sens, tom. II, pag. 184, du même recueil, et à l'art. *Grana* du *Diccion. de la leng. castell.* tom. IV, pag. 71.

[2] *Invent. après le décès de Richard Picque*, pag. 29. Par le mot *cloche*, on sait que nos ancêtres entendaient une espèce de manteau, nommée deux fois dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, v. 930, 967, pag. 32, 33, et à laquelle il a été consacré au moins deux articles dans le Glossaire de du Cange. Voyez tom. II, pag. 400, col. 2, et pag. 403, col. 1, aux mots *Cloca*, n° 3, et *Cloqua*.

Quant à l'emploi de la couleur rouge dans le costume ecclésiastique, aujourd'hui affectée à celui des cardinaux et des enfants de chœur, voyez l'*Explication... des cérémonies de l'Église*, par Dom Claude de Vert. A Paris, chez Florentin Delaulne, M. DCCIX-XIII., in-8°, tom. II, pag. 357, 358, remarques sur le ch. II.

Reims qu'ailleurs, le jour où Henri II devait arriver à l'une des portes de cette ville pour y faire son entrée et y être sacré, « les douze eschevins, vestus chacun d'une robbe de *demy graine* violet, attendoient à cette porte pour recevoir sa majesté [1]. »

Soies vermeilles teintes par un autre procédé.

A la même époque et même longtemps auparavant, on vendait des soies vermeilles teintes par un autre procédé, qui n'employait pas de cochenille. Dans le compte d'Étienne de la Fontaine sont marquées « iiij aulnes de cendal vermeil *sans graine*, baillées à la gantiere du roy pour faire brayes pour M. le Dauphin et nos autres seigneurs [2]; » mais par ce procédé la teinture n'était pas solide. Aussi un trouvère, comparant l'amour des hommes à une étoffe teinte en rouge, dit-il :

> Amour d'omme envers fame n'est mie tainte en graine,
> Por trop pou se destaint, por trop pou se desgraine.
>
> *Le Testament de Jehan de Meung*, v. 437. (*Le Roman de la Rose*, édit. de Méon, tom. IV, pag. 23.)

Défense de vendre des cendaux sans graine; réclamation à ce sujet par les marchands lucquois de Paris.

Vers le temps où notre vieux poëte s'exprimait ainsi, en 1316 environ, le prévôt de Paris défendit la vente dans Paris des cendaux sans graine; vingt ans après il y eut une réclamation à ce sujet, « par le commun des marchands de Lucques demeurant à Paris. » Les merciers de cette ville, consultés sur l'opportunité de lever cette défense, avancèrent que les cendaux qui n'étaient pas teints en graine, étaient

---

[1] *La Reception du roy Henry II dans la ville de Rheims*, etc., 1547. (*Le Ceremonial françois*, in-fol., tom. Ier, pag. 305.)

Voyez encore *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*... par M. le Roux de Lincy, pag. 42, nos 6 et 8; et les *Comptes de l'argenterie*, table des mots techniques, au mot *Graine*, pag. 380, col. 1.

[2] *Coll. des meill. dissert.*, etc., tom. XIX, pag. 94, 95.

cependant d'aussi bonne soie que les autres, qu'ils suffisaient à la consommation du peuple, étant à meilleur marché, et que, depuis la prohibition, ils prenaient le chemin de la Champagne, de la Provence, de l'Allemagne, de l'Angleterre, au détriment du commerce de Paris. Conséquemment ils conclurent à la levée de la défense, ce que le roi leur accorda par ses lettres du mois de juillet 1336 [1].

Cendal, écarlate employés au costume des médecins; infériorité de cette dernière étoffe relativement à la pourpre.

Je ne reviendrai pas ici sur le cendal, dont il a été si longuement question dans le commencement de ce livre; je me bornerai à faire remarquer que cette étoffe servait au costume des médecins [2], à l'égal de l'écarlate [3], dont un écrivain italien reproche l'usage aux dames de son pays, fort adonnées au luxe, à ce qu'il paraît [4]; et je terminerai en signalant l'in-

---

[1] *Ordonnances des rois de France*, etc., tom. XII, pag. 33. — *Comptes de l'argenterie*, etc., notice prélimin., pag. xxiv.

[2] « Item, pro cannis septem de zenato pro roba Johannis medici, taren. xxi. » *Extr. compot. Joann. de Ponciaco, thesaur. Dom. Humb. Dalph.*, ab ann. 1333 usque ad ann. 1336, etc. (*Histoire de Dauphiné*, etc., par le préaid. de Valbonnais, tom. II, pag. 277.)

[3] « Solvit pro cannis duabus de panno rubeo pro roba magist. Pandulphi, medici de Salerno... iv flor. et dim. » *Ibid.*, pag. 283. Quelques lignes plus haut, figure un autre article *pro cannis octo de panno niellato pro robis Pandulphi, fisici de Salerno*, etc.

Nous renverrons encore à la nouvelle ix de la viii^e journée du Décaméron, où Boccace nous montre un médecin ridicule vêtu d'écarlate, et à une note de notre tome I^er, pag. 203, 204.

[4] « ... dominæ portant indumenta longa et larga de veluto serico de grana, et de panno serico deaurato, et de panno de auro, et de panno serico tantum, et de panno de lana scarlata de grana, et de paonacio de grana, et de aliis nobilissimis drappis de lana. Qui drappi... constant pro uno cabano, vel barilloto, vel pellarda, a florenis xxv. auri usque in florenos, sive ducatos, lx. auri. » *De Moribus civium Placentiæ*. A.C. 1388. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 579, C; *Antiq. Ital. med. ævi*, tom. II, col. 318, D.) — « Et quælibet domina habet usque in tribus mantellis ad plus : unum de blavo, unum de paonacio de grana, et alium de zamelloto undato, fodratos de zendali cum frixiis aureis, » etc. *Rer. Ital. Script*, col. 580, C; *Ant. Ital.*, col. 319, D. — « Similiter juvenes homines portant cabanos, ba-

fériorité où était, au moins dans le Nord, ce drap relativement à la pourpre [1].

Étoffes de coton. Bougran.

Passons maintenant aux étoffes de coton, dont la plupart étaient rangées, au moyen âge, au nombre des tissus précieux. Par exemple, l'une d'elles, le bougran, est rarement nommée par nos anciens écrivains sans une épithète qui témoigne du haut prix que nos ancêtres y attachaient :

L'anfant a pris la dame au cors vaillant,
Si l'envoslespe an .i. chier *boquerant* [2].
*Li Romans de Raoul de Cambrai*, coupl. IV, pag. 4.

Enselés fu Broiefort maintenant.
Un frain li misent à or arabiant,
Et se l' covrirent d'un rice *bogerant;*
Mult estoit biaus et chier et avenant.
Liement ont le destrier enselé;
Un frain à or li ont el cief posé
Et bien covert d'un paile à or fresé.
*La Chevalerie Ogier de Danemarche*, tom. II, pag. 442, v. 10680.

Le braż saint Jorge lor vet à toz mostrant,
Envolepé en un chier *boguerant.*
*Le Roman d'Agolant*, cité par Bekker à la suite de celui de *Fierabras*, pag. 185, col. 2.

---

rillottos et pellardas... omnes de panno lanæ tantum, et aliquos de serico et veluto. Quæ indumenta constant a florenis XX. auri usque in XXX. » *Rer. It. Script.*, col. 580, D; *Ant. It.*, col. 319, E.

[1] « Rex Knutus : « ... a principio jejunii quadragesimalis lineo, non bombycino indusio utor, tunica coccina, non purpurea... Olavus vero indusium gerit « bombycinum tunicamque purpuream... » Episcopus contra : « Verum quidem « est, domine, quod Olavus indusio utitur bombycino; sub indusio autem cilicium gerit, » etc. *Colloquium Cnuti regis et Sigurdi episcopi*, inter Additamenta Historiæ regis Olavi sancti, Hafniæ, 1833, in-8°, pars poster., pag. 167, 168.

[2] Plus loin, couplet XIV, pag. 15, on lit *vermel bougerant*, comme dans la *Chevalerie Ogier*, tom. Ier, pag. 32, v. 754.

Li archon sont d'yveire fin et cler et luisant,
De bestez et de oiseaus ovrée estincelant...
Et la sambue fu d'un rice *bougerant*,
A rices bendes d'or à terre traïnant.

*Roman de Garin de Monglane*, Ms. de la Valliere n° 178, fol. 19 verso, col. 2, v. 21. Voyez encore fol. 143 verso, col. 1, v. 9.

*Bougerant* employé comme adjectif.

Quelquefois aussi l'on employait *bougerant* comme adjectif, et alors on l'associait au nom d'un vêtement ou d'une étoffe :

Quant il fu desarmés, la bele l'afubla
D'un mantel *bougeran*, d'ermine pene i a.

*Roman de Garin de Monglane*, fol. 21 verso, col. 1, v. 30.

Ricement fu vestue d'un cendal *bougerant*.

*Ibid.*, fol. 36 recto, col. 2, v. 4.

Usage du bougran.

Le bougran, quel qu'il fût, était employé, pendant le moyen âge, aux mêmes usages que les tissus les plus précieux. Jean de Joinville rapportant l'entrevue qu'eut à Acre saint Louis avec les envoyés d'un célèbre émir, nous en montre un « qui tenoit un bouqueran entorteillé entour son bras, que il eust aussi presenté au roy pour li ensevelir, se il eust refusée la requeste au vieil de la Montaigne [1]. »

Bougran peint ou imprimé.

Le bougran, ordinairement monochrome, surtout quand il était destiné à servir de doublure [2], était peint, c'est-à-dire, à ce que je suppose, imprimé, quand il devait figurer sur un meuble ou servir de vêtement de dessus ; du moins je trouve dans l'inventaire de Charles V une « coulte-pointe

---

[1] *Hist. de S. Louis*, édit. du Louvre, pag. 94, 95. L'éditeur traduit en marge *bouqueran* par *pièce de toile de coton très-fine*.

[2] *Journ. de la dép. du roi Jean en Anglet.*, dans les *Comptes de l'argent.*, pag. 230.

de bougran blanche pointée bien menuement et à plusieurs bestes de poincture de mesmes[1]. »

Différence du bougran d'autrefois avec celui d'aujourd'hui.

Ces citations, auxquelles il faut joindre celles que du Cange a données sous l'article *Boquerannus*, *Bucaranum*, *Buchiranum*[2], prouvent jusqu'à l'évidence que le bougran des XII^e^ et XIII^e^ siècles était loin de ressembler à l'étoffe grossière, forte et gommée, que l'on entend aujourd'hui par ce mot, à moins que l'on n'attribue à *boquerant*, *boguerant*, le sens général d'*étoffe*, que présente aussi quelquefois le mot *serpillière*[3]. Dans le siècle suivant, le bougran ne faisait déjà plus partie des tissus précieux, puisqu'il était employé pour des vêtements de dessous[4]. A la bataille de Cocherel, Roland du Bois, répondant à un défi porté par un écuyer ennemi,

Hoquetons de bougran.

> Contre l'Anglois gascoin fu tellement joustans,
> Que escu et haubergon lui fu oultre persans
> Et l'auqueton ausi qui fu de *bouguerans*.
>
> *Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. I^er^, pag. 170, en note, col. 1.

---

[1] Ms. 8356, fol. III^c^. XXIIII verso, n° 3881.

[2] Voyez encore dans le Dictionnaire de Ménage, édit. de Jault, tom. I^er^, pag. 223, col. 1, l'art. *Bouqueran* ou *Bouquerant*.

[3]
> Rois, tant bons chevaliers seoit iez en caiere,
> Et ot or et argent et riche *sarpiliere*.
>
> *Li Romans d'Alixandre*, pag. 544, v. 3.

[4] Il l'était peut-être dès le XII^e^ siècle, comme pourrait le faire croire ce passage d'un roman de l'époque :

> J. court bliaut de *bouguerant*,
> Tel comme il convient à armer,
> A fet devant lui aporter.
>
> *Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 86 recto, col. 2, v. 25.

Mais en conscience, le second de ces vers présente un sens trop vague pour que l'on puisse en tirer un pareil parti.

Dans un roman de la même époque, il est également question de hoquetons de bougran :

> Gaufer li fist premiers armer d'un auqueton
> Qui fu de *bougherant* et plains de bon couton.
>
> *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, chant XIX, v. 310; tom. Ier, pag. 194 [1].

> Il vesti l'auqueton qui fu de *bougerant*.
>
> *Ibid.*, ch. XXV, v. 643; tom. III, pag. 428.

La femme de Henri de Transtamare, appréhendant d'être abandonnée par du Guesclin et les chevaliers qui marchaient sous ses ordres, s'écrie :

> Se je devoie boire au voirre mon vivant
> Ne avoir que une robe qui fust de *bouquerrant* [2],
> Si veil-je tout donner sans avoir remanant,
> Ainçois que je ne soie delivre du tirant.
>
> *Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. Ier, pag. 321, v. 9006.

D. Pèdre le Cruel ayant été tué par son frère,

> Tantost fu devestus sans nul arrestement,
> Et geta-en sur lui .i. drap de *bouquerant*.
>
> *Ibid.*, tom. II, pag. 120, v. 16828.

Cependant, au temps de sa prospérité, Anne Boleyn avait un manteau et une robe de nuit en *buckeram* : les comptes de la dépense de Henri VIII en font foi [3].

Emploi du bougran au XVe siècle.

Cette circonstance prouve que le bougran n'était point encore tenu pour vil. Au XVe siècle, s'il était employé pour l'ameublement [4], la sellerie et les étendards grands et pe-

---

[1] On lit *auqueton de soie*, v. 458, pag. 198.

[2] Un Ms. donne *bougrant*.

[3] *The privy Purse Expences of King Henry VIII*, pag. 223.

[4] « Item. Duæ curtinæ de bougeranno, radiatæ de albo et rubeo. » Invent.

tits[1], les classes élevées de la société s'en servaient aussi pour se vêtir ; « car, dit Olivier de la Marche, les princes joustoyent en pareures de drap de laine, de *bougran* et de toille, garnis et ajolivés d'or cliquant, ou de peinture seulement[2]. »

Provenance du bougran ; étymologie de ce mot.

A considérer la forme la plus ancienne du mot en question, l'étoffe qu'il sert à désigner se fabriquait, dans le principe, à Boukhara, ville de la Tartarie, au pays des Uzbeks[3]. Si, plus tard, *boquerant* fut changé en *bogerant*, *boguerant*, *bougerant*, et enfin en *bougran*, ce n'est point sans motif ou dans le but de conformer ce terme à une étymologie nouvellement imaginée, mais pour confirmer l'ancienne : en effet *bougran* dut sembler à nos ancêtres s'appliquer bien mieux à un tissu qu'ils supposaient venir du pays des *Bougres*, c'est-à-dire de la Bulgarie, contrée située de même en Tartarie et dont le nom leur était bien plus connu que celui de Boukhara. Dans le principe également, le bougran était une étoffe de coton, très-légère, analogue à celles qui ont rendu célèbres les fabriques de Mosoul, et que nous appelons encore *mousselines*.

Le bougran au XIVe siècle ; pays d'où on le tirait.

Au XIVe siècle, le bougran était une espèce de tissu de lin[4] ;

---

ann. 1419, ex tabul. eccl. Noviom. (*Une Cité picarde au moyen âge*... par Al. de la Fons, baron de Mélicocq. Noyon, chez Soulas-Amoudry, 1841, in-8°, pag. 152.) Quelques lignes plus haut, on trouve deux autres rideaux d'étamine rayés de rouge et d'azur.

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, seconde part., tom. Ier, pag. 95, n° 264 ; pag. 159, n° 510 ; pag. 160, n° 513 ; pag. 184, n° 618, etc.

[2] *Mémoires d'Olivier de la Marche*, ch. VI, an. 1438 ; édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 378, col. 2.

[3] M. de Roquefort croit que le bougran était un tissu de poil de chèvre ou de bouc. Voyez le *Glossaire de la langue romane*, tom. Ier, pag. 172, col. 2.

[4] « ... unam culcitram pinctam albam, factam de bisso, aliter *boquerant*, » etc. *Invent. de la succ. de Jean de Saffres*, etc., 1363 (*Bulletin archéol. du Com. hist. des arts et monuments*, tom. IV, pag. 338.)

le meilleur se fabriquait en Arménie[1] et dans le royaume de Mélibar[2], s'il faut s'en rapporter à Marco Polo, qui nous apprend que les habitants du Thibet, qu'il signale comme pauvrement vêtus, l'étaient de canevas et de bougran[3], et que cette dernière étoffe se fabriquait aussi dans la province d'Abasce[4]. Il en venait également de l'île de Chypre[5]. Sorti des manufactures d'Espagne ou importé dans le royaume, à partir de 1442, date d'une ordonnance royale publiée par le P. Saez, le bougran le plus fin payait soixante-dix maravédis de droits, sans distinction de couleur[6].

Barragan; son existence au XI^e et au XII^e siècle.

Le bougran et le barragan étaient-ils la même chose? En d'autres termes, ces deux mots ne seraient-ils pas deux formes du même substantif? Je ne le crois pas. La plus ancienne trace que l'on trouve du barragan existe dans un acte

---

« Item, unam culcitram albam de bisso, aliter *bougueran*, » etc. *Ibid.*, pag. 339. Dans un document d'une date postérieure, le bougran est rangé parmi les tissus de lin : « Ordinavimus... quod nullus subditorum nostrorum... emat... aliquem pannum lineum de Flandria, aut de Hanonia, vel naperii sive *bokeram*, in eisdem partibus confectum, » etc. *Ordinatio Henrici VI*, *Angl. reg.*, ann. D. 1430, apud Rymer, *Fœdera*, etc., edit. tertia tomi IV, pars IV, pag. 165, col. 1.

[1] « La grant Armenie .. commance d'à une cité ki est apelé Arzinga, en laquel se laborent les meilior *bocaran* ke soit au monde. » *Voyage de Marc Pol*, ch. XXII; édit. de la Société de géographie, pag. 17. Le texte latin, ch. XIII, pag. 311, porte *boccorame*.

[2] « Il ont encore *bocarans* asez et des plus sotil et des plus biaus de tout cest monde. » *Id.*, ch. CLXXXIII. (*Ib.*, pag. 224.) Le latin porte *de bocorame*. Voyez ch. XXXIII, pag. 466.

[3] « ... lor vestimens sunt de... canevace et de *bocorain*, » etc. *Id.*, ch. CXV, pag. 128. — « ... et de *bocharamine*. » Texte lat., liv. II, ch. XXXVIII, pag 399.

[4] « Il hi se font maint biaus dras banbacin e *bocoran*. » *Ib.*, ch. CXCXXX, pag. 241. — « Ibi fiunt in maxima copia panni optimi de *bocharamine* et de bambaco. » *Ibid.*, lib. III, cap. XLV, pag. 474.

[5] « . una coltre di *bucherame* cipriana bianchissima, » etc. *Il Decamerone*, giorn. VIII, nov. X.

[6] *Apendice á la Crónica nuevamente impresa del S^r Rey D. Juan el II*, etc. Madrid, en la imprenta de la viuda de Ibarra, 1786, in-folio, pag. 108, n° 34.

de 898, au milieu de noms barbares d'étoffes en usage en Espagne au x^e siècle[1]. Chez nous, dans le XII^e, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, interdisait à ses moines le barracan, en même temps que les écarlates, les bureaux précieux et les étamines peintes[2], c'est-à-dire de différentes couleurs,

Pierre le Vénérable en interdit l'usage à ses moines.

---

[1] « ... casulas silineas 10, alias casulas 3, quinque de alchaz, sex seray cardena, septima *barragan* 8, cardena marayce 9, vermelia exageg 11, linea cardenea, et duas planetas urtiones, » etc. Charta Rudesindi episcopi Dumiensis æræ 930, apud Ant. de Yepes, *Coronica general de la orden de San Benito*, tom. V, Valladolid, 1615, in-fol., pag. 424. Cf. *Collect. Concil. Hispan.*, tom. III, pag. 181, col. 1, ubi legitur *sex feray cardena*.

En attendant que l'on découvre le sens de tous ces mots, qu'il me soit permis de demander si l'*exageg* nommé plus haut ne serait pas la même chose que l'*oxi* ou *oxsi*, qui nous est déjà apparu deux fois, tom. I^er, pag. 65, not. 1, et pag. 362, not. 1, et dont le radical est incontestablement l'arabe وشى (*weschi*), auquel nous avons consacré un mot, tom. I^er, pag. 288 et 289. Une charte de Ferdinand I^er, roi d'Espagne, également rapportée par Yepes, tom. VI, donne *alguexis*, *albexis*, dont la forme se rapproche peut-être encore davantage d'*exageg*.

Pour le dire en passant, ce qui précède peut nous donner une idée de tout ce que les documents anciens écrits en Espagne renferment de lumières sur le sujet qui nous occupe. Malheureusement ces documents ou sont inédits, ou existent dans des publications devenues rares, même dans la Péninsule, comme c'est le cas pour celle de D. Antonio de Yepes. Un recueil qui, pour avoir été imprimé en Portugal à la fin du siècle dernier, n'en est pas plus commun chez nous, renferme un passage d'une charte de l'an 1145, qu'il serait bon d'ajouter à ce que nous avons dit plus haut, tom. I^er, pag. 362, not. 1 : « Uno manto de grecisco, et alio de exami; tres cappas, una de ciclaton et alia mudbage et alia de uno dami. » Voyez *Elucidario das palavras, termos, e frazes, que em Portugal antiguamente se usarão*, etc.; por Joachim de Santa-Rosa de Viterbo. Lisboa, 1798-99, in-folio, tom. I^er, pag. 344.

[2] « Statutum est, ut nullus scarlatas, aut *barracanos*, vel pretiosos burellos, qui Ratisponi, hoc est apud Rainesbors fiunt, sive picta quolibet modo stamina habeat, » etc. *Statut. Cluniacens.*, cap. XVIII. (*Bibliotheca Cluniacensis*, ed. D. Martino Marrier et Andrea Quercetano. Lutetiæ Parisiorum, ex officina Niveliana, 1614, in-fol., col. 1359.)

Outre l'épithète qui lui est donnée par Pierre le Vénérable, le bureau pourrait invoquer un ancien proverbe français pour revendiquer une place dans le corps de ce livre; mais ce proverbe, qui avait cours principalement dans le Maine, servait à indiquer une prétention d'égalité entre deux personnes placées aux deux

comme l'indique suffisamment l'épithète employée par saint Bernard, qui appelle le barragan *discolor*[1]. Ce saint docteur nous apprend que, de son temps, on en faisait des couvertures; un passage d'une chanson de geste, que nous avons déjà vu[2], prouve qu'il en était de même au XIII^e siècle, peut-être même au XIV^e.

Le barragan à la fin du moyen âge et plus tard.

Cette étoffe, dans laquelle il m'est impossible de voir notre grossier bouracan, dont le nom en est certainement venu, fournit une longue carrière; car je la trouve encore nommée dans l'inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise I^er, et dans un autre inventaire dressé en 1530[3]. On y voit le droit qu'elle a de figurer parmi les tissus précieux, par la matière de l'étoffe, indiquée comme étant de saye ou de soie, et par les ornements dont elle était décorée; mais est-il bien sûr qu'elle fût aussi riche au IX^e et au XII^e siècle? Au XVII^e, le barragan était, en Espagne, un tissu fin formé de laines de

---

extrémités de l'échelle sociale, plutôt que l'excellence de l'étoffe citée par Boileau (sat. I, v. 3). Suivant Denys Godefroy (*Remarques sur l'Histoire du roy Charles VII*, pag. 878), il doit son origine à Michel Bureau, abbé de la Couture près du Mans, évêque de Hieropolis, qui, étant en procès en 1518 avec le cardinal de Luxembourg, au sujet de leurs juridictions respectives, lui dit en colère : « Bureau vaut bien écarlate, » ou bien, « le bureau est aussi fin qu'écarlate. » Je me bornerai à renvoyer à l'article *Burellus* du Glossaire de du Cange, tom. I^er, pag. 687, col. 2.

[1] « Putasne cujuspiam ibi lectuli opertorium cattinum, aut discolor *barracanus* operiebat? » S. Bernard. de Vita et morib. relig., cap. XX. Mabillonius legit *barricanus*, mappasque intelligit diversi coloris a barra sic dictas.

[2] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 326, not. 1.

[3] « Ung barragan turquin. — Item, ung aultre barragan saye à fil d'or et d'argent. » *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, publiés par A. Deville, pag. 489. Voyez encore pag. 542.

« Ung barragan de fil d'or et de soye pour mectre sur la table. — Deux aultres barragans de soie de plusieurs couleurs, » etc. *Invent. des meubles du château de Gaillon dressé le* 31 août 1550. (*Ibid.*, pag. 530.)

diverses couleurs, et dont le prix en 1680, ne s'élevait pas à plus de treize réaux la verge[1]. Chez nous, cent ans auparavant, cette étoffe était pareillement de laine; mais déjà le nom en avait été altéré, et on l'appelait *boracan*, comme les manteaux qui en étaient faits[2].

Reste à rechercher la racine de *barragan*. Du Cange la voit dans le mot *barra*, et suppose ainsi que cette étoffe était rayée[3]; Ménage, se rangeant à l'opinion de Ferrari, veut que *barragan* soit une dérivation de l'arabe *zarzahan*[4], que nous avons déjà vu[5]; enfin Muratori, tout en adoptant l'avis de du Cange, conjecture que le mot qui nous occupe pourrait bien provenir d'une source orientale[6]. Il est de fait que les Arabes ont les mots برکان (*barracan*), برنکان (*barancan*), qui désignent, selon M. Dozy[7], soit cette espèce de gros camelot que les Français appellent *bouracan*, les Espagnols *barracan*, soit un manteau fait de cette étoffe. Racine du mot *barragan*.

Le bougran, dont la parenté, toute d'apparence, avec l'étoffe de ce nom, nous a entraîné à en parler, est nommé en compagnie d'un tissu de coton et d'autres plus ou moins précieux, dans un roman que nous avons déjà cité bien des fois : Auqueton, aqueton.

> Là ot covert maint bon ceval
> Et de tires et de cendal,

---

[1] *Pragmática de tasas del año de* 1680, cité dans le *Diccion. de la lengua castellana*, in-fol., tom. Ier, pag. 363, col. 2.

[2] *Jacob. August. Thuani Historiar. sui temp. lib. XXI*, pag. 795, laudat. in *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 727, col. 3, v° *Boracanus*.

[3] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 605, col. 2, v° *Barracanus*.

[4] *Dict. étym.*, éd. de Jault, tom. Ier, pag. 226, col. 2, au mot *Bouracan*.

[5] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 369.

[6] *Antiquitates Italicæ medii ævi*, tom. II, col. 1151, A, dissert. XXIII.

[7] *Dict. dét. des noms des vêt. chez les Ar.*, etc., pag. 68, 69.

De diaspres, de siglatons,
De boquerans et d'auquetons.
*D'Atis et de Prophelias*, Ms. n° 7191, fol. 174 verso, col. 2, v. 31.

L'un des héros de ce poëme est représenté vêtu de cette dernière étoffe :

En un jupiel cort d'*auqueton*
Porpoint et fouré de coton,
Remest sengles, etc.
*Ibid.*, fol. 182 verso, col. 1, v. 19.

Un autre trouvère donne des coiffes, c'est-à-dire des bonnets[1] d'*aqueton*, à certains de ses personnages, qu'il nous montre plus loin vêtus de bliauds de coton :

Les barbes firent rire, n'i laissierent grenon...
Coifes orent vermeilles de paille et d'*aqueton*.
*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. n° 7989[4], fol. 122 recto, v. 16.

Bliaus ont de coton pourfendus lez le cors.
*Ibid.*, fol. 129 verso, v. 8.

Racine de ces mots.

Rien de plus facile, ce me semble, que d'indiquer la racine de ce mot, qui, après avoir été le nom d'une étoffe, est devenu celui d'un vêtement. C'est sûrement l'espagnol *algodon*, à moins que l'on ne préfère le mot arabe قطن (*kothn* et *kothon*), qui a donné naissance à celui-ci.

Étymologie de *hoqueton*.

Pour en revenir au vêtement, j'avoue que je me suis peut-être témérairement avancé en disant qu'il était originairement de coton blanc; mais s'il ne devait pas son nom à l'étoffe dont il était fait, car il y avait des hoquetons de

[1] Voy. sur le mot arabe *koufiah*, dont nous avons fait *coiffe*, l'*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. II, II^e partie, pag. 269, 270, not. 60.

soie [1], et de bougran, sûrement il l'avait reçu du coton dont il était habituellement ouaté : l'auteur de *li Romans de Bauduin de Sebourc* [2] et celui de *Renart le Nouvel* [3] parlent chacun d'un *auqueton* rembourré de cette matière.

Acoletus, alcus.

Je crois la voir encore dans deux tissus dont le nom présente quelque ressemblance avec celui d'*auqueton* [4], écrit ailleurs *alcoto*, *aqueton*, suivant les dialectes ; mais ce n'est chez moi qu'un simple soupçon, qui s'évanouira peut-être avant la fin de ce travail.

Baldinella.

Autorisé par le P. Papebroch, qui voit dans l'étoffe appelée *baldinella* une espèce de mousseline, j'estime que c'est ici le lieu d'en faire mention. Comme au savant jésuite, l'air de famille qui existe entre ce mot et le nom de la ville de Bagdad n'a pu m'échapper : aussi n'entends-je m'opposer en aucune façon à ce qu'il soit dit que la *baldinella* devait le sien au lieu où elle se fabriquait et d'où elle était ensuite transportée en Europe. Je remarquerai toutefois que les deux seuls passages dans lesquels il en soit question font partie d'ouvrages écrits en Italie, pays où l'on ne se bornait pas à imiter les tissus du Levant, mais où l'on allait jusqu'à leur donner un nom qui pouvait faire croire à une provenance orientale. Malgré tout, on n'est pas tenté d'en rechercher

Ressemblance de ce mot avec le nom de la ville de Bagdad.

Raisons qui pourraient faire croire que l'étoffe dite *baldinella* était de fabrique italienne.

---

[1] Voyez ci-dessus, pag. 32, not. 1 ; et la *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, tom. II, pag. 131, v. 19188.

[2] Voyez ci-dessus, pag. 32.

[3] V. 251. (*Le Roman du Renart*, édit. de Méon, tom. IV, pag. 135.)

[4] « Quandam parvam vestem de *acoleto*, forratam de esquevinessiis,... cepit. » Lit. remiss. ann. 1351, in reg. 80 Chartoph. reg., ch. 427.

« Et certi alii custodes et officiales Datii generalis, qui faciebant scortam plaustris sex oneratis pannorum *alcorum*, qui conducebantur versus Brixiam. » *Chron. Bergom.*, ad ann. 1398. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 893, A )

une autre à l'étoffe en question, en voyant la date à laquelle se rapportent les passages qui nous en révèlent l'existence, passages dont l'un fait partie de la vie d'un saint mort en 1160[1], et l'autre mention d'un fait arrivé en 1204[2].

Camelot.

Le camelot, étoffe de prix, que nous avons déjà vue citée, avec beaucoup d'autres, dans un passage du *Roman de la Rose*, était, à proprement parler (son nom l'indique), une étoffe de poil de chameau, à moins que, comme le veut Ménage, *camelot* ne soit une altération d'un mot levantin[3]. Plus tard, on remplaça cette substance par le poil de chèvre d'Angora, que l'on tirait de cette ville et de Beibazar, ou plutôt de Sinope, port situé sur la mer Noire, qui était l'un des entrepôts de cette denrée. Il ne paraît pas que l'on en ait fait grande consommation antérieurement à la seconde partie du XIVe siècle; du moins, c'est à cette époque que l'on commence à en rencontrer plus fréquemment le nom, entièrement omis dans les comptes de l'argenterie publiés par M. Douët-d'Arcq. S'il faut en croire le P. Papebroch, le *capellotus* ou *capellotum*, nommé dans le récit d'un miracle opéré par un martyr mort en 1225[4], ne pouvait être que du camelot. Saint Louis avait des habits de cette étoffe : « Je le vi aucune foiz en esté, dit le bon sénéchal de Champagne, que pour delivrer sa gent, il venoit en jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyreteinne sanz

Capellotus, capellotum.

Habits de saint Louis en camelot.

---

[1] *Vita S. Raynerii Pisani*, cap. II. (*Acta sanctorum Junii*, tom. III, pag. 431, col. 2, n° 28. Cf. pag. 433, col. 1, C, not *g*.)

[2] *Ogerii Panis Annal. Genuens.*, lib. I. (*Rer. Ital. Script.*, tom. VI, col. 389, E.)

[3] *Dict. étymol.*, édit. de Jault, tom. Ier, pag. 292.

[4] « ... altari ipsius sancti obtulit pallium ex *capelloto* rubro cum limbis aureis. » *Mirac. S. Angeli martyr. carmel.*, cap. X, n° 111, apud Bolland., *Acta sanctorum Maii*, tom. II, pag. 87, col. 2, E. Cf. pag. 88, col. 1, C, not. *c*.

manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sanz coife, et un chapel de paon blanc sus sa teste [1]. »

Camelots de diverses couleurs indiqués dans l'inventaire de Charles V.

L'un des successeurs du saint roi paraît avoir fait encore un plus grand usage de cette étoffe ; nous trouvons en effet dans l'inventaire de ses meubles, houpelande, cotte, surcot de camelot cendré ou de couleur cendrin [2], houpelandes de camelot violet [3] et de vermeil [4], houpelandes et robes de camelot azuré [5], robe de camelot changeant [6], surcot de camelot tanné [7], et robe de camelot tanné brun [8], sans parler de trois *couvertoers* de même étoffe, l'un « de menu vair attaché à ung camelot violet [9], » l'autre de camelot vermeil [10], le troisième de camelot pers [11].

Tentures de draps camelots et de soie à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris.

Dix ans après la date de l'inventaire d'où nous venons de

---

[1] *Histoire de saint Louis*, édit. du Louvre, pag. 14.

Ce passage, que l'on fera bien de rapprocher d'un article d'un compte d'Étienne de la Fontaine (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 132, col. 3, v° *Capellus*, n° 1), explique un mot dont on regrette l'omission dans le Glossaire de du Cange et que je trouve dans un ancien compte : « Johannes Godriche, pro capellis de filtro, *pavone*, astachiis ad aurum, et pro serico, XIX. l. X. s. » *Recepta et expensa anno* M. CC. XXIIII. (*Recueil des historiens des Gaules*, etc., tom. XXI, pag. 244, B.).

Cette omission une fois signalée, il reste à dire ce que nos ancêtres entendaient par *paon*, *pavo*, pris dans le sens de matière à chapeaux : nous avouons sincèrement que nous n'en savons rien. Peut-être s'agissait-il de quelque étoffe « brodée à mochettes de plume de paon, » comme celle d'une chapelle de velours vermeil indiquée dans l'inventaire de Charles V, Ms. 8356, fol C xiij. recto, n° 1081.

[2] Ms. n° 8356, n°s 3487, 3513 et 3516.

[3] Fol. ij°. iiij^xx. xviij. verso, n° 3488.

[4] N° 3489.

[5] N°s 3490, 3500, 3506, 3507.

[6] Fol. ij°. iiij^xx. xix. recto, n° 3501.

[7] N° 3502.

[8] N° 3505.

[9] Fol. iij°. xx. verso, n° 3805.

[10] N° 3806.

[11] N° 3814.

tirer ce qui précède, Isabeau de Bavière faisait son entrée à Paris ; « et sachez, dit Froissart, que toute la grand'rue Saint-Denis estoit couverte à ciel de draps camelots et de soie, si richement comme si on eust les draps pour neant ou que on fust en Alexandrie ou à Damas [1]. »

Camelot de soie.

On voit que l'historien distingue les draps camelots des draps de soie ; néanmoins il est certain qu'il y avait des camelots de cette matière, qui peut-être n'en formait que la chaîne. On trouve dans l'inventaire de Charles le Téméraire « une piece de camelot violet de soye brochée d'or [2], » et dans un inventaire de la Sainte-Chapelle de l'an 1480, il est parlé de chappes « *quæ de camelloto de serico viridi, in circuitu, brodantur* [3]. » S'il faut en croire l'auteur d'une romance relative au supplice du connétable de Castille, en 1453, D. Alvaro de Luna, après avoir prononcé quelques paroles sur l'échafaud, abaissa le collet d'un pourpoint en camelot bleu, de fine soie, vêtement qu'il avait l'habitude de porter :

Pourpoint de D. Alvaro de Luna en camelot de soie bleu.

Luego abajó el collar
De un jubon de seda fina,
De *chamelote* azul
Una ropa que vestia.

*Romancero de romances caballerescos é históricos*... orden. y recop. por D. Agustin Duran, part. II. Madrid, 1832, in-18, pag. 233, col. 1.

Costume des religieuses de Thélème.

Tout le monde sait que les religieuses de Thélème « on

[1] Liv. IV, ch. 1er ; édit. du *Panthéon littéraire*, tom. III, pag. 5, col. 1.

[2] *Les Ducs de Bourgogne*, IIe partie, tom. II, pag. 104, n° 2879. Voyez encore les nos 2880-2896, 3749-3765.

[3] Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165e, fol. 11 verso.

dessus de la chemise vestoyent la belle vasquine, de quelque beau camelot de soye [1], » etc.

Variétés de camelot dans les comptes du XVIe siècle.

Nous avons, dans l'inventaire de Charles V, vu des camelots de bien des couleurs : on en trouve encore des blancs et des noirs dans des comptes de 1468 et de 1487 ; enfin des camelots du Levant, des camelots de soie grise, des camelots de Lille, des camelots avec et sans ondes, des camelots sur fond d'argent, figurent dans les comptes du XVIe siècle examinés par M. Douët d'Arcq [2], qui fait remarquer que dans un tarif de 1366, la pièce de camelot paye autant que la pièce de cendal, moitié moins que la pièce de drap d'or, et deux fois plus que la pièce de drap de laine [3].

Droits établis sur cette étoffe dans un tarif de 1366.

Droits d'entrée sur les camelots, en Catalogne.

Vers le même temps, l'étoffe en question, qui était fort en usage en Catalogne, n'y entrait qu'en payant un droit de deux et demi pour cent : on le voit par un article du procès-verbal des cortès de Monzon tenues en 1375 : « Perço, est-il dit dans cette constitution, com los draps d'or é d'argent, ó de seda, axí brocats d'or et d'argent com d'altres, é velluts, *xamellots*, tafetans, é sendats se usen molt de vestir en lodit Principat, é alguna generalitat ne dret no y sia posat, mas solament VI diners per liura per la entrada [4], » etc.

Provenance du camelot au XIIIe siècle. Fabriques vénitiennes en Arménie.

Au siècle précédent, le camelot se tirait d'outremer [5], surtout d'Arménie, où la matière première était plus à portée que partout ailleurs. Cette circonstance et l'état prospère

---

[1] *Gargantua*, ch. LVI.

[2] *Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. XXVIII.

[3] *Ordonnances des rois de France*, etc., tom. IV, pag. 670.

[4] *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes... de Barcelona*... por D. Ant. de Capmany, tom. Ier, part. II, pag. 248, not. 23.

[5] *Proverbes et dictons populaires*, pag. 93. Voyez *Gloss. med. et inf. Latin.*, au mot *Camelotum*, tom. II, pag. 48, col. 1 et 2.

de cette industrie engagèrent de bonne heure les Vénitiens à s'y associer et à élever des manufactures de ce genre chez les Arméniens eux-mêmes. Au XIIIe siècle, le consul vénitien en Arménie, Pietro Bragadino, entre autres griefs qu'il adressait à la république, se plaignait de ce que, dans ce pays, les fabricants vénitiens de camelot étaient accablés de taxes[1].

Camelots d'Aias et du Thibet.

Les Tartares fabriquaient aussi à Aias de très-beaux camelots de poil de chameau, que l'on expédiait pour divers pays[2], et Marco Polo nous apprend que cette denrée était fort abondante dans le Thibet[3]. Au XVe siècle, il en venait de l'île de Chypre; du moins nous savons que les *zambellocti* de ce pays entraient dans le nombre des marchandises dirigées d'Occident sur Alexandrie, le Caire, Beyrouth, d'où elles étaient transportées par les caravanes à la Mecque et à Damas[4]. Parmi les présents envoyés en 1432 par le roi de Chypre Jean III, au karman de Konieh, étaient six pièces de camelot de cette île[5]; et un document qui m'a été com-

Camelots de Chypre.

Présent de camelot au karman de Konieh en 1432.

---

[1] *Novitates et gravamina quæ fiunt Venetis et fidelibus domini ducis in regno Armeniæ*, etc. (*Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, di Carlo Antonio Marin. Vineggia, 1798-1808, in-8°, etc., tom. IV, liv. II, ch. v, pag. 158.)

[2] « ... en ceste cité se font giambellot de poil de gamiaus les plus biaus que soient au monde et les millors, et encore en font de laine blan : ince en font de giambellot blance mout biaus et buens, » etc. *Voyage de Marc Paul*, ch. LXXIII, pag. 74. (Texte lat., liv. Ier, ch. LXII, pag. 358.)

L'auteur dit de même de *Tenduc, mestre cité de la grant provence de Senduc* en Tartarie : « Il hi a zamelloit de poil de gamaus mout buens. » Voyez ch. LXXIV, pag. 75, et le texte latin, liv. Ier, ch. LXIII, pag. 358.

[3] « ... en ceste provence a *gianbelot* assez et autres dras d'or et de soie, » etc. *Voyage de Marc Paul*, ch. CXVI, pag. 128. Cf. *Peregr. M. Pauli*, lib. II, cap. XXXVII, pag. 398.

[4] *Traité d'Emmanuel Piloti, sur le passage dans la terre sainte* (1420), à la suite du *Chevalier au Cygne*, édit. de M. de Reiffenberg, tom. Ier, pag. 358.

[5] Voyage de Bertrandon de la Brocquiere en la terre d'outre-mer, l'an 1432, Ms. de la Bibl. nat., fonds français, n° 10025², fol. 187 verso, lig. 14 et suiv.

muniqué par M. de Mas Latrie, nous montre le gardien de la teinturerie de Nicosie rendant compte au roi, en 1468, d'un certain nombre de pièces de camelot, de camocas et de samit, dont il avait disposé par ordre supérieur[1]. Au commencement du XVI^e siècle, l'ancienne fabrication existait toujours dans l'île. Attar, qui a écrit, je crois, vers cette

Compte d'étoffes présenté, en 1468, au roi de Chypre.

Fabrication du camelot dans l'île au XVI^e siècle.

---

[1] « *Le roi mon seigneur manda les chamellos que sire André de Vetes donna o commandement dou roi : besants* III^m. XCIIII. et demi.

« Nos biens amés et feaulls concelliers, sachés que nostre bien amé et feaull sire André de Vetes, le guardien de nostre tanturerie de Nicossie, nous presenta hune feullie de paupiers pour chamellos, camoukas et samys, qu'il donna par nostre conmandement as lieus sousdevizés, qui montent besants trois mille nenante catre et demy : ce est à nostre chanbre en la main des desousnonmés, besants II^m. VIII^c. XCIIII et demi. Ce est à la main de quir Manolizeves pour chamellos pieces XXI, de XL bras, grenes et viollès, de grene pieces V, besants VII^c LXXV, et de XXX bras pieces XVI, besants M. II^c ; camoukas pieces XIII, pour besants VI^c XXXV^b (ce est torses contures, pieces VIII, pour besants III^c XXVIII^b, et detorces, pieces V, pour besants II^c VII), samys (bras XXXII, pour besants XLVIII), pour tables, ceintes et autres, pieces XVI, besants II^c LXXXIII. Et à la main de Perico de Tere pieces II de XL bras conlie j., et de XXX bras p. j. conli, pour besants II^c ; et pour le present que nous avons mandé à Hogia Lias, le marchant de la Kermaine, camoukas, torces contures, pieces VIII de XV bras, pour besants II^c XX, qui est la devant dite sonme de besants III^m. XCIIII^b. — Laquelle fulle de paupier li avons confermé de nostre main, et vous mandons entre ceus de ces presentes, lesquelles faites vere et mettre en heuvre de la rente de ladite tenturerie. Donné à Nicosie, le derain jour de fevrier 1468. De vist confermé. » Reg. de la secr. du royaume de Chypre, conservé au Vatican, fol. 54 verso.

Au fol. 95 du Ms., on trouve, sous la date du mercredi 4 mai 1468, « l'apaut de la balance dou fil de Marag et le tiers dou samsarage apauta à Johan Coupa. » *Marag* et *samsarage* me paraissent trop altérés pour que j'ose essayer de les rétablir. Peut-être le premier représente-t-il Marach, l'ancienne Germanicia ; cependant les chroniqueurs latins des croisades écrivent ce nom *Marasis*, *Marafin* (sans doute *Marasin*), *Mariscun*, *Mariscum*, *Marescum*, *Maresia* ou *Marasia*, et *Maresch*, et le traducteur français de l'un d'eux le rend par *Marasse*, *Maresse* et *Marese*. Voyez Guibert de Nogent, liv. IV, ch. I^er (*Opera omnia*, ed. D. Luc. d'Achery, pag. 396, col 1, C) ; Robert le Moine, liv. III, dans le recueil de Bongars, pag. 44, dernière ligne ; l'archevêque Baudry, liv. II (*ibid.*, pag. 101, lin. 22) ; Albert d'Aix, liv. IX, ch. XLVII (*ibid.*, pag. 341, lin. 58) ; Foucher de Chartres, ch. VI et XLI (*ibid.*, pag. 389, lin. 16, et pag. 424, lin. 51) ; l'auteur du *Gesta Francorum expu-*

époque, précise ce fait, que Chypre fabriquait encore par an deux cents pièces de camelots de quarante pics chaque, et deux mille huit cents pièces de samits de diverses sortes[1].

Fabrique de camelot à Tosia en Anatolie.

Enfin, du temps de notre vieux voyageur le sieur de la Boullaye-le-Gouz, et sans doute bien auparavant, on fabriquait dans la petite ville de Tosia en Anatolie, force camelots, qui étaient transportés à Constantinople, à Alep et au Caire[2].

Faveur dont jouit, chez nous, le camelot de Turquie; il devient commun.

Je ne veux pas continuer l'histoire de cette étoffe et rechercher les lieux où on la fabriquait chez nous[3]; je ferai seulement observer que, malgré les efforts de nos manufacturiers, le camelot de Turquie eut toujours la préférence, et qu'à la fin du moyen âge, il devint si commun, que les classes élevées le laissèrent au peuple[4].

Emploi du camelot pour le costume des cardinaux et pour des habits de gala.

Il continua cependant à être employé au costume des princes de l'Église, et

---

*gnantium Hierusalem*, ch. IX (*ibid.*, pag. 564, lin. 41); enfin Guillaume de Tyr, dans le *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, hist. occid., tom. Ier, liv. III, pag. 139, 143; liv. IV, pag. 152, 161; liv. X, pag. 402; liv. XI, pag. 492; liv. XVIII, pag. 866.

Quant au mot *samsarage*, je ne trouve qu'un nom de localité qui s'y rapporte tant soit peu : c'est celui de *Samusart*, que portait une forteresse située près de l'Euphrate. Voyez Albert d'Aix, liv. III, ch. XXI, et liv. V, ch. XXII, pag. 222, lig. 9, et pag. 265, lig. 39.

[1] *Historia compendiaria del regno di Cipro*, etc., Ms. du couvent de la Minerve, à Rome, coté X. IV. 46, in-4°, folio 68.

[2] *Les Voyages et observations du sieur de la Boullaye-le-Gouz*, etc. Paris, M. DC. LIII., in-4°, ch. XXXVI, pag. 65.

[3] En 1546, on employait pour cette fabrication surtout les laines de la basse Normandie et de la Picardie : « È vero, écrivait en 1546 Marino Cavalli, che nella bassa Normandia e in Picardia, di una sorte di lana migliore delle altre cavano li fioretti per qualche panno, e per farle ostade, e un'altra certa cosa che loro chiamano *ciambelloto*. » Voy. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., rec. et trad. par M. N. Tommaseo, tom. Ier, pag. 354.

[4] Mesmes le burail estoit très-rare chose,
Et le *turc* camelot, dont la bourgeoise n'ose

il n'était point rare de le voir, dans des occasions solennelles, associé à tout ce que le luxe déployait de plus brillant. Nous trouvons en effet dans l'inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise Ier, « une cloche rouge de camelot de soye doublée de boucassin noir[1], » et à l'entrée de Henri II

---

En faire maintenant sa robe seulement,
Qui de son coffre soit le pire habillement.
*Discours nouveau sur la mode.* A Paris, chez Pierre Ramier, M. DC. XIII., in-8°, pag. 16.

[1] *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 490. Voyez aussi pag. 493.

Qu'il me soit permis de faire observer ici que le cardinal était en contravention avec la discipline constante de l'Église, qui a toujours interdit la soie aux ecclésiastiques, même aux prélats, dans leur costume particulier et ordinaire. Voyez le savant traité de du Saussay, intitulé *Panoplia clericalis*, *seu de clericorum tonsura et habitu*, etc. (Lutetiæ Parisiorum, M. DC. XLIX., in-fol.), part. II, liv. II, ch. V, pag. 519-522, sans négliger le ch. VI, qui occupe les pag. 522-525, et qui est relatif à l'usage des soieries pour les ornements sacrés.

Quelque impérieux que fussent les canons qui le défendaient aux ecclésiastiques, il ne paraît pas cependant que cette prohibition ait toujours été scrupuleusement observée. Je le soupçonne en voyant combien ces prescriptions revenaient souvent, et en lisant une anecdote de la vie de saint Ermenfred. Se trouvant à la cour du roi Clotaire II, il fut interrogé pourquoi il portait sa tunique d'une certaine manière, et s'il voulait être clerc. En effet, ajoute le biographe, le bienheureux, par simplicité, laissait pendre sa tunique, que l'on appelait *serica*, jusqu'au milieu des jambes. (*Vita S. Ermenfredi abbatis*, auct. Egilberto, cap. I, n° 9; apud Bolland., *Acta sanctorum Septembris*, pag. 118, col. 1, C.)

Sans doute la seconde des questions du roi s'éclaire par la première, et, selon toute apparence, Clotaire ne voulait faire allusion qu'à la manière dont le saint portait sa robe; on peut croire, cependant, que si la matière du vêtement n'ajoutait pas à l'analogie signalée par le roi, au moins elle ne la contrariait point : or, par *serica* nous entendons, avec D. Carpentier (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 202, col. 1), une tunique de soie, sens que présente ce mot dans Martial (liv. II, épigr. 28). A cette remarque, qui n'a point échappé au savant Bénédictin, j'ajouterai que, dans le grec byzantin, le mot σηρική, employé tout seul, avait le même sens; on le voit par ce que dit Procope : « Αὕτη δ' ἐστὶν ἡ μέταξα, ἐξ ἧς ἐλώθασι τὴν ἐσθῆτα ἐργάζεσθαι, ἣν πάλαι μὲν Ἕλληνες Μηδικὴν ἐκάλουν, τανῦν δὲ Σηρικὴν ὀνομάζουσιν. » *De Bello Persico*, lib. I, cap. XX. Dans un autre passage, le même auteur, après avoir dit que les Vandales sont les plus luxueux des hommes, ajoute qu'ils portent Μηδικὴν ἐσθῆτα, ἣν νῦν Σηρικὴν καλοῦσιν. » *De Bello vandalico*, lib. I, cap. VI.

et de Catherine de Médicis à Lyon, en 1548, les cardinai de Bourbon, de Vendôme, de Lorraine et de Ferrare, dé lèrent « revestus de leurs roquets et grandes chapes de ca dinal de camelot rouge[1]. » Plus tard, quand Henri IV fit sc entrée à Rouen en 1596, on voyait dans le cortége les quat gardes, sans doute de la province, « vestus de manteaux c camelot de Turquie, pourpoints et chausses de damas c couleur de colombin, enrichis de plusieurs passemens c soye de couleur de fleur de pescher, avec l'espée et dagı dorées, la ceinture et port-espée de veloux gris brodé, les bottines blanches, doublées au revers de satin incarnat. Non moins bien vêtu, le greffier du magasin à sel l'éta « d'un manteau de camelot de soye et accoustrement d taffetas noir, et la tocque de veloux ras[2], » etc.

Camelin.

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, le camelots avec les camelins[3], autre espèce d'étoffe qui n'éta pas moins estimée. Dans une de nos chansons de geste,

> Lambert se vest d'un rice drap feitis;
> D'un *camelin* tretout forré de gris
> Ot chappe et cote et sercot bien assis.
>
> *Le Roman d'Aubery le Bourgoing*. Reims, 1849, in-8°, pag. 111.

Emploi de cette étoffe par Louis IX pour son costume.

Louis IX se vêtait communément de camelin, non pas cause du cas que l'on faisait de cette étoffe, mais en raiso

---

[1] *Le Ceremonial françois*, édit. in-folio, tom. Ier, pag. 356. — *Relations des e trées solennelles dans la ville de Lyon*, etc. A Lyon, de l'imprimerie d'Aymé Del roche, M. DCC. LII., in-4°, pag. 74.

[2] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 946.

[3] On disait peut-être aussi *cameline;* mais j'avoue que je n'ai trouvé ce mot ai écrit que dans une publication qui ne m'inspire pas une grande confiance, et d'ailleurs, avant une couverture en *cameline*, figurent des *couvertoirs de camel* Voyez *Inventaire après le décès de Richard Picque*, pag. 24 et 64.

de l'infériorité où elle était vis-à-vis des riches tissus que nous avons déjà vus : « ... il vesti puis tousjors, dit le confesseur de la reine Marguerite, robes de blou ou de pers tant seulement, ou de *camelin*, ou de noire brunette, ou de soie noire [1], » etc. A ce témoignage vient s'ajouter celui de Jean de Joinville, qui, rapportant au commencement de son livre, une conversation qu'il eut en présence de saint Louis avec maître Robert de Cerbon, nous apprend que cet ecclésiastique était vêtu de plus riche camelin que le roi [2].

Commission donnée à Joinville d'acheter des camelins en Phénicie.

Plus loin, le bon sénéchal instruit le lecteur de la commission que lui donna son maître d'aller à Tortose sur la côte de Phénicie, et d'y acheter cent camelins de diverses couleurs, pour donner aux cordeliers à leur retour en France [3]. Ce fait, rapproché de l'étymologie du mot *camelin*, donnée par Guillaume de Garlande, nous rend facile à croire qu'il soit venu de ce que l'étoffe en question était de la couleur du poil de chameau, si même originairement elle n'était pas de cette substance. Quant à l'argument tiré par M. Douët-

Sauce cameline.

---

[1] *Histoire de saint Louis*, par Jehan sire de Joinville, édit. du Louvre, pag. 361.

[2] *Ibid.*, pag. 8. Dans le compte de Geoffroi de Fleuri, nous trouvons : « Pour 1 kamelin et demi pour vestir frere Jehan Viel, confesseur de la royne, et son compaignon, 19l 10s. » (*Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 37.)

En Anjou et sans doute ailleurs, les lépreux étaient aussi habillés de camelin. Parmi *les choses qu'un mesel doit avoir avant qu'il entre en l'hostel où il doit estre mis*, un ancien manuscrit de Saint-Aubin d'Angers fait figurer une « robe de camelin, une housse et un chaperon de camelin, » etc. Voyez *Ordo I. ad separandum leprosum*, etc., ap. D. Marten., *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, lib. III, cap. x, pag. 534.

[3] *Hist. de saint Louis*, pag. 125.

Les anciens historiens nous ont conservé le souvenir de mainte libéralité semblable. Par exemple, en 1252, Henri III, roi d'Angleterre, envoya aux cordeliers anglais un chariot chargé de draps de laine de couleur grise, tels qu'en portaient ces religieux; mais ayant appris que le donateur les avait extorqués des marchands sans les payer, ils renvoyèrent la charrette et la charge. Voyez *Matthæi Paris. Historia major*, sub ann. 1252, édit. de Londres, 1640, pag. 832, lig. 22.

d'Arcq de la sauce, dite *cameline*[1], il n'a pas, ce me semble grande valeur; car, n'en déplaise à ce savant, il n'est nulle ment certain que cet assaisonnement fût brun. D'un autr côté, comme il est sûr qu'il avait la cannelle pour base[2], o peut croire que dans l'origine on disait *sauce caneline*.

Fabriques de camelin aux XIII^e et XIV^e siècles.

Chez nous, les fabriques de camelins s'établirent de bonn heure; dès le XIII^e siècle il est fait mention du camelin d Saint-Quentin[3], et dans le XIV^e, il est fréquemment questio du camelin d'Amiens, de Cambrai, de Malines, de Bruxelles et même de Château-Landon[4]. On en fabriquait également à Commercy en Lorraine, comme on le voit par les statuts de ouvriers drapiers de cette ville, dans lesquels il est recom mandé que « camelins marchans pignez en sain soient fai en XVI. fils que soient à trois filz sur les mains[5]. » Y avait-i des camelins de plusieurs couleurs? Sans doute, car nou voyons figurer dans l'inventaire des biens meubles de Loui le Hutin[6], du camelin blanc et vert, du premier seulemen

Couleurs des camelins.

---

[1] Table des mots techniques des Comptes de l'argenterie, etc., pag. 355, col. 1

[2] Voyez le Glossaire de du Cange, aux mots *Salsa*, n° 1, et *Salsa Camelina* tom. VI, pag. 43, col. 1. Voyez encore le *Trésor des recherches* de Borel, à l suite de la 3^e édit. du Dictionnaire de Ménage, tom. II, pag. 35, col. 1; le *Roma de Fauvel*, dans les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris, tom. I^er, pag. 320; l'*Apparition maistre Jehan de Meung*, par Honoré Bonnet dans le même ouvrage, tom. VI, pag. 256; et *le Ménagier de Paris*, etc. Paris 1847, in-8°, tom. II, pag. 230.

[3] *Indication des foires de Champagne et des divers aunages*, dans *les Manuscrit françois de la Bibliothèque du roi*, tom. IV, pag. 17.

[4] *Le Couronnemens Renart*, v. 1548. (*Le Roman du Renart*, édit. de Méon tom. IV, pag. 56.) — *Gloss. med. et inf. Latin.*, v°, *Camelinum*, tom. II, pag. 48 col. 1. — *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 22.

[5] *Gloss. med. et inf. Latin.*, v° *Camelinum*.

[6] « Item six aunes de camelin blanc, prisiée l'aune quinze sols; valent quatr livres dix sols. » Copie de la Bibliothèque du château de Fontainebleau. — Iten .i. camelin blanc et .i. vert, dit de bois. » *Ibid.*

dans le compte de Geoffroi de Fleuri [1], et du camelin noir dans les dépenses du mariage de Blanche de Bourbon [2]; mais il est probable que cette étoffe ne sortait pas des nuances intermédiaires. Pour les prix, ils étaient bien différents; car s'il y avait du camelin à 11 et à 12s 6d l'aune, il y en avait aussi à 24 [3] et à 28s [4].

Prix des camelins.

Que dirons-nous du molequin ou muelekin? Deux passages [5] que nous avons déjà vus, feraient croire que c'était une étoffe orientale, tandis qu'un autre passage de la même époque semblerait indiquer un vêtement :

Molequin, muelekin.

> Ez-vos les dames mariées,
> Moult très-noblement atornées...
> Chascune ot vestu chainsse blanche...
> Et *molequins* moult avenant.
>
> *La Court de Paradis*, v. 340. (*Fabliaux et Contes*, édit. de Méon, tom. III, pag. 139.)

D. Carpentier dérive ce mot de *melocineus*, fait de *melocina*, qui signifie *mauve*, et il pense que l'étoffe en question a été nommée *molequin* à cause de sa couleur [6]; j'hésite à être de son avis, et me sens plus porté à voir dans le substantif dont il s'agit un produit de l'arabe *malik* (ملك, prince, roi), dont le nom aurait ainsi annoncé l'excellence du molequin et son affectation primitive au costume des classes élevées, ou l'adjectif *morequin*, qui aurait indiqué la

Étymologie de ce mot.

---

[1] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 8, 41, 42.
[2] *Ibid.*, pag. 289.
[3] *Ibid.*, pag. 86.
[4] *Ibid.*, pag. 6, 21.
[5] *Parton. de Blois*, tom. Ier, pag. 56, v. 1615. — *Le Roman de la Rose*, v. 21203; édit. de Méon, tom. III, pag. 294. Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 206 et 233.
[6] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 349, col. 2, et pag. 350, col. 1.

provenance de l'étoffe. Il serait bien possible, cependant que cette étymologie n'exclût pas la première, et qu'aprè avoir été formé de *melocineus*, notre *molequin* eût été mo difié sous l'influence d'un adjectif correspondant à l'espagno *morisco*. Mais avant de résoudre ces questions, il faudrai savoir ce que nos ancêtres entendaient par *molequin*, san oublier le dérivé *meulequinier*, *mollequinier* et *mullequi nier*, que D. Carpentier traduit par *ejusmodi pannorum tex tor*, et dont il cite des exemples tirés de chartes du XIVe siècle sans oublier non plus *musquinier* usité à la même époque et rapporté par le même savant au radical *moscia*. Un text de 1392, auquel il n'a pas pris garde, donnerait à croire qu'i s'agissait d'une sorte de coiffure et de ceux qui la fabriquaient

Meulequinier, mollequinier, mullequinier, musquinier.

Au XVIe siècle, le molequin n'était pas encore tombé e désuétude; je trouve en effet dans un compte de 1539[2] « Ung *molequin* pour Ms. (l'abbé de Saint-Bertin) LXe. » L encore il peut bien être question de couvre-chef. Ce qu'il a de plus certain, c'est qu'en 1502 l'industrie dite *mulqui nerie* était exercée à Amiens par les tisserands[3] : d'où l'o peut conclure que le molequin était du linge ouvré, plu ou moins semblable à celui qui, aux XIIe et XIIIe siècles, nou

Le molequin au XVIe siècle.

---

[1] « Sur telliers, *musquiniers*, toiliers, lingers, cotilliers, lins, chanvres, toile et leurs appartenances, seront trois esgards qui auront chacun seize sols par. pa an. » Bans et statuts de Noyon, publiés en 1398. (*Une Cité picarde au moyen âge* etc., par Al. de la Fons, baron de Mélicocq. Noyon, chez Soulas Amoudry, 1841 in-8°, ch. XIV, pag. 208.)

[2] *Décoration et ameublement du palais abbatial de Saint-Bertin*, etc. (*Bulletin de Comités historiques*, archéologie, etc., janvier 1851, pag. 9, not. 3.)

[3] Statuts des tisserands de toile (1502); arch. de l'hôtel de ville d'Amiens reg. aux brefs et stat. coté N, fol. 225 verso, 2e cote, art. 4 et 5. Cette pièce doi paraître dans le tom. II de l'*Histoire du Tiers État*, de M. Augustin Thierry pag. 490-493.

venait d'Orient[1], dont les productions en ce genre furent recherchées, concurremment avec les belles toiles allemandes connues sous le nom de *glizzum*, *glisdum*[2], jusqu'au moment où les étoffes de Reims les firent dédaigner même dans le Levant[3].

Meiamel. Tubel.

Peut-être faut-il encore ranger parmi les étoffes qui nous venaient d'outre-mer ou de l'Espagne arabe, le *meiamel* et le *tubel* nommés dans un ancien inventaire[4], dont nous ne possédons, hélas! qu'une transcription moderne. Ne pourrait-on pas aussi identifier ce *meiamel* avec le *mejoral* que l'on rencontre dans un testament de l'an 1199[5]? La chose est difficile, si, comme le veulent les Bénédictins, éditeurs

Mejoral.

---

[1] Au gentil conte font son lit atorner
De riches coutres et de dras d'outre-mer.
*Les Enfances Vivienz*, Ms. n° 6985, fol. 199 verso, col. 2, v. 23.

[2] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 532, col .3.

Dans un acte ancien, nous voyons le *glizum* nommé avec des tissus précieux : « Quibusdam purpuras tyricas, quibusdam palliola viridia, cum camisilibus seu *glizis* donavit... aut camsile subtile ac grande, seu chozzonem sive lenam opere plumario contextam... mensasque omnes operimentis mandavit *glizinis* vestiri. Sed et foris ostium refectorii ejusdem texturæ manutergiæ sunt hinc et inde suspensæ. » *Confraternitas inita inter monast. S. Galli, ac... Adalberonem Augustanum*, etc. A. C. DCCCCVIII. (*Codex diplomaticus Alemanniæ et Burgundiæ Trans-Juranæ*, etc., ed. P. Trudpert. Neugart. Typis San-Blasianis, 1791, in-4°, tom. I, pag. 549, 550, n° DCLXVII.)

[3] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 98.

[4] « Quadraginta duas capas processionales, quæ quidem omnes sunt de pannis aureis vel sericis vel *meiamel*... Item aliud nobile et pretiosissimum in unum pali diversorum colorum sine auro, vocatum vulgariter *pali Tubel.* » Invent. des reliques, des ornements et des livres de l'église Saint-Amans de Rodez, 13 juillet 1313. (Bibl. nat., collect. Doat, tom. CXXXII, pag. 122.)

[5] « ... majores camisiæ meæ et quatuor paria magnorum linteaminum et mas guimplas et *mĕjoral* et totas mas toalhas et mei mantil... vendantur, » etc. *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, par Baluze, preuv. du liv. II, tom. II, pag. 257.

du Glossaire de du Cange[1], ce mot est un terme espagn désignant une espèce de robe de femme, et il y a grand apparence que dans l'acte en question il s'agit d'un obj semblable. L'inventaire du 13 juillet ne se retrouve plu dans les archives de la mairie de Rodez; mais il y en a plu sieurs autres d'une date postérieure, du xv^e siècle surtout A ma prière, M. Bion-Marlavagne, archiviste du départe ment de l'Aveyron, en a parcouru quelques-uns, afin d retrouver, non pas exactement le mot qui m'embarrassait car, comme moi, il croit que ce mot a été mal copié, mai un mot à peu près semblable. Or voici tout ce qu'il a p découvrir. Dans un inventaire des reliques et ornements d l'église de Saint-Amans, de 1439, à l'article des chasuble (*de las capas missals*), on lit : « Item autra capa de tersone negre dobrada de tela persa sens garnimens. » Le mot *ter sonel*, quoiqu'il diffère du mot *meiamel*, qui nous occupe n'en diffère pourtant pas assez pour qu'il ait été impossibl à un copiste inintelligent de les confondre et de transcrir l'un pour l'autre. Le *tersonel* était, si je ne me trompe un tissu de laine[2].

Tersonel.

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 343, col. 2.

[2] Cependant on lit dans trois articles d'un ancien inventaire de l'église du Puy en date de 1444, *tersonum de lino*, et dans le dernier il est spécifié que l'étoffe étai de fabrique française, *operis Franciæ*. Voyez le Glossaire de du Cange, tom. II pag. 639, col. 2, au mot *Coto*, et tom. VI, pag. 557, col. 1, au mot *Tersonum* n° 1. La citation qui s'y trouve d'un passage d'un autre inventaire de l'an 1449 dans lequel il est question d'une robe de verre avec un collet renversé doublé d *tersenet*, suffirait à elle seule pour prouver l'existence d'un tissu de ce nom, révo quée en doute par les Bénédictins, qui proposent de lire *tersorium* au lieu de *ter sonum*.

Dans le testament de Baudouin III, comte de Guines, qui porte la date de 1244 on lit : « A Robert d'Achiel mon grant palefroi e mon haubergh, et mes cauche de *toclenet* et unes couvertures de fer. » (*Histoire généalogique des maisons d*

En supposant même que le mot *meiamel* soit exactement copié, je ne crois pas qu'il puisse être autre chose que le nom d'une étoffe, et encore d'une étoffe assez commune, en laine, par exemple. Le texte cité ne le fait-il pas supposer? Il ne mentionne que des *capas processionales* ou ce que l'on nomme aujourd'hui des chapes, et ces chapes sont rangées suivant l'importance des étoffes. Ce sont d'abord des chapes en drap d'or, puis des chapes en simple drap de soie; viennent enfin, et doivent nécessairement venir, des chapes d'un tissu moins précieux, de *meiamel*, ou de laine : ce que je crois être la même chose. En Rouergue, les tissus de laine étaient autrefois fort employés pour les ornements d'église; cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours.

Tubel.

Reste le *paile* appelé *tubel*. Ce nom était-il celui d'une étoffe courante? Devine qui pourra, en s'aidant ou non d'un passage cité par D. Carpentier[1]. Pour moi, je suis assez tenté de croire qu'il s'agit d'une tapisserie qui portait le nom de la personne à laquelle l'église de Saint-Amans en était redevable. Dans les écrivains du moyen âge il est à tout moment question de meubles semblables et d'ornements conservés dans les églises sous le nom du donateur. C'était, par exemple, à Saint-Alban, la chasuble du pape Adrien[2], et à Canterbury, l'ornement appelé *Florie*, du nom

Chasubles, ornements conservés sous le nom du donateur.

---

*Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, etc., par André du Chesne, preuv. du liv. V, pag. 283.) A mon tour, je proposerai de lire *tercenet*, tout en regrettant que *toclenet* ait été omis dans le Glossaire de du Cange.

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 691, col. 2, v° *Tubel*.

[2] « Adrianus papa, de Sancti Albani territorio oriundus... dedit etiam insigne pallium, quod dominus imperator sibi miserat... necnon capam unam choralem, unde jam fit casula quæ nomen Adriani retinet his diebus. » *Nomina benefactorum abbatiæ Sancti Albani*, apud Dugdale, *Monast. Anglic.*, tom. II, pag. 218, col. 2.

de l'abbé de Saint-Augustin Hugues Florý, qui l'avait fa faire[1]. Il est vrai de dire, cependant, que si tous les orne ments conservés dans les églises portaient autrefois un no qui servait à les faire reconnaître, ce nom n'était pas to jours celui d'un donateur. Souvent exécutés aux frais c ces églises ou avec des étoffes dues à la libéralité de pe sonnes obscures, ces ornements étaient désignés d'une façc qui défie la sagacité la plus exercée. En effet, pour n'en cit qu'un ou deux exemples, qui pourrait découvrir la raiso pour laquelle on avait appelé *orbis terrarum* l'ornemer tissé et donné par la reine Adhélaïs à l'église de Saint-Deni qui, à ce qu'il paraît, en possédait déjà un autre sous le mêm nom[2], don de Charles le Chauve? Le moyen aussi de savo le motif qui avait fait nommer *ibi et ubi* une chape que l'o voit figurer au nombre des richesses de l'ancienne abbay de Croyland, au commencement du xv^e siècle[3]? Peut-êt avait-on retracé sur cette chape le souverain pontife donnar sa bénédiction *urbi et orbi*, mots inscrits sur le tissu.

Difficulté d'expliquer la désignation de certains ornements d'église.

---

[1] « ... capam pulcherrimam, casulam, albam cum stola et manipulo auro gemmis mirabiliter contextas, quæ usque in hodiernum diem *Floriæ* vocantu fieri fecit. » *Chronica Guill. Thorne mon. S. Augustini Cant.*, etc., cap. IX, § (*Hist. Anglic. Script. X*, tom. I, col. 1796, lin. 8.)

[2] *Helgaldi Floriac. mon. Vita Roberti regis*, cap. XIV. (*Rec. des hist. des Gaule* etc., tom. X, pag. 104, D.)

On sait combien le roi Robert, fils d'Adhélaïs, se montra généreux envers l églises : un écrivain contemporain, dont le récit précède celui d'Helgaud, no apprend que le pieux monarque avait reçu de l'empereur Constantin, avant 102 une multitude d'étoffes de soie. Voyez *Glabri Radulfi Histor.*, liv. IV, ch. v pag. 52, D, du même volume.

[3] « Etiam capam unam rubeam principalem, gemmis et auro desuper conte tam, communiter vocatam *Ibi et Ubi*, similiter fieri fecit (Ricardus abbas Croy land.), ad valorem centum marcarum sæpius appretiatam... Emit insuper pann oloseric os falconibus aureis intextos, pro septem capis inde fiendis... Alium qu que pannum pretiosum de cocco bis tincto floribus aureis similiter intextum... i

Le nécrologe de l'église de Paris signale deux vêtements semblables spécifiés comme étant d'une étoffe appelée *cangium*[1]. Sûrement elle ne doit point être distinguée du *canceum* ou *canzeum*, dont étaient faits un pluvial et une chasuble mentionnés dans un inventaire manuscrit du trésor du saint-siége en date de 1295[2]; mais quelle était cette étoffe? D. Carpentier, au second de ces mots, se contente de dire qu'il servait à désigner une espèce de drap, après que du Cange était allé jusqu'à conjecturer que ce pouvait bien être une étoffe changeante. Si je ne savais pas que les Arabes avaient, ont peut-être encore une étoffe appelée *kandj*[3], je

Cangium, canceum ou canzeum.

Étoffes changeantes pendant le moyen âge.

formam merito principalis vestimenti transformavit. » *Historiæ Croylandensis Continuatio*, apud Th. Gale, *Rerum Anglicarum scriptorum veterum tom. I*, pag. 514.

[1] « Dedit duas cappas de *cangio* viridi. » *Necrol. eccl. Paris.* 17 *kl. Julii*, in *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 92, col. 2, v° *Cangium*, n° 1.

[2] « Item unum pluviale de *canceo* rubeo cum aurifrixio de opere Ciprensi. .. Item unam planetam de *canzeo* viridi. » *Ibid.*, pag. 86, col. 3.

[3] « ... la *khilah* que l'on donnait à ces Arabes, était formée de l'étoffe appelée *sâmmat*, ou de *kandj*. » *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. II, 2e part., pag. 70, ann. 697 de l'hégire (1298 de J. C.).

Le nom d'étoffe accolé ici au mot qui nous occupe, me rappelle ce que j'ai dit précédemment, tom. Ier, pag. 260, du samadan mentionné par l'un de nos anciens trouvères, et me fait douter d'être tombé juste en essayant d'expliquer ce mot à l'aide d'une conjecture qui le ramène à notre substantif *samit*. Peut-être suis-je plus fondé à donner celui-ci pour racine à *sâmmat*. Il est de fait que, malgré l'état avancé de l'industrie de la soierie en Égypte, en Arabie et en Perse, les étoffes de *Roum*, ou de l'empire grec, étaient généralement préférées en Orient. Voyez *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, par M. Reinaud, pag. 277, en note. Firdousi veut-il donner la mesure de la joie avec laquelle Zohac accueillit le tablier de Feridoun, quand il lui apparut sur la pointe d'une lance, il nous dit que le roi le revêtit de brocart de Roum et l'orna d'une figure de pierreries sur un fond d'or. (*Le Livre des Rois*, tom. Ier, pag. 91.) Ailleurs (tom. II, pag. 575), le poëte parle d'un présent de cent robes de ce même brocart et d'autant de pièces d'étoffe de poil de castor et de drap d'or; et la comparaison qu'il établit (tom. III, pag. 407) entre des joues vermeilles et le brocart de Roum, semble indiquer la pourpre byzantine, du moins l'une des nuances de cette couleur; comme le brocart couleur de paon qui servait de tapis à une tente, dont il est question aupara-

serais assez disposé à me ranger de son avis, en voyan combien est ancien l'usage de combiner ensemble un trame d'une couleur et une chaîne d'une autre. Sans re monter à l'antiquité[1], je signalerai la description de costume qu'Alain de Lille, qui florissait dans la seconde moitié du XII^e siècle, a insérée dans l'un de ses ouvrages « Un tissu de soie, nuancé de diverses couleurs, dit-il, servait de vêtement à la jeune fille, et les reflets mobiles et variés de ce tissu coloraient ses traits de teintes diverses[2]. »

---

vant (pag. 313. Cf. pag. 365), paraît se rapporter à une étoffe changeante. Plus loin (pag. 619), on voit le brocart de Roum employé pour un ensevelissement, ce qui, joint aux autres mentions de cette étoffe semées çà et là dans le poëme (tom. III, pag. 299, 309, 311), achève de nous convaincre du haut prix qu'y attachaient les anciens Persans. Non pas qu'ils tinssent peu de compte de leurs produits en ce genre; bien au contraire. Par exemple, Firdousi, parlant d'un présent fait à Rustem, nous dit (tom. I^er, pag. 567) qu'il se composait, entre autres choses, de cent mules chargées de brocart magnifique, venu du pays de Roum, de Chine et de Perse. Dans un autre endroit (tom. II, pag. 351), ce sont trente charges de brocarts et de trônes couverts de soie tirée de l'Égypte, de la Perse et de la Chine. Les soieries de ce dernier pays étaient, comme on le voit aux fréquentes mentions qu'en font les écrivains orientaux (*Le Livre des Rois*, tom. I^er, pag. 207, 503; tom. II, pag. 213, 333, 357, 537; tom. III, pag. 79, 179, 219, 315; *Hist. des sult. mamlouks*, tom. I^er, pag. 214, etc.), tenues en aussi haute estime que celles de Roum.

Pour ce qui est des étoffes de l'Égypte, nous ne reviendrons pas sur ce que nous en avons dit plus haut, tom. I^er, pag. 277-283, si ce n'est pour renvoyer à l'*Histoire des Mongols de la Perse*, publiée par M. Quatremère, tom. I^er, pag. 404, not. 191, col. 2, et à l'*Hist. des sult. mamlouks*, tom. II, 2^e part., pag. 72-75, en note. Plus loin, pag. 252, not. 51, il est question d'une étoffe de Baalbek, ou *Baalbeki*. Les *Nouvelles Annales des voyages*, février 1852, pag. 135, renferment également une note de M. Defrémery sur les tissus de coton blanc que l'on fabriquait dans cette ville de Syrie.

[1] Voyez sur les habits nuancés que l'on remarque dans plusieurs peintures antiques, l'*Histoire de l'art chez les anciens*, par Winckelmann, liv. IV, ch. v, édit. de M. DCC. LXXXIX., in-8°, tom. II, pag. 166.

[2] « Vestis autem ex serica lana contexta, multifario protecta colore, puellæ pelli serviebat in usum, quem discolorando colorans alteritas, multiplici colore alterabat. » *De Planctu Naturæ*, pag. 284 ult. edit.

Au milieu de ses fictions poétiques, Conrad de Würtzburg, qui écrivait au XIIIe siècle, donne parfaitement à entendre que le vêtement d'Hélène était tissé de même [1], et une peinture murale de cette époque, dont on voit encore des vestiges dans la tour de Veyrines, près de Bordeaux [2], nous montre des personnages habillés d'étoffes changeantes. Enfin, s'il faut en croire le traducteur de la grande Chronique de Matthieu Paris, les chevaliers qui se pressaient à York aux noces du roi d'Écosse avec la fille de Henri III, roi d'Angleterre, se montraient « fiers des riches étoffes de soie aux couleurs changeantes [3]; » mais en recourant au texte, qui porte *sericis et transformatis ornamentis superbientes*, on conçoit des doutes sur ce sens. Comme le fait très-bien observer M. Huillard-Bréholles, *transformatus* n'est pas dans le Glossaire de du Cange; en revanche on y trouve *mutatoria*, qui, appliqué aux vêtements, nous paraît avoir la même signification, celle d'habits magnifiques [4], tels que l'on en porte les jours de gala, où l'on change, où l'on transforme plusieurs fois sa toilette, comme dans une circonstance rapportée par un autre historien [5].

Sens des adjectifs *transformatus* et *mutatorius*, appliqués aux habits.

---

[1] *Diatribe de Conrado Herbipolita*, etc., pag. 48, col. 2. Voyez plus loin, pag. 71, en note.

[2] Indépendamment du style de ce monument, nous avons, pour en fixer la date, un acte du 26 août 1290, dans lequel un roi d'Angleterre s'exprime en ces termes : « ... dedimus licentiam... Arnoldo de Blancfort, quod ipse manerium suum de Vitrinis... muro de petra vel de palo includere possit. » Rot. Vascon. in Turri Londin. anno 18 Edw. I. (*Lettres de rois, reines et autres personnages*, etc., publ. par M. Champollion-Figeac, tom. Ier, pag. 375, n° CCLXXXIV.)

[3] *Matth. Paris. Hist. maj.*, sub. ann. 1251; ed. Lond. 1640, pag. 829, lin. 41. — *Grande Chronique de Matthieu Paris*, etc., Paris, Paulin, 1840, in-8v, tom. VII, pag. 246.

[4] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 592, col. 2, v° *Mutatoria*, n° 2.

[5] « Les chevaliers estoient vestus de dras de diverses couleurs. Une fois estoient

Paliot.

Explication de ce mot donnée par les savants.

Si nous avons été assez heureux pour déterminer le sen des mots *cangium*, *canceum*, *canzeum*, il est fort à craindr que nous ne le soyons pas autant pour rendre compte de c que l'on entendait à la même époque par *paliot*. Le confes seur de la reine Marguerite rapportant que saint Louis, de puis son retour de sa première croisade, ne couchait jamai sur la paille ni sur la plume, ajoute qu'il reposait sur un li de camp, « sus lequel l'en metoit un materaz de coton cou vert de *paliot*, non pas de soie[1]. » L'éditeur de cette relatio écrit en marge de ce passage : « Un matelas de coton couver d'un pavillon, ou d'une couverture qui n'étoit pas de soie; mais il me semble avoir fait erreur, l'auteur ne voulan mentionner que l'étoffe du matelas, qui, en raison de l condition du personnage, aurait dû être recouvert d'un enveloppe de soie[2], et cette particularité que le saint roi couchait sans autre paille ou paillasse. Dire en quoi consis tait l'étoffe appelée *paliot* me paraît impossible, tant qu l'on n'aura pas d'autres exemples de ce mot; en attendant ce qu'il me semble à propos de faire, c'est de corriger le glossaires de du Cange, de D. Carpentier et de Roquefort[3] où *paliot* n'est pas seulement expliqué par *étoffe*, *sorte d'é toffe*, mais encore par *pavillon*, *couverture*, sens qu'aucu texte n'autorise à donner au vieux dérivé de *pallium*, qui après tout, n'est peut-être que le mot *paile* habillé à l provençale.

---

en vair et l'autre en gris, en vert ou en escarlate, et en plusieurs autres nobles cou leurs. » *Les grandes Chron. de France*, etc., éd. de M. Paris, tom. V, pag. 40.

[1] *Histoire de saint Louis*, par Jehan sire de Joinville, édit. du Louvre, pag. 368

[2] Voyez *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 186.

[3] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 31, col. 3; tom. VII, pag. 251 col. 2. — *Gloss. de la langue romane*, tom. II, pag. 292, col. 1.

Carda, cardis.

Plus prudent pour les mots *carda*, *cardis*, que l'on rencontre dans un inventaire de la cathédrale de Saint-Paul de Londres dressé à la fin du XIII^e siècle, trop prudent peut-être, le premier, le plus illustre des savants que nous venons de citer, s'est borné à rapporter les passages où se trouvent ces mots, sans chercher à les expliquer. Venu après lui, D. Carpentier s'est hasardé à le faire en disant qu'ils semblent désigner une espèce d'étoffe. Nous sommes complétement de cet avis, sans pouvoir malheureusement rien y ajouter. Nous ferons remarquer, cependant, qu'il résulte des exemples allégués par du Cange et par les Bénédictins, qu'il y avait des cardes en lin, pareilles à des étoffes de Venise, qu'il s'en trouvait de bleues et de jaunes, et que ce tissu ne pouvait être ni bien riche ni bien précieux, puisque dans le tonlieu de l'église de Saint-Bertin et de Saint-Omer, la charretée de cardes est imposée à onze deniers [1].

Cardes en lin, bleues et jaunes; conjecture sur la richesse et le prix de cette étoffe.

Si, au lieu de nous borner à des recherches sur les étoffes de soie, les draps d'or et d'argent, et autres tissus plus ou moins précieux, nous eussions entrepris un travail sur l'industrie textrine en général, ce serait maintenant le moment de passer aux tissus de laine et d'en suivre l'histoire depuis l'écarlate jusqu'au blanchet [2], au biset [3], au rous-

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 174, col. 3.

[2] « Item pauperibus Christi fiant MM. tunicæ ad induendum eos de blancheto. » *Nota testam. Guigon. dalph.*, etc. (1333), apud Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, tom. II, pag. 236, col. 2. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 698, 699, v^is *Blanchetum*, *blanchetus*, *blanketus*, *blanquetus*.

[3] Une gonnele de *biset* li dona.
*Roman de Guillaume d'Orange*, Ms. n° 6985, fol. 203 verso, col. 1, v. 35.

L'italien avait une expression correspondante, employée par Arioste, *Orlando furioso*, cant. XIII, st. 38. On disait aussi *griset* : « ... tunica lata talari ex *griseto*

set[1]; mais, quelque intéressant qu'il puisse sembler, ce sujet ne rentre pas dans notre cadre, déjà si large : nous laisserons donc le soin de le traiter à celui qui voudra le prendre, tout en regrettant de ne pouvoir encore dire un mot de ces draps d'Abbeville déjà fameux au XIII^e siècle[2], de ce vert de Gand et de Douai, cité dans le *Roman du Renart*[3], de ces bons pers d'Ypre, de cette bonne draperie de Bruges et de Saint-Omer que l'un de nos anciens trouvères a l'air de compter parmi les *dras de parage*[4] et qu'il nous représente étalés à la foire de Troyes[5].

Moment de l'arrivée des marchands de belles étoffes.

Sans doute c'était le moment des foires que les marchands de belles, de riches étoffes, choisissaient pour venir

---

bene fusco uterque indutus erat, » etc. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. I^er, ann. 1339; tom. I^er, pag. 388. Cf. Radulf. de Diceto, a Cangio laudat., tom. III, pag. 568, col. 3, *Gloss. med. et inf. Latin.*

[1] Étoffe de drap brun. Matthieu Paris, rapportant, sous l'année 1251, la mort de Cécile de Sanford, veuve de Guillaume de Gorham, chevalier, nous dit qu'après le décès de son mari, elle fit vœu de continence et reçut l'anneau de fiançailles et la robe de *rousset*, pour les porter en signe de célibat perpétuel. Voyez l'*Historia major*, édit. de 1640, pag. 818, lig. 46.

On lit dans un ancien poëme écossais :

> A *rousseat* goun of hir awn scho him gaif
> Apon his weyd, at coverid all the layff.
> *Wallace*, buke fyrst, v. 239, edit. of MDCCCXXX, in-4°, pag. 8.

[2] Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Abovila*, tom I^er, pag. 27, col. 2.

[3] Tom. IV, pag. 56.

[4]
> Ni ja *draps de paratge* poichas no vestiran,
> Mas espas grossas, brunas, que mais lor dureran.
> *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*, pag. 100, v. 1386.

[5] *De la Bourse pleine de sens*, par Jehan li Galois d'Aubepierre, v. 74, 104, 173, 362. (*Fabliaux et contes*, tom. III, pag. 41, 42, 44 et 50.)

Dans le *Roman de Garin le Loherain*, les oncles du jeune Hervis le gourmandant sur ses dépenses à la foire de Lagny, lui disent :

> Por coi despant et l'argent et l'or fin
> Que te chargait li tiens peres Thieris

dans un pays : indépendamment des affaires de leur commerce, ils y trouvaient des plaisirs de toute sorte, nommément de la musique pendant leur voyage [1] et leur séjour [2]; néanmoins ils arrivaient quelquefois en dehors de ces époques. Tristan malade, désirant revoir Yseult la Blonde, dit à Kaherdin, qui se charge de se rendre auprès d'elle :

Musique sur les navires marchands et pendant les foires.

Pernez [i]cest anel ou vus...
E quant en la terre venez,
En curt marcheant vus f[e]rez
E porterez bons dras de seie.
*Le Roman de Tristan*, tom. II, pag. 56, v. 1184.

Le fidèle Kaherdin

Meine bele bachelerie,
De seie porte draperie,
Danrée d'estrange colurs

---

Por aporter à la foire à Laigni
Por achater et del vair et del gris,
Des dras de Flandres, des jualz de Paris?
Ms. du fonds de Saint-Germain français n° 1244, fol. .xj. recto col. 1, v. 11.

[1] Li marcheant n'ala pas à la foire;
Ou voille ou non Vivien i envoie;
.cec. trossiax li a livré d'emploite
Et .cccc. de gent qui sont cortoise.
Vienent à mer, si entrent as atoivres,
En mer s'empaingnent et drecerent lor voilles.
Li jugleor leanz les esbanoient, etc.
*Les Enfances Viviens*, Ms. n° 6985, fol. 177 recto, col. 2, v. 33.

[2] Dans un roman que nous citions tout à l'heure, le damoisel Hervis se donne ce divertissement à la foire de Lagny :

Après soper commence adonc à violer
Et chancesons d'amors bellement et suef;
Et Hervis l'escouta, li gentis et li bers...
Un blial osterin dona à menestrer.
*Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain français n° 1244, fol. .xxj. verso, col. 1, v. 5.

E riche veissele de curs,
Vin de Peito, oisels d'Espaigne,
Pur celer e covrir s'ovraingne
Coment venir pusse à Ysolt, etc.
*Ibid.*, pag. 61, v. 1309.

En un port a sa nef ancrée,
A sun batel en va amunt
Dreit à Lundres, desuz le punt;
Sa marchandise iloc descovre,
Ses dras de seie pleie e ovre.
*Ibid.*, pag. 64, v. 1374.

Marchand russe offrant en vente un manteau précieux.

Dans une saga islandaise, c'est un marchand russe assis, probablement dans la rue, si ce n'est au marché, et offrant en vente un manteau précieux entièrement tissu ou broché d'or, que se disputent les pourvoyeurs des rois de Norvége et de Suède[1].

Admiration des Occidentaux pour les belles étoffes de l'Orient.

Ces vêtements, ces étoffes, transportés par le commerce d'Orient en Occident, où l'on avait la plus grande estime pour les articles *ouvrés de mains de Sarrasins*[2], y excitaient

---

[1] *Narratiuncula de Hauko Habroka*, cap. I. (*Scripta historica Islandorum*, etc., vol. X, Hafniæ, 1841, in-8°, pag. 184.)

Il existe une dissertation de Rasmussen intitulée *De Orientis Commercio cum Russia et Scandinavia medio ævo*, etc. Hauniæ, MDCCCXXV, etc., in-4° de soixante pages; mais c'est bien peu de chose.

[2] En mi avoit .i. eschequier
Paint à azur et à fin or;
Par grant savoir le firent Mor.
*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 149 verso, col. 2, v. 13.

Mout fu li trés de grant valor...
Là s'adrecierent li Romain...
Sans demander, le roi conurent
As riches œvres ki i furent,
As riches œvres de fin or;
Plus riches ne fisent ainc Mor,

une telle admiration, que plus d'une fois les trouvères les représentent comme tissés par les fées, ouvrières fantas-

Les trouvères les représentent fréquemment comme tissées par les fées.

---

Ne plus ciere ne plus eslite
N'isci del roiaume d'Egypte, etc.
*D'Atis et de Prophelias*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7191, fol. 106 verso, col. 1, v. 20.

Li cievecians en fu tous d'or,
En Egypte le fisent Mor.
A cieres perres, à esmaus,
En fu devant tous li frontaus.
*Ibid.*, fol. 114 recto, col. 2, v. 17.

The pavyloun was wrouth for sothe, Y wys,
All of werk of Sarsynys.
*Launfal*, by Thomas Chestre, part 1st, v. 265. (*Anc. Engl. metr. Rom.*, vol. 1, pag. 181.)

Froissart, parlant des engins qui en 1345 battaient en brèche le château de la Réole, ajoute : « Mais trop petit l'empiroient; car ils estoient... ouvrés jadis de mains de Sarrasins, qui faisoient les soudures si fortes et les ouvrages si estranges, que ce n'est point de comparaison avec ceux de maintenant. » *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. Ier, part. Ire, ch. CCXXXIX; édit. du *Panthéon littéraire*, tom. Ier, pag. 199, col. 1.

Ce passage, comme un autre relatif à Carcassonne, qui se lit plus loin, part. II, ch. XIX, pag. 316, col. 2, ann. 1356, semblerait devoir se rapporter aux Romains, dont les constructions étonnaient nos ancêtres comme elles nous étonnent nous-même, et qui, en leur qualité de païens, étaient rangés parmi les Sarrasins (voy. *Actes de l'académie de Bordeaux*, quatrième année, 1er trim., pag. 109-113). Mais un passage d'un auteur subséquent nous donne à penser que, dans l'esprit de Froissart, il s'agissait bien de ce que nous entendons aujourd'hui par *Sarrasins*. Berry, après avoir rapporté la triste aventure de Charles de Savoisy, en 1405, sa condamnation et ses courses contre les musulmans, ajoute : « De plus, il fit construire son hostel ou chastel de Seignelay au pays d'Auxerrois, moult bel par des Sarrasins qu'il avoit amenés d'outre-mer, » etc. Voyez l'*Histoire de Charles VI, roy de France*, par Jean Juvénal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 414.

Un autre écrivain contemporain, après avoir parlé des danses sarrasines, c'est-à-dire sans doute de la morisque, que l'on exécutait à la cour de France, en 1392 (*Chron. du Relig. de Saint-Denys*, liv. XIII, ch XVI; tom. II, pag. 66), rapporte que les Parisiens ayant mis le feu à Bicêtre, hôtel du duc de Berry, la flamme dévorante le consuma presque en entier, à l'exception cependant de deux petites chambres d'ouvrage sarrasin, *que miro opere et* sarracenico *subtiliter sculpte erant*. (*Ibid.*, lib. XXXII, cap. XXXI, ann. 1411; tom. IV, pag. 520.)

tiques que l'un d'eux nous montre vêtues de robes de sc blanche, couleur affectée aux hôtes de l'autre monde[1] :

---

[1] Depuis l'antiquité, la couleur blanche a été invariablement affectée au c tume des êtres surnaturels et des bienheureux. Sans parler de Dieu, apparu p d'une fois « long vestu de robbe blanche, et d'une hucque vermeille par-dessou (*Journal du regne du roy Charles VII*, à la suite de l'*Histoire de Charles VI*, p J. Juvenal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 514), les anges étaient prir tivement représentés entièrement vêtus de blanc, ou portant un manteau blanc une tunique bleue. C'est ainsi à peu près que les dépeint saint Grégoire de N zianze. (*Orat.* XXIII *et* XXIV.) Deux écrivains monastiques latins d'une époq postérieure, nous font voir chacun un ange, l'un sur la sépulture de saint Outri et vêtu de blanc (*Vita S. Austregili*, etc., n° 15, ap. D. Mabillon, *Acta SS. or S. Bened.*, sæc. II, pag. 98. Cf. pag. 147), l'autre, d'abord vêtu de pourpre, pu de blanc (*Visio Wetini mon. Aug.*, A. C. DCCC XXIV; *ibid.*, sæc. IV, pars I, pag. 26 266. Cf. pag. 278), et un poëte nous dit que les anges étaient vêtus de lin : « A gelicas vestes festo candore nitentes, -- Veste profanari non patiuntur Ovis. *De Confl. Ovis et Lini*, ap. du Méril, *Poés. pop. lat. ant. au* XII*e siècle*, pag. 39 Dante nous montre un ange vêtu de blanc (*Del Purgatorio*, cant. XII, st. 31. C cant. II, st. 9). Enfin, un ancien poëte espagnol représente deux anges sous forme d'hommes vêtus de blanc. (*Loores de Nuestra Señora*, copl. 133, ap. San chez, *Col. de poes. castell.*, tom. II, pag. 260. Cf. *la Vida de santa Oria*, copl. 4 pag. 441, et copl. 143, pag. 453; *les Mss. fr. de la Bibl. du Roi*, tom. II, pag. 2 et *Iconographie des anges*, par M. Didron, dans les *Annales archéologiques*, tom X 6e livr., Paris, nov et déc. 1851, pag. 356-362, III. — *Costume des anges*), etc Le même poëte attribue la couleur blanche à l'âme, à laquelle il donne la forn d'une colombe. (*Milagros de N. S.*, copl. 600; *ibid.*, pag. 364. Cf. pag. 439, *Vi de santa Oria*, copl. 30.)

Ailleurs, le même rimeur parle du chœur des martyrs *con sus amitos blanco* qui se rendirent en procession pour recevoir saint Millan. (*Vida de S. Millan* copl. 306, ap. Sanchez, tom. II, pag. 152.) Nous les retrouvons dans le *Te Deu* (Te martyrum candidatus laudat exercitus), et, bien avant D. Gonzalo de Bercec saint Jérôme nous avait montré l'ermite saint Paul montant au ciel, vêtu de blan (*Vita S. Pauli erem.*, in *S. E. Hieron. Op.*, tom. IV, pars alt. Paris., M. DCC. VI in-fol., col. 73.) Un autre hagiographe, racontant pareillement la mort d'u saint, assimile la robe blanche à la béatitude éternelle. (*Vita S. Remigii*, sc. a Hincmaro, cap. LX; apud Surium, *Vitæ sanct.*, tom. I, pag. 200.)

Toutes les apparitions de saints, comme celles d'anges, se manifestaient en ha bits blancs : « Cœlicolæ terris parere leguntur in albis; — Si quoties veniunt nuntia lata ferunt. » *De confl. Ovis et Lini*, ap. du Méril, *Poés. popul. lat. antér au* XII*e siècle*, pag 394. Cf. *Transl. et mirac. S. Johan. abb. Reom.*, cap. I, ap. D Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, sæc. I, pag. 639. — *Revel. corp. S. Austrem.*

Les dames dont je di si estoient faées,
Qui si très-noblement estoient acesmées.

---

ap. Labbe, *Nov. Bibl. man. libr.*, tom. II, pag. 500. — *Quæd. Mirac. B. Zoyli*, cap. x. (*España sagrada*, tom. X, pag. 514, trat. 33, apend. IV.) — *Vita S. Steph. Grandimont.*, cap. XXIII. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. VI, col. 1106, B.) — *Ermoldi Nigelli Carm. eleg.*, lib. IV, ap. Murator., *Rer. Ital. Script.*, tom. II pars alt., col. 77, C. — *Chron. S. monast. Casin.*, lib. III, cap. XLV; *ibid.*, tom. IV. pag. 461, col. 2, D. — *Chron. de Rob. Viseart*, liv. Ier, chap. XVIII. (*L'Yst. de li Norm.*, pag. 290.) — *Chron. de Lanercost*, A. D. 1226, pag. 34. — *Hist. Olavi Tryggvii filii*, etc., pars II, cap. CCXXXIX. (*Scripta hist. Island.*, vol. II, pag. 266. *De Visione Thorkelis Caudæ.*) — D. Gonzalo de Berceo, *Vida de S. Millan*, copl. 437, ap. Sanchez, tom. II, pag. 169. Dans une des romances du Cid, saint Lazare apparaît au héros vêtu d'habits blancs. Voy. *Rom. cast.*, édit. de 1844, n° 90, tom. Ier, pag. 134, col. 1.

Dans une autre (*Rom. de rom. cab. é hist.*, éd. de D. Ag. Duran, in-8°, part. II, pag. 149), le poëte dit que le Cid portait un burnous blanc qui lui donnait l'air d'un empereur : telle était, en effet, la couleur affectée aux empereurs romains, et à présent aux papes, sans doute par suite d'une apothéose anticipée : « Quam putas, dit un historien des archevêques de Trèves, sous l'année 1148, pompam processionis in die sancto fuisse, cum dominus (Eugenius) papa cum nacco equitans, precedentibus cardinalibus et episcoporum multitudine in equis albo coopertis, ad ecclesiam S. Paulini processit. » *Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. IV, pag. 203, E, n° 75. Cf. *Gloss. med. et inf. Lat.*, tom. III, pag. 68, col. 1, v° *Equus. Equi albi*, et adde Will. Tyr. arch., Hist. lib. XIII, an. circ. 1131, cap. XXVII (*Gesta Dei per Francos*, pag. 850, lin. 20); *Rer. Ital. Script.*, tom. III, pag. 104, col. 2, not., etc.

Ordinairement le blanc était le symbole de la chasteté et de la virginité (*la Chronique de Rains*, ch. XIV, pag. 104), comme le rouge indiquait la charité, le jaune la confession, le pourpre le martyre. (*Ep.* XXXII *Ambros. Camald. ad Gaspar. mon.*, ap. DD. Marten. et Durand., *Vet. Script. et mon. ampl. Collect.*, tom. III, pag. 190, D.)

Au rebours de chez nous, les habitants d'une certaine province de l'Inde dont parle Marco Polo (*Voyage de Marc Pol*, éd. de la Soc. de géogr., ch. CLXXXVI, pag. 210), préféraient le noir, réservant le blanc à la représentation du diable; bien différents en cela des Tartares dont parle le même écrivain, auxquels *blance vesteure* semblait *beneurose et bone*. (*Ibid.*, ch. LXXXIX, pag. 97. — Texte latin, liv. II, ch. XV, pag. 378.)

Chez les musulmans, les couleurs les plus approuvées sont le blanc et le noir, le blanc parce que le prophète a dit : « Dieu aime les vêtements blancs, et il a créé le paradis blanc. » Un historien africain dit en faisant l'éloge du premier roi d'Espagne, Abdorrahman Ier : « Il portait des vêtements blancs et un turban de

Leur cors furent plus blanc que n'est noif sor gelée[1],
Et si très-chierement estoient atournées,
Car de couronnes d'or furent toutes dorées,
Et de blans dras de soie estoient aournées.

Extrait du *Roman de Brun de la Montagne*, dans le *Livre des Légendes*, pag. 267.

Description d'un manteau d'étoffe faite par enchantement.

Dans un autre roman de la même époque, c'est un manteau dont l'étoffe, fabriquée dans l'Inde par le moyen de la magie, avait été envoyée à la fille de Calcas :

En Inde la superior
Firent .j. drap encanteour
Par nigremance et par mervelle;
N'est pas la rose si vermelle
Con le jour est .v. fois u sis,
Ne si blance la flor de lis.
Le jor est bien de .vij. colors[2],
Si n'a sous ciel bestes ne flors
Dont on n'i voie portraitures,
Forme, sanlances et figures.

---

même couleur. (*Dict. dét. des noms des vêt. chez les Ar.*, pag. 6, 7.)

En Espagne, pendant le règne des khalifes omayades, les vêtements de deuil étaient blancs (*ibid.*, pag. 20); ils le furent même plus tard (*ibid.*, addit. et correct., pag. 434), et cet emploi de la couleur en question n'a pas été inconnu dans notre pays, où les reines, comme chacun sait, portaient en blanc le deuil du roi leur époux.

Enfin, voyez *des Couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes*, par Frédéric Portal. Paris, Treuttel et Würtz, 1837, in-8°.

[1] Un autre trouvère témoigne en ces termes de la blancheur des fées, que l'on désignait également, comme on sait, par le nom de *dames blanches :*

C'est Aaliz, la cortoise henorée,
Une pucele, s'est plus blanche que fée.

*Les Enfances Viviens*, Ms. n° 6985, fol. 200 verso, col. 2, v. 3.

[2] Voyez dans *le Livre des Rois*, tom. Ier, pag. 257, une mention de brocart précieux pareillement à sept couleurs.

Tos jors est frès, tos jors est biax.
De ce drap fu fais li mantiaus.
.J. sage poete i[n]diien,
Qui o Calcas le Troiien
Ot esté longement apris,
Li envoia de son paiis.
Ains hom ne l' vit n'éust mervelle
Qui est ki tel cose aparelle;
Car à si faite oevre bastir
Convient grant sens et grant avir.

*C'est de Troies*, Ms. n° 6987, fol. 93 recto, col. 2, v. 57.

Au mariage d'Aubery,

Poêle nuptial, housse de cheval, dus à des fées.

Desous .i. paile que fist fere une fée,
Fu la roïne benéite et sacrée.

*Le Roman d'Aubery le Bourgoing*. Reims, 1849, in-8°, pag. 37.

C'était encore une fée qui avait fait la housse de cheval ainsi décrite par un trouvère plus ancien :

Pour coi vous feroie devis
De sa sambue quele ele fu?
Samis ne bon poille bofu
Ne vausist à celui maaille.
La royne de Cornoaille
N'ot onques nul jour sa pareille.
De soie jaune, ynde et vermeille,
Et fu toute ouvrée à l'aguille.
Une fée l'ouvra em Puille
A ses mains courtoises et beles;
A fleur de liz et à rosetes
Fu la sambue bele et cointe,
A l'aguilette toute pointe,
Desus le palefroy norois.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 480, fol. 224, col. 1, v. 11.

Le manteau de la dame que Baudoin de Sebourg vit chez

Manteau d'ouvrage sarrasin, fait dans une île par une dame.

le Vieux de la Montagne, avait été aussi fabriqué dans une île, sans doute par une fée :

Le Viex de la Montagne à .iij. barons monstra
Le noble paradis et le lieu qu'il i a.
Bauduins de Sebourc, ossitost qu'il vint là,
Regarde tout partout, pour savoir s'il verra
Le plus bele du monde que tant on li prisa.
Sus un siege d'or fin une dame avisa...
Une cote ot vestie, à che c'on me conta,
Ouvrée de bourdure; li maistre qui l'ouvra,
I mist trois ans, ou plus, moult grant avoir cousta.
Les euvres furent beles. Et le mantieus qu'elle a
Fu fais dedens une isle que mer avirona,
D'une ouvre sarrasine; une dame l'ouvra,
.vij. ans i mist au faire, chascun jour s'i hasta.

*Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. XIII, v. 139; tom. Ier, pag. 361.

Manteau et voile d'Hélène décrits par Virgile.

Tout le monde a lu ce passage de l'Énéide dans lequel le fugitif Énée, voulant reconnaître par d'autres présents ceux que vient de lui faire Didon, lui envoie le manteau et le voile dont se parait Hélène :

Munera præterea, Iliacis erepta ruinis,
Ferre jubet, pallam signis auroque rigentem,
Et circumtextum croceo velamen acantho,
Ornatus Argivæ Helenæ, quos illa Mycenis,
Pergama quum peteret inconcessosque hymenæos,
Extulerat, matris Ledæ mirabile donum,

P. Virgil., *Æneis*, lib. I, v. 651.

Description des mêmes objets par Conrad de Würtzburg.

Un poëte allemand du XIIIe siècle, qui vraisemblablement ne connaissait le chantre d'Énée que pour en avoir entendu parler, mais qui plus sûrement avait lu le *Roman de Troies* et la description du manteau de la fille de Calcas, décrivit à

son tour, dans son poëme sur la guerre de Troie, une robe et un manteau d'Hélène, qu'il représente comme faits de *pliat*, dans l'Inde, par les nains et par enchantement. Enrichie d'or et décorée de figures d'animaux, de feuillages et d'autres ornements, également bonne contre la chaleur et contre le froid, l'étoffe de ces vêtements changeait de nuance sept fois par jour[1], de façon à dérober le secret de sa véri-

---

[1] Comme la brochure d'Oberlin est peu commune, et que le passage relatif au costume d'Hélène est curieux à plus d'un égard, on nous pardonnera de le donner ici en entier :

| | |
|---|---|
| Sy trvoc von purpur eine wat | Elle portait un habit de pourpre, |
| diu was der beste plyat | c'était du meilleur *plyat* |
| die ie gesach kine oge | que l'on eût jamais vu ; |
| von golde tusent bouge | mille parures d'or n'auraient pas suffi |
| niht mohten in vergolte han | pour valoir sa dorure ; |
| man sach in stozen vnd ston | il étincelait d'or |
| von golde an allen enden | d'un bout à l'autre. |
| Ez waz von wissen henden | De savantes mains n'épargnèrent rien |
| richeite niht verstozen | pour le doter richement. |
| in India der grozen | Dans l'Inde la grande |
| wart er gewerket vnnd bereit | il fut tissu et parfait |
| mit zoberlicher wisheit | par l'art de la magie |
| vnnd mit so wrömten listen | et avec des artifices si étranges, |
| das sarrazin noch kristen | que ni sarrasin ni chrétien |
| nie wap so wehes weirk | ne tissit jamais d'ouvrage aussi fin. |
| In worhte ein heidenich getwerk | Des nains payens le tissirent |
| vnd lete vf in der künste funt | et y mirent tant d'invention |
| Der ez des tages süben stunt | que sept fois par jour |
| verkerte sine varwe | il changeait de couleur. |
| Er wart gestellet gárwe | Maintenant il était d'un rouge |
| reiht alz ein vrisches rosen rot | aussi frais que les roses : |
| Die meisterschaft in daz gebot | c'était l'effet de la vertu |
| dio von zoober lac daran | de cet art enchanteur qui faisait |
| daz er in büender röte bran | qu'il brûlait d'un rouge florissant |
| vnd sich verwandelt darin | et qu'il se changeait en cette couleur. |
| Darnach verkeret sinen schin | Peu de temps après, sans trop tarder, |
| in curzer wile nit zelanc | son éclat se changeait, |
| vnnd wart gewerwet also blanc | et il devenait tellement blanc |
| daz nie kein lilige war so wis | que jamais fleur de lis ne fut si blanche. |
| Durch siner wandelunge flis | Par suite de ces changements, |
| vergaz ein herze siner klage | un cœur oubliait ses peines. |

table couleur, aussi problématique que celle des habits de Clarmondine :

Habits de Clarmondine.

Vestue ert d'un drap d'outre-mer
Molt merveilleus et molt divers;
Car il n'ert blans ne noirs ne pers
Ne vers ne jaunes ne vermaus :
C'estoit uns drois adevinaus,
Qu'à paines pooit nus sauvoir
Quel coulour il pooit avoir.

*Li Romans de Cleomades*, Ms. du fonds de la Valliere n° 52, fol. 157 recto, col. 2, v. 24.

Ile habitée par les fées.

Ces nains, ces fées, qui ne se bornaient pas à tisser, à broder de belles étoffes, mais qui forgeaient aussi et ciselaient des armes de prix[1], habitaient, au moins les fées,

---

sus endert er sich alle tage
Ze siben ziten blanc gesehen
vnnd ze siben ziten rot
damit er waz betwungen
Zwischen den wandelungen
schein ie derselbe plyat
von siden also zernat
daz man gesach mit handen
in al der welde landen
nie veber werk gebilden
Dez zamen vnnd dez wilden
ein wunder was daran geleit.
Daz stuond in glantzen richeit
geschepfte als ez kunde lieben
Och waren loeber vnnd rieben
der vf genat mit golde frisch
Daz tier der vogel vnnd der visch
stuont vf dem tvoch reine, etc.

De telle manière il changeait chaque jour
qu'il apparaissait sept fois blanc
et sept fois rouge :
c'est à quoi il était destiné.
Entre ces changements,
ce même plyat avait l'apparence
d'être tellement brodé avec de la soie,
que l'on n'avait jamais vu,
dans tous les pays du monde,
ouvrage plus fin fait à la main.
Tant apprivoisées que sauvages
(c'était là une merveille),
s'y trouvaient, dans une brillante richesse,
des créatures que l'on aurait cru vivantes.
Il y avait aussi des feuilles et des ceps de vigne,
cousus dessus avec de l'or frais.
L'animal, l'oiseau et le poisson
étaient sur le drap clair, etc.

*Diatrib. de Conrado Herbipol.*, etc., pag. 48.

[1] Cele qui molt s'abandonna
A lui servir, si li donna
Unes armes bonnes et beles,
Dont d'or et d'argent sont les nielles,
Legieres et fors et deugiées;

hors de l'Europe, une certaine île dont les trouvères ont négligé de nous donner le nom exact. Vivien d'Aigremont allant jouter avec Olivier,

Couvert fu d'un vert drap qui en mer fu ouvrer;
Nulz homs ne sceust pas dire, tant le saiche esgarder,
Se il fu fait par maistre, par tiltre ou par lacer.
Licez i avoit d'or pour mieulx enluminer.

*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, Ms. du Musée Britannique, Bibl. Reg. 15. E. vi, fol. xxij recto, col. 1, v. 26.

Froissart les place à Céphalonie; il vante les femmes de cette île, et leur habileté dans l'industrie des tissus.

Il serait puéril, je pense, de rechercher si nos anciens poëtes, au lieu de désigner vaguement les contrées de l'Orient et du Midi, dont nous sommes séparés par la mer, n'auraient point eu en vue une île déterminée. Toutefois, il est à remarquer que Froissart, sans doute sous l'influence des récits des voyageurs, qui avaient déteint sur les romans des deux siècles précédents, parle de l'île de Zante de manière à faire croire que c'est bien là où leurs auteurs pla-

---

En Egypte furent forgiées,
Molt furent et fors et tenans.
Quatre puceles avenans
Les forgierent à grant deduit.
N'avoit encor jours pas plus d'uit
Que d'Egypte li envoierent
Les puceles qui les forgierent.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 240 verso, col. 2, v. 29.

Tydeus

L'espée tint que li donna
Oneus quant il l'adouba.
Ele trença fer et achier,
Onques miudres n'ot chevalier.
Galans li fevres le forga,
Et dans Vulcans le tresjeta.
.iij. diuesses ot au mauller,
Et .iij. fées au tresjeter.

*Li Sieges de Tebes*, Ms. de la Bibl. nat. n° 6987, fol. 40 verso, col 1, v. 41.

çaient le berceau de tant de merveilleux tissus : « Or me pourroit-on demander ainsi, dit-il, si l'isle de Chipholignie n'est habitée que de femmes. Si est; mais les femmes en sont ainsi que souveraines, pourtant qu'elles œuvrent d'ouvrages de la main, et tissent, et font les draps de soie si subtils et si bien, que nuls ouvrages, tant que de telles choses, n'est pareil au leur. Ni les hommes dudit isle n'en savent rien faire; mais au dehors ils les portent vendre, là où mieux ils en cuident faire leur profit, et les femmes demeurent audit isle.... Et quand elles veulent bien, acertes elles parlent à fées et sont en leur compagnie [1]. »

Pourpre enchantée.

L'une de ces habitantes du monde imaginaire se servait, pour ses enchantements, d'une pourpre de prix, qui conférait à l'heureux mortel qu'elle en gratifiait, des arbres, des fleurs, des vêtements artistement faits, de l'eau, de la terre et des fontaines précieuses :

Es-vous .iij. fées blanches com fleur de lis,
Venues erent volant comme perdris.
L'une tenoit une pourpre de pris,
Et la seconde escharboucle voultis,
Qui miex valoit que la cist de Paris;
Car n'est vitaille ne boire seigneuris
Ne puist avoir cil qui en est saisis,
Et en la pourpre sont arbre et flors de lis
Et vestéures fetes par grant devis,
Et eaue et terre et fontaine de pris.

Extrait du *Roman de Guillaume au court Vez*, dans *le Livre des Légendes*, pag. 247.

Tissu sur lequel la Vierge apparaît à des pèlerins.

On voit quelquefois figurer dans les miracles de la Vierge

[1] *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. IV, ch. LIX, ann. 1397. (Édit. du *Panthéon littéraire*, tom. III, pag. 302, col. 1.)

un tissu qui nous paraîtrait encore plus fabuleux, si nous n'y voyions un symbole de la protection de Marie. Des pèlerins, en danger d'être noyés, ayant invoqué la mère de Dieu, elle leur apparut sur une pièce d'étoffe, dont l'un fait l'éloge le plus emphatique[1].

*Paile* employé à des conjurations magiques.

Mais si la Vierge avait son étoffe, le diable avait aussi la sienne. Dans une chanson de geste que nous citions tout à l'heure, des conjurations magiques se font à l'aide d'un *paile* enchanté :

Sinagons[2] est en la tor de Palerne,
Et avec lui la gent de pute geste;
La nuit est quoie et la lune est bele :
Gietent lor sort par mi une fenestre,
.J. riche paile li mestre clerc i metent.
Deront li pailes et descirre et dessere,
En .iiii. parz deront et dechancele.
Les .iii. parties en chaïrent à terre;
La quarte part devers France s'adresce,
En l'air s'enbat, ne chie ne ne chancele.
Li clerc le voient, a pou d'ire ne desvent.

*Roman de Guillaume au court Nez*, Ms. n° 6985, fol. 269 recto, col. 4, v.

---

[1] D. Gonzalo de Berceo, *Milagros de nuestra Señora*, copl. 609. (*Coleccion de poesias castellanas*, etc., tom. II, pag. 365, 366.)

Voyez la description d'un autre vêtement allégorique antérieur à l'an mil, dans le poëme sur Boëce donné par M. Raynouard. (*Choix des poésies originales des troubadours*, tom. II, pag. 27-39. — *Annales archéologiques* publiées par M. Didron, tom. Ier, pag. 93, col. 2, et pag. 94, col. 1 et 2.)

[2] Ce nom, formé du mot *synagogue*, a été imaginé dans le but de signaler un individu de race juive, ou tout au moins orientale. C'est ainsi que l'on désignait les armes qui nous arrivaient d'outre-mer, comme étant *de l'œuvre de Synagon* :

Li quens Robers estoit armés d'un aubregon,
S'ot riches arméures et hyaume moult bon...
Hyaume reluisant *de l'oevre Synagon*.

*Li Romans de Baudain de Sebourc*, ch. XXII, v. 773; tom. II, pag. 297.

Usage de la soie pour conserver certaines amulettes. Madagoires.

Qu'à Palerme on sacrifiât ainsi *un riche paile*, la chose étonne moins, vu qu'au XII^e siècle ils étaient moins rares là qu'ailleurs[1]; mais nos ancêtres n'étaient pas, à beaucoup près, aussi prodigues dans leurs superstitions. Au XV^e siècle, ils employaient la soie à conserver certaines amulettes, dont un célèbre prédicateur de l'époque brûla un grand nombre[2], ce qui valait mieux assurément que de brûler les gens qui y avaient foi. On les appelait *madagoires*, par une altération du mot *mandragores*. « Aujourd'huy, ajoute l'auteur du Journal du roy Charles VII, le vulgaire les appelle *mandegloires*, que maintes sottes gens gardoient en lieux de repos, et avoient si grande foy en celle ordure, qu'ils croyoient fermement que tant comme ils l'avoient (mais qu'il fust bien

---

[1] Indépendamment des produits de la fabrication locale, dont nous avons parlé ci-dessus, tom. I^er, pag. 81, 82, on débitait à Palerme des soieries étrangères, qu'y apportaient surtout les Amalfitains, dont Hugues Falcand mentionne ainsi la rue : « Amalfitanorum vicum, peregrinarum quidem mercium copia locupletem, in quo vestes diversi coloris ac pretii, tam sericæ quam de Gallico contextæ vellere, emtoribus exponuntur. » *Hist. Hug. Falcand. de Tyrannide Siculorum*, præfat. (*Rer. Ital. Script.*, tom. VII, col. 257, B.) Cf. *Antiq. Ital. med. ævi*, tom. II, col. 884, E.

[2] *Histoire de Charles VI, roy de France*, par Jean Juvenal des Ursins, édit. de Denys Godefroy, pag. 511, ann. 1429.

Ce prédicateur, qui était cordelier et s'appelait Richard, faisait aussi la guerre à la toilette des femmes, et avec un tel succès, qu'à la suite de certain sermon prêché à Boulogne, « furent les gens de Paris tellement tournez en devotion, qu'en moins de trois ou quatre heures on eust veu plus de cent feux, en quoy... ardoient... les femmes les atours de leurs testes.... Les damoiselles laisserent leurs cornes et leurs queuës, et grand foison de leurs pompes. » Je ne serais nullement étonné que ce prédicateur fût le même que celui auquel Monstrelet a consacré un chapitre intitulé : *Comment un prescheur nommé frere Thomas convertit plusieurs personnes, et abbatit des bobans et atours de femmes en plusieurs parties.* (Chroniques, ann. 1428, édit. de M. DCIII., vol. II, folio 39 verso.) Les prédications de Fr. Thomas étaient surtout dirigées contre les hennins; plus tard, en 1432, il fut brûlé Voyez folio 87 recto.

nettement en beaux drapeaux de soye ou de lin envelopé), jamais jour de leur vie ne seroient pauvres[1]. »

Ceinture magique de don Pèdre le Cruel.

Ce serait peut-être ici le lieu de dire un mot de la ceinture magique donnée par Maria de Padilla à don Pèdre le Cruel, son amant[2]; mais je crains de trop m'écarter de mon sujet. Je me hâte donc d'y revenir, en continuant à parler des fées *tissandières*.

Couverture de prix faite par la fée Maseuz.

Pour en revenir aux fées, l'une d'elles, dont le nom ressemble singulièrement à celui de Maheut (Mathilde), l'habile ouvrière à laquelle la tradition attribue la fameuse tapisserie de Bayeux[3], avait donné au roi Hugon de Constantinople une bonne couverture, sans doute de soie[4], qu'elle avait faite elle-même et qui valait mieux que les trésors d'un émir :

Li cuvertures fud bons que Maseuz uverat,
Une fée mult gente que li reis dunat.
Melz en vaut li conreiz del tresor la amiral.
*Travels of Charlemagne*, pag. 18, v. 430.

Manteaux confectionnés dans une île par deux fées.

Ailleurs, ce sont des manteaux confectionnés dans une île par deux fées, et dans lesquels il n'entrait pas de laine :

---

[1] Dans le dialogue de Mathurine et du jeune du Perron, celui-ci lui dit : « As-tu point aidé à souffler le feu lent sous la coque d'œuf où est le germe, la soye cramoisie, et cela de quoy les magiciens faisoient leur pâque avec la petite mandragore? » *Confession catholique du sieur de Sancy*, liv. II, ch. Ier.

[2] Voyez *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, etc., par M. le Roux de Lincy, 1re série, ch. v, pag. 299 et 300.

[3] Ce curieux monument, sur lequel on a tant disserté, n'était point unique en son genre; on voit en effet figurer dans un inventaire de la cour de Bourgogne en date de 1420, « ung grant tapiz de haulte lice, sans or, de l'istoire du duc Guillaume de Normandie, comment il conquist Engleterre. » Voyez *les Ducs de Bourgogne*, IIe part., tom. II, pag. 270, n° 4277.

[4] Li rois se va coucier à deduit et à joie;
Sour lui ot estendu .i. couvertoir de soie.
*Li Romans d'Alixandre*, pag. 413, v. 27.

Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 166.

D'un mantel furent affublées
Qu'en une isle firent deux fées.
Ne firent pas œvre vileine [1];
Onques n'i ot œvre de laine.

*De Florance et de Blanche Flor*, v. 21. (*Fabliaux et Contes*, tom. IV, pag. 355.)

Robe tissée par Oriande.

La jeune fille qu'épouse Ogier, à la fin de la chanson de Raymbert de Paris, avait une robe tissée par Oriande, nom dans lequel je vois celui d'une fée, plutôt qu'une altération de celui d'*Oriant :*

Ele ot un paile d'Oriande [2] vestut.

*La Chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 13011; tom. II, pag. 555.

Fée occupée à tisser un drap d'or.

Quelquefois, comme nous l'avons vu par une citation du Roman d'Aubri, les fées se bornaient à faire confectionner des étoffes; mais on a dû également remarquer que le plus souvent elles travaillaient elles-mêmes. L'auteur d'un roman

---

[1] Au moyen âge, les femmes des tenanciers, surtout les serves, étaient tenues de fournir à leur maître une certaine quantité d'étoffes, et, du temps de Charlemagne, cette fabrication était considérée comme une œuvre essentiellement servile. Les principales de ces étoffes portaient les noms de *camsilis*, autrement *camisile*, *camisialis*, *camisilus*, et de *sarcilis*, autrement *sarcile*, *sarcilus*. Voyez *Polyptique de l'abbé Irminon*... par M. B. Guérard, etc. Paris, Imprimerie royale, MDCCCXLIV, in-4°, tom. Ier, IIe part., § 383-387, pag. 717-725.

Peut-être aussi faut-il ajouter à ces noms celui de *domitextile*, par lequel, dans le testament de saint Remi rapporté par Flodoard, est désignée l'étoffe de deux chasubles, *domitextilis casulam subtilem*, *et aliam pleniorem*. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 920, col. 1.

[2] On lit ailleurs *Orienne :*

Et Aye chevaucha le jor .j. fauve mul,
La sambue est à or tote d'un cher bofu;
Et elle ot .j. bliaut d'*Orienne* vestu;
Ainz fame crestienne mais si gente ne fu.

*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7989[4], fol. 84 recto, v. 7.

encore inédit nous en représente une livrée à cette occupation :

Ens en une cambre bien faite
Fu la fée, et iluec ouvroit
.J. drap qui de fin or estoit.

*Li Livres de Cristal et de Clarie*, Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, B.-L. fr. in-fol., n° 283, fol. 330 recto, col. 3, v. 25.

Le mantel mal taillé.

Le plus célèbre des vêtements de ce genre est sans contredit le fameux mantel mal taillé :

Onques nus hom ne vit si bel,
Quar une fée l'avoit fet :
Nus n'en saveroit le portret
Ne l'uevre du drap aconter ;
Trop i covendroit demorer.

*Du Mantel mautaillé*, v. 192. (*Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche...* von Ferdinand Wolf. Heidelberg, akademische Verlagsbuchhandlung von C. F. Winter. 1841, in-8°, pag. 346.)

Description de ce manteau.

Un écrivain du XVI^e siècle, mieux renseigné ou plus imaginatif, le décrit ainsi : « Il estoit d'ung riche pourpre tout batu à or, semé de feuilliages, couvers de très-grosses perles; la bourdure en estoit toute semée de grappes de raisins, dont les grumes des ungs estoyent de purs diamans nayfs, et les autres de fins balais et rubis, tous percez à jour, en maniere que vous eussiez dit que c'estoyent vrays raisins venans de vigne, tant estoit l'euvre bien enchassée que c'estoit chose merveilleuse de le voir. Le roy tout le premier s'esbahit de la grant richesse qu'il voit; aussi font tous ceulx de la salle. S'il estoit estrange, ne se fault esmerveiller; car il estoit fée, et fait d'une fée par enchantement : en effect, tant fut l'ouvraige auctentique de ce mantheau, que à peine le pourroit

l'on croyre; mais tout ce avoit fait la faulse Mourguein pour mieulx à ce qu'elle entendoit pervenir[1]. »

Propriétés du mantel mal taillé.

Ce qui donnait au mantel mal taillé un prix tout particulier, c'est que

La fée fist el drap une oevre
Qui les fausses dames descuevre.
Jà fame qui l'ait afublé,
Se ele a de rien meserré
Vers son seignor, se ele l'a,
Jà puis à droit ne li serra,
Ne aus puceles autressi :
Se ele vers son bon ami
Avoit mespris en nul endroit,
Jà puis ne li serroit à droit
Que ne soit trop lonc ou trop cort.

*Du Mantel mautaillé*, v. 204. (*Ueber die Lais*, etc., pag. 346.)

Onques nus si riche ne vit.
Le drap est d'un riche samit;
Il est à merveilles bien fet;
Mult honorera le portret
Et les ouvrages qui i sont;
Il n'a son per en tout le mont[2].

*Ibidem*, v. 254. (*Ibid.*, pag. 348.)

---

[1] *Les Manteaux*, recueil, 1re part. A la Haye, MDCCXLVI, in-8°, pag. 152, 153. — *Fabliaux ou Contes*, édit. de Renouard, tom. Ier, pag. 132.

[2] Dans une autre version de la même histoire, qui porte pour titre le *Lai du Corn* et que j'ai publiée dans le même ouvrage, il est question d'un cor au lieu d'un manteau :

Li corn estoit de iveure
Entaillez de trifure,
Peres i out assises
Qui en le or furent mises,
Bericles et sardoines
E riches calcedoines;
Il fust fest de ollifaunt...
Desus out un anel

Ce n'était pas une, mais quatre fées qui avaient travaillé à la robe d'Érec. Homère avait décrit le manteau d'Ulysse[1]; Apollonius, contemporain des Ptolémées, celui de Jason[2]; Catulle, le magnifique tapis qui parait le lit nuptial de Thétis et de Pélée[3]; Claudien, la robe de Proserpine[4] : il est curieux de rapprocher ces descriptions de celle d'un vieux trouvère champenois. Nous la donnons en entier, non pas qu'elle soit inédite[5], mais parce qu'elle nous a paru intéressante pour l'histoire des arts au moyen âge :

Robe d'Érec, œuvre de quatre fées.

Li rois avoit .ij. faudestués...
N'i avoit nule rien de fust
Se d'or non et d'ivoire fin.
Bien fu taillié de grant fin,
Que li dui membre d'une part
Orent semblance de luepart,
Li autre dui de cocadrilles.
Uns chevaliers, Brianz des Illes,
En avoit fait don à Savine

Fauteuils du roi Arthur.

---

Neele ad argent;
Eschieles i out cent
Petitettes de or fin.
En le tens Constentin,
Les i fist une fée
Qui preuz ert et senée, etc.
V. 41. (*Ueber die Lais*, etc., pag. 328.)

[1] *Odyss.*, ch. XIX, v. 225-231.
[2] Carm. LXIV, v. 47 et seq.
[3] *Argonautic.*, lib. I, v. 721 et seq.
[4] *De Rapt. Proserp.*, lib. II, v. 41 et seq.
A ces vêtements poétiques on peut ajouter le manteau de Neptune brodé par les Néréides avec de l'or de Chypre, décrit dans l'ode X du liv. IV des odes de Ronsard.
[5] Cet épisode a été déjà publié en partie, d'après un autre manuscrit, par lady Charlotte Guest, dans les notes de la troisième partie du *Mabinogion*, pag. 188, 189.

Le roi Artu et la roïne.
Li rois Artu en l'un s'asist,
Sor l'autre Erec seoir fist,
Qui fu vestuz d'un drap de Mulce.

Description de la robe d'Érec.

Lisant trovons en Quique-Culce
La descriction de la robe,
Si en trait à garant Macrobe,
Qui ou descrire mist s'entente,
Que l'en ne die que je mente.
Macrobe m'enseigne à descrivre,
Si con je l'ai trové el livre,

Représentation des sept arts tracée sur l'étoffe.

L'ovre dou drap et le portrait.
Quatre fées l'avoient fait
Par grant sens et par grant maistrie.

Géométrie.

L'une i portrait Gyometrie,
Si com ele esgarde mesure,
Con li ciel et la terre dure,
Si que rien nule ne i faut,
Et puis le bas et puis le haut,
Et puis le lé et puis le lonc;
Et puis regarde par selonc
Con la mers est lée et parfonde :
Ensi mesure tot le monde.
Tel ovre mist la premerainne;

Arithmétique.

Et la seconde mist sa painne
En arimatique portraire,
Si se poinne mout dou bien faire,
Si con ele nombre par sens
Les jors et les hores des tens
Et l'eve de mer gote à gote,
Et puis après l'arainne tote
Et les estoiles tire à tire,
Et bien en set verité dire,
Quantes fueilles en .i. bois a,
Q'onques ombres ne l'en boisa

Puis qu'ele i vuet entendre bien,
Que jà n'en mentira de rien :
Tex est li sens d'arimatique.
La tierce ovre fu de musique, — Musique.
A cui toz li deduiz s'acorde,
Chanz et deschanz et sanz d'acorde,
D'arpe et de rote et de viele.
Ceste ovre fu et bone et bele,
Car devant li seoient tuit
Li estrument et li desduit.
La quarte, qui après ovra, — Astronomie
A mout bone ovre recovra;
Car la moillor des arz i mist :
D'astronomie s'entremist,
Cele qui fait tante merveille,
Qui as estoiles se conseille
Et à la lune et au soloil;
En autre leu ne prent consoil
De rien qui à faire li soit.
Cil la consoillent bien à droit
De tot ce qu'ele lor enquiert,
Et quanque fu et quanque iert
Li font certeinnement savoir
Sanz mentir et sanz decevoir.
Ceste ovre fu ou drap portraite
De quoi la robe Erec fu faite,
A fil d'or ovrée et tissue.
La pene qui i fu cosue, — Fourrure de la robe d'Erec. Bêtes de l'Inde nommées *barbiolettes*.
Fu d'unes contrefaites bestes
Qui toutes ont blanches les testes
Et les cols noirs comme une more;
Les dos ont toz vermaz desore,
Les ventres vairs et la queue ynde.
Cestes bestes naissent en Ynde,
S'ont *barbioletes* à non;

Ne mainjuent s'espices non,
Cannele et girofle novel.
Que diroie plus dou mantel?
Moult fu riches et bons et beax;
Quatre pierres ot as tesseax,
De l'une part .ij. amatistes,
Et de l'autre .ij. crissolites,
Qui furent asises en or[1].

Richesse du manteau d'Érec.

*Roman d'Erec et d'Enide*, M. de la Bibl. nat. n° 7498-4, Cangé 26, fol. 48 verso, col. 1, v. 19.

Robes du duc de Normandie et de la comtesse de Poitiers.

Une robe pareille valait bien celles du duc de Normandie et de la comtesse de Poitiers, prisées cent marcs d'or chacune[2]; mais que dire de celle du dieu d'amour décrite dans le *Roman de la Rose?*

Description de la robe du dieu d'amour, dans le *Roman de la Rose*.

Il n'avoit pas robe de soie,
Ains avoit robe de floretes,
Fete par fines amoretes;
A losenges, à escuciaus,
A oiselés, à lionciaus
Et à bestes et à liepars,
Fu la robe de toutes pars
Portraite et ovrée de flors
Par diverseté de colors, etc.

Édit. de Méon, tom. Ier, pag. 36, v. 882.

---

[1] Les sept Sages de Rome, chargés de l'éducation du fils de l'empereur de Constantinople,

En un vregié font une tour
Assés plus blanche d'une flour;
Li sept art i furent escrit.

*Li Romans des sept Sages*, ch. XIX, v. 365, pag. 15.

Comparez la description ci-dessus avec la *Bataille des sept arts*, qui se trouve dans le tom. II des *Œuvres complètes de Rutebeuf*, pag. 415-435, et avec le passage où Philippe Mouskès passe les sept arts en revue. Voyez tom. Ier de sa *Chronique rimée*, pag. 377, v. 9699 et suivants.

[2] *Roman du comte de Poitiers*, pag. 5, v. 84; pag. 6, v. 107.

Cette robe, comme on voit, laissait bien loin derrière elle le voile tissu de lis qui couvrait Verus, quand ce prince était couché avec ses concubines sur un lit rempli de feuilles de roses dont on avait retiré le blanc[1].

Voile de Verus tissu de lis.

La robe de Richesse n'était pas moins splendide :

Description de la robe de Richesse dans le *Roman de la Rose*

Richece ot une porpre robe...
La porpre fu toute orfroisie.
S'i ot portraites à orfrois
Estoires de dus et de rois;
Si estoit au col bien orlée
D'une bende d'or neelée
Moult richement, sachiés sans faille.

*Le Roman de la Rose*, tom. Ier, pag. 43, v. 1059.

Un vêtement pareil pouvait bien exister, nous ne serions même pas embarrassé pour en signaler d'analogues dans des poëmes historiques[2]; tandis que la robe du dieu d'amour doit être mise au rang des tissus merveilleux, avec le pourpoint que revêt Olivier prêt à combattre Roland :

Pourpoint merveilleux d'Olivier.

Toz fuit de paile, ne crient quarel d'acier
N'enarméure ke le puist anpeirier.

*Roman de Gérard de Vienne*, v. 4986. (*Der Roman von Fierabras*, etc., pag. XXXII, col. 2.)

A la rigueur, on comprend qu'un pourpoint bien rembourré ait pu avoir la vertu de garantir des flèches; on peut même ranger parmi les exagérations permises encore plus aux poëtes qu'au reste des hommes, un passage de l'un de

---

[1] Æl. Spartian., *Æl. Verus*, cap. v.

[2] Aurea latescit capiti, vestitur et auro
Coccus acu mantique decor, variatque rigentem
Serica vestitum byssus sub imagine Patrum.

*Georgii cardin. de Canonizatione S. Petri Cœlestini*, lib. II, cap. v. (*Acta sanctorum Maii*, tom. IV, pag. 479, col. 1, A, v. 85)

Drap inusable.

nos romans où il est parlé d'un drap inusable[1]; mais on ne saurait se refuser à mettre au nombre des tissus merveilleux l'étoffe de cet oreiller sur lequel il suffisait de reposer sa tête pour qu'elle ne devînt jamais blanche. Tel était celui qui garnissait le lit de la fée, maîtresse de Gugemer. Marie de France, après en avoir décrit les diverses parties et la courte-pointe, ajoute :

Oreiller de la fée, maîtresse de Gugemer.

Les altres dras ne sai preisier;
Mès tant vos di del oreillier,
Ki sus i eust son cief tenu,
Il ne l'éust jamais kenu.
Le covertur tut sabelin
Tost fu du purpre alexandrin.

*Lai de Gugemer*, v. 179. (*Poésies de Marie de France*, tom. Ier, pag. 62.)

Vertu merveilleuse de l'oreiller du lit de Tydeus.

Avec une couverture pareille, le lit préparé à Tydeus avait un oreiller doué d'une vertu tout aussi merveilleuse; pour peu qu'il y dormît dessus, un blessé se voyait à l'abri des suites de la plaie et d'une foule de maux :

Molt fu rices li orilliers...
Nus hom n'en est bleciés tant fort,
Pour qu'il ne soit bleciés à mort,

---

1 En son plus maistre mandement
Ert l'emperere avec sa gent,
Son cors si richement vestu
D'uns dras qui sont de tel vertu
Que jà nul jor n'enviesiront
Ne por vestir n'empierront.
Ne vos puis mie tot descrire
Ne le façon conter ne dire,
Qui li douna, qui les fist faire.

*Roman de Guillaume de Palerme*, Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, B.-L. fr. in-4°, n° 178, fol. 105 verso, col. 1, v. 9.

Que jà i fiere mauvais maus,
Goute ne palasins mortax;
Por que il puist .i. poi dormir,
Mar ara doute de morir.
Nus n'a tant fievre ne dolor,
Que s'il dort sus, pus ait langor

*Li Romans de Tebes*, Ms. n° 6987, fol. 41 verso, col. 3, v. 30.

Qualité non moins précieuse d'un autre oreiller.

Une qualité non moins précieuse que possédait un autre oreiller décrit ailleurs, c'était la vertu dormitive, aurait dit Molière, dont il était doué :

Au lit faire vont les puceles...
Li keute fu par devison
Faite de soie et d'auketon[1],
D'un brun pale li kaveçuel,
Et d'un blanc kainsil li linçuel,
Et li bouton del oreillier
Valent tot le tresor Gaifier;
Saciés qu'il est molt poi de teus.
Dedens est emplis d'eurieus :
C'est .j. oisiaus dont il est mains.
Li orilliers n'est pas vilains :
Quant son cief tient deseur nul home,

[1] Dans la vie d'une sainte du XIVe siècle, écrite par son confesseur, il est question d'une *keute*, ou *courte-pointe*, de lin et de soie : « ...contigit eam lavare quoddam coopertorium lecti, quod de lineo panno et bombyce conficitur, et vulgari vocabulo *cultra* vocatur. » *Vita S. Catharinæ Senens.*, pars III, cap. v, n° 391. (*Acta sanctorum Aprilis*, tom. III, pag. 950, col. 1, A.)

Dans une autre biographie plus ancienne, c'est une couverture de cendal désignée de la même façon, dont fut couvert, pendant quelque temps, le tombeau d'un saint, comme l'étaient les biens des morts dans l'église du Puy. Voyez *Vita S. Petri Parentii*, cap. II, n° 1 (*Ibid.*, tom. V Maii, pag. 89, vol. 2, F. Cf. n° 13, pag. 90, col. 1, C), et l'inventaire de 1444 cité dans le Glossaire de du Cange, au mot *Lavador*, tom. IV, pag. 40, col. 2.

Jà por penser ne perdra some,
Ne jà n'est en travail n'en paine.

*De Blancandin*, Ms. n° 6987, fol. 257 verso, col. 3, v. 5.

Propriété du lit de la comtesse de Flandre, amie d'Aubri le Bourguignon.

Le lit de la comtesse de Flandre, amie d'Aubri le Bourguignon, avait encore une bien plus grande vertu :

Li lis la dame fu si aparilliés
Et si avoit tel vertu, ce saciés,
Que nus n'i gist qui lués ne soit haitiés,
N'envers sa feme ne vers autrui corciés,
Que il ne soit molt tost joians et liés.
Ele se coche, et li dus est cochiés;
Tot maintenant fu d'ire refroidiés.

*Der Roman von Fierabras*, etc., pag. 162, col. 1.

Sens allégorique de la description de ce lit.

Allégorie charmante qui nous enseigne qu'à la fin du jour le repos du corps ne tarde point à amener celui de l'âme, surtout que la réunion de deux époux dans le lit conjugal est le remède le plus certain, le plus efficace, contre les sentiments de colère ou de haine que l'un pourrait éprouver contre l'autre, et qui se fondent ainsi rapidement au souffle de deux haleines.

Ce merveilleux lit, qui n'est pas le dernier de ce genre que nous pourrions citer[1], aurait été bien placé dans la tente

---

1 En une cambre de grant auctorité
Ont fait un lit avoeques l'espousé.
De la façon dirai la verité :
Li pumel sunt d'ivore replané,
A or trifore menuement ovré.
Un oisiel ot sor cascun tresjeté,
Par jugement si faitement mollé,
Que tous jors cante et yvier et esté
Tant dolcement bas et haut et soué
Que il n'est nus, tant ait grant enferté,
Se il l'escoute, n'ait son mal oblié.
Et les espondes sunt d'argent sororé,

d'Alexandre, dont l'étoffe n'avait pas sa pareille, si l'on peut s'en rapporter à un romancier que nous laisserons parler :

Del tref roi Alixandre voel dire la faiture :
Il ert et grans et lés et haus à demesure;
L'estace en fu d'ivore, à rice entalléure;
Quant ele estoit drecie, il n'i paroit jointure.
Li ciés en estoit d'or, tous à noeléure;
.ii. pumiaus i a teus, ki bon sont par nature :
Li .i. est d'un carboucle, qui luist par nuit obscure
Li autres d'un topasce, qui piere est nete et pure,
Et tempre del solel ardor, et fait froidure.
Après porés oïr quel est la couverture;
Jà de millor n'orés, tant com li siecles dure,
Quar tout li .iiii. pan estoient sans jointure.
De fin or espagnois estoient li paisçon,
Et les cordes de soie, qui tendent environ;
Si ot avoec mellé plume d'alerion,
On ne les puet trancier de fier ne d'acier bon.
Li .iiii. pan sunt fait de diverse façon;
L'uns est plus blans qu'ivoirs et clers com siglaton,
Et li autres plus noirs que ne soient carbon,
Et li tiers fu vermaus, tains de sanc de dragon,
Et li quars fu plus vers que colet de plançon.
Li roïne le fist, çou truis en la liçon,
Que par sa grans biautés deçut roi Salemon.
Del poil fu d'une beste qui *salemandre* ot non;
Tous tans repose en fu et prent sa noreçon.
Por çou ne poroit fus ardoir le pavillon;

Description de la tente d'Alexandre.

Pan de tente fait d'étoffe de poil de salamandre.

---

A cieres pieres ricement orné,
De rice soie l'ont tout desous cordé...
De la cortine redirai verité :
Mainte bele œvre i avoit porfilé
Cil qui le fist par grant nobilité.
*Le Roman d'Anséis de Carthage*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7194, fol. 44 recto, col. 1, v. 14.

Et quant il est ploiés et mis en quaregnon,
Se l'met-on en .i. cofre qui fais est d'un Grifon[1].

*Li Romans d'Alixandre*, pag. 53, v. 27.

Nous avons là, comme ailleurs[2], l'indication d'un nouveau tissu en usage parmi nos aïeux. Disserter sur la salamandre et sur sa propriété incombustible, serait recommencer un travail qui a été fait avant nous avec succès[3]; nous nous contenterons de le compléter par ce curieux épisode, dont un trouvère du XIVe siècle place la scène dans le paradis terrestre :

Épisode du *Roman de Bauduin de Sebourc* relatif aux salamandres et au tissu fait de leurs plumes.

Baudewins se regarde, et pluiseurs osiaus voit
Privés et de bon ares; au mains on les prendoit,
Et ch'estoient plus blanc que nuls mottons i soit,
Vellut furent qu'aignel...
A Enoch demanda dont tel beste venoit :
« Frere, che dist Enoch, chius oisiaus là endroit
Sont sans pere et sans mere, ne nuls ne les conchoit
For li rais dou soleil qui vie leur pourvoit.
Quant tanps est de morir, il moert en tel esploit
Qu'il font comme la baigne que feus art où que soit,

---

[1] Les Grecs byzantins sont souvent appelés ainsi par les historiens du moyen âge. Voyez le glossaire de du Cange à la chronique de G. de Villehardouin, pag. 363, et celle de Robert de Brunne, pag. 151, 157, 159, 160, 165, 171, 173. Dans le Roman de Richard Cœur-de-Lion, un ancien rimeur anglais dit que le héros, de sa terrible hache,

The Griffons away fast rapped.

Voyez *The Hist. of Engl. poetry*, sect. IV, vol. I, pag. 160.

[2] Voyez *Des Serpens d'Ynde*, extr. de l'*Image du monde*, dans *le Livre des légendes*, par M. le Roux de Lincy, pag. 213; *Partonopeus de Blois*, tom. II, pag. 193, v. 10699, etc.

[3] Voyez les *Traditions tératologiques*, de M. Berger de Xivrey (Paris, Imprimerie royale, MDCCCXXXVI, in-8°), pag. 457, 458, 460, 463; et un article de M. Duchalais sur l'Apollon Sauroctone. (*Revue archéologique*, etc., VIe année, 2e partie. Paris, A. Leleux, 1850, in-8°, pag. 87-90.)

Et li rais du soleil en vie le conchoit.
Et ch'est de tel nature, chius oisiaus, s'il estoit
Par dencoste un grant feu, car il se bouteroit
Et que plus seroit grans et miex s'i nourriroit;
Il est fais de chaleur, et feus bons li seroit.
Et la plume sour lui, qui bien li fileroit,
Sachiés que bele toile et blanche on en feroit.
Et se le toile en riens puissedi noirchissoit,
Pour iauwe c'on boulli a, mais blanche ne seroit,
Et ne poroit blanchir, s'en .j. grant fu n'estoit;
Que plus seroit en fu, et plus i blancheroit. »
Quant Baudewins l'oï, forment s'esmerveilloit;
Si dist que des oisiaus o lui emporteroit,
Et que dechà le mer filer il en feroit.
Seignour, il se dist voir; puis en i aportoit
Et en fist faire toile à Jherusalem droit,
Et au saint apostele de Romme l'envoioit.
Et pour le dignité et le lieu dont venoit,
Le prist li aposteles qui adonkes regnoit,
Et le saint Vinrounike dedens envolepoit.
Encore est en le toile li suaires en ploit :
Ch'est le dignes suaires que Verone poirtoit
Quant elle trouva Dieu qui en le crois pendoit,
Où il avoit esteit lanchiés au coer si roit
Que li sans de son corps ensanglenté l'avoit.
Veroine prist sa toile, qu'au marchié vendre aloit,
S'en couvri le corps Dieu, dont grant pitié avoit.
Là fu se fache escripte, si qu'encore on le voit
Droit à Romme le grant : fox est qui che ne croit.
Baudewins de Sebourc point ne s'i arresta,
.ij. salemandes prist, ensi on les clama.

*Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. xv, v. 328; tom. Ier, pag. 54, 55.

Toile incombustible dont est enveloppée la véronique, à Rome.

Ces étoffes en poil de salamandre, qui vraisemblablement

étaient passées des fables des marchands dans celles des poëtes, venaient de loin, comme ceux qui avaient par là beau jeu pour mentir. On en faisait aussi des manteaux ; du moins celui de dame Jafite, du *Roman de Gui le Gallois*, en était :

Manteau en poil de salamandre, apporté d'outre-mer.

Einen mantel truc si zobelin,
Bedaht mit einem pfelle.
Den het ir ir geselle
Verre braht uber se.
Die wurme salamandere
Worhten in in dem viure.

*Wigalois der Ritter*, etc., pag. 274, v. 7434.

« Elle portait un manteau de zibeline
Couvert d'une étoffe de soie.
Ce manteau lui avait apporté son compagnon (amant)
De loin d'outre-mer.
Les vers salamandres
L'avaient fait au feu. »

Marco Polo s'élève contre les fables débitées au sujet des étoffes incombustibles du moyen âge.

Il était réservé à un voyageur qui a été souvent accusé de mensonge, de s'élever le premier contre les fables dont les étoffes incombustibles du moyen âge étaient l'objet. Écoutez Marco Polo, il vous dira que les tissus qui passent pour être faits du poil de salamandre, ne sont autre chose que des toiles d'amianthe, substance minérale qui se trouve dans une montagne sur les confins d'une province de la Tartarie, et, après s'être étendu sur la manière dont on extrait cette veine et sur la fabrication de la *toaille de salamandre*, il ajoute : « Et ce est la verité de la salamandre que je voz ai dit, et toutes les autres chouses qe s'en dient sunt mensogne et fables [1]. » Il termine en nous expliquant de la façon la plus

[1] *Voyage de Marc Pol*, ch. LX; édit. de la Société de géographie, pag. 57, 58. (Texte latin, liv. Ier, ch. XLVII; pag. 343, 344.)

simple, comme la plus satisfaisante, l'histoire du saint suaire de Rome qui vient d'être rapportée : le khan des Tartares avait envoyé au pape une toile d'amianthe *por grant present*, et la précieuse relique y avait été mise dedans, autant à cause du prix de l'étoffe qu'en raison de la propriété qu'elle avait d'être incombustible : ce qui semblerait indiquer une légère défiance dans les vertus de la véronique[1], nom d'un voile dont la légende s'est emparé pour en faire ensuite le nom d'une femme.

Explication qu'il donne de l'histoire du saint suaire de Rome.

Véronique.

A côté, au-dessus même de ce suaire, il convient de placer, ce me semble, au nombre des tissus fabuleux, le saint suaire de Notre-Seigneur, qui avait été mis sur sa tête dans le sépulcre. Il donnait la richesse à ses possesseurs, sans leur faire tort des récompenses célestes. Les juifs même, entre les mains desquels il vint à tomber après la cinquième génération de son premier maître, qui se l'était approprié par un larcin, avaient vu l'opulence arriver dans leur maison, où ils avaient honorablement placé le précieux tissu[2].

Suaire placé sur la tête de Notre-Seigneur dans le sépulcre; ses vertus.

Un trouvère nous apprend le nom de celle qui avait filé le saint *sydoine*, c'est-à-dire le suaire dans lequel le Sauveur fut enveloppé :

Nom de l'auteur du saint suaire.

---

[1] Dante l'appelle ainsi :

> Quale è colui che forse di Croazia
> Viene a veder la veronica nostra,
> Che per l'antica fama no si sazia, etc.
> *Del Paradiso*, cant. XXX, st. 35.

Voyez sur cette relique, *Act. S. Amator.*, ap. Bolland., *Acta sanctorum Augusti*, tom. IV, pag. 24, col. 2, D; le *Musæum Italicum* de Mabillon, tom. II, pag. 122; et surtout *Lettre à M. Raoul Rochette... sur l'étymologie du nom de Véronique*, etc., par Alfred Maury. (*Revue archéolog.*, VII^e année, 2^e part., 1851, pag. 484-495.)

[2] *Adamnani abb. Hiiens. Lib. tres de Loc. sanct.*, etc., A. D. DCCV, cap. X. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars sec., pag. 506, 507.)

Ele avoit non Cilofida.

*Li Romans des sept Sages*, ch. III, pag. 3, v. 71.

A quelle source le rimeur a-t-il puisé ce renseignement? Mérite-t-il sur ce point la moindre confiance? Pour ma part, je suis assez disposé à ne lui en accorder aucune, bien que je ne pense pas que ce nom de *Cilofida* soit éclos tout seul de son cerveau. Arculf, qui visitait les saints lieux dès le commencement du VIII^e siècle et qui en a rapporté si long à son secrétaire l'abbé Adamnan, ne dit rien, sur ce suaire, que nous n'ayons rapporté plus haut; mais, quelques lignes plus bas, il déclare avoir vu, à Jérusalem, un second suaire, que l'on disait tissu par la vierge Marie, et qui, en raison de cette circonstance, était tenu en grande vénération par le peuple entier. Sur ce linceul, de deux couleurs, rouge et vert, la divine ouvrière avait représenté, avec la navette, les portraits des douze apôtres et l'image de Notre-Seigneur lui-même[1].

Suaire attribué à la sainte Vierge; ornementation de ce linceul.

Comme rien de pareil ne se voyait sur les divers exemplaires du saint suaire conservés à Besançon, à Cahors, à Carcassonne, à Compiègne[2], dans l'abbaye de Saint-Bernard à Paris[3], dans une église de Turin[4], dans la Camara santa[5]

Exemplaires du saint suaire conservés en divers endroits.

---

[1] *Adamn. abbat. Hiiens. Lib. tres de Loc. sanct.*, cap. XI. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars sec., pag. 507.)

[2] *Vita B. Simonis com. Crespei. et mon.*, aut. anon. æquali. (*Ibid.*, sæc. VI, pars sec., pag. 390, n° 16.)

[3] *Histoire de Charles VI, roy de France*, par Jean Juvenal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 139, ann. M. CCC. LXXXXIX.

[4] *Vita Gabrielis Palæoti cardin. et Bonon. archiep.*, apud DD. Marten. et Durand., *Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. IV, col. 414, D, n° 46.

[5] *Pelagii Ovet. episc. Histor. de Arcæ sanctæ transl.*, etc. (*España sagrada*, tom. XXXVII, append. XV, pag. 357.)

Nombre d'ouvrages ont été publiés sur les saints suaires; voici les principaux,

d'Oviedo, et ailleurs[1], je suis porté à croire, pour ne parler que de la relique décrite par Ambrosio de Morales[2], ou que c'est le premier des linceuls dont parle saint Arculf, ou un troisième exemplaire du saint suaire, qui n'existait plus à Jérusalem, ou n'existait pas encore du temps du pieux pélerin. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le *sancto sudario* d'Oviedo n'a pas donné la richesse à cette cité tombée, qui eût eu bien des chances d'obtenir la visite et l'argent des étrangers, avec une œuvre d'art attribuée à la sainte Vierge dès le IIIe siècle.

Robe de J. C. attribuée à sa mère, et conservée en diverses églises.

Parlerons-nous de la robe de Jésus-Christ, que la tradi-

---

que Falconet (catal., tom. II, pag. 193, nos 14230-40) avait presque tous : *Philib. Pingonii Sindon evangelica*. Aug. Taur. 1581, in-4°. — *Esplicatione del sacro Lenzuolo ove fu involto il Signore*, di Alf. Paleotto. In Bologna, 1599, in-4°. — *Historia della S. Sindone di Christo*, del Prospero Bonafamiglia. Roma, 1606, in-8°. — *Histoire du S. Suaire de Turin*, par Fr. Victon. Paris, 1634, in-8°. — *Dell'Imagine edessena Libri due*, con osservat. hist. d'Agostino Calcagnino. Genova, 1639, in-4°. — *Marci Ant. Dominicy de Sudario capitis Christi Liber*. Cadurci, 1640, in-4°. — *Hist. du S. Suaire de Turin*, par Fournier, Paris, 1641, in-12. — *Hist. du S. Suaire et du sacré bandeau de Iesu-Chrit notre rédempteur, transportez de l'Orient dans l'abbaye de Cadoüin, de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Sarlat en Perigord.* Mise en lumiere par le soin des prieur et religieux reformez de ladite abbaye. A Paris, chez Jean Bessin, M.DC.XLIIII., in-8°. — *Histoire du S. Suaire de Compiegne*, par D. Jacques Langellé. Paris, 1684, in-12.

Voyez, sur les divers saints suaires, *Jo. Jac. Chifflétii de Linteis sepulchralibus Christi servatoris Crisis historica*. Antuerpiæ, ex officina Plantiniana, M.DC.XXIV., in-4°. Traduit en français, cet ouvrage a reparu sous ce titre : *Hierothonie de Jésus-Christ, ou discours des saincts suaires de Nostre-Seigneur*, par J. Chifflet, Paris, 1631, in-8°.

[1] *Mirac. S. P. Bened.*, auct. Rodulfo Tortario, cap. XXVII, ann. 1095. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars sec., pag. 409.) — *Chronic. Cornel. Zantfliet*, sub ann. MCCCCXLIX. (*Vet. script. et mon. ampl. collect.*, tom. V, col. 461, C et seq.) — *Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France*, etc. (par Théodore de Bèze.) De l'imprimerie de Jean Remy, à Anvers, 1580, in-8°, liv. V, ann. 1561. Ier vol., pag. 845, etc.

[2] *Viage de Ambrosio de Morales*, etc., pag 78-80.

tion donnait comme une œuvre de sa mère? C'était encore là une relique que plusieurs églises se vantaient de posséder exclusivement. Trèves, Rome la montraient avec orgueil, ce qui n'ébranlait en rien la ferme confiance qu'avaient les Bénédictins d'être les seuls propriétaires de la fameuse robe sans couture [1]. A les en croire, Charlemagne ayant reçu cette précieuse relique de l'impératrice Irène, vers l'an 800, l'aurait donnée à l'abbaye d'Argenteuil, où il avait mis sa sœur Gisèle et sa fille Théodrade; mais, nouvelle difficulté, les Grecs ne voulaient point entendre parler d'avoir aliéné un pareil trésor; du moins on montra à Ruy Gonzalez de Clavijo, pendant son ambassade à Constantinople, à la fin de l'automne de 1403, le vêtement de Jésus-Christ que les soldats de Pilate jouèrent aux dés. Il était doublé de *dimite* rouge, qui différait peu du cendal [2], et ne semblait pas tissu,

Robe sans couture de l'abbaye d'Argenteuil.

Vêtement de J. C. conservé à Constantinople en 1403. Sa description.

---

[1] Voyez *l'Histoire de la robe sans couture de Nostre Seigneur Jesus-Christ, qui est reverée dans l'Eglise du Monastere des Religieux Benedictins d'Argenteüil...* par Dom Gabriel Gerberon, etc. A Paris, chez Helie Josset, M. DC. LXXVII., in-12, de 114 pages, plus douze feuillets de préliminaires.

Il existe sur cette sainte tunique, une dissertation par Gab. de Gaumont, Paris, 1667, in-12. Je ne l'ai jamais vue; mais elle est mentionnée dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard*, etc., pag. 119, n° 957.

Dans celui de Falconet, tom. II, pag. 193, n° 14238, je trouve le titre suivant : *Jo. Georg. Dorschei Tunica Christi inconsutilis explanata, cum confutatione fabulæ de ejus asservatione apud Treviros.* Rostochii, 1658, in-4°.

[2] Ce tissu, dont le nom a déjà passé plusieurs fois sous nos yeux (tom. Ier, pag. 82, not. 1; pag. 171, 172 et 193), n'a pas toujours été de soie; en effet, sans recourir à l'italien *dimito*, que les dictionnaires traduisent par *sorte de gros drap*, ni à l'anglais *dimity* qui désigne du *basin*, nous pouvons citer un passage d'où il résulte qu'à une certaine époque le dimit était de lin : « Item... Guallardus de Florenssano... fecit fieri unam infulam cum tunica et dalmatica de bysso seu *timeto* viridi, » etc. *Historia abbatiæ Condomensis*, apud D. Luc. d'Achery, *Spicileg.*, in-4°, tom. XIII, pag. 509; edit. in-fol., tom. II, pag. 602, col. 1.

Ainsi que le donne à entendre M. Henschel (*Gloss. med et inf. Latin.*, tom. II, pag. 350, col. 3), ce mot a été mal lu par le savant Bénédictin, qui l'écrit *cimeto;*

mais fait à l'aiguille, et les fils paraissaient comme tordus trois par trois et très-serrés [1].

Clavijo omet de nous dire de quelle matière était la robe sans couture; tout porte à croire qu'elle était conforme à la description de saint Isidore de Péluse [2], qui dit qu'elle n'était pas d'une étoffe fine, mais de celle dont usaient les pauvres de Galilée. Sur quoi ceux qui en ont écrit assurent que ce célèbre vêtement n'était ni de lin ni de coton, encore moins de soie, mais de laine; et en effet nous voyons que la relique autrefois conservée dans l'église des Bénédictins d'Argenteuil, en était tissue. Quant à la couleur de cette sainte robe, conformément au témoignage de Nonnus [3], qui en parle comme étant de couleur de vin, c'est-à-dire d'un rouge obscur tirant sur le violet, elle présentait chez nous, comme à Constantinople, la même nuance : en effet, du Saussay [4], qui a vu l'exemplaire d'Argenteuil déployé, et qui a soutenu contre Calvin que c'était la véritable robe de Jésus-Christ, a déclaré qu'il était de couleur de rose sèche, témoi-

Matière de la robe sans couture.

Couleur de cette sainte robe.

---

et du Cange se trompe encore plus grandement en proposant de le remplacer par *bruneto*. Il nous a paru suffisant, comme ci-dessus, tom. Ier, pag. 351, en note, v. 6, de changer le *c* en *t*, par une substitution qu'autorisent les manuscrits, où rien ne distingue ces deux lettres l'une de l'autre.

Voyez encore, pour un autre exemple du mot *dimitum*, qui semble avoir été mal lu, le Glossaire de du Cange, à l'art. *Limes Celestis*, tom. IV, pag. 118, col. 2.

[1] *Historia del gran Tamorlan, é itinerario y enarracion del viage, y relacion de la embajada que Ruy Gonzalez de Clavijo le hizo*, etc., segunda impresion, à la suite de *Crónica de don Pedro Niño*, édit. de M. DCC. LXXXII., in-4°, pag. 65, lig. 21.

[2] Lib. I, epist. 74. (Ἰσιδώρου τοῦ Πηλουσιώτου Ἐπιστολῶν Βιβλία πέντε, etc. Parisiis, sumptibus Ægidii Morelli, M. DC. XXXVIII., in-fol., pag. 24, B.)

[3] Cap. XIX. (Νόννου Πανοπολίτου Μεταβολὴ τοῦ κατὰ Ἰωάννην ἁγίου Εὐαγγελίου, cum not. P. Nicol. Abrami. Parisiis, sumptibus Sebastiani Cramoisy, M. DC. XXIII., in-8°, pag. 214, v. 15.)

[4] *Panoplia clericalis... libris XV*, etc. Lutetiæ Parisiorum, M. DC. XLIX., in-fol., pars secunda, lib. IV, chap. IV, art. 1, pag. 622.

gnage assez conforme à celui que rend Clavijo de la relique qui lui fut montrée.

Tradition qui représente ce vêtement comme l'ouvrage de la Vierge.

Sans doute il suffisait que ce vêtement eût appartenu au Sauveur pour qu'il fût tenu en grande vénération; mais une autre circonstance concourait à en augmenter notablement le prix : suivant une tradition soutenue du témoignage de nos anciens auteurs, c'était la Vierge elle-même, que l'un d'eux nous représente à Nazareth gagnant sa vie « à tendre et à ouvrer de soie[1], » qui avait travaillé, non pas à l'aiguille comme quelques-uns l'ont cru, mais sur le métier, la robe sans couture de son fils : ce qui n'empêche pas un poëte du moyen âge de nous la représenter comme envoyée des cieux et douée de vertus merveilleuses[2], à peu près comme les deux petits bouts de manches de taffetas violet que l'on disait avoir été apportés du paradis par un ange à saint Martin, pour lui couvrir les poignets, alors qu'il voulait, ayant les bras à demi nus, lever la sainte hostie[3].

Bouts de manches apportés du paradis à saint Martin.

Tunique envoyée à saint Germain par la mère de Dieu.

On attribuait encore à la sainte Vierge, je ne dis pas la

---

[1] *Composition de la Saincte Escripture*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7026, fol. 9 recto, col. 2. — *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. IV, pag. 8.

[2]
Mittitur e cœlis puero dignissima vestis;
Hæc inconsutilis, mira colore fuit.
Hanc pater a cœlis misit, non femina nevit,
Longa fit atque brevis, puero crescente recrevit,
Temporis aequevi stamine tenta levi.

*Poëme de Gothofredus de Viterbo*, st. IX. (*Poésies latines populaires du moyen âge*, par E. du Méril, pag. 322.)

Il me semble convenable de signaler ici une autre robe sans couture dont la mémoire s'est conservée : c'est celle que Nicéphore, évêque de Constantinople, envoya à Léon III, avec d'autres ornements. Voyez *Rer. Ital. Script.*, tom. IV, pag. 429, col. 2, not. 4.

[3] *Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France*, etc. (par Théod. de Bèze), Anvers, 1580, in-8°, liv. VII, ann. 1563, vol. II, pag. 583. — Remarques de le Duchat sur le ch. VII, liv. II, de la Confession de Sancy.

confection, mais l'envoi de la tunique qu'avait reçue saint Germain au moment où il voulait célébrer la messe, relique précieusement conservée autrefois dans la cathédrale d'Auxerre, comme on le voit par un catalogue dressé vers l'an 1430, et cité par l'abbé Lebeuf[1]. Celle de Tolède ne gardait pas avec moins de respect la chasuble, d'autres disent l'aube, que la mère de Dieu avait tirée du trésor de son fils et donnée à saint Ildephonse, archevêque de ce siége, pour le récompenser d'avoir vengé sa virginité des attaques dirigées contre elle[2]; et l'on montrait avec orgueil, à Clermont, la chape à la fois magnifique et miraculeuse dont saint Bonet, évêque de cette ville, désigné par la sainte Vierge pour célébrer la messe, avait été revêtu par les anges[3]. Enfin sainte Agnès reposait, à Rome, dans une tunique

Vêtement de saint Ildephonse tiré par Marie du trésor de son fils.

Chape miraculeuse de saint Bonet, évêque de Clermont.

Tunique de sainte Agnès.

---

[1] *Mémoires concernant l'histoire... de la ville d'Auxerre*, etc., édit. in-4°, tom. Ier, pag. 82.

A la page précédente, il est question des habits de saint Germain de Paris, que l'on conservait autrefois dans la cathédrale de cette ville et dont voici l'inventaire dressé en 625 sous Clotaire II : « ... casula fuscana renelana I, sagia fusca I, caligas albas IV, sagia de haira I, calcias filtrinas paria I, calcias renelanas paria I, pallas IV, antemanicias paria I, supersellio vellono I, capsella cum reliquiis de ipso Domno Germano. » *Vita S. Tetrici episc. Autisiodor.*, observat. præv. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars prima, pag. 102.)

[2] « Ipsum pallium quod dedit ipsa Regina cœli Ildefonso, Toletanæ sedis archiepiscopo, pro laudibus in honore sanctæ ipsius virginitatis celebratis, ubi ipse sanctus episcopus gloriose contulit adversus heresiarchas Helvidium, atque Jovinianum, sic dicens illi circunstantibus tam angelorum quam et sanctorum multiplicibus choris, inenarrabili luce circunscriptis : « Accipe hoc munus, quod tibi « de thesauro filii mei attuli. » *Pelagii Ovetensis episcopi Historia de Arcæ sanctæ translatione*, sub era MCX. (*España sagrada*, tom. XXXVII, apend. XV, pag. 357.) Cf. *Acta sanctor. ordin. S. Bened.*, sæc. II, pag. 522, 523.

[3] *De saint Bonet qui fu evesque de Clermont*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7024, fol. 102 recto, col. 1. — *De un Evesque de Clermont*, Ms. du fonds de la Valliere n° 85, fol. 120 recto, col. 2. — *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. IV, pag. 69.

blanche, de matière inconnue, que l'on supposait être celle qui lui avait été apportée du ciel par un ange [1].

Étoffes qui décorent le chemin du paradis.

Je ne parle pas des riches étoffes dont fut orné le chemin par où saint Benoît alla au ciel après sa mort. Aimoin nous fait bien observer que le *paile* dont est décorée la voie qui mène au royaume sans corruption, ne saurait être tissu de main d'homme [2]; mais il nous laisse ignorer si l'on conservait quelque part un specimen de ces étoffes *acheiropoïètes*.

Cotte de Gérard de Nevers.

Il convient de placer encore au nombre des tissus merveilleux la cotte de Gérard de Nevers,

> C'outre la mer fist une Escote,
> Rainse, ki fu mere Talas.
>
> *Roman de la Violette*, pag. 89, v. 1769.

Raisons de croire cette cotte d'armes l'ouvrage d'une Grecque.

En attendant que nous soyons plus avancés dans la connaissance des traditions chevaleresques relatives aux héros des romans du cycle breton, je suis tenté de croire que cette fameuse cotte d'armes, qui recouvrait un *hauberc treslis* ou *à mailles*, autrefois la propriété d'Alexandre, et qui avait pour compagnon, dans la même armure, un écu fabriqué à Lyon [3], était plutôt l'ouvrage d'une Grecque que d'une Écossaise; du moins je le soupçonne en voyant le sens de ταλά-

---

[1] « Ad hæc brachia cum corpusculo... tam stricta tunica de materia ignota, sed candida, vestiebantur, quod nullus videntium dubitaret hanc esse vestem de cœlo per angelum sibi allatam. » *Chronicon de Lanercost*, etc. Impressum Edinburgi : M. DCCC. XXXIX., in-4°, pag. 121, sub ann. 1286.

[2] *Aimoin. monach. Floriac. Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXII. (*Hist. Franc. Script.*, ed. And. et Fr. Duchesne, tom. III, pag. 39, A.) Cf. *les grandes Chroniques de France*, édit. de M. Paris, tom. Ier, pag. 110.

[3]
> Cil escuz fu fez à Lymoges...
> Cil vint de Lyon sur le Rosne...
> Se fu, par une grant desserte,
> Doné Tallas de la Deserte.
>
> *Le Roman du Chevalier de la Charrette*, pag. 156, v. 18.

σιος, qui signifie *ouvrier en laine*, sans ignorer, cependant, qu'il existe parmi les héros des romans de ce cycle, au moins un personnage nommé *Taulas*[1].

Célébrité des Grecs, pendant le moyen âge, pour leur habileté dans les arts.

Les Grecs, chacun le sait, et, au besoin, le dernier vers d'un long passage du *Roman d'Alexandre* que nous avons cité plus haut en ferait foi, les Grecs furent célèbres pendant tout le moyen âge, pour leur habileté dans les arts, qu'ils cultivaient avec succès depuis l'antiquité. Sans remonter aux artistes de cette nation qui se trouvaient à Rome du temps de Carin et qui, dans une circonstance, reçurent jusqu'à des vêtements de soie[2], récompense magnifique qu'Héliogabale accordait à l'inventeur d'une sauce nouvelle[3], nous signalerons la patène de fabrique grecque que le roi saxon Athelstan, qui régna de 924 à 941, offrit au tombeau de saint Cuthbert avec maint autre objet de prix[4], le calice grec de l'église de Saint-Paul de Londres[5], qui possédait également une petite châsse d'argent ornée d'inscriptions grecques[6], le diadème de Guillaume le Conquérant décrit par Gui, évêque d'Amiens[7], qui proclame l'auteur aussi

Patène, calice, diadème, selle, lit, de fabrique grecque.

---

[1] « En la forest du Moroys avoit une grande montaigne, et sus cele montaigne avoit ung chasteau fort de grant maniere fermé, et estoit à ung geant qui *Taullas* estoit appellé. » *Les grandes Proesses du... chevalier Tristan...* nouvellement imprimé à Paris, l'an mil cinq cens xxxiii, in-fol. goth., fol. C. cvii verso, col. 1.

[2] Vopisc., *Carin.*, cap. xix.

[3] Æl. Lamprid., *Anton. Heliogabal.*, cap. xxviii.

[4] *Testament. Ethelstan. reg. ad tumbam S. Cuthberti*, Ms. Cotton. in Mus. Britan., Claud. D. IV, fol. 22 recto.

[5] *Visit. fact. in thesaur. S. Pauli Lond., an. Grat.* MCCXCV. (*The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 313, col. 2. — *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 548, col. 1, v° *Græciscus*. Cf. pag. 467, col. 2, v° *Galnape*.)

[6] *Visit. fact. in thes. S. Pauli*, etc. (*The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 312, col. 2.)

[7] Misit Arabs aurum, gemmas a flumine Nilus,
Grecia prudentem dirigit arte fabrum,

vères, comme étant des ouvrages dus à des artistes grecs[1].

Tissus précieux, provenant de personnages illustres.

Souvent un tissu, déjà précieux par lui-même, empruntait une nouvelle valeur, que le propriétaire ou son historien faisait sonner bien haut, à cette circonstance qu'il avait appartenu à un personnage illustre. Telle était la courtine, ou rideau, dont un trouvère donne la description, après avoir

---

Et les voies et li sentier,
Et danseles et cevalier.
De totes autres creatures
Sont el tref paintes les natures...
Li rois David ne Salemons
N'ot tant aigle ne pavillons,
Tant i ot pieres naturaus,
Tant calsidones, tant esmax,
Tant escarbocle cler ardant,
Et tant jagonce reluisant, etc.

*Li Sieges de Tebes*, Ms. de la Bibl. nat. n° 6987, fol. 45 verso, col. 1, v. 40.

Quant aux recettes attribuées à Salomon, nous n'en citerons qu'une seule, pour laquelle nous renverrons au Ms. de la Bibl. nat. n° 7215[5], fol. 136 verso, col. 2. (*Ce sont les vertus de l'aigue Salemonde.*)

[1] Chrestien de Troyes, après avoir décrit une selle de prix, sur les arçons de laquelle étaient retracées en relief des scènes tirées de l'Énéide, ou plutôt du *Roman d'Eneas*, ajoute :

Uns grez* taillieres, qui la fist,
Au taillier plus de .vij. anz mist,
Que nule autre oevre n'entendi.

*Roman d'Erec et d'Enide*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7198[4], Cangé 26, fol. 38 verso, col. 2, v. 23.

* Le Ms. la Vallière n. 78, fol. 162 verso, col. 1, v. 1, porte *Uns bons.*

On lit dans *li Sieges de Thebes :*

En mi la sale avoit .j. lit,
Onques nus hom plus cier ne vit;
Plus i avoit de .c. mars d'or.
Kaius, qui fu fiex Agenor...
Le fist ouvrer à .j. Griois;
Bes .ij. frontes fist à esmax;
Jagonces, pieres et cristax,
Avoit assés en l'or assises, etc.

Ms. n° 6987, fol. 49 recto, col. 3, v. 37.

Voyez encore ci-dessus, tom. I^er, pag. 44, 330-332.

fait celle d'une magnifique salle et d'un riche lit qui s'y trouvait :

Rideaux de lit ayant appartenu à la reine Sybille.

Desus avoit une courtine
Qui fu Sebile la roïne[1];
Mout en fu l'uevre rice et biele.
Le lit aclot entour et cuevre.

---

[1] Je soupçonne fortement que cette reine Sybille, sur laquelle il reste un poëme hollandais, que M. Ferd. Wolf fera connaître sous peu, comme il a fait pour la version espagnole (*Ueber die neuesten Leistungen der Franzosen für die Herausgabe ihrer national-Heldengedichte*, etc. Wien, Fr. Beck, 1833, in-8°, pag. 124-159. Cf. *Actes de l'académie.... de Bordeaux*, 4e année, 1er trimestre, pag. 90-99), doit d'être nommée ici à la conformité de son nom avec celui de Séville, nommée *Sebile* dans nos anciens poëmes (*Li Romans de Cleomades*, Ms. du fonds de la Valliere n° 52, fol. 48 verso, col. 1, v. 21; fol. 56 recto, col. 2, v. 11; fol. 170 verso, col. 1, v. 6. — *Partonopeus de Blois*, tom. II, pag. 78, v. 7314, etc.), et *Sibilia* dans des lettres d'Edward III en date de 1348 (*Fœdera, conventiones*, etc., edit. tertia, tomi tertii pars I, pag. 39, col. 2), que Matthieu Paris appelle *Sybilla*, *Sibella*, et dont il vante les richesses. Voyez son *Historia major*, sous les années 1248, 1251, 1253; pag. 750, lig. 12; pag. 817, lig. 5.

De même quand, après avoir décrit une riche tente, l'auteur du *Roman d'Aubri le Bourguignon* (Ms. de la Bibl. nat. n° 7227², Baluz. 375, fol. 114 verso, col. 1, v. 6) nous dit que *Lanbert l'embla l'empereor Othon*, il n'y a rien, ce me semble, de déraisonnable à supposer que la tradition qu'il a évoquée, devait sa naissance à la ressemblance que présente le nom de cet empereur avec le mot grec ὀθόνη, qui signifie *voile de vaisseau*, *linge*, *serviette*, ou plutôt avec ὀθόνιον, qu'Arrien emploie en parlant des mousselines de l'Inde, notamment des toiles fabriquées par les Sères indiens, et qui s'en est servi aussi pour désigner les étoffes de soie de la grande Sérique. Voyez *Histoire de la gravure*, par Émeric-David, édit. de M.DCCC.XLII., pag. 148, not. 1.

Je suis encore tenté de rattacher au même tronc la tradition relative aux trésors d'Octavien, signalée par Guillaume de Malmesbury (*De Gestis regum Anglorum*, lib. II, cap. x, ap. Henric. Savile, *Rer. Anglic. Script. post Bed. præcip.*, Francof., M.DCI., in-fol., pag. 66, lin. 40), par le trouvère auquel nous devons *le Couronnement Renart* (v. 470. — *Le Roman du Renart*, édit. de Méon, tom. IV, pag. 18), et par bien d'autres écrivains. Peut-être aussi toute cette réputation de richesse vient-elle de la monnaie d'Othon le Grand, qui avait cours en Provence, en Languedoc, et même en Italie, pendant le XIe siècle. Voyez le Glossaire de du Cange, aux mots *Oto*, *Otominei Denarii* et *Ottelini*, tom. IV, pag. 748, col. 1 et 2; et *Antiquit. Ital. med. ævi*, tom. II, col. 587-588, nos IX-XII.

Ensi com la courdine ataint,
Ot molt de sens del monde paint,
De biautés et de courtoisies
Et des engiens et des envies;
De maintes coses les natures
I devisoient les pointures.

*D'Atis et de Prophelias*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7191, fol. 129 verso, col. 1, v. 31.

Toilette d'Euriaut, amie de Gérard de Nevers.

Ce que j'ai dit plus haut s'applique également à la ceinture de soie, vraiment impériale[1], qui entrait dans la toilette splendide et quelque peu fabuleuse de la belle Euriaut, amie de Gérard de Nevers, où nous trouvons une autre relique encore plus ancienne et plus merveilleuse :

Bliaut de la jeune fille.

Les .ij. puceles Oriaut
Ont pris maintenant .j. bliaut;
Lor damoisiele ont esvillie,
Si l'ont molt bien apparillie

---

[1] Matthieu Paris, parlant, sous l'année 1251, de la cour du roi d'Angleterre Henri III, dit que ceux qui la peuplaient ne faisaient cas des présents offerts, que s'ils étaient précieux et somptueux, comme par exemple, des *ceintures impériales* et autres choses semblables. Voyez l'*Hist. major*, pag. 807, lig. 30.

Ces ceintures venaient probablement d'Orient, où déjà du temps de saint Jérôme, on en voyait d'une grande beauté employées au costume sacerdotal : « Textum est autem sub tegmine cocci, purpuræ, hiacynthi, et stamine byssino, ob decorem et fortitudinem : atque ita polymita arte distinctum, ut diversos flores ac gemmas artificis manu non textas, sed additas arbitreris. » *Epist. Hieron. ad Fabiolam de veste sacerdotali*, inter opera ejus, tom. II, Paris., M. DC. XCIX., in-fol., col. 579.

Vers l'époque à laquelle écrivait Matthieu Paris, les consuls de Montpellier défendaient les ceintures de soie à leurs administrées : « Item establem que neguns hom non fassa assa molher gatnacha de ceda, o pelissa coberta de ceda, ni sortenha (*lis.* sorcenha) neguns maristz, que aquelas que aras an las porton dayssi enans; empero .i. blizaut de ceda puesca portar tota doma, ab que non y aia aur ni argent, » etc. Établissement de l'an M. CC. LXVIII. (*Le petit Thalamus de Montpellier*, pag. 144. Voy. aussi pag. 145.)

D'un bliaut ynde crusilliée
A merveilles bien entaillié;
A son col ont mise une afice
(Ensi com li contes m'afice,
Les pieres valoient Plaisenche),
Che fu la roïne Flourenche
Qui empereres fu de Romme.
Qui l'a au col, chou est la somme,
Jà par homme n'ert vergondée.
Lonc tans ot l'afiche gardée.
Une soie ante Margerie,
Qui roïne fu de Hongrie,
L'avoit envoiée Euriaut.
Très par deseure le bliaut
A çaint .j. centuriel de soie.
En quel onques liu que je soie,
Oseroie dire pour voir
Que n'esligast de son avoir
Le tissu li quens de Toulouse :
En la chainture ot tel jagouse,
Tel rubin et tele esmeraude.
Rollans l'envoia la biele Aude...
El chief ot .j. chapiel à pieres,
Qui precieuses sont et chieres.
Un mantiel hermin ot au col,
Plus vers que n'est fuelle de col,
A flouretes d'or eslevées,
Qui molt bien estoient ouvrées;
K'il ot en chascune flourete
Atachie une campenete
Dedens, si que riens n'i paroît.
Et si très-douchement sonnoit
Quant el mantel feroit li vens,
Si vous di bien par tel couvens,
Harpe, ne viele, ne rote,

Agrafe, autrefois la propriété de l'impératrice Florence; vertus de ce bijou.

Ceinture de soie d'Euriaut, don de Roland à la belle Aude.

Chapeau orné de pierres précieuses. Manteau d'hermine garni de sonnettes d'or en forme de fleurs.

Ne rendent pas si douche note
Con les escaletes d'argent[1].

*Roman de la Violette*, pag. 42-45, v. 811-853.

Épervier décoré de chansons, paroles et musique.

Rien de plus naturel, ce me semble, que de placer ici la description d'un *épervier*, ou rideaux de lit, sur lequel un

[1] Comparez la description de cette toilette avec celles de Mélior et des dames dans *Partonopeus de Blois*, tom. II, pag. 83, v. 7447; pag. 191, v. 10641; pag. 193, v. 10691; et avec celle de la reine dans le *Roman de la Manekine*, pag. 74, v. 2206; pag. 76, v. 2248. On lit dans un autre roman :

Une chemise blanche com flor de pré
Ont lors vestue Beatri au vis cler,
Puis li vestirent .I. blial d'or ovré
Et une gipe de gris senz arrester.
Et puis li ont .I. mantel aflubé
D'un chier diapre, molt par fut bien foré.

*Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain français n° 1244, fol. .viij. recto, col. 2, v. 3.

Dans un autre ouvrage de la même époque, des Flamandes qui se rendent à un tournoi, sont représentées vêtues de clochettes (*l'Hist. du Chât. de Coucy*, etc., pag. 23, v. 683 et suiv.), ornement dont « estoit toute entour, par droite noblesse, pourpendue » une *cloche* ou manteau, décrite dans le Roman de Perceforest (*le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, par Marc de Wlson de la Colombiere, 1re part., ch. XXI, pag. 288), et plus tard Charles le Téméraire en portait dans son costume; nous voyons du moins dans son inventaire « une escharpe d'or, garnye de pluseurs fusilz d'or... où il y a pluseurs cloichettes en maniere de hobelons, » etc. (*Les Ducs de Bourgogne*, sec. part., tom. II, pag. 126, n° 3127.)

Le cor enchanté dont nous parlions tout à l'heure, était aussi garni de clochettes. (*Le Lai del Corn*, v. 59. — *Ueber die Lais*, etc., pag. 328, 329.)

Mais c'était surtout aux harnais des chevaux que les clochettes étaient prodiguées. Voy. *d'Amaldas et d'Idoine*, Ms. 6987, fol. 326 verso, col. 3, v. 40; *d'Atis et de Prophelias*, Ms. 7191, fol. 114 recto, col. 2, v. 18; les romans d'Agolant et d'Aubri le Bourguignon, en tête de celui de Fierabras, pag. 163, col. 2, et 183, col. 2; *Renart le Nouvel*, v. 530 (*le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 146); *Flamenca*, fol. XIV recto, v. 24-27; la *Branche des royaux lignages*, parmi les *Chroniques nationales françaises*, tom. VIII, pag. 409, v. 10,628; *Syr Gawayne and the grene Knyght*, v. 195 (*Syr Gawayne*, etc., pag. 10); *le bone Florence of Rome*, v. 166 (*Anc. Engl. metr. Rom.*, tom. III, pag. 8); *the Canterb. Tales*, prol., v. 169, et 14800; *Thomas the Rymer*, part. Ist, st. 1; les Chroniques de Monstrelet, vol. Ier, ch. LXII, et de Matthieu de Coussy, sous l'an 1453, ch. LXXXVIII (édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 148, 149); les Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. II, ch. IV (édit. du *Panth. litt.*, pag. 538, col. 2; pag. 545, 546, 547, col. 2;

artiste habile avait retracé les plus belles chansons du temps, paroles et musique :

Le lit tout entour pourprenoit
Li espreviers que je vous di ;
Et selonc ce que j'ai oï,
Puis-je bien pour voir tesmoingnier

---

pag. 548, col. 2 ; pag. 549, col. 1 ; pag. 551, col. 2 ; pag. 552, col. 1 ; pag. 555, col. 2 ; pag. 556, col. 1 et 2, etc.); le *Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI*, par Jean de Troyes, ann. 1465 (édit. du *Panth. litt.*, pag. 264, col. 1), etc. Voyez encore *The History of English Poetry*... by Th. Warton, etc. London : printed for Thomas Tegg, 1840, in-8°, vol. I, pag. 167, not. *y*.

Ces sonnettes, ces grelots, que le troubadour de Marsans recommande de placer à la bride et à la selle des chevaux, *afin d'effaroucher l'ennemi*, sont encore en usage en Orient, comme le fait remarquer M. Léon de Laborde, dans un article remarquable intitulé l'*Orient et le moyen âge*. Voyez la *France littéraire*, tom. IX, 2e année, Xe livraison, Paris, 1833, pag. 333.

On sait que dans le costume du grand prêtre des Juifs, il y avait un vêtement de couleur d'azur qui lui descendait jusqu'aux talons, au bas duquel étaient attachées des clochettes et de petites grenades d'or (*Exod.*, ch. XXXIX, vers. 25 et 26) : c'est sans doute en imitation de ce vêtement, qu'une riche chape, toute or, perles et pierres précieuses, don de Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Cluny, avait été garnie partout, dans le bas, de clochettes d'or (*Anonym. de Mirac. S. Hugon. abbat. Cluniac.*, ap. D. Martin Marrier, *Biblioth. Cluniac.*, col. 453, D). Les tuniques ainsi décorées portaient, s'il faut en croire le *Catholicon* de Jean de Gènes, le nom de *Machil*.

Nous avons déjà vu, tom. Ier, pag. 130, le pape Urbain V faire son entrée à Montpellier sous un dais orné de clochettes d'argent doré; ajoutons que l'on trouve dans l'inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise Ier, « treze pieces de taffetas blanc... à broderie avec ung ciel de damas blanc fait à la mode d'Italie, à rondeaulx et clochettes dorées, servant à la chambre de monseigneur, » etc. (*Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 488. Voy. encore pag. 541), et qu'une étole ainsi qu'une manipule du monastère de Saint-Florent de Saumur, qui dataient au moins du xe siècle, étaient ornées de clochettes d'argent. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. V, col. 1106, A.) Un obituaire de Saint-Martial de Limoges (Ms. de la Bibl. nat. n° 7887, fol. 3 recto) mentionne deux objets semblables comme étant d'or et garnis de clochettes. Enfin, dans un document de l'an 1369, il est question de « une boursete à sonnetes d'argent. » Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Doreloteria*, tom. II, pag. 927, col. 2, et tom. VI, pag. 591, col. 2, au mot *Tinniolum*; pag. 592, col. 2, à *Tintinnabulum*; pag. 697, col. 1, à *Tunica*, etc.

K'ains nus ne vit tel ne si chier.
La façon en deviserai
Au plus adroit que je porrai :
De soie est ouvrez par maistrie,
D'uevre cointe, noble et jolie.
Par tout avoit chançons escrites,
Les meillours et les plus eslites
C'on péust nule part trouver
Au tans dont vous m'oez parler.
Tout estoient li chant noté,
N'en i avoit nul oublié;
Et s'erent faites si à droit
Les letres, que riens n'i failloit,
D'uevre si très-fine et si riche,
C'on ne doit pas tenir à nice
L'ouvrier qui le fist, ne celui
Qui tel le fist faire pour lui.
Dou cele de la chambre issoit
Une main d'or, à quoi pendoit
Cil espreviers moult gentement;
Et tendoit si faiticement,
Que nus n'i péust amender,
Jà tant s'en séust bien pener.

*Li Romans de Cleomades*, Ms. de la Bibl. nat., fonds de la Vallière, n° 52, fol. 27 verso, col. 1, v. 24.

Chanson brodée sur la robe de Charles, duc d'Orléans.

A côté de cet épervier et de la robe harmonieuse d'Euriaut, vient tout aussi naturellement se placer celle de Charles, duc d'Orléans, sur les manches de laquelle était « escript de broderie tout au long le dit de la chanson *Madame, je suis plus joyeulx*, et notté tout au long sur chacune desdites deux manches. » On n'avait pas employé moins de cinq cent soixante-huit perles, ajoute l'ordonnance de payement dont nous tirons ces détails, « pour servir à former les nottes

de ladite chanson, où il a 142 nottes, c'est assavoir pour chacune notte 4 perles en quarré[1]. »

Vers tissés dans une robe.

Mon intention n'est pas de signaler la richesse de cette robe, que laissaient bien loin derrière eux d'autres habits, des objets d'ameublement décorés de même et appartenant à des époques postérieures[2]; je veux seulement faire remarquer que cette manière de couvrir une robe d'inscriptions, n'était point un pur caprice, mais la suite d'un usage antique. Un poëte de la décadence, Ausone, après une épigramme *De Sabina textrice et carmina faciente*, continue ainsi dans deux autres :

*Vers tissés dans une robe sur la même Sabine.*

Que l'orgueil des Orientaux se glorifie des toiles de la Perse; que les

---

[1] *Catalogue des livres et documens historiques... composant la bibliothèque de M. de Courcelles*, etc. A Paris, chez Leblanc, 1835, in-8°, pag. 219, ann. 1414.

[2] Je veux parler de la « robbe de drap d'or semée de perles et de pierrerie moult riche, » présentée, avec une autre pareille, à la reine de France et à sa fille, par les ambassadeurs du roi de Hongrie, en 1457 (*Chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, édit. de M. DCIII., tom. III, fol. 70 recto), de l'habit en broderie de perles du maréchal de Bassompierre, dont il est parlé dans ses Mémoires (édit. d'Amsterdam, M. DCCXXIII., in-12, tom. Ier, pag. 195, 196), et de « la robbe de la reyne (Marie de Médicis), estoffée de trente-deux mille perles et de trois mille diamans, » qu'elle porta au baptême des enfants de France, en 1606. (*Le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 179, 180.) Cette robe, estimée soixante-cinq mille écus, était si pesante, que la reine, qui, d'ailleurs, était enceinte, ne put la vêtir une autre fois. (*Ibid.*, pag. 191.)

Dans l'un des inventaires d'Anne de Bretagne, on trouve mentionnés, sous le titre de *Tappicerie de Millan*, « ung ciel, doulcier et couverte d'un lit de satin cramoisy, semez de broderie; et a chascune desdictes pieces, y est-il ajouté, cinq lyons faictz de perles, et lesdictz lyons heaulmez, et est chascun lyon environné d'un chappeau semé de touz fruiz, » etc. *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*, ch. IV, pag. 60.

Ces précieuses pièces d'ameublement, qui, disait-on, avaient bien coûté de quarante à cinquante mille ducats, se trouvaient, en 1501, dans la chambre du seigneur de Bourbon. Voyez *le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. II, pag. 732; et l'*Histoire du château de Blois*, pag. 135, 136.

Grecs emploient un or flexible à brocher le tissu de leurs manteaux, pourvu que la renommée ne célèbre pas moins la Sabina d'Ausone, qui, sans grandes dépenses, les égale en talent.

*Sur la même Sabine.*

Ceux qui tissent la toile et les vers offrent leurs vers aux Muses, et leur toile à toi, chaste Minerve; mais moi, Sabina, je ne séparerai point deux choses inséparables : mes vers sont écrits dans mes tissus[1].

Légendes inscrites sur les ornements sacerdotaux.

Dans les premiers temps du christianisme, il était assez ordinaire de tracer sur les ornements sacerdotaux des légendes analogues à l'invocation inscrite sur l'étole de saint Martin[2], et des fidèles pratiquant le précepte de Moïse, qui avait ordonné aux Hébreux de porter des franges aux quatre coins de leurs manteaux, faisaient ces franges très-larges et y inscrivaient des passages de l'Écriture, ce qui mettait saint Jérôme dans le cas d'écrire à Népotien, vers l'an 394 : « Je ne veux point qu'à l'instar des pharisiens, vous mettiez de larges franges à vos habits; il vaut mieux avoir l'Écriture dans le cœur que sur le corps[3], » etc., usage qui se perpétua néanmoins, comme on le voit par un article de l'inven-

---

[1] D. M. Auson., epigr. XXXVII et XXXVIII.

[2] C'est, dit Schannat, une bandelette de couleur bleuâtre, large de trois doigts et longue de trente-six palmes, sur laquelle on lit, d'un côté comme de l'autre, ces mots élégamment tracés en caractères romains à de certains intervalles :

IN NOMINE DNI
ORA PRO ME.

Voyez *Historia episcopatus Wormatiensis*, etc., tom. Ier, pag. 136.

[3] « Nolo te dilatare fimbrias, et ostentui habere phylacteria; et... pharisaica ambitione circumdari. Quanto melius erat hæc non in corpore, sed in corde gestare...! Inde pendet Evangelium : inde Crux et Prophetæ; sive sacra Apostolica doctrina. Melius est enim hæc omnia in mente portare, quam in corpore. » Ep. XXXIV S. Hieron. ad Nepotian. de Vita clericor. et monach. (*S. Hieron. oper. Tom. IV*. Paris., M. DCC. VI., in-fol., col. 264.)

taire des meubles de Charles VI, consacré à une ceinture « d'un tissu de soie, où est escripte l'Ewangile saint Jehan[1]. »

Vers tracés sur un coussin de soie placé sous la tête de saint Remi.

Au IXe siècle, c'est un coussin de soie rouge sur lequel Alpaïde, sœur de Charles le Chauve, avait inscrit en lettres d'or huit vers en l'honneur de saint Remi, dont il devait supporter la tête. En 1646, quand on ouvrit la châsse du bienheureux, ce coussin fut trouvé, comme le suaire et le corps, dans un tel état de conservation, qu'on jugea à propos de le replacer sous la tête qui y avait reposé pendant si longtemps, de préférence à un autre coussin de soie précieux que l'abbesse de Saint-Étienne de Reims avait fait faire pour la cérémonie de la translation des reliques du saint dans une nouvelle châsse[2].

Suaire du même saint orné d'une inscription.

Le suaire lui-même, du moins l'un des voiles qui couvraient le visage du saint, pièce de satin à deux envers violet et vert, portait une inscription que nous avons reproduite plus haut[3].

Chasuble de Saint-Arnoult décorée de même.

Le trésor de Saint-Arnoult possédait, au rapport de D. T. Ruinart, une chasuble de soie rouge que la tradition assurait avoir été donnée par le pape Léon IX, qui avait consacré cette église au milieu du XIe siècle. Outre les noms des nombreux personnages brodés sur ce riche vêtement, et l'A et

---

[1] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 356, col. 2.

[2] *Annales ordinis S. Benedicti*, lib. XXXIV, n° XLII, tom. III, pag. 19, 20. — *Rec. des hist. des Gaules*, tom. VII, pag. 318, C. Voyez encore *le Tombeau du grand saint Remy*, pag. 199 et l'avant-dernier feuillet à la fin.

Cette habitude de placer des coussins de soie sous la tête des morts considérables, était générale pendant le moyen âge. Quand on ouvrit la bière de sainte Etheldrita, on trouva le corps, *pulvillo serico ad caput apposito*. Voyez *Will. Malmesb. de Gest. pontif. Anglor.*, lib. IV. (*Rer. Anglic. Script. post Bed. præcip.*, ed. M. DCI., pag. 293, lin. 52.)

[3] Tom. Ier, pag. 123, not. 1.

l'Ω qui accompagnaient la figure du Christ assis sur son trône, on lisait dans la partie supérieure cette inscription, en lettres romaines, brodée à l'aiguille et disposée en deux lignes : † *S. Ungrorum R. E. Gisla dilecta sibi conjunx; mittunt hæc munera domno apostolico Johanni*[1].

Désignations des étoffes ornées de légendes.

Un pareil ornement valait aux étoffes qui en étaient décorées, l'épithète de *litteratæ*, que je trouve, au milieu de noms barbares de vêtements d'église, dans le testament d'un évêque de Léon en date de 988, et dans un acte de donation de l'an 1025[2], et je suis tout à fait disposé à considérer comme un équivalent à cet adjectif l'expression *cum gramatis*, que l'on rencontre à la suite d'un nom de vêtement, dans une charte de 1197[3] et ailleurs[4]. Il est vrai que, dans le grec du Bas-Empire, γράμμα, comme *gramita* dans la basse latinité[5], signifie *frange*, *bordure;* mais il y a toute appa-

---

[1] *D. Theod. Ruinarti Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam*, parmi les *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart*, etc. A Paris, MDCCXXIV, in-4°, tom. III, pag. 477.

[2] « Casululas X, una vermicula... alia zamor vermicula... quarta de albaz... Marahezes II cardenas.... Mantilia paria X, ex his *literattos* IIII. Sabanos paria X, ex his *literattos* IIII. » *España sagrada*, tom. XXXIV, pag. 455.—« Lectos pallios quinque, duodecim mutas inter *literatas* et litones de mensa... Casullas, uno ciclatone, et alia pisciuia, una adematica grecisca, » etc. *Historia del real monasterio de Sahagun*, etc., por el P. M. Fr. Romualdo Escalona. Madrid, MDCCLXXXII, in-folio, escrit. LXXIX, pag. 448, col. 2. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 133, col. 3, v° *Literatus*, n° 2; et tom. V, pag. 94, col. 1, v° *Parelius*.

Peut-être aussi faut-il attribuer la même signification au mot *letratus* d'un passage d'une charte de 832, cité par D. Carpentier, qui demande si ce mot ne serait point l'équivalent de *tapes*. Voyez *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 73, col. 1.

[3] « ... unum camisum cum *gramatis* et frisis... duos amictus cum *gramatis*, » etc. *Italia sacra*, tom. VII (Romæ, MDCLIX, in-fol.), col. 1275, A et B.

[4] Voyez *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 350, col. 1, v° *Gramata*.

[5] Voyez *Gloss. med. et inf. Græcit.*, tom. I, col. 264; et *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 550, col. 2.

rence que, dans ce sens, ce mot est dérivé des inscriptions que l'on avait l'habitude autrefois de tracer dans cette partie des étoffes ou des vêtements. La même observation doit s'appliquer, ce me semble, aux mots *bille, billette*, dont les glossaires n'ont donné qu'une acception, celle de *billet*, de *cédule*, de *pancarte*[1], mais qui servaient aussi à désigner, dans les chapes d'église, une partie fréquemment « couverte de plusieurs lettres[2]. »

Autre robe couverte d'inscriptions.

Dans une vie rimée de sainte Oria, qui vivait au XI^e siècle, on trouve un autre exemple d'une robe couverte d'inscriptions; il est vrai qu'elle n'apparaît que dans une vision :

> Era sobresennada de buena escritura...
> Avie en ella nombres de omes de gran vida,
> Que sirvieron à Christo con voluntat complida, etc.
>
> D. Gonzalo de Berceo, *Vida de santa Oria*, copl. 91, 92. (*Coleccion de poesias castellanas*, etc., tom. II, pag. 446.)

Usage antique de décorer ainsi les vêtements, pratiqué en Occident pendant le moyen âge.

Quoique je n'aie pu citer entre Ausone et Charles d'Orléans que cette robe vue en songe, une garniture de lit décrite par un romancier, une ceinture, un coussin, un suaire et une chasuble portant des inscriptions, je ne doute pas que l'usage antique de décorer des vêtements comme le faisait Sabina, ne se soit perpétué pendant toute la durée du moyen âge, où c'était la coutume d'inscrire des devises, des légen-

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 682, col. 1, v^is *Billa*, n° 1, et *Billeta*; tom. VII, pag. 63, col. 2, v^is *Bilhete* et *Billete*, n° 1, etc. Cf. *les grandes Chroniques de France*, tom. VI, pag. 274, 275.

[2] « Une chappe de drap d'or violet... la *bille* couverte de plusieurs lettres, donnée par Hirlandre, evesque de Beauvais (mort en 1462). » *Trésors des églises de Reims*, pag. 105. — « Item troys chappes de drap d'or pers, dont l'une ha très-beaulx orfrayz faytz à parsonnages, et en la *billete* ha une veronique environnée comme une rose.... — Item deux aultres chappes de veloux vert figuré, semées de

des, sur des vêtements[1], surtout des ornements sacerdotaux[2], et sur diverses pièces du mobilier[3]. Cet usage se fût-il éteint, il se serait ranimé au contact des croisés avec les

---

plusieurs rosetes quarréez d'or, que donna feu Me Jehan d'Estampes... èsquelles sont ses armes ès *billetez* d'icelles. » *Invent. des reliq., vases sacrés et ornem. de l'église de St.-Hilaire le Grand*, 20 nov. 1469. (Arch. du départem. de la Vienne, Saint-Hilaire, église n° 28. Cf. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série, tom. Ier, pag. 496.)

[1] « Une saye d'armes de velours.... bandé de toile d'argent et des escripteaux alentour. » *Estat des meubles* (du chasteau de Pau)... *portés à Paris*, etc. (1602), ch. des harnois. (Arch. du dép. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 8 verso. — « Une saye de velours... à bande de toile d'argent et escripteaux. » *Ibid.*, fol. 9 recto.

[2] « Une chape de velours blanc... les orfrois à fond d'or gaufré, le tout chargé d'un grand arbre de Jessé, au bas de laquelle se lit en lettres brodées : *Carolus d'Illiers decanus Carnotensis hoc me veste contexit* 1522; *parcat illi Deus!* » Extr. d'un ancien invent. qui se trouve aux arch. d'Eure-et-Loir, n° 19. (*Bulletin des comités historiques*, archéologie, etc., janvier 1851, pag. 17.)

Les citations qui précèdent, témoignent de l'usage où étaient généralement les hauts dignitaires ecclésiastiques de donner, soit à l'église qu'ils étaient appelés à gouverner, soit à la métropole, une chape à la suite de leur exaltation. En 1307, un nouvel abbé de St.-Pierre de Gloucester ayant été élu, le sacristain reçut sa chape de *baudekyn* avec son vêtement, suivant l'antique coutume de cette église. (*Mon. Wigorn. Annal. de Reb. eccl. Wigorn.*, ap. Wharton, *Anglia sacra*, pars prima, pag. 529.)

Elle existait pareillement à Sens, comme nous le voyons par l'Histoire des évêques d'Auxerre. L'un d'eux, Pierre VII, qui occupa le siége pontifical de 1363 à 1373, après avoir fait à Sens la profession accoutumée, donna, en place de chape de soie, un drap de soie ou d'or, que le doyen et le chapitre, après l'avoir refusé, finirent par prendre. (*Hist. episc. Autiss.*, cap. LXXX, ap. Labbe, *Nov. Bibl. manusc. libr. Tom. I*, pag. 517. Cf. pag. 513.) A Eimbeck, tout chanoine, après sa réception, était tenu de donner à l'église un baldaquin d'une valeur de plus de deux marcs d'argent. (*Stat. Einbeccens.*, ap. Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, vol. X, pag. 106.)

Dans un inventaire de 1315 publié par Dart, que nous avons déjà cité, il y a tout un chapitre sous le titre de *Capæ professionum episcoporum, suffraganeorum et abbatum*. Voyez *the Hist. and Antiq. of the cath. Church. of Canterbury*, append. n° VI, pag. V, VI; et encore *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 119, col 3, et pag 120, col. 1, aux art. *Capa professionalis*, *Capam solvere*, etc.

[3] « Un lit à histoire des satires... garny d'un dossier où il y a... deux pantes de soubassement toute d'escriture, » etc. *Estat des meubles* (du chasteau de Pau)...

Orientaux, qui, eux aussi, non-seulement écrivaient de temps immémorial leurs lettres sur de la soie[1], traçaient des vers sur leurs vêtements[2] et sur leurs tentes[3], et dont les étoffes de prix portaient le nom du khalife accompagné d'une invocation et de la date de leur fabrication[4], quelque-

Existence du même usage en Orient, à toutes les époques.

---

*portés à Paris,* etc. (1602), ch. des cielz. (Arch. du dép. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 2 recto.) — « Un daiz de drap d'or figuré de rouge où sont les tables de Moyze, et y a escript *Finis : legis : charitas.* » *Ibid.*, ch. des daiz, fol. 5 recto. — « Ung dais de velours noir et de satin cramoisin, appellé *le daiz des prisons rompues,* où est escript : *Ubi spiritus, ibi libertas,* » etc. *Invent. des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau,* etc., 1634, chapp^re^. des daiz, art. 1^er^. (Arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 9, fol. 6 recto.) — « Premierement dix pieces de tapisserie en satin noir, avecq broderie verte à feullage d'or, où il a escript : *Ubi spiritus, ibi libertas,* et autres escripteaux en chascune sur toile d'argent, » etc. (*Ibid.*, chapp^re^. des tapisseries de broderie, art. 1^er^, fol. 7 recto.) — « Plus un autre grand tapis... où il y a escript *spectatio mea in celis* au milieu, et au coing, *Deus laudetur,* et en chiffres 1543, » etc. (*Ibid.*, chapp^re^. destapis, art. 14, fol. 9 verso.) — « Plus ung lit de velours noir et violet cramoisin, concistant en ung fonds.... Il y a aussi en ce fonds quatre tables d'attente, où est escript *nemo....* Conciste aussy... en trois pantes, où est aussy escript *nemo,* » etc. (*Invent. des meubles du roi qui se trouvent au château de Pau,* janvier 1635, extrait de la liasse 427, n° 9, art. 3, arch. du départ. des Basses-Pyrénées, fol. 3 recto.) — « Plus un lict de satin violet, où est escript : *Vive la souris,* en lettres fort difficiles à lire, » etc. (*Ibid.*, art. 4, fol. 3 verso.) — « Plus ung autre petit lict, où est escript aussi : *Vive la souris,* » etc. (*Ibid.*, art. 5.)

« Et fut le pavillon du seigneur de Ternant de drap de damas noir et bleu... et à l'entour des goutieres estoit escript en grosses lettres d'or, en brodure, un souhait tel : « Je souhaite qu'avoir puisse de mes desirs assouvissance, et jamais « autre bien n'eusse. » *Mémoires d'Olivier de la Marche,* liv. I^er^, ch. XIV, an. 1446; édit. du *Panthéon littéraire,* pag. 410, col. 1.

[1] Voyez *le Livre des Rois* d'Abou'lkasim Firdousi, tom. I^er^, pag. 567. Strabon dit, liv. XV, § XLVII, que les Indiens écrivaient leurs lettres sur des toiles bien battues. Voyez l'édition de 1620, pag. 717, et la traduction française, tom. V, 1819, in-4°, pag. 85.

[2] Voyez les *Mille et une Nuits,* édit. de Macnaghten, tom. I^er^, pag. 228, citées par M. Dozy, *Dict. dét. des noms des vêtem. chez les Arabes,* pag. 372.

[3] Voyez *Gulistan ou le Parterre-de-fleurs* du cheikh Moslih-eddin Sadi de Chiraz, ch. VIII; trad. de M. N. Semelet. Paris, Impr. royale, MDCCCXXXIV, in-4°, pag. 385.

[4] Voyez ci-dessus, tom. I^er^, pag. 289, le *Dict. dét.* de M. Dozy, pag. 355, en

fois même une profession de foi qui les couvrait tout entières, comme le voile de soie noire que le sultan des Turcs envoie chaque année à la Kaâba de la Mecque[1].

Vêtements portant le nom de leur propriétaire.

Chez nous, les principales pièces du costume qui n'avaient pas de légende, portaient au moins le nom de leur possesseur, comme ce manteau de pourpre dont parle Vopisque dans une invective contre un de ses contemporains, et sur lequel on lisait le nom de Messala et de sa femme[2]. Nous savons du moins qu'au xv^e siècle les francs archers portaient le nom de leur bailliage, ou bien une devise, brodé sur leurs habits[3]; et lors de l'entrée de François I^er à Paris en 1514, on vit un seigneur de la cour multiplier le sien sur son costume d'une façon vraiment remarquable : « Monseigneur le comte de Sainct-Pol, dit une relation du temps, avoit tout son accoustrement de veloux noir, plein de chapeaux à feüillages à l'antique, faits de toile d'or traict à broderie, lassez et liez en quatre endroits d'argent traict, en façon de courroye. Au milieu de chacun chapeau estoit sur le velours le nom dudict seigneur, qui est *François de Bourbon*, fait en lettres antiques, entrelassées d'or traict en broderie[4]. »

Habitude des artistes d'inscrire un nom ou une prière sur les vêtements de leurs figures.

Ce qui est la dernière trace de cet usage, c'est l'habitude des peintres et des sculpteurs de mettre, soit le nom des

---

note, et *the History of the Mohammedan Dynasties in Spain*, tom. II, pag. 434, not. 27 au liv. VI, ch. IV.

[1] *Le grand Désert, ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des Nègres (royaume de Haoussa)*, par Eugène Daumas et Ausone de Chancel. Paris, Napoléon Chaix et C^ie, 1848, in-8°, pag. 127.

[2] Fl. Vopisc., *Carin.*, cap. xx.

[3] Suite des Chroniques de Monstrelet, tom. III, édit. de M. DCIII., in-folio, folio 9 verso. — Chronique de Jean de Troyes, ann. 1465. (Édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 253, col. 1.)

[4] *Le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. I^er, pag. 274.

personnages, soit une prière, soit leur propre signature, sur le bord des vêtements de leurs figures. C'est ainsi que dans *le premier volume des grans Postilles sur les epistres, leçons, evangilles de tout le karesme*, Paris, pour Antoine Verard, 1511, in-folio, les personnages de la gravure du premier feuillet et de celle du deux cent septième, portent des robes et des ceintures où sont écrits leurs noms, et que l'un des personnages d'une décoration d'autel en pierre sculptée en haut relief, représentant le crucifiement de Notre-Seigneur, qui se trouve à l'extrémité est du collatéral nord de l'église Saint-Michel, de Bordeaux, a sculptée sur la frange de sa robe une inscription latine dont je n'ai pu lire que *herbas, sibus ac potus*. Pérugin ne donnant à sainte Catherine qu'une palme qui ne suffit pas à la distinguer, a brodé sur le bord de sa guimpe S. CHATERINA; Raphaël a signé son saint Michel sur le bas de la courte jupe qui est au-dessous de sa cotte, et sa grande sainte famille sur le bas de la

---

Tous ces détails de costume me rappellent la femme du lieutenant-criminel Tardieu, et ces vers que lui a consacrés Boileau dans sa satire X :

> Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
> Qu'ensemble composoient trois thèses de satin,
> Présent qu'en un procès sur certain privilége
> Firent à son mari les régents d'un collége;
> Et qui sur cette jupe à maint rieur encor
> Derrière elle faisoit dire *argumentabor?*

Ces vers nous montrent que l'usage d'imprimer sur soie existait déjà à l'époque du grand critique. Plus tard, on a imprimé des volumes entiers sur étoffes de cette matière, comme les odes d'Anacréon, édit. de Bodoni, 1791, in-16, dont il a été tiré des exemplaires sur taffetas, l'*Indice de' caratteri* de Brogiotti, dont il existe un imprimé sur taffetas ou satin blanc, les poëmes de Goldsmith et de Parnell, Londres, Bulmer, 1795, in-4°, dont on connaît un exemplaire sur taffetas, enfin comme le *Club* de James Puckle, réimpression de 1817, dont il existe sept exemplaires sur soie. Voyez le *Manuel du libraire*, tom. Ier, pag. 94, col. 1, et pag. 468, col. 1; tom. II, pag. 426, col. 2; et tom. III, pag. 867, col. 2.

robe de la Vierge. Ces signatures en capitales romaines cessent d'avoir l'air d'une broderie; mais dans l'art gothique les caractères plus différents, plus ornementés en eux-mêmes, plus proches du dessin d'ornementation, ont bien plus de vraisemblance comme broderie : aussi abondent-ils. Dans beaucoup d'annonciations, on trouve l'*Ave Maria* brodé sur le bord de la robe de la Vierge, comme, un peu plus tard, on l'a découpé en balustrades autour du toit de sa chapelle[1], dans les églises qui lui étaient particulièrement dédiées.

Imitation par les Occidentaux des inscriptions tracées sur les étoffes apportées d'Orient.

Quelque chose de plus remarquable encore que l'habitude de ces inscriptions françaises ou latines, c'est l'imitation, le plus souvent incomprise, des inscriptions arabes tracées sur la bordure des étoffes qui nous arrivaient d'Orient, inscriptions qui contenaient souvent des formules religieuses de l'islamisme, et que l'on retrouve ainsi sur des meubles et des étoffes ayant servi jadis au culte catholique. Tel est, entre beaucoup d'autres, un tissu d'étoffe blanche, brodée

---

[1] A Saint-Michel de Bordeaux, où nous étions tout à l'heure, et au-dessus de la chapelle du Sacré-Cœur, il existe autour du comble une hauteur d'appui en pierre découpée à jour, dans le genre de celles que l'on remarque habituellement dans les monuments dits *gothiques*, mais qui présente une particularité assez remarquable pour que l'on nous pardonne d'en avoir fait ici mention, bien qu'elle n'ait aucun rapport avec notre sujet. Cet accoudoir, dessiné par M. G. J. Durand, architecte, auquel nous devons ces détails, a onze mètres cinquante-deux centimètres de longueur, et il se compose de vingt-six panneaux consécutifs, contenant chacun un motif distinct d'ornementation. Les quatre premiers et les sept derniers offrent des ornements bizarres et variés; les panneaux intermédiaires, au nombre de quinze, en présentent aussi d'étranges, mais qui ne jouent qu'un rôle secondaire. Le motif principal est une lettre ou un mot, combiné avec ces ornements accessoires, qui semblent avoir été ajoutés pour détourner l'attention des caractères alphabétiques, dont chacun a près d'un mètre de hauteur; mais avec un peu d'attention, on les distingue facilement, et on lit sans peine : HENRY DE VALOIS VRAI O. On sait que sous Henri III, une des satires courantes contre lui était de dire que ce prince, semblable à un zéro en chiffre, n'avait aucune valeur par lui-même, mais qu'il en donnait à ceux qui l'approchaient.

en soie de couleur, tiré de l'église du Vernet (Pyrénées-Orientales), dans lequel on avait autrefois enveloppé les reliques de saint Saturnin, et qui présente cette inscription : *al moulk lillah* (la puissance est à *Allah*, c'est-à-dire à Dieu)[1]. »

Ces caractères orientaux, qui paraissaient si prodigieux à nos ancêtres[2], subsistèrent longtemps dans notre dessin d'ornementation, et il en est souvent question dans les comptes et dans les inventaires des XIVe et XVe siècles[3], où

Longue durée de cette imitation dans notre dessin d'ornementation.

---

[1] Voyez *De l'Emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident*, par M. Adrien de Longpérier. (*Revue archéologique*, etc., IIe année, seconde partie. Paris, A. Leleux, 1846, pag. 696-706.) — *Lettre à M. A. de Longpérier sur l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident*, par M. Henry, suivie d'observations de M. Adr. de Longpérier. (*Ibid.*, IIIe année, 1re partie, 1846, pag. 406-411.) — *Histoire de l'instruction publique en Europe*... par Vallet de Viriville, etc. Paris, 1852, in-4°, pag. 110.

[2] « ... plures chartæ inscriptæ literis Arabicis et Chaldeis cum *prodigiosis* caracteribus, » etc. *Matth. Paris. Hist. major*, sub ann. 1251 ; ed. Lond., pag. 824, lin. 42.

[3] « Item troys pieces de toille blanche de quoy les deux sont cousues ensemble, et sont à deux royes de soye à lettres de Sarrazin. » Inventaire de Charles V, Ms. n° 8356, fol. ijc. iiij. verso, n° 2285. — « Item une autre grant piece de drap de soye jaune ouvré d'un grant compas ront ou mylieu, et est environné de plusieurs lettres de Sarrazins, » etc. *Ibid.*, fol. ijc. iiijxx ix recto, n° 3388. Avant et après ces articles, il en est d'autres spécifiés comme étant en partie à *ouvrage* ou *d'ouvrage de Sarrazins* (nos 2284, 3387 et 3389), *plaines d'ouvraiges et d'ymages de Sarrazins* (nos 3386, 3390).

Dans un compte de 1427-28, sont décrits « vii habis de drap de soye de pluiseurs coulleurs et estrange fachon, propices à danser la morisque, et iceulx enrichiz d'ouvraige de peaux de bresil d'or et d'argent, *de lettres sarasinoises* et de tourbettes faictes à maniere de drap d'or, » etc. (*Les Ducs de Bourgogne*, IIe part., tom. Ier, pag. 252, 253, n° 868.)

Dans le testament de lady Bergavenny, qui est de 1434, il est question d'un meuble noir, rouge et vert, avec des *morrys letters*, etc. Voyez *Index and Notes to the Wardrobe Accounts of King Edward the Fourth*, pag. 242, col. 2.

Un passage de la relation d'un voyageur contemporain indique clairement qu'il s'agit bien d'inscriptions arabes : « Les seigneurs de Damas, dit Bertrandon de la Brocquiere, allèrent au-devant de la caravane, par respect pour l'*Alkoran* qu'elle

l'on voit figurer également des habits et même des serviettes *marquées d'escriture gregeoise*, *en lettres d'or*, *escriptes en plusieurs lieux de lettres gregeoises*, ou grecques[1], aussi bien que des bocaux, des bassins, des bouteilles, des boussoles, des cadenas et des nefs, d'argent et de vermeil, décorés de la même façon[2].

Imitation des étoffes orientales dans les premiers temps du moyen âge.

Cette imitation affaiblie des étoffes de l'Orient musulman ou chrétien, que nous venons de constater pour les derniers temps du moyen âge, était bien autrement complète à une époque plus ancienne. Alors nos artistes ne se contentaient pas de copier plus ou moins fidèlement ces mêmes étoffes,

---

avoit.... Il étoit enveloppé d'une étoffe de soie peinte et chargée de *lettres morisques*, etc. *Voyage d'outremer... pendant les années* 1432 *et* 1433. (*Mémoires de l'Institut national des sciences et arts.* — Sciences morales et politiques, tom. V, pag. 500.)

[1] Voyez les Chroniques de Matthieu de Coussy, à l'année 1453, ch. LXXXVIII (édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 146, col. 2; pag. 150, col. 1, etc.), et les Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. Ier, ch. XXIX, ann. 1454 (édit. du *Panth. litt.*, pag. 489, col. 1 et 2, et pag. 491, col. 2), et liv. II, ch. IV, ann. 1474. (*Ibid.*, pag. 560, col. 2.)

Dans des temps plus anciens, l'usage des caractères grecs paraît avoir été plus commun qu'on ne pense. Pour m'en tenir à un seul exemple, D. Th. Ruinart parle d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi de Reims où le saint était représenté et désigné par cette inscription : CKC PEMIEΓIOC. EIIC. OPB. PEMP. (*Sanctus Remigius episcopus urbis Remorum.*) Voyez *Theoderici Ruinarti Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam*, parmi les *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon*, etc., tom. II, pag. 518-520.

[2] Bocalia duo magna argenti deaurata intaliata ad compassus cum literis Græcis.... — Bacilia duo magna argenti deaurata cum orlis intaliatis ad literas Græcas.... — Botacii duo argenti deaurati cum esmaillis duobus in bottis, et cum literis Græcis.... Alia bussola argenti deaurata intaliata ad coronas et literas Græcas.... Guardamanzariæ duæ argenti albi cum duabus testis leonum, et serratura intaliata ad literas Græcas.... — Navis una deaurata cum orlis esmaldis ad literas Græcas.... — Bacile unum deauratum cum brevibus et literis Grecis in orlo.... — Bacile unum simile. » *Inventar. jocal. Valent. Mediolan.* in *Annal. Mediolan.*, cap. CLI, sub ann. 1389. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 812, A, B, C, E. — *Codex Italiæ diplomaticus*, tom. III, col. 566.)

ils en imitaient encore les dessins de manière à ne laisser aucun doute sur la réalité de cette imitation. Par exemple, la grande porte du tombeau de saint Remi élevé en 1537 et détruit en 1793, était ornée de pierres orientales et d'agates, placées de façon à représenter des fleurs, des lions, des aigles, des éléphants, des tourterelles et d'autres animaux. Si, comme d'autres parties de ce monument, elle ne venait pas de celui qui fut élevé à saint Remi par Hincmar, sûrement elle en avait été imitée [1], et l'artiste primitif avait certainement copié quelque *paile* byzantin; car nous retrouvons sur cette porte les dessins des étoffes orientales des VIII^e^ et IX^e^ siècles décrites par Anastase le Bibliothécaire.

Grande porte du tombeau de saint Remi copiée sur un *paile* byzantin.

Dans une autre châsse, qui heureusement existe encore, celle de Saint-Taurin d'Évreux, on remarque sur une estrade où repose le pied d'une figure de Jésus-Christ, une jolie broderie de palmettes encadrées dans un double cercle; broderie qui se répète sur la partie inférieure de la tunique du Sauveur, tandis qu'autour du collet en règne une autre plus riche, représentant une jolie quintefeuille encadrée de même dans un double cercle, et répétée dans la partie inférieure du manteau. Or, ces deux dessins se retrouvent exactement dans l'ornement semi-circulaire extérieur de deux fenêtres méridionales de l'église de Saint-Georges-de-Bocherville, bien connue par l'intéressante monographie qu'en a donnée M. A. Deville. Comme le fait observer M. A. Le Prevost, ces broderies paraissent n'être autre chose que des galons, et l'abondance de ceux-ci sur les vêtements, comme leur bon

Broderies imitées dans l'ornement de deux fenêtres d'église.

---

[1] Le tombeau dû à la piété de Robert de Lenoncourt a été lithographié dans les *Trésors des églises de Reims*, où il fait face à la pag. 193.

goût, sont remarquables et même caractéristiques dans les ouvrages d'art du XIIIe siècle[1].

Émail exécuté d'après une étoffe brochée de l'Orient.

Cette habitude d'imitation deviendra encore plus évidente à qui recourra au grand recueil de Willemin, où l'on trouve, entre autres monuments, un émail dont l'auteur a évidemment puisé à la source que nous venons de signaler : « En étudiant la composition de ce rare assemblage, dit M. Pottier, on ne peut douter que les riches étoffes brochées de l'Orient n'aient servi de modèle à l'artiste : l'introduction des perroquets dans ce genre d'ornement[2], la forme et la

---

[1] *Mémoire sur la chasse de Saint-Taurin d'Évreux*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, ann. 1827 et 1828, pag. 327, 328.

[2] Rien de plus commun que de rencontrer des perroquets dans l'ornementation de tissus du moyen âge : « Item capa de albo sameto, breudata cum rotellis.... — Item duæ capæ albæ.... de duobus baudekinis, cum citacis. — Item capa alba, operata rotellis, facta de uno baudekino, cum citacis. » *Visit. facta in thes. S. Pauli Lond..... an. Grat.* MCCXCV. (*The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 317, col. 2. Cf. pag. 223, col. 2.) — « Item une chapelle blanche de samit, qui est à pappegaus, » etc. Inventaire des biens meubles de Louis le Hutin, 1317. — « Item 4 tapis de laine ouvrés de papegaus et à compas, presié 20 l. par. » Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie, n° 318, pag. 44, tom. II des Mélanges de Clérembaut. — « Item une chapelle de camocas blanc d'ouldre-mer brodée à papegaux d'or et à fleurettes, » etc Inventaire de Charles V, Ms. 8356, fol. cxij. recto, n° 1076. — « Item une chambre de sortail... lozengée de papegaux, » etc. *Ibid.*, fol. iij°. iiij. verso, n° 3565. — « Item troys tayes de carreaulx de veluiau vermeil brodées à dames et à papegaux, » etc. *Ibid.*, fol. iij°. x. verso, n° 3648. — « Item une autre salle yndee à lozanges et papegaux, » etc. *Ibid.*, fol. iij°. xij. recto, n° 3665. — « Item una alia alba pro presbytero cum paramentis panni serici broderati per quarellos albos et virides super croceo, ad aves papegos et alias aves. » Inventar. ann. 1419, ex tabul. eccl. Noviom. (*Une Cité picarde au moyen âge*, etc., pag. 155). Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 66, col. 2, v° *Papagallus*.

Dans l'inventaire des joyaux de l'église d'York dressé en 1530, on trouve deux suites d'ornements d'église ornés de perroquets : « Item una secta del baudekin operata cum le popingeas, » etc. (*Monasticon Anglicanum*, vol. VI, part. III, pag. 1209, col. 2.) — « Item una secta blod de satteyn, cum le popingeas de auro. » *Ibid.*

disposition des fleurons, qui rappellent exactement certains types bien connus, enfin la ressemblance des lions et des griffons avec ceux que présente une étoffe orientale gravée sur la planche 113, ne laissent pas de doute sur la réalité de cette imitation[1]. »

Fragments d'étoffes orientales conservés dans les archives de la cathédrale de Paris.

Plus loin, le même écrivain revient encore avec plus de force sur la même idée, à propos de fragments d'étoffes orientales, que l'on conserve actuellement dans les archives de la cathédrale de Paris, et qui passent pour avoir été rapportés de la Palestine par saint Louis[2]. Nous n'avons pas vu ces fragments, pas plus que le morceau d'étoffe con-

---

L'église de Peterborough possédait aussi vers la même époque un ornement appelé *the Popinjays* (les Perroquets), sans nul doute à cause de ceux que l'on voyait dans le dessin de l'étoffe. Voy. *Inventory of the church-utensils of the cathedral of Peterburgh, on the* 30 *of November* 1539, etc. (*The History of the Church of Peterburgh*... by Symon Gunton, pag. 60.)

Dans *The Squyr of lowe degree*, v. 797, le roi de Hongrie promet à sa fille une coiffure de drap d'or avec des perroquets (*Anc. Engl. metr. Rom.*, tom. III, pag. 178), et plus loin, v. 838, il est question de rideaux avec des perroquets blancs et rouges (*ibid.*, pag. 180). Enfin, un autre rimeur, décrivant le costume de Syr Gawayne, place des perroquets dans l'ornementation de son *urisoun*, ou *cointise*, comme il plaira de l'appeler. Voy. *Syr Gawayne and the Grene Knyght*, v. 607. (*Syr Gawayne*... by Sir Fred. Madden, pag. 24.)

Je ne doute pas que le nom de *camera papagalli* et de *papegay*, par lequel étaient désignées certaines salles d'apparat au moyen âge (Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 66, col. 1, v° *Papagalli*), ne leur soit venu des perroquets reproduits sur les tentures ou peints sur les murs. Il n'est pas inutile, non plus, de faire observer que le perroquet, originaire de l'Inde (Pline, *Hist. nat.*, liv. X, ch. LXX), était connu en Europe, au plus tard, au milieu du XIII^e siècle. Il figure en effet dans la première partie du *Roman de la Rose*, qui date de cette époque (voy. tom. I^er, pag. 6, v. 77 et 617); et on le retrouve dans *Renart le Nouviel*, sous le nom de *Vrediaus li papegais*. Voy. *le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 199, v. 1914; pag. 225, v. 2569, et le Glossaire de du Cange, tom. V, pag. 69, col. 1, au mot *Pappagallus*.

[1] *Émail du* XIII^e *siècle de la collection de M. Mansard*, etc. (*Monuments françois inédits*, tom. I^er, pag. 65, col. 1 et 2, et pl. 108.)

[2] *Mon. fr. inéd.*, tom. I^er, pag. 70, col. 1 et 2, et pl. 119.

servé dans le Musée de Lyon, que M. Grognier dit avoir été trouvé à Saint-Germain-des-Prés, dans le tombeau d'un chancelier de France mort au XII^e siècle[1]; mais nous avons pu examiner chez M. Yemeniz le lambeau de drap d'or reproduit dans la partie inférieure de la planche 118 du recueil de Willemin, qui l'a gravé d'après ce morceau d'étoffe. C'est en vérité un admirable tissu. Le fond est d'une finesse et d'une légèreté inconcevables, et pourtant on a pu brocher là-dessus des figurines d'animaux et des arabesques en fil d'or et en soie torse, dite *cordonnet*. Ce tissu est exécuté à deux faces et sans envers, ou, comme on disait autrefois, à deux envers[2]. La couleur jaune employée par Willemin, représente le fil d'or.

Lambeau de drap d'or du cabinet de M. Yemeniz.

Extension de l'imitation des étoffes de soie.

Je parlais tout à l'heure de l'imitation des riches étoffes de l'Orient par nos artistes : cette imitation mériterait à peine d'être remarquée si elle s'était bornée à la décoration de quelques ouvrages d'orfévrerie, de quelques émaux; mais,

---

[1] *Recherches... sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie*, etc. (*Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, etc., tom. II. A Lyon, chez J. M. Barret, 1825, in-8°, pag. 301.) Au même endroit, M. Grognier dit que « Baudoin, roi de Jérusalem, ordonna en mourant que ses étoffes de soie fussent vendues, et le montant distribué aux pauvres. » C'est là un fait dont nous n'avons pu retrouver la trace dans les historiens des croisades. Enfin, un peu plus loin, notre savant compatriote avance, comme un fait incontestable, que la Morée doit son nom au grand nombre de mûriers qui, de bonne heure, ombragèrent son territoire : c'est là, comme on sait, un point encore indécis. On le trouvera discuté avec étendue par Zinkeisen, dans son *Geschichte Griechenlands*, etc., tom. I^er, Leipzig, Barth, 1832, in-8°, pag. 836-859. (*Etwas über den Namen* Morea *und noch einige Bemerkungen zu Fallmereyer's* Geschichte von Morea in Mittelalter.)

[2] Voyez l'inventaire de Charles V, Ms. 8356, fol. ij^c. iiij^xx. iiij. recto, n° 3321. On lit sous le n° 3319 : « Item deux pieces de drap de soye très-fines d'oultre-mer blancs, ouvrez à grans fueillages et à pommes de pin ou mylieu... ouvrez à deux euvres. » Mais comme le n° 3321 porte bien *à deux envers*, on ne saurait douter que, dans la rédaction du n° 3319, il n'y ait erreur de copiste.

comme il ne serait pas difficile de le démontrer, elle s'étendait à bien d'autres objets. Par exemple, il est évident que les peintres de l'Occident, en décorant les murs intérieurs des églises, n'avaient en vue que la reproduction des splendides tissus qui les recouvraient auparavant, et, suivant moi, le blason est né de l'adoption que firent les hommes de guerre du dessin des étoffes dont étaient faites leurs cottes d'armes, et souvent recouverts leurs écus[1], à l'imitation des boucliers des guerriers de l'Orient[2]. Reconnus, désignés par ce dessin, ceux de l'Occident n'avaient plus, pour ainsi dire, la faculté de lui en substituer un autre, et ils s'approprièrent ainsi d'une façon définitive des signes qui précédemment faisaient partie du domaine public. Les monétaires aussi puisaient dans l'ornementation des étoffes pour celle de leurs monnaies : on n'en saurait douter à l'inspection de certaines médailles des ducs de Brabant et de Limbourg, qui portent, sur l'une de leurs faces, un lion à droite dont la queue est terminée par une sorte de feuillage, et derrière lui un arbre à quatre rameaux, ou sous ses pieds un arbuste à trois, quelquefois placé près d'un édifice[3].

---

[1] *Li Romans d'Alixandre*, pag. 120, v. 6. — *Roman de la Violette*, pag. 141, v. 2812.

Dans un autre roman non moins ancien, celui d'Aye d'Avignon (Ms. n° 7989[4], fol. 135 verso, dernier vers), ce n'est point un tissu qui décore l'écu de l'un des personnages, mais une peinture représentant un miracle. On est donc autorisé à penser, avec M. Paulin Paris, que ce n'était pas encore l'usage de figurer sur les écus les armoiries des barons auxquels ils appartenaient. Voyez *de la Conqueste de Constantinoble*, par Joffroi de Villehardouin et Henri de Valenciennes, édit. de la Société de l'histoire de France, pag. 261.

[2] Voyez *le Livre des Rois*, par Abou'l-Kasim Firdousi, publié... par M. Jules Mohl, tom. Ier, pag. 297.

[3] Voyez *De Munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg, van de vroegste tijden tot aan de pacificatie van Gend;* door P. O. van der Chijs, etc. Har-

Ce dessin, où l'on peut voir des armoiries pareilles à celles que l'on retrouve sur les monnaies du sultan Bibars et sur les monuments qui restent de lui[1], me paraît plus sûrement emprunté à quelque étoffe orientale[2], que l'on retrouve imitée partout, sur certains monuments du Poitou[3], et plus fréquemment encore sur les écus des chevaliers et des héros de romans[4]. Enfin l'imitation des riches étoffes de

Cette imitation gagne même la littérature.

---

lem, F. Bohn, 1851, in-4°, pl. III, n°s 1, 2 et 3, monnaies d'Henri (1190-1235), et de Geoffroi (1106-1190).

[1] Voyez *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, par M. Reinaud, pag. 506, not. 1.

[2] Voyez ci-dessus, tom. I^er^, pag. 41, et pag. 49, not. 2. Je trouve dans le Glossaire de du Cange, tom. IV, pag. 69, col. 1, l'adjectif *leonatus*, que nous avons déjà vu dans Anastase (ci-dessus, tom. I^er^, pag. 19, en note), traduit par *coloris leonini*, interprétation donnée à la suite de l'art. *Leoninum pallium*, qui vient après; mais quelles que soient l'autorité des Bénédictins et la force qu'elle emprunte à la citation d'un passage du concile de Tolède de l'an 1582, je persiste à croire que ces deux épithètes viennent des lions retracés sur les étoffes ainsi qualifiées.

[3] Sur le portail de Saint-Porchaire, à Poitiers, se trouve à droite un chapiteau où sont représentés des lions, séparés par un arbre, et à gauche, un chapiteau semblable avec la légende *Leones*. Pareil chapiteau se voit à Saint-Hilaire de la même ville, dans la nef à gauche, du côté de l'entrée ouest. Ce sujet est, à ce qu'il paraît, fréquent en Poitou.

[4]
El chival monte corrant et abrivé,
Et prant l'escu à licon d'or fresé.
*Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain français n° 1244, fol. .lxxxiiij. verso, col. 1, v. 7.

En l'escu de son col ot paint .j. lyon blanc.
*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. n° 7989[4], fol. 89 recto, v. 16.

En l'escu de son col pent .j. lioncel bis.
*Ibid.*, fol. 110 verso, v. 2.

Berengier vint poingnant à guise de Francon,
En l'escu de son col avoit peint .j. lyon.
*Ibid.*, fol. 126 recto, dernier vers.

Anséis d'Auberine les perçut maintenant;
Il reconut Garin sor Fauvel le corant,
A l'escu au lion et au gonfanon blanc.
*Ibid.*, fol. 140 verso, dernier vers.

l'Orient que nous signalons, gagna même la littérature. En effet, un écrivain génois du XIIIe siècle, voulant représenter l'ardeur dont ses compatriotes firent preuve dans une circonstance, dit qu'ils ressemblaient moins à des hommes qu'à des lions, des griffons ou des aigles [1], empruntant ainsi une comparaison aux étoffes que les Génois importaient continuellement d'Orient en Occident, avec les épices dont on faisait tant de cas [2].

Riches étoffes de soie, tissus d'or et d'argent, déployés aux fenêtres pendant les solennités.

Pendant toute la durée du moyen âge, il n'était pas, dans les villes, de solennité où l'on ne déployât aux fenêtres les riches étoffes de soie, les splendides tissus d'or et d'argent dont on se trouvait être possesseur; on le faisait autant pour fêter la journée que pour donner la meilleure idée de soi :

La cité font richement cortéir
De dras de soie et de vair et de griz.
*La Mort de Garin le Loherain*, pag. 86, v. 1798.

---

Thai undede her gomfaynoun,
With a bright glider and lyoun.
*Arthour and Merlin*, pag. 67, v. 1778.

Voyez encore ci-dessus, tom. Ier, pag. 226, en note; le *Roman de la Violette*, pag. 141, v. 2818-21; *Renart le Nouvel*, v. 265 (*le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 136); le *Roman de Florimont*, cité par M. Paris dans ses *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. III, pag. 35; *Amis et Amiles*, v. 215, 1649, 1658, éd. du Dr Conrad Hofmann, pag. 7, 48; *Wallace*, Buke aucht, v. 1225, pag. 207, etc.

[1] *Bartholomæi Scribæ Annales Genuenses ab anno* MCCXXIV. (*Rer. Ital. Script.*, tom. VI, col. 447, C.)

[2] Cil marinier sont riche de Gene et de Pise,
Qui mainnent le navie par toute paienie
As grans cités antis et à bours et à villes;
Achatent les espices qu'il ont de maintes guises,
Et canelle et gingembre, ricolice et baupine,
O les bonnes racines dont ont (*sic*) fait medecines,
Dont tote Lombardie sera bien replenie.
*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. n° 7989[4], fol. 129 verso, v. 18.

Se là fuissiés, de toutes pars
Véissiés dras d'or estendus
Et as fenestres pourtendus,
De soie, de vair et de gris.

*Roman de la Manekine*, pag. 273, v. 8170.

Les rues bordent et portendent
Sor lor gens et sor les chevaus,
De samis blois et des cendaus,
De tires et de dras et de pailes.

*Le Roman de l'Escouffle*, Ms. de l'Arsenal, B.-L. fr. in-4°, n° 178, fol. 74 verso, col. 1, v. 18.

Entretant fai ben adobar
La vila et encortinar[1]
De bancals e de bels tapitz,
De bels palis e de bel samitz.

*Flamenca*, Ms. de la Bibl. de Carcassonne, fol. VII verso, v. 6.

Témoignages historiques relatifs à cet usage pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

Mais pourquoi chercher de pareils détails dans les romans, quand les chroniques en sont pleines? Au retour de Philippe Auguste en France, après la bataille de Bouvines, « les moustiers estoient sollempnellement aornés, dedens et dehors, de dras de soye, les rues et les maisons des bonnes villes estoient vestues et parées de courtines et de riches garnemens[2]. » Au couronnement de la reine Marie de Brabant, en 1275, « les bourgois de Paris, dit Guillaume de Nangis, firent feste moult grant et moult sollempnel, et encourtinerent la ville de riches dras de diverses couleurs, et de pailes et de cendaux[3]. » Ils en agirent de même, en 1313,

[1] Voyez, sur le sens exact de ce mot, le Glossaire de du Cange, à l'art. *Incortinari*, tom. III, pag. 803, col. 1.

[2] *Les grandes Chroniques de France*, etc., Phil. Aug., ch. XX, édit. de M. Paris, tom. IV, pag. 197. Cf. Guill. Armor. de Gest. Phil. Aug., apud D. Bouquet, *Rer. Gall. et Franc. Script.*, tom. XVII, pag. 103, B.

[3] *Les gr. Chron. de Fr.*, tom. V, pag. 40. Cf. *Gesta Philippi III*, apud Andr. et Fr. Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, tom. V, pag. 530, A.

lorsque les fils de Philippe le Bel furent faits chevaliers[1], et dans bien d'autres solennités décrites par nos anciens historiens. Par exemple, Froissart rapportant l'arrivée à Paris de quatre barons anglais chargés de jurer, au nom de leur maître, en 1360, de tenir le traité de Bretigny, dit que « furent, adoncques qu'ils entrerent en la cité, toutes les rues jonchées et parées d'herbe, et entour parées de drap d'or[2]. » Vingt ans après, lorsque, à son retour de Reims, où il avait été sacré vêtu d'une robe de soie tout éclatante de fleurs de lis d'or, Charles VI entra dans Paris, les rues et les carrefours de la ville étaient tendus de tapisseries diverses (*palliis variis*) comme des temples[3]. Plus tard, quand Charles VIII fit son entrée en la ville de Troyes au mois de mai 1486, « les grandes rues, dit une relation du temps, estoient au sujet de ceste entrée toutes parées de tapisseries et draps de soye[4]. »

Existence du même usage chez nos voisins et chez les Orientaux.

Pareille chose avait lieu chez nos voisins dans des circonstances aussi solennelles; nous en avons la preuve en mille endroits[5], et nous savons par Joinville qu'au XIII^e siècle les musulmans en agissaient de même, avec cette différence qu'au lieu de se borner à tendre les tissus précieux aux fenêtres des rues par lesquelles le personnage de marque devait

---

[1] *Les grandes Chroniques de France*, tom. V, pag. 198.

[2] *Les Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I^er, part. II, ch. CXXXIII; édit. du *Panthéon littéraire*, tom. I^er, pag. 438, col. 1 et 2.

[3] *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. I^er, ch. IV; tom. I^er, pag. 34.

[4] *Le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. I^er, pag. 676.

[5] Voyez la grande Chronique de Matthieu Paris, à l'année 1236 (édit. de Londres, 1640, pag. 420, lig. 39); la *Chron. du Religieux de Saint-Denys*, liv. XXX, ch. XIII, ann. 1409, tom. IV, pag. 258; *the Knightes Tale*, dans les *Canterbury Tales* de Chaucer, v. 2567, tom. I^er, pag. 263; et *li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. II, v. 842, tom. I^er, pag. 57.

passer, « il li estendoient les draps d'or et de soie par où il devoit aler[1]. » Ce qui signifie, je crois, qu'on les étalait par terre, que l'on en tapissait le sol.

Emploi des riches étoffes de soie à tapisser les appartements.

A l'ordinaire ces riches étoffes de soie servaient, en Orient[2] comme chez nous, à tapisser les appartements des classes élevées. Déjà au XI^e siècle, Pierre Damien reprochait à ses contemporains le luxe de tentures de leurs chambres à coucher, dont ils dérobaient ainsi, dit-il, les murs aux regards, comme s'il se fût agi d'ensevelir un cadavre, et il s'élevait en même temps contre les tapis à sujets qui recouvraient les siéges ou le parquet[3]. Nous avons vu qu'au couronnement

Palais royal de Palerme tout tendu en soie.

---

[1] *Histoire de saint Louis*, édit. du Louvre, pag. 110.

Voyez, pour un autre exemple de route couverte de tapis de soie, l'*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. I^er, pag. 214; et *le Livre des Rois*, tom. I^er, pag. 343. Dans ce dernier ouvrage, on voit en plus d'un endroit, par exemple, tom. II, pag. 533, les maisons ornées d'étoffes précieuses pour l'arrivée de personnages illustres. Tom. I^er, pag. 503, l'auteur s'exprime ainsi : « Tu dirais que toute la ville n'est qu'un temple d'idoles, qu'elle est décorée de brocarts de la Chine, et de roses comme pour un jour de fête. » Ici nous pouvons constater un rapport de plus entre l'Orient et l'Occident, où les églises étaient pareillement ornées de tentures, surtout les jours de fête : *parietes ecclesiarum cortinis et palliis adornantur*, dit le moine de Marmoutier, rapportant l'arrivée à Angers de Geoffroi le Bel et de son épouse. Voyez *Gauffredi ducis Normann. Hist.*, liv. I^er, pag. 21.

[2] Voyez *le Livre des Rois*, pag. 529, 537; tom. III, pag. 297, etc.

[3] « Ad hoc certe ditari cupiunt, ut quocumque deveniunt, presto cubiculum operosis et mirabiliter textis cortinarum phaleris induant, sicque parietes domus ab oculis intuentium tamquam sepeliendum cadaver obvolvant. Mox etiam tapetis prodigiosas imagines præferentibus sedilia sternunt, peripetasmata laquearibus ne quid occiduum delabatur, opponunt. » S. Petri Damiani opusc. XXXI, cap. VI.

Voyez, sur l'usage ancien d'ensevelir les morts dans des tissus précieux, ci-dessus, tom. I^er, pag. 115-126, et l'ouvrage de D. Martene, *De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, liv. III, ch. XII, n° VIII, pag. 556, 557, en y ajoutant, pour l'Orient, *le Livre des Rois*, tom. II, pag. 187, et l'*Historia Iherosolimitana* du moine Robert, liv. IV. (*Gesta Dei per Francos*, pag. 51, lin. 11.)

S'il faut en croire ce dernier écrivain, c'était, chez les musulmans, la coutume d'enterrer certains de leurs morts dans des étoffes de prix et avec des objets de va-

du roi Roger le palais des rois de Sicile, à Palerme, était tout tendu en soie [1]; l'un de nos anciens trouvères est donc autorisé à nous dire de ce palais :

Tot entor fu encortinés
De dras de soie à or ouvrés
A oevres d'or et à paintures,
A maintes diverses figures
D'oisiax, de bestes et de gens.
Les chambres furent par dedens
Paintes et bien enluminées [2].

*Roman de Guillaume de Palerme*, Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, B.-L. fr. in-4°, n° 178, fol. 148 verso, col. 1, v. 15.

Tentures de soie de palais de rois du Nord.

Après le milieu du XII^e siècle, un roi du Nord donnait un banquet splendide dans une immense salle entièrement tapissée en soie écarlate [3], et au couronnement d'Hacon le Vieux en 1217, le palais des rois de Norvége fut tout revêtu

---

leur, comme chez nos soldats, de faire main basse sur ces dépouilles, ni plus ni moins que des larrons *fossiers*.

Mais cette classe de malfaiteurs, dont il a été question, tom. I^er, pag. 151-153, était-elle bien ainsi nommée à cause des *fosses* qu'ils violaient? J'en doute depuis que j'ai trouvé le passage suivant :

Rume fu maison Deu : or est fosse à larrun.

*Leben des h. Thomas von Canterbury*, etc., pag. 10, v. 3.

Voyez un autre exemple du mot qui nous occupe, dans un conte dévot du XIII^e siècle rapporté à la suite de la *Chronique des ducs de Normandie*, tom. III, pag. 520, v. 309; consultez enfin le Glossaire de du Cange, à l'art. *Fossa*, tom. III, pag. 380, 381.

[1] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 78.

[2] Plus loin, on lit :

A tant sont venu en la chambre
Qui painte fu et faite à l'ambre,
A riches pieres, à esmaus.

Fol. 142 recto, col. 1, v. 3.

[3] *Historia regis Magni Erlingi filii*, cap. XIV. (*Scripta historica Islandorum*, vol. VII, pag. 296.) Magnus, fils d'Erling, monta sur le trône en 1162.

d'étoffes de couleurs et de tapis de coton et de soie écarlate brochés d'or [1].

Mentions de décoration semblable dans nos anciens poetes.

Pour peu que l'on parcoure les anciens romans, nos vieilles chansons de geste, on y rencontrera à chaque pas des mentions de décoration semblable. Chrestien de Troyes, parlant d'une chambre, s'écrie :

Mais porcoi vos deviseroie
Les paintures des dras de soie
Dont li chambre estoit embelie?

*Erec et Enide*, Ms. la Valliere n° 78, fol. 164 recto, col. 2, v. 11.

Un autre trouvère dit de celles que la fille de Geri fait disposer pour recevoir Bernier :

Lors les fist bien conreer et joinchier,
Et bien portendre de bons pailes deliés [2].

*Li Romans de Raoul de Cambrai*, coupl. CCXLV, pag. 220.

Dans un autre palais,

Se dedens la chambre fussiez,
Riens fors dras d'or ne véissiez;
Ne en comble ne en paroit
Riens fors que dras d'or n'i paroit,
N'à huis, n'à fenestre ensement,
N'à piler; nès le pavement
Avoit-on de dras d'or couvert.
Losengiez ert d'or et de vert
Li dras d'or que je vous devis,
Qui sour le pavement est mis.

*Li Romans de Cleomades*, Ms. du fonds de la Valliere n° 62, fol. 151 verso, col. 1, v. 13.

---

[1] *Historia Hakonis Hakonidæ*, cap. CCLIV. (*Scr. hist. Isl.*, vol. X, pag. 13.)
[2] Voyez encore le *Roman de Tristan*, tom. Ier, pag. 106, v. 248.

Ailleurs, c'est une barque, et

A .j. chief de la barge par deriere ert la chambre
Richement portandue de bon paile d'Otrentre[1].

*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. n° 7989[4], fol. 115 verso, derniers vers.

Un autre poëte parle aussi d'une chambre

De dras d'or et de soie très-bien encourtinée.

*Li Romans de Berte aus grans piés*, coupl. LXXXII, pag. 113.

Enfin Marie de France fait dire aux pucelles qui annoncent au roi la venue de leur maîtresse :

Rois, faites canbres delivrer
E de pailes encurtiner,
U ma dame puise descendre, etc.

*Lai de Lanval*, v. 487. (*Poésies de Marie de France*, tom. I^er^, pag. 238.)

---

[1] Un peu plus loin, fol. 120 verso, v. 8, on lit ce curieux passage :

Lors manderent lor gent as nés et as dromons,
Lor voiles entaillies par pans et par girons
Et bien enfigurées à testes de dragon,
De devant ens el chief .xxiiij. dragon :
Ce fu seneflance que itant rois i sont.

Selon toute apparence, le poëte a voulu parler, dans les trois premiers vers, d'étoffes orientales ou indiennes, sur lesquelles on voyait déjà, du temps d'Apulée, des dragons, des griffons, des animaux d'un autre monde, imités avec un coloris très-varié. (*Metam.*, liv. XI.) Quant aux trois derniers vers, ils constatent un usage que jusqu'à présent on avait cru seulement répandu dans les armées anglaises, où le dragon, c'est-à-dire l'étendard royal, déployé jour et nuit devant la tente du souverain, indiquait sa présence. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 936, col. 2.) De là sans doute l'expression *faire voler le dragon* pour *se mettre en campagne*, que l'on trouve dans des lettres de rémission de l'an 1383 conservées au Trésor des chartes, reg. 123, ch. 235, et dans les *OEuvres complètes d'Ambroise Paré*, édit. de Malgaigne, tom. III, pag. 52, col. 2.

L'emploi de riches étoffes pour voiles de navires, que nous avons déjà vu ci-dessus, tom. I^er^, pag. 355, n'appartient point exclusivement à la fiction. Sans remonter jusqu'à la voile de pourpre de Cléopâtre, dont parle Pline (*Hist. nat.*, liv. XIX, ch. v), je rappellerai le bateau du comte de Lodesme et sa voile de

Passage de Mathieu Paris contraire à ce qui précède sur l'usage général des tentures de prix pendant le moyen âge.

Il y a donc tout lieu de croire que ce luxe n'était pas rare au XII^e et au XIII^e siècle[1], ni particulier à tel ou tel pays, et de s'étonner de ce que dit Mathieu Paris à propos de l'arrivée à Londres de l'élu de Tolède, puis d'Aliénor, bru de Henri III, et femme d'Édouard son fils : « Quand cette très-noble bru, dit l'historien de Henri III, fut arrivée au logement qui lui avait été assigné, elle le trouva garni de draperies tout en soie (*holosericis pallis*) et de tentures suspendues qui lui donnaient l'apparence d'un temple ; le pavé était même recouvert de tapisseries, comme on avait déjà fait pour le loge-

---

drap d'or, dont fait mention Philippe de Commines (*Cronique du roy Loys unziesme*, ch. XXXVI), qui, plus loin (*Cronique du roy Charles huictiesme*, ch. XXI), parlant des bateaux envoyés au-devant de Charles VIII à son arrivée à Venise, nous apprend « qu'il y en avoit deux couvers de satin cramoysi et le bas tapissé. » Citons encore la nef d'Henri VIII (1520), qui a été reproduite avec ses voiles de drap d'or, dans *le Moyen Age et la Renaissance* (Marine, pl. 1 *bis*), d'après l'original de J. Holbein, existant en Angleterre.

[1] Pour le XIV^e siècle, voyez, entre autres ouvrages, *Renart le Nouvel*, v. 1170, 2410 et 2426 (*le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 170, 218, 219); *li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. XVI, v. 706-708, tom. II, pag. 111 ; et l'*Histoire de Charles VI*, par J. Juvenal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 120, ann. M. CCC. LXXXXVI. Dans deux autres endroits du même ouvrage (pag. 393, ann. M. CCCC. XXI ; et pag. 518, ann. M. CCCC. XXXIV), on voit que les vaisseaux aussi et les chariots qui devaient porter des personnages illustres, étaient décorés avec la même richesse. Ailleurs, il est question d'un échafaud tendu de tapisseries d'or. Voyez la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. VII, ann. 1389, tom. I^er, pag. 614, sans négliger les passages relatifs à des siéges couverts de drap d'or, qu'on lit tom. II, pag. 570, et tom. V, pag. 513.

Un autre écrivain de la même abbaye, rapportant la visite faite à Charles V par l'empereur Charles IV et le roi des Romains, son fils, en 1378, nous dit que ces princes avaient chacun un ciel de drap d'or, « et par-dessus ces trois, ajoute-t-il, en avoit un très-grant qui continuoit le lonc de la table, et tout derriere eux pendoit, et tous les piliers et fenestrages derriere la table, houssés de drap d'or très-richement et le drap aussi. » (*Les gr. Chron. de Fr.*, tom. VI, pag. 384.) A la page suivante, on lit « que la sale du grant palais estoit *continuée* et parée de tapis de haultes liches à ymages, » etc. ; mais je crois qu'ici l'éditeur s'est trompé, et qu'il faut *cortinée*, sans égard au *continuoit* de la première phrase.

ment de l'élu de Tolède : c'étaient les Espagnols qui avaient pourvu à cet arrangement, probablement selon la coutume de leur pays; mais la superfluité de ce faste excitait la dérision et les moqueries du peuple[1]. »

Beauté de ces tentures; passage d'un historien qui déprécie celles de son temps.

Si l'on ajoute foi à ce que disent les romanciers, les tentures de ce genre auraient été de la plus grande beauté, à l'égal de celles que les chroniqueurs des siècles suivants mentionnent avec admiration[2]; mais alors il faut s'inscrire en faux contre un historien italien qui nous donne à entendre que les tissus auxquels on donnait, au XI^e siècle, une pareille destination, étaient des plus communs, souvent même des étoffes de rebut. Parlant de soieries comprises dans un payement comme valeur monétaire, le moine Aimé s'écrie : « Quels deniers! correges de Indie, et las, et villissime paille, come voulist ciendre fames et vestir servicials, et aorner li mur o li paille[3]. »

Assimilation des étoffes de soie aux métaux précieux.

Dans ce passage, comme dans bien d'autres de la même histoire[4], nous voyons les étoffes de soie mises sur le même rang, pour les échanges, que les métaux précieux. Il en fut de même bien longtemps après l'époque dont Aimé retrace

---

[1] *Matth. Paris. Historia major*, sub ann. 1255; ed. 1640, pag. 911, lin. 16. Voyez aussi la traduction de M. Huillard-Bréholles, tom. VIII, pag. 134.

[2] Voyez la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. I^er, ann. 1389 (tom. I^er, pag. 588), et liv. XVIII, ch. x, ann. 1397, (tom. II, pag. 567); l'*Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier, ann. 1436 (édit. de Denys Godefroy, pag. 92); les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, tom. II, pag. 210, etc., etc. Dans un traité de paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac de l'année 1377, il est question d'une chambre vulgairement appelée *seda*, sans doute à cause de la tenture de soie dont elle était ornée. Voy. l'*Hist. gener. de Languedoc*, édit. in-folio, tom. IV, col. 340.

[3] *L'Ystoire de li Normant*, liv. VII, ch. XIII; édit. de M. Champollion, pag. 202.

[4] Voyez liv. II, ch. III, pag. 36; liv. IV, ch. XXXII, pag. 127; et liv. V, ch. XXVII, pag. 162.

les faits. Frédéric Barberousse, ayant battu l'empereur de Constantinople, se fit livrer par lui une grande quantité de robes de soie, outre cinquante *cantars* ou quintaux d'or, avec le même poids en argent; et l'an 559 de l'hégire, le grec Calaman, duc de Cilicie, ayant été pris par les soldats de Noureddin, se racheta au prix de cent cinquante robes de soie[1]. Enfin, en 1428, le château de Mercuès étant assiégé par les habitants de Cahors, fut rendu aux consuls de cette ville pour une pièce de damas et seize mille moutons d'or, monnaie de ce temps-là, qui valait environ vingt-quatre sous de la nôtre[2].

Tributs d'étoffes de soie.

Il n'y a donc rien d'extraordinaire à voir figurer des étoffes de soie parmi les objets que devaient fournir les peuples soumis à payer un tribut, par exemple, les Turcs et les Arméniens quand ils firent alliance avec les Tartares, dans une circonstance rapportée par Guillaume de Nangis[3]. Comme on le pense bien, les romanciers ne manquèrent pas de

---

[1] *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, par M. Reinaud, pag. 276 et 277, en note.

[2] *Histoire... du Quercy*, par A. de Cathala-Coture. Montauban, 1785, in-8°, tom. Ier, pag. 325.

[3] *Gesta S. Lud. IX*, *Fr. reg.*, apud Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, tom. V, pag. 345, C, ult. lin. — *Annales du règne de saint Louis*, à la suite de l'histoire de ce prince, par Jehan sire de Joinville, édit. du Louvre, pag. 196. — *Les grandes Chroniques de France*, publ. par M. Paris, tom. IV, pag. 288, ann. 1245. On lit dans l'une des branches du *Roman de Guillaume d'Orange* :

De bone gent fu l'orpaillars pueplés
Et de richesses garnis et assenés,
Et li tréus vaut mil mars d'or pesés,
Vint muis de poivre et cent pailes roés.
*La Bataille d'Arleschans*, Ms. n° 6985, fol. 218 recto, col. 2, v. 23.

Voyez, pour un autre tribut de trois cents robes de soie, l'*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. Ier, pag. 217, 218.

mettre ce détail en œuvre dans leurs récits ; l'un d'eux nous montre deux Sarrasins

> Qui reviennent de Romme, au Par furent entré ;
> Si apportent le tru leur seigneur l'amiré :
> Une galie plaine de moult grant richeté,
> Pailes, or et argent, et vin viel et claré, etc.
>
> *Le Lieuvre du roy Charlemaine*, Ms. du Musée Britannique, Bibl. reg. 15. E. vi., fol. xxviij recto, col. 1, v. 70.

Habitude des présents de soieries chez les musulmans.

Au lieu d'un tribut, s'agissait-il d'un présent? Il y avait toujours de la soierie parmi ceux des musulmans. Deux chrétiens s'étant rendus auprès d'un sultan d'Égypte pour y prêcher l'Evangile, ce prince, avant de les renvoyer, « lor fist aporter or et argent et dras de soie à grant plenté, et commanda qu'il en prissent ce qu'il voudroient [1]. » Un autre sultan du même pays, si ce n'est le même, avant appris l'arrivée de l'empereur Frédéric en Syrie, l'an 1228, lui envoya, dit Matthieu Paris, de nombreux et magnifiques présents en or, en argent, en pièces de soie, en pierres précieuses, en chameaux, en éléphants, en ours, en singes et autres choses mirifiques, qu'on ne voit point en Occident [2].

Magnifique pièce de drap d'or offerte par la commune de Montpellier à Jayme Ier, ro d'Aragon.

Sept ans auparavant, la commune de Montpellier s'étant fait représenter au mariage de Jayme Ier, roi d'Aragon, avec Éléonore de Castille, par une députation composée de deux de ses consuls, leur avait donné mission d'offrir au

---

[1] *Guill. Tyrii Continuat. Histor. belli sacri*, cap. LXXVII. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. V, col. 690, C.)

[2] *Matth. Paris. Historia major*, édit. de 1640, pag. 351, lig. 22. Le même historien mentionne, sous l'année 1236, des présents de l'empereur d'Allemagne à Henri III, qui consistaient en dix-huit chevaux de prix et en trois mulets chargés de soieries et d'autres objets précieux ; et il nous dit de ce dernier prince, sous l'année 1251, qu'il sema en présents d'or, d'argent et de soie, quatre mille marcs. Voyez pag. 431, lig. 45, et pag. 830, lig. 27.

nouvel époux, de sa part, une magnifique pièce de drap d'or, récemment apportée du Levant[1]. Curieux de savoir le nom de cette étoffe, nous avons cherché, dans les archives de Montpellier, la pièce dont le vieux chanoine d'Aigrefeuille s'est autorisé pour énoncer le fait qui précède; nos recherches ont été infructueuses. Samit, siglaton ou baudequin, il est à croire que le présent de noces de la commune de Montpellier était réellement très-riche; autrement on n'aurait point osé le risquer dans un pays, je parle de la Péninsule, où il n'était pas sans exemple de voir les appartements tendus de brocart, et les planchers de velours, s'il faut en croire l'une des romances du Cid[2].

Usage des tapis de soie chez nos ancêtres.

Chez nous, mille passages témoignent de l'habitude où étaient nos ancêtres de couvrir le sol d'étoffes de soie dans mainte circonstance, surtout quand il devait être honoré par la présence de personnages illustres ou par l'exhibition de reliques vénérées :

De la joie que l'en li fet,
Li drap de soie sont fors tret
Et estenduz el pavement;
Et des tapis font parement
Contre le roi que il atendent.

*Le Chevalier au Lion*, dans *the Mabinogion*, etc., part. II, pag. 161, col. 2.

---

[1] *Histoire civile de Montpellier*, etc., par d'Aigrefeuille. Montpellier, 1737, in-folio, liv. V, ch. II, tom. Ier, pag. 79. — *Histoire de la commune de Montpellier*... par A. Germain, tom. II, pag. 12.

[2] Palacios de la Galiana
Mandó el rey que estén compuestos,
Las paredes de brocado,
Y el suelo de terciopelo.

*Romancero castellano*, édit. de 1844, tom. Ier, pag. 246, col. 2, rom. 176.

Et Pepins a fait aporter
Les sains en mi la praerie,
Sor le paile qui reflambie,
Por faire jurer les vassaus.

*Roman du Comte de Poitiers*, pag. 48, v. 1122.

Traces de cet usage dans notre ancienne littérature; obscurité des passages où il en est question.

Ailleurs, c'est un *paile de quartier* sur lequel s'arme *li boins Danois Ogiers*[1], un drap de samit sur lequel on désarme deux autres chevaliers[2], un *paile à or battu* sur lequel s'asseyent deux barons[3], *un chier paile roé*, un *paile bis*, un drap de soie, que l'on étend devant un lit ou par terre pour s'asseoir dessus[4]; mais à part le passage qui nous fournit ce dernier renseignement[5], le plus grand nombre des textes que nous pourrions citer, n'indiquent pas bien clairement si ces étoffes étaient des tapis, comme celui que Gauvain fait étendre devant lui et sur lequel il s'assied pour se faire armer[6], comme encore celui sur lequel un trouvère nous

---

[1] *La Chev. Ogier de Danemarche.* Paris, Techener, tom. II, pag. 463, v. 11077.

[2] *La Mort de Garin le Loherain*, pag. 171, v. 3657.

[3] *Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain français n° 1244, folio .cccxxxj. recto, col. 2, v. 17. Voyez encore folio .cccxxx. verso, col. 1, v. 32; le *Roman d'Anséis de Carthage*, Ms. n° 7191, folio 39 recto, col. 1, v. 32; et ci-dessus, tom. Ier, pag. 332.

[4] *Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 135 recto, col. 2, v. 37. — *Roman de Garin de Monglane*, Ms. de la Bibl. nat., fonds de la Valliere n° 178, fol. 5 recto, col. 1, v. 17. — *Le Romant de Richart, fils de Robert le Diable*, etc., réimprimé en 1838, in-16, par Silvestre, sign. A. iiii. recto. Voyez aussi *le Livre des Légendes*, pag. 244.

L'auteur d'une compilation arabe intitulée *les deux Jardins*, citée par M. Reinaud, dans ses *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, pag. 261, en note, nous apprend que, dans une circonstance, Saladin, voulant faire honneur à Emal-Eddin, le conduisit dans sa tente et le fit asseoir à ses côtés sur le même sopha, avec un tapis de soie sous les pieds.

[5] Voyez encore le *Roman de Garin le Loherain*, Ms. S. G. fr. n° 1244, fol. .liiij. verso, col. 1, v. 12.

[6] *Le Roman du Chevalier de la Charrette*, Reims, 1849, in-8°, pag. 180, v. 31.

Le roi Ganor et Aye assistent, sur un tapis, au combat de deux captifs.

montre le roi Ganor et Aye d'Avignon, assistant au combat de deux captifs[1], ou si c'étaient des *coltres*, que l'on étendait également par terre[2], mais qui s'étalaient plus généralement sur des lits, où l'on s'asseyait aussi[3]. C'est peut-être sur un lit qu'il faut voir le roi d'Angleterre Henri II, quand il nous est montré *acousté sour une coute*[4], et le principal personnage d'un joli tableau d'intérieur que représente ainsi l'auteur du *Chevalier au Lion :*

Joli tableau d'intérieur présenté par un ancien trouvère.

Apoiez fu desor son coute
.J. prodome qui se gesoit
Sor .i. drap de soie, et lisoit
Une pucele devant li,
En .i. romanz, ne sai de cui;
Et por le romanz escouter,
S'i estoit venue acouter

---

[1] Tot droit sor Aigremore, en .j. vergier flori,
Truverent rois Ganor, o lui ses Arrabis;
Et il et Aïe sistrent par desor .j. tapis.
De devant lui faisoit .ij. chetis escremir.
*Chançon d'Ayen la bele d'Avignon*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7989[4], fol. 119 verso, v. 7.

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 182, en note, un passage du *Roman d'Anséis*.

[3] Kieute-pointez et tapis
Ot estendus desor ces lis,
Où il se sont assis tot troi, etc.
*Erec et Enide*, Ms. la Valliere n° 78, fol. 123 recto, col. 1, v. 7.

En sus des autres .i. petit
La mena seoir sus .i. lit.
*Li Romans de Cleomades*, Ms. du fonds la Valliere n° 52, fol. 66 verso, col. 2, v. 3.

En un lieg basset son assis,
E Margarida et Alis
Segron el sol en un coissi.
*Flamenca*, Ms. de la Bib. publ. de Carcass., fol. cii verso, col. 2.

Voyez encore ci-dessus, tom. Ier, pag. 55.

[4] *Chronique de Rains*, publiée par Louis Paris, ch. ii, pag. 15.

Une dame, mès c'iert sa mere,
Et li preudom ce ert son pere.
*The Mabinogion*, part. II, pag. 791, col. 2.

On aura moins de peine à se le figurer, après avoir lu cet autre passage :

Seur un lit richement covert
De dras de soie jaune et vert,
La dame à destre s'apuioit;
Et cil devant li seoit,
Non pas trop près, un pou ariere, etc.
*Les Tournois de Chauvenci, décrits par Jacques Bretex*, 1285. Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes, 1835, in-8°, pag. 120, v. 2969.

La comtesse et Aubri le Bourguignon prennent peut-être place sur un lit, quand

Andoi s'asient sor une cote ovrée.
*Der Roman von Fierabras*, etc., pag. 159, col. 2.

Autant on en peut dire d'Alexandre, qu'un ancien trouvère nous montre assis *sor .i. pale broudé*[1], et des personnages qu'un autre trouvère nous fait voir dans la même position,

Sor une queute en bas qui fu à or bendée.
*Roman de Garin de Monglane*, Ms. la Valliere n° 78, fol. 34 verso, col. 1, v. 12.

Ces *coltres*, *queutes*, ou *kieutes*, comme disait encore Froissart[2], étaient souvent en drap d'or, comme dans l'antiquité, Coltres, queutes, kieutes.

---

[1] *Li Romans d'Alixandre*, pag. 48, v. 30. Voyez encore le *Roman de Guillaume d'Orange*, Ms. n° 6985, fol. 181 recto, col. 3, v. 41; et, relativement à l'habitude de s'asseoir, aux XII° et XIII° siècles, sur des lits et des tapis, le *Roman de la Violette*, pag. 80, not. 2.

[2] Liv. I^er^, part. II, ch. XIX; édit. du *Panthéon littéraire*, tom. I^er^, pag. 315, col. 2. Voy. ci-dessus, tom. I^er^, pag. 55, 166, 182, en note, 204, 240, 250, 332

au moins depuis Héliogabale[1]; elles étaient encore en pelleteries, mais plus souvent peintes, c'est-à-dire historiées au métier ou brodées à la main[2], d'où le nom de *courtes-pointes* qu'on leur donne aujourd'hui, en dépit de l'étymologie. Là encore il y avait une nouvelle source de tissus précieux pour les églises. En effet, autrefois il était assez d'usage de léguer son lit à une maison religieuse ou à un établissement de charité. Agnès de Faucigny, mère de la dauphine Béatrix, donne, par son testament de 1262, son lit à la maison où elle sera ensevelie : « Je doin ma courtre-pointe et mon cuverture lai où je serai sevelie, e mon lit de plumes ensemble. » On trouve un pareil don dans le testament de la reine Clémence, veuve de Louis le Hutin, dont les termes sont encore plus précis : « Item, à la grand Meson Dieu de Paris, se nous morons en France, nostre lit où nous jarrons à l'heure de nostre mort, ou, se nous mourrons autre part, quatre-vingt livres parisis[3]. » C'est la même princesse qui voulait qu'à l'enterrement de son cœur, il fût « couverts de draps de soye jusques à la valeur [de] cinquante livres parisis[4]. »

Ancien usage de léguer son lit à un couvent ou à un hôpital.

---

[1] Lamprid. in Heliogabal. Vid. Cujacium, lib. x observat., cap. XVIII.

[2] Voyez, sur les couvertures de lits au moyen âge, du Cange, *Observations sur l'histoire de saint Louys*, pag. 65, 66.

[3] *Histoire de Dauphiné*, etc., par J. P. de Bourchenu de Valbonnais, tom. II, pag. 62, not. *a*.

On trouve dans le testament de Raymond de Cornille, évêque de Cahors, en date de 1289, les dispositions suivantes : « Item legamus hospitali de Croxia quatuor lectos munitos.... Item domui leprosorum ejusdem loci unum lectum munitum. » (*Stephani Baluzii Miscellaneorum Liber quartus*, ed. in-8°, pag. 504.)

[4] *Hist. de Dauphiné*, tom. II, pag. 217, col. 2, et 219, col. 1.

On lit dans les grandes Chroniques de France, sous l'année 1378, qu'à l'enterrement de la reine Jeanne de Bourbon, dont les Célestins eurent les entrailles et les

Ces coltres ou tapis, qui donnaient tant de lustre à une chambre[1], n'étaient point seulement destinés à couvrir des lits ou le sol; on les étendait aussi sur des coffres, qui servaient à la fois d'armoires et de siéges. Dans le *Roman de Garin le Lorrain*, le messager de Pépin trouve le comte de Flandre assis sur un coffre[2]; c'est sur un coffre que les habitants de certain château reçoivent Gérard de Nevers[3]. Enfin, c'est sur un coffre, si ce n'est sur un banc, que, dans l'église de Saint-Ouen de Rouen, l'empereur Othon et les principaux de son armée se placèrent en 946; du moins Benoît nous dit :

> Li evesque e li baron
> Sor treis tapiz vermeilz e bis
> Se sunt à une part assis, etc.
>
> *Chronique des ducs de Normandie*, tom. II, pag. 137, v. 19361.

Tapis des Gaules et de la Perse usités en Occident pendant le moyen âge.

Les tapis proprement dits, qui ne pouvaient avoir d'autre destination que de couvrir le sol, les murs d'un appartement ou des meubles, se fabriquaient encore, comme autrefois, dans les Gaules, dont les ouvriers, sous ce rapport, rivalisaient déjà, à l'époque romaine, avec ceux de la Perse[4], cé-

---

Cordeliers le cœur, il y eut « moult beaux draps d'or sur les sepultures, tant dudit cuer comme des entrailles. » Voyez l'édit. de M. Paris, tom. VI, pag. 417.

[1]
> En la cambra foron abans
> Vengudas qu'ellas non pesseron :
> Trop ben garnida la troberon
> E de tapitz e de bancals
> E de bels cubertors rials,
> De verdiers e de garnimens.
>
> *Flamenca*, fol. CII recto, v. 24.

[2] *Li Romans de Garin le Loherain*, pag. 214, not. 2.

[3] *Roman de la Violette*, pag. 80, v. 1569.

[4] Plin., *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. LXXIII.

lèbres de toute antiquité[1]. Pendant le moyen âge, il en venait aussi beaucoup de ce pays. A l'aurore de la monarchie française, nous entendons un Gaulois élégant s'écrier dans un accès d'enthousiasme bachique : « Apportez les brillants coussins, les brillantes étoffes de pourpre que l'onde mélibéenne bouillonnant dans l'airain teint deux fois d'une pure et riche couleur[2]. Que sur des tapisseries étrangères nous trouvions retracés les sommets de Ctésiphon et du Niphate, et des bêtes sauvages courant avec rapidité sur une toile vide, excitées, dans leur fureur, par une plaie habilement feinte, d'où coule un sang imaginaire comme le trait qui les a percées. Qu'on y voie encore, par un miracle de l'art, le Parthe aux regards farouches et la tête tournée en arrière, voltigeant avec son coursier, s'échappant, revenant pour lancer son trait, tour à tour fuyant et mettant en fuite ces bêtes féroces dont il poursuit les simulacres[3]. »

Description, par Apollinaris Sidonius, d'une tapisserie de Perse à sujets.

---

[1] Voyez, sur les tapis ras et veloutés, fabriqués à Babylone et à Alexandrie, l'*Histoire de la gravure* d'Emeric-David, pag. 147. Tout le monde a lu, dans la Guerre des Juifs, de Josèphe, liv. V, ch. XIV, une curieuse description du voile babylonien qui était devant le temple de Jérusalem. Théophraste, dans son portrait du complaisant (περὶ μικροφιλοτιμίας), énumérant les curiosités dont la maison de ces gens-là est toujours remplie, cite des tapis de Perse à personnages : καὶ αὐλαίαν ἔχουσαν Πέρσας ἐνυφασμένους. Enfin l'un des personnages du *Stichus* de Plaute ramène avec lui d'Orient, avec des parfums, des tissus de pourpre, et des musiciennes d'une merveilleuse beauté, des tapis de Babylone. Voyez act. II, sc. II, v. 56 et suiv. Cf. Plutarch., *M. Cat.*, cap. IV.

[2] Voyez, sur la pourpre de Mélibée, l'Énéide, liv. V, v. 251, et le poëme de Lucrèce, liv. II, v. 499.

[3] *C. S. A. Sidon. Epist.*, lib. IX, ep. XIII, carm. 2.

Ammien Marcellin, racontant, liv. XXIV, ch. VI, de son Histoire, le séjour de Julien sur le territoire de Ctésiphon, parle des scènes de chasse et des combats que l'on y voyait sur les murs des édifices : ce qui doit s'entendre, à mon avis, des tapisseries dont ces murs étaient revêtus.

Suivant Firdousi, ce fut un ancien souverain de la Perse, Thamouraz, qui en-

A une grande distance de là, un troubadour nous montre son héros couché devant un moine, sur un tapis de feutre *ouvré de Cappadoce*[1], pays dont le nom n'est évidemment venu sous sa plume qu'à l'appel de la rime. Dans la chambre principale d'Adrastus, roi d'Argos, dit un trouvère,

Tapis de feutre fait en Cappadoce.

Tenture d'Égypte, feutre sarrasin, mentionnés dans deux anciens romans.

Tendu i ot une courtine
Que li tramist une roïne,
Semiramis l'oï nonmer;
D'Egipte l'envoia par mer.
Ne fu cose si mervilleuse,
Ne ne fu riens tant perilleuse,
Ne fu cortine si tissue,
Et fu toute d'oevre menue.

*Li Sieges de Tebes*, Ms. de la Bibl. nat. n° 6987, fol. 38 verso, col. 4, v. 27.

Un autre poëte raconte que

Sour .i. feltre sarasinois,
Qui plus ert blans que nule nois,
D'or et de soie estoit ouvrés,
S'asist Prians comme senés[2].

*C'est de Troies*, Ms. n° 6987, fol. 89 verso, col. 3, v. 37.

---

seigna l'art de tisser des tapis. Un autre tourna pendant cinquante ans ses pensées vers la fabrication des vêtements. Voyez *le Livre des Rois*, tom. Ier, pag. 43.

[1] Ges Avigno desobr' el Roine,
En una cambra vouta, pencha al joine,
Don so lhi capital vermeilh sadoine,
Lhi pilar de leos e li coloine,
Lhi caire e lhi estel for' en marmoine
Ben entalah a l'obra rei Salomoine,
Desobre un feltre obrat de Capadoine
Se jatz lo coms .G. devan un moine.

*Roman de Gérard de Rossillon*, Ms. du fonds de Cangé n° 48, fol. 9 recto, v. 1.

[2] Voyez deux autres passages du même poëte, ci-dessus, tom. Ier, pag. 229 et 314, en note.

Conclusion à tirer des passages qui précèdent.

Réputation de l'Asie Mineure pour ses tapis et ses étoffes.

De ces passages que conclure? Rien de plus, ce me semble, si ce n'est que pendant toute la durée du moyen âge, les étoffes d'ameublement venaient d'Orient, comme les tissus de luxe. N'oublions pas non plus qu'à cette époque l'Asie Mineure, comme l'Égypte et la Syrie[1], était réputée par ses étoffes de soie, ses toiles de coton, ses tapis aux couleurs vives, que l'on fabriquait, comme aujourd'hui, à Konieh, Akséra, Broussa, Gallipoli, Kara-Hissar, Pergame, Sébaste[2], etc. Ces tapis se débitaient chez nous sous le nom de tapis d'outre-mer, ou de Romanie[3], et, selon toute apparence, on y voyait surtout des scènes de chasse, analogues à celles que décrit Apollinaris Sidonius[4].

---

[1] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 277-283, 347, 348.

Les auteurs arabes consultés par M. Reinaud (*Extr. des hist. arabes relatifs aux croisades*, pag. 277, en note), nous apprennent qu'à Tripoli seulement, à l'époque où les chrétiens furent chassés de cette ville, c'est-à-dire en 669 de l'hégire, on comptait jusqu'à quatre mille métiers à soie. Voyez, pour ce que dit sur le ver à soie un auteur arabe de Syrie nommé Azz-Eddin, dont M. Garcin de Tassy a donné une traduction, *les Oiseaux et les Fleurs*, pag. 110 et suiv.

[2] Pegolotti, pag. 16, 17, 40, etc. — Bertrandon de la Brocquiere, Ms. de la Bibl. nat. n° 10025[2], fol. 198 recto. — Mas-Latrie (*Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, tom. Ier, pag. 305). — Defrémery (*Nouv. Ann. des voyages*, etc., 5e série, 7e année, 1851, pag. 270; et pour la soie d'Akséra, avril, pag. 22 et not. 1). Voyez encore Djihan-Numa, tom. II, pag. 1909, et les voyageurs modernes.

[3] « Item 2 tapis velus d'outremer presié 8[l]. » *Inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie*, en tête du IIe vol. des *Mélanges de Clérembaut* (Bibl. nat.), pag. 44, n° 325. — « Item un tapis velu de Roumenie, vendu à messire Franç. 60s par. » *Ibid.*, pag. 60, n° 471.

[4] « Item 8 tapis d'une sorte à parer une chambre, à ymages et à arbres de la devise d'une chace, dont il en y a 6 de 4 aunes de lonc, et 7 de 7 aunes de lonc, et 7 de 4 aunes de lonc, touz de 2 aunes de lé, montent 68 aunes carrées, presié 64[l] par., vend. à messire l'evesque de Laon. » *Ibid.*, n° 324.

Dans l'Inventaire de Richard Picque, pag. 26, on trouve « un tappis à un serf et à un chien, » prisé 20 s., et « deux tappis vermaux à licorgnes, » qui provenaient sans doute de quelque fabrique orientale. On sait que les Arabes désignent par le mot *thardhwech* les étoffes sur lesquelles sont retracées des scènes de chasse.

Tous les tapis, comme je le disais tout à l'heure, ne venaient pas d'outre-mer; bon nombre, depuis le xe siècle, au moins, sortaient de nos fabriques, que nous avons déjà vues à l'œuvre à cette époque[1]. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut des manufactures de Poitiers et de Saumur, si ce n'est pour signaler deux belles tentures de chœur représentant des scènes de l'Apocalypse, et des tapisseries d'une rare beauté, sur lesquelles on voyait des sagittaires, des lions et d'autres animaux, sorties les unes et les autres de l'atelier de Saint-Florent[2]. Nous ajouterons encore que l'historien de ce monastère, après avoir parlé des tapisseries que l'on y avait fabriquées et de certains ornements sacerdotaux que l'on y conservait, par exemple, d'une chasuble de pourpre et d'une aube dues à la piété du roi Robert et de Constance sa femme, consacre une mention à deux tapis considérables, envoyés d'outre-mer par une certaine reine[3].

Ancienneté de la fabrication des tapis en France; manufactures de Poitiers et de Saumur; sujets représentés sur les tapis qui en sortaient.

Nos ouvriers en tapisserie ne se bornaient pas à reproduire des sujets sacrés, des animaux et des arabesques; déjà au XIIIe siècle, ils retraçaient encore des scènes de guerre ou des tournois, comme cela semble résulter d'un passage de l'un de nos anciens romans :

Scènes de guerre et tournois représentés sur les tapis au XIIIe siècle.

> Molt par fu Blancandins vaillans,
> Et si n'avoit que .xiiij. ans.

---

Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 262, et l'*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. II, 2e part., not. 29, pag. 69, 70.

[1] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 17, not. 1; et pag. 71.

[2] *Hist. monast. S. Flor. Salmur.*, cap. LXVII. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. V, col. 1130, E.)

[3] *Ibid.*, cap. XXIV. (*Ibid.*, col. 1106, B.)

.J. jor entra en une cambre
Dont li pavemens fu de l'ambre...
Dedens le cambre la roïne
Avoit pendue une cortine;
Toute ert plaine de chevaliers,
Des cevaus et des escuiers.
D'une part fu li poignéis,
Et d'autre part li capléis;
Si com il traient les espées
Et com il donent les colées...
Et com il ont les lances fraites.

*De Blancandin*, Ms. n° 6987, fol. 254 verso, col. 3, v. 3.

Fréquentes mentions, dans nos anciens romans, de chambres, de palais pavés d'ambre, à l'ambre, ouvrés à l'ambre.

Faut-il l'avouer? Le désir d'illustrer les vers qui précèdent, a été sur le point de nous entraîner à parler de l'emploi de l'ambre dans la décoration des appartements, de l'art de le travailler, de l'imiter avec des verres colorés et d'y tracer des ornements et même des figures avec des matières vitrifiables[1]; mais si Émeric-David n'a point voulu s'arrêter

[1] Theoph., lib. II, cap. XI; lib. III, cap. LII, LIII et LIV.

A s'en rapporter au traducteur de la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, les châsses qui renfermaient les restes du saint patron et de ses compagnons, auraient été d'ambre; mais en recourant au texte, qui porte *in scriniis electrinis*, *archiva electrina* (liv. II, ch. II; tom. I, pag. 94. — Liv. III, ch. X, pag. 176. — Liv. III, ch. XIII; tom. III, pag. 440), on voit que M. Bellaguet ou son collaborateur, n'a pas complétement saisi le sens de ces expressions. L'*electrum*, auquel Pline a consacré le chapitre XXIII du livre XXIII de son Histoire naturelle, est, non pas de l'ambre, mais de l'or à 0,800 et au-dessous, jusqu'à 500 environ, en un mot de l'or argental, et c'est justement de cette matière qu'étaient faits les trois *vaisseaux d'eleutre* (*tria vasa argentea*, dit Rigord) qui formaient les châsses de saint Denis et de ses compagnons. Voyez *les grandes Chroniques de France*, aux années 1186 et 1191, tom. IV, pag. 39 et 83; le *Recueil des historiens des Gaules*, tom. XVII, pag. 19, B, 35, B, C, 361, B, et pag. 375, D, où D. Brial a eu la singulière idée de transcrire *vases de l'antre* et *de lente;* voyez enfin le recueil de Duchesne, tom. V, pag. 342, A, et le Glossaire de du Cange, au mot *Electrum*, tom. III, pag. 22, col. 1.

Les erreurs que nous venons de signaler dans un travail d'ailleurs estimable, ne

à cet emploi, à ces procédés, comme trop éloignés de la véritable peinture[1], à plus juste titre dois-je passer outre. Je demande toutefois à faire remarquer que rien n'est plus commun, dans nos anciens romans, que les chambres, les palais pavés d'ambre, à l'ambre, ouvrés à l'ambre :

Illes est issus de la cambre,
Entre el palais pavé de l'anbre.

*D'Ysle et de Galeron*, Ms. n° 6987, fol. 198 recto, col. 1, v. 42. Cf. *Renart le Nouvel*, v. 457. (*Le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 143.)

Moult furent li dois bien garni...
Et Keu issi hors d'une chambre,
Parmi le palais fet *à l'ambre*.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 92 recto, col. 1, v. 39.

Son chief à ses mains desarma,
Et vit la sale à or music
Painte et de ciprès lambruisie...
.J. bel estre i vit *à l'ambre*,
Voutis et fet com une chambre.

*Ibid.*, fol. 149 verso, col. 2, v. 1.

La hache prent, entre en la chambre,
Qui toute estoit ouvrée *à l'ambre*.

*Ibid.*, fol. 153 recto, col. 1, v. 5. Cf. *le Couronnemens Renart*, v. 2159. (*Le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 78.)

Dont l'en ont mené en la chambre,
Qui toute estoit ouvrée *à l'ambre*,

---

sont malheureusement pas les seules qu'il nous faille dénoncer. Après avoir (liv. Ier, ch VII; tom. Ier, pag. 54) fautivement traduit *pallia* par *manteaux*, M. Bellaguet rend plus loin (liv. V, ch. II, pag. 315) *pallium* par *tapis*, ce qui n'est pas plus exact. Enfin, dans la description d'une riche châsse offerte en 1400 à l'abbaye de Saint-Denis par le duc de Berri, il traduit *capitellis* par *draperies*, sans que rien l'y autorise. Voyez liv. XXI, ch. X; tom. II, pag. 780.

[1] *Histoire de la peinture au moyen âge*, édit. de MDCCCXLII, pag. 105.

Et d'or musique painturée,
Et de fin or toute listée,
Et pavimentée d'argent.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 172 verso, col. 2, v. 20.

A tant Renier sans atargier...
L'evesque mande en sa mesgnie...
Pour congié prendre au chevalier...
Et cilz y viennent maintenant...
Et s'en monterent en la chambre
Où Renier est, bien painte *d'ambre*.

*Le Livre des trois Maries*, Ms. de la Bibliothèque nationale, fonds de la Valliere n° 22, folio 218 verso, col. 1, v. 2.

Signification des mots *alambru* et *maginois*.

On disait aussi *alambru* pour exprimer la même idée[1] :

Al desarmer Carlon ont entendu...
Desarmé l'ont sor un paile tissu,
Par le palais qui fu grans *alambru*.

*Li Romans d'Ansèis*, Ms. n° 7494, fol. 68 recto, col. 2, v. 8.

Un autre passage du même roman nous apprend que l'on disait également *maginois* d'un palais dont les appartements étaient peints à fresque :

Puis sunt monté el palais *maginois*.

*Ibid.*, fol. 47 recto, col. 2, v. 10.

---

[1] Je ne suis pas sûr, cependant, que nos trouvères n'aient point voulu parler d'albâtre, qu'ils appelaient *alambastre*, et dont ils faisaient au besoin un adjectif pour l'employer comme *alambru* :

En celle chambre n'oit noienz
De chaux, d'areine, de cimenz...
Tot entiere fut *alambastre*.

*De la Guerre de Troyes*, Ms. cité par D. Carpentier. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 159, col. 1, v° *Alabaustum*.)

Voyez, dans le *Knightes Tale* de Chaucer, v. 1912, la mention d'un oratoire

Of alabastre white, and red corall,

autre substance que je crois reconnaître dans le *grain d'Aumarie*, qui ornait un anneau d'or dont parle l'auteur de la *Chanson d'Ayq d'Avignon*. (Ms. n° 7989[4], fol. 131 recto, v. 11.)

Cette expression paraît même avoir été plus répandue que celle dont nous citions tout à l'heure un exemple; car l'épithète *maginois* se retrouve fréquemment accolée à *palais* et à *chastel* depuis le XII^e siècle, époque que l'on peut attribuer, sans se tromper de beaucoup, à *la Chevalerie Ogier de Danemarche*[1], jusqu'au XIV^e, qui vit naître *le Roman de Bauduin de Sebourg*[2], et la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, généralement considérée comme la dernière de nos chansons de geste[3].

Décoration des appartements pendant le moyen âge.

Dans les plus anciens comme dans les plus récents de ces poëmes, on voit que s'il était de mode, parmi les classes élevées de la société, d'orner les appartements de tentures de soie à sujets, tous cependant n'étaient pas décorés de cette manière. On en peignait aussi à fresque, surtout dans notre pays[4], ou on les ornait de mosaïques, à la manière orientale[5],

---

[1] Voyez tom. I^er, pag. 89, v. 2150.

[2] *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. I^er, v. 84; tom. I^er, pag. 3. — Ch. VI, v. 675; tom. I^er, pag. 170. — Ch. XIX, v. 792; tom. II, pag. 207.

[3] Voyez tom. II, pag. 68, v. 15299.

[4] « ... li Franchois font maisons grans et planiers et paintes, et chambres lées, por avoir joie et delit, » etc. Trésor de Brunetto Latini, ch. CXXIV; Ms. de la Bibl. nat., n° 7066, fol. 65 verso, col. 2. — *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. IV, pag. 362.

[5] On sait combien l'usage de peindre sur mur était répandu en Orient. Suivant Firdousi, Siawusch, l'un des anciens rois de Perse, fit couvrir sa salle d'audience de peintures représentant des rois, des fêtes et des scènes de guerre. (*Le Livre des Rois*, tom. II, pag. 351.) Cf. *Hist. de Paolo Jovio*, liv. XVIII et XXXIII; trad. de D. Sauvage, tom. I^er, pag. 399, A, et tom. II, pag. 284, I.) Marco Polo, parlant du palais de Mangalai, roi de Quengianfu (Chang-ghian-fou, ou Chin-kiang-fou), nous dit : « Il a maintes beles sales et maintes belles canbres toute portraite et painte à or batu. » *Voyage de Marc. Pol.*, ch. CXI, pag. 122. (Texte lat., liv. II, ch. XXIII, pag. 395.) Plus loin, il rapporte la même chose d'une autre grande salle dans la cite de Quinsai (Hang-tcheou-fou), ajoutant : « Et hi a maintes estoires et maintes bestes et hosiaus et chevaliers et dames et maintes merveilles. Il est mout bielle viste à garder, car en toutes les murs et en toutes covreoure ne poroit l'en veoir

quelquefois même on réunissait ensemble les draperies et la peinture, comme on le voit par les reproches adressés à Hugues Aubriot[1], et par un passage du poëme de Cuvelier[2]; mais il est probable que le poëte a entendu parler des peintures qui ornaient le plafond, et, avec cela, il ne faut pas oublier que nous sommes à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque où bien des habitudes des XIIe et XIIIe siècles étaient tombées en désuétude, ou avaient subi des altérations notables.

Peintures des chambres à la même époque.

Au XIIe et au XIIIe, disions-nous tout à l'heure, les chambres étaient la plupart du temps *painturées*[3]; on en trouve la preuve en mille endroits :

---

che pintures à or. » *Ibid.*, ch. CLII, pag. 172. — « ... et tota illa sala est picta ad arzurum cum multis pulcris istoriis, et nichil potest videri in muris nisi aurum et arzurum. » *Itinerar. Marci Pauli*, lib. II, cap. LXV, pag. 429.

Voyez dans la *Description de l'Asie Mineure*, de M. Ch. Texier, deuxième part., deuxième vol. (Paris, Firmin Didot, 1849, in-folio, pl. 101 et 103), les planches coloriées consacrées au palais de Konieh, dont les lambris conservent encore aujourd'hui dans tout leur éclat mille arabesques d'azur, de sinople et d'or.

[1] Je vis ta chambre bien parée
De riches dras moult noblement,
Et ta maison bien painturée
Et hault et bas commanelment, etc.
*Dit rimé pour Hugues Aubriot, prevôt de Paris*, publ. par M. P. Paris à la suite des *grandes Chroniques de France*, tom. VI, pag. 479.

[2] De draps à fleurs de lis ouvrées à ormier
Fu la chambre tendue, qui fu painte à ormier.
*Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. II, pag. 154, v. 17817.

Dans un autre poëme presque contemporain, il est parlé d'*une riche cambre qui fu painte à ormier*, et *d'une cambre pavée qui est painte à argent*. Voyez *li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. III, v. 75, tom. Ier, pag. 65; v. 1009, pag. 92.

[3] Voyez *li Romans d'Alixandre*, pag. 380, v. 11; et le *Roman d'Aubri le Bourguignon*, à la suite de celui de *Fierabras*, pag. 159, col. 1. On disait aussi *painte* :

En une chambre jut la nuit pointe à flor.
*Amis et Amiles und Jourdains de Blaivies*, etc. Erlangen, verlag von Theodor Blaesing, 1852, in-8°, pag. 80, v. 2768.

Remest dedens la sale enclos,
Qui toute estoit celée à clos,
Dorées et peintes les mesieres
De boenne oevre et de colors chieres.

*Le Chevalier au Lion*, dans le *Mabinogion*, etc., part. I, pag. 145, col. 2.

Intren s'en el palaitz que fetz Queutz;
Totz fu penhs a muzec e l'arcs volutz.

*Roman de Gérard de Rossillon*, fol. 15 recto, v. 31.

En una cambra pencha d'azur e d'or
Estan a las fenestras davas le sor.

*Ibid.*, fol. 98 verso, v. 15. Cf. fol. 9 recto, v. 2.

Sujets des peintures murales au XII^e siècle.

Il serait curieux de savoir en quoi consistaient ces peintures murales, au XII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque à laquelle on peut attribuer nos plus anciennes chansons de geste. L'une d'elles nous renseignera peut-être sur ce point; il est question du palais royal de Constantinople :

Li paleis fu listez [1] de azur e avernant

---

Li Chastelains prent à monter
En la salle qui fu bien *painte*.

*L'Histoire du Châtelain de Coucy*, pag. 15, v. 434.

[1] Cette expression, que nous avons vue plus haut, se rencontre fréquemment dans nos anciens poëmes comme épithète de *palais*, de *chambre* et de *salle* :

Je vous ay chy mandet en ma cambre *listée*.

*Le Chevalier au Cygne*, tom. I^er, pag. 30, v. 597.

Et li rois Orians et son riche barné
Estoit droit as feniestres de son palais *listé*.

*Ibid.*, v. 1715, pag. 76.

On disait aussi *peint à liste* :

Li rois fu dans la sale bien painturée *à liste*.

*Li Romans de Berte aus grans Piés*, pag. 125, coupl. XCII.

On lit *palays listrat* dans le *Roman de Fierabras*, pag. 83, v. 2731; pag. 99, v. 3298; pag. 146, v. 4948.

Par cheres peintures à bestes e à serpenz,
A tutes creatures e oiseaus volanz.

*Charlemagne's Travels*, etc., pag. 14, v. 344.

Le rei tint par la main, en sa cambre le menat,
Voltrue, peint à flurs e à peres de cristal.

*Ibid.*, pag. 17, v. 421.

Emprunts des peintres de l'Occident aux étoffes orientales.

Ces deux passages me semblent témoigner clairement des emprunts que les peintres de l'Occident faisaient aux produits de l'industrie textrine des Orientaux. En lisant la description des décorations du palais du roi de Constantinople, qui n'est en réalité que celle des peintures murales de quelque palais de France ou d'Angleterre, ne semble-t-il pas que l'on voie ces dessins brochés des étoffes qui nous venaient alors des rivages du Nil ou du Bosphore, après y avoir été apportées de ceux de la mer Caspienne, ou qui nous arrivaient d'Espagne?

Coup d'œil sur le luxe en France antérieurement au XIVe siècle.

Nous allons passer aux noms d'étoffes que l'on vit apparaître au XIVe siècle et plus tard; mais avant de dire adieu à ceux qui l'ont précédé, qu'il nous soit permis de faire observer combien sont vaines les déclamations des écrivains qui prétendent qu'au bon vieux temps, la noblesse présentait l'exemple d'une simplicité patriarcale : « Les barons, si larges au temps jadis, dit le prieur du Vigeois, faisaient usage de draps grossiers, à ce point que l'évêque Eustorge, le vicomte de Limoges et celui de Comborn, étaient quelquefois vêtus, dans leurs courses, de peaux de mouton et de renard, qu'après eux des gens de médiocre condition rougiraient de porter[1], » etc.

---

[1] Chron. Gaufr. prior. Vosiens. pars I, cap. LXXIV (*Deformitas vestium*), apud Labbe, *Nov. Bibl. manuscript. libr. Tom. II*, pag. 328.

Un misérable rimeur du XVIII^e siècle, dont les vers sont sûrement peu connus, s'exprime ainsi dans la description d'une foire célèbre :

> Dans le temps du roi Guillemot,
> Le noble portoit le sabot
> Et le jupon de tiretaine, etc.
>
> *L'Embarras de la foire de Beaucaire en vers burlesque[s]*, etc. A Grenoble, chez François Champ, M.DCC.XVI., in-12, pag. 13, v. 10.

Je crois sans trop de peine à la simplicité de mœurs et de costume des barons du Limousin, qu'à l'extérieur peut-être rien ne distinguait des vilains, comme ces nobles qui vinrent, en 1389, à la rencontre de Charles VI « vestus en habits de vachers et bouviers, encores que ce fussent des plus nobles gentilshommes qui fussent au pays de Foix [1]. » Mais dire que ceux des autres provinces de France marchaient sur leurs traces, serait s'exposer à être contredit par mille témoignages historiques. Après tout ce qui a été rapporté plus haut, il me semble que je pourrais bien me dispenser d'insister sur ce point; j'ajouterai, cependant, que les dames normandes du XI^e siècle sont représentées par Orderic Vital comme délicatement vêtues d'habits de soie et d'étoffes italiennes, *sericis vestibus et Canusinis pellibus delicate indutas* [2], et que bien auparavant Guillaume au court

Luxe des dames normandes au XI^e siècle.

---

[1] *Histoire de Charles VI, roy de France*, par Jean Juvenal des Ursins, édit. de Denys Godefroy, pag. 77, ann. 1389. Voyez encore *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, tom. I^er, pag. 630.

[2] *Ord. Vital. Hist. ecclesiast.*, lib. VIII; ed. August. le Prevost, tom. III, pag. 450.

La laine dite *Canusina*, dont font mention Pline, Martial et Vopisque, était des plus renommées dans l'antiquité à cause de sa couleur fauve. Voyez *Totius Lati-*

Nez, au moment d'embrasser la vie religieuse dans le monastère d'Aniane, déposa sur l'autel ses vêtements tissus d'or pour revêtir la livrée du Christ : ... *auro textis depositis vestibus, christicolarum habuit habitum*[1].

Luxe sous les Carolingiens.

C'était au temps de Charlemagne, si simple dans son costume habituel[2], et dont le petit-fils, l'empereur Louis le Germanique, se montra toute sa vie, à l'exemple de son aïeul, ennemi du luxe dans les armées, proscrivant l'usage de la soie, l'emploi de l'or et de l'argent[3], répandus à l'époque, même dans les maisons religieuses[4]; mais d'aussi louables efforts ne purent prévaloir longtemps contre le faste, dont le goût ne se fait jamais plus sentir que chez les peuples d'une civilisation peu avancée, et à la chute des Carolingiens, si ce n'est même plus tôt, les étoffes proscrites reparurent comme de plus belle. Ne voyons-nous pas, en effet,

---

*nitatis Lexicon*, cons. et cur. Jac. Facciolati, etc., ed. in Germania prima, tom. I, pag. 385, col. 1.

[1] *Vita S. Bened. abb. Anian.*, cap. XLII. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I, pag. 208.)—*Annal. vet. Franc.*, sub ann. DCCCVI. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. V, col. 910, B.)

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 65.

[3] *Monachi Sangall. Lib. II de Rebus bellicis Caroli Magni*, cap. XXVII. (*Rec. des hist. des Gaules*, tom. V, pag. 133, C.)

[4] « En ce temps estoient moines en l'eglise Saint-Martin de Tours.... Ces moynes... avoient robes de soie et souliers dorés. » *Les grandes Chroniques de France*, tom. II, pag. 170, ann. 800.

A une époque bien éloignée de la période carolingienne, il paraît qu'il était d'usage, quand on voulait railler quelqu'un, de faire allusion, je ne dirai pas à la mollesse des anciens moines de Tours, mais à certaines robes de soie du clergé. On lit dans des lettres de rémission, de l'an 1451, conservées au Trésor des chartes, reg. 185, ch. 120 : « Icellui Polin, par maniere de desrision ou moquerie, dist au suppliant qu'il alast à Paris vestir les robes de soye, aussi comme s'il voulsist dire que ledit suppliant estoit filz de prestre. » Voyez le Glossaire de du Cange, tom. V, pag. 782, col. 2.

vers le commencement de la troisième race, et dans la première croisade, Godefroi de Bouillon et les autres barons français se présenter à Constantinople devant l'empereur Alexis Comnène couverts de riches habits et de pelleteries précieuses, telles, dit Albert d'Aix, qu'en usent surtout les princes français[1]? Ce luxe en vint à un tel excès dans les armées, particulièrement dans les guerres d'outre-mer, que cent ans après la première croisade, et vers l'an 1190, Philippe Auguste défendit que l'on se servît à l'avenir de vair, de martre zibeline ni d'écarlate[2], étoffes dont l'usage était

Richesse des habits de Godefroi de Bouillon et de ses compagnons.

Édit somptuaire de Philippe Auguste.

---

[1] *Albert. Aquens.*, lib. II, cap. XVI. (*Gesta Dei per Francos*, pag. 203, lin. 1.)

[2] « Statutum est etiam quod nullus vario, vel sabellinis, vel escarletis utatur. » *Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis sui temporis*, lib. III, cap. XXII.

On lit un peu plus loin : « Statutum est etiam... quod nullus habeat pannos decisos vel laceratos. » *Ibid.*, cap. XXIII. Ces découpures étaient, à ce qu'il paraît, fort à la mode à la fin du XIII^e siècle : voyez le *Roman de la Rose*, v. 827-29; tom. I^er, pag. 34. Saint Louis ayant adressé une ambassade au khan des Tartares, « leur envoia, dit Joinville, une chapelle... d'escarlate, et... leur fist *entailler* en la chapelle toute nostre creance, l'annonciacion de l'angre, la nativité, le hauptesme dont Dieu fu baptizié, et toute la passion et l'ascension et l'avenement du Saint-Esperit, » etc. *Hist. de S. Louis*, édit. du Louvre, pag. 99. L'auteur du Roman de Garin, décrivant un cor, ajoute :

> La guige en est d'un vert paille *entaille*.
>
> *Gloss med. et inf. Lat.*, tom. VI, pag. 851, col. 2, v° *Virola*.

On peut juger de la fureur de cette mode en voyant le dixième canon du concile de Montpellier, tenu en 1195, défendre aux clercs l'usage des habits *entaillés* ou découpés en forme de langues dans le bas (*Sacrosancta Concilia*, stud. Philip. Labbei, et Gabr. Cossartii, tom. X, col. 1798, D. — *Concilia Galliæ Narbonensis*, ed. Steph. Baluzio, pag. 36), contre lesquels le prieur du Vigeois s'élève avec force dans son chapitre sur la laideur des vêtements, que nous avons cité plus haut.

Voyez dans l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital (*Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, pag. 682; *Histoire litteraire de la France*, tom. XII, pag. 199-201), une description des mœurs et des modes du XII^e siècle, dont se plaint également Guibert de Nogent dans son traité *de Vita sua*, liv. I^er, ch. XI (éd. de D. Luc d'Achery, pag. 468, col. 1, A).

devenu une source de ruine pour la noblesse, même pendant les loisirs de la paix. En effet, enfermés dans leurs châteaux, les princes et les barons recevaient fréquemment la visite de jongleurs et de ménestrels, dont ils récompensaient les talents par des dons de prix[1] : « Si avons-nous veu aucune fois, dit le chroniqueur de Saint-Denis, ou plutôt Rigord qu'il traduit, qu'aucuns riches hommes faisoient festes et robes desguisées, par grant estude pourpensées, par grant travail labourées, et par grant avoir achetées, qui avoient par aventure cousté vingt mars d'argent ou trente; si ne les avoient point portées plus de cinq jours ou de six, quant les donnoient aux menestrieux à la premiere voix[2], » etc.

Simplicité du costume de ce roi.

Mais Philippe Auguste faisait encore mieux que des règlements, il prêchait d'exemple. Les comptes de sa dépense particulière pour les années 1202 et 1203, publiés par Brussel[3], nous montrent le roi et les princes de sa maison changeant de vêtements trois fois par an, à la Saint-André, à Noël et à la Notre-Dame d'août. Tous ces vêtements, toutes ces robes étaient assez simples; les enfants du roi couchaient dans des draps de serge, et leurs nourrices étaient vêtues de robes de laine appelée *brunete*. Le seul article où il soit fait mention de pierres précieuses, est relatif au manteau royal en écarlate.

---

[1] « ... equos seu vestes, quas sæpe mutare consueverunt principes, » etc. Rigord. de Gest. Philippi Augusti. (*Rec. des hist. des Gaules*, tom. XVII, pag. 21, D.) Comparez ce passage avec ce que nous avons dit plus haut, tom. II, pag. 59, sur le sens du mot *mutatoria* appliqué aux vêtements.

[2] *Les grandes Chroniques de France*, Phelippe Auguste, ann. 1186; tom. IV, pag. 46, 47. Rigord dit : « Vidimus quondam quosdam principes qui vestes diu excogitatas et variis florum picturationibus artificiosissime elaboratas, » etc.

[3] *De l'Usage des fiefs en France*, tom. II, pag. cxxxix. — *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*... par M. le Roux de Lincy, 1re série, ch. vi, pag. 315.

Étoffes des robes de saint Louis.

Le règlement de Philippe Auguste durait encore du temps de saint Louis, ou du moins fut remis en vigueur à la suite de la troisième croisade : « Après que le roy fu revenu d'outre-mer, dit Joïnville, il se maintint si devotement que onques puis ne porta ne vair ne gris ne escarlate, ne estriers ne esperons dorez ; ses robes estoient de camelin ou de pers, ses pennes de ses couvertouers et de ses robes estoient de gamites ou de jambes de lievres[1]. » A vrai dire, le saint roi n'avait pas toujours été aussi modeste dans ses habits, s'il faut en croire l'historien arabe Nowairi, qui, après avoir rapporté l'emprisonnement du monarque, ajoute que le sultan, en écrivant au gouverneur de Damas, envoya avec la lettre la *goffârah* du roi de France à l'émir Djemal-al-dîn. Celui-ci s'en revêtit ; elle était faite d'écarlate rouge, fourrée de petit-gris, et ornée d'une figure avec une rose d'or[2]. Je rappellerai encore que lorsque le roi s'embarqua pour Acre, il « vesti

---

[1] *Histoire de saint Louis*, édit. du Louvre, pag. 140. Geoffroi de Beaulieu dit presque textuellement la même chose en latin. Voyez *Historiæ Francorum Scriptores*, ed. Andr. et Franc. Duchesne, tom. V, pag. 447, A.

Si nous interrogeons maintenant Guillaume de Nangis, suivi par le rédacteur des Chroniques de Saint-Denis, nous entendrons le contraire, au moins en ce qui touche l'étoffe dite *brunette* : « De ce jour en avant, lit-on dans ces annales sous l'année 1248, il ne voult puis vestir robes d'escarlate ne de brunette ne de vair, ne de couleur qui fust de grande apparisence ; ainsois vestoit robe de camelin brun ou de pers, » etc. (*Les gr. Chron. de Fr.*, tom. IV, pag. 290.) — « Ab illo enim tempore nunquam indutus est squaleto, vel panno viridi seu bruneto, nec pellibus variis ; sed veste nigri coloris, vel camelini, seu persei. » (*Gesta S. Lud. IX*, etc., apud Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, tom. V, pag. 346, B.)

Le lecteur curieux de se rendre compte au juste de ce que nos ancêtres entendaient par le mot *brunete*, devra recourir au Glossaire de du Cange, art. *Bruneta, Brunetum*, tom. Ier, pag. 788, col. 1, et art. *Burnetum*, col. 2, sans négliger le *Roman de la Rose*, où ce mot se trouve en quatre endroits : tom. Ier, pag. 11, v. 214 ; tom. II, pag. 15, v. 4348 ; pag. 326, v. 9119 ; et tom. III, pag. 294, v. 21197.

[2] *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, pag. 317.

les robes que le soudanc li avoit fet bailler et tailler, qui estoit de samet noir, forré de vair et de griz, et y avoit grant foison de noiaus touz d'or[1]. » Toujours est-il qu'habituellement saint Louis était de la plus grande simplicité dans ses vêtements : en quoi il était imité par tous ses barons[2], et Joinville rapporte que tant qu'il fut outre-mer avec ce saint roi, il ne vit pas dans son armée une seule cotte brodée. La différence des conditions était même marquée parmi les Français par les différentes étoffes dont on s'habillait, comme on le peut voir par la discussion qu'eut maître Robert de Sorbonne avec le même sire de Joinville, auquel il reprocha en présence du roi et de plus de trois cents chevaliers, qu'il était mieux vêtu que ce prince. Le bon sénéchal lui répondit, ainsi qu'il le rapporte : « Mestre Robert, salve vostre grace, je ne foiz mie à blasmer se je me vest de vert et de vair, car cest abit me lessa mon pere et ma mere ; mès vous faitez à blasmer, car vous estes filz de vilain et de vilaine, et avez lessié l'abit vostre pere et vostre mere, et estes vestu de plus riche camelin que le roy n'est. » Là-dessus prenant le pan de son surcot et de celui du roi, il ajouta : « Or esgardez se je diz voir[3]. »

Simplicité du costume du saint roi et de ses barons.

Discussion, au sujet d'étoffes, entre Me Robert de Sorbonne et le sire de Joinville.

A la même époque, D. Jaime Ier, roi d'Aragon, prohibait les étoffes d'or et d'argent, et en général les articles de pa-

Prohibition des étoffes d'or et d'argent par D. Jaime Ier, roi d'Aragon.

[1] *Histoire de saint Louis*, pag. 85.

[2] Il est à croire, cependant, qu'ils se départaient quelquefois de cette simplicité, surtout dans des occasions semblables à celle où Louis IX arma son frère chevalier, et où, nous dit un chroniqueur, « les barons et les chevaliers firent grant feste et furent vestus de samit et de soie. » Voyez *les grandes Chroniques de France*, publiées par M. P. Paris, tom. IV, pag. 266, ch. XXVII des Gestes le roy Loys, ann. 1241 ; et *Compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, tom. IV, sept.-oct. 1852, pag. 22-42.

[3] *Histoire de saint Louis*, pag. 8.

rure, par une ordonnance en date de 1234[1], qui ne précéda que de huit ans la première des deux que D. Alphonse le Savant rendit en 1252 et 1258.

On a vu à quel point, dans les églises, en était venu le luxe des tentures, des voiles de toute espèce, des ornements sacerdotaux. L'esprit de réforme se montrait d'autant plus sévère, que le faste était quelquefois excessif. Les deux premiers abbés de Cîteaux bannirent de leur église tout ce qui offrait l'apparence de la richesse : ils ne permirent que des croix de bois, des chandeliers de fer ; point d'images tissues en soie et en or, même dans les habits pontificaux[2]. Saint Bernard, qui sortit de Cîteaux pour fonder Clairvaux en 1115, se montra encore plus rigide, si c'est possible ; toutefois il faut remarquer, avec les auteurs du *Voyage litteraire*, que si l'ancienne chasuble qu'on leur montra dans cette abbaye comme ayant appartenu au saint fondateur, a été à son usage, les religieux de Clairvaux n'étaient point si ennemis de la soie et de la dorure dans leurs ornements, puisque la croix est d'un galon d'or[3].

La réforme, à Cîteaux, exclut les images tissues en soie et en or.

Ancienne chasuble attribuée à saint Bernard.

---

[1] « Item statuimus quod nos nec aliquis subditus nobis non portet vestes incisas, listatas, vel trepatas, nec portent in vestibus aurum vel argentum, nec aurifrigium, nec auripellum, nec sedam sudam, » etc. *Marca Hispanica*, etc., col. 1430. — *Historia del Luxo*, tom. Ier, pag. 73, en note.

[2] *Orig. Cisterc. ord.*, cap. XVII ; apud Labbe, *Nov. Bibl. manuscript. libr.*, *Tom. I*, pag. 646.

[3] *Voyage litteraire de deux religieux benedictins*, tom. Ier, 1re part., pag. 104.

## IV.

Histoire des tissus précieux au XIVe siècle.

Drap de Tharse.

Nous allons entrer maintenant dans le XIVe siècle, et parler tout d'abord du drap de Tharse. A la rigueur, nous aurions dû le placer immédiatement après les tissus précieux dont nous avons déjà retracé l'histoire, car celui dont il va être question est déjà nommé à la fin du XIIIe siècle[1]; mais comme c'est dans le suivant qu'il en est surtout fait mention, nous avons pensé qu'il trouverait mieux sa place ici.

Nuances diverses de cette étoffe.

En 1313, nous voyons figurer dans l'inventaire des joyaux de Pierre de Gaveston, le favori tombé d'Edward II, « dis pieces d'orfreis de Tars, deus dras de Tars vermeaux diasprez[2]. » Mais pour un article de ce genre, nous en trouvons nombre dans un ancien inventaire de l'église de Canterbury, qui nous présente des draps de Tharse de toutes les nuances[3] : ce qui ruine l'opinion que l'on aurait pu se faire

---

[1] « Item capa magistri Johannis de S. Claro, de quodam panno Tarsico, viridis coloris, cum plurimis piscibus et rosis de aurifilo contextis. » *Visit. facta in thesaur. S. Pauli Lond.*, etc., *An. Grat.* MCCXCV, etc. (*The History of Saint Paul's Cathedral in London*, etc., appendix, n° XXVIII, pag. 318, col. 2.) — « Item tunica de panno indico Tarsico besantato de auro.... — Item tunica et dalmatica de quodam panno Tarsici coloris, tegulato cum besantiis et arboribus de aureo filo contextis.... — Item casula de panno Tarsico, indici coloris, cum pisculis et rosulis aureis.... — Item casula de quodam panno Tarsico, cum rubeo panno diasperato auro, cum arboribus et cervis de aurifilo contextis, » etc. *Ibid.*, pag. 323, col. 2.

[2] *Fœdera*, *conventiones*, etc., accur. Thoma Rymer, ed. tertia, tomi secundi pars I. et II., pag. 31, col. 1.

[3] « Casula subrubea de panno de Tharse. — Casula una de rubeo panno de Tarse, cum nucibus pini auratis. — Casula de panno croceo de Tharse. » *Ornamenta in vestiario ecclesiæ Cantuar.*, A° D. 1315. (*The History and Antiquities of the cathedral Church of Canterbury....* by the Reverend M. J. Dart, etc., the appendix, n° VI, pag. IV.) — « Par unum de panno de Tharse coloris de painaz,

au vu des passages cités plus haut. De même on pourrait croire que la dénomination qui nous occupe n'était répandue qu'en Angleterre : ce serait une erreur. Il en est également question chez nous, quoique moins fréquemment. Je dois même dire que je n'en ai trouvé que deux mentions : l'une dans *Renart le Nouvel*,

Usage du drap de Tharse en France et en Angleterre.

> La dame ot viestu un mantiel
> D'un drap de *Tarse*, d'or bendé, etc.
>
> V. 6306. (*Le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 384.)

l'autre dans la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, quand le jeune héros, revenu chez sa tante,

> Sur le marchié de Resnes voit dames à estal,
> Bien vestues de soie, de *tarses*[1], de cendal.
>
> Tom. Ier, pag. 18, v. 368.

Mais c'est surtout dans les poëmes anglais des XIVe et XVe siècles qu'il faut rechercher l'étoffe dont il s'agit. L'auteur de l'un d'eux représente Gauvain vêtu d'une houppelande d'un tarse de prix,

> Dubbed in a dublet of a dere *tars*.
>
> *Syr Gawayn and the Grene Knyght*, st. IV, v. 571. (*Syr Gawayne*... by Sir Frederic Madden, pag. 23.)

---

cum stellis et crescentiis aureis.... » *Ibid.*, pag. vi. — « Dalmatica de panno de Tharse, cum gallis et equitibus de auro factatis. » *Ibid.*, pag. vii. — « Item. Vestimentum ejusdem Henrici (prioris) de albo panno de Tharse, de opere de Turky, » etc. *Ibid.*, pag. ix. — « Alba una cum parura de viridi panno de Tharse, brudata cum aquilis et leonibus aureis, » etc. *Ibid.*, pag. x. — « Item. Casula de panno de Tharse, de tuly palliata. » *Ibid.*, pag. xvi.

On disait aussi *pannus Tarsenus*, que je m'étonne de ne pas trouver dans le Glossaire de du Cange : « De *pannis Tarsen.*, de serico, de cindacis, de seta et aliis diversis mercibus, » etc. *Pro mercatoribus extraneis, confirmatio cartæ*, ann. D. 1328; apud Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., ed. tertia, tomi secundi pars III. et IV., pag. 16, col. 2.

[1] Un Ms. porte *tartre*.

Chaucer habille de drap de Tharse un roi de l'Inde, qu'il nous montre sur un cheval couvert de drap d'or bien diapré :

His cote armure was of a cloth of Tars,
Couched with perles, white, and round and grete.

*The Knightes Tale*, dans *The Canterbury Tales of Chaucer*, etc., édit. de MDCCCXXII, in-8°, tom. Ier, pag. 247, v. 2162.

Tapis de Tharse.

Et ce n'est pas seulement des vêtements que l'on fabriquait avec ce tissu; on en faisait aussi des tapis[1], à moins qu'à l'exemple de Sir Frederic Madden[2], on n'aime mieux voir dans ce nom de *Tars* un pays d'où l'on tirait des étoffes pour habits et pour ameublements, peut-être différentes les unes des autres. Quel était ce pays? Du Cange le trouve dans le royaume de Tharsie[3], qu'Haython, Sanut et un ancien géographe placent dans le voisinage du Cathai et du Turkestan; M. Abel Rémusat pense que ce pourrait bien être le pays des Ouïgours, dont le nom (*Tarsa*) aurait été, je ne dirai pas corrompu, mais transporté matériellement dans les grandes Chroniques de France[4], et je suis assez disposé à me

Où placer ce pays.

---

[1] *Syr Gawayn and the Grene Knyght*, st. IV, v. 77 (*Syr Gawayne*, pag. 6); st. XV, v. 858 (*ibid.*, pag. 33). Voyez encore le poëme allitératif *Morte Arthure*, dans le Ms. de la cathédrale de Lincoln marqué A. 1. 17, fol. 87.

[2] *Syr Gawayne*, pag. 415, col. 1.

[3] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 511, col. 2, v° *Tarsicus*.

[4] *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens avec les empereurs mongols*, dans les *Mémoires de l'Institut royal de France*, Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. VI, pag. 438.

Dans un autre endroit de la Chronique de Saint-Denis, dont un passage fournit à M. Rémusat l'occasion de parler du pays de Tharse, ce pays est indiqué comme étant celui des trois rois mages. (*Les gr. Chron. de Fr.*, tom. IV, pag. 301, ann. 1348.) Ailleurs (*ibid.*, ann. 1276, tom. V, pag. 55), le vieil historien racontant l'arrivée en France de messagers envoyés à Philippe III, nous dit que « ces messagers qui vindrent de Tharse, n'estoient mie tartarins, ains estoient georgiens. » Voyez encore tom. IV, pag. 286, 292, 293, 295, etc.

ranger à l'opinion du savant lexicographe et de l'habile sinologue, quand je vois la vogue qu'eurent pendant le XIVe siècle les étoffes de Tartarie nommées par nos écrivains français *tartaire*, *tartre*, et par les écrivains latins *tartara*, *tartaricus*[1], *tartariscus*, *tartarinus*. Ainsi que cela résulte des citations rassemblées par du Cange et par D. Carpentier[2], et comme je le suppose en voyant le prix qu'il coûtait[3], le tartaire rentrait dans la catégorie des draps d'or, et il fallait de l'habitude pour le distinguer du diapre et du samit[4]. Du reste, on l'employait aux mêmes usages, surtout au costume des personnes de condition, ou à des habits de fête. Un écrivain faisant le récit de l'entrée du roi Jean II à Paris, en 1350, au retour de son couronnement, nous apprend que, dans cette cérémonie, « les Lombards qui en ladite ville demouroient, furent vestus tous d'unes robes parties de deux *tartares* de soye, et avoit chacun sur sa teste chapeaux hauts, aigus, my-partis de mesme leurs robbes[5]. »

Nature du tartaire; usage que l'on en faisait.

Avant d'aller plus loin, je me demande si ces tartares-là venaient bien de Tartarie; s'il ne serait pas plus probable que les Lombards établis à Paris eussent employé des étoffes

Doutes sur la provenance du tartare de soie.

---

[1] Déjà, à la fin du XIIIe siècle, on trouve l'expression de *pannus tartaricus* : « Item unam albam cum gramitis et pectorali de *panno tartarico* albo. » *Invent. Ms. thes. sedis Apost.*, ann. 1295. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 550, col. 2, v° *Gramita*.)

[2] *Gloss.*, tom. VI, pag. 511, col. 2, pag. 512, col. 1, vis *Tartara*, n° 2, et *Tartarinus*.

[3] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 328.

[4] « Unam cappam de diaspro, aurisamito, vel tartarisco aureo, » etc. Vetus charta apud Rocchum Pirrum in Episcop. Agrigent. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, v° *Tartarinus*.)

[5] *Les grandes Chroniques de France*, éd. de M. P. Paris, tom. VI, pag. 3. — *Le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. Ier, pag. 149.

de leur pays, où l'on imitait, en leur conservant leurs noms, toutes les étoffes d'Orient. Malheureusement je ne puis rien répondre à cette question, si ce n'est qu'en Italie, au XIVe siècle, on connaissait les étoffes véritablement tartares; Boccace en fait mention dans l'un de ses contes, où il les représente comme tachetées et bariolées[1], portrait qui se rapporte assez bien aux étoffes de la Chine et de l'Inde.

Étoffes tartares connues en Italie au XIVe siècle.

Raisons qui ont pu faire donner le nom de *tartare* à des étoffes de soie.

Marco Polo, qui parcourait ces régions lointaines vers la fin du XIIIe siècle, ne manque pas, comme nous l'avons déjà vu, de consigner dans sa relation les noms des endroits où l'on faisait *dras de soie et dorés de maintes faisonz :* de ces nombreuses mentions ce qu'il faut conclure, c'est non pas que du temps de l'illustre voyageur il se fabriquait des étoffes de soie, des draps d'or, en Tartarie et dans le céleste Empire, la chose n'est point en question, mais que la connaissance du fait se répandit en Europe avec sa relation, publiée au commencement du XIVe siècle; je ne serais même point étonné que les marchands n'eussent profité de la sensation qu'elle produisit, pour donner le nom de *tartare* à des étoffes nouvelles, ou à des tissus déjà connus sous un autre nom, que l'on espérait mieux vendre en les annonçant comme nouveaux.

Couleurs et dessins du tartaire.

Le dessin qui paraît avoir été particulièrement affecté au tartaire, dont il y avait de toutes les couleurs, était une suite de raies, souvent d'or. L'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie, morte en 1328, contient un article portant « vingt-neuf aunes de tartaire roy et deux pieces,

[1] « ... sotto le ditela smaltato di sucidume, con più macchie, e di più colori, che mai drappi fossero tartareschi, o indiani, » etc. *Il Decamerone*, giorn. VI, nov. x.

presié 12 l. parisis[1], » et, dans l'inventaire de Charles V, nous rencontrons du *tartare* vermeil changeant et rayé d'or[2], du tartaire vert rayé de même[3], du tartaire azuré et rayé[4], du tartaire violet rayé d'or *à façon d'esprevier*[5], etc. En général, cette étoffe était employée pour l'ameublement des chambres, où elle ne figurait quelquefois que comme doublure[6]; on trouve cependant une chapelle et une couverture de lutrin de *tartaine* vermeil[7], et « ung estendart, » c'est-à-dire, j'imagine, une tente, « de tartaire vermeil, garni de courtepointe et de courtines[8]. »

Emploi de cette étoffe.

Dans des comptes bien postérieurs, il est fait mention de *tartaryn*[9], et une pièce de cette étoffe est marquée comme ayant coûté dix-huit sous; mais là comme ailleurs, nous nous trouvons dans l'impossibilité la plus complète d'établir un prix et une comparaison avec ceux de nos jours.

Tartryn, tartaryn.

---

[1] *Mélanges de Clérembaut*, tom. XI (Bibl. nat.), pag. 50, n° 383. Le rédacteur ajoute : « Vend. sept aunes et demie 8s. l'aune... et 21 aunes et demie... 9l. par. »

[2] Ms. n° 8356, fol. iijc. j verso, n° 3534. Voyez encore n° 3544.

[3] *Ibid.*, fol. iijc. ij recto, nos 3536, 3539.

Les articles 3546 et 3593 sont relatifs à des chambres de tartaire vert, et le n° 3585 à des courtines de tartaire blanc.

[4] *Ibid.*, fol. iijc. iij recto, n° 3552.

[5] *Ibid.*, n° 3553. Voyez encore n° 3568.

[6] *Ibid.*, fol. iijc. iiij verso, nos 3570, 3589.

[7] *Invent. des biens... de la comtesse Mahaut d'Artois*, 1313. (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série, tom. III, pag. 61, 72.)

Voyez encore l'invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie, pag. 40, n° 287.

[8] *Ibid.*, fol. iijc. iiij recto, n° 3563.

[9] *Fœdera, conventiones*, etc., tomi IV pars IV, pag. 116, col. 2. — *The Wardrobe Accounts of King Edward the Fourth* (1480), à la suite des *Privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, etc. London : William Pickering, MDCCCXXX., in-8°, pag. 117, 129, 135, 169. — *L'Ordre observé à la creation des chevaliers des Bains*, cité par du Cange. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, col. 967, col. 3, v° *Kirtel*.)

Déjà, au XIVe siècle, on employait l'expression de *tartarinus* et de *pannus tartarinus*. Voyez deux passages, l'un de 1344, l'autre de 1388, rapportés dans le même

Mairamas, arramas, mattabas, mathebas.

Au XIVe siècle, nous voyons également apparaître deux étoffes appelées *mairamas*, *arramas*, et *mattabas*, *mathebas*, de noms empruntés aux langues de l'Orient[1], espèces de draps d'or différents de ceux de Damas, et dont il est souvent question dans les Comptes de l'argenterie, presque toujours pour faire des offrandes aux églises[2], parer des autels ou des tombeaux[3]. Dans l'inventaire de Charles V, le premier de ces draps d'or figure comme étoffe d'ameublement, rôle que l'un et l'autre avaient joué seulement dans l'occasion[4], et nous voyons un dossier de marramas[5], un autre dossier pallé de marramas[6], et des banquiers, ou bancs, de la même étoffe[7]. Auparavant nous voyons aussi, par deux articles qui viennent à la suite de draps d'or d'outre-mer de plusieurs couleurs, de draps d'or de Lucques rayés du long, et de draps d'or de la petite mesure de plusieurs soies et de diverses couleurs[8], qu'il y avait également des marramas « de plu-

Emploi de cette étoffe.

---

glossaire, le premier, tom. V, pag. 61, col. 2; le second, tom. VI, pag. 512, col. 1, d'après le *Fœdera* de Rymer, tom. III, part. IV, pag. 22, col. 1.

[1] Le mot *mohremah* ou *mahremah* ( ﻣﺤﺮﻣﺔ ) désigne un mouchoir, un fichu. Voyez *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, tom. II, 2e part., pag. 76, 77, not. 29; un article de M. Cherbonneau (*Journal asiatique*, juin 1849, pag. 549), et une note de M. Defrémery. (*Nouvelles Annales des voyages*, février 1852, pag. 136.)

[2] « Et pour 18 autres draps d'or appelez *marramas* et *mactabas*, piece 17 escuz, » etc. *Comptes de l'argent.*, pag. 120. Ainsi que le fait remarquer M. Douët-d'Arcq, c'est en 1352, et comme l'écu d'or était alors à 16s p., cela les met à 3l 12s la pièce.

[3] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 325.

[4] « Item un ciel d'une salle de *marramas* à une bordure de *marramas*... pour ballier à metre sur la tombe madame.... » *Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie*, tom. XI des Mélanges de Clérembaut, Bibl. nat., pag. 43, n° 317. Voyez aussi pag. 49, n° 371.

[5] Ms. 8356, fol. iijc. viij recto, n° 3605.

[6] *Ibid.*, fol. iijc. vij verso, n° 3599.

[7] *Ibid.*, nos 3603, 3604, 3610.

[8] *Ibid.*, fol. vjxx. iij recto, nos 1170-1172.

sieurs couleurs et de diverses façons[1]. » Il faut croire qu'au XV^e siècle le marramas et le mattabas avaient changé de nom, car on ne les retrouve plus une seule fois dans les comptes des ducs de Bourgogne. .

Camocas, cambocas, quamokau.

On y chercherait vainement aussi deux autres tissus dont nous n'avons pas trouvé trace avant le XIV^e siècle, et que l'on rencontre rarement dans le suivant. Je veux parler du camocas, cambocas[2], quamokau, et du zatouin ou zatouy. A s'en rapporter à la seule physionomie de ce dernier mot, l'étoffe qu'il désigne ne serait autre chose que notre satin, et c'est là l'opinion de du Cange et de M. Douët-d'Arcq[3]; mais comme le samit subsistait encore, ou le zatouy en différait, ou le samit n'était pas ou n'était plus du satin. Quoi qu'il en soit, on employait l'étoffe en question à faire des cottes d'armes et des harnais de guerre[4], ce qui indique qu'elle était forte; on est encore plus disposé à la juger telle en voyant le prix qu'elle coûtait en 1352 et 1353[5], prix à peu près double de celui du cendal.

Zatouin, zatouy.

Emploi de cette étoffe.

Prix qu'elle coûtait

Pour ce qui est du camocas, le prix n'en était guère moins élevé que celui des draps d'or[6], au-dessous desquels cependant on serait tenté de le placer dans la hiérarchie des tissus[7].

---

[1] Ms. 8356, fol. vj^xx. iij verso, n^os 1173 et 1174.

[2] « Item. Vestimentum integrum, cum casula de panno de camboca, ex parte una coloris subrubei, ex altera crocei coloris. » *Orn. eccl. in vest. eccl. Ch. Cant.*, etc., A. D. 1315. (*The History and Antiquities of the cathedral Church of Canterbury*, etc., pag. xi.)

[3] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 981, col. 2, v^o *Zatouy*. — *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 408.

[4] *Comptes de l'argenterie*, pag. 141, 142, 144.

[5] *Ibid.*, pag. 328.

[6] Voyez les *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 335, 341.

[7] Le chroniqueur de Saint-Denis racontant, sous l'année 1378, « comment le

Emploi du camocas.

On l'employait à faire des vêtements[1], nommément des corsets[2], des robes d'avocats[3], des courtines ou tentures, et des chambres complètes[4], même des couvertures de livres[5] et

---

roy de France se parti de son palais pour aler à l'encontre de l'empereur son oncle, » nous apprend que les écuyers de corps et d'écurie de la suite de Charles V étaient vêtus de camocas bleu, et les huissiers d'armes de deux camocas partis de bleu et rouge, tandis que les chambellans, les maîtres d'hôtel et les chevaliers d'honneur, qui avaient le pas sur les écuyers et les huissiers, étaient habillés de velours et d'écarlate partie. Les autres officiers, comme panetiers, échansons, valets tranchants, étaient vêtus de deux satanins pallés de blanc et tanné, et, pour tout dire, jusqu'aux queux et écuyers de cuisine portaient des houpelandes de soie et des aumuces fourrées, avec des boutons de perles par-dessus. Voyez *les grandes Chroniques de France*, tom. VI, pag. 369.

[1] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 8, 11, 13, 22, 23, 48, 57, etc.

[2] *Ibid.*, pag. 34, 35.

« Item un corset ront de camoquois vyolet fourré de menu vair à pourfil, presié 24[l] par. — Item un autre corset de camoquois ynde... presié 20[l] par. » *Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie* (1328), dans le volume XI des Mélanges de Clérembaut conservés à la Bibl. nat., pag. 40, n[os] 290 et 291. Voyez encore le n° 294.

[3] Pathelin, au commencement de la farce de ce nom, répondant à sa femme Guillemette, qui lui dit qu'il est passé maître en fait de fourberie, qu'au moins il en a la réputation, s'exprime ainsi :

Si ont ceulx qui de camelos
Sont vestuz et de *camocas*,
Qui dient qu'ilz sont advocas, etc.
Édit. de M.DCC.LXII., pag. 16, 17.

[4] Your curtaines of *camaca*, all in folde,
Your felyoles all of golde.
*The Squyr of lowe Degree*, v. 835. (*Anc. Engl. metr. Rom.*, tom. III, pag. 180.)

« Item une chambre de camocas vert tout d'une soye à rozes et à lettres de Damas.... » *Invent. de Charles V*, Ms. n° 8356, fol. iij°. iij recto, n° 3549. — « Item une chambre de camocas à or sur champ azuré à oiseaulx et serpenteaulx vers.... » *Ibid.*, n° 3556. — « Item une chambre de camocas vermeil ouvrée à oiseaulx tout d'une soye goutée d'or.... » *Ibid.*, n° 3557. — « Item une chambre de camocas sur champ vermeil ouvrée de soye blanche à croissans.... » *Ibid.*, n° 3558. — « Item une chambre de camocas vermeil ouvrée de plusieurs soyes à façon de maçonnerie, à grans royes à oysellez vers dont le bout des elles est blanc, » etc. *Ibid.*, n° 3559. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 37, col. 1, v° *Palissus*; et *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 355, col. 2.

[5] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 35.

des doublures de manteaux et de robes[1], mais surtout des ornements sacerdotaux; à parer les autels et à couvrir des meubles d'église[2]. Il y avait du camocas blanc, noir semé de gouttes blanches, bleu, vert, rouge, violet, rayé, *blondet*, cendré, plombé, à couleur de fleur de pêcher, vermeil avec de petits besants jaunes; il y en avait aussi dont les raies étaient d'or et d'argent[3]; mais cette étoffe représentait plus

Couleurs et dessins du camocas.

---

[1] « Item que non porton en mantels ni en autras raubas negunas folraduras de drap de seda ni de *camocatz*, » etc. *Établissement des consuls de Montpellier de l'an* M. CCC. LXV. (*Le petit Thalamus*, pag. 163.)

[2] « Premierement une chappelle cothidiane de camocas d'oultre-mer cendré, à grans ouvrages tout d'une soye, » etc. *Invent. de Charles V*, fol. C xix. recto, n° 1123. Voyez encore fol. C xiiij. recto, n° 1088; et les Chapelles du roi Charles VI (1424), dans la *Collection des meilleures dissertations*, etc., tom. XIX, pag. 230.

« Item une chappelle cothidiane pour les confesseurs, de camocas vert renforcé, » etc. *Invent. de Charles V*, fol. C xvij. verso, n° 1117.

[3] « Item un dossier de camocas blanc, » etc. *Chapelles du roy Charles VI*, dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 222. — « Une chappe à prelat de camocas d'outre-mer blanc, » etc. *Ibid.*, pag. 225. — « La grant chapelle blanche, qui est de camocas d'outre-mer.... Et y a avecque ladicte chapelle une tunicque et dalmaticque de camocas blanc d'outre-mer... et avec ce la couverture de l'autel, qui est de camocas sur champ vermeil à petis besans jaunes, » etc. *Ibid.*, pag. 227, 228. — « Une chapelle de camocas blanc, » etc. *Ibid.*, pag. 231. — « Une chapelle entiere de camocas d'outre-mer azurée, » etc. *Ibid.*, pag. 229. — « Une couverture pour le siege le roy, qui est de camocas d'outre-mer royée, » etc. *Ibid.*, pag. 232. — « Item una casula, tunica et dalmatica de camocas nigro, guttato de guttis albis, pro officio defunctorum. » *Inventar. S. Capellæ Paris.*, ann. 1376, ex Bibl. reg. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. III, pag. 544, col. 2, v° *Gouttæ*. Vid. infra *Gutta*, n° 6). — « ... une robe de 2 garnemenz, d'un quamoquau plonquié, » etc. *Comptes de l'argent.*, pag. 22. Voyez encore pag. 23, 35, 48. — « Pour 1 kamoquau viollet.. pour faire un corset de char à la royne, 8l. » *Ibid.*, pag. 35. — « Pour 3 kamokaus azurez... pour faire une cote et un mantel à la royne, 8l pour piece, vallent 24l. » *Ibid.*, pag. 57. — « Premierement quatre pieces de camocaz d'oultre-mer à couleur de fleur de pescher, tout d'une soye. » *Invent. de Charles V*, Ms. n° 8356, fol. ij°. iiij^xx. iij. verso, n° 3311. — « Item quatre autres pieces de camocaz comme dessus', qui ont le champ vert à oisellez et à fleurettes de soye violette. » *Ibid.*, n° 3312. Voyez encore les *Trésors des églises de Reims*, pag. 110, et surtout la *Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. XXVII.

Provenance de cette étoffe.

habituellement des oiseaux. En usage en Orient, si l'on peut ajouter foi à Mandeville et à Clavijo[1], le camocas venait non-seulement, comme nous l'avons vu plus haut[2], de l'île de Chypre, mais encore, selon toute apparence, de la Grèce; du moins le terme καμουχᾶς y était répandu avec la signification de drap de soie ou de coton, fabriqué à la façon de Damas[3]. Je ne répondrais même pas que le nom de l'étoffe ne vînt de celui de cette ville, nommée *Dimachk* (دمشق) en arabe. Ce qui me semble plus probable, c'est que les mots *mocade* et *moquette*, par lesquels on désigne d'autres étoffes, sont dérivés de *camocas*, ou plutôt de *Dimachk*, dont la première syllabe aura été vraisemblablement rejetée par suite de sa ressemblance avec l'article italien *di*.

Etymologie de *camocas*, de *mocade* et de *moquette*.

Drap d'or.

Je suis assez disposé à croire que l'expression de *drap d'or* si usitée dans les XIVe et XVe siècles, et même plus tard, est un terme générique par lequel on désignait les étoffes précieuses dont nous venons de parler; il est à remarquer, cependant, qu'on le rencontre dans des inventaires où les tissus sont toujours spécifiés par le nom sous lequel ils étaient connus. Sans nous arrêter au *drap à or* dont parlent deux trouvères et un ancien historien[4], nous citerons les étoffes de cette espèce conservées, au commencement du XIVe siècle,

Mentions d'étoffes ainsi désignées, au commencement du XIVe siècle.

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 512, col. 1. — *Vida del gran Tamorlan*, édit. de M. DCC. LXXXII., pag. 118, 128, 134, 137, 138, 213, 214, 217 et 218.

[2] Tom. II, pag. 45. Au commencement du XVIe siècle, époque à laquelle Attar paraît avoir écrit, on fabriquait encore annuellement mille pièces de camocas, *camuche di più sorte*, n° 1000. Voyez *Hist. compend. del regno di Cipro*, etc., Ms. du couvent de la Minerve, à Rome, coté X. IV. 46, in-4°, folio 68. Peut-être ces *camuche* étaient-ils déjà de soie et de laine, comme l'étoffe italienne appelée *camuca*.

[3] *Gloss. ad script. med. et inf. Græcit.*, tom. I, col. 564, 565. — *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 58, col. 2, vis *Camoca*, *Camocatus*.

[4] *Roman d'Anséis*, Ms. n° 7191, fol. 4 verso, col. 2, dernier vers. — *Chron.*

à Rodez[1], les draps d'or de Turquie et autres mentionnés dans le compte de Geoffroi de Fleuri[2], dans l'inventaire des

---

*rim. de P. Mouskès*, tom. II, pag. 431, v. 28861. — *Les gr. Chron. de Fr.*, Charles le Chauf, ch. VIII, ann. 676 ; tom. III, pag. 41. Voyez encore ci-dessus, tom. Ier, pag. 87, not. 1, et la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e sér., tom. IV, pag. 36-38.

[1] « Item duos pannos aureos, quorum... alterum debet uxor Johannis de Balsac, quondam ypothecarii dicti burgi. » Invent. des reliques, de l'église Saint-Amans de Rodez, 13 juill. 1313. (Bibl. nat., collect. Doat, tom. CXXXII, fol. 123 verso.)

Comment expliquer la seconde moitié de cet article? L'épouse de Jean de Balzac devait-elle un drap d'or pour l'avoir promis et ne s'être point encore acquittée, ou bien avait-elle fait un emprunt, pour un besoin quelconque, au trésor de Saint-Amans? Je m'arrêterais plus volontiers à cette dernière supposition, que rend vraisemblable l'habitude où l'on était, dans le même siècle, de louer jusqu'à des robes de drap d'or pour se marier. Une pièce des archives Joursanvault nous montre un fripier recevant, en 1394, le prix de la location d'une robe de drap d'or complète, louée par l'entremise d'un certain Savoye, tailleur de robes et valet de chambre de madame d'Orléans, « en laquelle robe, est-il ajouté, a esté espousée Guillemette de Tremagon, damoiselle de ladite dame. » Voyez le *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 91, n° 599.

A Bordeaux, du moins dans le ressort de l'abbaye de Sainte-Croix de cette ville, les fidèles qui n'avaient pas de drap d'or, de soie, de laine ou de lin, pour placer sur la bière des défunts, devaient l'emprunter au sacristain, et celui-ci était tenu de le leur louer. Voyez le passage des coutumes de l'an 1305, cité par D. Carpentier. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 488, col. 3, v° *Tahutis*, *Tahutum*.)

D'autres fois, c'était l'église qui empruntait ces mêmes étoffes, surtout quand il s'agissait des obsèques d'un grand dignitaire ecclésiastique. Richard Picque, archevêque de Reims, étant mort en 1389, on donna huit sous au chasublier « pour rassembler les draps d'or et de soye pour mettre sur la bierre; et, ajoute le rédacteur de l'inventaire des meubles du prélat, estoient prestés à l'eglise, pourquoi en lui donnoit plus d'argent. » Voyez l'édition des Bibliophiles de Reims, pag. 69.

[2] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 18, 54, 65.

Quelquefois on trouve l'expression de *drap de Turquie* toute seule : « Item. Alba ejusdem (Johannis de Winchelese), cum paruris et panno de Turkye. » Invent. de 1315. (*Hist. of the cath. Church of Canterb.*, pag. xii.) — « Pour 21 draps de Turquie... achatées de Gieffroy de Fleury, » etc. *Ce sont les despens faits pour cause de l'obit N. S. le roy Loys*, dans l'invent. de Louis Hutin (1317).

Vers 1296, ces draps de Turquie payaient deux sous d'entrée dans la ville de Paris, tandis que le drap *de l'Arrest* (voyez ci-dessus, tom. Ier, pag 260. Cf. tom. II, pag. 388, not. 2) et la pièce de palios (*ibid.*, tom. II, pag. 60) n'étaient taxés que deux deniers, et le drap de Montpellier un denier. La pièce de quatre samits (*ibid.*, tom. Ier, pag. 107-198) et le *quartel* d'outre-mer payaient douze deniers, le drap

meubles du duc de Normandie[1], dans celui de Valentine de Milan[2], dans celui de Charles V[3], et dans celui de l'église de Canterbury, qui les précède en date[4]; nous signalerons encore un payement fait en 1383 « à Loys Brunel, marchant de Lucques, pour plusieurs parties de drap d'or et de soie de luy prins et achetez[5], » et nous renverrons à la Chronique de Corneille Zantfliet pour la description détaillée d'une robe envoyée en 1371 à Wenceslas, alors prisonnier du duc de Juliers au château de Nynderke, robe de drap d'or s'il en fut jamais[6].

Mentions de draps d'or dans le siècle suivant.

En 1416, c'est une houpelande de drap tissu d'or[7]; ailleurs c'est une pièce de drap d'or de Lucques délivrée par ordre de Philippe le Bon « pour couvrir la tombe de feu l'un de ses enfans[8]; » et en 1432-33 « certain drap d'or que n'a

---

d'or de Venise (*ibid.*, tom. II, pag. 19, en note), la *quartelle* de Lucques et le camelot de *Tripe*, ou Tripoli, six deniers. Voyez *Tarif des marchandises qui se vendaient à Paris à la fin du* XIII*e siècle*, par M. Douët-d'Arcq. (*Revue archéologique*, etc., neuvième année, 4e livraison, 15 juillet 1852, pag. 224, 225.)

[1] Ms. de la Bibl. nat., fonds Mortemart, vol. LXXIV, fol. 32 recto. — Notice sur les Comptes de l'argenterie, pag. xxx.

[2] Invent. jocal. Valent. Mediolan. in Annal. Mediolan. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 809, E, — col. 811, C.)

[3] « Item ungs paremens pour ledit oratoire, de drap d'or blanc, et quatre autres parements de drap d'or de soye, » etc. Ms. 8356, fol. ij*c*. xxx. verso, n° 2600.

[4] « Item. Tunica et dalmatica de nigro panno aureo, de opere de Turky. » *The Hist. of the cath. Church of Canterbury*, the append., n° VI, pag. ix.

[5] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 3, n° 10.

[6] « ... tunicam novam pretiosissimam sibi transmisit (ducissa Johanna, ejus conjux), quæ tam artificiose ac decenter erat aptata, sive complicata, ut propter immensitatem auri intertexti tunica ipsa sine quovis sustentaculo mutuato staret erecta, et nil præter aurum videri posset ab extra, non pannus aut ars ulla textrina. » *Vet. Script. et mon. amplissima Collectio*, tom. V, col. 297, C.

[7] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 144, n° 453.

[8] *Ibid.*, pag. 290, n° 1024. Sur un autre tombeau, celui de l'aïeul de François Ier, également surnommé *le Bon*, il y avait un grand drap d'or qui couvrait

guaires mondit seigneur a fait prendre et achetter de luy (Jehan Quentin, marchant lucquois, demourant à Geneve), et icelluy delivré à Guillemin le chasublier, pour en faire chasubles et autres aournemens[1]. » Dans un tournoi raconté par Antoine de la Salle, messire Enguerrand de Servillon paraît précédé de « ses trois destriers sellez, et leurs selles couvertes de mesme drap d'or dont ils estoient houssez, dont le premier destrier estoit houssé d'ung très-riche satin figuré bleu, et broché d'or, à grans hourlets de fin gris. Le second destrier estoit houssé d'ung aultre satin figuré bleu, et broché d'or à grans bouts de martres sebelines; le troisiesme destrier houssé d'ung aultre très-riche satin figuré en couleur de pourpre tout broché d'or... et brodez d'ermines.... Après les trois destriers venoient douze chevaliers sur beaulx coursiers, qui portoient douze lances, dont les six estoient deux à deux de mesme drap d'or.... Après ces douze lances venoient les trompettes du roy, et après eulx le roy d'armes d'Aragon, qui... à son col portoit une moult luysante et legiere targe d'acier ourlée parties de trois draps d'or[2]. » Ce passage établit bien clairement que la dénomination de *drap d'or* était, au moins du temps de l'auteur, un nom générique, puisque nous le voyons appeler ainsi des satins[3]. Il ne fallait

Housses de chevaux en drap d'or de sorte diverse.

---

tout le monument jusqu'au bas. Voyez *la Vie de Jean d'Orléans*, etc., par Jean du Port. Angoulême, imprimerie de J. Lefraise et cie, 1852, in-8°, pag. 98.

[1] *Les ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 321, n° 1080.

[2] *L'Histoire et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré*, ch. XXXIV; édit. de Gueulette, tom. II, pag. 243, 244.

[3] On lit dans l'*Histoire de Paolo Jovio*, liv. XXIV (tom. II, pag. 41, C, de l'éd. de M. D. LXXXI., in-folio), que Teia d'Anguillara étant sorti à l'escarmouche avec une saie de drap d'or fort visible, fut assailli par les ennemis; sur quoi le traducteur, Denis Sauvage, fait cette remarque : « Il y a au latin *aurato sagulo*, que cer-

peut-être pas moins d'une demi-pièce de cette étoffe pour couvrir un destrier, quand on l'équipait pour un tournoi[1], et une couverture de ce genre pouvait aller jusqu'à quatre cents écus d'or[2].

Présents de drap d'or.

Plus loin, le seigneur de Loiselench, avant de prendre congé de Jehan de Saintré, « luy presenta son bel destrier aussi couvert de drap d'or... sur lequel il avoit faictes ses armes avecques luy[3]; » et en se séparant « n'y eut celluy que ne donnast à l'aultre, oultre le prix, dons des bagues, de draps d'or ou de soye, chambres de tapisserie[4], » etc. D'autres passages établissent que c'était l'usage, parmi les classes élevées, de donner des draps d'or en étrennes ou pour présents[5]. En 1372, les bourgeois et le peuple de la Rochelle étant allés à la rencontre de l'armée royale, offrirent au roi en la personne des princes « ung dreçouert paré d'un drap d'or et ung livre dessus[6]; » et au couronnement d'Isabeau de Bavière en 1389, les bourgeois de Paris, voulant sans doute

Couverture de table en drap d'or.

---

tain personnage, qui peut avoir memoire, m'a tourné par *saye de satin broché d'or*.... L'italien le rend par *brocato d'oro.* »

[1] « Ledit comte (de Sainct-Martin) estoit monté et armé comme en tel cas il appartient; et estoit son destrier couvert d'un demy satin verd, » etc. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, ann. 1443, liv. Ier, ch. IX. (Édit. du *Panth. litt.*, pag. 386, col. 2.) — « Le quatrieme (cheval estoit couvert) de demy satin bleu, » etc. *Ibid.*, pag. 388, col. 1. — « Son cheval estoit couvert d'un demy satin vermeil, » etc. *Ibid.*, col. 2.

[2] *Histoire de Charles VII, roi de France*, par Jean Chartier, édit. de Denys Godefroy, pag. 357, ann. 1454. Cf. *le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 106 et 107, et ci-dessus, tom. Ier, pag. 186.

[3] *L'Hist. et plais. cron. du petit Jehan de Saintré*, ch. LIV; tom. II, pag. 367.

[4] *Ibid.*, pag. 382.

[5] Compte d'Anth. des Essarts (1409-10), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 189, 194. On y trouve nommés deux marchands de draps d'or et de soie, dont l'un est qualifié *marchant de Florence.*

[6] *Chronique de du Guesclin*, etc. Paris, 1830, in-18, pag. 414.

parer leur offrande, qui consistait en vaisselle précieuse, la présentèrent sur une table couverte d'un drap d'or[1].

Robes de drap d'or des images de N. D. de Tournay et de son enfant.

Je citerai encore, avant de passer au XVI^e siècle, deux robes de drap d'or que le duc de Bourgogne avait fait faire pour vêtir les images de Notre-Dame de Tournay et de son enfant, le jour de la Sainte-Croix en septembre, l'an 1412, « lesquelles ymaiges, est-il ajouté dans le compte dont nous donnons un extrait, ledit seigneur a acoustumé chacun an faire vestir ledit jour de robes nouvelles[2]. » Je ne veux pas non plus omettre « ung grand drap sur or où sont les trois personnages de la Trinité et plusieurs images à panonceaux, » drap prisé, en 1424, 340 livres parisis, ni « un drap d'or à images où il y a un couronnement, au milieu, de N. D. à aureoles de perles, nommé le *drap brun*, » prisé 200 livres parisis[3].

Riches draps d'or des comptes de Bourgogne.

Drap d'or sur velours.

Enfin il y avait encore du drap d'or sur velours, article rare, ou qui du moins ne paraît pas souvent, sous ce nom, dans les comptes et dans les inventaires[4].

Explication de deux passages d'E. de Monstrelet, en apparence contradictoires.

Avant de rechercher ce que l'on doit entendre au juste par cette désignation, je constate qu'elle concilie deux passages des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, relatifs tous deux aux obsèques de Charles VII, et qui pouvaient paraître

---

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. VII; tom. I^er, pag. 614. Un peu plus loin, pag. 620, l'auteur raconte que Charles VI fit son entrée à Lyon sous un poêle de drap d'or attaché à quatre lances portées par quatre demoiselles.

[2] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 64, n° 213.

[3] *Chapelles du roy Charles VI*, dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 232, 233.

[4] « Pour viiij aulnes et demye drap d'or faict sur velute cramoisy vermeil à asseoir sur ledict poesle (à mettre sur le corps [de Charles VII] à Melun), à xxx escus l'aune. » Comptes de Tanneguy du Chastel (1461), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 243.

Couverture du chariot du convoi funèbre de Charles VII.

contradictoires. Dans l'un, il est dit que le corps du feu roi ayant été embaumé, fut porté sur un chariot couvert de drap d'or, jusqu'à Paris en l'église Notre-Dame[1]; dans l'autre, après avoir raconté le différend qui éclata entre l'écuyer d'écurie et les religieux de Saint-Denis pour la propriété d'un drap d'or vermeil *moult bel*, placé sous la représentation du défunt[2], l'écrivain nous apprend que le comte de Dunois et le chancelier de France « remporterent le drap de veloux noir à la croix blanche, lequel couvroit ledit charriot, » mais non sans avoir, suivant l'usage, abandonné à l'église un grand nombre des étoffes qui avaient servi aux funérailles, d'abord le poêle en litige, puis des velours, des

---

[1] *Chron. d'Enguerran de Monstrelet*, éd. de M.DCIII., vol. III, fol. 87 recto, ann. 1461. Voyez encore dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. XIX, ch. IX, ann. 1398 (tom. II, pag. 658), le récit des obsèques de Blanche, reine de France, dont le corps fut placé dans une litière ornée de soieries tissues d'or, suivant un usage bien ancien, s'il est vrai, comme il est dit dans *les grandes Chroniques de France*, tom. II, pag. 277, que le corps de Roland fut porté à Blaye sur deux mules, « en biere dorée couverte de riches pailles de soie. » Le Religieux ajoute, pag. 662, que l'abbaye n'eut pour tout profit, dans la dépouille de la reine, que les tentures de soie tissues d'or qui avaient couvert son cercueil, et dont l'abbé de Saint-Denis fit faire des ornements d'église. C'est pour une destination semblable que la duchesse d'Athènes, morte en 1389, avait légué à la même maison les trois riches vêtements dont elle avait été parée le jour de son premier mariage (liv. X, ch. V; tom. Ier, pag. 606), et qu'en 1409 le duc d'Orléans fit don de tous les riches vêtements laissés par son épouse (liv. XXX, ch. X; tom. IV, pag. 252). Après cela, que l'on se figure qu'il y avait des princes sans cesse occupés, comme le duc de Guienne, mort en 1415, à faire fabriquer des ornements pour les églises (liv. XXXVI, ch. XIV; tom. V, pag. 588), et l'on n'aura aucune peine à comprendre l'immensité des richesses qu'elles possédaient en ce genre.

[2] Du Tillet nous apprend, dans son *Recueil des roys de France* (Paris, 1607, in-4°, pag. 341), qu'aux obsèques royales « souloit estre l'effigie posée sur le cercueil où estoit le corps, afin, par celle representation, d'esmouvoir le peuple à honorer ledit corps clos audit cercueil, » etc.

cendaux et des satins[1]. Maintenant que pouvait être ce drap d'or sur velours? Si ce n'est pas la même chose que le velours broché de fil d'or dont le cardinal d'Amboise Ier avait une grande couverture[2], et dont étaient faites les robes que François Ier et Henri VIII portèrent le même jour[3]; si ce n'est pas non plus le velours nervé de drap d'or dont il est question dans la relation du tournoi qui eut lieu à Paris, en 1514, pour l'entrée de Marie d'Angleterre, seconde femme du roi Louis XII[4], je déclare mon insuffisance et laisse à d'autres le soin de mieux faire.

Que faut-il entendre par drap d'or sur velours?

Suivant toute apparence, le drap d'or le plus usité était le drap d'or ras, que je n'ai pourtant trouvé ainsi spécifié que dans deux inventaires, dans une relation de la mort et des

Drap d'or ras, d'or trait.

---

[1] *Chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, vol. II, folio 93 recto. Voyez encore l'*Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier, éd. de D. Godefroy, pag. 309, 320; et les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV, pag. 389, où l'on voit que l'effigie du duc de Montpensier, mort en 1610, « estoit sur un lit de parade, garny d'une couverture de drap d'or trainant de tous costez en terre, » etc.

Cette couverture était fréquemment l'objet de discussions entre les officiers du mort et le clergé, qui se la disputaient comme la chape à l'évêque, avec cette différence que le poêle de drap d'or restait presque toujours à l'église. Voyez le même recueil, tom. II, pag. 67.

L'effigie du défunt ainsi couchée sur un lit de parade, me rappelle l'enfant de soie, image de Rustem, que l'on assied tout armée sur un cheval bai, et que des messagers vont porter ainsi à Sam le cavalier. Voyez *le Livre des Rois*, de Firdousi, tom. Ier, pag. 354.

Le lecteur curieux de connaître les cérémonies observées aux obsèques et funérailles des anciens rois de France, peut recourir au *Vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, par Marc de Wlson, sieur de la Colombiere, sec. part., ch. LII, pag. 611-622.

[2] *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 483. Cf. pag. 541.

[3] Mémoires de messire Martin du Bellay, ann. 1534. (Ed. du *Panth. littéraire*, pag. 505, col. 1.)

[4] *Ibid.*, 1re part., ch. XII, pag. 181.

obsèques de Henri II[1], et dans des mémoires d'une date peu ancienne; mais peut-être était-il convenu qu'où le mot de *drap d'or* se présentait seul, il fallait entendre cette étoffe. Quelle qu'elle soit, on voit que l'on s'en servait pour habits et pour meubles[2], qui sont quelquefois désignés simplement comme étant d'or trait[3]. Je laisse à d'autres le soin de décider si le *rataz* « pour faire les karriaus du char (de la royne), » marqué dans le compte de Geoffroi de Fleuri, au prix de 10 l. 10 s. la pièce[4], doit son nom à l'adjectif *ras*, qui formait aussi la dénomination d'une étoffe de soie en usage au XVI^e siècle et bien plus tard[5]. Quant au drap d'or *racaniaz* indiqué dans un compte relatif aux couches de Valentine de Milan[6], c'était, suivant toute apparence, un drap orné de broderie, *ricamato*, mot italien devenu *racaniaz*, par faute de copie ou d'impression, et dont les Espagnols ont fait *ricomas*[7].

Rataz.

Drap d'or *racaniaz*, ou plutôt *racamaz*.

---

[1] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr*, 1^re série, tom. III, pag. 319.

[2] *Autres tapiz velluz, pieces de tapisseries, couvertes, bauchiers et autres chouzes aportées de Naples* (30 janvier 1495), dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3^e série, tom. I^er, novembre-décembre 1849, 2^e livrais., pag. 166, en note.

Voyez, pour une chambre de drap d'or ras rouge et noir, en 1501, l'*Histoire du château de Blois*, par L. de la Saussaye, édit. de MDCCCL, in-12, pag. 133.

[3] *Hist. du chât. de Blois*, pag. 133.

[4] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 58.

[5] « ... ad templum majus elatum est tunica, stola, ac manipulo aureis, calciamentis purpuratis, calceis ex albo serico, bireto ex *raso serico* albo... lecticæ aureo texto regiis insignibus quadrifariam picturato contextæ impositum, a baronibus et equitibus atratis suffultum. » Selectio locorum quorumdam insignium consilio omissorum in lib. VI Rer. Sicanic. Maurolyci abb., etc. (Stephani Baluzii Miscellan. Liber secund., pag. 323.) Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, v^is *Raxium*, *Raz*, *Raza*, n° 1, tom. V, pag. 604, col. 2 et 3.

[6] *Louis et Charles ducs d'Orléans*, par Aimé Champollion-Figeac, 1^re part., pag. 65. Le drap d'or *racaniaz* y est coté « au feur de xx frans la piesse. »

[7] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 369, et note 3.

Le drap d'or frisé paraît avoir été aussi fort répandu, et l'on remplirait plusieurs pages de ce livre avec les indications de ceux dans lesquels il en est question. Comme l'autre espèce de drap d'or, on l'employait pour ornements d'église[1], pour habits et pour ameublement[2]; on alla même, en certaines occasions, jusqu'à en faire des tentes, comme pour le *Camp du drap d'or*, où « les principales, dit le maréchal de Fleurange, estoient de drap d'or frisé, dedans et dehors, tant chambres, salles que galleries, et tout plein d'aultres de drap d'or ras, et toilles d'or et d'argent. »

Drap d'or frisé.

Emploi de cette étoffe.

Brantôme nous représente Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, habillée d'une grande robe de drap d'or frisé, et montée sur une belle haquenée vêtue de drap d'or broché[3], toutes choses que n'aurait pu se permettre une personne d'un rang moins élevé, surtout au xv^e siècle : en effet, à en croire la vicomtesse de Furnes, les comtesses et les baronnes ne devaient pas porter robes ou vêtements de drap d'or frisé, ni avoir dans leur maison accoutrements de lits ou carreaux de cette étoffe[4]; mais elles devaient se contenter du ve-

Costume de Blanche de Montferrat en drap d'or frisé et broché.

---

[1] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IV, pag. 280.

[2] Mémoires de Robert de la Marck, seigneur de Fleurange, ann. 1520, ch. LXVII. (Éd. du *Panth. litt.*, pag. 282, col. 2.) — Mémoires de Martin du Bellay, liv. I^er, ann. 1521 (*ibid.*, pag. 336), et ann. 1534 (*ibid.*, pag. 505, col. 1 et 2). Voyez encore *Hist. du château de Blois*, par L. de la Saussaye, édit. de MDCCCL, in-12, pag. 133, 134. J'ajouterai que quand Louis XII, auquel se rapporte cette dernière citation, épousa en secondes noces Marie d'Angleterre, la salle où se fit la cérémonie était tendue de drap d'or. (Mém. de Fleur., ch. XLIII, pag. 256, col. 1.)

[3] *Des Dames galantes*, 4^e discours. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, tom. II, pag. 354, col. 2.)

[4] Voyez dans le Ms. de la Bibl. nat., n° 7015-7016, qui est du xv^e siècle, fol. 55 recto et 152 recto, les lits de la reine Alexandra et d'Hérode mourant, avec draps et couvertures; dans le Ms. n° 6829, folio 8 verso, n° 1, un précieux modèle d'un lit du siècle suivant, et dans le Ms. n° 7231², folios 153 verso,

Espiéglerie de Bussy d'Amboise en 1578.

lours, du damas et autre drap de soie[1]. Si Bussy d'Amboise se permit, en 1578, de se présenter à la cour suivi de six pages vêtus de drap d'or frisé, c'était pour faire pièce aux mignons de Henri III, « autant ou plus braves que luy[2]. »

Dessins retracés sur les draps d'or.

Passant maintenant aux dessins retracés sur les draps d'or, je dois constater, avant toute chose, qu'ils ne différaient guère de ceux que j'ai déjà signalés pour des époques

---

157 recto, des garnitures de lit de la même époque. Au commencement du xv^e siècle, on vantait les *coustes* champenoises :

> Mais je me doubs que les grands aises,
> Les beaux lis, coustes champenoises...
> Ne face la chevalerie
> Moult redoubter et aleutir
> D'aler l'air de la mer sentir.
>
> *Le Chapel des trois fleurs de lis*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7275, folio 325 recto, 1^re col., v. 16.

On est porté à interpréter ici *coustes* par *draps*, en songeant à la réputation des toiles de Reims pendant le xiv^e siècle. Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 98. On lit dans un poëme anglais de l'époque :

> Your sheets shal be of cloths of Rayne.
>
> *Sir Degore*, etc. (*The History of English Poetry*, éd. de 1840, tom. I^er, pag. 180. Cf. not. *C.*)

Les diverses parties d'un lit, au xi^e siècle, sont énumérées dans un passage de Jean de Garlande cité par du Cange, *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 134, col. 2, art. *Capetum*.

En Castille, on pouvait faire des garnitures de lits en brocart, en toile d'or et d'argent, et en *raso*, ou autres étoffes de soie ; mais il était interdit d'employer ce brocart et ces toiles à des ameublements ni à des tentures. Voyez la *nueva Recopilacion de las leyes del reino*, liv. VII, tit. 12, l. 2, n° 2. Le drap d'or, appelé en Espagne *brocado*, *brocat* (*Concil. Hisp.*, tom. IV, pag. 192 ; *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 780, col. 2), y était apporté d'Italie (*la Vida i hechos de Estevanillo Gonzalez*, etc. Amberes, viuda de Juan Cnobbart, 1646, in-4° esp., fol. 145), et payait, à l'égal du camelot et autres étoffes, cinq maravédis pour cent d'entrée (*Recop.*, lib. IX, tit. 22, l. 2). Le plus beau s'appelait *brocado de mas altos*. Voyez *la perfecta Casada*, de Fr. Luis de Leon, § 2.

[1] *Les Honneurs de la cour*, à la suite des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, de la Curne de Sainte-Palaye, édit. in-12, tom. II, pag. 265.

[2] *Journal du regne du roy Henry III*, éd. de le Duchat, tom. I^er, 1^re partie, pag. 23.

antérieures. C'étaient toujours des lions ou des aigles à une ou deux têtes, souvent placés dans des rouelles ou cercles, quelquefois mêlés à des listes ou bandes, tissues à façon de *trifoire*, bandes qui parfois constituaient à elles seules, l'ornementation de l'étoffe[1]. C'étaient encore des oiseaux, faucons, hérons, paons, et d'autres animaux, des feuillages, des épis, des fleurs, des rayons de soleil, des grains d'or, des pommettes d'or, des têtes d'oiseaux également d'or[2], des

---

[1] *Visit. facta in thesaur. S. Pauli Lond.*, etc. (*The Hist. of Saint Paul's Cathedral*, pag. 329, col. 2; *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 236, col. 2, v° *Philetrum*, et tom. VI, pag. 669, col. 3, v° *Triforium.*) — Inventar. ann. 1410, ex tabular. eccl. Noviom. (*Une Cité picarde au moyen âge*, etc., pag. 155.) Cf. supra, tom. I, pag. 49, 50; inventar. S. Capellæ Paris. ann. 1376, apud du Cange, tom. II, pag. 726, col. 3, v° *Custos*, n° 7; et inventar. eccl. Camerac. ann. 1371, *ibid.*, tom. II, pag. 62, col. 3, v° *Campania*, n° 3.

[2] Invent. ann. 1389. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 809, E, 810, C, E, et 811, A, B.) — *De Panno et harnesiis, papæ absque custuma transmittendis*, ann. D. 1388. (*Fœdera, conventiones*, etc., tom. III, pars IV, pag. 22, col. 1.) — *Super Liberatione diversis Franciæ ecclesiis, juxta testamentum Henrici (VI) nuper regis*, ann. D. 1425. (*Ibid.*, tom. IV, pars IV, pag. 16, col. 2.) — Compte d'Etienne de la Fontaine, du terme de Noël 1352. (Arch. nat., K. reg. 8, fol. 103 recto; *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 37, col. 1.) — Invent. des meubles du duc de Normandie, en 1363 (Ms. de la Bibl. nat., fonds Mortemart, vol. LXXIV, folio 82 recto; et Notice sur les Comptes de l'argenterie, pag. xxx), etc.

Dans la miniature frontispice du Ms. de la Bibl. nat. n° 7296, on voit Marie de Clèves, troisième femme de Charles duc d'Orléans, veuve en 1465 et morte deux ans après, vêtue d'une robe de drap d'or parsemé de dessins en forme d'épis, comme l'étaient la chasuble et le parement spécifiés dans l'inventaire de sa belle-mère; et une autre miniature du commencement du XV^e siècle, qui se trouve au fol. 39 recto du Ms. n° 7275[2], nous montre une dame dont la robe est parsemée de fleurs d'or. Les curieux qui voudraient approfondir un sujet que je me borne à indiquer ici, feront bien de recourir aux miniatures et aux tableaux que mon exil en province et les règlements de la Bibliothèque nationale me rendent, pour ainsi dire, inaccessibles. Par exemple, il y a au Musée du Louvre quelques vieux tableaux où l'on voit des étoffes singulières, brocarts et autres. Parmi ces toiles, dont je dois la connaissance à une communication amicale de M. Prosper Mérimée, je citerai le n° 507, ancienne école d'Italie, où la Mère de Dieu a un manteau couvert d'une espèce de vermicel d'or; le n° 436, de Turino Vanni, qui a représenté

chardons, des peignes[1], et nombre d'autres ornements dont les noms ne sont pas toujours faciles à expliquer[2].

Richesse des draps d'or au XVIe siècle.

Au XVIe siècle, les splendides étoffes dont nous parlons étaient devenues, s'il est possible, encore plus somptueuses : c'étaient des draps d'or frisé et figuré de velours ou à fond

---

la Vierge et l'enfant Jésus flanqués d'anges, celle-là vêtue d'une robe rouge à pois ou à étoiles d'or, un peu plus petites que les ornements également d'or semés sur les robes vertes des anges ; le n° 214, de Jean de Fiesole, dont le sujet est le même que dans le n° 505, c'est-à-dire le couronnement de la Vierge. Le trône de Marie est couvert de brocart d'or sous lequel l'étoffe disparaît presque entièrement ; un évêque, que l'on voit de dos, porte un manteau blanc, sur lequel est une longue bande représentant quelques sujets de la Passion en broderie. Je signalerai encore le n° 123, de Carpaccio, où le peintre a retracé une prédication de je ne sais plus quel saint en pays musulman. Les infidèles ont des dolmans à ramages or et soie noire. Maintenant dans l'école flamande je dois citer le n° 595, Annonciation dans le genre de Van Eyck, dont l'ange a un manteau rouge avec des feuilles de vigne d'or. Au centre de chacune d'elles est une autre feuille noire, et le tout est d'un très-joli effet. Je me rappelle avoir vu un dessin semblable dans d'anciennes étoffes de Venise. Enfin, il ne faut pas négliger le n° 502, portrait de femme de l'école allemande ou flamande, où l'on voit un bonnet ressemblant à un voile d'or, avec broderies capricieuses de soie noire, posé sur un cône orné de perles et de lacets d'or, qui cache les cheveux et qui est retenu par un ru' an d'or passant sous l'oreille. Ce portrait est du XVe siècle. Pour ce qui est de l'école française, il y a une Descente de croix sans numéro, d'un peintre inconnu, dans laquelle Joseph d'Arimathie a une robe de brocart.

[1] Invent. des reliques, vases sacrés et ornements de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, du 20 novembre 1469. (Arch. du départ. de la Vienne, Saint-Hilaire, église n° 28.)

[2] Je lis, par exemple, dans l'inventaire de la chapelle de Valentine de Milan, dressé en 1489 : « Planeta una drappi brocati auro in campo rubeo, laborati ad copas, leones, et alia animalia. » (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 809, E.) Régulièrement par *copas* il faudrait entendre des coupes, des hanaps ; mais il est bien plus probable qu'il y a là une faute de copiste et qu'il faut lire *compas*, comme porte un inventaire de l'église du Puy de l'an 1444, cité dans le Glossaire de du Cange, au mot *Campus*, n° 8, tom. II, pag. 73, col. 1, et au mot *Triffoletum*, tom. VI, pag. 669, col. 2. Quant au sens à donner à *compas*, l'inventaire de Valentine de Milan l'indique assez clairement, ce me semble : « Cortina una... laborata ad ramam cum pluribus *compassibus* dominarum. » (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 811, B.) Voyez, au reste, le Glossaire de du Cange, au mot *Compassus*, n° 2 ; tom. II, pag. 493, col. 3.

de velours [1], des draps d'or riche à fond d'or [2], à fond d'or, frisé à double frisure [3], frise sur frise [4], d'or frisé, riches, or sur or, à frisure double [5], riches à fond d'or trait [6], damassés [7], d'or frisé de damassure [8], frisé et diapré [9], ramagés de rouge [10], verts tous parsemés de flammes d'or [11], des draps d'or frisé faits à quilles [12], à fond d'argent [13], sans parler de la toile d'or, dont Toile d'or.

---

[1] « Un autre carreau de drap d'or frizé et figuré de velours noir, et l'autre costé rayé à chevrons d'or et de branchaye de fleurs bleues. » *Estat des meubles* (du chasteau de Pau)... *portés à Paris*, etc. (1602), chapitre des carreaux; arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 5 verso. — « Un autre carreau de drap d'or frisé figuré de velours noir, et de l'autre cousté à chevrons et branchage et armoiries de Foix et Bearn d'or sur fonds de velours bleu. » *Invent. des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau*, etc., 1634, chappre des carreaux, art. 5 et 6; mêmes archives, extr. de la liasse 427, fol. 6 verso. — « Un carreau de drap d'or frizé, fonds de velours noir doublé de trelis, » etc. *Ibid.*, art. 10. — « Item trois chappes de velours noir, orfroy de drapt d'or veloté rouge, de boguerant pers et ribans de riban de soye vert. » *Invent. des vases sacrés et ornements de la cathédrale d'Auxerre* (1531), arch. du département de l'Yonne, fonds du chapitre.

[2] *Obseques et funerailles de feu le roy Loys xij* (1515), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 262.

[3] *Ibid.*, pag. 263. — *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. II, pag. 79. Voyez pour les prix, pag. 80.

[4] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. II, pag. 324.

[5] *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 264.

[6] *Ibidem.* — *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. II, pag. 79.

[7] Mém. de Martin du Bellay, liv. IV, ann. 1535; édit. du *Panth. litt.*, pag. 506, col. 1.

[8] *Estat des meubles* (du chasteau de Pau)... *portés à Paris*, etc. (1602), chapitre d'autres petis meubles; arch. du départ des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 13 recto.

[9] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. III, pag. 317. Cf. pag. 318.

[10] *Le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. Ier, pag. 443.

Dans le tableau du Musée du Louvre, encore sans numéro, représentant Juvénal des Ursins et sa famille, les prie-Dieu sont en brocart rouge et or; l'or fait le fond, le rouge les dessins.

[11] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 454.

[12] *Ibid.*, pag. 511.

[13] *Ibid.*, tom. II, pag. 849.

on se servait pour doublure de vêtements d'apparat[1], pour robes[2], manteaux[3] ou corps[4], pour faire des applications de broderie[5], et dont il y avait plusieurs variétés, comme, par exemple, de la toile d'or imprimée et gaufrée[6], d'or trait à carreaux[7], et de la toile d'or à fleurs[8]. Nous ne savons si la *touaille* de Plaisance dont parle l'un de nos anciens romanciers[9], rentre dans quelqu'une de ces catégories, et bien moins encore si le drap d'or de Brelin, dont il est fait mention dans un inventaire de 1469[10], doit son nom au pays d'où on le

Variétés de toile d'or.

*Touaille* de Plaisance.

Drap d'or de Brelin.

---

[1] *Obs. et funer. de feu le roy Loys xij*, dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 264.

[2] « Une robe de toille d'or frizé d'or et d'argent avec de la soye noire et envers damassé sur soye rouge cramoisie. » *Decharge des habillements que le roy de Navarre a porté du feu roy son pere*, au mois de mars 1581; extr. de la liasse 356. (Arch. du départ. des Basses-Pyrénées.)

Dans les Mémoires de Marguerite de Valois, cette princesse nous montre la belle comtesse de Lalain « avec une robille à l'espagnole de toille d'or noire... et un pourpoint de toile d'argent en broderie d'or, » etc. Voyez l'édit. donnée par M. F. Guessard pour la Société de l'Hist. de Fr., pag. 96, 97.

[3] « Un manteau de toile d'or frizé d'or et d'argent, velouté de noir et l'envers damassé de cramoizin, avec les manches. — Un manteau de toile d'or noir frizé d'or et d'argent. » *Estat des meubles... portés à Paris*, etc. (1602), chapitre des robes du feu roy et autres accoustremens; arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 9 verso.

[4] « Un corps de toile d'or frizé d'or et d'argent sur la soye noire. » *Ibid.*

[5] Voyez *Invent. des meubles du roy qui se trouvent au chasteau de Pau*, janvier 1635, art. 7; arch. du départ. des B.-Pyrén., extr. de la liasse 427, n° 9. Le n° 8 est relatif à « un grand ciel ou dais de velours vert de broderie de toille d'or... avecq des armoiries au millieu, et, aux bords, des lettres de Damas porfilées d'or, » etc.

[6] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 954.

[7] *Ibid.*, pag. 275.

[8] *Ibid.*, tom. II, pag. 851.

[9] *L'Histoire... du petit Jehan de Saintré*, ch. L; tom. II, pag. 330.

[10] « Item ung aultre parement de drap d'or de Brelin, que donna feu mons^r de Berry, » etc. *Invent. des reliques, vases sacrés et ornements de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, arch. du départ. de la Vienne, Saint-Hilaire, église n° 28

On lit auparavant : « Item deux chapes de drap d'or appellées *les chapes de*

tirait, pays qu'en tous les cas il resterait à déterminer, ou à tout autre circonstance, comme, par exemple, au nom particulier de l'ornement qui en était fait[1].

Robe de Marguerite de Valois en drap d'or frisé de Constantinople.

Quelque habiles que fussent les manufacturiers d'Italie, ceux de l'Orient étaient toujours en réputation, comme par le passé, pour la fabrication des draps d'or, et les rédacteurs d'inventaires continuaient à spécifier la provenance de ces sortes d'étoffes[2]. Brantôme, faisant le portrait de Mar-

---

*Brelin*, lesquelles donna feu monseigneur de Berry, desquelles les orfraiz sont à parsonnages. — Item la chapelle de Brenin, de drap d'or, de mesme les chappes dessnsd., » etc.

[1] Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 55, 56. Dans l'inventaire que nous venons de citer, il est fait mention de deux chapes, l'une de drap d'or rouge et appelée *bel-oysel*, l'autre de velours cramoisi et appelée *la chape de Jésus*.

[2] « Item deux chappes de drapt d'or de Turquie, garnyes d'orffroys à ymaiges de soyes... fort usées. » *Invent. des vases sacrés et ornem. de la cathédr. d'Auxerre*, en 1531; arch. du départ. de l'Yonne, fonds du chapitre. Voyez encore ci-dessus, tom. II, pag. 175, not. 2.

Dans le même inventaire, on lit encore cet article : « Item trois draps de veloux cramoisy; en l'ung y a ung Crucifiement d'or de Chippre avec des lettres *p* et *r*; le deuxieme y a un Crucifiement marqué *S. G. de Tangy*; le iiie y a une Annonciation d'or de Chippre, auquel y a des escussons de fordelis et au deux bot le roy et la reigne de *drap d'or de Chippre*, garnie le tabernacle d'or de Chippre, » etc. Le rédacteur de cet article a-t-il voulu parler d'un drap d'or fait dans l'ancien royaume des Lusignans, ou d'une étoffe tissue ailleurs avec ce fil de soie recouvert d'une lame métallique, qu'on appelait *or de Chypre*, et pour lequel cette île était célèbre au xiveᵉ siècle? Il m'est impossible de le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du xveᵉ, cette marchandise se fabriquait à Gênes (*Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. xxxii). Plus tard, l'industrie de l'or et de l'argent filés s'étendit à Florence, comme on le voit par une anecdote rapportée, sous l'année 1530, dans l'*Hist. de Paolo Jovio*, liv. XXVIII, tom. II, pag. 151, C, et à Milan, d'où elle passa en France avec un certain Turato de cette ville, qui monta à Paris, en l'hôtel de la Maque, un établissement à filer l'or, façon de Milan. Voyez les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV, pag. 223, art. 6.

En même temps que l'or et l'argent de Chypre, on employait pour les orfrois de l'or et de l'argent *de masse*, c'est-à-dire, à ce que j'imagine, *de Damas*. On lit dans l'inventaire cité plus haut : « Item deux chappes de damas pers... les offroys d'*or de masse*.... — Item une tunicque, damaticque de veloux pers figuré à feuil-

guerite de Valois, telle qu'elle lui apparut à Blois, à la procession, le jour de Pâques fleuries de l'an 1571, s'exprime en ces termes : « Son beau corps, avec sa riche et haute taille, estoit vestu d'une robbe de drap d'or frisé, le plus beau et le plus riche qui fust jamais veu en France, et c'estoit un present qu'avoit faict le Grand Seigneur à M. de Grand-Champ, à son depart de Constantinople, vers lequel il estoit ambassadeur... d'une piece qui montoit à quinze aulnes, lequel Grand-Champ me dit qu'elle avoit cousté cent escus l'aulne, car c'estoit un chef-d'œuvre. Luy venu en France... la redonna à Madame, sœur du roy, qui en fit faire une robbe, qui, pour la premiere fois, s'en para ce jour-là... et la porta tout ce jour, bien qu'elle pesast extremement[1]. »

---

laige d'or de Chippre, et pour les imaiges fait à carreaulx, la damaticque garnye les poynctz d'*argent de masse*.... — Item trois chappes de veloux rouge cramoysy, garnies d'orffroys de veloux pers, scemées de flordelis d'*or de masse*....—Item deux draps de soye blanche scemées de beufs et poires et autres fleurs d'*or de masse*.... — Item ung autre drapt blanc de soye à bastons tortis scemés de rozettes par dedens, d'*or de masse*.... — Item deux draps pers de soye... dont il sort des... tenans ung escripteau d'*or de masse*.... — Item un parement de soye perce... figuré d'oyseaulx et de fleurons, où il y a plusieurs lyons meslés, le tout d'*or de masse*, » etc. Il y avait même du drap d'*or de masse* : « Item une tunicque et une damaticque de *drap d'or de mace* et orffroys de tavelles d'or de Chippres, » etc. Citons encore l'article précédent, ne fût-ce que pour appuyer notre conjecture : « Item une chasuble de satin blanc feulleté d'or *de Demase*, l'orffroy large de la chasuble à grains ystoires de la Passion, la tunicque et damaticque de drapt semblable, et les orffroys de tavelles de soyes, » etc. Dans tout le cours de ce long et curieux inventaire, il est à tout moment question d'*orffroys* ou d'*ouffroys de tavelles*, galons dont nous ne pouvons pas plus rendre compte que de ceux qui, dans le même document, sont spécifiés comme étant d'*or de bassin* : « Item quatre chappes de taffetas rouge... garnies d'ouffroys d'*or de bassin*.... — Item trois chappes de damas pers, l'une garnie d'orffroys d'or de Chippres, le champ de velous roge... et les offroys des deux autres, d'*or de bassin* à ymaiges, » etc.

[1] *Discours sur la reine Marguerite*, parmi les *OEuvres complètes de Brantôme*, édit. de M. Monmerqué, tom. V, pag. 155; édit. du *Panth. litt.*, tom. II, pag. 161, col. 1.

Commerce de drap d'or avec l'Orient au XIVe siècle.

Un pareil drap d'or peut passer pour une curiosité, et il ne serait point permis d'en conclure que les fabriques orientales continuassent à faire concurrence aux manufactures italiennes longtemps encore après l'établissement de celles-ci, si nous ne savions que des marchands allaient encore, dans le siècle précédent, chercher outre-mer des tissus précieux pour les vendre chez nous. C'était à ce commerce que l'un des plus illustres d'entre eux, Jacques Cœur, avait gagné sa fortune : « Sur la mer, dit un historien, il avoit à ses despends plusieurs grands vaisseaux, qui alloient en Barbarie et jusques en Babylone, querir toutes marchandises, par la licence du souldan et des Turcs infidelles; aussi, en leur payant treuage, il faisoit venir desdits pays des draps d'or et de soye, de toutes façons et de toutes couleurs[1], » etc.

Don de toile d'or frisée à un ambassadeur turc par Henri III.

Nonobstant l'abondance de draps d'or et de soie pour laquelle la Turquie était déjà renommée du temps de Froissart[2], nos rois ne trouvaient rien de mieux que de telles étoffes à donner aux ambassadeurs de cette nation. Je n'en veux citer pour preuve que le présent fait à l'un d'eux en 1591, par Henri III, de douze aunes de toile d'or frisée[3], sans doute pour s'habiller à la façon d'un ambassadeur grec, qui reçut la visite du prévôt des marchands et des échevins de Paris, vêtu d'une robe de toile d'or *figurée à la turquesse*[4]. Il est vrai que le présent royal comprenait aussi trente aunes de drap d'écarlate, étoffe fort prisée des Turcs, non-seule-

Robe de toile d'or d'un ambassadeur grec.

Goût des Turcs pour l'écarlate.

---

[1] *Chroniques de Matthieu de Coussy*, ann. 1454, ch. CIX. (Édit. du *Panth. litt.*, pag. 187, col. 2.)

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 98.

[3] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. X, pag. 173.

[4] *Ibid.*, tom. III, pag. 454.

ment au temps d'Amurath Ier, mais bien plus tard, s'il faut entendre ainsi ces beaux draps de Paris dont le sieur de Germigny, ambassadeur de France dans le Levant, écrivait à son maître, vers 1580, d'envoyer quelques pièces au Grand Seigneur, qui s'en montrait fort désireux[1].

Peinture sur drap d'or.

Généralement employé pour les vêtements et les meubles des classes élevées, le drap d'or l'était aussi quelquefois par les artistes du moyen âge, qui y peignaient je ne sais comment; au dire du rimeur flamand qui nous apprend ce détail dans un épisode intéressant à consulter[2], non-seulement la toile qui y figure, mais la peinture elle-même était dorée[3], ce que je ne m'explique pas davantage.

Énorme consommation de cette étoffe.

Cet emploi du drap d'or, je n'ai pas besoin de le dire, était exceptionnel, à ce point que la réalité me fournit à peine un exemple à citer à côté de celui que je viens d'emprunter à la fiction. Toujours est-il que l'on faisait une consommation énorme de cette étoffe dispendieuse, dont le débit toujours croissant portait de si rudes coups à la fortune de notre noblesse : Martin du Bellay nous le dit d'une façon pittoresque, lorsque, parlant de l'entrevue de François Ier et de

---

[1] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. X, pag. 175.

[2] *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. II, v. 316; tom. Ier, pag. 42.

[3] Une malette prist où l'istoire ert boutée,
Li dras qui fu escris de painture dorée.
*Ibid.*, ch. II, v. 952; tom. Ier, pag. 60.

Il est peut-être superflu de dire que de bonne heure on peignit et on dessina sur soie; mais il ne saurait l'être de citer ici la notice que M. de Montaiglon a publiée dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 3e série, tom. III, pag. 552-558, sur un parement d'autel en soie décoré de dessins à la plume et au pinceau, et de renvoyer aux statuts des peintres, tailleurs d'images, verriers de la cité de Lyon, confirmés en 1466, art. 27. (*Ordonn. des rois de Fr. de la troisième race*, tom. XX, pag. 566.)

Henry VIII entre Guines et Ardres, au mois de juin 1520, assemblée connue sous le nom de *Camp du drap d'or*[1], il remarque que « plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests et leurs prez sur leurs espaules[2]. » Nul doute, cependant, qu'au milieu de toutes ces riches étoffes si affectionnées de nos aïeux, il n'y eût du drap et de la toile d'or faux : nous en trouvons de mentionnés dans un inventaire du mobilier de la cathédrale de Péterborough en 1539, où quatorze aubes vertes sont décrites comme étant *with counterfeit cloth of gold*[3], et nous en voyons, à la même date, dans les comptes de dépenses de François Ier, où il est fait mention de toiles d'or et d'argent faux, employées avec d'autres étoffes, pour deux accoutrements de masques[4].

Drap, toile d'or et d'argent faux.

On comptait autant de sortes de draps et de toiles d'argent que d'or. En effet, que l'on prenne la peine de parcourir le *Ceremonial françois*, on y verra mentionnés de la toile d'argent damassée à feuillages rouges[5], damassée de violet[6], du

Draps et toiles d'argent.

---

[1] Voyez une relation de cette assemblée dans *le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. II, pag. 736-748.

[2] *Mémoires de Martin du Bellay*, dans la collection de Foucault, tom. XVII, pag. 285.

On se fera aisément une idée du luxe de l'époque en se rappelant qu'un contemporain dit du mariage de M. d'Angoulême avec madame Claude, fille de Louis XII, qu'il y avait dix mille hommes habillés aussi richement que le roi ou que le nouvel époux, malgré que tout le monde fût en deuil de la reine. Voyez les Mémoires du maréchal de Fleurange, ch. XLII, ann. 1514; édit. du *Panth. litt.*, pag. 255, col. 1.

[3] *The History of the Cathedral of Peterburgh*... by Symon Gunton, etc. London, MDCLXXVI, in-folio, pag. 59.

[4] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. III, pag. 96.

[5] Tom. Ier, pag. 389. Voyez aussi les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIII, pag. 406, 411.

[6] *Le Cerem. fr.*, tom. Ier, pag. 391. — *Arch. cur.*, etc., tom. XIII, pag. 414.

drap d'argent frisé[1], frisé à ramages rouges[2], frisé d'or[3], de la toile d'argent à feuillages d'or[4], à ondes[5], comme ailleurs de la toile d'argent frisé d'or et d'argent[6]; mais il en était fait moins souvent usage, comme il en est fait moins souvent mention que des toiles d'or : ce qui tient sans doute à l'inconvénient qu'a l'argent de noircir, et à l'infériorité de ce métal, principalement affecté aux écuyers pendant le moyen âge[7], comme encore aujourd'hui dans les universités anglaises, où les *noblemen* ont des robes passementées d'or, tandis que les *esquires* admis au rang de *fellow-commoners* les portent passementées d'argent.

Costume d'un écuyer anglais à la bataille de Cocherel.

Cuvelier, parlant d'un secours tardif amené au captal de Buch après la perte de la bataille de Cocherel, ajoute que l'écuyer qui amena ce secours,

> Quant du chastel parti, tout d'argent se sema,
> De grans perles d'argent son tunicle aorna.
>
> *Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. Ier, pag. 180, var. 1.

---

[1] *Le Cerem. fr.*, tom. Ier, pag. 526. — *Inv. des meubl. du roi qui se trouvent au chât. de Pau*, janv. 1635, art. 9; arch. des B.-Pyrén., extr. de la liasse 427, n° 9, fol. 4 recto.

[2] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 450.

[3] *Ibid.*, tom. II, pag. 227.

[4] *Ibid.*, tom. Ier, pag. 446.

[5] *Ibid.*, pag. 269.

[6] *Estat des meubles* (*du chasteau de Pau*), en 1602, cité plus haut, fol. 9 verso. — *Invent. des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau*, etc., 1634, chappre. des daiz, art. 3; arch. des Basses-Pyrén., extr. de la liasse 427, n° 9, fol. 6 recto.

[7] Voyez *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de M. DCC. LIX., tom. II, pag. 239, 234, not. 4 sur la IIIe part., et not. 7 sur la IVe.

Venait-il à décéder, l'écuyer était admis aux honneurs du drap d'or, que l'on aurait pu croire réservés aux chevaliers et aux personnages de classe supérieure. On le voit par cet article d'un compte de 1362 : « Solvit... sacristæ Nemausi pro panno aureo... posito supra tahutem Rostagni de Blandiaco, olim scutifferi, dum corpus suum fuit præsentatum ecclesiæ sepulturandum. » *Histoire... de Nismes*, par Menard, tom. II, preuves, pag. 255, col. 1. Voyez encore auparavant, pag. 244, col. 2, et le Glossaire de du Cange, au mot *Letricum*, tom. IV, pag. 73, col. 1.

Costume de celui par qui fut tué Chandos.

Dans la suite de son poëme, Cuvelier raconte une anecdote qui mérite bien d'être citée, et que nous aurions déjà pu rapporter à propos de ce que nous avons dit sur l'usage de placer des clochettes sur les vêtements :

Celui qui ot Chando navré dessus le pis,
Fu pris du bon Englois qui avoit non Henris.
Quant son prison ot pris c'on nommoit Aymeris,
Son jaque, qui estoit de clochettes garnis,
Fist tantost despoillier, et puis fu revestis
A l'envers, à la fin qu'il ne fust pas choisis;
Car du frere Chando éust esté occis.
A Chando demandoit son frere dont je dis :
« Frere, qui vous a mort? nommez-moi ses habis. »
— « S'a fait, ce dit Chando, .i. escuier de pris,
A clochettes d'argent dessus son jaque assis. »
Adonc fu l'escuier entre les autres quis;
Mais par son maistre fu de la mort garantis[1], etc.

*Ibidem*, tom. II, pag. 206, v. 19357. Cf. *Chr. de du Guesclin*, Paris, 1830, in-18, pag. 371, 372.

---

[1] Dans le même ouvrage, pag. 207, v. 19404, on voit figurer un héraut d'armes couvert d'une tunique d'or fin brodée de soie; mais, suivant toute apparence, le héraut d'un baron n'était ainsi vêtu que pour faire honneur à son maître. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à chaque instant on trouve des mentions de hérauts vêtus de drap d'or ou recevant des présents d'étoffes précieuses, sans doute pour s'en habiller, comme d'une sorte de livrée qui devait, j'imagine, témoigner non du droit des gens de cette classe à porter des étoffes de prix, mais de la richesse et de la générosité des personnes dont ils recevaient de semblables présents, observation qui s'applique également aux jongleurs et aux ménestrels, fréquemment traités de même. (Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 160.) Nous ne rechercherons pas ici comment, chez les hérauts, ce riche vêtement se conciliait avec le tabard officiel blasonné aux armes de leur maître; nous nous bornerons à citer des exemples à l'appui de ce que nous venons d'avancer. En 1495, nous rencontrons à un assaut l'un de ces officiers vêtu d'une robe de drap d'or garnie de fourrures, qu'il devait à la libéralité d'un seigneur italien (*Le Vergier d'honneur*, etc., dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. Ier, pag. 338), et dans la relation d'un tournoi qui eut lieu à Paris en 1514, on voit

Fréquentes mentions de draps d'argent dans les comptes de Bourgogne.

Pour peu que l'on parcoure les comptes des ducs de Bourgogne, on trouvera de fréquentes mentions de draps d'argent. On en voit donner en 1416 aux ambassadeurs

---

deux hérauts « vestus de drap d'or, à cheval, » marcher après un page, « couvert luy et le cheval de drap d'or et de noir. » (*Le vrai Theatre d'honneur et de chevalerie*, par Marc de Wlson, s^r de la Colombiere, 1^re part., pag. 180.) Dans le *Traité de la forme et de la maniere des tournois à plaisance*, par le roi René, il est dit que « fera bailler le duc de Bourbon au roy d'armes deux aulnes de drap d'or ou de velours velouté, ou satin figuré cramoisis, du moins. » (*Ibid.*, 1^re part., ch. v, pag. 52.) Enfin, plus tard, nous voyons Louis XI faire donner en public à un héraut anglais, outre trois cents écus comptés de la main à la main, une belle pièce de velours cramoisi contenant trente aunes. (*Cronique du roy Loys unziesme*, par Philippe de Commines, ch. LXX.)

Avec tout cela, cependant, on appelait *hiraudie*, *heraudie*, une mauvaise souquenille, un habit usé :

> Si li convint sa reube vendre
> Et cangier, col que nus en die,
> A une povre *hiraudie*.
>
> *Du Chevalier au barizel*, v. 552. (*Fabliaux et Contes*, éd. de Méon, tom. I^er, pag. 226.)

Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, v^is *Hiraudus* et *Herreruelus*, tom. III, pag. 665, col. 3, et 671, col. 1.

Le nom le plus habituel de la cotte d'armes, qui constituait l'attribut du roi d'armes ou du héraut, vêtement toujours en rapport avec le rang du maître de cet officier, était *tunique*, *tunicle*, *tenicle*, *tournicle*, *tunelle*, *thumulle*, etc. (bas latin *tunica*, *torniclum*, *turniclia;* ap. du Cange, *Gloss.*, tom. VII, pag. 615, col. 1; pag. 697, col. 1 et 2; pag. 703, col. 1. Cf. tom. VII, pag. 1 seqq.; et *Chron. de du Guesclin*, Paris, 1830, in-18, pag. 134, not. 2), ou plutôt *tabard, tabar* (bas lat. *tabardum*, *tabbardus*, etc.; ap. du Cange, tom. VI, pag. 476, 477), mot qui, pris au figuré, signifiait aussi *secours :*

> Perdu aveiz vostre *tabar*,
> C'est-à-dire vostre *secours*.
>
> *C'est la complainte au roi de Navarre*, v. 38. (*Œuvres complètes de Rutebeuf*, tom. I^er, pag. 42.)

Si, fidèle à ses habitudes, le rimeur n'a pas cherché à jouer sur le nom latin de son héros, dont le substantif *tabaldus* se rapproche tant, il a bien pu vouloir dire que la mort de Thibaut V laissait sans défense les populations placées sous son sceptre; cependant il ne serait pas impossible qu'il n'eût fait allusion à l'usage où étaient les hérauts d'armes, qui avaient perdu leur maître, de se dépouiller de leur

d'Angleterre[1], à Philippe Jossequin, garde des joyaux de Jean sans Peur[2], et à Jehan Dormoy, son écuyer d'écurie[3]. Plus tard, en 1432, Philippe le Bon donnait une pièce de drap d'argent à Antoine de Lannoy, écuyer[4], et un drap d'argent à Henri de Courtavant, écuyer du roi d'Espagne, « quant derrain il vint devers luy en sa ville de Bruges de par ledit roy[5], » un autre, « aux nopces de Baudin de Noyelle, son escuier d'escuierie, du pris de VI^XX VI liv.[6]; » enfin un autre encore « à Rubenges, escuier portingalois... pour une robe[7]. » Dans l'*Histoire du petit Jehan de Saintré*, la reine lui envoie une pièce d'un très-fin drap d'argent[8]. Enfin, à la cérémonie de l'installation de l'ordre du Saint-Esprit, en 1577, il y avait vingt-six chevaliers et cinq officiers, tous vêtus de drap d'argent, qui s'assirent sur des chaises de brocart d'or[9]; et la même année, les princesses et

Don d'un drap d'argent au petit Jean de Saintré.

Costume des chevaliers du Saint-Esprit.

Vêtements de drap et de toile d'argent en 1577.

---

cotte d'armes, de leur tabard, pour l'étendre sur son cercueil (voyez *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. III, pag. 345, et tom. VIII, pag. 258; et *Le Merc. fr.*, ann. 1610, tom. I^er, fol. 479 recto), indiquant par là que leurs fonctions devaient disparaître avec celui dont ils les tenaient. C'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter l'action du héraut de Talbot, qui, ayant reconnu son maître tué la veille, « desvetit sa cotte d'armes et la mit sur sondit maistre » (*Hist. de Charles VI*, par Matthieu de Coussy, éd. de D. Godefroy, pag. 646), et non y voir une marque de respect pour un mort, semblable à celle qui a été signalée plus haut, tom. I^er, pag. 127.

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 153, n° 490.

[2] *Ibid.*, pag. 154, n° 495.

[3] *Ibid.*, pag. 142, n° 443. L'étoffe donnée à ce dernier est indiquée comme seulement figurée d'argent.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 284, n° 1002.

[5] *Ibid.*, pag. 290, n° 1028.

[6] *Ibid.*, pag. 286, n° 1007.

[7] *Ibid.*, pag. 289, n° 1019.

[8] Ch. XXVIII; tom. II, pag. 210. Jean n'était encore qu'écuyer. Voy. aussi pag. 290.

[9] *Voyage de Jérome Lippomano*, etc. (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, tom. II,

dames de la cour qui accompagnèrent Henri III au mariage de la fille de Claude Marcel et du seigneur de Vicourt, à l'hôtel de Guise, s'y montrèrent vêtues pour la plupart de drap et de toile d'argent[1], ni plus ni moins que si elles eussent été vierges, comme les six jolies personnes costumées de drap d'argent et vert, qui conduisaient le Chevalier Verd au tournoi[2]. Ce drap, comme on le voit dans les deux articles que nous citions tout à l'heure, coûtait, au moins en Flandre, au commencement du xv^e siècle, cinquante écus d'or la pièce : ce qui n'apprend pas grand'chose, alors que nous convertirions cette somme en monnaie actuelle; car nous ignorons l'étendue des pièces et bien d'autres détails qu'il nous serait utile de connaître pour nous rendre un compte satisfaisant de la marchandise. On sera certainement plus près d'y arriver, pour l'époque suivante et pour les toiles d'or et d'argent, en recourant aux ordonnances rendues en 1578, par Henri III, sur le fait de la police générale de son royaume. On y voit la toile d'or et d'argent à un fil taxée à trois écus et un tiers l'aune, les deux fils à trois écus deux tiers, les damassées de toutes couleurs figurées à cinq écus, comme les toiles d'or et d'argent de Florence pleines et damassées à deux fils; on y trouve enfin les toiles frisées d'ordinaires cotées deux fois plus cher, et les frisées riches à poil au taux de vingt écus l'aune[3].

Personnages de roman costumés de drap d'argent.

Prix du drap d'argent en Flandre au xv^e siècle.

Prix des draps et toiles d'or et d'argent au xvi^e siècle.

---

pag. 404.) Voyez encore *la Livrée et Vêtemens des chevaliers du Sainct-Esprit*, dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 298.

[1] *Journal des choses memorables advenues durant le regne de Henry III*, etc. A Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, MDCCXX, in-8°, tom. I^er, 1^re part., pag. 22. Voyez encore pag. 28.

[2] *Clariodus*, etc. Edinburgh, M.DCCC.XXX., in-4°, buik II, v. 1715, pag. 105.

[3] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 211, 212.

Un détail que je ne dois point oublier, parce que les rédacteurs de comptes et d'inventaires ont en général soin de l'indiquer, c'est que, comme les draps d'or, ces draps d'argent étaient sur un fond de couleur, et qu'il y en avait, à ce qu'il semble, de toutes les nuances. Ainsi nous trouvons trois robes d'argent vermeil dans un compte de 1432-33[1], comme un drap d'or de vermeil dans un inventaire des reliques et ornements de la cathédrale de Beauvais dressé en 1472[2], comme un drap d'or cramoisi, un drap d'or bleu dans les *Honneurs de la cour* de la vicomtesse de Furnes[3]. Il est à peu près sûr que le fond de ces étoffes était invariablement de soie; cependant nous trouvons dans un inventaire des vases sacrés et ornements de la cathédrale d'Auxerre, que nous avons déjà bien des fois cité, trois chapes « de drap d'or en laine de satin pers, figurés d'oyseaux, de serfs et de chiens. »

Fond de couleur de ces étoffes.

Drap d'or en laine.

Après les draps d'or et d'argent, viennent les velours, que l'on rangeait parfois dans la même catégorie[4], et qui, comme

Velours.

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 298, n° 1058.

[2] *Bulletin monumental*, etc., vol. X, n° 5, 1844, pag. 343. Ce drap d'or est indiqué comme semé de rois tenant chacun un bâton, et au bout une truie embrochée; mais nous ignorons si ce bizarre objet était tissé ou brodé.

[3] *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, etc., 1re édit., tom. II, pag. 221, 229, 231.

Dans le *troisième volume de l'Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France*, pag. 329, ann. 1562, Théodore de Bèze fait mention d'un certain Chasteauneuf, surnommé *Nez de velours*. Si un pareil sobriquet venait du soin pris pour dérober la vue d'une infirmité, un autre qu'un gentilhomme aurait-il pu, cent ans auparavant, employer du velours? Ce que je sais, c'est que la même année fut tué à Paris un archer qui portait un nez d'argent. Voyez les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, tom. IV, pag. 65, et tom. VI, pag. 38.

[4] Un écrivain racontant les obsèques de Charles VII, nous dit que sur le corps il y avait « un grand drap d'or de quelque deux pieds de hauteur, de velours bleu semé de grandes fleurs de lys d'or de Chypre par-dessus » (*Chroniques de Mat-*

ces riches étoffes, désignés d'une manière ou d'une autre pendant les premiers temps du moyen âge[1], avaient fini par recevoir, au commencement du XIV^e siècle[2], le nom qu'ils ne devaient plus quitter. Ainsi placés sur le même rang que les draps d'or et d'argent, les velours étaient de même exclusivement à l'usage des classes élevées : « On avoit, dit Sainte-Palaye, interdit la soie aux bourgeois et aux gens du com-

Rang élevé de cette étoffe, affectée aux nobles et aux chevaliers.

---

*thieu de Coussy*, ch. CXXV; édit. du *Panth. litt.*, pag. 232, col. 2, ann. 1461), tandis qu'un autre, après avoir dit que le corps du roi était porté en une litière par les *henouars*, ou porteurs du grenier à sel de Paris, ajoute que cette litière « estoit couverte et assemblée d'un moult riche drap d'or qui bien pouvoit valoir mille ou douze cents escus d'or. » Voyez le *Livre des faits advenus au temps du roi Louis XI*, par Jean de Troyes, ann. 1461. (*Ibid.*, pag. 241, col. 1.)

Voyez encore ce que nous avons dit ci-dessus, tom. II, pag. 179, relativement au drap d'or sur velours, et le testament d'Anne d'Armagnac de l'an 1472, cité par D. Carpentier (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 557, col. 1, v° *Balosius*), qui renvoie au mot *Valos* (tom. VI, pag. 731, col. 2), dont l'explication n'est pas plus satisfaisante; et cependant rien qu'à lire les passages où l'on rencontre ce terme et son équivalent latin, il paraît plus que probable qu'il s'agit de velours, aussi nommé *velludellum*, *velluellum*, *velluetum*. Cf. *Gloss.*, tom. VI, pag. 756, col. 3, et pag. 833, col. 3, v° *Villosa*.

[1] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 164-171.

[2] On pourrait reculer cette époque de quelques années en considération de cet article d'un inventaire de 1296 : « Item capa... de indico velvetto, » etc. Voyez *The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 318, col. 2.

Dans un autre inventaire de la même époque cité dans le Glossaire de du Cange, au mot *Carpita*, tom. II, pag. 195, col. 2, c'est un tapis de drap de soie velu, *unam carpitam de panno serico velluto*. Au dire de Denis Sauvage, l'expression *villoso e serico*, qu'il rencontre dans le XXXIV^e livre de l'Histoire de Paolo Jovio, signifierait *de velours*. Voyez les Annotations en tête du tom. II, pag. 293, lig. 15, de la traduction française. Au haut de la page, il est question d'une quadrirème de la flotte d'André Doria, destinée à Charles-Quint pour son expédition de Tunis, galère qui était couverte d'un voile « entretissu de drap d'or et de veloux cramoisi, estans les rameurs fort bien accoustrez de hoquetons de soye, » etc. C'est ce même Doria, qui, en 1533, avait reçu l'empereur en son logis des jardins du faubourg de Gênes, « lesquels il avoit si bien parez en tout appareil royal... car c'estoyent toutes tapisseries de soye, et licts entretissus de drap d'or et de veloux cramoisi, avec medailles, et tableaux d'ouvrage exquis. » Voyez liv. XXXI, tom. II, pag. 232, I.

mun : encore étoit-elle dispensée, entre les chevaliers et les écuyers, avec un sage ménagement. L'attention à ne rien confondre alloit si loin, que, dans les cérémonies, lorsqu'on voit les chevaliers vêtus de drap de Damas, les écuyers ne le sont que de satin, ou si les derniers ont des habits de damas, les premiers sont habillés de velours[1]. » A ce témoignage j'ajouterai celui de Jean du Port, biographe du comte

Simplicité de costume de Jean d'Orléans.

---

[1] *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, etc., part. IV, tom. Ier, pag. 291. Voyez aussi la not. 13, pag. 342, 343.

Les observations de Sainte-Palaye sont confirmées par un passage d'Olivier de la Marche, qui se rapporte à l'an 1454. Voyez liv. Ier, ch. XXIX. (Édit. du *Panth. litt.*, pag. 490, col. 2.) On peut également les appliquer aux femmes, comme le prouvent des vers de Martin Franc :

Ces chapperons d'honneste contenance
Des dames sont de velours ou satin,
Et les bourgeoises les ont par difference
De beau drap noir ou rouge à leur plaisance.

*Le Parement et triumphe des dames*, etc., ch. XXIII; édit. de Paris, pour Jehan Petit et Michel le Noir, s. d., petit in-4°, fol. signé J, recto et verso.

A la fin du moyen âge, les bourgeoises ont encore des chaperons de drap; mais elles les doublent de velours, ou elles portent des robes garnies de bandes de cette étoffe :

Leur soing est de chercher un velours par figure
Ou un velours rasé, qui serve de doublure
Aux chaperons de drap que tousjours elles ont.

*Discours nouveau sur la mode*. A Paris, chez Pierre Ramier, M. DC. XIII., in-8°, pag. 11. Cf. *First Part of King Henry IV*, act III, sc. I.

Bientôt la femme de condition moyenne

Voudra des cotillons d'un tafetas changeant,
De velours, de damas, ou satin esclatant...
Brassieres de satin quand madame est en couche,
Sans oublier encor les coëffes de velours,
La robe de damas, avec tous ces attours....
Il faut en outre avoir de superbes patins
D'un velours cramoisi, ou de mignards multins, etc.

*Satyre menippée contre les femmes*, etc., par Thomas Sonnet. A Lyon, pour Vincent de Cœursilly, 1623, in-8°, pag. 23.

Jean d'Orléans, mort en 1467 : « Il ne portoit, dit-il, tous les jours, en hyver, qu'une robe de long drap gris de Rouen, ou de bure, comme portoient lors les prebstres; et l'esté le portoit de camelot, avec un pourpoint de treilliz[1], ou de satin les festes, sinon qu'aux plus grandes de l'année il portast robes de velours; encores n'avoit-il oncques porté accoustrement de velours, jusques à ce qu'il fust faict chevalier... et ne vouloit permettre que les gentilz-hommes ny autres de sa suite en portassent, s'ils n'estoient chevaliers[2], » etc.

Magnificence de certains velours mentionnés dans les anciens comptes.

Il y avait des velours d'une grande magnificence, et les an-

---

[1] Après avoir montré le cardinal de Lorraine à la journée de Renty, avec une jupe rouge de velours, c'est-à-dire en contravention aux prescriptions ecclésiastiques (voir ci-dessus, tom. II, pag. 47, not. 1), l'auteur de l'*Hist. part. de la court de Henry II* décrit le costume de Charles-Quint en 1556, et nous apprend qu'il portait un pourpoint de treillis d'Allemagne noir. Voyez les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re sér., tom. III, pag. 294, 302; et l'*Hist. de P. Jovio*, liv. XL, tom. II, pag. 501, C.

[2] *La Vie de Jean d'Orléans*, etc., ch. v. (*Bull. de la Soc. archéol. et histor. de la Charente*, tom. III. Angoulême, 1852, in-8°, pag. 78 et 79.)

Bien différent de son grand-père, François Ier avait tous ses maîtres d'hôtel vêtus de velours, et les cent Suisses de sa garde habillés de pourpoints de la même étoffe, pendant que Charles-Quint pouvait envoyer à l'assaut d'une ville sept ou huit cents hommes, « tous ayans casaques de velours. » (*La Prinse et delivrance du roy* [1524-1530] dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. II, pag. 327; *Mémoires de messire Martin du Bellay*, édit. du *Panth. litt.*, pag. 505, col. 2, et pag. 776, col. 1. Cf. *Hist. de P. Jovio*, liv. Ier, tom. Ier, pag. 30, A; liv. II, pag. 45, B, C; et liv. XV, pag. 333, A.) En 1560, le duc de l'Infantade, commis par Philippe II pour aller recevoir sa nouvelle épouse, Élisabeth, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, se présentait suivi de quarante pages habillés de sayes de toile d'or à bandes de velours cramoisi nervé de satin blanc, le pourpoint de satin jaune et les chausses de velours cramoisi à bandes de toile d'or, le bonnet de velours cramoisi orné de plumes, et avec vingt-cinq laquais à collet de toile d'or bandé de velours cramoisi, chausses, bonnet et cape de la même étoffe bandée de toile d'or. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. IV, pag. 43.) Enfin, en 1575, toutes les personnes de la maison de l'ambassadeur Jean François Morosini portaient des livrées de velours d'un grand prix. (*Relat. des amb. vénit.*, tom. II, pag. 258.)

ciens comptes en mentionnent souvent de brochés d'or. Je lis dans l'inventaire des joyaux de Pierre de Gaveston, dressé en 1313, l'indication « d'un drap de velvet vermail besaunté d'or[1]; » dans un inventaire des meubles du duc de Normandie, de l'an 1363, cité par M. Douët-d'Arcq, « deux veluiaux verds, ouvrez à arbres d'or[2]; » et dans l'un des comptes de la cour de Bourgogne, en 1412, deux payements, l'un de 820 fr., à Bauduche Trente, marchand demeurant à Paris, « pour la vendue et delivrance de v pieces de veluiau noir figuré, broché d'or[3]; » l'autre de 726 fr. au même et à Bethin Dathis, qualifiés *marchans de Lucques*, *demourans à Paris*, « pour deux pieches et demie de veluiau noir, figuré de grans fueillaiges, dont lesdits fueillaiges sont my-partis de veluyau cramoisy et de vert, et de petites fleurettes blanches parmi brochées d'or... au pris de vr^xx escus la pieche[4]. » Le premier de ces deux velours avait été acheté pour faire trois houpelandes à mi-jambes pour le duc de Bourgogne et deux autres seigneurs des mieux qualifiés, et le second avait été employé à servir d'étoffe pour une robe de Jean le Bon.

Velours brochés d'or.

Ailleurs, nous trouvons « ung drap de velueau sur velueau noir, brochié d'or... au pris de cx escuz d'or la piece, » acheté en 1416, de Barthélemi Bettin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges[5]; « une longue (houppelande) de velueau bleu figuré et brochié d'or, une à mi-jambe de ve-

---

[1] *Fœdera, conventiones*, etc., ed. m^a, tom. II, pars I et II, pag. 31, col. 2.

[2] *Notice sur les Comptes de l'argenterie*, pag. XXIX.

[3] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 66, n° 215.

[4] *Ibidem*.

[5] *Ibid.*, pag. 133, n° 408. Plus loin, pag. 298, n° 1052, on trouve mention de trois robes de velours sur velours noir broché d'or, pour Philippe le Bon.

lueau vermeil cramoisy figuré et brochié à grans feulles d'or, une autre à mi-jambe de velueau violet cramoisy, figuré et brochié d'or à grans feulles d'or et à pommes[1]; » enfin une seconde houpelande « de velueau vermeil cramoisy, figuré à hault et bas poil, et brochié d'or à grans feulles et à pommes[2]. »

Abondance de cette sorte d'étoffe dans la garde-robe des ducs de Bourgogne.

Nous n'en finirions pas si nous continuions à donner le détail de tous les vêtements de cette même étoffe que renfermait la garde-robe ducale[3] : c'est sans doute à l'augmenter qu'était destinée la pièce et demie de velours cramoisi brochée d'or fin, mentionnée dans un compte de 1416, et dont on dit que « y avoit florettes d'argent parmi. » Nous ignorons ce qui en rendait le prix supérieur à celui du velours noir, pourtant bien riche, vendu quatre ans auparavant par Bethin Dathis et Bauduche Trente; mais nous devons constater que le velours cramoisi, acheté en 1416 de Marc Guidecon, marchand de Lucques demeurant à Bruges, coûtait vingt-cinq écus de plus.

Velours bleu semé de fleurs de lis d'or.

A la même époque, je veux dire dans la première moitié du xv^e siècle, il n'était pas rare de voir, chez nous, du velours bleu semé de fleurs de lis d'or; Charles VII, par exemple, se montre plus d'une fois sur un cheval couvert de pareille étoffe, notamment dans deux circonstances rapportées par Enguerrand de Monstrelet[4], qui a soin de spécifier quand

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 136, v. 412.

[2] *Ibid.*, pag. 136, n° 413.

[3] Voyez pag. 138, 139, n^os 425, 426, 427, 428; pag. 143, 144, n^os 449, 450, 451, 452.

[4] *Chron. d'Eng. de Monstr.*, ann. 1437 et 1449; éd. de M.DCIII., tom. II, fol 147 verso, et tom. III, fol. 22 recto. Voyez encore le *Ceremonial françois*,

cet ornement était tissu ou brodé, distinction que l'on est étonné de rencontrer ailleurs que dans un inventaire[1]. Moins précis que cet écrivain, un clerc de la Chambre des comptes, ayant à parler de cotte et de chausses de soie violette décorées de même, nous dit qu'elles étaient brodées ou tissues partout de fleurs de lis d'or[2].

Étoffe de soie violette décorée de même.

En continuant à parcourir le catalogue des velours, nous en trouvons de figurés, avec ou sans mention d'or ou d'argent[3], de veloutés[4], ce qui équivaut peut-être à velours sur

Variétés de velours.

---

tom. Ier, pag. 660, 667; et l'*Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier, édit. de D. Godefroy, pag. 181.

[1] « Item deux draps de soye vyolette de satin moictié fillet et soye, fort usée, scemée de fordelis d'or fait au mestier.... — Item une chasuble de taffetas ormoysée bleu, tunicque et damaticque scemées de for de lis d'or faictes au mestier, » etc. *Extr. d'un invent. des vases sacrés et ornements de la cathédrale d'Auxerre en* 1531; arch. du départ. de l'Yonne, fonds du chapitre.

[2] Reg. Cam. comput. Paris., sign. *Pater*, fol. 163 v°. (*Gloss. med et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 174, col. 1, v° *Secca*, n° 1.)

[3] *Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier, éd. de D. Godefroy, pag. 178, ann. 1469, et pag. 317, ann. 1461. Parmi des flacons couverts, comme des livres, de drap d'or et de velours, qui se trouvaient dans le mobilier du cardinal d'Amboise Ier, on en trouve un couvert de velours cramoisi figuré d'or. Voyez *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, pag. 496. Cf. pag. 497 et 539.

Dans l'*Histoire du petit Jehan de Saintré*, ch. XXX, tom. II, pag. 223, 224, il est question d'un tabart de velours figuré noir, et, quelques lignes plus haut, d'une « très-belle et riche robbe de velours bleu figuré, et très-richement brochée d'or, » l'un et l'autre donnés à un roi d'armes.

Voyez une mention de velours vert figuré, dans la *Confession catholique de Sancy*, liv. II, ch. Ier, et du velours figuré en 1614, dans le *Ceremonial françois*, tom. II, pag. 339.

[4] « ... très-riche drap de veloux velouté cramoisy, broché à grans ouvraiges de fin or, » etc. *Hist. de Jehan de Saintré*, ch. XLIII, tom. II, pag. 289. — « ... luy et son destrier houssé d'un très-riche veloux cramoisy velousté et broché d'or, » etc. *Ibid.*, ch. L, tom. II, pag. 329. — « ... une piece de veloux velouté cramoysy en pourpre et très-richement broché d'or sur or... une aultre piece d'ung beau veloux velouté d'azur, broché d'or, » etc. *Ibid.*, ch. LIV, tom. II, pag. 365. Voyez encore pag. 367.

velours[1], du velours noir à ramages[2], de vermeils, de verts[3], de jaunes, de violets, d'azurés, d'indes ou bleu sombre[4], de cramoisis, de pleins cramoisis, de cramoisis empourprés[5], des velours graine, en cramoisi très-riche[6], des velours cramoisis haute couleur[7], du velours incarnadin d'Espagne[8], des velours coquets[9], des velours à ondes

---

[1] « Pour L aulnes et demye de veloux sur veloux noir... à vij escus l'aune, » etc. *Comptes de T. du Chastel* (1461), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 243. Voy. aussi *les Ducs de Bourg.*, 2e part., tom. Ier, pag. 202, n° 690; pag. 283, n° 1002; pag. 289, n° 1020; pag. 298, n° 1052; pag. 459, n° 1758.

[2] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 946.

[3] Voyez, pour une chambre appelée de velours vert, à cause de ses tentures, les *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, pag. 534, 535. Cf. pag. 543, 544.

[4] Compte de Geoffroi de Fleuri (1316), dans les *Comptes de l'argenterie*, pag. 13, 14, 48, 56, 58, 64, 65, etc. — *Chapelles du roy Charles VI* (1424), dans la *Collect. des meill. dissert.*, etc., tom. XIX, pag. 222, 223, 225, 226. — *El felicissimo Viaje del principe don Phelippe*, etc., por J. Ch. Calvete de Estrella. Amberes, Martin Nucio, 1552, pet. in-fol., fol. 32.

Paolo Jovio, racontant la prise de Tunis par Charles-Quint, nous dit que les Espagnols « trouverent plusieurs monceaux de ce bleu transmarin... qui fait la couleur perse. » Voy. liv. XXXIV, tom. II, pag. 315, B.

[5] *L'Histoire du petit Jehan de Saintré*, ch. XLIII, tom. II, pag. 290; ch. LIV, pag. 365; ch. LXVIII, tom. III, pag. 541. Dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. II, ch. IV, il est fait mention de pourpre en velours. Voy. l'édit. du *Panth. litt.*, pag. 559, col. 2.

[6] Compte de 1432-33. (*Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 289, n° 1017. — Compte de 1426. (*Ibid.*, pag. 244, n° 824.)

[7] « Une robe de vellours cramoisy haulte couleur, toute couverte de broderye de canetille gasesaus et fil d'or, les paremens de frize ou pane d'or. » *Décharge des habillements que le roi de Navarre a portés du feu roi son père, au mois de mars* 1581; arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 356.

[8] « J'allois en une litiere faite à piliers doublés de velours incarnadin d'Espagne, en broderie d'or et de soie nuée à devise, » etc. (*Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*, publ. par M. F. Guessard, pag. 90, ann. 1577.)

Je ne parle pas du *rizo* de ce pays, ne l'ayant pas trouvé mentionné avant 1680, date d'un tarif où le *rizo* noir haut de Tolède est taxé quarante-quatre réaux l'aune. Voyez *Diccionario de la lengua castellana*, tom. V, pag. 625, col. 2.

[9] Compte de Geoffroi de Fleuri, parmi ceux de l'argenterie, pag. 48, 59. « Je

comme le tabis[1], d'une couleur sur champ et d'une autre par-dessus[2], de deux couleurs[3] et de rayés[4], du velours

---

ne saurais dire, fait observer M. Douët-d'Arcq, pag. 407, si cette épithète s'applique à une couleur ou à un genre de fabrication. »

« Premierement 5 pieces de veluaus coquès vend. ensamble 196[l] par. » *Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie*, en tête du second volume des Mélanges de Clérembaut, Ms. de la Bibl. nat. n° 367, pag. 49.

[1] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 269.

Voyez, relativement au *tabis*, ci-dessus, tom. Ier, pag. 244, 245, et le grand Dictionnaire de la langue castillane, tom. VI, pag. 203, col. 2.

[2] « Barthélemy de Monteclez, marchand de Lucques, fournit au duc d'Orléans plusieurs pièces de *veloux sur champ noir, figuré de veloux cramesy pardessus* (1400). » *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 94, n° 612.

[3] « Bethin Dati... vend au duc d'Orléans une pièce de velours *moitié blanc, moitié noir, à faire feuilles d'ortie pour broder sur certaines robes*, » etc. (1412-1413.) *Ibid.*, pag. 97, n° 623. Cette indication me conduit à citer un article de l'inventaire de Charles V, ainsi conçu : « Item une paire de draps que l'on dit estre d'orties, » etc. Ms. 8356, fol. ij^c. iiij^xx. xij. verso, n° 3430. On sait que les fibres de l'écorce de l'ortie-grièche peuvent remplacer le chanvre, et sont employées, sous ce rapport, dans le nord de l'Asie, d'où venaient sans doute les draps de l'inventaire de Charles V : « L'ortie, dit Olivier de Serres, rend une exquise matiere, dont sont faictes des belles et desliées toiles; mais il y en a si peu, qu'on n'en peut faire autre estat que pour la curiosité. » *Le Théâtre d'agriculture*, etc., 5e lieu, ch. XVI. A Paris, an XIV [1805], in-4°, tom. II, pag. 148, col. 2. Cf. pag. 483, col. 2, et le *Dictionnaire universel de commerce*, de Savary, art. *Ortie et Toiles*.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la soie des araignées que l'on n'ait essayé de filer. Voyez Bon, *Dissertation sur l'utilité de la soye des araignées*, etc. Paris, 1710; Montpellier, 1726; Avignon, M.D.CC.XLVIII., in-8°.

On sait qu'il y avait une espèce de drap appelé *iraigne*, sans doute en raison de sa finesse, qui le rendait semblable à une toile d'araignée : Hancelin Coc, fou du roi Charles VI, était habillé d'*iraigne*, comme la chaise percée de son maître. (*Coup d'œil sur les médailles de plomb*, etc., par M. C. Leber. Paris, J. S. Merlin, 1833, in-8°, pag. 146.) « Item, lit-on dans un compte de 1414, de la fine *yraigne* et de blanchet, pour faire des chosses. » *Louis et Charles ducs d'Orléans*, 2e partie, ch. III, pag. 295. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, v° *Haranea*, tom. III, pag. 625, col. 2; et table des mots techniques des comptes de l'argenterie, pag. 385, col. 2.

[4] *Fœdera, conventiones*, etc., ed. tertia, tom. II, pars I et II, pag. 31, col. 2. — *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 324. — *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 159. — *Pragmática de tasas*, año 1627, fol. 3. (*Diccion. de la leng. castell.*, tom. VI, pag. 282, col. 1, v° *Tirela*.)

blanc nervé de velours vert[1], du velours cramoisi sandale[2], du velours ciselé[3]. Et ce n'est pas encore tout : il y avait des velours sur fil[4], article sans doute peu commun, car nous ne l'avons trouvé mentionné qu'une seule fois, des velours hauts et bas[5], des velours à double poil[6], à haut et bas poil[7], des velours tiers poil[8], ou à trois poils, dont l'Italie et l'Espagne ont conservé le nom plutôt que le souvenir, du velours velu, à un poil de satin[9], etc.

Drap cramoisi, a haut et bas poil, broché à grandes chines d'or.

Avant d'en finir avec ce dénombrement, il faut y joindre, ce me semble, ou bien placer dans le précédent, le « drap cramoisy à hault et bas poil, brochié à grant chines d'or, » qu'un duc de Bourgogne donna, à Calais, au duc de Glocester. Ce drap, consistant en trois pièces moins demi-aune, fut payé à Marc Guidecon, dont nous avons déjà vu le nom, 440 écus, de 30 gros l'écu, ou 660 livres[10].

Le nom de ce commerçant, comme celui des autres four-

---

[1] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 849.

[2] *Ibid.*, pag. 481.

[3] *Trésors des églises de Reims*, pag. 130, 131.

[4] « ... trois pieces de velueaux azurs sur fil pour couvrir les chaieres de mondit seigneur, achetez au pris de xv escuz d'or la piece, » etc. Compte de 1416. (*Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 145, n° 458.)

[5] Compte de 1424-25. (*Ibid.*, pag. 202, n° 690.)

[6] Compte de 1454-55. (*Ibid.*, pag. 458, n° 1750.)

[7] Compte de 1416. (*Ibid.*, pag. 145, n° 462.)

[8] Comptes de Tanneguy du Chastel (1461), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 242. — *Formulaire fort recreatif... fait par Bredin le Cocu*, édit. des *Joyeusetez*, pag. 57. — *Kenilworth*, ch. XXIV. — *The Monastery*, ch. XVIII.

[9] Compte de 1396. (*Louis et Charles ducs d'Orléans*, Ire part., ch. XII, pag. 112.)

A la page suivante, c'est « une houppelande de veluau noir sigmé (lisez *figuré*), à arondes vers, et y sont les VI couleurs de mondit seigneur entaillées à viz; et en la manche senestre de satin noir, toute rachie d'or, de brodeure; et y a loups, ours et marguerites ouvrées parmy, comme tissu parmy l'or. »

[10] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 135, n° 411.

nisseurs de soieries des cours de France et de Bourgogne, aussi bien que la qualité de marchands de Lucques qui leur est habituellement donnée dans les comptes, tout cela suffit pour indiquer qu'ils débitaient surtout des tissus fabriqués en Italie; cependant il nous venait aussi des velours d'Orient, si l'on peut tirer une pareille conclusion d'un article d'un compte de 1416, où je trouve trois pièces de velours alexandrin, broché d'or fin, *à ouvrage de chaintures de cordellier*, au prix de 140 écus d'or la pièce[1]. Nous savons aussi par Uzzano, auquel nous devons une liste des prix courants des marchandises qui se débitaient à Alexandrie, qu'il s'y vendait des velours de toutes sortes[2]; et que l'on ne s'autorise pas du passage auquel nous renvoyons, pour dire que ce mot d'*alexandrin* servait peut-être à désigner une nuance du vert : dans un compte de 1387, nous trouvons du *veloux azur alexandrain, sur fil oysel*[3], c'est-à-dire sur filoselle[4], espèce de grosse soie ou de fleuret. Il ne faudrait pas croire non plus que ce fond fût pour quelque chose dans la dénomination que nous tentons vainement d'expliquer; car on voit, dans un compte de l'an 1391, du velours *alexandrin*

Provenance des velours débités chez nous au XIVe et au XVe siècle.

Velours alexandrin.

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 145, n° 461.

[2] « Mettivisi (in Alessandria) velluti d'ogni sorta, grossa di grana, verdi *Alessandrini*, gialli, e più zetani avellutati verdi a figure bianche, rosse, e nere, » etc. *Della Decima e delle altre gravezze*, etc., tom. IV contenente la Pratica della mercatura scritta da Giovanni di Antonio da Uzzano nel 1442. Lisbona, e Lucca, MDCCLXVI, in-4°, ch. XV, pag. 110.

[3] *Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. XXIX. Une demi-aune de ce velours est payée 40 sous parisis.

[4] Ce mot, omis dans le Dict. étym. de Ménage, vient, à n'en pas douter, de l'italien *filugello*. Dans la basse latinité, on disait *filadisserium* et *firocellum*. Voyez le Glossaire de du Cange, tom. III, pag. 296, col. 2, et pag. 308, col. 1; et la dissertation XXX de Muratori. (*Antiquit. Ital. med. ævi*, tom. II, pag. 896.)

Fabrication du velours en Turquie, peut-être même en Chypre, au xv^e siècle.

*sur soies*[1]. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'on fabriquait du velours en Turquie[2], peut-être même en Chypre, à la fin du xv^e siècle, bien qu'Attar, qui écrivait à cette époque, n'en dise rien[3]; et il n'est pas moins sûr, je le répète, que ces produits des manufactures orientales venaient dans les pays méridionaux de l'Europe[4]. Qui sait même s'il n'y arrivait pas du velours de la Perse, contrée où nous trouvons des manufactures de cette étoffe à une époque bien plus reculée[5], et qui, dans tous les temps, a été renommée par ses fabriques de draps d'or et de soie[6]?

Velours de Perse.

---

[1] *Despence faicte... pour le faict de la gesine et relevailles de Madame la duchesse de Touraine*, dans la publication de M. Champollion, intitulée *Louis et Charles d'Orléans*, 1^re part., pag. 65. Ce *velour alisandrin* est coté « au feur de xii frans la piesse. »

[2] En 1540, nous voyons Soliman II remettre aux ambassadeurs hongrois, entre autres présents destinés au jeune roi Jean, une robe longue de velours cramoisi à la royale, entretissue de fil d'or. Ces ambassadeurs avaient apporté au sultan, outre dix coupes d'or et cent de vermeil, « excellemment mis en œuvre, » quarante robes traînantes à la turque, « de drap de soye cramoisi et violette, et de drap d'or figuré en ouvrage de tissoterie. » Voy. l'*Hist. de P. Jovio*, trad. par D. Sauvage. A Paris, chez Gabriel Buon, M. D. LXXXI., in-folio, liv. XXXIX, tom. II, pag. 453, E, et 461, D; et encore liv. XL, pag. 479, C, et liv. XLIII, pag. 562, I.

[3] Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 45, 46.

[4] *Le Vergier d'honneur*, etc. (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1^re série, tom. I^er, pag. 355.) Voyez encore, pour les richesses de Naples tombées aux mains des Français en 1495, l'*Hist. de P. Jovio*, liv. III; tom. I^er, pag. 85, A.

[5] Voyez un passage de l'Histoire de Mirkhond, dans le Ms. d'Otter, Bibl. nat., supplément persan n° 20, tom. V et VI, fol. 77 recto. Ce passage, dont je dois la connaissance à une note de M. Quatremère (*Histoire des Mongols de la Perse*, etc., tom. I^er, pag. 152, note 30), est ainsi conçu : نردا پادشاه بتفرج کار خانهٔ کمخا بافی بجانب شهر حرکت م کند, c'est-à-dire : « Demain l'empereur (des Mongols de la Perse, Abaka) se dirigera vers la ville (d'Hérat, dans le Khoraçân), afin d'examiner l'atelier de tissage du velours. » Le mot traduit par *velours* est کمخا, *kemkha*, ou, comme écrivent plusieurs voyageurs, *kinkab*. L'époque où ce fait se passa se rapporte à l'an de l'hégire 667. (1268-69 de J. C.)

[6] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 316.

Au xvi^e siècle, on rencontre chez nous de fréquentes mentions de la soie de

Prix des velours en France aux XIVe XVe et XVIe siècles

Reste à parler des prix des velours. Au milieu d'une aussi grande variété, il est difficile de déterminer ces prix par catégorie et par époque ; tout ce que je puis faire, c'est de donner un extrait des tableaux dressés par M. Douët-d'Arcq [1], sans oublier de remarquer avec lui que les pièces avaient peu de longueur, observation importante si l'on considère que les prix des velours sont, en général, donnés par pièces : ceux dont il est question dans un inventaire de l'an 1363, avaient de trois à six aunes [2].

Quoi qu'il en soit, en 1316, date du compte de Geoffroi de Fleuri, le velours azuré était à quinze livres la pièce, le

---

Perse, de l'usage qu'en faisaient les peuples de ce pays, et des villes où le commerce de cette denrée était florissant. Voyez, par exemple, le livre XIV de l'*Histoire de Paolo Jovio*, tom. Ier, pag. 299, A, E, et pag. 305, B. Dans le passage auquel se rapporte ce dernier renvoi, le savant évêque de Nocera parle, sous l'année 1514, des villes de Comum, Cassanum et Hiesdum, « cognues aux marchans, à cause du trafic des draps de soye. » Ces trois villes, du moins Yezd et Cachan, comme aussi la capitale de la Perse, Ispahan, renfermaient encore au XVIIIe siècle les plus beaux métiers des étoffes de soie, de brocart et de velours fin frisé. Voyez le ch. XVIII de la *Description générale de la Perse*, de Chardin, dans ses Voyages, édit. de Langlès, tom. IV, pag. 151-154. Cf. tom. III, pag. 3. Comme le fait remarquer l'éditeur, on trouvera des détails fort curieux sur trois espèces d'étoffes de soie et d'or qui se fabriquaient à Kâchân, dans le troisième volume, pag. 163-175, édit. in-12, des *Voyages de Pietro della Valle*.

Pour ce qui est de Tauris, j'ignore si cette ville conserva la réputation qu'elle avait du temps de Marco Polo pour les *draps à or et de soie ;* mais je sais que quand elle fut saccagée par Soliman II, ce prince emmena avec lui en Turquie des familles renommées en ouvrages de draps de soie, comme autrefois Roger Ier après son expédition de Grèce, et Timur-Bek après la prise de Damas. Voyez l'*Hist. de Paolo Jovio*, liv. XXXIII, tom. II, pag. 284, I; et la *Vida del gran Tamorlan*, de Ruy Gonzalez de Clavijo, édit. de M. DCC. LXXXII., pag. 190.

En 1612, à l'entrée d'Achmet Ier à Constantinople, l'ambassadeur de Perse fit jeter sur le passage de Sa Hautesse cent pièces de soie, qui furent ramassées par les gardes du sultan. Voyez *Première Continuation du Mercure françois*, fol. 501 recto.

[1] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 335, 342.

[2] *Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. XXIX.

jaune à onze livres dix sous, le coquet ordinaire à quarante sous l'aune, et le grand à quatorze livres la pièce, le velours vert à quarante sous l'aune et à onze livres dix sous la pièce, comme le velours violet; enfin le velours vermeil coûtait quarante-huit sous l'aune. En 1352, époque où Étienne de la Fontaine dressait le compte publié par M. Douët-d'Arcq, les prix variaient entre six et huit écus l'aune, et le fin *veluiau en graine* valait quarante écus la pièce, tandis que le *veluiau paonnace* était à douze livres seize sous. Quant au velours vermeil, dont il y avait sans doute plus d'une sorte, il fallait le payer de sept à huit écus l'aune.

A la fin du XVI^e siècle, nous voyons dans les ordonnances de Henri III sur le fait de la police générale de son royaume, le velours de Reggio, façon de Lyon, Milan et Avignon, des moindres sortes, et le velours demi-fin de Gênes, taxés deux écus et un tiers l'aune, le velours renforcé deux écus deux tiers; le poil et demi, les deux poils, le velours à ramages, et le velours de toutes couleurs de Gênes renforcé, trois écus; le velours à fond de satin pourfillé, de la même provenance, un tiers d'écu de plus; les trois poils, trois écus deux tiers; le velours cramoisi, violet, poil et demi de Gênes, et le velours cramoisi haute couleur de Florence et de Lucques, quatre écus; enfin le velours cramoisi brun de Gênes, six écus [1].

Prix des velours en Angleterre aux mêmes époques.

Dans une liste d'objets laissés à un monastère anglais par un abbé, nous avons l'estimation des ornements en velours qui y sont portés [2]; mais ces ornements étant brodés, pour

[1] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 211.

[2] « ... unum par vestimentorum... embrowdatum cum aquilis de auro de Cypre, et le chaumpe de blew velveto, cum capa, dalmaticis, et XXX^ta albis cum paruris de eisdem aquilis. Et aliud par vestimentorum de viridi velvetto embrow-

la plupart, et n'étant plus neufs, on sent qu'il est impossible de rien baser là-dessus. Nous nous en tiendrons donc aux calculs de Sir Harris Nicolas, qui pense qu'en Angleterre, à la fin du XVI^e siècle, le prix du velours était de 10 shillings à 10 shillings 6 pence la verge [1].

Tiercelin.

A la suite des velours, il semble, au moins si l'on se laisse guider par le nom, qu'il faille ranger le tiercelin; d'un autre côté, l'emploi de cette étoffe, principalement réservée, comme nous l'avons déjà vu, à des doublures, proteste, pour ainsi dire, contre un pareil honneur. D'ailleurs, on peignait des étendards sur tiercelin [2], et je doute que la peinture sur velours fût alors connue. Il est probable que l'étoffe en question était une espèce légère, qui, après avoir été du *cendal tiercelin* [3], sera devenue du *tiercelin* tout court. Il n'est pas moins vraisemblable non plus que les *tercenales* dont parle Ruy Gonzalez de Clavijo [4], les *terceneles* nommés dans une ordonnance de Castille, de l'an 1442, comme devant payer trois cents maravédis de droits par pièce [5], et la

Cendal tiercelin.

Tercenal, tercenele, tercianela.

---

dat. cum capitibus cervinis, cum capa, dalmaticis, cum iiij. albis de eodem.... — Pretium vestimentorum de blew velvett. lx^li. — Pretium vestimentorum de viridi velvett. xx^li. » *Good Deeds of Nicholas Hereford prior of Evesham*, A. D. 1392. (*Monast. Anglic.*, tom. II, pag. 7, col. 2, not. *d.*)

[1] *Privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, etc., pag. 228, col. 2.

[2] Compte de 1454-55. (*Les Ducs de Bourgogne*, 2^e part., tom. I^er, pag. 431, n° 1580.) On trouve un *escusson de tiercelin* dans les Chroniques de Matthieu de Coussy, ann. 1461, ch. CXXV; édit. du *Panth. litt.*, pag. 233, col. 1.

[3] « Une demie piece de cendal azuré appellé *tiercelin*, contenant trois aunes. » Lettres de rémission de l'an 1382, dans le registre 121 du Trésor des chartes, ch. 100. Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 215-217.

[4] « É el bastimento... es... de paños de seda setunis é camocanes é cendales é tafetaes é *tercenales*, que se facen allí (en Samarcante) muchos, » etc. *Vida del gran Tamorlan*, édit. de M. DCC. LXXXII, pag. 190.

[5] *Apéndice á la Crónica nuevamente impresa del s^r Rey D. Juan el II*, etc., por el P. Fr. Liciniano Saez, pag. 108, art. 34.

*tercianela* mentionnée dans un tarif de 1680[1], aussi bien que la *terzanella* et le *terzanello* des Italiens, ne fussent des tiercelins. A en croire D. Carpentier, le nom de cette étoffe lui venait peut-être de ce qu'elle était formée de trois fils d'espèce diverse[2].

Terzanella, terzanello.

Draps de Damas.

Variétés de damas.

Nous aborderons maintenant les draps de Damas, que l'on appelait aussi *damas* tout court. Grande était la variété de ces précieux tissus, que l'on trouve à chaque pas dans les anciens comptes[3]. Les moins communs paraissent avoir été les damas blancs[4], qu'un poëte du XVI^e siècle considère

---

[1] Le rédacteur de l'art. *Tercianela* dans le grand Dictionnaire de la langue castillane, tom. VI, pag. 252, col. 2, avant de citer la *Pragmática de tassas*, dont nous venons de parler, définit ainsi le mot en question : « Tela de seda semejante al tafetan; pero mas doble, y lustrosa. » Une pareille définition nous donne à penser qu'il était bien difficile de ne pas confondre le tiercelin avec le satin, dont au reste on faisait également des *pennonceaux*. Interrogée sur la matière de ceux des gens d'armes et autres gens de guerre qui combattaient avec elle, Jeanne Darc répondit : « C'estoit de blanc satin, et y en avoit eu aucuns de fleurs de lys. » Voy. *Chronique et procès de la Pucelle d'Orléans*, édit. du *Panth. litt.*, pag. 478, col. 2.

[2] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 587, v° *Tiercellus*.

[3] Au dire d'un savant, qui malheureusement ne cite pas ses autorités, Hugues III, duc de Bourgogne, étant mort en Orient en 1192, son corps fut embaumé et enseveli dans plusieurs étoffes de soie, de *damas* noir et de moire blanche, par les soins de son épouse Béatrix, qui plus tard fut ensevelie elle-même de la même façon dans des étoffes de soie et de serge noire et blanche, et mise auprès de son mari. Voyez *Description historique des principaux monuments de l'abbaye de Cîteaux*, dans les *Mém. de l'Acad. royale des inscr. et bell.-lettr.*, tom. IX, pag. 200, 201.

Plus humblement traité, le corps de Baudouin I^er, roi de Jérusalem, mort pendant le cours d'une expédition, fut cousu dans un cuir et enveloppé de tapis, après avoir été salé à l'intérieur et à l'extérieur, aromatisé et embaumé. Voyez Albert d'Aix, liv. XII, ch. XXVIII. (*Gesta Dei per Francos*, pag. 379, lin. 3.)

[4] « Pour une piece de drap de damastz blanc pour servir à la chappelle de mondit seigneur, du pris de xx escuz d'or. » Compte de 1416. (*Les Ducs de Bourgogne*, 2^e partie, tom. I^er, pag. 153, n° 488.) — « Pour xj aulnes et demye de damas blanc, à iij escus et demy l'aune. » Comptes de Tanneguy du Chastel (1461), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 243. Voyez encore l'*Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XXII; tom. I^er, pag. 182.

comme destinés à la royauté [1], et les plus usités les damas noirs [2]. Quelquefois ce dernier était à menu ouvrage, comme les trois pièces qu'en 1416 Philippe le Bon commanda de livrer à Philippe Jossequin, garde de ses joyaux, et qui valaient vingt écus d'or pièce [3]. Il y avait encore des damas vermeils [4], verts, bleus [5], violets [6], cramoisis [7], des violets cramoisis [8], des jaunes [9], des rouges capharts [10], des gris [11], des

Nuances diverses de damas.

---

[1] Ce beau corset, je le vueil pour noblesse
D'ung blanc damas de blancheur nette et pure :
C'est ung habit de royalle vesture.
*Le Parement et Triumphe des Dames*, etc. Paris, pour Jean Petit et Michel le Noir, s. d., in-4°, ch. vi, 3e feuillet recto de la signat. C.

[2] Compte de 1427-28 (*les Ducs de Bourg.*, 2e part., tom. Ier, pag. 253, n° 870); compte de 1432-33 (*ib.*, pag. 290, nos 1021, 1027; pag. 293, nos 1038, 1039), etc.

[3] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 153, n° 489.

On ne voit pas trop clairement ce qu'il faut entendre par l'expression *menu ouvrage;* peut-être le rédacteur voulait-il parler d'une broderie plus ou moins semblable à celle qui décorait deux longues houppelandes de damas noir, *esmaillé de brodeure*, dont l'une était ornée sur le côté d'un tigre sur une roche, se mirant en une fontaine. Voyez un compte de 1396, dans *Louis et Charles ducs d'Orléans*, 1re part., ch. XII, pag. 112, 113.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 246, n° 828.

[5] *Ibid.*, pag. 133, n° 408; pag. 287, n° 1010, etc.

[6] *Ibid.*, pag. 273, n° 966; pag. 285, n° 1005; pag. 289, nos 1017 et 1018.

[7] *Ibid.*, pag. 254, n° 871; pag. 290, n° 1026. Voyez aussi l'*Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XI, tom. Ier, pag. 105; et ch. XLIII, tom. II, pag. 290.

[8] *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 98, n° 627.

[9] *Invent. des meubles du... chasteau de Pau*, etc., 1634, chapitre des rideaux, art. 1er; arch. du départ. des B.-Pyrén., extr. de la liasse 427, n° 9, fol. 5 recto.

[10] « Plus trois rideaux de damas rouge caphart. » *Ibid.* — « Ung autre pavillon de damas caphart vert, » etc. *Invent. des meubles... apportez de Pau à Nerac*, etc. (Nov. 1578); *ibid.*, extr. de la liasse 375, n° 14, fol. 6 recto. Voyez aussi fol. 7 recto. — « Les satins de Burges et damas *cafards*, qui sont estoffes fort legeres et commodes et de grand usage et debit, ne se faisoient en France, » etc. *Recueil presenté au Roy, de ce qui se passe en l'assemblée du commerce... à Paris. Faict par Laffemas*, etc., art. 22. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV. pag. 232.)

[11] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 289, n° 1016; pag. 292, n° 1034; pag. 293, n° 1037; pag. 294, n° 1045.

damas sur fleur de pêcher[1] et sans doute de bien d'autres nuances. On en vendait aussi de deux couleurs[2], comme bleu et blanc, vert et violet[3]; mais les plus chers étaient les damas brochés d'or et d'argent, qui rentraient alors dans la catégorie des draps d'or et d'argent, et qui en portaient quelquefois le nom[4]; à moins que l'on ne veuille voir, entre autres, dans les six draps d'or de Domasque du compte d'Étienne de la Fontaine, cotés 50 écus la pièce, et dans celui que le duc de Bourgogne donna à Charles VI en 1396, et qui valait 3000 écus d'or[5], des étoffes indiquées comme provenant de Damas plutôt qu'appartenant à la catégorie de celles que l'on désignait uniquement par le nom de cette ville, surtout célèbre par ses bonnes lames[6]. Des plus riches tissus de cette dernière sorte il y en avait de toutes les couleurs, des damas verts[7], des damas bleus[8], des cramoisis[9], des bleus cramoisis[10], des noirs[11], et certainement de toutes les

Damas brochés d'or et d'argent.

Draps d'or de Domasque.

Couleurs et dessins des étoffes provenant de Damas.

---

[1] *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. Ier, ch. xiv, ann. 1446; édit. du *Panth. litt.*, pag. 412, col. 1.

[2] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 246, n° 828.

[3] *Ibid.*, pag. 203, n° 690. — *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 91, n° 601.

[4] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 120 et 326.

Un écrivain du xvie siècle distingue le drap d'or du drap de Damas : « Et estoient, dit-il, les unes d'icelles (housseures) de fin drap d'or... les autres de velours... de drap de Damas, d'orfevrerie, » etc. *Livre des faits advenus au temps du roy Loys XI*, ann. 1461; édit. du *Panth. litt.*, pag. 242, col. 1.

[5] *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. XVII, ch. x; tom. II, pag. 446.

[6] Voyez *la Chanson des Saxons*, tom. Ier, pag. 179.

[7] *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 90, n° 595. Voyez aussi *les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 133, n° 408.

[8] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 285, n° 1004; pag. 290, n° 1022; pag. 295, n° 1047.

[9] *L'Hist. et plais. Cron. du petit Jehan de Saintré*, ch. xxix, tom. II, pag. 264.

[10] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 207, n° 1012.

[11] *Ibid.*, pag. 136, n° 412.

nuances connues à l'époque. Certains même étaient noirs brochés avec des feuilles d'argent et figurés de soie verte[1]; d'autres décorés de losanges et d'oiseaux, avec le champ rouge; d'autres enfin, de losanges et à lettres[2]. On employait principalement le damas à faire des vêtements pour les deux sexes[3]; cependant il n'était pas uniquement affecté à cet usage, et nous trouvons, entre autres, dans un compte de 1432-33, deux pièces de drap de Damas, broché d'or, très-riche, acheté de Paul Melian, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, pour couvrir la sépulture de deux fils du duc de Bourgogne, depuis peu décédés[4]. Nous avons vu plus haut une pièce de drap d'or de Lucques affectée au même usage[5], et le document des archives de Joursanvault, auquel nous venons de renvoyer, parle de drap damasquin de Lucques.

Emploi du damas.

Drap damasquin de Lucques.

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e part., tom. Ier, pag. 138, n° 424; pag 141, n° 439. Voyez aussi *le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 742.

[2] *Invent. des meubles du duc de Normandie*, Ms. du fonds Mortemart, vol. LXXIV, fol. 32 recto. — *Notice sur les comptes de l'argenterie*, pag. xxx. Toutes ces étoffes sont appelées *draps d'or de Damas*.

[3] *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 95, n° 616. - *Respuesta de Alfonso Alvares de Villasandino*, dans le *Cancionero de Baena*, édit. de Leipzig, tom. II, pag. 255, col. 1.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 292, n° 1030.

[5] Tom. II, pag. 176. Voyez encore, sur l'habitude d'étendre de riches étoffes sur les tombeaux, tom. Ier, pag. 137-143. Cette habitude, à ce qu'il paraît, existait encore en Italie; du moins Paolo Jovio, racontant la course d'Hariadan Barberousse sur les côtes de Naples et d'Ostie en 1534, nous dit que les infidèles s'étant emparés de Fondi, dépouillèrent l'église, arrachèrent les parements des sépulcres des membres de la maison de Colonne, et déchirèrent aussi les étendards de guerre. (*Hist. de Paolo Jovio*, liv. XXXIII, tom. II, pag. 265, B, de la traduct. de D. Sauvage.) J'ai déjà rapporté, tom. Ier, pag. 139 et 142, not. 2, des exemples d'étendards placés sur des tombeaux ou donnés à des églises; je renverrai encore à l'*Historia Iherosolymitana* du moine Robert, liv. IX (*Gesta Dei per Francos*, pag. 80, lig. 9), où il est fait mention d'un étendard du prix de vingt marcs, offert au saint sépulcre par le duc de Normandie.

Si, comme la chose est probable, le duc de Bourgogne n'avait rien changé à ses habitudes passées, et si Louis d'Orléans, en donnant onze aunes d'étoffe à Guyot de Renty pour faire une houppelande, ne s'était point relâché de sa magnificence habituelle, le drap acheté de Paul Melian était de même sorte et provenait de la même fabrique que les deux autres : ce qui nous permet d'allonger d'un article le catalogue des produits des manufactures lucquoises au xv^e siècle. A cette époque, le damas avait bien perdu de sa splendeur première, au moins en Espagne ; nous voyons, en effet, dans une ordonnance royale de 1442, le plus fin taxé deux cent quarante maravédis la verge, à la suite des satins et du *bellut bellutado* taxés quatre cents maravédis, d'une autre classe de satins qui l'est à trois cents, et de tissus appelés *trapetes*, dont le prix est fixé à deux cent quarante maravédis[1]. On est autorisé à croire la même chose pour notre pays, mais plus tard, en voyant, dans un ouvrage du xvi^e siècle, une femme « habillée les jours ordinaires d'une robbe de damas, et les feriaux d'aultres habits plus riches, eu esgard à la dicte robbe[2]. » Or, de quelle étoffe auraient donc pu être ces habits de fête, si ce n'est de ce drap de Damas que nous avons vu dans les inventaires, à partir de celui d'Étienne de La Fontaine? Mais de même que, selon toute apparence, les expressions de *drap de Damas* et de

Décadence du damas et prix de cette étoffe en Espagne au xv^e siècle; *bellut bellutado, trapetes.*

---

[1] *Apéndice á la Crónica:.. del s^r Rey D. Juan el II*, etc., por el P. Fr. Liciniano Saez, pag. 108, art. 34. Dans le tarif de 1680, fol. 6, la verge de damas cramoisi de Tolède est taxée à vingt-neuf réaux, et, aux termes de la loi XXIII, liv. V, tit. XII, de la *Recopilacion de las leyes del Reino*, la verge de damas noir devait peser quatre onces et demie.

[2] *Formulaire fort recreatif... fait par Bredin le Cocu*, édit. des *Joyeusetez*, pag. 83.

*damas* tout court s'appliquaient, au XIVe et au XVe siècle, à deux sortes d'étoffes différentes, indiquant chez les unes leur provenance vraie ou supposée, chez les autres le dessin dont elles étaient décorées, de même il est probable qu'au XVIe siècle cette distinction s'étant effacée, il n'y avait plus que des tissus damassés, qui n'étaient pas toujours de soie[1].

Nous avons parlé des impériaux[2], où l'on peut voir une Satin.

---

[1] « Une piece de toille ouvrée à l'œuvre de Damas. » *Invent. du cardinal d'Amboise Ier*, etc. (*Comptes de dépenses de la constr. du château de Gaillon*, pag. 491.) Voyez encore *le Cerem. fr.*, tom. Ier, pag. 853; et le Glossaire de du Cange, tom. VI, pag. 598, col. 1, au mot *Toalha*, et, auparavant, tom. II, pag. 738, col. 2, au mot *Damacium*, où l'on voit qu'il y avait aussi des bijoux ouvrés *à l'œuvre de Damas*.

Cette espèce de travail est également nommée dans les statuts des tisserands d'Amiens, avec l'ouvrage de Venise, qui l'est aussi dans l'inventaire ci-dessus, pag. 497 du recueil de M. Deville, et dans un document anglais rapporté par sir Henry Ellis (*Original Letters*, vol. I, pag. 272) et analysé pag. lxxi, lxxii, des *Christmas Carols*, etc., de W. Sandys (London : Richard Beckley, 1833, in-8°), document où il est question d'une robe *of carnation satin of the Venice fashion*. Par l'article 1er de ces statuts, il était défendu aux ouvriers en toile de faire napes de Venise, de Damas, ou tout autre ouvrage du métier, « qu'ilz n'eussent premierement fait chief-d'œuvre de une laine à l'ouvrage de Venize ou de Damas, fait pourlichier, merquer, selichier, entraire, cerbester et embriefver, pendre dessoubz ou deffence et ourdir une piece appartenant à ladicte laine, » etc. Quant à ceux qui ne savaient pas faire ces deux ouvrages, « mais seullement faire toilles à ouvrage de panche de vacque, » ils n'étaient pas dispensés du chef-d'œuvre, qui devait être « d'une laine à trois marches. » Tous ces mots techniques paraissent avoir fort embarrassé l'éditeur des *Monuments de l'histoire du tiers état*, qui, tom. II, pag. 489, conclut de certains d'entre ces termes qu'à l'époque où le règlement de 1502 dont ils font partie fut rédigé, les tisserands ne fabriquaient plus seulement, comme dans les temps anciens, des toiles et du linge unis, mais des étoffes de laine ou de soie, façon de Venise et de Damas, etc. Or, dans la pièce en question, le mot de *soie* ne se trouve pas une seule fois, et le mot de *laine* semble avoir une autre signification que celle qui lui est donnée aujourd'hui. Sans chercher à pénétrer ce sens caché, je ferai observer que dans une charte de l'an 1019 rapportée par Muratori (*Antiquit. Ital. med. ævi*, tom. IV, col. 768, D), le mot *lena* présente une valeur différente de celle de *lana* : « Posuimus autem super ipsum altare una lena serica Constantinopolitana. » Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 67, col. 1, v° *Lena*, n° 2.

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 355-358.

La robe d'or *emperial* de saint Jean, dans *le Couronnemens Renart*, v. 1501, la

variété de baldaquins[1]; nous allons aborder maintenant le chapitre des satins, que nous plaçons immédiatement après dans la hiérarchie des soieries, quoique, au XVI^e siècle, ils fussent réputés supérieurs aux damas, déchus de leur rang primitif[2]. En effet, si, dans les cérémonies où figuraient les parlements, un président était habillé de velours[3], les conseillers et maîtres l'étaient de satin, et le damas était laissé aux greffiers, comme le taffetas aux huissiers[4]. Certains de ces satins, au moins au XV^e siècle, étaient d'une grande richesse. Ainsi l'on trouve dans des comptes de cette époque, un satin cramoisi broché d'or, du prix de cent écus d'or la pièce[5], du même « à ouvrage de pos de marjolaine, » acheté à Marc Guidecon, au même prix[6]; enfin un satin figuré de noir et de vert broché d'or, moins cher de dix écus par pièce[7]. Dans l'*Histoire du petit Jehan de Saintré*, la reine donne à quatre barons « à chascun une piece de satin azuré figuré et broché d'or, et aux aultres chevaliers à chascun une piece de satin azuré figuré, et à chascun une

Supériorité de cette étoffe sur le damas, au XVI^e siècle.

Richesse de certains satins au XV^e.

---

chlamyde impériale de Charles VI, au couronnement de la reine en 1389, et les *paños imperiales* dont étaient vêtus l'empereur d'Orient et son fils quand les vit Clavijo, doivent peut-être s'entendre par robe et manteau d'impérial. Voyez *le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 55; la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. VII, tom. I^er, pag. 614; et la *Vida del gran Tamorlan*, pag. 83, lig. 30.

[1] Voyez *les Ducs de Bourgogne*, 2^e partie, tom. I^er, pag. 274, n° 971.

[2] Voyez *le Ceremonial françois*, tom. I^er, pag. 596.

[3] Aux obsèques de Charles VII, en 1461, présidents, conseillers, huissiers, tout le parlement était vêtu d'écarlate. Voyez les *Chroniques de Matthieu de Coussy*, ch. CXXV; édit. du *Panth. litt.*, pag. 231, col. 2.

[4] *Le Ceremonial françois*, tom. I^er, pag. 966.

[5] Compte de 1416. (*Les Ducs de Bourgogne*, 2^e partie, tom. I^er, pag. 132, n° 408.)

[6] *Ibid.*, pag. 154, n° 492.

[7] *Ibid.*, pag. 133, n° 408.

piece de satin azuré plain[1]. » Plus loin, il est fait mention d'une housse « qui estoit d'ung très-riche cramoysy de satin figuré en drap d'argent[2]. » Enfin dans un inventaire des reliquaires, des vases sacrés, ornements, etc., de la cathédrale d'Auxerre, en date de 1531, nous trouvons « quatre chappes de satin blanc veloté, scemées d'aiglan (suivant toute apparence, *de glands*) d'or et de feulles de chayne vert, » etc., « une chappe de satin de cramoysy scemée de feullaige de drapt d'or, » puis, « une chasuble de satin rouge scemée de lyons rempens, ensemble le feullaige d'or fait au mestier, » une chasuble de satin noir veloutée de feuilles de chêne vert, le tronc d'or, et « une autre chappe de satin blanc scemée de paons et de griffons et feullaiges, garnye d'orffroy d'or de Chippre à ymaiges et aigles[3], » etc.

Ailleurs, c'est du satin frisé d'or[4], du satin vert recamé, c'est-à-dire brodé d'argent[5], du satin vert à fleurs de pensées[6], du satin cramoisi émaillé de rouge clair[7], du satin blanc, du satin noir[8], du bleu[9], du vermeil[10], du cramoisi[11], Espèces diverses de satin.

---

[1] *Hist. et plais. Cron. du pet. Jehan de Saintré*, etc., ch. LIV; tom. II, pag. 366.
[2] *Ibid.*, pag. 383.
[3] Arch. histor. de l'Yonne, fonds du chapitre d'Auxerre.
[4] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 713.
[5] *Ibid.*, pag. 849.
[6] *L'Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XXII; tom. Ier, pag. 184.
[7] *Ibid.*, ch. XXIII; tom. Ier, pag. 189.
[8] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 12, n° 57; pag. 289, n° 1020.
[9] *L'Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XLIII; tom. II, pag. 290.
[10] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 12, n° 57; pag. 244, n° 825; pag. 294, n° 1046.
[11] *Ibid.*, pag. 287, n° 1011. — *L'Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. LIV; tom. II, pag. 365.

du satin en graine [1], du gris [2], du satin gris de lin, ou fleur de pêcher [3], moitié noir moitié bleu [4], du satin noir figuré [5], du satin noir renforcé [6], du satin figuré bleu et blanc [7], du satin cannelé [8], etc. Nos ancêtres affectionnaient tellement cette étoffe, que lorsqu'ils voulaient caractériser quelqu'un de très-gai, ils le comparaient au satin [9].

Locution proverbiale empruntée au satin.

Patrie du satin.

Atlas de *Roum* et de Bagdad.

D'où venait cette sorte d'étoffe? Sans aucun doute d'Orient, où l'*atlas* du pays de *Roum*, c'est-à-dire de Grèce, et celui de Bagdad étaient célèbres [10]. On fabriquait aussi du satin en Italie, où on l'appelait du nom de *zetani raso* [11], qui paraît

Zetani raso, raz, raso, aceytuni, aceytuni raso.

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 289, n° 1018.

[2] *Ibid.*, pag. 284, n° 1002; pag. 290, n° 1023.

[3] *Mémoires d'Olivier de La Marche*, liv. II, ch. IV; édit. du *Panth. litt.*, pag. 561, col. 2. — *Le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, 2e partie, ch. XXXXIV, pag. 502.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 184, n° 618.

Selon toute apparence, il s'agit ici d'une étoffe pareille à celle de la robe du roi Muleasse, « qui estoit de soye, changeante de verde en bleue. » Voyez L'*Histoire de Paolo Jovio*, liv. XXXIV, tom. II, pag. 305, B, et, sur les étoffes changeantes, ci-dessus, tom. II, pag. 57-59.

[5] *Ibid.*, p. 295, n° 1049; p. 434, n° 1593; p. 450, n° 1691; p. 451, n° 1702.

[6] *Ibid.*, 2e part., tom. Ier, pag. 293, n° 1038. Pag. 203, n° 690, on trouve aussi du satin renforcé, mais sans désignation de couleur.

[7] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 202, 203, n° 690.

[8] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 946. Cf. pag. 945.

[9]
Et que je seray godinet,
Je seray plus gay que satin.
*La Femme veuve*, farce à .III. personnages, etc., pag. 10. (*Recueil de farces, moralités et sermons joyeux*, etc., tom. III.)

[10] Voyez, sur le mot *atlas* (اطلس), par lequel les Arabes désignent le satin, et qui a passé en allemand et même en latin, l'*Hist. des sult. maml. de l'Égypte*, tom. II, 1re partie, pag. 70, en note; et *Scip. Lentuli Neap. Ling. Ital. Instit.*, etc. Patavii, M.DC.XXXXI., in-8°, pag. 136, col. 1.

[11] Voyez *la Prattica della mercatura*, par Ant. da Uzzano. (*Della Decima*, etc., tom. IV, pag. 108.)

Les écrivains latins du même pays disaient *razium*, *raza*, et *rasus sericus*. Voyez le Cérémonial ambroisien cité par du Cange, tom. V, pag. 604; la Chronique de

avoir passé dans la Péninsule. Je ne saurais, en effet, traduire autrement les mots *raz* et *ras*, que je lis dans les Actes de saint Ferdinand, infant de Portugal, et dans la chronique catalane de Carbonell[1], *raso*, que l'on rencontre fréquemment dans les écrivains espagnols[2], et *aceytuni*, *aceytuni raso*, que je trouve dans une ordonnance de Jean II, roi de Castille, en date de 1442, dans laquelle ces étoffes sont taxées quatre cents, trois cents et cent quatre-vingts maravédis la verge[3]. Malheureusement elle nous laisse dans une ignorance complète au sujet du pays de production de ces satins, et l'on ne peut dire si ceux qui avaient cours en Espagne à l'époque, étaient espagnols ou étrangers.

Satin de Malicques.

Nous ne sommes pas moins embarrassé pour déterminer à quelle localité on doit attribuer le satin de Malicques, dont

---

Tarvisino, dans le grand recueil de Muratori, tom. XIX, col. 803; et le liv. VI de l'Hist. de Sicile de l'abbé Maurolico, cité plus haut, tom. II, pag. 182, not. 5.

[1] *Act. SS. Jun.*, t. I, p. 563. — *Gloss. med. et inf. Lat.*, t. V, p. 37, c. 1.

[2] « Venia un page vestido de *raso* pajiso prensado, con un guion de tafetan morado, » etc. Diego de Colmenares, *Historia de... Segovia*, etc. Segovia, D. Diez, 1637, in-folio, cap. XLIX, § 16. — « La (vara) de *rasos* de cólores altos de Toledo ó Granada, á veinte y ocho reales. » *Pragmática de tassas*, año 1680, fol. 6. — « Sus vestidos son de terciopelo, damasco, *raso*, ú tafetan. » Luis del Marmol, *Descripcion de Africa*, lib. IV, cap. XXII. Ce dernier passage, dans lequel l'écrivain donne au *raso* la place que nous aurions donnée au satin, achève de prouver que c'était bien la même étoffe, et non une variété de velours, comme on pourrait le croire en voyant des mentions de velours *rase*, pareilles à celle qui se lit dans le *Mercure françois*, ann. M. DC. XXIII, tom. IX, pag. 543.

[3] *Apéndice á la Crónica... del s^r Rey D. Juan el II*, etc., por el P. Fr. Liciniano Saez, pag. 108, art. 34. On trouve deux autres exemples, l'un de *raso azeituni*, l'autre d'*azeituni brocado de oro*, dans le grand Dictionnaire de la langue castillane, tom. I^er, pag. 516, col. 2, art. *Azeituni*. A voir l'auteur présenter ce mot comme synonyme d'*azeitunado* (de couleur olive), il est évident qu'il ne l'a pas compris. *Azeituni* n'est autre chose que le mot *satin*, qu'un écrivain de la même nation appelle *sutini*, *setuni*, *setunis*. Voyez *Vida del gran Tamorlan*, por Ruy Gonzalez de Clavijo, pag. 91, 169, 170, 214.

on trouve trois mentions dans un compte de 1416 [1]. Nous avions d'abord pensé à Malines, ville des Pays-Bas autrichiens, déjà célèbre au XIIIe siècle par ses étoffes [2]; mais nous avons renoncé à lui faire honneur des satins de Malicques, en lisant le nom de *Malica* dans les Annales de Gènes du scribe Bartolomeo [3]. Il est parfaitement sûr néanmoins que si l'on ne fabriquait à Malines que des draps de laine [4], on faisait beaucoup de soieries en Flandre, surtout à Bruges, dont les satins étaient célèbres au XVIe siècle [5], et je soupçonne fort le satin et les rubans d'Espagne, dont il est si souvent fait mention dans les comptes et dans les inven-

---

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 117, nos 333, 334, 335.

[2] Voyez les poésies de l'archiprêtre de Hita dans la Collection de Sanchez, pag. 225, v. 1371.

Dans une ordonnance du roi de Castille, de l'an 1442, il est question de *velarte de Mellinas*. Voyez *Apéndice á la Crónica... del sr Rey D. Juan el II*, pag. 107, no 33; et *Memórias históricas sobre la marina, comercio y artes de... Barcelona*, tom. III, part. III, ch. II, pag. 340.

M. Depping traduit *velarte* par *velours* (*Hist. du comm. entre le Levant et l'Europe*, ch. VI, tom. Ier, pag. 326), sens différent de celui que donne à ce mot le Dictionnaire de la langue castillane, dit *des Autorités*. Voyez tom. VI, pag. 435, col. 1.

[3] « Nostri... venerunt *Malicam*.... Januenses... apud *Malicam* consilium celebraverunt, » etc. *Bartholomæi Scribæ Annales Genuenses ab anno* MCCXXIV. (*Rer. Ital. Script.*, tom. VI, col. 472, A.)

[4] Voyez *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 92, nos 603, 604. — *Notice des ouvrages de Philippe de Maizieres*, par l'abbé Lebeuf. (*Mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, tom. XVI, pag. 229.)

[5] « Item une chape de drap d'or frizé... doblé... de satin de Burges rouge.... — ... une autre chappe en figure de damas d'or et d'argent... doblée de satin vert de Bourges.... — Item deux paremens d'autel de velours noir, le bas croisé tout au long de satin blanc de Brouges, » etc. *Invent. des vases sacrés et ornem. de la cath. d'Auxerre en* 1531 ; arch. de l'Yonne, fonds du chapitre. — « Plus un lict de satin de Bruges blancq, » etc. *Invent. des meubles du... château de Pau*, janvier 1635, art. 6; arch. des B.-Pyrén., extr. de la liasse 427, no 9. — « Une couverture dudit autel en satin de Bruges. » *Trés. des égl. de Reims*, pag. 116. Voyez aussi pag. 117.

Dans un compte de 1532, il est question de satin de Bruges employé pour un manteau d'Anne Boleyn. Voyez *The privy Purse Exp. of King Henry VIII*, pag. 222.

taires de cette époque[1], d'être venus, non de l'autre côté des Pyrénées, mais des Pays-Bas, qui étaient alors sous la domination espagnole.

S'il faut en croire Savary, le satin de Bruges, inférieur aux autres, en ce qu'il avait seulement la chaîne en soie et le reste en fil, portait aussi le nom de satin caffard[2]. Quelle peut être la source de cette dénomination, que nous trouvons également associée à du damas vert et rouge, et à du satin jaune et rouge[3]? Suivant toute apparence, cette expression désignait une nuance; il faut remarquer, cependant, qu'il y avait une étoffe appelée *caffa*, que l'on trouve mentionnée dans un ancien compte anglais et ailleurs[4], et qu'une recherche un peu attentive ferait peut-être retrouver dans les nôtres, plus négligés jusqu'ici. Sauf meilleur in-

Satin de Bruges, satin caffard.

Caffa.

---

[1] « Mercure estoit accoustré tout ainsi que le descrivent les poetes, vestu de satin incarnadin d'Espagne, » etc. *Balet comique de la reyne*, dans le *Recueil des plus excellens ballets de ce temps*. A Paris, chez Toussainct du Bray, M. DC. XII., in-8°, pag. 144. « Quatre chappes de satin de couleur incarnadin d'Espagne... du don des Altesses des Pays-Bas, en 1617. » *Trésors des églises de Reims*, pag. 102. Voyez encore ci-dessus, pag. 101, not. 1.

Le second des passages qui viennent d'être cités prouverait presque que l'expression d'*Espaigne* ne s'appliquait qu'à la couleur. Il y avait, au reste, du velours incarnadin de ce pays. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 206.

[2] *Dictionnaire universel de commerce*, au mot *Satin*.

[3] « Une housse de velours bleu (doublée) de satin *caphart* jaulne et rouge, » etc. *Estat des meubles* (du château de Pau) *qui ont esté portés à Paris*... (1602), ch. des harnois, fol. 8 recto; arch. du départ. des Basses-Pyrénées.

Voyez ci-dessus, pag. 215.

[4] « Item... for xviij yardes and one quarter of white *caffa*... vj liv. vij s. ix d. » *The privy Purse Expences of King Henry the Eighth*, etc., pag. 134. « In his gallery there was set divers tables, where upon which a rich number of rich stuffs of silk in whole pieces, of all colours, as velvet, satin, damask, *caffa*, taffeta, grograine, sarcenet, and of other not in my remembrance. » *The Life of Cardinal Wolsey*, by G. Cavendish, etc., S. W. Singer's edit., Chiswick and London, 1825, in-8°, vol. I, pag. 132.

formé, je crois ce nom dérivé de celui de *Caffa*, ville de la petite Tartarie sur la côte méridionale de Crimée, comme il se pourrait bien aussi que le mot *caffard* vînt du nom de la ville de *Capharda*, dont il est plus d'une fois question dans les historiens des croisades [1]. Quoi qu'il en soit, il y avait sans doute du caffa de toutes les couleurs : ce qui nous le fait supposer, c'est le soin que l'on a pris à spécifier que celui du compte de la dépense particulière de Henri VIII était blanc.

Satin de Chypre.

Il faut ranger dans la même catégorie le satin de Chypre, que l'on voit apparaître au commencement du XVII^e siècle; du moins je ne l'ai rencontré que dans un ouvrage imprimé à cette époque, où cette dénomination est donnée comme synonyme de *vestis subserica*, *tramoserica*, ὑποσηρικόν [2].

Prix des satins en France au XVI^e siècle.

Un mot maintenant sur les prix des satins. Aux termes des ordonnances de Henri III sur le fait de la police générale du royaume, les satins rayés d'or et d'argent étaient taxés trois écus l'aune, le satin cramoisi rouge de Venise deux écus deux tiers, les satins et damas de Gênes, comme les satins rouges et violets cramoisis de Florence et de Bologne, deux écus. « Quant aux aultres satins et damas de toutes couleurs qui ne sont de Gennes, est-il ajouté, d'autant qu'ils ne se peuvent vendre à l'aulne, ains à la livre, le prix de chacune livre de noir, du pois du pays, sera de 3 écus 2 tiers la livre de couleur [3].

Demi-satin.

Après le satin vient l'étoffe, peu commune, il est vrai, ap-

---

[1] *Gesta Dei per Francos*, pag. 24, lin. 54-56; pag. 70, lin. 55; pag. 71, lin. 6

[2] *Nomenclator octilinguis*, etc., ab Adriano Junio, ed. Hermanno Germbergio. Parisiis, apud Davidem Douceur, M. DC. VI., in-folio, pag. 178, col. 1.

[3] *Arch. cur. de l'Hist. de France*, 1^re série, tom. IX, pag. 211, 212.

pelée demi-satin, nous ne savons pourquoi. Dans les Mémoires d'Olivier de la Marche, on voit des destriers harnachés pour un pas d'armes, couverts d'un demi-satin vert, d'un demi-satin bleu, d'un demi-satin vermeil[1], ce qui pourrait, à la rigueur, s'entendre par une demi-pièce de satin; mais on doute de cette interprétation en lisant, dans les *Honneurs de la cour*, de la vicomtesse de Furnes[2], qu'à l'un des deux grands lits qui se trouvaient dans la chambre où naquit Marie de Bourgogne, en 1456, il y avait des rideaux de demi-satin vert, et en voyant dans un inventaire de 1531 « deux sendalles de demy-satin blans garnyes de ruben d'or[3]. » Il ne faut pas songer non plus à identifier cette étoffe avec le samit, déjà déchu de sa splendeur première, en voyant plus loin, dans le même ouvrage, ce dernier tissu nommé et associé à du satin[4].

Il me semble convenable à présent d'évoquer une étoffe dont le nom ressemble à celui du satin, de façon à faire croire que c'est le même, augmenté dans un but sarcastique. Je veux parler du satanin. Les premières mentions que je rencontre de cette étoffe, se trouvent dans l'inventaire de Charles V, et elles sont nombreuses. On y voit du satanin de toutes couleurs employé en chapelles[5], en custodes d'au- Satanin

---

[1] Liv. Ier, ch. IX, ann. 1443; édit. du *Panth. litt.*, pag. 386, col. 2, et pag. 388, col. 1 et 2. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 178.

[2] *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de M. DCC. LIX., tom. II, pag. 217, 218.

[3] *Invent. des vases sacrés et ornements de la cathédrale d'Auxerre;* arch. du département de l'Yonne, fonds du chapitre.

[4] *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tom. II, pag. 230.

[5] Ms. de la Bibl. nat. n° 8356, fol. Cxiiij recto, n° 1090; fol. Cxvij recto, n°s 1111 et 1114.

Dans le testament du cardinal Anglic Grimoard, qui est de 1388, on voit figurer

tel [1], en *touaille* d'autel parée [2], en ornements sacerdotaux [3], en chaperons [4], et jusqu'en chemise de livre [5]; et vers la même époque, c'est un beau pavillon de trois draps d'or, ourlés dehors de satanin bleu tout semé de fleurs de lis d'or, etc., sous lequel Charles VII fait son entrée à Montpellier en 1389 [6], et « une chambre à demi-ciel de sathanin vermeil, où il a une brebis de six sarges rouges [7]. » Comme nous l'avons vu pour d'autres étoffes, il y avait du satanin renforcé [8], ou *renforcier*, si l'on peut se servir de l'expression du rédacteur de l'inventaire des chapelles de Charles VI, qui en enregistre trois [9], et en signale une comme étant d'un satanin de cette dernière espèce.

Étymologie de ce mot.

A quelle source rapporter ce mot? A la ville de Satalie, en Asie Mineure, où cette étoffe pouvait avoir été originairement fabriquée, et que nos ancêtres citaient au moins pour ses manufactures d'armes [10], ou au mot arabe *sultan* (سلطان), dont ils avaient fait *soudan*, par lequel ils désignaient

---

une chapelle *de satamino*, ce qui est, à n'en pas douter, une faute de l'ancien copiste ou de l'imprimeur. Voyez *Vitæ paparum Avenionensium*, tom. II, col. 1038.

[1] Ms. n° 8356, fol. cxix recto, n° 1124.

[2] *Ibid.*, fol. ij°iiij^xx^vj, recto n° 3344.

[3] *Ibid.*, fol. Cvij verso, n° 1041; fol. Cviij recto, n° 1045, et Cviij verso, n° 1048, fol. ij°iiij^xx^vj recto, n° 3443.

[4] *Invent. des chapperons qui furent à la royne Jehanne de Bourbon*, etc., à la fin de l'invent. de Charles V, Ms. n° 8356, fol. iij°xxvj recto, n°s 3901, 3903-3906.

[5] Ms. 8356, fol. ij°lxiij verso, n° 3056.

[6] *Le petit Thalamus*, pag. 416.

[7] Invent. de l'an 1393, Ms. de la Bibl. nat. n° 9484², fol. 367 verso.

[8] Invent. de Charles V, Ms. n° 8356, fol. ij°iiij^xx^vij recto, n° 3356.

[9] *Collection des meilleures dissertations*, tom. XIX, pag. 229, 231, 232, 233.

[10] Forgier le fis par grant mestrie
Ens en l'ille de Satalie.
*Renart le Nouvel*, v. 3819. (*Le Roman du Renart*, tom. IV, pag. 282.)

un certain peuple infidèle [1]? C'est là un point qu'il me paraît impossible de décider d'une manière définitive. J'avouerai néanmoins que je me sens porté vers la première de ces étymologies, en voyant *satallin* employé avec le même sens dans un testament de l'an 1375 [2], et *soudanin* figurer dans l'inventaire de Charles V, en même temps que *satanin*, ce qui exclut l'idée que ces deux mots aient eu la même signification. On entendait par *soudanin* un drap d'or apporté d'Orient : deux articles de l'inventaire cité plus haut, ne permettent aucun doute à cet égard [3], et tous les autres concourent à représenter l'étoffe en question comme l'une des plus riches qui eussent cours à l'époque. Ils présentent, en effet, « deux pieces de soudanin pareilles sur champ raze, ouvrées à grans pommes d'or et, environ lesdictes pommes, à lettres de sarrazin et à fueillages enlassiez; » deux autres pièces de soudanin sur champ d'or « eschicqueté à fueillages sur blanc et sur bleu; » une autre pièce de soudanin « à cinq lectres larges du long, dont les troys sont lettres de sarrazin sur champ azur, et les autres sur menuz feuillages enlassez [4]; » enfin, un autre soudanin sur champ d'azur semé

Satallin.

Soudanin.

Richesse du soudanin.

---

[1] Puis a traite l'espée, va ferir .i. *Soutant*, etc.
*La Chanson des Saxons*, tom. Ier, pag. 123.
.M. chevalier le se[r]vent, que Saisne que *Soutant*.
*Ibid.*, pag. 162.

[2] Voyez l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, de Baluze, tom. II, pag. 616. Les Bénédictins, qui ont cité dans leur édition du Glossaire de du Cange, tom. VI, pag. 73, col. 2, le passage du testament de Guy de la Tour dont nous voulons parler, veulent que le *satallin* et le *satin* aient été la même chose, chose et mot, et D. Carpentier se montre disposé à croire que le premier de ces deux termes n'est autre que *satanin* ou *sathanin*, dont il rapporte deux exemples.

[3] Ms. 8356, fol. vjxxij. verso, n° 1156; et fol. ijciiijxxiij recto, n° 3318.

[4] *Ibid.*, fol. ijciiijxxviij recto, nos 3369, 3370, 3371. Voyez encore nos 3372-3376.

de petites feuilles et de petites roses d'or; « et sont, ajoute le rédacteur de l'inventaire, les ouvraiges et pommettes où il y a ung enlasseiz, ou mylieu, et quatre croissans ou mylieu du lasseiz [1]. »

Drap de soie.

Dans un inventaire plus ancien, il est fait mention, après une chasuble de samit rouge, d'une autre de drap de soie à oiselets jaunes [2], et dans un testament de 1397, d'un vêtement semblable en drap de soie rouge, sans doute avec des oiseaux à tête d'or [3]. Plus tard nous voyons figurer dans un compte de la cour de Bourgogne [4], un drap de soie « pour parer et mettre environ les fonts, » le jour du baptême d'un jeune prince, et dans la relation de l'entrée de la reine Éléonore à Lyon, le 27 mai 1583, « les enfants de la ville, habillez de rouge et blanc, tous de drap de soye, la pluspart recamé [5]. » Il est permis de croire qu'il s'agit ici de l'étoffe que nous appelons aujourd'hui *drap de soie;* mais il est tout aussi probable, je l'avoue, que l'auteur de cette relation et les rédacteurs de ce compte, de cet inventaire, auront pris le mot *drap* dans le sens générique qu'il avait autrefois dans notre langue [6],

---

[1] Ms. n° 8356, fol. ij$^{c}$iiij$^{xx}$viij verso, n° 3377.

[2] *Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie,* dans le second volume des Mélanges de Clérembaut, Bibl. nat., pag. 88, n° 710.

[3] « Item do et lego nepoti meo... casulam meam panni serici cum capitibus auri, rubei coloris, ut cum illa... celebret, habens memoriam mei, quia est optimi panni, » etc. *Test. Joh. de Muroli card.*, ap. Baluz., *Vitæ paparum Avenionensium*, tom. II, col. 1098.

[4] *Les Ducs de Bourgogne*, 2$^{e}$ partie, tom. I$^{er}$, pag. 321, n° 1079.

[5] *Le Ceremonial françois*, tom. I$^{er}$, pag. 805. Voyez plus haut, pag. 838, un autre exemple du mot *recamé*.

[6] Molt richement le fis apareillier
De dras de soie et d'argent et d'ormier.
*Le Roman d'Anséis de Carthage*, Ms. n° 7191, fol. 14 verso, col. 1, v. 28.

sans entendre désigner aucune étoffe en particulier, soit qu'ils ne pussent pas préciser celle dont il s'agissait, ou qu'ils jugeassent inutile de le faire.

L'embarras est moins grand pour un article des comptes de Bourgogne consacré à un certain Jehan de la Rue, « pour avoir relyé tout de neuf et couvert de drap de soye et estoffes de mesmes, et de parchemin, et doré les feuilletz de huit livres [1], » etc. Cette fois, à ce qui me semble, il n'est guère permis de supposer que *drap de soye* se rapporte à autre chose qu'à une étoffe particulièrement connue sous ce nom.

Zetonino.

On peut, à l'aide d'une induction pareille, fournie par un passage des Annales de Plaisance [2], en dire autant du mot *zetonino*, que l'on rencontre fréquemment dans les ouvrages écrits en Italie au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, surtout dans l'inventaire des bijoux de Valentine de Milan. On y voit qu'il y avait du *zetonino* de toutes les couleurs, et que souvent cette étoffe était décorée de précieuses broderies [3]. Il est inutile, je pense, de faire remarquer l'air de famille que présente son nom avec les mots italien, espagnol et français, *zetani*, *aceytuni*, *satanin*, *soudanin*, qui viennent de passer sous

Ressemblance de *zetonino* avec *zetani*, *aceytuni*, *satanin*, *soudanin*.

---

Je te donrai por chargier XX sosmiers
De dras de soie, de or fin, de deniers.
*Li Romans de Raoul de Cambrai*, coupl. CCLXXXV, pag. 270.

Voyez également ci-dessus, tom. I^er^, pag. 91, 229, 362, 363; et deux articles du *Compte de Michel de Bourdene des choses appartenans à la chambre le roy*, etc., ann. 1306-1307. (*Collect. des meilleures dissert.*, tom. XIX, pag. 46.)

[1] *Les Ducs de Bourgogne*, 2^e^ part., tom. I^er^, pag. 258, n° 895.

[2] « ...lectos omnes tribus coopertos coopertoriis, uno videlicet *cethonino*, alio purpura, tertio auri intexti. » *Annal. Placent.*, ad ann. 1473, ap. Murat., *Rer. Ital. Script.*, tom. XX, col. 944, B.

[3] Inventar. jocal. Valentin. Mediolan., in Annal. Mediolan., ad ann. 1389. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 809, A, B; col. 810, A, B; col. 811, A.)

nos yeux ; il n'échappera à personne, et l'on en tirera telle induction que de raison.

On pourrait peut-être encore donner le sens de *drap de soie*, tel que nous l'entendons aujourd'hui, aux mots *pannus sericus* d'un article de l'inventaire de l'église de Noyon, relatif à deux chapes, dont l'une était doublée de *sendapillum* vert[1] ; mais il est fort douteux, quelque parti que l'on veuille tirer d'un passage d'un testament du xv^e siècle[2], que cette étoffe ait été de soie. Il y en avait de toutes les couleurs et on l'employait, entre autres usages, à faire des draps mortuaires[3] : ce qui était peut-être son affectation primitive. On est du moins fondé à le penser en voyant le sens du mot latin *sandapila*[4], qui a traversé le moyen âge presque sans altération dans sa forme.

Sendapillum.

Mais le mot *sericum* du testament de Michel de Creney ne signifierait-il pas *serge ?* Il y a motif à le croire, surtout après

Sericum, serge.

---

[1] Inventar., ann. 1419, ex tabul. eccl. Noviom. (*Une Cité picarde au moyen âge*, etc., pag. 153.)

[2] « Item tunicam et dalmaticam pro episcopo, de serico rubeo plano sive sendapilo. » Testam. Michaelis de Creneio episc. Autissiod. ann. 1409, ex regest. capit. ejusd. eccl.

Je ne crois pas que l'on puisse reconnaître cette tunique et cette dalmatique dans l'article suivant d'un inventaire des reliquaires, vases sacrés, ornements, etc., du trésor de la cathédrale d'Auxerre, dressé en juillet 1531 (arch. hist. de l'Yonne, fonds du chapitre d'Auxerre) : « 4 chappes de satin rouge tel quel, garnies de hayes et fullages d'or, semées de bisches d'or et d'orfroys d'or de Chypre à hystoires, chasuble, tunicque, damaticque semblables... laquelle chapelle communement appelée *les Crenetz.* » Voyez encore *Mémoires sur l'Hist. d'Auxerre*, tom. I^er, pag. 506.

[3] « Item. Quatuor panni linei croisiati nigro sendapillo, ad ponendum supra corpora defunctorum. » Inventar. eccl. Noviom. (*Une Cité picarde*, etc., pag. 156. Cf. pag. 160.)

[4] Juvenal, sat. VIII, v. 175. Dussaulx traduit *fabros sandapilarum* par *fabricants de cercueils.*

avoir vu le pluriel de ce mot employé dans ce sens [1]. On m'objectera, je le prévois bien, qu'une tunique et une dalmatique destinées à un évêque ne pouvaient être que d'un tissu précieux : à quoi je répondrai qu'il y avait telle serge qui pouvait revendiquer une place dans cette catégorie. L'Étoile rapporte que, le 24 juin 1584, Henri III, allant jeter de l'eau bénite sur le corps de son frère, sortit du Louvre vêtu d'un grand manteau de serge de Florence violette, et précédé d'un grand nombre de prélats revêtus de rochets avec le scapulaire et le mantelet de serge de Florence noire [2].

Serge de Florence.

On trouve dans un inventaire que j'ai déjà cité plus d'une fois, trois parements de serge de soie blanche, l'un semé « de plusieurs ystoires de Nostre-Dame, » l'autre au milieu duquel on voyait « une magesté et les quatre evangelistes, scemé de plusieurs ymaiges, le tout de broderie d'or de Chippre, » comme dans le précédent [3].

Serge de soie.

J'ouvre l'inventaire après décès de Richard Picque, et j'y vois « une sarge vermeille de Quein, » prisée quarante-huit sous, « quatre pieces de couvertures de sarges perses de Quein, » etc., « une sarge de Quein vermeille, » enfin « une

Serge de Caen.

---

[1] Voy. ci-dessus, tom. Ier, pag. 97.

[2] *Invent. des vases sacrés et ornements de la cathédrale d'Auxerre* en 1531 ; arch. du département de l'Yonne, fonds du chapitre.

[3] *Journal... de Henry III*, etc. A Cologne, MDCCXX, in-8°, tom. Ier, 1re partie, pag. 70, 71. Ailleurs on lit que Henri III, à la mort du duc d'Alençon, se fit habiller de noir, contre l'usage de ses prédécesseurs. Voyez la lettre XXXVIII de Busbec (1584), dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. X, pag. 115; et ci-dessus, tom. II, pag. 19 et 20. Mais l'ancien usage, qui était aussi celui des cardinaux (*Chronologie septenaire*, etc., Paris, M.D.CV., in-8°, fol. 36 verso, ann. 1598), ne fut pas pour cela abandonné; on le voit par ce qui se passa le 25 juin 1610, où Louis XIII alla en manteau de deuil de couleur violette, donner de l'eau bénite au feu roi son père. Voy. *le Mercure fr.*, tom. Ier, folio 474 recto.

Serge de tiretaine.

sarge de tiretaine[1]. » D'où venaient ces *sarges de Quein*, qui trouvaient ainsi place dans une garde-robe archiépiscopale?

Fabriques de serge de Caen.

De Caen en Normandie, où il existait de longue date des fabriques de serges, aussi anciennes peut-être que celles de Bonneval[2]. Charles V, qui approuva en mars 1367, le règlement dressé pour les manufactures d'étoffes de la ville de Caen, nous apprend que l'on y fabriquait aussi des paines, « étoffes de soye, dit Secousse, d'après Borel, nommées plus communément, *pannes* ou *pennes*[3]. » Quelque désir que je ressente de reculer les origines de l'industrie de la soie dans notre pays, je conçois plus que des doutes sur l'interprétation du mot *paine* par le savant que je viens de citer[4], et par-

Paines, pannes, pennes.

---

[1] Édit. de M. Tarbé, pag. 21, 26, 54, 64. Voyez aussi pag. 24, 25.

[2] « Inhibemus etiam ut moniales habeant tunicas de cordeto Castridunensi, aut sargia de Bonavalle. » Stat. Mauricii episc. Cenoman. ann. 1227. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 600, col. 2, v° *Cordetum.*)

[3] *Ordonnances des roys de France de la troisieme race*, etc., tom. V, pag. 105, 106. — *Essais historiques sur la ville de Caen*, par M. l'abbé de la Rue. Caen, 1820, in-8°, tom. II, pag. 329. Voyez ci-dessus, tom. I^er^, pag. 341, not. 1.

[4] On lit ce mot dans une satire du commencement du XVII^e^ siècle dirigée contre les enrichis, les financiers du temps, chez qui, dit l'auteur, l'on ne voit que

Tapisserie de soye, à fonds d'or cannelée,
Ciels de licts de drap d'or, ou de toille d'argent,
Courtines de velours, couvertes de clinquant, etc.

Les habits de ces gens-là, ajoute-t-il, sont à l'avenant :

Ce ne sont que manteaux doublés de plain velours,
De *penne* ou de satin; mais parlons des atours
Qu'il convient à madame, ou à mademoiselle :
Tant de robes de soye elle porte sur elle,
Qu'on est tout admiré; tant d'exquis cotillons
De velours figuré en cent mille façons,
A fonds d'or ou d'argent, relevé à fueillage,
De satin esgraffé, ou damas à ramage,
De taftas façonné, découpé, chiqueté,
Chamarré de clinquant, fil d'or ou argenté, etc.

*Les Satyres du sieur de Courval-Sonnet*. A Paris, chez Rolet Boutonné, M. DC. XXI., in-8°, sat. IV, pag. 81.

tant, sur l'existence d'une fabrique de soieries à Caen, qui n'a pas même conservé ses manufactures de draps. Il est vrai qu'il existe une sentence de police du Châtelet, en date du 4 juillet 1686, qui ordonne le chef-d'œuvre à un maître tissutier-rubannier de Caen, encore qu'il fût ancien juré de sa communauté [1], et nous savons que cette classe d'artisans comprenait les ouvriers en draps d'or et d'argent, en étoffes de soie, en tissus, en rubans, en passements d'or et d'argent [2]; mais ces ouvriers étaient autorisés à faire bien d'autres étoffes de la catégorie de celles que l'on fabriquait à Caen, comme camelots, ostade [3], demi-ostade [4], serge, bureau et étamine, le tout de laine et sayette bonne et valable [5]. Et puis, qui nous dit que le maître de Caen, aspirant à la maîtrise auprès de la communauté de la ville de Paris, n'ait pas cherché à obtenir ce grade pour s'y établir?

Communauté des tissutiers-rubanniers de Caen.

Sous Henri III, que nous avons vu plus haut vêtu de serge de Florence, cette étoffe, dont il y avait sans doute de plus d'une couleur, coûtait deux écus l'aune, tandis que les serges de Milan ne valaient que trois quarts d'écu dix sous. C'est là du moins le prix fixé pour les unes et les autres dans les *Ordonnances du roy sur le faict de la police generale de son royaume*, rendues en 1578 [6].

Prix des serges de Florence et de Milan en 1578.

---

[1] *Ordonnances du roy Henry III... contenant les statuts des maîtres tissutiers-rubanniers*, etc. A Paris, M. DCCXLII., in-8°, pag. 69-72.

[2] *Ibid.*, pag. 3, 5, 6, 14, 17-19; art. I, XVIII, XXV-XXXII.

[3] Je trouve dans l'inventaire du cardinal d'Amboise Ier deux robes d'*estadine* rouge, dont l'étoffe était sans doute une variété d'ostade. Voyez *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 487.

[4] Voyez le Gloss. de du Cange, au mot *Meia-hosteda*, tom. IV, pag. 344, col. 2.

[5] *Ordonnances*, etc., pag. 19, art. XXXIV.

[6] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom IX, pag. 212. Cf. tom. VIII, pag. 363.

Xerga, xerguilla; sirgo.

A l'époque où l'ordonnance dont nous avons tiré ces renseignements fut rendue, les Espagnols avaient chez eux plusieurs étoffes dont le nom se rapproche du mot de *serge* à croire que c'est le même. Que *xerga*, *xerguilla* viennent d'un mot arabe, origine que leur attribue le grand Dictionnaire de la langue castillane, je le veux bien; mais je réclame *sirgo*, que l'on trouve dans la Chronique de D. Jean II[1], pour le rattacher au mot qui nous occupe, et je ne répondrais pas que *segri* n'en vînt aussi.

Fernande, ferrande.

A la fin du XVI^e siècle, et plus sûrement au commencement du suivant, il existait en Espagne une espèce de serge de soie appelée *fernande* ou *ferrande*[2]. C'est, à n'en pas douter, de ce mot que vient celui de *ferrandine*, par lequel on désigne, chez nous, une étoffe légère dont toute la chaîne est de soie et la trame de laine, et de là est venu *ferrandinier*, nom que l'on donnait aux ouvriers qui fabriquaient cette étoffe et en général toute espèce de soieries.

Ferrandine.

Florentin.

Je trouve encore de l'autre côté des Pyrénées, du moins dans un écrivain de la Péninsule, l'indication d'une étoffe en usage au XV^e siècle, sous le nom de *florentin*[3]. Si elle ne différait pas de celle qui, chez nous, était connue à la fin du XVII^e, c'était une espèce de satin façonné ordinairement blanc, mais dont il y avait aussi de diverses couleurs. Comme le florence, espèce de taffetas qui depuis longtemps se fabrique

---

[1] « Y el Moro... traxo al Rey... paños de oro y seda... é al Infante traxo... dos piezas de *sirgo*, » etc. *Crónica del señor rey Don Juan II*, etc., édit. de Valence, M. DCC. LXXIX., in-folio, pag. 73, col. 1.

[2] *Premiere Continuation du Mercure françois*, ann. 1612, fol. 471 recto.

[3] *Vida del gran Tamorlan*, por Ruy Gonzalez de Clavijo, édit. de Madrid, M. DCC. LXXX., in-4°, pag. 139, lig. 34.

à Lyon, le *florentin* devait indubitablement son nom à celui de la ville dont on tirait anciennement cette étoffe.

Le taffetas, auquel nous arrivons enfin, existait déjà sous ce nom depuis le XIVe siècle, peut-être même dès la fin du précédent [1], sans faire double emploi avec le cendal, qui subsistait toujours. Nous trouvons dans le compte de Geoffroi de Fleuri, dressé, comme on sait, en 1316, quatre aunes de *taffetat* vert « pour faire boursses cotes pour madame la royne [2], » et dans les comptes de la garde-robe d'Edward II en 1317, deux pièces de *raffata* employées à une offrande de funérailles [3]; mais il faut remarquer que ces mentions sont les seules, et descendre jusqu'à l'an 1320, et plus sûrement encore jusqu'à l'année 1328, pour trouver d'autres mentions de taffetas : c'est dans une charte sans date, citée par du Cange [4], et dans l'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie, où l'on voit « une robe de tiretaine noire de Saint-Marcel en graine de 8 garnemens fourré de taffetais, presié 8 l., » et une autre robe de même tiretaine tannée

Taffetas.

---

[1] Après avoir annoncé qu'il a découvert des traces de l'art de travailler la soie dans la ville de Marseille vers la fin du XIIIe siècle, l'abbé Papon ajoute : « On y connoissoit le taffetas, ainsi nommé dans une charte de Charles II. » (*Histoire générale de Provence*, liv. IX, ch. XXII, tom. III, pag. 409.) S'il faut en croire M. Raine (*Saint Cuthbert*, pag. 34, en note), après la mort de Hugh Pudsey, évêque de Durham, en 1194, on trouva dans sa succession des chasubles de taffetas rouge, brodées de feuilles d'or, de besants, de grosses perles et de pierres précieuses, de griffons et d'étoiles d'or; des étoles brodées de rois et de tours, et des aubes de taffetas bleu décorées d'aigles et de lions. Il est à regretter que ni Papon ni M. Raine n'aient songé à donner la totalité ou un extrait des pièces sur lesquelles ils se sont fondés pour avancer ce que nous venons de rapporter.

[2] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 35.

[3] *A brief Summary of the Wardrobe Accounts of the 10th, 11th, and 14th Years of Edward II*, etc., by Thomas Stapleton. (*Archæologia*, vol. XXVI, pag. 339.)

[4] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 487, col. 3, vis *Taffata*, *Taffatin*.

vermeille, également doublée de taffetas, et prisée quatre livres dix sous parisis [1].

Le taffetas commun chez nous à la fin du XIVe siècle.

En 1389, le taffetas devait être devenu bien commun chez nous, pour que l'on en pût tendre tout un pont, comme cela eut lieu à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris [2]; il l'était certainement en Catalogne avant l'an 1375, où le pouvoir législatif le frappa en même temps que les brocarts d'or et d'argent, les velours et les camelots, d'un droit d'entrée de deux et demi pour cent. Il y a toute apparence qu'on le tirait d'Italie.

Emploi du taffetas.

Comme le cendal et le tiercelin, le taffetas était principalement affecté aux doublures et aux étendards [3]; et, dans une occasion, au moins, on le fit servir à couvrir le plancher d'une salle où devaient dîner deux souverains [4]. Il y en avait de toutes les couleurs, du blanc [5], du noir [6], du gris, du vert, du violet [7], de l'azuré [8], du violet azuré [9], du ver-

Il y en avait de toutes les couleurs.

---

[1] Nos 286, 288, pag. 40; en tête du tom. II des Mélanges de Clérembaut.

[2] *Histoire de Charles VI, roy de France*, par J. Juvenal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 71.

[3] *Confession catholique du sieur de Sancy*, liv. II, ch. VI.

[4] Mém. de du Bellay, ann. 1534. (Édit. du *Panth. litt.*, pag. 504, col. 2.)

[5] *Les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. Ier, pag. 503, v. 1958.

[6] *Ibid.*, pag. 190, n° 641; pag. 273, n° 965. Voyez encore pag. 378, n° 1332. S'il faut en croire l'auteur du *Divorce satyrique*, la reine de Navarre recevait l'un de ses amants dans un lit éclairé de plusieurs flambeaux, entre deux draps de taffetas noir. Voyez *Journal des choses memorables advenues durant le regne de Henry III*, etc. A Cologne, MDCCXX, in-8°, tom. Ier, 1re partie, pag. 178, 179.

[7] *L'Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XXXVIII; tom. II, pag. 211. — *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, tom. Ier, pag. 123, n° 795.

[8] « *Item*, IX piesses de tafetas asmez (lis. *asurez*), au feur de XII frans la piesse. *Item*, L taffetas ou satins, pour la chambre, de hateure, à VIII frans la piesse. » *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, 1re partie, pag. 65.

[9] *Extr. cur. des div. comptes de l'ordre de la prevosté de Paris*, de 1515 à 1531. (*Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 278.)

meil[1], de l'incarnat[2], du taffetas couleur de feu, dont se vêtaient les prostituées de Londres au temps de Shakspere[3], du tanné ou amarante[4], et du changeant[5], du blanc rayé d'or et de l'argenté[6]. Ces taffetas, légers ou renforcés[7], venaient de Gènes et de Florence; il nous en arrivait cependant de la Chine, du moins nous trouvons, en 1612 et en 1616, mention de taffetas de cette provenance, indiqué comme étant rayé de bleu, d'incarnat, de jaune, d'or et d'argent[8], et de taffetas en losanges, blanc, bleu et incarnat, en façon de la Chine[9].

Prostituées de Londres vêtues de taffetas couleur de feu.

Provenance du taffetas.

---

[1] *Comptes de Tanneguy du Chastel* (1461), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 242.

[2] Mém. de Martin du Bellay, cités plus haut. — Comptes des dépenses de Charles IX. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. VIII, pag. 363.)

[3] « ... the blessed sun himself a fair hot wench in flame colour'd taffata. » *King Henry IV*, act I, sc. 2.

[4] *Invent. des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau*, etc., chappre des rideaux, art. 7; extr. de la liasse 427, n° 9, fol. 5 recto.

[5] *Comptes de Tanneguy du Chastel*, dans la *Collect. des meill. dissert.*, etc, tom. XIX, pag. 242, 243. Ces deux articles se rapportent à deux chemises de taffetas changeant, l'une pour la personne du roi Charles VII, l'autre pour sa statue.

[6] *Inventar. jocal. Valent. Mediolan.*, in Annal. Mediolan., ad ann. 1389. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 811, A.) — *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 825, 827.

[7] On trouve au n° 2914 de l'inventaire de Charles le Téméraire une robe de taffetas *renforchis* de satin : que faut-il entendre par là? Voyez *les Ducs de Bourgogne*, 2e partie, tom. II, pag. 106.

[8] *Le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 68. — *Le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, par Marc Wlson sr de la Colombiere, 1re partie, ch. XXVII, pag. 465.

Si nous nous laissions aller à sortir du moyen âge, nous citerions encore Brebeuf, qui parle du taffetas ondoyé de la Chine, sans doute parce qu'il était usité de son temps. Voyez *Lucain travesty*, etc., imprimé à Rouen par L. Maury, etc., M. DC. LVI., in-8°, pag. 16.

[9] *Le vray Th. d'honn.*, 1re partie, ch. XXIV, pag. 393. Plus loin, pag. 465, il est question de deux femmes qui figurèrent dans des fêtes, vêtues en bohémiennes d'une robe de satin *à la Chine*. Il faut sans doute entendre par cette expression une étoffe *chinée*, pareille à celles qui nous venaient du Céleste Empire.

Prix des taffetas à la fin du XVI^e siècle.

En 1578, tous les taffetas qui avaient cours à l'époque, furent taxés ainsi qu'il suit : l'aune de taffetas deux fils fort battu, un tiers d'écu et deux sous; les quatre fils, un demi écu; les six fils, trois quarts d'écu; « les autres taffetas, est-il dit dans l'ordonnance où nous puisons ces détails, ne se pouvant vendre à prix arresté, pour ce qu'il y en a de trop de sortes, se vendront à la livre, à sçavoir : les noirs quatre escus deux tiers, ceux de couleur cinq escus un tiers. » Les taffetas forts et les satins rayés d'or et d'argent furent tarifés à trois écus l'aune ; les petits taffetas de Milan rayés de même, à deux tiers d'écu ; les taffetas chenillés noirs et de couleur, deux écus deux tiers; enfin les veloutés noirs et de couleur, deux écus et demi[1].

Étymologie du mot *taffetas*.

Reste à parler de l'étymologie du mot *taffetas*. Sans recommencer ici les recherches dont le résultat se trouve consigné dans le Dictionnaire étymologique de Ménage[2], nous nous empressons de déclarer que nous partageons l'opinion de Samuel Bochart et de Sébastien de Cobarruvias[3], qui voient dans ce mot une onomatopée. En effet, les syllabes *taf taf* représentent assez bien le bruit produit par le taffetas quand on l'agite. Au milieu du XVII^e siècle, voulait-on dire familièrement qu'un homme avait grand'peur, tremblait de peur, on disait que le cœur lui faisait *taf taf*[4]. De là sûrement le mot d'argot *taffetas*, synonyme de *crainte*, de *frayeur*.

---

[1] *Ordonnances du roy sur le faict de la police generale de son royaume*, etc. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 211-213.)

[2] Édit. de Jault, tom. II, pag. 509, col. 1.

[3] *Tesoro de la lengua castellana*, etc. En Madrid, por Luis Sanchez, M.DC.XI., in-fol., 2^e partie, fol. 36 verso, col. 2.

[4] *Curiositez françoises*, etc., par Antoine Oudin. Rouen et Paris, M.DC.LVI., in-8°, pag. 170 et 409.

Je n'hésite point à ranger dans la même catégorie l'*armesino*, mot dont Roquefort fait *armefin* et qu'il traduit par *taffetas pour doublure*[1]. Là cependant ne se bornait pas l'usage que l'on en faisait au XVI^e siècle, époque à laquelle il paraît avoir commencé, et le nom lui-même de ce tissu avait plus d'une forme. Ainsi dans le récit de la translation de saint Antonin, en 1589, il est dit que le corps du bienheureux fut revêtu d'une chasuble d'*ermisino* rouge richement décoré[2], et du Saussay, remarquant que cette étoffe était interdite aux ecclésiastiques pour leur costume privé, lui donne le nom d'*ormesina*, qu'à l'exemple de Huet[3], il dérive, avec beaucoup de justesse, de celui de l'île d'Ormus, dans le golfe Persique. A l'en croire, et si du moins j'ai bien compris ses paroles, on aurait ainsi désigné de son temps, non pas du taffetas, mais diverses espèces de velours[4]. Je renonce à démontrer l'erreur du savant docteur, de même que j'ai déjà renoncé à examiner si le tissu nommé dans Anastase *imizillus*, *mizilus*, *imizinum*, *myzinum*, ne serait pas la même chose que l'*ermesino* des Italiens[5]; et me bor-

Armesino, ermisino.

Étymologie de ces mots.

---

[1] *Glossaire de la langue romane*, tom. I^er, pag. 89, col. 1. Il est possible que l'auteur ait mis *armesin*, comme l'écrit Monet, et que ce mot ait été défiguré par l'imprimeur.

[2] « ... sanctum corpus planeta ex ermisino rubeo... peniculamentis aureis cum ricamis canetigliæ aureis et argenteis intertexta... dominus cardinalis vestivit. » *Acta sanctorum Maii*, tom. I^er, pag. 768, col. 2, D.

D. Carpentier, relevant avec raison l'erreur de du Cange, qui avait proposé de lire *cremasinus* (cramoisi) au lieu d'*ermisinus*, me semble en commettre une autre en présentant pour un fabricant d'armoisin, l'*armoiseur* qu'il trouve dans des lettres de rémission de l'an 1421. Voyez le Glossaire de du Cange, tom. III, pag. 73, col. 3, au mot *Ermisinus*.

[3] *Dictionn. étym. de la langue françoise*, édit. de Jault, tom. II, pag. 88, col. 1.

[4] « Ormesina... rasa, semirasa, *velours raz*, ou *demy raz*, seu *velours figurez*. » *Panoplia clericalis*, etc., pars II, cap. V, pag. 522.

[5] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 12.

nerai à faire observer qu'en 1577, époque où Jérôme Lippomano était en France, la bourgeoisie employait l'*armesino* à son costume, à l'exclusion de toute autre espèce de soierie[1]. On le retrouve encore, sous le nom d'*armoisin*, au commencement du siècle suivant[2], et, à la fin du dernier, dans le Dictionnaire de Trévoux, auquel nous nous contenterons de renvoyer.

Crêpe.

Le crêpe, dont il nous faut parler maintenant, était connu sous ce nom dès le XIVe siècle, peut-être dès le XIIIe[3]. On trouve, dans l'inventaire de Charles V, « une petite piece de soye *crespe* estroicte par maniere de toille, contenant environ six aulnes trois quartiers[4]. » Froissart, racontant l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, nous dit que le présent de la ville était dans une riche litière, et il ajoute : « ... et estoit la lictiere couverte d'un ciel fait d'un delié crespe de soye, par quoy tout parmy on pouvoit bien voir les joyaux qui sur la lictiere estoient[5]. » A partir du XIVe siècle, il est fréquemment fait mention de drap de crêpe[6], de crêpe de soie[7],

Crêpe de soie.

Drap de crêpe.

---

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tom. Ier, pag. 556.

[2] Voyez *Nomenclator octilinguis*, etc., ab Ad. Junio, ed. Herm. Germbergio, pag. 178, col. 1 ; et *Dictionario italiano e francese*... per M. Pietro Canale. Stampato in Parigi, l'anno M.DC.XI., in-8°, art. *Ormesino* val *Armesino*.

[3] As hostex vont cil escuier...
*Crespes* et cuevrechiez crepir, etc.
*Les Tournois de Chauvenci*... décrits par Jacques Bretex, 1285.
Valenciennes, 1835, in-8°, pag. 100, v. 2386.

[4] Ms. n° 8356, fol. ij°. lxxj. recto, n° 3160 ; inventaire du 13 avril 1380.

[5] *Les Chroniques de sire Jean Froissart*, ann. 1389 ; liv. IV, ch. Ier. (Édit. du *Panth. litt.*, tom. III, pag. 3, col. 2. — *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 644.)

[6] Voyez les *Honneurs de la cour*, à la suite des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de M.DCC.LIX., tom. II, pag. 220, 224, 229, 235, 239, 249, etc. Dans la plupart de ces passages, cette étoffe est indiquée comme empesée : ce qui nous donne l'étymologie du verbe *crépir*.

[7] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 851, 862.

de toile de crêpe de lin[1]. Quelquefois cette étoffe était brochée d'or[2] et d'argent[3].

Toile de crêpe de lin.

On en peut dire autant de la gaze[4], dont il y avait d'autres variétés ; car je trouve, en 1614, de la gaze blanche rayée[5]. Celle d'or et d'argent portait le nom de *tocque*, emprunté à l'italien *tocca*, qui a le même sens. En voyant cette racine, il vient tout naturellement à l'esprit que la tocque nous était fournie par l'Italie, comme une bonne partie des soieries débitées chez nous du XIIIe au XVIe siècle. On voit, par une ordonnance de Henri III, relative aux maîtres tissutiers-rubanniers et ouvriers en soie de la ville de Paris, qu'en 1585, on y faisait déjà de la tocque d'or et d'argent fin[6], étoffes que l'on employait surtout dans l'ameublement[7]. Ce ne fut qu'environ vingt ans après qu'il s'établit dans le château de la ville de Mantes une manufacture de crêpes fins façon de Bologne, crêpés et lisses, de toutes sortes enfin, qui, auparavant, se faisaient exclusivement en Italie[8].

Gaze, tocque.

Provenance de cette dernière étoffe.

Fabriques de tocques d'or et d'argent à Paris en 1585, et de crêpes à Mantes en 1604.

Une désignation que je n'ai vue que dans un seul inven-

Soie d'Irlande.

---

[1] Compte de 1498. (*Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 252. — *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, par M. Vatout, tom. VI, château d'Amboise. A Paris, chez Firmin Didot frères, 1845, in-8°, pag. 436.)

[2] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 899.

[3] *Ordonnances des maîtres tissutiers-rubanniers, ouvriers en draps d'or, d'argent et soye, de la ville de Paris*, art. Ier et XXVI. (*Ordonnances du roy Henry III*, etc. A Paris, M. DCCXLII., in-12, pag. 5, 17.)

[4] *Ibidem.*

[5] *Le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 339.

[6] *Ordonnances*, etc., pag. 5, 17.

[7] *Invent. du mobilier du cardinal d'Amboise Ier*, etc. (*Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 487, 488, 489. Cf. pag. 541, 542.)

[8] *Recueil de ce qui s'est passé à l'assemblée du commerce*, etc. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV, pag. 223.) — *Chronologie septenaire*, etc. A Paris, par Jean Richer, M. D. CV., in-8°, fol. 449 recto.

taire et dans un tarif des marchandises qui se vendaient à Paris à la fin du XIII^e siècle[1], c'est celle de soie d'Irlande. La reine Clémence avait deux robes de cette étoffe, l'une violette, l'autre sans indication de couleur[2], et la première est prisée vingt livres parisis, tandis que la seconde ne l'est que la moitié de cette somme ; mais cette différence ne tient, selon toute apparence, qu'à la fourrure de menu-vair dans la robe violette, de cuissettes de lièvres blancs dans la seconde. Au reste, n'oublions pas de dire qu'il s'agit, d'une part comme de l'autre, d'une robe de trois *garnements*, c'est-à-dire non pas de ce que nous entendons aujourd'hui par *robe*, mais d'un costume composé de trois pièces[3].

Robes de la reine Clémence en soie d'Irlande.

Tout cela, il est vrai, ne dit pas ce qu'était la soie d'Irlande. Suivant toute apparence, c'était une laine douce et moelleuse, que l'on avait nommée ainsi à cause de ses qualités. Déjà connues à Rome dès le temps de Juvénal, qui compare un certain Polémon à un marchand de drap d'Irlande et de drap blanc de Cahors[4], les étoffes irlandaises eurent de bonne heure cours dans notre pays, où elles étaient assez goûtées, et notre droguet ne fut originairement qu'une étoffe fabriquée à Drogheda.

Nature de la soie d'Irlande.

Vogue des étoffes irlandaises dans notre pays; étymologie du mot *droguet*.

Je ne vois pas d'autre explication à donner de l'expression de soie d'Allemagne, que je trouve dans les statuts de

Soie d'Allemagne.

---

[1] « Item, la piece de soye d'Illande, III d. » *Revue archéologique*, etc., 9^e année, 4^e livraison, 15 juillet 1852, pag. 225.

[2] *Invent. des meubles de la reine Clémence de Hongrie*, en tête du second volume des Mélanges de Clérembaut, pag. 40, n^os 284, 285.

[3] Voyez la table des mots techniques des *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 378, col. 2.

[4] Sat. VII, v. 21. Dussault traduit *Hibernæ tegetis niveique Cadurci* par *manteaux d'hiver grossièrement tissus*.

la ville d'Ast, à l'article des droits d'entrée [1], à moins qu'il ne s'agisse de ces *pailes tiois*, de ces belles toiles allemandes célèbres pendant tout le moyen âge [2], de l'espèce de celles que nos fabricants de linge de table appellent du satin. Un passage d'un ancien registre du Vatican, où l'on voit des serviettes d'outre-Rhin mises au même rang que des serviettes de soie [3], nous montre l'estime que l'on faisait des premières. Qui sait si au commencement du XIV^e^ siècle elles n'étaient pas déjà décorées comme les nappes de toile de Hollande qui figuraient au nombre des présents envoyés, en 1612, par les États des Provinces-Unies au Grand Seigneur, « aucunes desquelles, dit une relation du temps, estoient undées et parsemées de fleurs representées au naturel en leurs vives couleurs [4]. »

Riches dessins de certaines toiles de Hollande.

A la soie d'Irlande et d'Allemagne, il faut joindre la soie de Tours, non que nous ayons des preuves de son existence à la même époque; mais parce qu'elle était différente de la soie proprement dite. Quant à dire en quoi elle consistait, cela nous est tout aussi difficile; la seule chose que nous puissions affirmer, c'est que cette soie était inférieure à l'autre. On la voit assimilée au fil et au fleuret ou filoselle, dans une sentence de police qui ordonne une assemblée de

Soie de Tours.

---

[1] « Toagle, veleri et copgieri de *seta Alamanie* solvant pro qualibet petia lib. 4. » *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 598, col. 1.

[2] Voyez ci-dessus, tom. I^er^, pag. 324.

[3] « Item 20 tobalias, tam sericeas, quam operis Alemannici. » *Anniversaria basilicæ Vaticanæ*, apud Joannem Rubeum in Vita Bonifacii VIII PP., pag. 345.

[4] *Troisiesme Tome du Mercure françois*, ann. 1612, pag. 20. Parmi ces présents il se trouvait encore « quarante pieces de drap d'or de diverses couleurs, cinq pieces de draps de soye, cinq de damas, cinq de soye ondez, et cinq de non ondez. »

la communauté, pour délibérer si la soie de Tours doit être mêlée avec la pure soie, et qui détermine les ouvrages dans lesquels on peut permettre ce mélange [1]. Dans cette pièce, qui est du 20 janvier 1700, le prévôt de Paris rappelle un arrêt de la cour de parlement, du 13 août 1682, par lequel cette assemblée avait été ordonnée, et où se trouve conséquemment la dénomination de *soie de Tours*, que nous n'avons pas rencontrée antérieurement.

Saye.

Une circonstance qui a pu contribuer à valoir le nom de *soie* à la matière d'étoffes fabriquées autrement qu'avec de la soie pure, c'est qu'il y avait une substance appelée *saye*, à distinguer de la soie, bien que souvent ce dernier mot dût se prononcer comme l'autre [2]. « L'enfant, dit la vicomtesse de Furnes, parlant d'un prince nouveau-né, doibt estre apporté en une chambre, et doibt estre le bers tendu d'un pavillon... et doibt estre de soye ou saye ; mais la soye est plus honorable et plus riche. Touttefois l'on en a bien

Au xv^e siècle, elle est moins honorable et moins riche que la soie.

---

[1] *Ordonnances du roy Henry III... contenant les statuts des maîtres tissutiers-rubanniers... de Paris.* A Paris, M.DCCXLII., in-12, pag. 72-78.

[2] « Pour 661 pappeillon, faiz de broudeure... pour l'or de quoy il furent brodez, pour *saie* et pour façon, 6^l 6^d pour piece, » etc. Compte de Geoffroi de Fleuri, parmi ceux de l'argenterie, pag. 59. — « Pour la façon d'un mantelet d'une cote broudée... sur kamokas indes, pour 230 fleurs, pour or et pour pourtraire, pour *saie* et pour façon, 54^l 7^s 6^d. » *Ibid.*, pag. 60. Dans ces deux passages, le mot *saie* a bien l'air de s'appliquer à de la soie ; mais on ne peut s'arrêter à le croire, en lisant ensuite : « Pour la façon d'un clotet de cendaus rouges... pour *saye*, pour aniaus, pour ruban de *sois* et pour façon, 30^s. » Voyez encore pag. 402.

Dans *le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, il est fréquemment fait mention de *bas de saye* (1^re partie, pag. 333, 334, 345, 397, 467) ; mais on reste convaincu qu'il ne peut être question de bas de soie, en voyant, pag. 395, dans le récit d'un carrousel de 1612, huit trompettes vêtus de casaques de satin couleur de chair et de grands bas de saye de velours vert. D'ailleurs, on lit *bas de soye*, pag. 466, et *soye*, pag. 382. Cf. *Mercure françois*, ann. 1612 ; tom. II, fol. 442 verso, fol. 471 recto, et fol. 472 verso.

veu de toille blanche, pour monstrer l'estat de celles qui n'avoient point puissance de l'avoir de soye ne de saye[1]. » Ailleurs, racontant le baptême de l'archiduc Philippe d'Autriche, « la chambre de maditte dame, dit la même, en parlant de la mère, estoit tendue autour de samyt verd, et celle de madame de Charrolois, sa mere, n'estoit tendue que de *saye* verde entour[2], » etc., preuve que cette dernière étoffe était inférieure au samit, qui lui-même était déjà déchu de sa splendeur primitive. Au reste, pareil sort était réservé à la saye, qui, après avoir figuré dans l'ameublement des souverains, n'est plus qu'une étoffe de cotonnade, fabriquée par les nègres et généralement teinte en bleu ou en noir[3].

Aujourd'hui la saye n'est plus qu'une cotonnade.

Quelques pages plus haut[4], la vicomtesse de Furnes parle d'une chambre tendue de *sayette* verte et vermeille, et de lits couverts de même étoffe. Ici est-il encore question de saye? Tant petite qu'elle soit, la différence dans les mots doit indiquer une différence dans les choses. Pour dire ce qu'était la *sayette* à l'époque où écrivait la vicomtesse de Furnes, c'est ce que je suis hors d'état de faire; mais peut-être n'est-il pas impossible de trouver en quoi consistait cette étoffe à une époque plus rapprochée de nous. Dans les *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin, *saietta* est rendu par *sergette*, et dans une pièce du Théâtre italien, Arlequin, entrant en scène avec son chapeau enveloppé de plusieurs feuilles de papier et de deux serviettes, débute ainsi : « Com-

Sayette.

Définition de cette étoffe.

---

[1] *Les Honneurs de la cour*, à la suite des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de M. DCC. LIX., tom. II, pag. 243, 244.

[2] *Ibidem*, pag. 235.

[3] *Le grand Désert*, etc., par Eug. Daumas et Ausone de Chancel, pag. 5, not. 1.

[4] *Mém. sur l'anc. chev.*, tom. II, pag. 223

ment après la pluie vient le beau tems, de même affuté de *saiete*, me voilà arrivé dans cette fameuse ville[1], » etc. La savette, au XVII^e siècle, était donc une espèce de toile légère, pareille à celle que les Espagnols appellent *sayalete*, diminutif de *sayal*, qui l'est lui-même de *saya*, usité en castillan dans le sens d'étoffe et de vêtement[2], comme *saia* l'était, l'est peut-être encore en italien, avec la signification de *serge*.

Sayalete, sayal, saya, saia.

Tuly.

Avant d'épuiser la liste des étoffes dont le nom se trouve dans les documents anciens que nous avons examinés, nous dirons un mot d'un tissu qui s'est déjà présenté sur notre chemin. C'est celui qu'un inventaire anglais, de l'an 1315, appelle *tuly*, et nous montre associé au drap de Tharse dans une chasuble[3]. Le même mot se représente dans un poëme de la même époque, où l'on voit des tapis de l'étoffe en question[4], appelée indistinctement *tule*[5] et *tuly* par le vieux rimeur anglais. Comme ailleurs il parle d'un dais *of tryed Tolouse*[6], le savant auquel on doit la publication

Conjecture de Sir Fred. Madden relativement à ce mot.

---

[1] Scenes d'Arlequin fourbe fourbe et demi. (*Suite du Theatre italien*, etc., tom. III. A Geneve, chez Jacques Dentand, M.DC.XCVII., in-8°, pag. 240.)

[2] Voyez *Diccion. de la leng. castell.*, tom. VI, pag. 55, col. 1, aux mots *Saya*, *Saya de Reina*, et *Saya inglesa*.

Nous avions également chez nous, au XVI^e siècle, un vêtement appelé *saye*. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 116, not. 1. Du Bellay, racontant l'entrevue de François I^er et de Henri VIII en 1534, nous apprend que le premier envoya au roi d'Angleterre pourpoint, saye et robe, « qui estoit, dit-il, un pourpoint et *saye* de satin cramoisy, decoupés et faits en triangles, lesquels estoient tenus et lassés de perles jointes ensemble. » Voyez l'édit. du *Panth. litt.*, pag. 505, col. 1.

[3] Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 165, en note.

[4] *Syr Gawayn and the Grene Knyght*, st. XV, v. 858. (*Syr Gawayne*... by Sir Fred. Madden, pag. 33.)

[5] *Ibid.*, fytte II, st. IV, v. 568, pag. 23.

[6] *Ibid.*, fytte I, st. IV, v. 77, pag. 6.

des anciens poëmes relatifs au chevalier Gauvain, conjecture que *tuly* pourrait bien être l'équivalent du nom de la capitale du Languedoc[1], qui aurait été ainsi renommée pour ses tapisseries. Nous ignorons jusqu'à quel point cette conjecture est fondée; tout ce que nous pouvons dire, c'est que, selon toute probabilité, l'étoffe de *tuly* était de coton, conséquemment d'un rang bien inférieur à celles qui ont déjà défilé sous nos yeux : nous ne croyons pas, en effet, pouvoir traduire autrement que par *toile peinte*, le mot *sindon*, après lequel, dans un document dont nous avons déjà fait usage, vient le nom de *Tuly*, comme si c'était le nom d'une localité[2].

Matière de l'étoffe de *tuly*.

Il en est bien plus certainement ainsi pour un autre tissu que nous avons rencontré plus loin dans le même inventaire[3]; mais quelle peut être la localité désignée autrefois par le nom de *Tripe?* A coup sûr, et nous l'avons déjà dit, ce doit

Étoffe de Tripe.

A quelle localité rapporter ce nom.

---

[1] *Syr Gawayne*, etc., glossary, pag. 418, col. 1, v° *Tuly*.

[2] « Item casula ejus (Johannis de Westgate) de rubeo sindone de Tuly. » *Ornam. in vestiar. eccles. Cantuar.*, A° D. 1315. (*The Hist. and Antiq. of the cath. Church of Canterbury*, etc., the appendix, n° VI, pag. XVI.)

Il est juste, cependant, de faire remarquer que, dans une charte de l'an 1197, on trouve *sindonem de lino*. Voyez l'*Italia sacra*, tom. VII, Rome, MDCLIX, in-fol., col. 1275, A. On lit un peu plus haut, dans la même pièce : « Unam sindonem franciscam diomatam, unam sindonem cum friso magno, tres sindones diomatas, tres sindones franciscas factas, » etc.

Rencontrant *sindon* dans la sixième partie des règlements du palais de Jayme II, roi de Mayorque, qui traite des habits et autres ornements, le P. Daniel Papebroch se montre d'avis de l'expliquer par « *lin délié*, autrement dit *taffetas*. » Voyez *Acta sanctorum Junii*, tom. III, pag. LVII, col. 2, not. *b*. Cf. ci-dessus, tom. Ier, pag. 158, 159, en note.

[3] « Casula alba de sindone de *Tripe*. » *The Hist. of Canterb.*, pag. XVII.

Il y avait aussi du camelot de Tripe, marqué six deniers dans un tarif des marchandises qui se vendaient à Paris à la fin du XIIIe siècle. Voyez la *Revue archéologique*, 9e année, 4e livraison, 15 juillet 1852, pag. 234.

être la ville de Tripoli de Syrie, sur la côte de la Méditerranée, plus habituellement nommée par nos anciens écrivains *Triple*, *Trible*[1], mais que certains d'entre eux nomment *Tripe* :

> Li rois de *Tripe* en Tabarie
> Fait l'avant-garde et les os guie.
>
> *D'Atis et de Prophelias*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7191, fol. 116 verso, col. 1, v. 36.

On lit plus loin :

> Tant requerront *Tripe* et Cartage.
>
> *Ibid.*, fol. 132 verso, col. 1, v. 10.

Mais là, il s'agit vraisemblablement de *Tripe en Barbarie*, ainsi nommée dans *li Romans d'Alixandre*, pag. 121, v. 4.

Tripe. Aujourd'hui, on le sait, la tripe ou trippe, mentionnée chez nous dès 1458[2], et peut-être en Espagne six ans plus

---

[1] « Tripolis vel Triple. » *Gesta Dei per Francos*, pag. 270, lin. 34, 52. — « Tripla, quæ est Tripolis. » *Ibid.*, pag. 333, lin. 11. Cf. pag. 361, lin. ult., et *Hist. de S. Louis*, par Jehan sire de Joinville, édit. du Louvre, pag. 109, 249, etc., etc.

Suivant l'éditeur de cet ouvrage, la *tiretaine* devait son nom à celui de Tyr, ville voisine de Tripoli. Le Duchat (*Dict. étymol. de la langue françoise*, par Ménage, édit. de Jault, tom. II, pag. 529, col. 2) n'est point de cet avis. A l'en croire, le mot *tiretaine* nous vient des Espagnols, « qui appellent *tiritana* une sorte de très-fin drap. » Certainement ce n'est pas là la définition du grand Dictionnaire de la langue castillane, où je vois, tom. VI, pag. 282, col. 1, *tiritaña* rendu par *tela de seda delgada*. Un passage de *la nueva Recopilacion de las leyes del Reino* ne laisse aucun doute sur l'exactitude de cette traduction : « Las tiritañas, y est-il dit, han de llevar la misma cuenta de la seda, que lleva un tafetan doble, » etc. Lib. V, tit. XII, l. 22.

Quelle que fût, chez nous, la matière primitive de la tiretaine, il est certain que cette étoffe était autrefois rangée parmi les tissus précieux ; on le voit par un passage du *Roman de la Rose*, que nous avons cité plus haut, tom. Ier, pag. 206. Deux autres passages auxquels nous avons renvoyé, tom. II, pag. 169, not. 8, nous montrent le tartaire, qui y est nommé *tartaine*, en voie de fusion avec *tiretaine*, ou *vice versa*.

[2] *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 357, col. 1. On lit aussi *tripe* (It. *velluto di tripa*, Esp. *velludo de tripa*) dans le *Nomenclator octilinguis omnium rerum propria nomina continens*, par Adrien Junius et Hermann Germberg, qui écrivait en 1599. Voyez l'édition de Paris, M. DC. VI., in-folio, pag. 177, col. 1.

tôt [1], est une sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique au métier comme le velours ou la peluche ; le poil qui fait le côté de l'endroit, est tout de laine, et la tissure qui forme le fond, est entièrement de fil de chanvre. « Les tripes, ajoute Savary, qui écrivait au commencement du XVIII^e siècle, se tirent presque toutes de Flandres, particulièrement de Lille, d'Orchie et de Tournay.... Il y en a de rayées de différentes couleurs, et de pleines ou unies, dont quelques-unes sont gaufrées, ce qui fait paroître des fleurs ou figures en relief comme aux velours cizelés [2]. »

Nous avons encore rencontré dans l'inventaire de 1315, qui nous a fourni les mots de *tuly* et de *tripe*, celui de *Gaugi* accolé au nom d'une étoffe employée en vêtement d'église [3] : à quoi se rapporte-t-il ? Toutes les recherches que nous avons faites à cet égard sont restées sans résultat. Je me trompe : j'ai trouvé qu'en 1380, il y avait un consul de Montpellier nommé *Gaugi* [4], ce qui permet de conjecturer, mais je ne le crois pas, que la tunique d'étoffe bleue de Gaugi pouvait bien être d'une étoffe alors connue sous le nom de son fabricant. Gaugi.

---

[1] « *Trapetes* de todos colores, del mas fino, cada vara doscientos é quarenta marav. » *Ordenanza real en que se tasan las manufacturas de dentro y fuera del Reyno, año* 1442. (*Apéndice á la Crónica... del S^r Rey D. Juan el II*, etc., pag. 108, art. 34 : *Pannos de seda é bocaranes.*)

Je trouve dans la *Vida del gran Tamorlan*, par Ruy Gonzalez de Clavijo, édit. de M. DCC. LXXXII., pag. 33, lig. 13, mention d'une île appelée *Trape*, qui appartient au royaume de Naples : on verra si l'on doit y rattacher en quelque manière le *trapete* en question. Cf. *Diccionario de la lengua castellana*, tom. VI, pag. 358, col. 2, au mot *Tripe*.

[2] *Dictionnaire universel de commerce*, art. *Tripe* ou *trippe*.

[3] « *Item*. Tunica de inde de Gaugi. » *The Hist. and Antiquit. of the cath. Church of Canterbury*, the append., n° VI, pag. vii.

[4] *Le petit Thalamus*, pag. 401, en note.

Telles sont les étoffes dont il est fait mention dans les comptes, les inventaires et dans les autres monuments historiques ou littéraires des XIVe, XVe et XVIe siècles. Il s'y trouve bien encore d'autres tissus de prix indiqués; mais ils le sont d'une manière tellement vague, qu'il paraît impossible de les rapporter à telle ou telle catégorie. Qui peut dire, par exemple, ce que c'est que le mulchumat [1], et le spaddrapore dans lequel le corps de saint Henri de Baucen, mort en 1315, fut enveloppé [2]? Je sais bien que le P. Papebroch conjecture que ce dernier tissu devait être un drap de Frise, dans la meilleure acception de ce mot [3], c'est-à-dire considère *spaddrapore* comme synonyme de *frissatus pannus*, que l'on rencontre dans une autre vie de saint [4]; mais ce n'est là qu'un soupçon dénué de toute espèce de preuve. De même, que faut-il voir dans le muglias, que nous trouvons, en 1409, employé à doubler une petite bourse de soie [5]? Est-on bien sûr aussi que le gorgoran, nommé dans la *Cinthia* de D. Ga-

Mulchumat. Spaddrapore.

Muglias.

Gorgoran, grogram.

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 567, col. 1.

[2] Mirac. B. Henrici Baucenens., apud Bolland., *Acta sanctorum Junii*, tom. II, pag. 276, col. 1, C.

[3] « Panno Phrygio, si non fallor. » Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 318-326. Je persiste d'autant plus dans ce que j'ai dit sur le double sens du mot *Frise*, que je puis apporter de nouvelles preuves en faveur de mon opinion. Par exemple, un ancien traducteur de la Chronique de Turpin rend les mots *rex Africus* qui s'y trouvent, par *uns roys paiens qui estoit de Frise* (Ms. de la Bibl. nat. n° 7069, fol. 148 verso, col. 1), et un glossaire latin-français du fonds de Saint-Germain-des-Prés traduit *Frigium* par *mitre d'evesque que l'en fait en Frige.* »

[4] « ... quidquid... fustani, et purpuræ, *frissati*, fritsali quoque, seu alterius cujuslibet optimi generis vel coloris pannorum coemere poteris, in sarcinas concludes, » etc. *Vita S. Ottonis, episc. Bamb.*, etc., cap. v, n° 188; in *Act. sanctorum*, tom. I Julii, pag. 420, col. 2, E. Cf. ci-dessus, tom. Ier, pag. 326, en note.

[5] Lettres de rémission dans le Trésor des chartes, reg. 163, ch. 310.

briel del Corral[1], dans *Guzman de Alfarache*[2] et dans *la Garduña de Sevilla*[3], ait été, comme le ferait croire un passage de Sir Walter Scott, qui nomme le *grogram* à la suite des tissus de soie[4], et comme le veut Chambaud, l'équivalent du gros de Naples ou du gros de Tours[5]? En vérité, je n'ose m'avancer jusque-là; tout ce que je puis faire, c'est de constater que, s'il venait du gorgoran d'Italie, le nom de cette étoffe est, à n'en pas douter, dérivé de notre langue, où l'expression *gros grain* est encore usitée en parlant de tissus. Avec cette origine, on est autorisé à croire que celui qui nous occupe dut commencer par avoir cours dans notre pays, au moins à la fin du XVIe siècle; mais je dois déclarer que je n'ai jamais rien trouvé, dans mes recherches, qui se rapportât à un équivalent du *grogeram* anglais et du *gorgoran* espagnol.

Étymologie du nom de cette étoffe.

Raisons de croire qu'elle eut d'abord cours chez nous.

Elles ne m'ont rien appris non plus relativement au « drap de soie azuré, tissu à fleurs de lis, » dont les chausses de Charles VI, exposé sur son lit de parade, avaient été *semelées*[6], ni au sujet de quelques autres *garnemens* de ce monarque, comme « d'une chemise de soye blanche barrée de

Drap de soie azuré, tissu de fleurs de lis.

Chemises de soie de Charles VI.

---

[1] Fol. 86.

[2] Part. I, lib. II, cap. VIII.

[3] Cap. IX.

[4] *Kenilworth*, ch. XXIV.

[5] *A new Dictionary English and French*, vol. II, art. *Grogram, Grosgram and grogran*. Johnson définit ces mots, d'après Ainsworth, par *stuff woven with a large woof and rough pile*. Voyez son Dictionnaire, art. *Grogeràm*, etc. Quant au *gorgoran* espagnol, l'Académie l'explique par *tela de seda con cordoncillo, sin otra labor por lo comun, aunque tambien los habia alistados y realzados.* » Voyez *Dicc. de la leng. castell.*, tom. IV, pag. 62, col. 2.

[6] *Ceremonies des exeques du roi Charles VI* (1422), etc. (*Meslanges historiques*, etc., par Camusat. A Troyes, par Jacques Febure, 1644, in-8°, 2e part., pag. 158. — *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 211. Voyez, sur les étoffes semées de fleurs de lis d'or, ci-dessus, tom. II, pag. 204, 205.

soye rouge et bordée de lettres d'or, d'une longue chemise de soye, de deux autres chemises de soye, » consignées dans le compte de Regnauld Doriac (1422)[1], sinon qu'à cette époque, c'était la mode de porter des chemises de soie, souvent brodées d'or, à la manière orientale.

Mode des chemises de soie.

Cette mode, dont je demande à dire un mot en passant, datait de loin, ou du moins avait existé à des époques bien plus anciennes. Anastase le Bibliothécaire, dans sa Vie de Benoît III, qui siégeait au milieu du IXe siècle, parle de chemises de soie blanche brodées, avec une bordure[2]; dans une charte de 1197, il est fait mention d'une chemise avec inscriptions et broderies[3], et Gibert de Montreuil dit de l'un de ses héros :

Chemises de soie brodées.

> Dessous ot chemise ridée,
> Qui de fil d'or estoit brodée.
>
> *Roman de la Violette*, pag. 170, v. 3467.

Place que ce vêtement occupait par-dessus les autres ; il était connu des Romains.

Ce vêtement, que l'on portait d'abord par-dessus les autres, et qui ne prit que bien plus tard la place qu'il occupe aujourd'hui[4], était connu des Romains sous le même nom[5];

---

[1] *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 206. L'éditeur ajoute en note : « La chemise du sacre était en soie. On voit par ce compte qu'elle ne formait point une exception unique dans la lingerie du roi très-chrétien, et que le trousseau de nos anciens princes comprenait plus d'une chemise de soie. »

[2] *Rer. Ital. Script.*, tom. III, pag. 252, col. 1, A.

[3] Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 114, not. 3.

[4] On lit dans un poëme de la fin du XIVe siècle :

> Mais ma chemise n'est plus prez certainement
> Que ma cote ne fait, c'est fait evidamment.
>
> *Chronique de Bertrand du Guesclin*, tom. II, pag. 135, v. 17227.

[5] « Solent militantes habere lineas, quas *camisias* vocant, » etc. S. Hieron., *Epist. ad Fabiolam de veste sacerdotali.* (S. Hieron. oper. Tom. II. Paris. M.DC.XCIX., in-fol., col. 579.) Cf. Ammian. Marcell., ed. 1681, in-fol., lib. XIX, cap. VIII; pag. 218, not. *b*.

mais chez eux il était habituellement de lin, et rien n'indique qu'il fût brodé comme chez nous, comme en Russie[1] et ailleurs. Antoine de la Salle, ayant donné le détail des présents que son héros reçut à Barcelone, ajoute : « Des aultres dames et damoiselles de la court n'y eut celle qui ne luy donnast chemises brodées d'or et de soye, arcandolles et gants brodez tout à la façon du pays[2], » etc. Enfin Henri IV, qui, en faisant sonner si haut sa pauvreté, avait une garde-robe des mieux montées, portait encore des chemises du genre de celles que nous venons de signaler; il en est souvent question dans les inventaires du château de Pau[3].

Chemises brodées d'or et de soie au xv^e et au xvi^e siècle.

Si je faisais un livre sur le costume en France, j'aurais à rechercher et je signalerais certainement de nombreuses traces de l'usage de chemises semblables antérieurement au xv^e siècle. Ce qui peut faire croire que cette mode nous est venue d'Orient par les croisades, c'est qu'elle existe encore en Perse, où l'on ne porte point d'autres chemises que de soie, celles des femmes brodées sur le devant et en bas, et celles des hommes autour du cou et sur l'estomac, de sorte

Usage en Perse de chemises de soie brodées.

---

[1] « ...Indusia variis coloribus sericeis circa collum exornata apud præcipuos, auro intertexta gestant, » etc. *Moschoviæ Descriptio*, ab Alex. Gwanino, cap. IV. (*Rerum Moscoviticarum Auctores varii*, etc. Francofurti, M.DC., in-fol., pag. 181, l. 11.)

[2] *L'Hist. du petit Jehan de Saintré*, ch. XLIII; tom. II, pag. 291, 292.

[3] « Une chemize à ouvrage de soye noire. — Quatre chemizes, les trois à ouvrage d'or, et l'autre de soye bleue. » *Estat des meubles qui ont esté portés à Paris*, etc. (1602), chapitre des chemises; arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 10 recto.

« Vingt-trois chemises de toile fine à ouvrage de fil d'or et soye de plusieurs coulleurs, aux manchettes, coulet et coustures, » etc. *Invent. des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau*, etc., 1634, chapp^es de linge, chemises, chaussettes et autres, art. 1^er; mêmes arch., extr. de la liasse 427, fol. 12 recto. — « Ung peignoir de toile fort fine ouvré de soye noire, » etc. *Ibid.*, art. 4.

qu'il n'y a que les pauvres gens qui portent des chemises de coton[1].

Chemises brodées des femmes de Salamanque.

Il serait possible, cependant, que cette mode nous fût arrivée par l'Espagne, où, dans de certaines provinces, à Salamanque, par exemple, les femmes portent encore aujourd'hui des chemises pareilles à celles des Orientaux, avec cette différence qu'elles sont de toile et brodées seulement sur les manches, que rien ne recouvre.

Bonnets ou béguins de nos anciens rois, en toile de soie.

Nous ignorons si nos rois portaient aussi la nuit les chemises de soie que nous avons vues tout à l'heure, vêtement qui, s'il faut en croire Isidore de Séville, devait son nom au lit pour lequel il était fait[2]; mais nous savons que l'un d'eux, au XVIe siècle, portait des béguins, ou bonnets de nuit, en toile de soie, qui n'est pas autrement spécifiée dans un compte de 1461; l'argentier qui l'a dressé, Tanneguy du Chastel, marque dix sous tournois pour une demi-aune de cette étoffe, dont avait été fait un béguin pour Charles VII[3].

Serviettes ouvrées.

A côté des chemises et des bonnets de nuit en soie, on voyait dans la garde-robe de nos rois d'autres objets que l'on ne s'attendrait pas à trouver en pareille matière : je veux parler de serviettes plus ou moins ouvrées, dont ils se servaient à table, à la façon des riches musulmans[4], et non-seulement l'usage de ces serviettes, mais encore les serviettes

---

[1] *Voyages du chevalier Chardin en Perse*, etc., édit. de Langlès, tom. VI, pag. 424. Cf. tom. IV, pag. 2 et 9. — *Premiere Continuation du Mercure françois*, tom. II, fol. 434 recto, ann. 1612. Voyez encore *Dict. dét. des noms des vêtements chez les Arabes*, pag. 372, 373; et *Traité sur le commerce de la mer Noire*, par de Peyssonel, tom. Ier, pag. 54, 55.

[2] Voyez *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 56, col. 1, v° *Camisa, camisia.*

[3] *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 242.

[4] Voyage d'outre-mer de Bertrandon de la Brocquière, Ms. de la Bibl. nat.

elles-mêmes, nous venaient d'Orient. Dans une charte de 1197, que nous avons déjà citée plus d'une fois, on rencontre, parmi des effets offerts à une église d'Italie, *duo mandilia parva Saracenica*[1], et dans l'inventaire des biens

Provenance orientale de ces serviettes, et de leur usage.

---

n° 10025[1], et *Mém. de l'Institut nat. des sciences et arts*, sciences morales et politiques, tom. V, pag. 583.

Dans le *Dictionn. détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, de M. Dozy, pag. 339, 340, en note, il est plusieurs fois question de serviettes de soie brodées, et d'autres brochées d'or.

Au rapport de Montaigne, qui parle dans ses *Essais*, liv. III, ch. XIII, de l'habitude où il était d'user de serviette pour ses dents « et le matin, et à l'entrée et yssue de table, » l'usage de cette sorte de linge commença, de son temps, à devenir si commun chez les particuliers, que l'on changeait de serviette, selon les services, comme d'assiette. Voyez liv. III, ch. XIII. Cf. *Histoire de la vie privée des François*, par le Grand d'Aussy, édit. de Roquefort, tom. III, pag. 166, 167, 331, 332. Dans l'ancienne Rome, où les serviettes étaient connues, elles portaient le nom de *mappæ;* celui de la nappe était *mantile*. Longtemps après le siècle d'Auguste, on ne fournissait point de serviettes aux convives; ils en apportaient de chez eux. Voyez Martial, liv. XII, épigr. XXIX, et liv. XIV, ép. CXXXVIII. Cf. Juvenal, sat. V, v. 27.

[1] *Italia sacra*, tom. VII (Romæ, MDCLIX, in-fol.), col. 1275, A.

Dans un compte de l'an 1339, cité par les Bénédictins (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 66, col. 2), on trouve, parmi des objets de toilette à l'usage des femmes, le substantif *saracenum*, que ces savants traduisent par *velum sanctimonialium;* et dans le testament de Pétrone, comtesse de Bigorre, en date de 1251, cité au même endroit, à l'article *Saracenus*, ce mot figure au nombre d'objets de prix légués à un monastère : dans ce cas comme dans d'autres, il est à présumer qu'il s'agit, non pas de pièces d'étoffe d'ouvrage sarrasin ou d'un tissu particulier, par exemple, du sarcenet, dont il sera question plus loin, mais de mouchoirs ou de serviettes dont on faisait des voiles et des coiffures.

Puisque j'en ai l'occasion, je dirai un mot ici d'un ornement, d'une couverture d'autel appelée par le diacre Jean (*De Eccles. Lateran.*, apud Mabillon., tom. II Musei Italici, pag. 568) *sarantasmum*, *tarantasmum*. Les Bénédictins, qui ont recueilli ces deux mots (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 66, col. 2), n'hésitent pas à voir dans le second une altération du premier, et dans celui-ci une corruption de *saracenismum* ou *saracenicum*, de sorte qu'il faudrait, suivant ces érudits, entendre par *sarantasmum* une espèce d'étoffe ou de tapis de fabrique sarrasine. Voilà, à ce qu'il me semble, bien des changements, et je me demande s'il ne vaudrait pas mieux ramener *sarantasmum* à *tarantasmum* et se rendre compte de ce mot à l'aide de ce que nous savons des étoffes et de la pourpre de Tarente, célèbres dans l'antiquité (Jul. Poll., *Onomast.*, lib. VII, cap. XVII, segm. 77; Nep. Corn.

de la reine Clémence de Hongrie, « une courte touaille de l'euvre d'outre-mer, » prisée quarante sous parisis[1].

*Touailles* à raies de soie de l'inventaire de Charles V.

Dans celui de Charles V, il est fait mention d'une « grant piece de touailles de fil royées au long de royes de soye[2], » semblable à une couverture décrite comme étant « moictié de soye et moictié de fil, royé du long[3], » et, un peu plus loin, on voit « une autre petite touaille de fil eschicquetée et à petites royes de soye parmy[4]. » Je ne sais si ces *touailles*, ou serviettes, nommées au milieu de soieries rayées d'or et de couleurs[5], venaient des pays musulmans ou d'Italie; ce que je puis dire, c'est qu'à la même époque on rencontre dans ce pays une étoffe semblable, décrite par Boccace comme étant très-fine et *listée* de soie[6] : ce qui est une présomption, mais non pas une certitude, qu'elle avait été fabriquée au delà des monts.

Étoffe semblable nommée par Boccace.

Lieux de provenance des soieries aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les soieries qui nous arrivaient de l'étranger venaient donc toujours, comme autrefois, de cette contrée, dont les étoffes, quoi qu'en dise M. de Pastoret[7], étaient connues chez nous bien avant Isabeau de Bavière et Valentine de Milan; nous en recevions aussi de l'Orient et de l'Espagne. De celles que

Soieries d'Orient et d'Espagne.

---

apud Plin., *Hist. nat.*, lib. IX, cap. LXIII; Hor. epist., lib. II, ep. I, v. 207), à moins que l'on ne préfère voir dans *sarantasmum* un dérivé de *sarrana*, employé par Juvénal, sat. X, v. 38. Cf. *Tot. Latin. Lexicon*, vis *Purpura*, *Tarentinus* et *Sarranus*.

[1] N° 73, pag. 12; en tête du 2e vol. des Mélanges de Clérembaut, Bibl. nat.

[2] Ms. n° 8356, fol. vjxx iiij recto, n° 1182.

[3] *Ibid.*, fol. vjxx ij recto, n° 1151.

[4] *Ibid.*, fol. vjxx iiij recto, n° 1183.

[5] *Ibid.*, fol. vjxx iij verso, n° 1178; et fol. vjxx iiij recto, nos 1184-1187, 1189 et 1190.

[6] « ... vi miser su un pajo di lenzuola sottilissime listate di seta, » etc. *Il Decamerone*, giorn. VIII, nov. X.

[7] *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, tom. XX, pag. 591, not. 2, col 1

nous recevions des pays musulmans, je ne puis rien dire, si ce n'est qu'on les désignait chez nous par l'épithète de *moresques* ou d'outre-marines[1]. Pour ce qui est des autres sources de productions, Florence et Bologne nous envoyaient des velours, des satins, des damas, des taffetas, des camelots, des serges, et d'autres variétés de draps de soie; Venise, des satins, des damas, des taffetas, des tabis, des camelots noirs ou de couleur; Lucques, des velours, damas et taffetas; Gênes, des velours, satins, damas, taffetas, serges et camelots de soie; Milan, des velours, des satins et des bas de soie, sans compter les broderies, articles que l'on trouve cités ailleurs que dans le tarif des douanes de 1540[2], ce qui atteste

Soieries d'Italie.

---

[1] « Item, legamus ecclesiæ B. Mariæ de Crassa unum pannum aureum *moresc* vermellum, » etc. Testam. Beatricis de Alboreya vicecomit. Narbonæ, ann. 1367, apud D. Marten., tom. I Thesaur. novi anecdot., col. 1523, C.

« Item ung drap d'or d'oultre-mer à fleurs de lys. » Invent. de Charles V, Ms. n° 8356, fol. vj$^{xx}$iij. verso, n° 1177. — « Une chappelle d'un drap vert d'oultre-mer à oisellès d'or, » etc. *Ibid.*, fol. Cxiiij recto, n° 1089.

« Planeta una drappi nigri ultramarini, etc. *Inventar. jocal. Valent. Mediolan.* in Annal. Mediolan. ad ann. 1389. (*Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 810, A.)

« Item... Petrus de Anguzano... fecit unam capellam pulchram de panno de serico ultramarino, » etc. *Historia abbatiæ Condomensis*, in Spicilegio, ed. in-4°, tom. XIII, pag. 507; ed. in-fol., tom. II, pag. 601, col. 1.

[2] *Edict du roy François sur les draps d'or, d'argent et de soye*, etc. A Lyon, par Antoine Jullieron, M. DC. LXI., in-8°, pag. 19, 20. L'édit seul, sans le *Tableau du taux et prix ordonné par le Roy, par provision*, avait d'abord été imprimé sous ce titre : *Edict du Roy nostre syre, sur les draps dor, dargent, et de soye. Et pareillement sur toutes especes de crespes, passemens, rubans, sainctures, franges, pennes, tissures : et aultres ouuraiges de filz dor, dargent ou de soye. Et que tous merciers, marchans, et aultres ayans desdictz draps les feront marcquer dedans quinze iours. Publié à Paris, le Mardy septiesme iour de Septembre, Lan mil cinq cens Quarente.* In-12, de douze feuillets, sans lieu ni date, lettres rondes.

Il est également question de velours de Milan dans les *Trésors des églises de Reims*, pag. 181, 182; et de satin de cette ville dans *le Ceremonial françois*, édit. in-fol., tom. I$^{er}$, pag. 267.

Je prins de la toile d'or fine,
Deux bas de soye de Milan, etc.,

Je ne puis m'arrêter ici à compléter les renseignements contenus dans le discours du doge, et à rechercher le chiffre du tribut payé à Venise par le luxe des divers peuples de l'Occident; il me suffira de rapporter un passage d'un ancien écrivain italien, qui établit ce chiffre et nous signale en même temps d'autres grandes manufactures de soieries : « Depuis cinquante ans, dit l'écrivain en question par l'organe de son vieux traducteur, ceste tisseure s'est tellement accreuë, que la seigneurie de Venise en tire de revenu annuel 500 mille escus et Rhege[1] 10000 mille, et la Sicile encore beaucoup plus, et pour tout dire en un mot, cest artifice est à present le nerf de la marchandise. On fait en ce temps des draps de soye qui ont esté du tout incogneus aux anciens, comme le damas, le velours plein et ras[2]. »

Revenu annuel de Venise, de Reggio et de la Sicile, par le commerce des soieries au XVI^e siècle.

On a vu ce qu'il faut penser de cette dernière assertion, qui n'est pas plus étrange, après tout, que celle de Mézeray et du conseiller Delamare, sur lesquelles nous reviendrons

Étranges assertions de Mézeray et de Delamare sur la prétendue rareté des étoffes de soie avant la fin du XV^e siècle.

---

*commercio de' Veneziani*, vol. VII, liv. II, ch. III, pag. 153-159. — Daru, *Histoire de la république de Venise*, liv. XIII. A Paris, chez Firmin Didot, 1821, in-8°, tom. II, pag. 304, 307.

[1] C'est de là sans doute que venaient les étoffes appelées *kalabris* dans une rédaction du *Roman de la Rose*, que nous supposons être celle de Clément Marot :

> Puis li remest par maintes guises....
> Sendaux, maulequinx, *kalabris*, etc.

Voyez le *Dictionnaire des termes du vieux françois*, de Borel, à la suite du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, tom. II, pag. 208, col. 2, au mot *Tiretaine*. Borel, qui donne en entier un passage que nous avons cité nous-même, tom. I^er, pag. 206, d'après l'édition de Méon, fait certainement erreur en l'attribuant à *Jean de Mehun, au Codicille*.

[2] *Livre premier des antiquités perdues... de l'illustre jurisconsulte G. Pancirole*, etc., traduit... par Pierre de la Noue. Lyon, MDCXVII, petit in-12, liv. II, ch. XXIII, pag. 357. Cf. *Raccolta breve d' alcune cose più segnalate c' hebbero gli antichi*, etc. In Venetia, MDCXII, in-4°, pag. 438.

plus tard. Celui-ci traitant *de la police de France touchant le luxe, depuis la naissance de la monarchie jusqu'à la fin du regne de Charles IX*[1], assure qu'à l'égard des étoffes brochées, « on se servoit peu de ces matieres précieuses de soye, d'or ou d'argent pour se vêtir, » antérieurement à l'édit somptuaire de 1485[2]. Celui-là, voulant sans doute exalter la richesse de la France sous les Bourbons, au détriment de l'ère des Valois, prétend qu'après le règne de François Ier, auquel il attribue la fondation de la manufacture de Tours, les ouvrages de soie étaient encore si rares, même à la cour,

---

[1] *Traité de la police*, liv. III, tit. Ier, chap. IV; tom. Ier, pag. 417-424.

[2] Pag. 419, col. 2. Bien avant cet édit, une ordonnance de Charles VIII, que n'a pas connue Delamare, renferme, dans son préambule, des plaintes sur « ce que l'on toleroit à un chacun se vestir et habiller à son plaisir, fust homme ou femme, soit de drap, ou d'or ou d'argent, de soye ou de laine, sans avoir egard à son extraction ny à son estat et vacation. » *Les Ordonnances royaux, sur le faict et jurisdiction de la prevosté des marchans et eschevnage de la ville de Paris*, etc. A Paris, 1556, in-4°, fol. 137 verso.

Dans l'*Apparition de Jehan de Meun*, par Honoré Bonet (à Paris, chez Silvestre, MDCCCXLV, in-4°, pag. 28), le Sarrasin nous apprend que les lois somptuaires qui ordonnaient la distinction des professions et des classes n'étaient guère observées au XVe siècle; et Enguerrand de Monstrelet (*Chron.*, éd. de M. DCIII., vol. III, ann. 1467, fol. 129 verso), après avoir parlé avec assez de détails des modes de son temps, nous apprend que jusqu'aux varlets se permettaient le pourpoint de soie, de satin et de velours. Sans doute il veut parler du costume particulier des domestiques, et non de celui qu'un maître pouvait, j'imagine, leur donner en rapport avec son rang et sa fortune, comme cela avait lieu en Orient (voy. *Hist. de Paolo Jovio*, liv. XIV; tom. Ier, pag. 310, I); autrement il faudrait faire remonter le reproche beaucoup plus haut. Thomas Artus ayant été élu roi de l'épinette en 1360, se présenta aux joutes à cheval, richement armé et vêtu de samit blanc, « ses valets à cheval et à pied et ses hallebardiers tous acoustrés aussi de juppons de soye verte. » Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Spineticum*, tom. VI, pag. 328, col. 3; et, sur les modes françaises sous Philippe de Valois, *les grandes Chroniques de France*, ann. 1346, tom. V, pag. 463. Voyez enfin sur l'inutilité des lois somptuaires sous Charles VII, en ce qui touche les étoffes d'or, d'argent et de soie, interdites à la bourgeoisie, et sur le luxe de cette classe et plus tard, *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, 1re série, pag. 517-519.

que Henri II fut le premier qui porta des bas de soie aux noces de sa sœur[1].

Réfutation de l'assertion de Mézeray par M. Leymarie.

Tout absurde que soit une pareille assertion, qui témoigne de la légèreté de son auteur, comme de l'ignorance où l'on était à son époque des choses relatives à l'histoire de l'industrie textrine[2], les paroles de Mézeray n'ont point manqué d'échos pour les répéter[3]; mais elles ont trouvé également des écrivains pour les contredire, là surtout où elles devaient causer le plus d'indignation. L'un de ces champions, M. Leymarie, fait remarquer fort judicieusement que l'usage des bas de soie est toute autre chose que celui de la soie[4], sans chercher s'il n'existerait pas quelque témoignage contemporain à opposer à celui de l'historien[5], ou si quelque

---

[1] *Abrégé chronologique ou extraict de l'histoire de France*, etc. A Paris, chez Louis Billaine, M. DC. LXVII., in-4°, pag. 1388, ann. 1603.

[2] Cette ignorance n'est nulle part plus manifeste que dans un passage du *Vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, où le sieur de la Colombiere, parlant de samit vermeil, dit que c'était « de la plus belle et plus fine escarlate, » et définit le *sandal* « une très-excellente estoffe, composée d'or et de soye rouge. » Voyez 1re part., ch. XIV, pag. 224.

Un autre écrivain rapportant un passage de Joinville, où il est question des sergents d'Alphonse, comte de Poitiers, qui portaient les armes de leur maître brodées sur leurs surcots de cendal, écrit en note : « *Sandal*; ce mot veut peut-être dire que les masses des huissiers étaient en bois de sandal, ornées de plaques d'or ou d'argent, sur lesquelles étaient relevées en bosse les armes du comte de Poitiers. » Voyez *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, etc., par J. F. Bodin. A Saumur, chez Degouy aîné, 1812-1814, in-8°, tom. Ier, pag. 340, not. *a*.

[3] Voyez, entre autres, le Dictionnaire de Trévoux, aux mots *Bas* et *Soye*; et le *Nouveau Dictionnaire des Origines*, etc., par Noël et Carpentier. Paris, 1827, in-8°, tom. Ier, pag. 136, col. 2, art. *Bas*.

[4] Voyez *les Bas de soie de Henri II*, dans la *Revue du Lyonnais*, tom. IX. — 5e année, 5e livraison. — Mars 1839, Lyon, imprimerie de L. Boitel, 1839, in-8°, pag. 203.

[5] Je le trouve dans *le Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres, 5e lieu, ch. XV, où cet écrivain, comparant Henri II à Aurélien, « qui ne voulut jamais porter de robe de soye, » ajoute : « Semblable modestie se remarque du roi Henri second,

bas de soie ne se serait pas montré à la cour de Henri II avant l'année 1559, époque du mariage de sa sœur. Pour moi, je crois qu'il y en avait au sacre de ce roi, me fondant sur l'histoire de ce gentilhomme, qui pour avoir vu à Reims, la belle jambe, chaussée d'un bas de soie blanc, d'une grande dame, en devint si épris, que depuis il pensa se désespérer d'amour[1].

Comme le fait ensuite remarquer M. Leymarie, il serait possible d'admettre que jusqu'alors on n'avait pas porté de bas de soie en France, si les tableaux des artistes de la renaissance ne nous permettaient d'avancer le contraire; mais quant aux vêtements que l'on fabriquait avec de la soie, ils étaient si peu rares sous Henri II, après lequel, il est vrai, ils passèrent de mode pendant quelque temps[2], ils étaient si peu réservés aux seuls souverains, que ce monarque, effrayé de la profusion et de la ruineuse magnificence de ses sujets, se vit forcé de promulguer, juste dix ans avant l'apparition des bas de soie dont parle Mézeray, des ordonnances somp-

---

n'ayant jamais voulu porter bas de soye, encores que de son temps l'usage en fust jà receu en France. » Voyez l'édit. de la Société d'agriculture de la Seine, tom. II, pag. 107, col. 2.

[1] *Des Dames gallantes*, 3e discours. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 319, col. 2 )

Sur les chaussures de soie, voyez pag. 314, col. 2.

[2] Après des réflexions fort justes sur l'inutilité des lois somptuaires, ou plutôt sur le mauvais choix des moyens employés pour « engendrer aux hommes le mespris de l'or et de la soye, » Montaigne continue ainsi : « A peine feusmes-nous un an, pour le deuil de Henry second, à porter du drap à la court, il est certain que desjà à l'opinion d'un chascun les soyes estoient venues à telle vilité, que si vous en voyiez quelqu'un vestu, vous en faisiez incontinent quelque homme de ville. Elles estoient demeurées en partage aux medecins et aux chirurgiens; et quoiqu'un chascun feust à peu prez vestu de mesme, si y avoit-il d'ailleurs assez de distinctions apparentes des qualitez des hommes. » *Essais*, liv. Ier, ch. XLIII.

tuaires[1], qui en moins de deux ans ramenèrent la cour, et par conséquent la noblesse, au premier usage du drap[2].

Vers de Ronsard sur l'édit somptuaire de 1550.

Le sieur de Ronsard, qui ne manquait jamais l'occasion de faire sa cour au roi, saisit celle-ci avec empressement; il l'apostropha ainsi dans une de ses odes :

Le velours trop commun en France,
Sous toy reprend son vieil honneur,

---

[1] « Le 14e d'aoust 1549, Edit du roy sur la réformation des accoustremens de soye, dorures et broderie, et defences sus grands peines de n'en porter, à gens de basse condition et qui ne sont de l'estat et qualité d'en porter, et ce specialement aux artisans, et ce sus grosses peines et amendes. »

Aussi peu observé que les précédents, cet édit fut renouvelé quatorze ans plus tard et publié sous ce titre : *Ordonnances du roy sur les reiglements des usaiges de draps, toilles, passemens et broderies, d'or, d'argent et de soye, et autres habillements superflus*. Paris, Robert Estienne, 1563, petit in-8°. (Catal. Peignot, pag. 343, n° 2853.)

Citons encore l'*Edict du roy* (Louis XIII) *portant deffences de porter sur les habits aucuns draps, ne toille d'or ou d'argent*, Paris, 1607; l'*Advis sur l'usage des passemens d'or et d'argent*, Paris, Millot, 1610, in-8°, indiqués l'un et l'autre dans le catalogue de M. Ch. Buvignier de Verdun, Paris, J. Techener, 1849, in-8°, pag. 37, nos 229, 230 (Cf. n° 227); enfin le *Reiglement sur les superfluités des habits et des maisons*, édit. du mois de mars 1613, vérifié en parlement le 2 avril, et publié dans le *Troisiesme Tome du Mercure françois*, 1re partie, pag. 300, 301.

Voyez sur les modes françaises à la fin du xve et au xvie siècle, le Ms. de la Bibl. nat. n° 7085, fol. 65 verso (Cf. *les Manusc. françois de la Biblioth. du Roi*, tom. V, pag. 129, 130), et les *Relat. des ambassad. vénitiens*, tom. II, pag. 356. Tom. Ier, pag. 278, on trouve une description du costume de François Ier, en 1546.

On ne voit pas la moindre dorure dans les deux curieux tableaux du Musée du Louvre représentant des bals à la cour de Henri III. Ni ce prince ni ses mignons n'ont de broderies, ils paraissent tous vêtus de satin ou de drap; et cependant nous savons par bien des témoignages, nommément par les comptes de dépenses du roi pour 1580-1588, qu'il n'était pas l'ennemi déclaré du luxe des habits. On y lit : « Pour quarante-huict aulnes de drap de soye de coulleurs, couverts d'or et d'argent : sçavoir, incarnatin, noir, blanc et orange, pour servir à faire juppes à la matelotte pour le roy et cinq seigneurs qui accompagnoient Sa Majesté à la masquarade faicte le jour de mardi gras 1580 au soir, 288 liv. t. » *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. X, pag. 427. — « Pour la façon d'un grand manteau de thoile d'argent pour servir à Sa Majesté ledict jour de caresme-prenant, 1580. » *Ibid.*, pag. 423.

[2] *Traicté de l'œconomie politique*, etc., par Antoine de Montchretien, sieur de Vateville, s. l. ni d., in-4°, liv. Ier, chap. I, pag. 97.

Tellement que ta remonstrance
Nous a fait voir la differance
Du valet et de son seigneur,
Et du muguet chargé de soye
Qui à tes princes s'égaloit
Et riche en draps de soye alloit
Faisant flamber toute la voye.
Les Tusques mains ingenieuses
Ja de trop velouter s'usoient
Pour nos femmes delicieuses,
Qui en robes trop precieuses
Du rang des nobles abusoient;
Mais or' la laine mesprisée
Reprend son premier ornement,
Tant vaut le grave enseignement
De ta parole authorisée.

*Au roy Henry II sur ses ordonnances faites l'an* M. D. L. (Odes de P. de Ronsard, liv. V, od. I, st. 7 et 8.)

Observations sur les vers qui précèdent.

Je ne rechercherai point si ces vers furent bien accueillis et récompensés comme ceux que le même Ronsard écrivit plus tard pour les noces de Marguerite de Lorraine et du duc de Joyeuse[1]; je ferai seulement observer que le poëte paraît peu au fait des progrès de l'industrie quand il dit que les femmes de la Toscane s'usaient à préparer les velours de nos aïeules. Mieux renseigné, il eût su que si l'Italie nous expédiait en abondance cette précieuse denrée, la France

[1] *Journal... de Henry III*, etc. A Cologne, MDCCXX, in-8°, tom. Ier, Ire part., pag. 40, ann. 1581. Dans cette circonstance, où le plus grand luxe fut déployé, le roi « donna en son nom et de sa bourse les livrées de draps de soye à chascun, » conformément à l'usage généralement établi, en Occident comme en Orient, de faire des cadeaux de soieries à ceux que l'on voulait honorer. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 139, 140; la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. X, ch. II, ann. 1389 (tom. Ier, pag. 598), et liv. XXXV, ch. XXII, ann. 1414 (tom. V, pag. 376); la *Chronique du roy Loys XI*, par Philippe de Commines, ch. LXXXVII, etc.

était déjà en état de faire concurrence, sous ce rapport, à ses voisins.

Tradition sur la priorité en date de la manufacture de soieries de Tours.

La tradition la plus généralement admise est que la première manufacture d'étoffes de soie établie en France le fut à Tours en 1470[1], et que, six ans plus tard, le duc de Bretagne François II fit venir de Florence des ouvriers en soie, qu'il établit à Vitré, leur faisant bâtir un moulin, et leur accordant la naturalisation, avec l'assurance de sa protection pour eux et leurs familles[2]. A ce compte, la grande manufacture de Lyon ne viendrait qu'en troisième, et, s'il faut en croire certains historiens de cette ville, dont l'opinion a été trop docilement suivie[3], les premiers qui y auraient fabriqué de la soie seraient Étienne Turqueti et Barthélemi Nariz, manufacturiers de Gênes, qui vinrent s'établir, avec leurs compagnons ouvriers, dans le quartier de Saint-George, pour jouir du bénéfice des lettres patentes de François Ier en date du mois d'octobre 1536; mais un Lyonnais, feu M. Grognier, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, a donné la preuve que l'origine de notre manufacture est plus ancienne de quatre ans que celle de Tours[4], preuve qu'il a trouvée dans nos archives municipales. C'est là qu'on peut voir des lettres patentes de Louis XI, données à Orléans, le

Priorité réelle de celle de Lyon.

Lettres patentes de Louis XI qui l'établissent.

---

[1] *Hist. gen. de Langued.*, par DD. de Vic et Vaissete, tom. II, pag. 279, 280.

[2] *Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, liv. XIX, ch. CLXXXIV; tom. Ier, pag. 731.

[3] Par exemple, un peintre lyonnais, Pierre Bonirotte, a figuré dans un tableau désigné dans le livret du Musée du palais Saint-Pierre à Lyon, par le titre d'*Origine de la fabrication des étoffes de soie, à Lyon, en* 1536, nos deux Génois présentant les premiers fruits de leur travail aux conseillers et échevins de la ville. Voyez la galerie des peintres lyonnais, n° 30.

[4] *Notes pour servir à l'histoire de la grande manufacture de Lyon*, dans les *Nouvelles Archives du département du Rhône*, tom. II. Lyon, J. M. Barret, etc., MDCCCXXXIII, in-8°, pag. 133, 134, 141, 142.

23 novembre 1466, scellées du grand sceau, par lesquelles le roi, pour empêcher la sortie de quatre à cinq cent mille écus annuellement hors de son royaume, par l'effet de l'importation des draps d'or et de soie[1], ordonne l'établissement en la ville de Lyon, « en laquelle, comme l'on dit, en y a jà aucun commencement, » des métiers propres à faire lesdits draps, et la levée de deux mille livres tournois chaque année, sans les frais nécessaires, sur les habitants de Lyon, pour payer lesdits métiers, les maîtres-ouvriers que l'on y fera venir, les choses nécessaires aux teinturiers[2]. La même imposition est mise nonobstant et sans préjudice de l'affranchissement des tailles accordées aux conseillers, bourgeois et habitants de Lyon.

Envoi de ces lettres, en forme de commission, à divers officiers royaux et autres.

Ces lettres patentes furent adressées le lendemain, 24 novembre, en forme de commission, aux conseillers sur le fait des finances, au bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, avec cette disposition expresse que les ouvriers qui viendraient demeurer à Lyon, pour travailler aux draps d'or et de soie, seraient exempts de toutes tailles et impôts, encore de tous aides, octrois, issues, faits de ville, guets et gardes, et ce pour douze ans seulement. La même commission fut donnée, le 3 janvier 1467, aux élus de Lyon.

---

[1] Louis XI aurait d'abord songé à défendre *toutes doreures* et l'usage de la soie, même à révoquer les foires anciennes du royaume, s'il faut en croire M. Paris, qui attribue à ce prince un passage du Ms. de la Bibliothèque nationale n° 7032, fol. 53 verso. Voyez les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. IV, pag. 130.

[2] Nous ne savons à partir de quelle époque ces industriels se formèrent, chez nous, en corps d'état; mais ce ne put être que plus tard, sous Louis XI, dont le successeur, étant à Lyon en mai 1497, confirma les statuts des teinturiers de draps de soie et autres de cette ville. Voyez les *Ordonn. des rois de Fr.*, tom. XX, pag. 600-606.

Difficultés opposées par les Lyonnais à l'introduction de l'industrie nouvelle.

On se figure peut-être que les Lyonnais, entrevoyant tous les avantages qui devaient leur revenir de l'introduction d'une nouvelle industrie, s'empressèrent de s'imposer les sacrifices qui leur étaient demandés : bien au contraire. Les conseillers de ville réclamèrent auprès du roi afin d'obtenir que le premier payement de l'impôt dont la cité venait d'être frappée, fût reculé de six mois. Cette requête eut plein succès, et Louis XI donna à Vendôme, le 14 novembre 1467, des lettres patentes qui accordaient aux conseillers et habitants de Lyon un sursis pour le payement de l'impôt concernant les draps d'or et de soie, jusqu'à ce que ladite ville fût remboursée de la somme de trois mille livres qu'elle avait payée pour deux cents harnais, achetés pour le compte de Sa Majesté [1].

Nouvelles lettres de Louis XI en date de février 1469, relatives à la fabrique lyonnaise.

Louis XI n'en resta pas là; il donna, le dernier février 1469, des lettres en forme de commission, pour contraindre Jean Grand à rendre compte aux conseillers et échevins de la ville de Lyon, de la somme de deux mille livres, qu'ils lui avaient remise pour l'employer, tant pour dresser les métiers de draps de soie que pour entretenir les ouvriers desdits métiers.

Grand rendit ses comptes avec exactitude, témoin des lettres de cachet du même roi, adressées aux habitants et bourgeois de Lyon, pour les inviter à se joindre aux nommés

---

[1] Lyon, qui n'est plus connue pour la sellerie, l'était, à ce qu'il paraît, pour cette branche de commerce au XIVe siècle, si l'on peut se hasarder à tirer une pareille induction de ce fait et d'un article d'un compte de 1405-6, où un marchand de Paris nommé Quibelot de Lyon, est porté pour quarante-neuf livres parisis, montant d'une fourniture de quatorze couvertures de toile armoriées destinées à autant de grands dextriers. Voyez *les Ducs de Bourgogne*, etc., IIe part., tom. Ier, pag. 18, n° 72.

Grand et Perroquet, que Sa Majesté avait chargés de veiller sur les ouvriers en draps de soie, qu'elle avait fait venir en cette ville, et de leur fournir ce qui leur serait nécessaire, etc.

Grand et Perroquet, chargés de veiller sur les ouvriers en soie.

Nous ne savons quel effet produisit cet acte émané du souverain, et si l'établissement dû à sa sollicitude éclairée pour le bien-être du pays alla en prospérant; mais nous remarquerons que le 17 juillet 1494, Charles VIII étant à Lyon, rendit une ordonnance par laquelle il était enjoint de marquer les étoffes de soie du sceau de la ville où elles avaient été fabriquées; il était en outre fait défense de porter des draps d'or, d'argent, de soie, qui n'eussent pas été tissés en France, et pour assurer l'exécution de ladite ordonnance, il était prescrit de faire un inventaire général de toutes les étoffes de ce genre existantes dans le royaume.

Ordonnance de Charles VIII rendue à Lyon le 17 juillet 1494.

En 1500, lors du séjour de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Lyon, les conseillers et échevins de cette ville, mieux renseignés sur les intérêts dont le soin leur était confié, adressèrent au roi des remontrances pour le bien et l'avancement de la manufacture des draps de soie.

Remontrances du corps de ville de Lyon au roi pour le bien de la fabrique de soie.

Trente-six ans plus tard, François Ier se trouvant à Lyon, à son retour de la campagne de Savoie, donna, sur la demande des conseillers de ville, des lettres patentes en forme de charte, en faveur de la manufacture lyonnaise. Dans cet acte il est dit que le roi, pour attirer dans la ville de Lyon les ouvriers en velours, génois et étrangers, veut qu'ils puissent acquérir dans le royaume tels biens meubles et immeubles, et d'iceux disposer par testaments, donations entre-vifs ou autrement, ainsi que bon leur semblera, et que leurs femmes, enfants et héritiers nés et à naître, puissent succéder comme s'ils étaient natifs du royaume, sans prendre lettre de natu-

Charte de François Ier en faveur de la manufacture lyonnaise.

ralité ou d'aubaine[1], ni être contraints de payer aucune finance ou indemnité. Veut encore Sa Majesté, est-il également dit, qu'ils soient exempts de toutes tailles et impôts, etc., etc., à la charge néanmoins par lesdits ouvriers de se présenter en l'hôtel commun (l'hôtel de ville), et de s'y faire inscrire par noms et surnoms comme les habitants de ladite ville. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le dernier du mois d'août 1537.

Étrangers qui se présentent les premiers à la suite de cette ordonnance.

Les premiers qui se présentèrent pour recueillir le bénéfice de cette ordonnance, furent, comme nous l'avons dit, deux Génois, qui ont passé longtemps pour avoir inauguré chez nous la fabrication de la soie. On vient de voir ce qu'il faut penser de cette tradition.

Confirmation des priviléges de François Ier.

Les priviléges accordés par François Ier aux étrangers qui venaient apporter leur industrie chez nous, furent confirmés par Henri II en septembre 1548. Ils le furent pareillement par Charles IX à Montpellier en 1564, et à Paris en 1567; par Henri III à Lyon en 1574; par son successeur en 1595; par Louis XIII à Paris en 1610, etc.

Lyon déclaré unique entrepôt des soies étrangères importées en France.

Indépendamment des priviléges prodigués par nos rois aux fabricants des étoffes lyonnaises, Lyon avait été déclaré l'unique entrepôt de toutes les soies étrangères qui entraient en France. Les marchands de Paris, Tours, etc., devaient

---

[1] On sait en quoi consistait le droit d'aubaine, qui était admis dans toute l'Europe et même en Asie. (*Extr. des hist. ar. rel. aux guerr. des crois.*, pag. 553, en note.) Antérieurement à François Ier, nos rois avaient plus d'une fois accordé une exception semblable aux ouvriers et marchands étrangers, italiens et autres, qui venaient s'établir dans notre pays. Voyez *Ordonn. des rois de Fr.*, etc., tom. IV, pag. 270, et tom. XVIII, pag. 124-126; et *the History of the Reign of the Emperor Charles V*, etc., by William Robertson. Dublin : MDCCLXXVII, in-8°, vol. Ier, pag. 338 et 342.

les tirer de Lyon, ou du moins les faire passer par cette ville, soit qu'elles fussent entrées dans le royaume par la voie de Marseille, venant du Levant, ou par celle du Pont-de-Beauvoisin venant d'Italie. Ce privilége avait été accordé à notre ville par François Ier en 1540, Charles IX en 1566, Henri III en 1585, Henri IV en 1605, et Louis XIII en 1615.

Usage de la soie commun à Lyon au XVIe siècle.

Cette obligation, encore plus que la prospérité de la manufacture pour ainsi dire naissante de Lyon, avait répandu dans cette ville l'usage de la soie à un point qui nous paraîtrait peu croyable, si nous ne trouvions ailleurs une abondance de soieries vraiment surprenante. Prenons, par exemple, la relation de l'entrée de Louis XI en 1507, nous y verrons à la porte du Rhône six personnages sur un échafaud : « C'est à sçavoir, une fille habillée de taffetas rouge, signifiant force; une autre fille habillée de taffetas pers, signifiant prudence ; une autre fille habillée de taffetas jaune, signifiant diligence; une autre fille signifiant vaillance, habillée de taffetas violet[1], » etc. C'était également de soie qu'étaient habillés d'autres personnages, tels que noble Vouloir, le Prince, Proserpine, Pitié, Justice, France, « tous lesquels personnages firent à Sa Majesté un compliment en vers, convenable au caractere qu'ils representoient[2]. »

Grand nombre d'Italiens établis dans cette ville à la même époque.

Est-il probable que toutes ces étoffes sortissent de la manufacture d'Étienne Turqueti et de Barthélemi Nariz? Sans doute, si Lyon n'eût été qu'une ville de fabrique ; mais c'était surtout l'entrepôt des soieries de l'Italie et du Levant, et

---

[1] *Relation des entrées solemnelles dans la ville de Lyon*, etc. A Lyon, M.DCC.LII., in-4°, pag. 6.

[2] *Ibid.*, pag. 7.

sa population se composait presque autant d'Italiens que d'enfants du sol. On le voit par le récit des entrées solennelles de nos rois, où, comme nous le disions tout à l'heure, nos ancêtres déployaient un luxe de soieries incroyable. Par exemple, lorsque François Ier, âgé de vingt et un ans, fit sa première entrée à Lyon le 15 juillet 1515, les conseillers vinrent à sa rencontre habillés de robes de damas tanné et de pourpoints de satin cramoisi. Ils étaient accompagnés des Lucquois, habillés de robes de damas noir, des Florentins habillés de robes de velours, et après venaient les enfants de la ville, habillés de drap blanc, de velours et de satin blancs [1].

En 1515, ces étrangers ont le pas sur les enfants de la ville.

Ici nous voyons les Lucquois et les Florentins marcher avant les Lyonnais; dix-sept ans plus tard, nous retrouvons le même ordre dans le défilé qui eut lieu à l'entrée de la reine Éléonore en la cité de Lyon le 27 mai 1533; mais cette fois les étrangers avaient dû céder le pas aux enfants de la ville. Après marchaient les Lucquois, suivis des dix principaux d'entre eux, chargés des affaires de la corporation; ils étaient magnifiquement vêtus de robes de satin à bandes de velours noir. Les Florentins venaient ensuite en beau nombre, habillés de robes de velours doublées de satin, et leur consul d'une robe de velours cramoisi violet doublée de satin [2].

Les choses se passent différemment en 1533.

---

[1] *Relation des entrées solemnelles dans la ville de Lyon*, etc., pag. 8.

[2] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 805. Voyez aussi la relation de l'entrée de Henri II à Lyon en 1548. (*Ibid.*, pag. 828, 829.)

Plus tard, avec des Lucquois et des Florentins, nous trouvons des Génois, qui débattaient la préséance avec ceux-ci, et des Milanais. Voyez le même volume, pag. 849, 899 et 935.

Raisons de la présence de tant d'étrangers à Lyon.

La présence de tant d'étrangers dans notre ville peut s'expliquer sans doute par les besoins que notre manufacture naissante avait de bras exercés, ou, pour mieux dire, ces Lucquois, ces Florentins, ces Génois, étaient peut-être des ouvriers en soie attirés hors de leur pays par les avantages qui leur étaient offerts par les ordonnances de nos rois; mais il me paraît plus raisonnable de voir dans tous ces Italiens des marchands, des banquiers établis à Lyon, ou des facteurs de maisons de Lucques, de Florence, de Gênes et de Milan. Encore en 1528, s'il faut en croire André Navagero, la plupart des marchands établis à Lyon étaient florentins ou génois[1]. Des Lucquois il n'en est pas question dans la relation de l'envoyé de Venise, et cependant nous venons de voir qu'à Lyon ils ouvraient la marche dans les cérémonies publiques, comme les Vénitiens à Bruges, au mariage de Charles le Téméraire, où, dans un défilé d'étrangers, tous ou presque tous vêtus de soie, les Florentins ne venaient qu'en seconde ligne[2]. A l'époque à laquelle écrivait le sieur de la Boullaye-le-Gouz, ils avaient passé au premier rang dans notre ville[3]. Eux ou leurs ancêtres y étaient arrivés, soit de Florence même, soit du comté Venaissin, où l'on voit des compatriotes de Dante émigrer dès 1296[4]. A son exemple, bon nombre d'Italiens étaient venus chercher en France un abri contre la persécution, et c'est à cette cause

Émigrations d'Italiens en France depuis la fin du XIII^e siècle.

---

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tom. I^er, pag. 36.

[2] *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. II, ch. IV, ann. 1474. (Edit. du *Panthéon littéraire*, pag. 541, col. 2.)—*Angeli de Curribus Sabinis... de Excidio civitatis Leodiensis*, lib. III. (*Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. IV, col. 1422, B.)

[3] *Les Voyages et observations*, etc., ch. I^er, pag. 3.

[4] *Histoire de Dauphiné*, du président de Valbonnais, tom. II, pag. 110.

que l'on doit de compter parmi les noms des Français illustres ceux des Gondi, des Gadagnes, des Strozzi, des Pazzi, des Baglioni, des Pitti, des Salviati, des Alamani, des Capponi, des Pianelli, des Spinola, des Adamoli, des Mascranni, des Pestalozzi, des Bonvisi, des Scarron, des Sève, des Spons, etc., tous établis et naturalisés à Lyon aux xv^e^ et xvi^e^ siècles.

Grande manufacture de soieries à Tours.

A cette dernière époque, la fabrique lyonnaise n'était guère avancée, puisque l'importation des soieries, des draps d'or et d'argent, continuait sans s'apercevoir, pour ainsi dire, de son existence; et cependant, sur un autre point de la France il y avait encore une autre grande manufacture de ces sortes d'étoffes. Je veux parler de celle de Tours, établie postérieurement à la nôtre. En effet, il résulte de lettres patentes de Louis XI, du mois d'octobre 1480, que, dix ans auparavant[1], ce roi avait fait venir et établi à Tours divers artisans d'Italie et de Grèce, « tous ouvriers et faiseurs de draps de soye, » parmi lesquels se trouvaient un appareilleur de soie, un teinturier, un filateur, un tireur d'or et jusqu'à une femme. Une fois installés dans leur nouvelle patrie, et nous savons que ce ne fut pas sans peine[2], ces étrangers,

Sa fondation par Louis XI.

---

[1] En 1469, l'argentier du roi payait à Guillaume Harel, marchand de draps, demeurant à Paris, la somme de six livres quinze sous, pour trois aunes de taffetas vermeil de Florence pour faire deux petits étendards de guerre, à raison de quarante-cinq sous l'aune, et la somme de sept livres six sous trois deniers tournois pour trois aunes un quart de taffetas blanc de Florence pour faire deux bannières de guerre. Voyez l'extrait des comptes et dépenses de Louis XI, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1^re^ série, tom. I^er^, pag. 91.

[2] Voyez, sur l'origine de l'industrie séricicole en Touraine, et sur les phases de la fabrique d'étoffes de soie dans la ville de Tours, les détails intéressants donnés par M. Champoiseau dans la quinzième session du congrès scientifique de France, et publiés dans le compte rendu de cette session (Tours, août 1848,

venus de Gênes pour la plupart, s'étaient mis au travail, et avaient formé, par ordre du roi, d'autres ouvriers français et italiens, dont les noms nous ont été également conservés; les uns et les autres employés, à la date du document où ils sont nommés, dans la manufacture de la ville de Tours. Pour les surveiller, le roi avait commis maître Guillaume Briçonnet, membre de son conseil et secrétaire de ses finances, et pour les retenir à son service, il leur avait accordé de beaux priviléges par lettres patentes du mois d'octobre 1480[1], dont l'exécution n'éprouva aucun obstacle. Toutefois, les ouvriers de Tours, voulant être dans l'ordre complet, adressèrent à Charles VIII une requête à l'effet 1° d'obtenir la confirmation desdits priviléges, franchises, libertés et exemptions; 2° d'être affranchis de tous péages et impositions foraines des draps d'or et de soie qu'ils pourraient faire dans la ville de Tours, et de pouvoir les mener et transporter en Bretagne et autres lieux hors du royaume; 3° de pouvoir faire venir en franchise de l'étranger toutes les soies écrues nécessaires à leur travail; 4° d'être autorisés à n'admettre leurs apprentis à travailler en qualité de maîtres, et à jouir desdits priviléges, qu'autant qu'ils auraient au préalable fait cinq ans d'apprentissage, et sauraient « besongner de l'un des quatre bons draps, c'est assavoir : satin, damas, veloux, drap d'or, » sur quoi il leur serait donné par le roi lettres convenables. Charles, s'étant fait représenter celles de son père, les confirma en tout point par une charte

Sollicitude de Louis XI pour les ouvriers en soie de la ville de Tours.

Requête de ces ouvriers à Charles VIII.

Ce roi confirme les lettres patentes de son père en faveur de ces ouvriers.

in-8°), tom. Ier, pag. 484-512. Ils sont précédés d'un bon mémoire du même auteur sur l'histoire de la culture du mûrier en Touraine.

[1] Voyez les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, tom. XX. pag. 592-598.

datée de Saint-Just-lez-Lyon, mai 1497, dans laquelle elles sont insérées, et qui contient de plus un acquiescement complet à toutes les autres demandes des maîtres et ouvriers en draperie d'or et de soie de la ville de Tours[1].

Quelle fut la destinée de la manufacture établie par Louis XI et favorisée par son successeur? M. Champoiseau nous l'apprend à l'aide des registres de l'hôtel de ville de Tours, qu'il a soigneusement compulsés. Prospéra-t-elle? Il faudrait en douter s'il était vrai que Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay[2], ou Catherine de Médicis l'eût relevée moins d'un siècle après sa fondation, dont il ne serait plus resté ni trace ni souvenir : « Madame la régente[3], dit un ambassadeur vénitien, dont la relation porte la date de 1546, a ordonné que dans la ville de Tours on établît des fabriques de tissus de soie, puisque les pays où ce produit est indigène ne se soucient guère d'en tirer parti. Ainsi dans la ville de Tours, on travaille la soie qui vient de l'Italie et de l'Espagne[4]; et cette industrie va toujours en croissant. On y compte huit mille métiers. Plusieurs fabricants vénitiens s'y

Détails sur la manufacture de Tours par l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli.

---

[1] *Ordonnances des rois de France*, etc., tom. XX, pag. 591-599.

[2] Voyez *le Theatre françois*, etc. A Tours, par Maurice Bouguereau, M.D.XCIIII., in-folio, ch. *De la Touraine*, sign. XII. iij. verso, col. 1. A en croire l'auteur de ce livre, ce fut ce seigneur « qui feist venir d'Italie les ouvriers et la soye, le tout de sa liberalité, et à ses frais et despens. »

[3] Je me sers de la traduction de M. Tommaseo. Le texte porte *madama la regnante*, qui semble plutôt devoir signifier *madame la* (reine) *régnante;* mais de quelle reine, autre que Catherine de Médicis, pourrait-il donc être ici question? Serait-ce d'Éléonore d'Autriche, qui épousa, en 1530, François Ier, veuf de la reine Claude, et qui survécut à son époux? Nous ne connaissons rien, dans les documents relatifs à cette princesse, qui vienne confirmer le droit que l'on pourrait revendiquer pour elle, sur la foi d'un étranger, à la reconnaissance des Tourangeaux.

[4] Plus haut, Marino Cavalli dit que les soieries et les étoffes de prix (*panni onorati*) venaient de ces deux pays dans le nôtre, les tissus principalement de l'Italie,

sont établis avec leurs familles, et des Génois en plus grand nombre encore; puis des Lucquois, sans compter les Français eux-mêmes, qui ont appris le secret du métier. Ils ont même commencé à planter des mûriers, à élever les vers à soie, et à en tirer du produit autant que le climat le permet[1].

Observations sur le récit qui précède.

Quelque concluants que puissent paraître les détails qui précèdent, je ne saurais cependant me décider à les admettre comme vrais. D'abord, il n'y avait pas de régente en France en 1546, et Catherine de Médicis, dont l'écrivain veut sans doute parler, ne put avoir droit à ce titre qu'à la mort de Henri II, arrivée en 1559; ensuite quelle raison eût porté cette princesse à s'occuper de la manufacture de Tours, qui ne faisait point partie de son domaine, au lieu d'élever quelque établissement semblable dans une ville de son douaire? Or il est constant qu'en 1582 elle avait fait monter plusieurs ateliers de soieries à Orléans, dont les rois ses enfants lui avaient laissé la possession et jouissance, et qu'elle donnait annuellement une certaine somme de ses propres deniers aux ouvriers, qui étaient payés par le receveur de son domaine[2]. Tout cela me fait croire que Marino Cavalli a écrit sa relation bien après 1546, qu'il a confondu la ville d'Orléans avec celle de Tours en attribuant à cette dernière les encouragements de Catherine de Médicis, qui ne put, cependant, créer du premier coup huit mille métiers. Il y a donc lieu à

Établissement de plusieurs ateliers de soieries à Orléans en 1582.

---

et les soies surtout de l'Espagne. En général, tout ce morceau de la relation me paraît avoir été fort mal rendu par M. Tommaseo, qui s'est fourvoyé sur le sens de *panni* et de *sete*, en traduisant l'un par *draps*, et le second par *soieries*.

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., tom. Ier, pag. 259.

[2] *Lettres et exemples de la feu royne mere, comme elle faisoit travailler aux manufactures, et fournissoit aux ouvriers de ses propres deniers*, par Barthélemi de Laffemas, art. 15. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. IX, pag. 131.)

Doléances des fabricants de Tours à Henri II.

Témoignages de la prospérité de la fabrique de Tours à la fin du XVIe siècle.

les laisser à la manufacture de Tours, qui avait déjà près d'un siècle d'existence, et à conclure, en dépit des doléances présentées par les fabricants à Henri II en 1544[1], qu'elle ne faisait que croître et prospérer. On est encore plus disposé à le croire quand on voit, en 1560, un pillard envoyé pour châtier Tours, que les Guises croyaient leur être contraire, « faisant son compte de mesurer le veloux, satin et taffetas à la pique[2], » et quand, en 1577, on entend un autre ambassadeur vénitien rendant compte à son gouvernement de ce qu'il avait vu dans son voyage en France, dire que l'on faisait à Tours nombre d'étoffes de soie, bonnes et belles, et qu'elles se vendaient moins cher qu'en Italie, à Naples, à Lucques, à Venise[3]. Je dois, cependant, faire remarquer que l'année précédente les fabricants de Tours s'étaient plaints aux États généraux de Blois de la concurrence que leur faisaient les Lyonnais, plaintes renouvelées en 1588, qui indiqueraient que si la fabrique de Lyon était en voie de prospérité, celle de Tours ne lui ressemblait pas sous ce rapport[4].

Nouvelles doléances des mêmes fabricants aux États généraux de Blois, renouvelées en 1588.

Prospérité constante du commerce d'importation des soieries italiennes, nonobstant la production de nos fabriques.

Qu'il existât à Tours ou à Lyon, un pareil état de prospérité, joint aux droits d'entrée qui pesaient sur les produits des manufactures italiennes, aurait dû, ce me semble, ruiner le commerce d'importation que nos voisins faisaient avec nous; cependant il ne paraît pas qu'il ait éprouvé une notable diminution. Les étoffes d'Italie avaient toujours la vogue, et

---

[1] *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 308.

[2] *Histoire de l'estat de France*, par Regnier, sieur de la Planche. Paris, Techener, 1836, in-8°, tom. Ier, pag. 234, 235.

[3] *Relat. des ambassad. vénit.*, tom. II, pag. 306-308. Cf. *le Theatre françois*, etc., sign. XII. iij. recto, col. 2.

[4] *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 308.

nos rois, qui auraient dû montrer le bon exemple en employant des étoffes de soie fabriquées en France, ne se faisaient pas le moindre scrupule de s'adresser à des étrangers, qui, selon toute apparence, vendaient des marchandises fabriquées dans leur pays. C'est ainsi que nous voyons, en 1538, François Ier faire délivrer « à Galliot d'Allebranque, marchant flourentin, pour son payement des draps, toilles d'or et d'argent et de soye, » la somme de 11 610 livres 17 sous[1]. Ayant acheté d'un autre nommé Emmanuel Riccio, des perles pour une somme de 4894 écus au soleil, il lui permettait de faire entrer dans le royaume jusqu'au nombre de deux mille trois cent quarante-sept pièces de velours de toutes couleurs, tant cramoisi qu'autre, drap de soie de la manufacture de Gênes, sans payer l'impôt de deux écus par pièce[2].

Au lieu de favoriser nos manufactures, nos rois s'adressent à des marchands étrangers, et leur accordent des franchises de droits.

L'importation d'une telle quantité de soieries ajoutée à la production de nos fabriques, ne peut s'expliquer que par l'énorme consommation qu'en faisaient nos ancêtres au XVIe siècle, non-seulement dans des occasions d'apparat, comme nous l'avons déjà vu bien des fois, mais dans le cours ordinaire de la vie. Au dire d'un économiste qui écrivait sous Charles IX, avant ce prince « on ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin et de damas, ny tant de bordures exquises, » toutes choses qui n'avaient pas peu contribué à élever le prix de l'or et de l'argent. « La dissipation, ajoute l'auteur que je viens de citer, la dissipation des draps d'or, d'argent, de soye et de laine, et des passemens d'or et d'argent et de soye est très-grande; il n'y a

Énorme consommation de soieries en France au XVIe siècle.

---

[1] *Extraits des comptes de François Ier*, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, tom. III, pag 94.

[2] *Ibidem.*

chappeau, cappe, manteau, collet, robbe, chausse, pourpoint, juppe, cazaque, colletin ny autre habit, qui ne soient couverts de l'un ou de l'autre passement, ou doublé de toille d'or ou d'argent. Les gentilshommes ont tous or, argent, veloux, satin et taffetas; leurs moulins, leurs terres, leurs prez, leurs bois et leurs revenuz, se coulent et consomment en habillemens, desquels la façon excede souvent le pris des estoffes, en broderies, pourfileures, passemens, franges, tortis, canetilles, recameures, chenettes, bords, picqueures, arriere-poins, et autres pratiques qu'on invente de jour à autre[1], » etc. Avec une pareille profusion, à laquelle l'article 100 de l'ordonnance d'Orléans, 1560, avait pour but de porter remède[2], il ne faut plus s'étonner de ce que dit Pierre de l'Estoile, d'un festin donné en 1577, par Henri III, au château de Plessis-lez-Tours, où les convives, vêtus de vert, furent servis par les dames en habits d'homme de même couleur, qu'à cet effet il fut levé à Paris et ailleurs pour soixante mille francs de soie verte[3], et l'on sera tout disposé à croire un ambassadeur vénitien écrivant, à la date de 1546,

Quantité énorme de soie verte levée pour un festin donné en 1577 par Henri III.

Énorme consommation de soieries en France en 1546.

---

[1] *Discours sur les causes de l'extreme cherté qui est aujourd'hui en France*, etc. (1574), dans les *Arch. cur. de l'Hist. de France*, 1re série, tom. VI, pag. 441.

[2] *Recueil général des anciennes lois françaises*, etc., par MM. Isambert, Decrusy et Taillandier, tom. XIV, 1re part., pag. 88.

[3] *Journal... de Henri III*, etc., édit. de MDCCXX, in-8°, tom. Ier, 1re part., pag. 17. Voyez, sur l'emploi des costumes de couleur verte au moyen âge, ci-dessus, tom. Ier, pag. 190-194; et la note 7 sur la ve partie des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de MDCCLIX., tom. II, pag. 56, 57. On sait que le vert et le jaune étaient les couleurs des fous. Voyez *Coup d'œil sur les médailles de plomb*, etc., par C. Leber, pag. 63 et suiv. Cf. pag. 151. Suivant le comte de Brienne (*Mémoires*, Paris, Ponthieu, 1828, in-8°, tom. Ier, pag. 275), le cardinal de Richelieu, déguisé en baladin, vint danser une sarabande dans la chambre d'Anne d'Autriche; il était vêtu d'un pantalon de velours vert, avait à ses jarretières des sonnettes d'argent, et tenait en main des castagnettes.

que l'on consommait en France une plus grande quantité de draps d'or qu'à Constantinople et dans presque tout le Levant.

Importations de Venise en France au milieu du XVIe siècle.

A cette époque, si l'on peut ajouter foi au même diplomate, notre pays ne tirait de Venise que quelques caisses de cristaux, des étoffes cramoisies, des bijouteries, des soies de Vicence, en tout pour soixante mille écus, somme qui aurait pu s'élever jusqu'à un million d'écus d'or, pour peu que la seigneurie eût pensé à suivre l'exemple de ses voisins, par exemple des Génois et des Toscans, qui faisaient des profits incroyables. « Leur travail, dit Marino Cavalli, que je continue à citer, est tout à fait du goût des Français, c'est-à-dire qu'ils font des étoffes qui ont peu de prix et encore moins de durée. C'est justement ce qu'il faut aux Français, qui s'ennuieraient à porter le même habit trop longtemps. Je ne suis pas au fait de ces choses-là; mais il me semble qu'il serait bon de laisser fabriquer chez nous des satins et des damas de cette qualité. Si, par une raison quelconque, on ne voulait le permettre à Venise, on pourrait toujours le laisser faire aux fabricants des provinces : ceux-ci travaillant chez eux leurs soies, ne penseraient pas à s'expatrier, et ils s'enrichiraient davantage, parce qu'ils dépenseraient beaucoup moins, et donneraient leurs étoffes à de meilleures conditions que les Bolonais, les Génois; car ceux-là vont acheter la soie à Vérone, à Vicence, à Padoue; ils payent les droits, les transports jusque dans leur pays, d'où ils portent en France les étoffes toutes faites[1]. »

Goût des Français pour les étoffes peu coûteuses et légères.

Pendant qu'un Italien indiquait ainsi les moyens d'augmenter encore le tribut onéreux que la France payait à son

---

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tom. Ier, pag. 256, 258.

Mémoire de Barthélemi Laffemas sur les moyens de cesser de tirer de l'étranger les soieries consommées en France.

pays, un économiste du nôtre songeait à l'en affranchir. Cet homme était Barthélemi de Laffemas, que son génie portait aux spéculations commerciales, aux vastes entreprises manufacturières, et qui, après avoir été successivement tailleur, tapissier, valet de chambre du roi, avocat, contrôleur général du commerce, s'était fait écrivain. Il adressa à Henri IV un long mémoire, dans lequel il exposait à ce prince le tort qui résultait pour le royaume d'être tributaire de l'étranger pour les étoffes de luxe, et les moyens qu'il avait imaginés pour sortir de cette ruineuse dépendance[1] : « Sire, disait Laffemas, ayant eu cest honneur que d'estre vostre domestique depuis trente ans passez, et vous ayant fait service en mon estat de tailleur[2] et varlet de chambre... la longueur du temps et le trafiq que j'ay fait avec plusieurs marchans estrangers, m'a fait avoir l'experience pour cognoistre le mal secret et caché qu'aporte en vostre Estat les draps de soye, toilles d'or et

---

[1] *Reglement general pour dresser les manufactures en ce royaume, et couper le cours des dras de soye et autres marchandises qui perdent et ruinent l'Estat : avec l'extrait de l'advis que messieurs de l'assemblée tenue à Rouen ont baillé à Sa Majesté, que l'entrée de toutes sortes de fil d'or et d'argent et de marchandises de soye et laines manufacturées hors ce royaume, soient deffendues en iceluy ; et d'oster les imposts sur les laines et soies escrues : ensemble le moyen de faire les soyes par toute la France.* Paris, Claude de Monstreuil et Jean Richer, 1597, in-8°, de 28 feuillets. M. Weiss, qui a consacré à Barthélemi de Laffemas un mauvais article dans la *Biographie universelle*, tom. XXIII, pag. 118, col. 2, et 119, ne cite pas cet ouvrage, non plus que le *Recueil presenté au roy, de ce qui se passe en l'assemblee du commerce, au Palais à Paris*, etc. A Paris, chez Pierre Pautonnier, imprimeur du Roy, 1604, in-8°.

[2] En attribuant à Isaac de Laffemas, fils de Barthelemi, une qualification qui avait appartenu au père, M. Weiss s'est donc trompé, comme il s'est encore trompé en renvoyant aux Mémoires de l'Étoile, année 1606. L'anecdote rapportée dans la *Biographie universelle*, pag. 119, col. 2, en note, ne se trouve pas dans le *Journal de Henry IV*, mais dans un recueil publié à la suite du *Journal de Henri III*, édit. de M.DCC.XLIV., in-8°, tom. IV, à la pag. 560; encore Laffemas n'est-il nommé que dans une note de l'un des éditeurs, qui aurait dû se contenter de risquer une conjecture sans y ajouter une injustice.

d'argent et autres marchandises venant des pays d'Italie, de Flandres, Angleterre et autres lieux; et pour cest effect, en ayant communiqué à plusieurs personnes, c'est chose très-véritable que si le cours de ces abus estoient retranchés, ce seroit une espece d'actions de grâces envers Dieu des benedictions qu'il a tant departies en vostredit royaume, » etc. L'auteur vient ensuite à parler « des monopoles et malheurs que nous ont apporté les draps de soye, d'or et d'argent, et autres telles marchandises venant des pays estranges, » et il ajoute : « Lesdites soyes, toilles d'or et d'argent qu'apportent les estrangers ont enlevé les cens et cinq cens mil escus à la fois, qui leur ont servi à faire le fond des affermes et grands partis, lesquels ont ruiné et ravagé toutes les provinces du royaume.... Il semble que lesdits fermiers ou ceux qui ont inventé les douanes à Lyon, ont predit ou desiré le malheur de la France : ils donnoient à entendre qu'il en viendroit deux ou trois cent mille escus à son domaine; mais ils ne disoient pas qu'ils les prendroient dans sa bourse ou en celle de ses pauvres subjets; et par le moyen de ces ruses et inventions, de chasque cent mil escus qu'ils donnoient au roy, ils en tiroient dix millions hors de la France[1].

Il parle des malheurs et des dommages causés au pays par les soieries étrangères.

Plaintes de Laffemas contre les fermiers ou inventeurs des douanes à Lyon.

---

[1] Dans un autre opuscule de Laffemas non moins curieux à consulter, cet économiste assure qu'annuellement il sortait du royaume huit millions d'écus, et plus de deux millions d'or, de Paris seulement, pour achat de soies manufacturées et écrues. Voy. *la Façon de faire et semer la graine de meuriers... et nourrir les vers à soye au climat de France*, etc. A Paris, par Pierre Pautonnier, 1604, in-8°, de 39 pages, pag. 31. D'un autre côté, Olivier de Serres, traitant de *la cueillète de la soye, pour la nourriture des vers qui la font*, parle « de la valeur de plus de quatre milions d'or, que tous les ans il en faloit sortir (de France), pour la fournir des estoffes composées de cette matiere, ou de la matiere mesme, afin de la manufacturer dans le royaume. » (*Le Théâtre d'agriculture*, etc., 5e lieu, ch. xv. A Paris, an xiv [1805], in-4°, tom. II, pag. 111, col. 1.) Enfin, suivant Palma Cayet (*Chronologie septe-*

Revenu de la douane de Savoie à la Suze à la fin du XVI^e siècle.

« Songez, s'il vous plaist, si la douane qu'a estably le duc de Savoie à la Suze, aux frontieres de son pays, qui luy vaut tous les ans grand nombre de deniers à cause des draps de soye, toilles d'or et d'argent et autres telles marchandises qui viennent à Lyon, je vous laisse à penser s'ils apportent les deniers d'Italie pour payer ladite douane, et si ce ne sont pas les deniers clairs de la France. »

Grand nombre de marchands de soieries en France.

Après avoir attribué à l'usage des draps de soie et autres tissus étrangers, la pénurie des finances, Laffemas continue ainsi : « Exemple de ce que dessus, à sçavoir que tous les marchans qui trafiquent en draps de soye par toute la France, qui sont en grand nombre, tesmoin en la ville de Paris l'on a veu qu'il n'y avoit que cinq ou six marchands de soye trafiquans à Lyon, et à present ils sont un nombre infini, et toutes les villes de France ainsi munies desdits marchans de soye, ils sont comme facteurs ou commis de ceux qui nous envoyent lesdits draps de soye d'Italie, » etc.

Grande quantité de passements d'or et d'argent fabriqués en France.

Vient ensuite une tirade contre le grand nombre de passements d'or et d'argent fabriqués à Paris et ailleurs, au grand dommage des finances du pays, sans compter que ce sont choses dont l'usage devrait être limité aux rois et aux princes, ce qui n'a pas lieu faute d'un bon règlement de police, que l'on pourrait faire avec celui des étoffes de soie.

Évaluation de l'importation annuelle des bas de soie en France.

« Qu'on prenne exemple, s'écrie l'auteur, aux bas de soye qui viennent tous les ans en France : il se trouvera plus de cinquante mil personnes qui en portent, plus tost moitié davantage que moins. Quand ils ne cousteroient que quatre

---

*naire*, etc., liv. II, ann. 1599. A Paris, M.D.CV., in-8°, fol. 94 verso), le chiffre de l'argent transporté en pays étrangers pour achat de soieries, d'étoffes d'or et d'argent, aurait été estimé à plus de six millions d'or par an.

escus l'un portant l'autre, et chacun en peut user quatre paires par an, cest article seul monteroit à huit cent mil escus; et qui le pourroit sçavoir au vray, il s'y en trouveroit davantage[1]. Or est-il que si les bas de soye reviennent à une si grande somme de deniers tirez hors de la France, les draps d'or et d'argent et de soye reviendront à vingt fois davantage, ayant esgard au grand nombre qui s'en porte par toute la France, tant grands que petits, jusques aux bourgeois, bourgeoises et autres qui en sont ordinairement vestus, au grand préjudice du public.... »

Laffemas évalue la consommation des soieries à une somme vingt fois plus forte.

Laffemas dit ensuite avec raison que, si les princes ont besoin de tissus précieux, on peut les fabriquer en France, et tirer à cet effet des soies écrues de la Perse et du Levant en échange d'autres marchandises, « outre ce qu'avec le temps il se plantera parmy la France des meuriers pour nourrir des vers à faire la soye; » et à ce propos il cite les plantations récentes du Languedoc, de la Provence et de la Touraine, puis les fabriques de bas de soie et d'estame qui existaient depuis quelques années à Dourdan.

Il démontre la possibilité de fabriquer des soieries en France.

Laffemas continue ensuite à développer son système et à démontrer les avantages qui résulteraient de sa mise en pratique : « Il y a, dit-il dans le cours de ses démonstrations, de la noblesse et autres qui se plaignent et remonstrent que les draps de soye et toille d'or et d'argent les ruynent, et qu'ils ont fait plus de despense depuis trente ans que leurs prédécesseurs n'en avoient fait depuis trois cens ans, et plusieurs bourgeois et autres en disent de mesmes, en partie

Plaintes de la noblesse et de la bourgeoisie du temps sur l'énorme dépense que leur causent les draps de soie, d'or et d'argent.

[1] Antoine de Montchretien élève ce chiffre à plus d'un million d'écus. Voyez *Traité de l'œconomie politique*, etc., liv. Ier, ch. Ier, pag. 102.

à cause de leurs femmes à qui ils ne peuvent retrancher les habits, et si en veulent faire tous les jours davantage. »

Après avoir parlé des serges, « pour les draps de soye, dit-il, il s'en peut faire en plusieurs villes de France, et ainsi qu'ils ont commencé en la ville de Tours et Lyon il y a longtemps; mesmes en la ville de Paris il y a un maistre, nommé Godefroy, qui fait toutes sortes de draps de soye, toilles d'or et d'argent, et sans nul doute en fera des plus belles qu'il en vint jamais des pays estrangers. En la ville de Montpellier, depuis trois ou quatre ans, ont commencé à faire des velours, satins, taffetas et autres marchandises de soye, qui donne à cognoistre la facilité à un chascun, » etc.

Maître signalé, à Paris, comme habile ouvrier en soie.

Commencement de la manufacture de soie de Montpellier vers 1592.

Tel est l'opuscule dont nous n'avons donné par extrait et analyse que la partie positive qui se trouve dans le préambule. Elle suffit pour notre dessein, qui n'est que de faire l'histoire des progrès si lents de la fabrication des étoffes de soie chez nous, où elle rencontrait des obstacles sans nombre. Par exemple, la manufacture d'Orléans, déjà ébranlée par les guerres civiles dont cette ville fut le théâtre en 1585, acheva de crouler, minée par la malice des marchands italiens ou de leurs correspondants français, qui jetèrent dans la chaudière de teinture des pauvres ouvriers un pot de résine ou de poix, et gâtèrent toutes leurs soies[1]. D'autres fois on s'attaquait aux plantations de mûriers, et les revendeurs de soieries étrangères allaient répétant aux oreilles des grands qui se montraient disposés à favoriser cette culture, que c'était peine perdue, le sol et le climat de France

Ruine de la manufacture de soieries d'Orléans.

Entreprises de la malveillance contre la culture et l'industrie de la soie.

[1] *Lettres et exemples de la royne mere*, etc., dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, tom. IX, pag. 133, 134.

n'y étant pas propres[1] : là-dessus, comme le fait observer Isaac de Laffemas, fils de Barthélemi, « le menu peuple, ignorant l'utilité que ce nouveau plan pouvoit luy apporter, sembloit se roidir contre un si grand bien et mespriser le juste poids de ceste entreprise[2]. »

Toutes ces difficultés cependant ne devaient pas rebuter un roi qui était si digne de comprendre Laffemas et Olivier de Serres[3]. En 1595, il faisait un édit pour promettre et garantir aux fabricants de Tours la stabilité de leurs manufactures de draps de soie, qui devaient être faits par imitation de ceux des villes étrangères où cette fabrication avait lieu[4], et huit ans plus tard, il s'était élevé à Paris, au logis de la Maque[5] et ailleurs, des ateliers où l'on fabriquait les étoffes de luxe et le fil d'or destiné à les décorer. Un Français entreprenait à Troyes en Champagne une manufacture de satins

Édit de 1595 relatif à la fabrique de Tours.

Ateliers du logis de la Maque, et autres fabriques d'étoffes établies à l'époque.

---

[1] *Lettres*, etc., pag. 125.

[2] *L'Histoire du commerce de France*, etc. (M. DC. VI), dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV, pag. 412.

[3] Voyez, sur les rapports qui ont existé entre le grand roi et le grand agronome, l'éloge de celui-ci par François (de Neufchâteau), tom. Ier, pag. xxxiij et suivantes, du *Théâtre d'agriculture*, édit. de 1805, et, pour ce qui concerne l'introduction du mûrier et la récolte de la soie en France, l'*Essai historique sur l'état de l'agriculture en Europe au seizième siècle*, par Grégoire, dans le même volume, pag. cxlvj, cxlvij.

[4] *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 509.

[5] Ce logis faisait partie de l'ancien hôtel d'Anjou, situé rue de la Tixeranderie. Voyez *Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, par Me Henri Sauval, liv. VII, tom. II, pag. 76.

Voici en quels termes Palma Cayet rend compte de l'établissement de la manufacture de l'hôtel d'Anjou : « ... Sa Majesté envoya querir des ouvriers excellents, par le moyen desquels se peust conduire un tel artifice. Les sieurs du Bourg pere et fils, excellens en cest art, prirent ce courage de quitter leurs pays, afin de venir estre habitans de Paris, et furent logez dans la Maque, par le commandement du roy (maison disposée et propre à cela). Ils font des pieces excellentes en rehaussemens de fil d'or et d'argent, draps d'or et d'argent, toilles d'or et d'argent, d'or frizé de toutes les façons, avec une naïfveté tant des estoffes que des

dits *de Bruges* et de damas capharts[1], et un homme qualifié et bien appuyé proposait de planter des mûriers en Provence et d'y établir cent ateliers destinés à la fabrication des velours de Milan, des satins de Lucques, des damas de Gênes, « et autres des plus exquises, et outre ce toutes sortes de rares et precieuses manufactures du Levant, soit camelots ou tapis de Turquie, toilles et autres ouvrages de cotton, et ce par les trois principales villes de la province, Arles et Marseille[2]. » Laffemas, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que devis et traités, tout était prêt, et qu'il ne restait qu'à les sanctionner et les faire exécuter; mais il nous laisse ignorer quelles suites eut ce vaste projet.

Soieries fabriquées à Paris en 1602 par des ouvriers français.

Ailleurs, le même écrivain mentionne les satins façon de Gênes fabriqués à Paris, en 1602, par des ouvriers français, qui faisaient aussi toute espèce d'autres étoffes, d'Italie et d'ailleurs, « si bien, dit-il, que la majesté du roy en a esté satisfaicte, comme plusieurs princes et seigneurs qui y estoient presens[3]. » Suivant toute apparence, cet *y* se rapporte à l'hôtel ou logis de la Maque, où Henri IV serait allé faire une visite accompagné de sa cour. Quoi qu'il en soit, nous avons ici une preuve de l'intérêt qu'il portait à l'industrie des étoffes de soie et aux manufactures nouvelles, tout en

Témoignages d'intérêt donnés par Henri IV aux manufactures anciennes et nouvelles.

---

estoffures, tellement qu'aux damas figurez, satins et autres ouvrages, il sembleroit que les couleurs qui y esclattent sont toutes choses naturellement procréées, comme elles apparoissent, tant est l'industrie naïfve et subtile de leurs tissus, » etc. (*Chronologie septenaire*, etc., liv. VI, ann. 1603, fol. 408 verso. Cf. liv. VII, ann. 1604, fol. 449 recto.)

[1] *Recueil presenté au roy, de ce qui se passe en l'assemblée du commerce à Paris*, etc., art. 22. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XIV, pag. 232.)

[2] *Ibid.*, art. 20, pag. 230. Cf. art. 6, pag. 223.

[3] *Lettres et exemples de la feu royne mere*, etc., dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. IX, pag. 131

continuant à soutenir et à protéger celles qui existaient déjà [1]. Cet intérêt devait se manifester bientôt d'une manière plus efficace par la construction, sur les terrains du Parc royal des Tournelles, d'un vaste bâtiment destiné à des manufactures; elle fut entreprise au commencement de l'année 1604, et terminée avant le milieu de l'année suivante [2]: « Ayant délibéré, dit le roi dans ses lettres patentes de juillet 1605 confirmant les contrats faits à divers de la place Royale, pour la commodité et l'ornement de nostre bonne ville de Paris, d'y faire une grande place bastye des quatre costez, laquelle puisse estre propre pour ayder à establir les manufactures des draps de soye et loger les ouvriers que nous voulons attirer en ce royaume, le plus qu'il se pourra..., avons fait marquer une grande place vis-à-vis du logis qui a esté basty depuis peu par les entrepreneurs des manufactures [3], » etc. Le nouvel établissement tenait tellement au cœur du bon roi, qu'il écrivait à Sully : « Je vous recommande la place Royale. J'ay apris par le controlleur Donon

Construction, au Parc royal, de manufactures de soieries.

---

[1] On voit la preuve de ce que nous venons de dire, dans ce qui se passa à Tours le 23 juillet 1604. Sur de nouvelles réclamations des fabricants de soieries, le lieutenant du gouverneur fit assembler le corps de ville et les maîtres ouvriers en soie pour convenir du nouvel établissement que Sa Majesté voulait et entendait avoir lieu dans sa bonne ville de Tours; les fabricants et le corps de ville se mirent d'accord, et le règlement fut adopté, malgré l'avis contraire et la vive opposition des marchands et débitants d'étoffes de soie étrangères. On peut lire dans le mémoire de M. Champoiseau la délibération prise à cet effet; elle fait connaître la position et les procédés de la fabrique de soierie à cette époque, ainsi que les mesures prises par le roi pour fournir du travail aux pauvres habitants de Tours et donner une nouvelle activité au commerce de cette ville. Voyez *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 509.

[2] *Chronologie septenaire*, etc., liv. VII, ann. 1604, fol. 448 recto.

[3] Arch. nat., section judiciaire, ordonnances de Henri IV, vol. V, coté XX, fol. 284 recto. — *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, par Félix et Louis Lazare. Paris, 1844, in-8°, pag. 692, col. 1.

qu'il se trouvoit quelque difficulté avec les entrepreneurs des manufactures pource qu'ils vouloient abattre tout le logis; ce n'est pas mon advis, et me semble que ce seroit assés qu'ils fissent une forme de galerie devant, qui auroit la face de mesme le reste[1]. »

Entrepreneurs des manufactures de soie anoblis en 1606.

En 1606, ces bâtiments de la place Royale étaient achevés, les métiers des ouvriers en soie y fonctionnaient, et les entrepreneurs Sainctot, Camus, Parfaict et le Magne avaient été anoblis[2]. Ils auraient pu craindre de manquer de matière première, si le roi n'avait point également porté son attention du côté de la culture du mûrier et de la production de la soie; mais rien ne lui échappait. Dès l'année 1599, il avait, sur la proposition de Barthélemi de Laffemas et à la poursuite des marchands et ouvriers en soie de la ville de Tours, prohibé l'introduction des soieries étrangères[3], et il ne

Henri IV prohibe l'introduction des soieries étrangères, et encourage la plantation des mûriers.

---

[1] *Memoires ou œconomies royales d'estat*, etc., tom. III. A Paris, chez Augustin Courbé, M. DC. LXII., in-folio, pag. 111.

[2] *L'Histoire du commerce de France*, etc., dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr*, 1re série, tom. XIV, pag. 412. Si l'on veut se rendre compte des titres de ces industriels à la haute faveur qu'ils reçurent en cette occasion, il faut recourir à la pag. 30 du petit traité de B. de Laffemas intitulé *La Façon de faire et semer la graine de meuriers*, etc., art. *Merite des entrepreneurs des meuriers et manufactures de soye.*

On lit l'épitaphe suivante dans un recueil conservé à la Bibliothèque nationale : « Ci gist noble homme Claude Parfait, vivant l'un des marchands ayant eu charge de S. M. Henri 4me pour l'establissement des manufactures d'argent et de soye, leq. deceda le ... jour d'aoust 162., après avoir servy la ville et le public; et dame Marguerite Perroches, sa femme, laquelle trespassa le .... » *Epitaphes de Paris*, tom. IV, pag. 568, art. *Saint-Paul.*

De Thou ne nomme que le seul Sainctot comme ayant eu charge de Henri IV pour l'établissement des manufactures de soieries. Voyez *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CXXIX, cap. XIII, ann. 1603; edit. Lond., tom. VI, pag. 170.

[3] *Chronologie septenaire*, etc., liv. II, ann. 1599, fol. 94 verso. — *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 508. Cf. Thuan., lib. CXXIII, cap. X; tom. V, pag. 838.

cessait de favoriser la plantation du mûrier dans le royaume, associant le clergé à cette mesure[1], ainsi que l'avaient proposé les fabricants de Tours aux États généraux de 1576 et de 1588[2], et l'exhortant à y tenir la main, surtout dans le but de vaincre les préjugés populaires contraires à cette nouvelle culture. Elle s'étendit assez rapidement dans les généralités de Paris, d'Orléans, de Tours, de Lyon et de Poitiers; toutefois, le pays ne produisant point encore la quantité de soie suffisante aux besoins de la population, d'ailleurs les soieries étrangères continuant à entrer en France par contrebande, on fut obligé, l'année suivante, de céder aux réclamations des fermiers de la douane de Lyon et des banquiers italiens de cette ville, c'est-à-dire de revenir sur la

Cette prohibition est révoquée l'année suivante.

---

[1] Il existe un autre traité de Laffemas, intitulé *Instruction du plantage des meuriers pour messieurs du clergé, avec les figures pour apprendre à nourrir les vers*, etc. Paris, 1603, in-4°, opuscule indiqué par Grégoire dans son *Essai historique sur l'agriculture*, déjà cité, pag. cxlvi, not. 3. S'il faut en croire Brunet (*Manuel du Libraire*, tom. III, pag. 111, col. 1), les quatre gravures en bois de cet ouvrage se trouvaient déjà dans le second de ceux-ci : *Brief Discours concernant la maniere de nourrir les vers à soye, et la tirer, avec figures et interpretation d'icelles*, par J. B. le Tellier. Paris, Pautonnier, 1602, in-4° obl., avec six planches gravées par Phil. Galle, d'après Jean Stradan. — *Memoires et Instruction pour l'etablissement des meuriers, et art de faire la soye en France*, par le même. Paris, Jamet, 1603, petit in-4°, de 32 pages.

[2] *Congrès scientifique de France*, 15e session, tom. Ier, pag. 501, 502.

En 1470, le clergé s'était déjà vu associé à l'établissement de la manufacture de Tours, mais d'une manière qui dut peu lui sourire. Louis XI ayant ordonné la levée sur la ville d'une somme de douze cents écus pour le logement et les ustensiles qui devaient être fournis aux ouvriers en soie qu'il avait fait venir « pour y ouvrer de leur mestier et aprandre l'art aux habitans, » les monnayeurs et serviteurs de l'église de Saint-Martin de Tours se prétendirent exemptés de contribuer à cette taxe, et le chapitre obtint des lettres du roi qui étendaient encore ce privilége. De là un procès qui s'engagea entre le chapitre et la commune, mais dont celui-ci se désista à la vue de la bonne contenance de ses adversaires. Voyez *Congrès scientifique de France*, etc., pag. 505, 507.

prohibition prononcée à la suite de l'assemblée du commerce tenue à Rouen, et l'on suspendit cette mesure jusqu'à ce que la France fût peuplée de mûriers et de graines de vers à soie, résultat qui paraissait en 1606 en assez bonne voie, pour qu'Isaac de Laffemas pût dire : « Nos machines sont toutes dressées ; il n'est plus question que d'en faire jouer le coup[1]. »

Henri IV avait pris toute espèce de précautions pour assurer la vie aux établissements industriels fondés par lui : ayant institué une chambre du commerce et des manufactures, composée d'officiers et d'avocats[2]; « qui, dit un écrivain de l'époque, quelquesfois prenoient les advis d'aucuns marchands et artisans[3], lesquels peut-estre on ne suivoit pas, » il soumettait à cette chambre les projets qui lui étaient adressés ; « et neantmoins, ajoute le même auteur, il en a cousté de grands deniers à Sa Majesté, perte et ruyne à ses subjets, tesmoin les tapisseries de Bruxelles, à Sainct-Marcel, les toilles façon de Hollande à Mantes[4], les draps de soye et

Chute des manufactures établies par Henri IV.

---

[1] *L'Histoire du commerce de France*, etc., pag. 411, 412. Dans *la Façon de faire et semer la graine de meuriers*, publiée en 1604, B. de Laffemas, parlant de *la deffence des draps de soye*, dit « qu'il n'y a que trois ans qu'on les deffendit, et si tost apres ils furent remis, » etc. Voyez pag. 31, 32.

[2] Suivant les historiens du temps, les commissaires pour le rétablissement du commerce avaient été choisis par le roi, « tant de son Conseil que de ses Cours Souveraines, de Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes. » Voyez *Histoire de France et ... du regne de Henry IIII*, par Pierre Matthieu. A Paris, MDCV, in-4°, liv. VI, 1re narration, ch. VI, fol. 213 recto et verso. Cf. *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CXXIX, cap. XIII, ann. 1603; edit. Lond., tom. VI, pag. 170.

[3] B. de Laffemas parle, dans l'un de ses opuscules, des « ouvriers qui n'ont esté appelez à la cabale des estrangers » Voyez *la Façon de faire et semer la graine de meuriers*, etc., pag. 32.

[4] On fabriquait aussi dans le château de la ville de Mantes, avec la permission de Sully, des crêpes fins façon de Bologne, tant crêpés que lisses, et de toutes

or de Milan au Parc royal; le plan et semence des meuriers blancs, la nourriture des vers à soye, fillage et terrage (*lis.* tirage) d'icelle, savon au pied de Chaliot, cuivre, assier et autres, dont auroient esté faits party par Sa Majesté, en partie commencez à executer, et dont aujourd'huy il ne paroît marque ne vestige[1]. » Je ne veux point m'arrêter à rechercher les causes qui amenèrent la chute si prompte de la fabrique de soieries établie par Henri IV, « qui, dit Antoine de Montchretien, eust pu reüssir à son contentement, au bien et à l'honneur de son peuple, si ceux-là sur qui Sa Majesté se reposoit de la conduite de ceste affaire, l'eussent secondé, avec un jugement égal à son affection[2]. » Je constate seulement qu'au commencement du XVII^e siècle, il ne restait que les manufactures de Lyon et de Tours, sans compter celles du midi de la France.

Fourberies des marchands de soieries en France au milieu du XVI^e siècle.

Sans doute leurs produits valaient bien ceux des fabriques italiennes et flamandes, le cardinal de Richelieu le dit positivement[3]; néanmoins nos ancêtres recherchaient ces der-

---

sortes qui ne se faisaient auparavant qu'en Italie. Voyez *Recueil... de ce qui se passe en l'assemblée du commerce, au Palais, à Paris*, etc., dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. XIV, pag. 223.

[1] *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermez*, 1612. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. XV, pag. 265.)

[2] *Traicté de l'œconomie politique*, etc., liv. I^er, ch. I, pag. 98.

[3] « .... on faict à présent à Tours des pannes si belles, qu'on les envoye en Italie, en Espagne et autres pays étrangers. Les taffetas unis qu'on y fait aussi ont un si grand débit par toute la France, qu'il n'est pas besoin d'en chercher ailleurs. Les velours rouges, violets et tannés s'y font maintenant plus beaux qu'à Gênes, c'est quasi le seul endroit où il se fait des serges noires. La moire s'y fait quasi aussi belle qu'en Angleterre; les meilleures toiles d'or s'y font plus belles et à meilleur marché qu'en Italie. » *Maximes d'État*, etc., ch. IX, sect. VI. A Paris, de l'imprimerie de le Breton, MDCCLXIV, in-8°, pag. 130.

Je saisis l'occasion de ce passage pour revenir sur le mot *panne*, que nous avons

niers, obéissant à ce penchant inné chez l'homme qui lui fait préférer un objet apporté de loin à celui qu'il a vu naître sous ses yeux : aussi les marchands de soieries, souvent français, mais qui contrefaisaient l'accent italien dans un but facile à comprendre[1], ne manquaient pas d'annoncer leur marchandise comme venant d'au delà des monts ou de Flandre, tout en trompant autant sur la qualité que sur la provenance. Les uns vendaient comme étant tout de soie du velours tramé de filoselle, voire même de fil, et par le moyen de l'eau ils donnaient à l'étoffe plus de corps qu'elle n'en avait, manipulation frauduleuse pratiquée encore mieux sur les satins. Quant au taffetas, non-seulement on le traitait par l'eau, mais on trouvait le moyen de faire que celui à deux fils semblât être de quatre, celui de quatre parût de six, celui de six de huit, celui de huit de douze, de sorte que, pour six aunes de taffetas à gros grains, tel qu'il devait être, il s'en

---

déjà vu, tom. II, pag. 206, not. 7, et pag. 234, et sur lequel je ne me suis pas suffisamment arrêté. Ce mot, ancien dans notre langue, car il figure déjà dans l'Histoire de saint Louis, de Jean de Joinville (voir ci-dessus, tom. II, pag. 161), et dans le *Roman de la Rose*, tom. III, pag. 294, v. 21199, ne paraît pas avoir jamais signifié *fourrure*, sens que lui donnent Lantin de Damerey et l'éditeur des *Comptes de l'argenterie*, pag. 8, sans doute d'après Roquefort, *Gloss. de la lang. rom.*, tom. II, pag. 294, col. 2. Dérivé de *pannus*, le terme en question était synonyme d'*étoffe*, et l'on nommait ainsi un certain drap que l'on fabriquait à Andresy, près de Poissy, et ailleurs (le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, tom. III, pag. 494, col. 2; Crapelet, *Proverbes et dictons populaires*, pag. 94). J'ignore si déjà la panne répondait à la définition qu'en donne le Dictionnaire de l'Académie, c'est-à-dire si c'était une étoffe fabriquée à peu près comme le velours; mais quand il en fut ainsi, elle dut être affectée au même usage que les fourrures, dont on bordait surtout les vêtements. *Panne* était donc synonyme de *bordure*, de *galon*; on trouve dans un inventaire que nous avons cité plus haut, tom. II, pag. 225, not. 3, une housse de velours bleu bordée de panne de soie blanche.

[1] *Histoire des Français des divers états*, etc., par Amans-Alexis Monteil. Paris, 1847, grand in-8°, tom. III, pag. 398, et not. 201, 202, pag. 603.

vendait dix pièces de faux. Les noms mêmes des étoffes aidaient à la fourberie, et beaucoup d'acheteurs, entendant parler de serge de Florence, de satin de Bruges, croyaient faire emplette de serge et de satin venus d'Italie et des Pays-Bas, tandis qu'ils n'avaient, en réalité, que des étoffes fabriquées à la façon de Florence ou de Bruges[1].

Toutes ces fraudes avaient cours en 1566, époque où Henri Estienne publiait son livre; mais, comme on se l'imagine aisément, il s'en fallait de beaucoup qu'elles fussent les premières en ce genre. Sans remonter plus haut que le XII^e siècle, ne voyons-nous pas Richard I^er défendre à tous les marchands de l'Angleterre d'étendre devant leurs boutiques des étoffes rouges ou noires, des auvents ou toute autre chose de nature à fourvoyer la vue des acheteurs et à les empêcher de choisir du bon drap[2]?

Ordonnance de Richard I^er relative aux fraudes du commerce des étoffes.

En Espagne, les marchands d'étoffes et autres denrées étaient tenus, par ordonnance royale, rendue à Madrid en 1436, confirmée à Tolède la même année, et à Madrigal en 1438, de vendre leur marchandise sur une table[3]. Ceux de Séville, aussi bien que les fabricants de soieries, ayant pris l'habitude de les gommer, il fut pris par les jurats un

Obligation imposée en Espagne à ceux qui en vendaient.

Défense aux fabricants de Séville de gommer les soieries.

---

[1] *Apologie pour Hérodote*, liv. I^er, ch. XVI.

[2] « Prohibitum est omnibus mercatoribus per totum regnum Angliæ, ne quis mercator prætendat seldæ suæ rubros pannos vel nigros, vel scuta, vel aliqua alia, per quæ visus emptorum sæpe decipiuntur ad bonum pannum eligendum. » *Assisa de mensuris*, etc., apud Roger. de Hoveden., Annal. pars poster. (*Rer. Anglic. Script. post Bedam præcipui*, ed. M. DCI., pag. 774, lin. 49.)

[3] « Item, que todo paño de oro, y seda, y de lana, y de lienzo, y de picote, y de sayal, y de xerga... sea tenido de lo vender sobre una tabla. » *Ordenanzas reales de Castilla*, recopiladas y compuestas por el doctor Alphonso Diaz de Montalvo, lib. V, tít. VII, l. 2. (*Los Códigos españoles*, etc. Madrid, 1847, in-4°, tom. VI, pag. 408, col. 1.)

arrêté pour interdire une manipulation[1] qui avait pour but d'augmenter le corps et le poids des étoffes, et non pas de leur donner le brillant, invention attribuée à Octave Ney, négociant à Lyon, au milieu du XVII^e siècle[2].

A Gênes, le métier de marchand ou de fabricant de soieries ne dérogeait point à noblesse.

Malgré toutes les tromperies auxquelles l'industrie de la soie donnait lieu, elle était comptée, dans les lois de Gênes, au nombre de celles qu'un gentilhomme pouvait exercer sans perdre sa noblesse : c'est qu'en effet cet art était la source principale de la prospérité et du lustre de la république[3]. A Florence, où l'industrie de la soie ne comptait peut-être pas de nobles parmi ceux qui s'y livraient, elle était exercée par des gens à leur aise et même riches[4] : on re-

Condition relevée de cette classe d'industriels.

---

[1] « Otrosí, ordenamos, y mandamos, que ninguno de los dichos mercaderes, y oficiales, y personas de la dicha arte, no sean osados de engomar ningun paño de seda, ni vendello engomado en esta cibdad; y porque en la dicha cibdad ay algunos paños de seda engomados, dámosles término para que sean vendidos en tres meses : y que luego sean sellados, porque sean conoscidos, y de nuevo no puedan engomar otros paños de seda para se vender con ellos, » etc. *Ordenanças de Sevilla*, etc., año de 1032, en folio, fol. 184 recto et verso, título : *De los Texedores de terciopelo.*

[2] *Storia universale*, scritta da Cesare Cantù, vol. VII, epoc. VIII. Torino, 1841, in-8°, pag. 68, not.

Auparavant on se contentait de faire passer les soieries par les mains des foulons. Le tissu qui ne leur était pas envoyé, portait le nom d'*agnafus*, adjectif dérivé du grec ἄγναφος, ἄγναπτος. On lit dans une vieille charte publiée par Suarès : « Necnon et in palliis pallium holosericum *agnaphum* auroclavum I. » *Charta donationis anno a Christo Nato CDLXXI. subscriptæ*, etc., ad. calc. Fragm. libr. Tertull. de execr. gent. diis, Romæ, MDCXXX, in-4°, fol. 7 verso.

[3] *Leg. nov. reip. Genuens.*, ann. 1576, part. I, cap. III ; apud Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, tom. II, col. 2158. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 146, col. 2, v° *Seataria.*

[4] « Fu padre di Francesco Salviati... un... tessitore di velluti. Il quale... haveva... deliberato di volere... che Francesco attendesse al suo mestiero.... Ma il giovinetto... a cui dispiaceva il mestiero di quell' arte, come che anticamente ella fusse esercitata da persone, non dico nobili, ma assai agiate, e ricche, » etc. *Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc., da Giorgio Vasari, terza parte, secondo volume. In Bologna, M. DC. LXIII., in-4°, pag. 77.

gardait en effet ce métier comme l'un des principaux ; il avait ses armoiries particulières, représentant une porte de gueules en champ d'argent. Telle était l'importance que l'on attachait aux procédés de la fabrication de la soie, qu'au XVI^e siècle, un certain Ugolin de Bologne fut pendu dans sa patrie pour avoir enseigné aux Modénois le secret des moulins à tordre, inventés en 1272 par le Bolonais Borghesano[1]. Chez nous, comme on l'a vu plus haut, les entrepreneurs des manufactures de soie furent anoblis par Henri IV, et sans doute ils ne quittèrent pas pour cela leur industrie.

Armoiries des fabricants de soieries.

Bolonais pendu pour avoir divulgué les secrets des moulins à tordre.

Les étoffes de soie, d'or et d'argent, dont nous venons d'esquisser l'histoire en Occident, principalement en France, pendant la dernière période du moyen âge et la Renaissance, sont celles qui avaient le plus généralement cours ; mais, indépendamment de ces tissus, qui portaient souvent le même nom que chez nous, chaque pays en avait, pour ainsi dire, qui lui étaient particuliers, disons mieux, qui y étaient répandus avec un nom que l'on ne retrouve pas ailleurs. Ainsi les Italiens avaient l'*altobasso*, sorte de velours figuré, la *bavella*, sorte de satin de Bruges, également appelé *raso di bavella*, le *bisso* ou *bissino*, sorte de toile de soie ou de lin très-fine, le *bordo*, les *broccame* ou *broccati*, terme générique par lequel on désignait toutes sortes de drap d'or, aussi bien que le fil métallique dont on l'ornait[2], le *broccatello*, qu'Antoine Ou-

Noms d'étoffes particuliers a l'Italie et à l'Espagne.

Altobasso. Bavella, raso di bavella.

Bordo. Broccama, broccato, broccatello.

---

[1] *Stor. univ.*, scritta da Cesare Cantù, tom. VII, pag. 68, not.

[2] On lit dans les *Ordonnances du roy sur le faict de la police generale de son royaume*, en 1578 : « L'or et l'argent fil, à sçavoir : le brocart le plus gros qui s'employe en broderie, l'once trois quarts d'escus et 5 sols ; spolin, qui est un peu meilleur, trois quarts d'escus et 7 sols 6 deniers ; soprefin, qu'on appelle à Milan *brocart*, trois quarts d'escu et 10 sols ; le subtil, un escu. » Voyez *Arch. cur. de l'Hist. de France*, 1^re série, tom. IX, pag. 212.

Capicciola. Ermesino, ormesino. Rascetta, rascia. Riccio, riccio sopra riccio. Teletta di Napoli.

din traduit par *toille d'or*, *brocadel*[1], la *capicciola*, qu'il rend par *pou de soye*[2], l'*ermesino*, dont nous avons déjà parlé comme de l'*ormesino*, la *rascetta*, diminutif de *rascia*, et qui n'est autre chose que de la serge de soie, de la sergette, le *riccio*, velours ras différent du *riccio sopra riccio*, sorte de velours fort riche[3], comme sans doute du *ricello*, nommé dans la Chronique de Rolandino[4]; la *teletta di Napoli*, ou gros de Naples, etc. Les Espagnols avaient l'*alama*, sorte de toile de soie, d'argent, nommée avec la *tela de nacar* dans un tarif de Saragosse, en date de l'an 1675[5]; l'*anafaya*, étoffe de coton, plus tard de soie; l'*almexia*, que je trouve nommée dans la Chronique du Cid[6], et qui n'est peut-être que le nom de la ville d'Almeria, devenu celui d'une étoffe précieuse; l'*aducar*, que le rédacteur de l'article

Alama. Tela de nacar. Anafaya. Almexia. Aducar. Calicud, calicut. Picote. Primavera. Velillo.

---

[1] *Recherches italiennes et françoises*, etc. A Paris, chez Antoine de Sommaville, M.DC.LIII., in-4°, pag. 125, col. 2. Le rédacteur de *la Continuation du Mercure françois*, parlant des vestes de brocatelle que le Grand Seigneur donne aux ambassadeurs étrangers dans les cérémonies du baise-main, ajoute : « Ceste estoffe est legere et faicte à grandes fleurs de soye, et quelque peu d'or et d'argent. » Voyez ann. 1611, tom. II, folio 129 recto.

[2] *Rech. ital. et fr.*, pag. 152, col. 2. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 134, col. 3, v° *Capezzus*; et pag. 152, col. 1, v° *Capizolus Pannus*.

[3] « ... due tunicelle, ed una pianeta, e piviale di broccato riccio sopra riccio, tessuti tutti d' un pezzo, senza alcuna cucitura, » etc. Vasari, *Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc., seconda parte. In Bologna, MDCXLVIII, in-4°, pag. 374. *Vita d'Antonio, e Pietro Pollaiuoli.*

[4] Lib. I, cap. XIII. (*Rer. Ital. Script.*, tom. VIII, col. 181, A.)

Il faut encore moins songer à rapporter au *riccio* le *razel* nommé comme synonyme de *repostero* dans un document de l'an 1485 (*Acta sanctor. Sept.*, tom. V, pag. 737, col. 1, A), d'autant que nous y voyons, sans être obligé de recourir ailleurs, que c'était un drap de laine, et qu'il s'agit, non plus d'Italie, mais d'Espagne.

[5] *Diccionario de la lengua castellana*, tom. Ier, pag. 155, col. 2, au mot *Alama*. Cf. tom. IV, pag. 641, col. 2, art. *Nacar*.

[6] Cap. CCXLIX, edic. de D. V. A. Huber, Marburg, Bayrhoffer, 1844, in-8°, pag. 259.

dans le grand dictionnaire de la langue castillane définit par « certaine toile de soie, d'espèce et de qualité communes, » mais qui paraît avoir également servi à désigner une matière analogue bien qu'inférieure à la soie[1]; le *calicud* ou *calicut*, dont le nom, après avoir été donné, de l'autre côté des Pyrénées, à une étoffe de soie légère, originairement apportée des Indes orientales[2], a passé chez nous à une toile commune de coton; le *picote*, que nous avons déjà vu, espèce de satin dont il y avait des fabriques à Mayorque[3]; la *primavera*, ainsi nommée à cause des fleurs dont le tissu était émaillé, et qui se faisait à Séville[4]; enfin, les Espagnols avaient encore le *velillo*, toile très-fine, délicate et claire, habituellement ornée de quelques fleurs de fil d'argent mêlées au tissu[5].

---

[1] « Otrosí ordenamos... que ninguna... persona del dicho arte, no sean osados de tramar los dichos paños de seda que assi texeren, ó fizieren texer, con hilo ni algodon, ni cadarço, ni *aducar*... salvo con seda que sea pura, » etc. *Ordenanças de Sevilla*, edic. de 1632, fol. 184 recto, tít. *De los Texedores de terciopelo*.

[2] « É las dueñas y donzellas usan otra tanta perdicion, con diferencias de trages y colores de sedas y paños acuchillados, llenos de bocados de *calicud* ó tafetan. » *El Carro de las doñas*, de Fr. Francisco Eximenez, lib. II, cap. XXVI; Valladolid, por... Juan de Villaquiran, 29 de Julio 1542, en folio, fol. XIX verso, col. 2. — « ... Zaragüelles ó valones largos, hasta palmo del suelo, de tela de *calicut* mui blanca y delgada. » Diego de Colmenares, *Historia de... Segovia*, etc. Madrid, por Diego Diez, 1640, en folio, cap. XLIX, § XIV, pag. 623, col. 1.

[3] « Cada vara de *picote* de Mallorca de toda seda, á diez y ocho reales. » *Pragmática de tassas*, año 1680, fol. 6.

[4] « Cada vara de medias telas que llaman *primavera de Sevilla*, á cincuenta y ocho reales.... Cada vara de ornamentos rica, á sesenta y cinco reales. » *Ibid.*, folio 7.

Salieron á la luz que los avisa,
Vestidos de una alegre *primavera*,
Los dos hermanos de la Griega Helena,
De varias flores la cabeza llena.

D. Joseph de Villaviciosa, *la Mosquea*, cant. III, oct. 4, Madrid, por D. Antonio de Sancha, 1777, in-8°, pag. 27.

[5] « ... una cortina de tela de flores de oro, sobre campo carmesí, texido de

Abondance de soieries en Portugal, surtout à Lisbonne, à la fin du moyen âge.

Je ne dis rien du Portugal, bien que je sois convaincu que l'on trouverait dans les documents relatifs à ce pays des détails de nature à prendre place en cet endroit de notre travail. En effet, il est certain qu'après la découverte du cap de Bonne-Espérance, les soieries abondèrent dans la patrie de Vasco de Gama, surtout à Lisbonne, qui paraît avoir été un entrepôt de cette sorte de denrée, aussi bien que de draps d'or, à la fin du moyen âge[1]. De Thou, racontant l'expédition de D. Sébastien en Afrique, nous dit que les Portugais semblaient plutôt se disposer à aller à la noce qu'à la guerre, qu'ils pensaient uniquement à se faire un équipage magnifique et à se mettre superbement, enfin que les étoffes de soie étaient ce qu'ils employaient de moins précieux[2]; et le *Mercure françois* enregistre, sous l'année 1606[3], le retour des Indes orientales de la flotte d'Amsterdam chargée de soies et de parfums, et la capture qu'elle avait faite, près du Patan, d'un navire portugais, porteur de soies de la Chine, de muscade, avec quantité d'or et de pierreries.

Étoffes de soie, d'or et d'argent en Angleterre.

Velours.

En Angleterre, les étoffes qui ont passé sous nos yeux dans la quatrième partie de ce travail, étaient généralement connues sous les mêmes noms et les mêmes désignations. C'est ainsi que dans les comptes de l'époque, on trouve des draps d'or noirs, blancs, verts, cramoisis, des velours sur velours, tissus d'or, et autres draps d'or et d'argent à fond de velours

---

hojuela de plata... unas cortinas de *velillo* de plata carmesí, » etc. Luis Muñoz, *Vida de la madre de San Joseph*, lib. IV, cap. v.

[1] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 288, en note.

[2] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. LXV, cap. VIII, ann. 1578; edit. Lond., tom. III, pag. 579.

[3] Tom. Ier, folio 121 verso.

ou de satin, des draps d'argent pourpres, d'autres bleus sur fond de satin broché[1], d'autres enfin avec hachures sur fond de satin[2]. Il y est fait mention également du velours cramoisi de Montpellier, de velours noir, de velours noir diapré de blanc, de velours bleu figuré de tanné, de velours blanc, de velours blanc avec des taches noires; de velours tanné, de velours bigarré, de velours à carreaux, de velours vert changeant, de velours à raies pourpres et blanches, de velours roux figuré, de velours cramoisi figuré avec du blanc[3]. On y voit du velours rayé de rouge, vert et blanc, et d'autre bleu et blanc[4], du velours bleu à branches, c'est-à-dire, à ce que j'imagine, à ramages; du velours noir avec des taches blanches, du velours blanc branché, du velours pourpre : ce qui forme un catalogue assez considérable de variétés de la même étoffe[5]. Celui des satins se réduit presque à rien, et je ne vois, en fait de satin de Bruges, que du jaune[6]. Satins.

Les variétés de damas dont ces comptes nous révèlent l'existence, sont presque aussi considérables que les diverses sortes de velours : nous trouvons, en effet, dans la même garde-robe, des damas blanc, noir, vert, du damas blanc avec des fleurs de diverses couleurs, enfin du damas cramoisi et bleu avec des fleurs, moins cher que le précé- Damas.

---

[1] *The privy Purse Expences of King Henry the Eighth*, pag. 82, 133, 189. — *The Wardrobe Accounts of King Edward the Fourth*, A° 1480. (*Privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, etc., pag. 116, 134.)

[2] *The Ward. Acc. of K. Edw. IV*, pag. 160. Voyez l'explication tentée par l'éditeur, pag. 247, col. 2.

[3] *The Ward. Acc. of K. Edw. IV*, etc., pag 116.

[4] *Ibid.*, pag. 132, 136.

[5] *Ibid.*, pag. 156.

[6] *Privy Purse Expenses of Elizabeth of York* (November, 1502), pag. 69.

dent[1]. Ainsi que le satin et le baudequin, le damas est souvent uniquement désigné comme étant de soie[2].

Sarcenet.

Outre ces étoffes, que nous avons vues répandues sous le même nom dans toute l'Europe, ou peu s'en faut, l'Angleterre en avait d'autres connues sous une dénomination particulière, telle que le *sarcenet*[3], où il est facile de reconnaître le radical *saracenus*, ou plutôt l'espagnol *zarzahan*[4], et le *tissu*, *tissue* ou *tissew*, qui, chez nos voisins, était une étoffe[5], tandis que chez nous ce n'était qu'un ruban[6], mot que l'on employait également pour désigner un étroit tissu de fil ou de soie[7].

Tissu, tissue, tissew.

---

[1] *Ward. Acc. of K. Edw. IV*, pag. 116.

[2] *Ibid.*, pag. 134.

[3] « Item una capa de *sarcenet*, operata cum imaginibus. » Inventar. eccl. Eborac. ann. 1530, in *Monast. Anglic.*, vol. VI, part. III, pag. 1207. Cf. *Privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, pag. 9, 16, 19, 22, 32, 34, 51, 54; *The Wardrobe Accounts of K. Edward IV*, pag. 116, 117, 124, 125, 129, 133, etc.

[4] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 369. Dans sa *Vida del gran Tamorlan*, Ruy Gonzalez de Clavijo parle d'un drap de soie, *vandado á vandas blancas é prietas é amarillas, que parescen sarsani*. Voyez l'édit. de M.DCC.LXXXII., pag. 161.

[5] « Anno Domini MCCCCXXIX., domina Margareta, ducissa Clarenciæ... obtulit etiam unum vestimentum integrum... de panno *tissewys* vulgariter nuncupatum, in quibus auri pretiosa nobilitas, gemmarum pulchritudo, et curiosa manus artificis stuporem quendam inspectantium oculis repræsentant, » etc. *Nomina benefactorum abbatiæ S. Albini*, in *Monast. Anglic.*, tom. II, pag. 222, col. 2. Cf. *Inventar. omn. jocalium... ad eccl. Ebor. pertin.*, etc. (1530), *ibid*, vol. VI, part. III, pag. 1207, col. 1; et *Invent. of the church-utensils of the cathedral of Peterburgh, on the* 30 *of November* 1539. (*The Hist. of the Church of Peterburgh*, etc., by Symon Gunton, pag. 59, 60.)

[6] Voyez le Glossaire de du Cange, aux mots *Tessutius*, *Tessutus*, *Tissutus*, *Texus*; tom. VI, pag. 563, col. 2, et 572, col. 3.

[7]
And thus syr Gawane þe gay, dame Gayenour he ledis,
In gret° aude gyde, þat glemet fulle gaye;
Withe riche *rebanes* reverssede, who þ' righte redys,
Raylede w' rubes, one royalle arraye, etc.
*The Awntyrs of Arthure*, st. II, v. 1. (*Syr Gawayne*, etc., by Sir Frederic Madden, pag. 96)

Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 607, col. 2, v^is *Reband*, *Rebanus*, pag. 768, col. 1, v^is *Riband*, *Ribans*, *Ribanus*; et pag. 813, col. 3, v° *Rubanus*.

Enfin on connaissait peut-être déjà, de l'autre côté de la Manche, l'espèce de brocatelle appelée *tinsel*, d'un mot français qui indique de petites parcelles de feu comparables à l'éclat de cette étoffe[1].

Tinsel.

D'où l'Angleterre tirait-elle ces divers tissus? D'abord directement de l'Orient comme les autres pays de l'Europe. En effet, le commerce des Anglo-Normands était très-étendu, à en juger par les termes dont se sert Matthieu de Westminster, qui dit que les vaisseaux de la Grande-Bretagne apportaient de toutes les parties du monde les objets les plus précieux : « Les Pisans, les Génois et les Vénitiens, ajoute-t-il, fournissaient à l'Angleterre les perles de l'Orient, ainsi que les saphirs, les émeraudes et les escarboucles ; l'Asie fournissait les riches soieries et la pourpre[2], » etc.

Provenance de ces étoffes.

Extension du commerce des Anglo-Normands.

Un écrivain plus ancien, Guillaume Fitz-Stephen, qui a fait une description de Londres sous Henri II ou Richard Cœur de Lion, c'est-à-dire entre 1170 et 1182, après avoir dit que les marchands de tous les pays qui sont sous le ciel apportaient dans cette ville leurs productions, rapporte que

---

[1] Il y avait du siglaton et du samit *étincelé*. Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 232. En 1244, Henri III donnait l'ordre de faire, pour l'église de Westminster, un dragon en forme d'étendard, d'un samit rouge, partout *étincelé* d'or, *qui ubique sit auro extencellatus*. Voyez *Excerpta historica*, etc. London : printed by and for Samuel Bentley, M. DCCC. XXXI., in-8°, pag. 404. Voyez encore, pour ce qui concerne les étendards en forme de dragon, ci-dessus, tom. II, pag. 135, en note ; et *Retrospective Review*, new series, vol. I, pag. 94.

[2] « O Anglia!... naves Tharsis tuis navibus comparari non poterant, portantibus aromata et universa preciosa per quatuor orbis climata... saphirum, charbunculum, et smaragdum, de Paradisi derivata fluminibus, tibi Pisani, Januenses et Veneti transtulerunt. Tibi in bisso et purpura Asia, in cinnamomo et balsamo Africa, in auro Hispania, in argento Germania servierunt. Tibi de tua materia vestes pretiosas, tua textrix, Flandria texuit. » *Flores historiarum*, etc., sub ann. 1265. Londini, ex officina Thomæ Marshii, anno Domini 1570, in-fol., pag. 340, 341.

la Chine y vendait des vêtements de pourpre, ce qui doit s'entendre, selon moi, des soieries que les Italiens allaient chercher en Orient pour les apporter ensuite en Angleterre[1].

Importation en Angleterre de soieries de Lucques et de Montpellier.

Cette branche de commerce resta longtemps entre les mains de ce peuple; mais la source de production changea, et il ne fut plus obligé d'aller s'approvisionner si loin. Dans les derniers temps du moyen âge, les soieries destinées à l'Angleterre, à part quelques pièces de drap de Turquie qui se montrent encore[2], venaient surtout de Lucques, dont le nom seul suffisait pour désigner une étoffe de prix[3], digne d'être le présent d'un roi et de figurer dans des occasions solennelles[4]. Nos voisins en tiraient encore de Montpellier; mais cette habitude de demander au Languedoc les riches tis-

---

[1] Aurum mittit Arabs, species et thura Sabæus;
Arma Scythes; oleum palmarum divite sylva
Pingue solum Babylon; Nilus lapides pretiosos;
*Seres purpureas vestes;* Galli sua vina;
Norwegi, Russi, varium, grysium, sabelinas.
*Vita sancti Thomæ*, etc. (*Fitz-Stephen's Description of the City of London, newly translated from the Latin original... by an Antiquary* [Rev. Sam. Pegge]. London : printed for B. White, MDCCLXXII, in-4°, pag. 70, 71.)

[2] La dernière mention que j'aie rencontrée de pareille étoffe, se trouve dans un article d'un compte de 1316, relatif au baptême de John d'Eltham, second fils d'Edward II. Voyez *A brief Summ. of the Ward. Acc. of the* XI*th*, XII*th, and* XIV*th Years of K. Edw. II*, etc., by Thomas Stapleton, etc. (*Archaeologia*, tom. XVI, pag. 336.)

[3] Voyez dans les mêmes comptes, pag. 337 du volume ci-dessus, plusieurs articles relatifs à ces pièces *of Lucca cloth*, offertes à diverses églises à l'occasion de la mort de Marguerite, veuve d'Edward Ier, décédée en février 1318.

[4] On voit figurer un peu plus loin, pag. 338, un poêle de même étoffe, donné par Edward II pour être étendu sur la tête de deux jeunes époux, Richard d'Arundel et Isabelle le Despenser, petite-nièce de ce prince, à la messe de leur mariage, en 1321; et pag. 339, 340, on trouve nombre d'articles qui se rapportent à des pièces *of Lucca cloth*, aussi bien qu'à des tissus d'or et de soie, *ad aurum in serico*, également donnés par le roi pour être placés sur le corps de défunts auxquels il voulait faire honneur.

sus, qui nous en venaient depuis le XII^e siècle[1], ne datait pas du XV^e, comme on serait tenté de le supposer. On conserve encore une note de la maison du roi d'Angleterre Henri III, à Bordeaux, qui, en 1232, commanda à Montpellier, entre autres choses, vingt pièces d'étoffes de soie et quatre de drap écarlate[2]. Bien que dans les comptes du XVI^e siècle il soit fait mention du velours cramoisi de cette ville, je ne pense pas néanmoins qu'au XIII^e on y fabriquât déjà cette sorte de tissu; je crois plutôt qu'on le tirait d'Italie, d'où il était importé en Angleterre par des marchands qui y venaient avec des pacotilles[3], ou qui y avaient

---

[1] Vait en la vile, si fait faire un braier
Del millor paile que on puisse baillier...
Et les basnieres firent mout à proisier
De rice paile *qui vint de Monpellier*.
*Ueber ein Fragment des Guillaume d'Orenge*. Von Dr Conrad Hofmann. München, 1851, in-4°, pag. 19.

[2] Rôles français de la Tour de Londres, 16^e année de Henri III, membr. 4. (*Lettres de rois, reines*, etc., publiés par M. Champollion-Figeac, tom. I^er, pag. 39.)

[3] Voyez dans le *Fœdera* de Rymer, tom. III, part. IV, pag. 68, col. 2, une pièce de l'an 1391, par laquelle Richard II accorde à deux marchands de Lucques la permission d'importer et de colporter, en franchise, dans le royaume, des joyaux et une chambre de drap d'or et de soie, à la charge par eux de payer les droits de douane, dans le cas où ils vendraient lesdites marchandises, en tout ou en partie. Dans le même recueil, tom. II, part. III, pag. 148, col. 2, il est question, sous l'année 1336, d'un vaisseau génois chargé pour l'Angleterre de diverses choses précieuses et de marchandises orientales: rien de plus naturel que de croire qu'il entrait des soieries pour une part notable dans la cargaison. Enfin Rymer a encore donné place dans sa collection, tom. II, part. III et IV, pag. 15, col. 2, pag. 17, col. 1, à une charte de l'an 1328, relative aux priviléges dont jouissaient en Angleterre les marchands étrangers, allemands, français, espagnols, portugais, navarrais, lombards, toscans et autres (Cf. pag. 76, col. 2, ann. 1332); on y voit, pag. 16, col. 2, le tarif des droits d'entrée pour les soieries.

Rien de plus ordinaire que de trouver dans les anciens écrivains des mentions de vaisseaux français ou anglais, en partie chargés de cette sorte de marchandise pour l'Angleterre. Voyez l'*Historia major* de Matthieu Paris, à l'année 1217 (édit.

Pierre de Vraux, de Montpellier, fournisseur de soieries d'Edward IV.

des dépôts. L'un d'eux, Pierre de Vraux, de Montpellier *en Gascogne*, est nommé dans les comptes de la garde-robe d'Edward IV comme fournisseur de ce souverain[1], qui, suivant toute apparence, n'avait plus besoin d'envoyer si loin pour se procurer des denrées que les autres princes trouvaient, si je puis m'exprimer ainsi, à la porte de leurs palais.

Achats de draps d'or et de soieries par Henri VIII chez des merciers et des drapiers anglais, et des marchands italiens.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que pareille commodité existait pour Henri VIII, qui acheta plus d'une fois du drap d'or et des étoffes de soie de merciers et de drapiers anglais de la cité de Londres[2]; mais elle ne l'empêchait pas de se fournir chez certains marchands étrangers, dont l'un est indiqué dans les comptes dont nous tirons ces renseignements, comme domicilié à Paris[3]. A en juger par les noms, la plupart de ces marchands étaient italiens[4], et il y en avait un qui appartenait à cette famille Bonvisi que nous avons déjà signalée comme établie et naturalisée de bonne heure à Lyon[5]. Peut-être avait-elle à Londres un dépôt de ses étoffes; malheureusement l'article consacré à la fourniture d'*Antony Bonvice* ne nous fournit aucune lumière à cet égard. Tout ce que nous savons, c'est que sous Henri VII, deux Bonvisi eurent des affaires avec la cour : l'un, Laurent, est mentionné dans les dépenses de la cassette privée de ce roi, comme ayant reçu une somme considérable à employer en achats de laine

Affaires de deux Bonvisi avec la cour de Henri VII.

---

de 1640, pag. 298, lig. 49); la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. III, ch. XI, ann. 1382 (tom. Ier, pag. 180); et *les Poésies de Martial de Paris*, etc., édit. de Coustellier, IIe part., pag. 177.

[1] *The Ward. Acc. of K. Edw. IV*, pag. 115.

[2] *The privy Purse Expences of K. Henry VIII*, pag. 188, 190.

[3] *Ibid.*, pag. 15, 138.

[4] *Ibid.*, pag. 198.

[5] *Ibid.*, pag. 82.

pour lui[1]; l'autre Bonvisi, nommé *Jerom Bonvice* dans les dépenses de la cassette privée d'Élizabeth d'York, fille aînée d'Edward IV et femme de Henri VII, l'est pour avoir reçu en mars 1503 partie du payement d'un billet que la reine lui avait souscrit de sa main[2]. D'après cela, il est clair que ces deux Bonvisi faisaient la banque, commerce qu'habituellement les Italiens exerçaient concurremment avec celui des soieries, généralement fabriquées dans leur pays. On est encore plus disposé à le supposer pour les temps anciens, en voyant une société de marchands lucquois, celle des Richardi, opérer dès 1264, à Bordeaux et à Autun[3], en même temps que les autres associations de Lombards et de Caorsins qui dévoraient la France et l'Angleterre[4], au profit de l'Italie.

Société des Richardi de Lucques, au XIII^e siècle.

Les courtepointes en venaient-elles? Je me le suis demandé en voyant dans les comptes de la garde-robe d'Edward IV plusieurs meubles de cette espèce indiqués comme étant *of Arras silk*, ou *of Arras, with imagery and silk*[5]. On pour-

Provenance de courtepointes nommées dans les comptes de la garde-robe d'Edward IV.

---

[1] *Index and Notes to the privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, pag. 79, col. 1 et 2.

[2] *Privy Purse Exp. of Eliz. of York*, etc., pag. 105.

Quarante et un ans auparavant, le père de cette princesse avait emprunté cinq mille livres sterling à un autre Italien, Thomas Portinari, d'une illustre famille de Florence, qui fournit, en 1530, un ambassadeur à la république. Voyez *Della Decima*, tom. II, pag. 71; *Cronique du roy Charles VIII*, par Philippe de Commines, chap. IX; et *Histoire de Paolo Jovio*, tom. II, pag. 183, C.

[3] Charta Girardi episc. Augustod. ann. 1224, ex reg. feud. Burgund., part. II, fol. 6; charta ann. 1281, in reg. conestab. Burdeg., fol. 120. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 768, col. 2, v° *Richardi*.)

[4] Sur les Cahorsins ou Cahursins, voyez dans les *Mémoires des antiquaires de France*, tom. VII, pag. 334-342, les recherches de M. Depping, reproduites dans *les Juifs dans le moyen âge*. Paris, Imprimerie royale, MDCCCXXXIV, in-8°, pag. 208-217.

[5] *The Ward. Acc. of K. Edw. IV*, pag. 117, 136. Cf. Testam. Rad. de Nevill, ap. Th. Madox, *Form. Anglic.*, pag. 432.

rait croire qu'elles étaient fabriquées dans la ville d'Arras, déjà célèbre dans l'antiquité par ses étoffes[1]; mais il est plus raisonnable de penser qu'il s'agit, dans les comptes que nous avons cités, non pas de ce drap d'Arest qui était en usage à la fin du XIII^e siècle, mais de tissus analogues aux tapisseries dites *d'Arras*[2] et fabriquées de la même manière.

Règlement de la distribution des soieries selon les divers ordres de la société, en Angleterre.

A l'époque où ces comptes furent dressés, ou à peu près, l'usage du damas et du satin appartenait exclusivement aux écuyers et aux *yeomen* de la maison du roi, aux sergents, aux écuyers et aux *gentlemen* possesseurs des terres d'un revenu annuel de quarante livres sterling, et à des personnes d'un rang plus élevé[3]. Par un autre statut, en date de 1477, les femmes et les filles célibataires en possession d'un revenu annuel de vingt livres ou au-dessus, pouvaient employer et porter dans leurs collets, dans les devants[4] et manches de leurs robes et heucques, du satin, du camelot, du sarcenet ou tarteron. Les femmes et les filles non mariées de personnes dont le bien rapportait quarante shillings et plus par an, pouvaient aussi employer des sarcenets et des tarterons[5].

Fabrication des soieries dans ce pays.

Voilà pour le commerce et l'usage des soieries en Angleterre; quant à la fabrication, elle paraît avoir eu les mêmes commencements qu'en France, c'est-à-dire avoir été d'abord

---

[1] Fl. Vopisc., *Carinus*, cap. XX.

[2] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 260. Il existe un ordre de Henri III, en date de 1244, pour délivrer au trésorier d'Irlande deux draps *del Areste* destinés à faire deux chapes. Voyez *Excerpta historica*, pag. 404.

[3] Stat. 3rd and 4th Edw. IV, A. D. 1463-4, n° 4, art. 20. (*Rotuli parliamentorum*, etc., in-fol., vol. V, pag. 504, col. 2.) Cf. stat. 22nd Edw. IV, A. D. 1482, n° 1, art. 25. (*Ibid.*, pag. 221, col. 1.)

[4] C'est ainsi que nous croyons devoir traduire le mot *ventes* de l'original, que nous n'avons trouvé dans aucun dictionnaire anglais.

[5] Stat. 17th Edw. IV, n° IV, art. 29. (*Rot. parl.*, tom. VI, pag. 189, col. 1.)

exclusivement entre les mains des femmes. Il est pour la première fois question de cet objet dans un acte du parlement passé l'an 1363, sous le règne d'Edward III, par lequel il est enjoint à tous fabricants et négociants de se borner au commerce d'une seule espèce de marchandise, à leur choix, avec une exception en faveur des femmes brasseuses, boulangères, tisserandes, fileuses et autres personnes du sexe employées au travail de la laine, de la toile, de la soie, de la broderie, etc. En attendant, il paraît qu'à cette époque ce genre de manufacture n'avait encore pris qu'une bien faible extension, puisque près d'un siècle plus tard, en 1454, trente-quatrième année du règne de Henri VI, une loi fut faite pour protéger pendant cinq ans les ouvrières en soie de Londres contre l'importation de diverses marchandises énumérées dans cette loi, telles que soie filée, rubans, dentelles, tissus de soie, ou toute autre chose touchant ou concernant l'industrie des femmes; les seuls tissus qui venaient de Gênes étaient exceptés[1].

Loi portée, en 1454, contre l'importation de la soie filée, des rubans, des dentelles, etc., en Angleterre.

On voit par ce statut, qui le dit positivement, qu'avec cette industrie plus d'une femme de bien dans la Cité avait vécu très-honorablement, plus d'un bon ménage s'était soutenu, et que plusieurs femmes de condition et d'autres en grand nombre, évaluées dans l'acte à plus de mille, avaient été amenées à apprendre le même état. L'importation des soies ouvrées est signalée comme ayant causé un grand chômage parmi les jeunes filles de condition et autres apprenties des mêmes métiers, et la ruine de plus d'un bon

Grand nombre d'ouvrières en soie dans la Cité de Londres à la même époque.

[1] *Rotuli parliamentorum*, etc., vol. V, pag. 325, col. 1 et 2, n° v, art. 55. Cf. pag. 506, col. 1 et 2, n° v, art. 21; et tom. VI, pag. 222, col. 2 - pag. 223, col. 1, n° III, art. 27.

et notable ménage parmi les personnes occupées de cette industrie, qui est, ajoute le législateur, convenable, digne et appropriée aux femmes de condition et autres femmes de bien.

Renouvellement et extension de la prohibition ci-dessus.

Neuf ans après, cette prohibition fut renouvelée et étendue à divers autres objets, parmi lesquels sont nommés les lacets, rubans et franges de soie, la soie torse, la soie brodée, les bonnets de soie et les ceintures. De ces dispositions on peut encore conclure que les objets confectionnés par les ouvrières de Londres n'égalaient les marchandises étrangères ni pour la qualité, ni pour la modicité du prix.

Elle est restreinte en 1504.

Après avoir été renouvelée encore une fois en 1482, cette prohibition fut, en 1504, restreinte à un certain nombre des objets précédemment défendus, l'importation de tous autres étant rendue libre à l'avenir, tant pour les étrangers que pour les nationaux, et plus spécialement celle de la soie en cocons et écrue.

Assertion de Bacon relativement aux fabriques de soieries en Angleterre.

Si l'on pouvait croire après cela qu'à cette époque il existait déjà en Angleterre des fabriques de soieries en pièce, une pareille opinion serait bannie par l'assertion positive de lord Bacon dans son Histoire de Henri VII[1]. Ce n'est que plus tard que nous voyons l'un des successeurs de ce prince assigner une maison à Westminster, à un Italien nommé Geoffroi Damico, habile dans l'art de tisser des draps de Damas, de velours, des draps d'or et autres soieries, afin qu'il pût exercer ledit métier et former des apprentis; mais la même malveillance qui avait accueilli chez nous les premiers pas de cette industrie naissante, ne pouvait manquer

Tristes aventures, dans ce pays, d'un ouvrier en soie italien nommé Geoffroi Damico.

[1] *Works of Francis Lord Bacon*, etc. London, 1730, in-folio, vol. III, pag. 494.

de multiplier les obstacles sur sa route en Angleterre. Les marchands italiens, dont le pauvre Damico menaçait le commerce, se liguèrent contre lui, et, à la requête de trois individus, leurs valets ou du moins leurs agents, il fut arrêté sous couleur de dette. Étranger et sans connaissance qui pût répondre pour lui, le prisonnier adressa à l'évêque de Lincoln, qui était alors chancelier d'Angleterre, une requête à l'effet d'obtenir un *corpus cum causa*, c'est-à-dire un ordre aux shérifs de Londres d'avoir à présenter la personne du prisonnier avec la cause de son arrestation, devant le roi en sa chancellerie, à jour marqué par sa seigneurie. Cette requête, qui nous a été conservée[1], paraît avoir eu plein succès; malheureusement j'ignore les suites de l'affaire, et je le regrette, car il eût été intéressant de savoir ce que devint le pauvre ouvrier, en butte aux persécutions d'ennemis riches et puissants.

Fabrication des bas de soie en Angleterre.

Il est donc bien prouvé qu'en Angleterre on ne fabriquait pas des étoffes de soie en pièces antérieurement au règne d'Elizabeth. Pour ce qui est des bas de soie faits au métier, on sait que cette princesse en reçut, comme un présent de grande valeur, quelques paires qui venaient du continent, et qu'elle en fut si charmée qu'elle ne voulut plus désormais porter d'autres bas. En conséquence, elle ne négligea rien pour attirer cette branche de fabrication en Angleterre, et elle y réussit. On montre encore aujourd'hui, parmi les curiosités de la Tour de Londres, le premier métier à bas établi pendant son règne.

---

[1] *Calendars of the Proceedings in Chancery, in the Reign of Queen Elizabeth*, etc., vol. I. Printed by command of his Majesty King George IV, etc., 1827, in-folio, pag. ciii.

Établissement à Londres, sous Jacques Ier, de teinturiers et de fabricants de soieries en pièces.

Ce ne fut que vers la fin du règne de Jacques Ier que, grâce aux encouragements accordés par ce monarque à un négociant de Londres appelé Burlamach, dont le nom dénote un Italien, quelques teinturiers et fabricants de soieries en pièces arrivèrent du continent et s'établirent à Londres. Cette branche de commerce y prospéra tellement que, dès l'année 1629, les fabricants de soieries furent réunis en corps de métier et eurent leurs syndics et prud'hommes.

Voilà pour le commerce, la fabrication et l'usage des tissus précieux dans l'ancienne Angleterre. En voyant combien de temps nous nous y sommes arrêté, on s'attend peut-être à trouver ici la même abondance de détails pour ce qui regarde la Suisse, l'Allemagne et les autres pays du nord de l'Europe; malheureusement nous sommes hors d'état de remplir cette attente. Nous savons cependant que Zurich travailla de bonne heure la soie, mais qu'à la suite de troubles graves au XIVe siècle, cet art passa à Côme et dans le Lario [1], d'où il revint en Suisse au temps de la réforme religieuse. L'auteur d'une chronique de Côme manuscrite, Muralto, remarque que les campagnes à l'entour de cette ville ressemblaient à une forêt de mûriers [2].

Manufacture de soieries à Zurich antérieurement au XIVe siècle.

En ce qui regarde l'Allemagne, nous n'avons à notre portée aucun des ouvrages que l'on pourrait consulter fructueusement pour l'histoire des étoffes de soie de l'autre côté du Rhin, comme, par exemple, l'ouvrage de Roth sur le commerce de Nuremberg [3], et nous ne pouvons son-

---

[1] *Josiæ Simleri Tigurini de Republica Helvetiorum*, lib. I. (*Helvetiorum Respublica*, etc. Ludg. Bat., ex offic. Elzevir., anno CIƆƆCXXVII, petit in-12, pag. 95.)

[2] *Storia universale*, scr. da Cesare Cantù, ep. VIII, cap. IV; v. VII, p. 68, not.

[3] *Geschichte des nürnbergischen Handels*. Leipzig, 1800-1802, 4 vol. in-8°.

ger à nous rendre en Allemagne, où, sans aller bien loin, il y aurait pour nous tant de bénéfice à explorer les bibliothèques et les musées. En effet, s'il faut en croire le *Journal des Débats*, numéro du 30 novembre 1852, on vient d'ouvrir à Crefeld, dans la Prusse rhénane, une exposition d'anciens costumes sacerdotaux : « Elle se compose, dit le correspondant de cette feuille, de huit cent quarante-huit costumes complets et d'environ cent quatre-vingts parties de costumes, ainsi que de tableaux, d'estampes, et d'un très-grand nombre de miniatures (pour la plupart tirées d'anciens manuscrits), représentant des prêtres catholiques revêtus de tous leurs ornements. Parmi les monuments qui offrent le plus d'intérêt sous le rapport historique, on remarque les suivants : 1° une chasuble en soie jaune de saint Bruno, dit le Grand, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, mort en 953; 2° une chasuble en soie de couleur d'or de saint Hubertin[1], archevêque de Cologne, mort en 1021; 3° une chasuble en soie rose parsemée de têtes d'anges brodées, ayant appartenu à saint Annon, mort en 1075; 4° une chasuble de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, fondateur de l'ordre des Bernardins, mort en 1153; 5° une chasuble en étoffe d'or ornée au bas d'une bordure contenant cette inscription en arabe : « Honneur et gloire à notre « souverain! que sa dignité dure longtemps! » Avec de pareils éléments et les lumières que l'on ne saurait manquer de rencontrer ailleurs, de l'autre côté du Rhin, sur le sujet qui

Exposition à Crefeld d'anciens ornements sacerdotaux.

Chasubles de saint Bruno dit le Grand, de saint Hubertin, de saint Annon, de saint Bernard, etc., que l'on y remarque.

[1] Sans doute saint Héribert, dont les auteurs du second *Voyage litteraire de deux religieux benedictins* ont signalé une chasuble. Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 57.

nous occupe, un Allemand le traitera avec plus d'avantage pour son pays[1], que nous, qui aurions dû prudemment nous en tenir au nôtre.

Commerce et usage de la soie en Suède.

La nécessité où nous sommes de nous en écarter le moins possible pour les derniers siècles du moyen âge, nous dispense de parler du commerce et de l'usage de la soie en Suède et en Norvége à cette époque. D'ailleurs, nous n'avons rien de plus à offrir au lecteur que ce qu'a dit Schröder sur le luxe de la cour de Magnus Smek, qui occupa le trône de ces contrées au milieu du XIVe siècle, et, en conscience, ce n'est pas grand'chose[2].

---

[1] Nous n'aurons pas longtemps à attendre, s'il faut en croire un journal de Vienne, qui annonce la prochaine publication d'un ouvrage de M. N. J. Dunder, sous ce titre : Geschichte der Seidencultur, der Einführung, Verbreitung und Fortschritte derselben in Asien, Griechenland, Italien, Spanien, Frankreich, Deutschland, Oesterreich, Rußland, Schweden, ꝛc. von der ältesten bis auf die neueste Zeit, dann begründete Ermunterung und Anleitung zur beschleunigten, gewinnreichen Maulbeerbaum-, Busch- oder Hecken- und Seidenraupenzucht im Kleinen und Großen, nebst den besten, neuesten Erfahrungen im Puppen-Abtödtungs- und Cocons-Abhaspelungs-Verfahren. In historischer, bibliographischer, statistischer, mercantilischer, industrieller, technischer, öconomischer, staatsökonomischer, administrativer, naturhistorischer, climatischer, chemischer, dynamischer, pathologischer, pharmaceutischer Hinsicht.

[2] *De luxu aulæ Magni Smek... ex occasione veteris membranæ A.* 1340 *Observationes Joh. Henr. Schröder*, inter *Nova Acta regiæ Societatis scientiarum Upsaliensis*, vol. VIII. Upsaliæ, 1821, in-4°, pag. 315 sqq.

Dans le document examiné par le savant Suédois, on voit, pag. 325 : I. *par vestium* (quas) *mercatores habent licere in Campæ* (indication précieuse pour l'historien des foires de Champagne, qui aura encore à examiner si le mot *rænnestöwlæ*, que l'on rencontre plus loin, ne se rapporterait pas aux toiles de Reims), *item X. volucra silkestrip, item integrum fiscum silkestrip*, etc. Si maintenant je passe aux observations de l'éditeur, après avoir parlé des draps de laine, pour la plupart fabriqués en Flandre, qui sont nommés dans la pièce qu'il a entrepris de commenter, dans les lois de Wisby et dans une ordonnance de Charles VIII Canutson, en date de 1450, il s'exprime ainsi, § 33, pag. 354 : « Sericeas inter merces frequentissime occurrit *Floel*, *Flögel* l. *Flöyel* (Holosericum *Sammet*) Regibus, proceribusque vestitus sollemnis. Varii coloris fuisse ex nostra membrana liquet. E. g. cæruleum, *blauende floel* l. discolor *striput floel*, ne taceamus *integrum fiscum silkestrip*, sericum discolor l. lineis variegatum, » etc. Cf. § 34, pag. 356.

Commerce et usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, en Russie.

On ne doit pas s'attendre non plus à ce que je fasse l'histoire des soieries dans les pays slaves, qui me sont encore moins connus que les contrées germaniques. Pour les premiers temps du moyen âge, je me bornerai à faire observer, comme le fait Levesque à propos des présents envoyés à l'empereur Henri IV, en 1075, par Sviatoslaf II, que les princes russes devaient sans doute étaler un luxe alors inconnu à l'Allemagne, parce que depuis longtemps ils entretenaient des rapports de commerce avec les Grecs, qu'ils leur avaient ou fait la guerre ou vendu des secours, et par la raison qu'ils avaient vaincu et dépouillé les barbares, chargés eux-mêmes des dépouilles de l'empire d'Orient[1]. J'ajouterai que, lorsqu'en 955 l'empereur Constantin Porphyrogénète tint Olga sur les fonts du baptême, il se trouvait alors à Constantinople quarante-quatre négociants russes, qui eurent part, avec leur souverain et les dames de la cour, aux présents de l'empereur, parmi lesquels on remarquait de belles étoffes[2]. Pour peu que l'on descende

---

[1] *Histoire de Russie*, Paris, 1812, in-8°, tom. Ier, pag. 229.

[2] *Constantini Porphyrogenneti... Libri duo de Cerimoniis aulæ Byzantinæ*, etc., ed. Jo. Henrico Leichio et Jo. Jacobo Reiskio. Lipsiæ, MDCCLI-LIV, in-fol., lib. II, cap. XV; tom. II, pag. 343-345. — *Chronique de Nestor*, traduite en français par M. Louis Paris. Paris, 1834, in-8°, tom. Ier, pag. 80.

Auparavant, pag. 45, on voit Léon le Philosophe donner à des envoyés russes, à la suite du traité conclu avec les Grecs en 911, des présents consistant en or, habits précieux, étoffes et autres bijoux; et, pag. 60, un esclave russe estimé deux pièces d'étoffe, dans un autre traité conclu en 945, entre Igor, Romain Lecapène et ses deux fils. Voyez enfin, sur les rapports qui existaient entre les Grecs et les Russes au moyen âge, un autre ouvrage de Constantin Porphyrogénète sur l'administration de l'Empire, ch. VI (Περὶ τῶν Πατζινακιτῶν, καὶ Χερσωνιτῶν, i. e. *De Patzinacitis et Chersonitis*) et IX (Περὶ τῶν ἀπὸ τῆς Ῥωσίας ἐρχομένων Ῥῶς μετὰ τῶν μονοξύλων ἐν Κωνσταντινουπόλει, i. e. *De Russis e Russia Constantinopolim in lintribus venientibus*), dans l'*Imperium Orientale* de Banduri, tom. Ier, pag. 57, 59-61, et dans

jusqu'au XVI^e siècle, on verra qu'en Russie les étoffes de soie, d'or et d'argent étaient tout aussi répandues que chez nous, où les *pailes* esclavons, les *pales*, les *dras* et le *cendal* de ce pays étaient si célèbres au XII^e et au XIII^e siècle[1]. Le baron de Herberstain, qui alla en Russie en 1516 et en 1526 comme ambassadeur de l'empereur Maximilien, les comprend au nombre des marchandises que le commerce importait dans ce pays[2]; et, un peu plus loin, parlant de Moscou, il nous apprend que l'on y vendait, dans une espèce de bazar, les étoffes de soie avec les épices, à meilleur compte qu'en Allemagne, ce qu'il faut attribuer, dit-il, à l'échange que l'on en fait[3]. Le tsar Ivan IV, qui invita notre diplomate à une partie de chasse, est décrit par lui comme vêtu d'un habit

Costume des anciens souverains de la Russie.

---

la collection des œuvres de Meursius. (*Ioannis Meursi operum volumen sextum*, ex recensione Ioannis Lami, etc. Florentiæ, CIↃ. IↃ. CC. XLV., in-folio, col. 942-950. Cf. col. 1138-1139.) Cf. *Geographia Russiæ... circiter A. C.* DCCCXLVIII, etc., auct. T. S. B. (Theophilo Sigefrido Bayero), in *Comment. acad. scient. imper. Petropolit.*, Petropoli, CIↃ IↃCCXLVII, in-4°, pag. 410, 411.

[1] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 209, 313-315.

On lit dans la *Chronique d'Arckhangel*, publiée à Moscou en 1781, qu'Oleg, à son retour de Constantinople au commencement du X^e siècle, rapporta à Kief beaucoup d'or et de *povoloki*; et Nestor, qui dit la même chose, use plus loin de ce mot en parlant des rapports de Sviatoslaf avec les Grecs. S'il faut en croire M. Depping, il serait synonyme de *pailes*, et aurait servi à désigner des étoffes d'une étendue et d'une qualité déterminées, données par les Grecs comme argent comptant Voyez l'*Histoire de Russie*, par Levesque, tom. I^er, pag. 112, et la *Chronique de Nestor* traduite en français par Louis Paris, tom. I^er, pag. 38 et 98. Tout ce que je puis dire, c'est que, dans les meilleurs dictionnaires russes, поволока est rendu par *couverture*, et que je crois ce substantif de souche slave.

[2] *Rerum Moscoviticarum Commentarii Sigismundi Liberi baronis in Herberstain*, etc. Basileæ, per Joannem Oporinum, in-folio, pag. 59, lin. 3. Cf. *Omnium regionum Moscoviæ subjectarum... Descriptio... ex Sarmatia Alexandri Gwanini*, etc. (*Rerum Moscoviticarum Auctores varii*, etc. Francofurti, M.DC., in-folio, pag. 156, lin. 42.)

[3] *Rer. Moscovit. Comment.*, etc., pag. 60, lin. 19.

tissu de fils d'or[1], et en tête de sa relation on voit le portrait de ce prince daté de 1551. Le costume y est absolument semblable à celui du tsar Fëdor Alexeievitch, représenté, dans une publication moderne[2], en grande robe de brocart d'or à dessins ou ramages rouges, dont la palatine, la bande et les parements sont couverts de pierreries. C'est ainsi, selon toute apparence, qu'était vêtu Fëdor Ivanovitch en 1584, au moment de son inauguration, dont les détails nous ont été conservés. Non-seulement le tsar, mais encore le métropolite de Moscou, était habillé d'une longue robe de soie; de beaux tapis couvraient le pavé de l'église, et des tentures de soie rehaussées d'or cachaient les murs[3]. Quand, plus tard, le même souverain entra en triomphe dans la ville d'Ivanogorod sur la Narova, il était vêtu d'un habit blanc brodé d'or[4], si l'on peut ajouter foi à l'un de nos historiens, qui rapporte encore qu'en 1595 les ambassadeurs de ce prince apportèrent à l'empereur, entre autres présents, un magnifique habit de soie de Damas[5].

Luxe de soieries dans ce pays à la fin du XVI^e siècle.

---

[1] *Rev. Moscovit. Commentar.*, etc , pag. 137, lin. 5.

[2] Памятники Московской древности (*Monuments d'antiquité de Moscou*). Moscou, 1842-45, in-4°. On y trouve quelques portraits de tsars, malheureusement peu anciens. Cf. *Estat de l'empire de Russie*, par le capitaine Margeret. A Paris, chez Mathien Guillemot, M. D. C. VII., in-8°, fol. 19 recto.

On voit encore d'anciens manteaux de grands princes, des costumes de souverains russes, dans l'église de l'Assomption, à Vladimir, dont les plus grandes richesses périrent dans un incendie. Voyez la *Chronique de Nestor*, tom. II, pag. 106, not. 3, et pag. 151.

[3] *Joannis Basilidis magni Moschoviæ ducis Vita*, a Paulo Oderbornio conscripta, lib. III. (*Rer. Moscovit. Auct. varii*, etc., pag. 323, lin. 20, 46, 51.) Cf. *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CXXXV, cap. VIII, ann. 1606; ed. Lond., tom. VI, pag. 347.

[4] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. C, cap. VI; tom. V, pag. 12.

[5] *Ibid.*, lib. CXIV, cap. XVII; tom. V, pag. 548.

En 1553, le capitaine Chanceler, qui commandait l'un des trois vaisseaux anglais expédiés, la même année, pour chercher un passage dans l'Inde par le Nord, trouva le tsar vêtu d'un manteau d'argent, et les seigneurs de sa cour habillés d'étoffes d'or[1]. Pareillement lorsqu'en 1558 Elard Cruissen et Nicolas Franck vinrent de Livonie en ambassade auprès d'Ivan IV, ils virent le tsar vêtu d'une robe longue, et, à sa gauche, douze princes, ses principaux conseillers, couverts d'habits tissus d'or, à la façon des ecclésiastiques[2], comme les boyards et les gentilshommes de la cour impériale, qui accueillirent en 1581, au palais de Staritza, le jésuite Possevin, revêtus de superbes étoffes d'or[3]. Vers le même temps, des ambassadeurs moscovites envoyés auprès de l'empereur Maximilien, lui présentaient la lettre du tsar enveloppée dans un morceau de drap d'or[4], et ceux qu'Ivan IV envoya en Pologne étaient accompagnés de quinze cents cavaliers richement vêtus, qui d'étoffes d'or, qui de soie et autres tissus de prix[5]. Un ambassadeur étranger auquel un souverain russe voulait faire honneur, recevait de lui une robe de soie[6]. Était-il admis à l'audience du tsar,

Lettre d'un tsar enveloppée d'un morceau de drap d'or.

---

[1] *Anglorum Navigatio ad Moscovitas*, etc. (*Rer. Moscovit. Auct. varii*, pag. 148, lin. 22, 32; et pag. 149, lin. 12, 15.)

[2] *Belli Livonici... Historia...* per Tilmannum Bredenbachium conscripta, tertii belli descript. (*Ibid.*, pag. 230, lin. 5.) Cf. *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. XXI, cap. IX, Henr. II, ann. 1558; tom. I, pag. 718.

[3] *Antonii Possevini... Moscovia*, etc. Antuerpiæ, ex officina Christ. Plantini, M. D. LXXXVII., in-8°, pag. 34. — *Histoire de Russie*, par Levesque. Paris, 1812, in-8°, tom. III, pag. 99.

[4] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. LXII, cap. III, ann. 1576; tom. III, pag. 458.

[5] *Angl. Navig. ad Moscovit.*, etc. (*Rer. Moscov. Auct. var.*, pag. 150, lin. 19-22.)

[6] *Reinoldi Heidenstenii de Moscovitico Bello, quod Stephanus rex Poloniæ gessit*, lib. III. (*Ibid.*, pag. 361, lin. 45.)

il voyait sur son passage des gentilshommes que leur maître avait fait habiller de ses toiles d'or et d'argent de Perse, avec le haut bonnet de renard noir, « quelquesfois avec *svietnoi plati*, qui sont, dit le capitaine Margeret dont je copie la relation, robbes de quelques tabins ou camelot de soye, ou escarlate, ou quelque autre beau fin drap de couleur legere passementé d'or[1]. » En 1600, il vint une grande ambassade de Pologne auprès du tsar. Le jour qu'elle eut ses dépêches, il la reçut assis sur son trône et entouré des seigneurs du conseil et des *okolnitchi* vêtus de robes de très-riche toile d'or brodées de perles. A ses côtés étaient deux jeunes seigneurs debout, vêtus de robes de velours blanc bordées d'hermine. « Ils ne s'osent là trouver, dit Margeret, aucuns qui n'ayent robes de drap d'or. Or il faut notter, ajoute-t-il, que l'empereur se fait servir à table fort somptueusement, selon la façon ancienne du pays, à sçavoir avec deux ou trois cens gentils-hommes, vestus de robes de drap d'or ou d'argent de Perse, avec un grand colet qui renverse par derriere sur les espaules d'un grand demy pied, bordé de perles[2], » etc. Enfin une étoffe d'or figurait dans les préliminaires du mariage des anciens tsars. Averties par un édit, les plus belles des filles nobles de l'empire étaient amenées par leurs pères à un jour marqué, et s'assemblaient dans une maison spacieuse préparée exprès, où il y avait plusieurs chambres à douze lits chacune. Le tsar, accompagné seulement d'un vieillard, allait visiter ces chambres, où il s'asseyait sur un trône qu'on lui avait dressé. Toutes ces filles, qui avaient

Étoffe d'or employée dans les préliminaires du mariage des anciens tsars.

---

[1] *Estat de l'empire de Russie*, etc., fol. 22 verso.
[2] *Ibid.*, fol. 30 verso, 31 recto. Cf. fol. 32 verso.

grande envie de plaire à leur souverain et de parvenir à l'honneur de l'épouser, venaient l'une après l'autre, parées de leur mieux, se prosterner à ses genoux avec des gestes bien étudiés, et, ayant jeté à ses pieds leur mouchoir, leurs perles, leurs pierreries et quelque étoffe d'or, elles se retiraient. Le prince épousait celle qui lui plaisait le plus, et après avoir donné aux autres quelque somme d'argent ou des terres, il les renvoyait[1]. Le jour des noces, de même que dans d'autres circonstances solennelles, les Russes étaient dans l'usage d'offrir au tsar de riches présents, « entre lesquels, dit le capitaine Margeret, y a coustumierement un nombre de ducats, soit en des gobelets ou tasses d'argent, ou dans des plats couverts de taffetas[2]. »

Abondance de toutes sortes d'étoffes dans le palais des anciens tsars.

Le même écrivain, qui se trouvait en Russie au commencement du XVII^e siècle, et qui fut admis à visiter le trésor impérial, nous apprend qu'il y avait abondance de toute sorte d'étoffes : « A sçavoir drap d'or et d'argent de Perse, de Turquie : toutes sortes de velours, satin, damas, tafetas et autres estoffes de soye; et à la vérité, ajoute-t-il, il en faut grande quantité, car tous ceux qui viennent pour servir l'empereur ont leur bienvenuë, qu'ils appellent, qui consiste en argent, et, selon la qualité, une robe de drap d'or ou autant de velours, satin, damas ou taffetas pour luy faire un habit : outre ce, quant il recompense quelqu'un soit pour service fait à la guerre ou autres, il leur en donne de mesme : aussi ont tous ambassadeurs venans ou des Tartares et Nogaïs, ou

---

[1] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. LXXII, cap. XVII, ann. 1580; tom. III, pag. 828. Un peu plus loin, ch. XX, pag. 829, on voit un ambassadeur du khan des Tartares se présenter à l'audience du roi de Pologne vêtu d'une robe de soie.

[2] *Estat de l'empire de Russie*, etc., fol. 21 recto.

des Krim, ou quelque autre nation de l'Asie, tant eux que leurs gens, des robes d'estoffes de soye, chacun selon sa qualité, tellement que pour tenir le tresor tousjours fourny, tous marchands, tant estrangers que Russes, sont obligez d'apporter toutes estoffes et autres choses de valeur au tresor, et là on va choisir de tout pour l'empereur : que s'il se trouvoit qu'ils vendissent ou celassent, avant l'avoir monstré, pour dix ou douze escus de marchandise, tout le reste serait confisqué, combien qu'ils eussent payé la gabelle et tous impostz[1]. »

Obligations des marchands à l'égard du trésor.

On n'aurait point une idée suffisante de l'abondance de soieries qu'il y avait en Russie au XVI^e siècle, qu'on se l'imaginerait sans peine en voyant que les tentes du tsar étaient aussi en étoffe d'or ornées de broderies et de perles[2], et que jusqu'aux soldats avaient des surtouts de drap d'or et de soie[3]. On comprend alors la libéralité du farouche Ivan IV, qui, après le sac de Novgorod en 1569, abandonna les soieries aux satellites qui l'avaient assisté, se réservant pour lui l'or et l'argent, dont il trouva une quantité considérable dans les églises et dans les caisses des marchands[4]. S'il faut en croire M. Depping, les États de Livonie assemblés à Wolmar en 1545, considérant que le pays était

Tentes du tsar en étoffe de soie brodée de perles.

Règlement somptuaire des États de Livonie en 1545.

[1] *Estat de l'empire de Russie*, fol. 20 recto.

[2] De Re militari Moscovitarum, in Angl. Navigat. ad Moscovit. (*Rer. Moscovit. Auct. var.*, pag. 149, lin. 45.)

[3] *Ibid.*, pag. 149, lin. 28. Cf. *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CXXXV, cap. VIII, ann. 1606; tom. VI, pag. 348. « ... La coustume est, dit Margeret, de donner à celuy qui a prins quelque prisonnier, lequel il ameine, du bon drap et du damas, pour luy faire de chacun une robe, » etc. *Estat de l'empire de Russie*, fol. 27 verso. Cf. pag. 28 verso.

[4] *Omn. region. Moscov. subject. Descript.*, *ex Sarmatia Alexand. Gwanini*, etc. (*Rer. Moscovit. Auct. var.*, pag. 191, lin. 11.)

apauvri et épuisé par les grands régals, les vêtements de soie et d'autres dépenses, proscrivirent les habillements de soie brodés ou brochés, tant pour les hommes que pour les femmes, défendirent que le futur donnât à son père, frère ou serviteur, d'autres chemises que des chemises à collet cousu, sans or et sans perles, interdirent aux femmes de mauvaise vie l'usage des bijoux et des parures permises aux autres femmes[1]. A cette époque, tout ce qui servait au luxe des habits, les beaux draps, les riches étoffes, se tiraient de l'étranger, et Novgorod était l'entrepôt général des marchandises de la Russie, de la Grèce, de la Tartarie, du Levant, de l'Arabie et de l'Inde, dont une grande partie arrivait dans cette ville par l'Oxus, la mer Caspienne et le Volga. En fait d'étoffes, les Russes ne savaient faire que de gros draps gris pour vêtir les paysans, du coutil et de la toile assez grossière[2].

Luxe des Polonais au moyen âge.

Les Polonais n'étaient pas moins luxueux que les Mosco-

---

[1] *Histoire de Russie,* par Levesque, tom. III, pag. 157. M. Depping dit que cette ordonnance est « rapportée par Arndt dans sa chronique de Livonie : » Je ne connais pas cet écrivain ; mais il y a tout à croire qu'il s'agit ici de Hiärn, auteur d'un livre publié d'abord à Mitau, chez Joh. Magnus Wehrt, en 1794, puis sous ce titre : *Thomæ Hiärn's Ehst-, Lyf- und Lettlaendische Geschichte...* Von Dr. C. E. Napiersky. Riga, Dorpat und Leipzig, verlag von Eduard Frantzen's Buchhandlung, 1835, in-4°, et qui forme le tom. Ier du *Monumenta Livoniæ antiquæ.* Malheureusement il ne s'y trouve rien qui ressemble à l'ordonnance somptuaire annoncée. Voyez pag. 201.

Il est certain, cependant, qu'à l'époque en question il régnait un grand luxe en Livonie, « les femmes allans au temple, dit le capitaine Margeret, n'estoient vestuës d'autre estoffe que de velours, satin, damas, et la moindre de taffetas, combien qu'elle n'eust eu vaillant autre chose. » Voyez *Estat de l'empire de Russie*, etc. fol. 10 verso. Cf. fol. 15 verso.

[2] *Histoire de Russie*, etc., par Levesque, tom. II, pag. 241, en note ; tom. III, pag. 151. Voyez sur le commerce de Novgorod, l'*Hist. de l'empire de Russie*, (Исторія Государства Россійскаго) de Karamsin, tom. Ier, Pétersbourg, 1818, in-8°, notes, pag. 206, not. 517.

vites : on le voit dès le XII^e siècle, par le détail des présents que le duc Boleslas et les seigneurs de l'époque envoyaient à saint Othon, évêque de Bamberg et apôtre de la Poméramie[1], et par le dénombrement des étoffes de prix que l'on trouvait alors à bon compte sur le marché de Halle[2]; mais le luxe des anciens Polonais n'éclata peut-être jamais plus qu'en 1574 quand les ambassadeurs de cette première nation vinrent en France pour reconnaître leur nouveau roi. Ils se montrèrent aux Parisiens vêtus de longues robes d'étoffes d'or et précédés de jeunes gentils-hommes tous en robes de soie[3]. Les seigneurs polonais qui assistèrent au couronnement de Henri III à Cracovie, étalèrent peut-être encore plus de luxe : « Ce que j'ay veu de plus beau icy, dit un témoin oculaire, est la suite de ces seigneurs; car allans par la ville, ils estoient montez sur des chevaux tous garnis de drap d'or et d'orfaverie et de riches pierreries, et devant eux marchoient, qui 200, qui 300 gentils-hommes, tous vestus d'une parure, les uns vestus de toille d'or ou d'argent, les autres de grandes louvieres; et puis dire que de tels gentils-hommes il s'en trouve maintenant à Cracovie plus de 500, le moindre desquels a vingt serviteurs ainsi habillez[4]. » On se fait encore mieux une idée du luxe d'habits des Polonais, en lisant les détails donnés par de Thou sur la pompe déployée à la réception du nouveau roi. Parmi ceux qui y figuraient, on

Luxe des seigneurs polonais présents au couronnement de Henri III à Cracovie.

Pompe déployée à la réception du nouveau roi.

---

[1] *Vita S. Ottonis*, etc., cap. v, n° 183, in *Act. sanctor. Julii*, tom. I, pag. 419, col. 2, F.

[2] *Ibid.*, n° 188, pag. 430, col. 2, E.

[3] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. LVII, cap. II; tom. III, pag. 286.

[4] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 148.

remarquait l'archevêque de Gnesne et les évêques de Posen et de Ploczko, suivis de deux cents piquiers vêtus à la hongroise d'habits de velours brochés d'or; le castelan de Cracovie escorté de deux cents cavaliers avec des casaques brochées d'or et d'argent, et nombre d'autres prélats et de palatins accompagnés de leurs hommes non moins bien équipés[1]. Plus loin, le même historien raconte qu'après l'exécution de Samuel Sborowski, la belle-mère du mort lava le cadavre, attacha la tête au tronc, l'équipa en homme de guerre avec une robe de pourpre de soie et sa masse d'armes, et le laissa voir pendant deux jours dans cet habillement[2]. » Il est naturel de penser que ces riches étoffes venaient principalement d'Orient, Possevin le dit même d'une manière positive[3]; après cela, on conserverait des doutes, qu'ils disparaîtraient sûrement en voyant encore les « estoffes de drap d'or et d'argent de Perse, velours, satin et autres estoffes de soye, » dont Boris Godounof combla Gustave fils d'Éric, roi de Suède[4], et des draps de Perse *entre-tissus* d'or, parmi les présents du même tsar à l'empereur d'Allemagne en 1599[5].

Toilette funèbre d'un seigneur polonais supplicié.

Provenance orientale de ces riches étoffes.

Dans le nombre de ceux que Gabriel Battory, prince de Transylvanie, fit au même souverain en 1613, il se trouvait une robe longue de drap d'or enrichie de pierres précieuses[6].

Robe de drap d'or offerte à l'empereur d'Allemagne par un prince de Transylvanie.

---

[1] *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. LVII, cap. XIII, ann. 1574; tom. III, pag. 300.

[2] *Ibid.*, lib. LXXX, cap. IV, ann. 1584; tom. IV, pag. 225.

[3] *Antonii Possevini... Moscovia*, ed. M. D. LXXXVII., pag. 128.

[4] *L'Estat de l'empire de Russie*, etc., fol. 30 recto.

[5] *Chronologie septenaire*, etc., liv. II, folio 104 verso.

[6] *Troisiesme Tome du Mercure françois*, Ire partie, pag. 139.

## V.

Jusqu'à présent nous avons longuement parlé des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux qui avaient cours en Occident pendant le moyen âge, sans nous attacher aux ornements qui avaient pu y être ajoutés après leur fabrication, aux broderies dont ils étaient souvent décorés; et cependant il y a là un curieux sujet à traiter. Parvenu au terme du chemin que je me suis tracé, rien ne m'oblige, ce me semble, à me remettre en route à travers un pays inexploré et hérissé d'obstacles de toute espèce. D'ailleurs, pour écrire quelque chose de satisfaisant sur l'art de la broderie, il faudrait remonter jusqu'à l'antiquité et commencer aux âges héroïques. Certes, un pareil labeur n'a rien qui m'effraye; mais, n'étant pas seul intéressé dans la question, je dois craindre qu'il ne produise cet effet sur d'autres, et m'en tenir à un simple aperçu, qui ne peut manquer d'être accueilli avec curiosité comme un complément utile des recherches qui précèdent.

Recherches sur l'art de la broderie.

Ainsi que je le disais il n'y a qu'un instant, on trouve des mentions de broderie dès l'antiquité la plus reculée. J'ouvre l'*Iliade* d'Homère, et j'y vois mentionnés des voiles riches en broderies, ouvrages des femmes sidoniennes, que le beau Pâris amena de Sidon, lorsque, traversant les vastes mers, il conduisait Hélène, célèbre elle-même par son habileté dans ce genre[1]. Plus loin, c'est un autre voile aux cou-

Antiquité de la broderie.

Mentions d'étoffes brodées dans Homère.

[1] *Iliade*, ch. VI, v. 289. Cf. ch. III, v. 125; et *Odyss.*, ch. XV, v. 104.

leurs variées et non moins riche, que Minerve avait tissu et brodé[1], une robe magnifique, ouvrage merveilleux sorti des mêmes mains et embelli des broderies les plus variées[2]; c'est enfin un tissu, ample vêtement de pourpre sur lequel, dans sa haute demeure, Andromaque brodait mille fleurs variées, au moment où des cris de détresse lui apprirent la mort d'Hector[3].

Tissus brodés mentionnés dans Virgile.

Dans les ouvrages de l'Homère latin, il est plus d'une fois question de tissus brodés, si toutefois on peut traduire par ce dernier mot le participe *intextus*, *intexti*, dont il fait volontiers usage : « Déjà, dit-il dans un endroit de ses *Géorgiques*, je me vois conduisant au temple la pompe solennelle; je vois les taureaux tombant sous le couteau sacré; j'admire la scène mobile de mon théâtre, tournant sur elle-même, et les Bretons se levant avec la toile de pourpre sur laquelle ils sont brodés[4]. »

Dans l'*Énéide*, le fils d'Anchise, après avoir fait proclamer Cloanthe vainqueur dans une lutte navale, lui donne un riche manteau sur lequel l'art des anciens avait déployé toutes ses merveilles : « Une chlamyde à trame d'or, dit le poëte, autour de laquelle court et serpente, en une double bordure, la pourpre de Mélibée[5]. Sur ce tissu se trouve brodé le fils de Tros : au milieu des forêts de l'Ida, ce royal enfant, le

---

[1] *Iliade*, ch. VIII, v. 384.

[2] *Ibid.*, ch. XIV, v. 178.

[3] *Ibid.*, ch. XXII, v. 441. Voyez, sur les vêtements brodés, vers le milieu du IIe siècle, comme sur ceux dont les ornements étaient formés dans le tissu, l'*Onomasticon* de Julius Pollux, liv. VII, ch. XIII, segm. 55; et ch. XVII, segm. 77.

[4] *Georg.*, lib. III, v. 22 et seq.

[5] C'est-à-dire de Thessalie. Voyez Lucrèce, liv. II, v. 500, et ci-dessus, tom. II, pag. 146.

javelot à la main, fatigue à la course les cerfs rapides; on le voit bouillant d'ardeur, et comme haletant, quand tout à coup, fondant du sommet de l'Ida, l'oiseau de Jupiter, de ses serres crochues, le saisit et l'emporte dans les airs. Vainement ses vieux gardiens tendent les mains vers le ciel, et ses chiens frappent l'air de leurs aboiements[1]. »

Exemples du mot *pictus* employé dans le sens de *brodé*.

Virgile emploie aussi, en l'appliquant à des tapis, ou plutôt à des housses de cheval, le terme *pictus*[2], auquel je suis porté à donner le même sens, et qui du reste se rencontre fréquemment dans les auteurs latins. C'est ainsi que Cicéron, citant le trait de Damoclès, parle de son lit comme étant garni d'une couverture magnifiquement brodée, *strato pulcherrime textili stragulo, magnificis operibus picto*[3], et qu'Ovide appelle *picti tori* les lits décorés de la manière[4] dont Catulle nous dépeint celui de Thétis et de Pélée[5]. D'autres poëtes, parlant de riches vêtements, emploient aussi l'adjectif *pictus*[6], par lequel Martial qualifie les rois barbares qui en portaient de pareils[7], et nous savons qu'à Rome les triomphateurs, les consuls sous les empereurs, et les préteurs quand ils donnaient des jeux, étaient revêtus d'une toge ou tunique, appelée *picta* par certains auteurs et *palmata* par d'autres[8].

---

[1] *Æn.*, lib. V, v. 250.
[2] *Ibid.*, lib. VIII, v. 277.
[3] *Tusc. Quæst.*, lib. V, cap. XXI.
[4] *Her.*, epist. XII, v. 30.
[5] *Catull.*, carm. LXIV, v. 47 et seq. Cf. supr., tom. II, pag. 81.
[6] Juvenal., sat. VI, v. 482. — Val. Flacc., *Argon.*, lib. III, v. 340.
[7] M. Val. Mart. Epigr. lib X, ep. LXXII.
[8] Voyez le grand Lexique latin de Forcellini, Facciolati et Furlanetto, aux mots *Pictus* et *Palmatus*.

État avancé de l'art de la broderie en Asie depuis l'antiquité.

A voir les rois barbares de l'Orient représentés comme vêtus d'étoffes brodées, on soupçonne déjà que l'art de la broderie était très-avancé en Asie; mais ce soupçon ne tarde pas à se changer en certitude pour peu que l'on se donne la peine de parcourir les écrivains latins. Virgile, décrivant le costume de Chlorée, consacré à Cybèle, et jadis prêtre de son temple, nous dit qu'il étalait au loin le luxe éblouissant d'une armure phrygienne, et que l'aiguille avait brodé sa tunique et ses cuissards barbares[1]. Sur quoi les commentateurs font observer que l'expression *barbara* employée par le poëte se rapporte sûrement à l'art de la broderie, dans lequel les Phrygiens s'étaient rendus fameux à ce point que *phrygio* signifiait *brodeur*. Ils ajoutent qu'il n'est point rare de trouver *Barbaria* employé pour *Phrygia*, et *Barbaricus* pour *Phrygius*, et que *barbaricarius* doit s'entendre dans le sens de *phrygio*, c'est-à-dire de *brodeur*[2]. A ce compte, les *barbaricæ vestes* dont parle Lucrèce[3], et les *barbarici sinus* de Prudence[4], seraient des robes brodées. Ce qu'il y a de certain, c'est que la tradition constante de l'antiquité attribuait aux Phrygiens l'invention de la broderie, origine rapportée par Pline[5] et par Servius[6], et attestée non-seulement par le nom de *phrygio*, mais par celui de *phrygioniæ*, que l'on donnait aux étoffes brodées, et par l'adjectif *phrygianus*, employé dans le sens de *brodé*[7].

Sens de l'adjectif *barbara* employé par Virgile, des mots *phrygio*, *Barbaria*, *Barbaricus*, *barbaricarius*.

Invention de la broderie attribuée aux Phrygiens.

---

[1] *Æn.*, lib. XI, v. 769, 778.
[2] *Totius Latinitatis Lexicon*, ed. in Germ. prima, tom. I, pag. 311, col. 1 et 2.
[3] T. Lucret. Car., *De Rer. Nat.*, lib. II, v. 500.
[4] Aurel. Prudent., *Apoth.*, v. 211.
[5] *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. LXXIV.
[6] Serv. ad Æn., lib. III, v. 481; et lib. IX, v. 611.
[7] Plin., loc. cit. — Sen., *De Ben.*, lib. I, cap. III. Le manteau phrygien donné

Broderies de Babylone et d'Aix en Provence.

Après les artistes de la Phrygie, il convient de nommer ceux de Babylone, dont Martial vante les broderies à l'aiguille, désignées dans l'antiquité sous le nom de la ville où, dans l'origine, on les fabriquait; à en croire Pline, il y avait telles étoffes babyloniennes qui avaient coûté des sommes énormes. Enfin, une ville de la Gaule, où, dit le même écrivain, avait été trouvée la manière de figurer sur les étoffes des écussons ou compartiments, Aix en Provence était réputée pour ses broderies[1].

Description des broderies exécutées par Proserpine, dans le poëme de Claudien.

Maintenant, si je voulais essayer de donner une idée du point auquel les anciens avaient porté l'art du brodeur, je pourrais me borner à renvoyer au passage de Virgile que je citais tout à l'heure; mais il n'est pas le seul que l'on puisse invoquer dans ce but. Un autre poëte aussi éloigné du cygne de Mantoue par le temps où il vécut que par le talent, décrit ainsi l'occupation de Proserpine attendant sa mère : « Son aiguille habile traçait sur le tissu la chaîne des éléments, le séjour de son père, l'ordre selon lequel la Nature, mère des êtres, débrouilla l'antique chaos, et mit chaque chose en sa place, aussi bien les corps légers, qui s'élèvent en haut, que les corps entraînés par leur pesanteur au centre de l'espace. L'éther s'embrasait de mille feux, le ciel tournait avec les étoiles, la mer roulait ses vagues, la terre se balançait suspendue, et la variété des couleurs rehaussait encore le charme de l'ouvrage. Les astres étincellent dans l'or, l'onde coule en nappes de pourpre, des perles exhaussent le rivage, et

---

par Andromaque au fils d'Énée à leur départ de Troie (*Æn.*, liv. III, v. 484), devait être un manteau brodé.

[1] *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, par Huet. Lyon, Duplain, 1768, in-8°, ch. XXXIX, n° 8, pag. 199.

l'art gonfle les fils qui peignent aux regards des flots mensongers. On croirait entendre et le bruit des rochers battus par l'algue marine, et le sourd murmure des vagues filtrant dans le sable altéré. Là sont aussi représentées les cinq zones; au centre un fil de pourpre marque le siége de la chaleur; le soleil, par ses continuelles ardeurs, a desséché cet espace et brûlé la trame. De chaque côté de cette zone centrale, la vie appelle les humains dans des contrées habitables, sous un ciel tempéré. Les deux extrémités présentent d'affreux déserts, sans cesse hérissés de glaçons, qui semblent attristrer la toile de leur éternelle froidure. Sous la main de la déesse, s'élèvent et le palais de son oncle, et la demeure des mânes, que le destin doit soumettre à ses lois[1], » etc.

Observation sur le récit de ce poëte.

Un pareil récit, si nous pouvions accorder à son auteur la moindre confiance, est bien fait pour nous donner une haute idée du talent des brodeuses de l'antiquité; mais d'abord Claudien appartient moins à cette période qu'au moyen âge; ensuite, il nous en dit trop pour que nous voyions dans ses vers autre chose qu'une amplification de rhétorique. Plus sobre, la description de Virgile nous dispose mieux à y croire, disons mieux, nous donne à penser que le poëte avait pris pour modèle quelque tissu de son temps, nécessairement de fabrique grecque ou romaine.

Tapis du festin de Trimalcion.

On ne peut qu'être disposé, j'imagine, à ranger parmi les produits de l'art oriental les tapis du festin de Trimalcion, où étaient figurés (*picta*) des filets, des piqueurs armés d'épieux, et tout l'équipage d'une chasse[2]; mais, à coup

---

[1] Cl. Claudian., *De Raptu Proserp.*, lib. I, v. 254. Cf. lib. II, v. 15, et *De Probin. et Olybr. fratr. consul. Paneg.*, v. 177 et seq.

[2] P. Petron. Arbit., *Satyricon*, cap. XL.

sûr, c'était à Rome qu'avaient été décorées les nappes d'Héliogabale, sur lesquelles, au dire de Lampride, étaient figurés, à l'aiguille ou en tapisserie, tous les plats qui devaient paraître aux différents services[1]. Un autre écrivain de l'Histoire Auguste, rapporte que dans la famille des Macriens, les femmes portaient l'image d'Alexandre le Grand brodée de différentes couleurs, sur leurs tuniques, sur leurs ceintures et sur leurs manteaux[2], comme certains, pendant le moyen âge, faisaient pour la représentation de Jésus-Christ[3].

Nappes d'Héliogabale.

Image d'Alexandre brodée sur les vêtements des femmes de la famille des Macriens. Véroniques.

Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer que Lampride ne semble pas bien sûr du procédé employé par les artistes de son temps qui étaient chargés de représenter les plats de la table impériale, et qu'ensuite l'expression de *liciis variantibus*, de Trebellius Pollion, n'a jamais été expliquée d'une manière satisfaisante par les divers commentateurs de l'Histoire Auguste. On la retrouve, ou peu s'en faut, dans un écrivain postérieur, qui, faisant la satire de ses contemporains, parle de leurs tuniques couvertes de figures d'animaux[4], mode encore en vigueur au temps de

Observations sur des passages de Lampride et de Trebellius Pollion.

---

[1] Æl. Lamprid., *Antonin. Heliogabal.*, cap. XXVI.

[2] Trebell. Poll., *Triginta Tyranni*, cap. XIII.

[3] C'est ce que nos ancêtres appelaient *verounice*, *veronique*, et nos voisins *vernacle*, *vernicle*, etc. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 115, not. 2; *Histoire de Dauphiné*, par B. de Valbonnais, tom. II, pag. 275; *les Ducs de Bourgogne*, IIe part., tom. II, pag. 8, n° 2064; *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*, pag. 35; *Formulare Anglicanum*, by Thomas Madox, London, 1702, in-folio, pag. 428; *the Vision of Piers Ploughman*, v. 3537, 3549 (édit. de Th. Wright, tom. Ier, pag. 108, 109); *The Canterbury Tales*, prol., v. 687. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 779, col. 1 et 2, v° *Veronica*; et *the Glossary of ecclesiastical Costume*, v° *Vernacle*.

[4] « ... fimbriæ tunicasque... varietate liciorum effigiatæ in species animalium multiformes. » Amm. Marcell., lib. XIV, cap. VI.

Gratien, comme nous le savons par un poëte de l'époque[1], et que l'on retrouve à celles de saint Astérius, de saint Jean Chrysostome et de Théodoret, qui s'élèvent contre ce luxe[2].

Mentions, dans saint Jérôme, de tapis peints et de l'art babylonien.

Un autre père de l'Église, saint Jérôme, parle des tapis peints en usage de son temps[3], et de l'art babylonien[4]. Plus généralement on appelait la broderie l'*art phrygien* ou l'*art de peindre à l'aiguille*, désignations que l'on continua à employer pendant le moyen âge, concurremment avec celles d'*ars plumaria*, d'*ars Anglica*, d'*opus plumarium*, *Cyprense* ou *Anglicum*[5].

Madone de Vercelli attribuée à sainte Hélène.

Sans nous arrêter à la madone conservée à Vercelli, qu'on suppose faite par la mère de Constantin, espèce de broderie formée de pièces de soie cousues ensemble, mais où les têtes et les mains sont peintes à l'huile[6]; sans revenir sur ce que

---

[1] Aurel. Prudent., *Hamartigen.*, v. 288.

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 20, 21.

[3] *Epist. LIV* (al. XXXVI) *S. Hieron. ad Pammachium*, script. ann. 398 (*S. E. Hieron. Oper.* tom. IV, pars alt. Paris., M. DCC. VI., in-folio, pag. 585.)

[4] « Pro gemmis et serico divinos codices amet, in quibus non auri et pellis Babylonicæ vermiculata pictura, » etc. *Ep. LVII* (al. VII) *ad Lætam de institutione filiæ*, script. ann. 398 vel circiter. (*Ibid.*, pag. 595.)

[5] Voyez la XXVe dissertation de Muratori (*Antiquit. Ital. med. ævi*, tom. II, col. 401-405), et le Glossaire de du Cange, tom Ier, pag. 256, col. 3, vo *Anglicum opus;* tom. II, pag. 733, col. 2, vo *Cyprense opus;* et tom. V, pag. 310, col. 2 seq., vis *Plumacium*, *Plumarium*, no 2, *Plumarii*, etc., sans négliger les articles *Racamas*, *Racamatura* et *Ricamum*, pag. 573, col. 1, et 768, col. 2. Cf. ibi supr., tom. Ier, pag. 369; tom. II, pag. 241, not. 2. Quant au mot *ratcanu*, dont on trouve un exemple, pag. 592, col. 2, à l'art. *Rastacius color*, il me paraît n'être que le substantif *racamas* dont la finale aura été mal écrite.

Voyez encore *Poésies populaires latines du moyen âge*, pag. 227.

[6] *Des Origines traditionelles de la peinture en Italie*, par Louis Viardot. Paris, Paulin, 1840, in-8o, pag. 53, en note. Cet ouvrage n'est pas le seul que l'on ait attribué à sainte Hélène; dans l'inventaire des joyaux d'or et d'argent de Philippe le Bon, il est fait mention d'une « riche et ancienne table d'autel de brodeure,

nous avons dit plus haut relativement aux ornements brodés donnés par les papes et les empereurs aux églises de Rome, depuis le IVe jusqu'au IXe siècle[1], et touchant les rideaux d'autel conservés autrefois dans l'église de Saint-Étienne de Ravenne[2], nous parlerons maintenant de l'*opus Anglicum*, si souvent cité dès les premiers temps du moyen âge. Il est bien difficile de dire ce que ce pouvait être; car si nous trouvons cette expression employée à propos de broderie, nous la voyons aussi figurer dans la description d'objets d'orfévrerie. Ainsi, dans la chronique du Mont-Cassin, par Léon d'Ostie, il est dit d'un reliquaire où les religieux de ce monastère avaient placé une parcelle du linge avec lequel le Sauveur avait essuyé les pieds de ses disciples, que c'était un petit endroit merveilleux, habilement et splendidement décoré d'argent, d'or et de pierres précieuses, à la manière anglaise, *opere Anglico*[3]; et dans un inventaire de 1380, nous voyons deux coupes de vermeil *de opere Angliæ*, chacune avec un couvercle émaillé[4]. Ces coupes, ce reliquaire

*Opus Anglicum.*

Emploi de cette expression à propos d'orfévrerie comme à propos de broderie.

---

que on dit que la premiere emperreriz chrestienne fist. » Voyez *les Ducs de Bourgogne*, IIe part., tom. II, pag. 243, n° 4092.

[1] Voyez tom. Ier, pag. 28. Séroux d'Agincourt a fait le relevé de tous ces ornements dans son *Histoire de l'art par les monuments*, tom. Ier, pag. 98-102.

[2] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 28.

[3] Lib. II, cap. XXXIII. (*Rer. Ital. Script.*, tom. IV, pag. 260, col. 2, C; *Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. V, pars I, pag. 101, n° 11.)

[4] *Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, tom. III, preuves, pag. LXV. Avec ces coupes se trouvaient six chandeliers de cuivre doré, de l'œuvre de Saint-Martial. Je suppose que cet *opus Sancti Martialis* n'est autre que l'*opus Lemovicense* ou *Lemoviticum*, dont étaient faits, entre autres, deux bassins mentionnés dans un cartulaire de l'église d'Amiens. Voyez *une Cité picarde au moyen âge*, pag. 152, en note. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 119, col. 1, v° *Limogia*; et *the Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 314, col. 2.

Dans ce dernier ouvrage, je vois au même endroit la mention d'une châsse de

avaient-ils été fabriqués dans la Grande-Bretagne? Voilà encore une question que je suis forcé de laisser sans réponse. Toutefois, je ferai remarquer que dans la suite des mêmes chroniques du Mont-Cassin, il est question d'un Anglais attaché en qualité d'orfévre à ce riche monastère [1]. Or, à cette époque, le luxe dans les vêtements, surtout dans les vêtements d'église, était si grand, il était si ordinaire de les surcharger d'orfévrerie et de pierres précieuses, qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que l'état d'orfévre fût confondu avec celui de brodeur, et que l'un et l'autre fussent entre les mains des Anglais.

Orfévre anglais attaché au Mont-Cassin.

On est disposé à le croire en voyant un moine de la fin du XI^e siècle célébrer, dans la même phrase, le génie des orfévres de cette nation, et l'habileté peut-être encore plus grande, dit-il, des jeunes Anglaises, qui constellaient d'or, de perles et de pierreries, et décoraient artistement les insignes de la royauté et les ornements pontificaux, éclatants de pourpre et d'écarlate [2]. Nous savons d'ailleurs que les femmes anglaises, bien avant la conquête, travaillaient considérablement au métier et à l'aiguille, et se montraient aussi habiles dans cette branche de l'art que les hommes dans toutes les autres [3]. Au VII^e siècle, sainte Etheldreda, vierge et reine, première abbesse d'Ely, offrait à saint Cuthbert, qui n'était pas encore évêque, une étole et une mani-

Éloge des orfévres et des brodeuses de cette nation au XI^e siècle.

Étole et manipule de saint Cuthbert brodées par sainte Etheldreda.

---

la fabrique de Durham, *de opere Dunelmensi*. Sait-on quelque chose de cette œuvre? Pour mon compte, je ne crois pas l'avoir jamais vue nommée ailleurs.

[1] Lib. III, cap. XXII. (*Rer. Ital. Script.*, tom. IV, pag. 423, col. 2, A.)

[2] *Vita S. Augustini, episc. Cantuar.*, etc., auct. Gocelino monacho, cap. I. (*Acta sanctor. Maii*, tom. VI, pag. 380, col. 1, C, n° 2.)

[3] *Gesta Guillelmi ducis*, etc., apud Duchesn., *Hist. Normann. Script. antiqui*, pag 211, B.

pule, qu'elle-même, disait-on, avait habilement brodées et décorées d'or et de pierreries; vénérables reliques que l'on voyait encore, au XII^e siècle, dans l'église de Durham[1], dont un moine vantait, à la même époque, une chambrière de Mathilde, plus tard reine d'Écosse, comme une brodeuse supérieure à toutes les femmes de l'Angleterre[2].

Habileté merveilleuse d'une chambrière de Mathilde, reine d'Écosse.

Nous apprenons de Guillaume de Malmesbury qu'une femme pieuse, désirant broder un vêtement sacerdotal, obtint de Dunstan, jeune alors, qu'il en fît le dessin, qu'elle imita avec des fils d'or[3]; et ce n'est pas le seul exemple de cette espèce. Les quatre filles d'Edward l'Ancien sont très-louées pour leur grande assiduité et leur adresse à filer et à travailler au métier, ainsi qu'à l'aiguille[4]. Ædelfleda, veuve de Brithnod, duc de Northumberland, dans le X^e siècle, fit présent à l'église d'Ely d'un rideau, ou plutôt d'une tapisserie, sur lequel on avait retracé les actions de son mari, afin de conserver le souvenir de sa valeur[5]. Plus tard, la reine

Saint Dunstan trace le dessin des broderies d'un vêtement sacerdotal.

Dames anglo-saxonnes mentionnées pour leur habileté dans l'art de la broderie.

---

[1] *Vita S. Etheldritæ*, etc., cap. IX, n° 22. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. II, pag. 748.)

[2] « Fœmina igitur prædicta, operis texturæ scientia purpuraria nobilis exstiterat, et aurifrixoria artificiosæ compositionis peroptima super omnes Angliæ mulieres tunc temporis principaliter enituerat. » *Reginaldi mon. Dunelm. Libell. de adm. B. Cuthberti virtut.*, etc., cap. LXXIV, pag. 152.

[3] *Vita S. Dunstani, arch. Cant.*, auct. Osberno. (*Anglia sacra*, pars II, pag. 94; *Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. V, pag. 664, n° 10.)

La chasuble dont saint Dunstan lui-même se servait fréquemment pour dire la messe, vêtement conservé autrefois dans l'abbaye de Westminster, était sans aucune espèce de broderie. Voyez *Mirac. S. Dunstani*, auct. Osberto. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. V, pag. 712, n° 28.)

[4] Will. Malmesb., *De Gest. reg. Angl.*, lib. II, cap. V. (*Rer. Anglic. Script. post Bed. præcip.*, ed. M.DCI., pag. 47, lin. 10; ed. Th. Duffus Hardy, tom. I, pag. 198, § 126.)

[5] *Hist. Eliens.*, lib. II, cap. VII; apud Th. Gale, *Hist. Britann., Saxon., Anglo-Dan. Script. XV*, tom. III, pag. 494, 495.

Algiva ou Emma, femme de Cnut, enrichissait le même lieu de précieuses étoffes, dont une au moins avait été bordée partout d'orfroi et décorée par la reine elle-même, en certains endroits, d'or et de pierreries disposées comme en tableaux, avec un tel art et une telle richesse qu'on eût vainement cherché sa pareille en Angleterre [1], témoignage que l'historien d'Ely rend également à une chasuble donnée par l'archevêque Stigand et enlevée par Guillaume le Bâtard [2].

Don de Witlaf, roi de Mercie, à l'abbaye de Croyland.

De même, Witlaf, roi de Mercie, donna, par une charte, à l'abbaye de Croyland le manteau de pourpre qu'il avait porté le jour de son couronnement, afin que l'on en fît une chape pour le prêtre qui officiait à l'autel, et son voile d'or, sur lequel était brodé le siége de Troie, pour qu'il fût suspendu dans l'église le jour de sa naissance [3].

Alwid et Leuide, habiles brodeuses anglaises au XIe siècle.

Après les donataires de ces beaux ouvrages, il serait certainement de toute justice d'en nommer les auteurs; malheureusement l'histoire a pris peu de souci de conserver les noms d'obscurs ouvriers. Il en est deux, cependant, qui ont survécu au naufrage général, et nous nous empressons de leur consacrer ici un souvenir. L'un est celui d'une ouvrière appelée Alwid, qui possédait à Ashley, dans le comté de Buckingham, deux hides de terre, plus, du domaine même du roi Edward le Confesseur, une demi-hide que le comte Godric lui avait octroyée pour tout le temps qu'il resterait comte, à la condition qu'Alwide apprendrait à sa fille à bro-

---

[1] *Hist. El.*, lib. II, cap. XXI; ap. Gale, tom. III, pag. 502, et Wharton, *Anglia sacra*, tom. I, pag. 607. Cf. *Acta S. Etheld.*, ap. Bolland., *Act. sanctor. Junii*, tom. IV, pag. 529, col. 2.

[2] *Hist. El.*, lib. II, cap. XLI; ap. Gale, tom. III, pag. 514, et Wharton, tom. I, pag. 609.

[3] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 182, not. 1.

der[1]. L'autre est Leuide, mentionnée plus loin dans le *Domesday-Book* comme ayant fait et faisant encore les broderies du roi et de la reine[2]. Nous verrons bientôt dans le testament de Mathilde, la femme d'un certain Alderet occupée à Winchester à un travail semblable.

Passage de saint Aldhelm sur le tissage des étoffes de prix.

La manière dont on faisait ces ouvrages au métier, se trouve en quelque sorte expliquée par une comparaison, dont Aldhelm, évêque de Sherburn, a fait usage dans son livre *de Virginitate* : « Le tissu d'un rideau ou d'une couverture, dit-il, si la chaîne de pourpre ou d'autre couleur ne s'y marie à une trame serrée, et si l'art du brodeur n'y ajoute différentes figures, mais que l'étoffe ne présente qu'une couleur uniforme, ne saurait évidemment plaire aux yeux et donner l'idée de la plus parfaite beauté[3]. »

Fréquentes mentions de travaux de l'œuvre d'Angleterre.

A partir des temps saxons jusqu'à la fin du moyen âge, il est fréquemment fait mention de travaux d'aiguille exécutés en Angleterre ou à la façon de ce pays. C'est « une bourse de

---

[1] « De his tenuit Aluuid puella .II. hidas... et de dominica firma regis Eduardi habuit ipsa dimidiam hidam, quam Godricus vicecomes ei concessit quamdiu vicecomes esset, ut illa doceret filiam ejus aurifrisium operari. » *Domesday-Book*, etc., vol. I, MDCCLXXXIII, in-fol., fol. 149 recto, col. 2, *in fine*.

[2] « Hec Leuide fecit et facit aurifrisium regis et regine. » *Ibid.*, fol. 74 recto, col. 2, *in med.*

[3] « Siquidem cortinarum sive stragularum textura, nisi panniculæ purpureis, imo diversis colorum varietatibus fucatæ inter densa filorum stamina ultro citroque decurrant, et arte plumaria omne textrinum opus diversis imaginum thoracibus perornent, sed uniformi coloris fuci sigillatim confecta fuerit : liquet profecto quomodo nec oculorum obtutibus jocunda, nec pulcherrimæ venustati formosa videbitur, » etc. S. Aldhelm., *de Laud. virginit.*, cap. VII. (*Maxima Bibliotheca veterum Patrum*, etc., ed. Margarin. de la Bigne, tom. XIII, Lugdun., M.DC.LXXVII., pag. 34, col. 1, D.) Cf. *Antiquit. Ital. med ævi*, tom. II, col. 402, C et seq.

Guillaume de Malmesbury a donné la description de la chasuble d'Aldhem; sur un fond de pourpre, on y voyait des espèces de paons dans des écussons noirs. Voyez le recueil de Gale, tom. III, pag. 351, lig. 17.

soie de l'euvre d'Angleterre, où il a sainctuers[1], » une chape à images sur champ d'or *d'ouvraige d'Angleterre*, « une autre chape à prelat brodée sur or, à images de point d'Angleterre[2], » deux draps d'or à images, de la façon d'Angleterre[3], une autre chape brodée d'or de même[4], deux draps de tartaire, sur l'un desquels on voyait l'histoire de saint Nicolas, *de opere Anglicano*[5]. Toutefois, cette expression devait avoir un sens plus général; car je la trouve employée à propos de draps de laine[6], et il est peu probable qu'ils fussent brodés.

Anecdote relative à la perfection des broderies anglaises.

Rien, je crois, ne peut donner une meilleure idée de la perfection des broderies anglaises au moyen âge, qu'une anecdote que nous laisserons raconter à Matthieu Paris :

---

[1] Invent. des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328), dans le IIe volume des Mélanges de Clérembaut, n° 79, pag. 12.

[2] Invent. de Charles V, Ms. n° 8356, folio cvij verso, nos 1037, 1038.

[3] *Ibid.*, fol. vjxx. ij. verso, n° 1159.

[4] Invent. des joyaux de Philippe le Bon, 12 juillet 1420, n° 4097. (*Les Ducs de Bourgogne*, IIe part., tom. II, pag. 244.)

[5] *Testam. Johann. Gasgui episc. Massil.*, ann. 1344, ex tabul. ejusd. eccl. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 61, col. 2, vo *Pannus Cartarinus*.)

Un inventaire de l'an 1406, donné dans le *Bulletin archéologique* publié par le Comité historique des arts et monuments, tom. III, pag. 447-451, offre du drap de Chypre, du drap de Lucques, du drap de Venise, *operata de anglis*; et parmi les chapelles du roi Charles VI (1424), il est fait mention d'une chape à images sur champ d'or *ouvragé d'angles*, et d'une autre chape à prélat brodée sur or à images *d'angles* et orfrois de même (*Collect. des meill. dissert.*, etc., tom. XIX, pag. 227). On peut croire que là il ne s'agit plus d'ouvrage d'Angleterre, en voyant ailleurs *angelez* à la place d'*angles*, qui avait autrefois le sens d'*anges* : « Item, deux autres chappes de veloux vert figuré, dont les orfraiz de l'une sont faiz à *angelez* aciz sur thafetas blanc, » etc. (*Extr. de l'Invent. des reliques... du chapitre de Saint-Hilaire*, etc. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, tom. Ier, pag. 496.)

[6] *Test. card. Anglic. Grimoard.*, 1388; ap. Baluz., *Vitæ Papar. Avenion.*, tom. II, col. 1037. A la page précédente, il est fait mention d'un parement d'autel où l'on voyait la figure de la Vierge et des saints, et d'autres parements *operis Lucani*.

« Vers le même temps (1246), le seigneur pape s'étant aperçu que les ornements ecclésiastiques de quelques Anglais, par exemple les chapes de chœur et les mitres étaient brodées en fil d'or d'une manière désirable, demanda où ces ouvrages avaient été faits. « En Angleterre, » lui répondit-on. Alors le pape : « L'Angleterre est vraiment pour nous un « jardin de délices. C'est vraiment un puits intarissable; et « là où beaucoup de choses abondent, on peut extorquer « beaucoup à beaucoup. » Aussi le même seigneur pape, alléché par la concupiscence des yeux, envoya des lettres sacrées et scellées à presque tous les abbés de l'ordre de Cîteaux établis en Angleterre, aux prières desquels il s'était recommandé dans le chapitre de Cîteaux, pour qu'ils lui fissent passer sans délai ces broderies en or qu'il préférait à toutes, et dont il voulait orner ses chasubles et ses chapes de chœur, comme si ces acquisitions ne devaient rien leur coûter. Cette demande du pape ne déplut pas aux marchands de Londres qui faisaient commerce de ces broderies, et qui les vendirent le prix qu'ils voulurent[1], » etc.

Induction à tirer du récit qui précède.

D'après cette dernière phrase, il est clair que ces broderies étaient faites par des ouvriers, surtout par des ouvrières[2], dont le travail concourait, avec celui des personnes pieuses, à la splendeur des cérémonies de l'église, sans compter qu'il y avait jusqu'à des femmes nobles qui passaient leur temps à décorer d'or et de pierres précieuses, de peintures

---

[1] *Math. Paris. Historia major*, ed. 1640, pag. 705, lin. 12.

[2] On trouvera sur ce point, auquel il nous est impossible de nous arrêter, des lumières dans les *Issues of the Exchequer*, pag. 14, 16, 23, 133, et dans l'*Issue Roll*, pag. 17, 154, 285, etc. Voyez aussi un petit livre intitulé *English medieval Embroidery*. London, John Henry Parker, MDCCCXLVIII, in-16, pag. 16-22.

Broderies exécutées dans les couvents.

Saint Césaire interdit ce genre de travail aux religieuses vivant sous sa règle.

Manufactures d'ornements d'église dans les couvents.

et de fleurs, les vêtements des rois et des riches[1]. Il devait sortir aussi beaucoup de broderies des couvents, bien que certains fondateurs d'ordres, à l'exemple de saint Césaire, évêque d'Arles au VIe siècle, ne voulussent pas que les religieuses, vivant sous leur règle, s'occupassent de cette manière[2]; mais tous n'étaient pas aussi rigoureux[3], et il y avait tel monastère de femmes qui renfermait une manufacture d'ornements d'église, et tel couvent d'hommes où cette manufacture était située à quelque distance. Par exemple, l'auteur de la chronique de Farfa fait mention de la métairie de

---

[1] « Plumaria, et acupictura, et omne polymitum, vel stragula, sive ornaturæ, nunquam in monasterio fiant. Ipsa etiam ornamenta in oratoriis simplicia esse debent, nunquam plumata, nunquam holoserica, nunquam bombycina....Acupictura nunquam nisi in mappulis aut facitergiis, in quibus abbatissa jusserit, fiat. » *Regula monasterii Cæsariæ virg.*, § 8, n° 43. (*Acta sanctorum Januarii*, tom. I, pag. 734, col. 1.) Donat, qui vivait à la fin du même siècle que saint Césaire, a reproduit cet article de la règle du bienheureux évêque au ch. LXIII de la sienne.

Parmi les dispositions d'un concile tenu à Cloveshoe dans le siècle suivant, il s'en trouve une par laquelle il est recommandé aux religieuses, entre autres choses, de s'occuper plutôt de lecture et du chant des psaumes que du tissage et de la décoration des habits mondains : « magisque legendis libris, vel canendis psalmis, quam texendis et plectendis vario colore inanis gloriæ vestibus studeant operam dare. » *Concilium celebre Cloveshoviæ*, etc., A. D. 747, can. 20. (*Concilia... orbis Britannici*, etc., op. et scrut. Henrici Spelman, tom. I, Lond. CIↃ. IↃ C. XXXIX., in-fol., pag. 250.)

A la même époque, saint Boniface, dans une lettre écrite en 745 à Cuthbert, archevêque de Canterbury, tonnait contre les ornements des habits (*ornamenta vestium... latissimis clavis et vermium imaginibus clavata*), qui, dit-il, répandaient le désordre dans les cloîtres (*ibid.*, pag. 241), et quarante ans plus tard, un autre concile anglais défendait aux chanoines de se vêtir d'habits teints des couleurs de l'Inde ou précieux. (*Concil. Calchut.*, ann. grat. 787, can. 7. (*Ibid.*, pag. 294.)

[2] Saint Césaire interdisait également à ses religieuses les couvertures de lits en usage chez les laïques, et les tapis brodés, *tapetia picta*. Voyez *Reg. monast. S. Cæsariæ virg.*, § VIII, n° 44. (*Acta SS. Jan.*, tom. I, pag. 734, col. 1.

[3] « Erat in civitate matrona nobilis... artis purpurariæ peritissima, quæ regum divitumque vestes ornare auro, illustrare gemmis, picturis et floribus opere polimito variare consueverat. » Ailred. abb. Rievall., *de Vita et Mirac. Edw. Confess.*, ap. Twysden, *Rer. Anglic. Script. X*, tom. I, col. 409, lin. 23.

Saint-Benoît, *in silva-plana,* où il y avait eu de tout temps un atelier d'ouvrières serves occupées à ce travail [1]; et le moine qui a écrit l'histoire d'Ely rapporte d'une noble dame anglo-saxonne, que, s'étant donnée à l'église et ayant fait profession de demeurer perpétuellement à Ely, on lui avait assigné un lieu voisin du monastère, où elle vaquait plus secrètement avec de petites filles (*cum puellulis*) à des travaux de broderie et de tissage, dans lesquels elle excellait, et que là elle avait fait à ses frais et de ses mains une chasuble blanche [2]. Au VII^e siècle, sainte Eustadiole, abbesse de Bourges, faisait des vêtements sacrés, et décorait les autels de parements précieux, fort élégamment confectionnés par elle et par ses religieuses, avec des broderies et des franges d'or, sans parler des tapisseries dont elle ornait les murs [3]. Au VIII^e siècle, deux sœurs, successivement abbesses du monastère de Valencina, en Belgique, se firent remarquer par leur habileté dans tous les travaux de femme, et par le soin avec lequel elles évitaient l'oisiveté comme une peste dangereuse; l'anonyme de la fin du IX^e siècle qui nous donne ces renseignements, ajoute que de son temps on conservait encore de petites draperies (*palliola*) tissues de leurs propres mains et décorées d'innombrables ornements en or et en perles, relatifs à Dieu et aux saints, compositions dont il vante l'art et la variété [4].

En général, dans les grands monastères, comme dans

---

[1] *Rer. Italic. Script.*, tom. II, pars II, col. 469, A.

[2] *Hist. Eliens.*, lib. II, cap. XXX. (*Hist. Britann., Saxon., Anglo-Dan. Script. XV*, op. Th. Gale, tom. III, pag. 508.)

[3] *De S. Eustadiola*, etc., n° 3. (*Acta sanctor. Junii*, tom. II, pag. 133, col. 2, E.)

[4] *Vita SS. Harlindis et Reinulæ, abbat. Eikens.*, etc. cap. V. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars I, pag. 656, 658.)

Ateliers de tissage et de broderie dans les grands monastères.

Travaux du même genre exécutés par des femmes de qualité et des bourgeoises.

celui de Saint-Gal, il y avait des tisserands et des brodeurs d'étoffes précieuses pour l'ornement de l'église et les besoins du culte [1] : ce qui n'empêchait pas les femmes de qualité et les bourgeoises de se livrer à une occupation si propre à leur sexe, grâce à laquelle elles pouvaient parer les autels, embellir leurs demeures ou faire des présents. C'est ainsi que sainte Wiborade, qui vivait à Saint-Gal au commencement du IXe siècle, avait coutume de faire de ses propres mains de belles chemises pour envelopper les livres saints du monastère [2], où l'on pouvait voir un beau voile, ouvrage de Richlin, sœur de l'abbé Hartmot [3], et qu'Hadwiga, fille de Henri, duc de Souabe, offrait souvent à la même abbaye des chasubles de soie et d'autres ornements d'église brodés de sa main; les plus remarquables étaient une aube, sur laquelle la noble ouvrière avait représenté en or les noces de Philologie, une dalmatique et une tunique de sous-diacre

---

[1] « Nimia est tamen... varietas vestis ecclesiæ; qua scribitur induere, si utrosque quos dicimus, suo quidem colore in eam dignatur intexere aut de foris, ut interdum solet, polimetare. » *Ekkehardi IV Casus S. Galli*, etc., cap. X. (*Alamannicarum Rerum Scriptores aliquot vetusti*, ed. Melchiore Haiminsfeldio Goldasto, tomi primi pars prima, pag. 80; *Monumenta Germaniæ historica*, ed. G. H. Pertz, script. tom. II, pag. 121, lin. 26.) Cf. *Les Brodeurs de l'abbaye de Saint-Bertin aux* XVe *et* XVIe *siècles*, par M. de la Fons-Mélicocq. (*Bulletin des comités historiques*, archéologie, beaux-arts, janvier 1851, pag. 10-12.)

[2] *Vita S. Wiborad.*, etc. (*Acta sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. V, pag. 46, n° 5.) Un passage d'un ancien rituel de Soissons cité par D. Martène (*Tractatus de antiqua Ecclesiæ disciplina*, etc. Lugd., M. D. CCVI., in-4°, cap. XXIII, pag. 382, lin. 22), nous apprend que l'Évangile figurait à l'office enveloppé d'une chemise de soie. Généralement on le portait sur un linge. (*De antiquis Ecclesiæ Ritibus*, stud. et op. Domn. Edm. Marten., pars I, pag. 99, 108, 110.)

[3] « ... Hartmotus velum optimum, quod adhuc hodie in quadragesima ante crucem extra chorum appenditur, per manus sororis suæ nomine Richlin contextum donavit. » *Ratperti... Liber de Origine et diversis casibus monast. Sancti Galli*, cap. X, apud Goldast., *Alamann. Rer. Script. aliquot vet.*, etc., pars I, pag. 31, lin. 20.

presque d'or, que la princesse reprit, sur le refus qui lui fut fait d'un antiphonier qu'elle avait demandé à l'un des abbés[1]. Plus généreuse, peut-être aussi plus habile, la reine Adhélais, femme de Hugues Capet, offrit à l'église de Saint-Martin de Tours une chasuble sur laquelle elle avait représenté en or, entre les épaules, Dieu le Père environné de séraphins et de chérubins inclinés devant lui, et sur la poitrine l'Agneau de Dieu adoré par quatre animaux placés aux quatre coins. Le même monastère devait aussi à la même princesse une chape tissue d'or et deux d'argent, et l'abbaye de Saint-Denis une chasuble d'un merveilleux travail, ainsi qu'un ornement tissé par elle, et connu sous la dénomination d'*Orbis terrarum*, très-différent d'un autre dû à Charles le Chauve[2].

L'impératrice Judith excellente brodeuse.

La mère de ce prince, l'impératrice Judith, était elle-même une excellente brodeuse. En 826, quand Heriold, roi de Danemark, vint se faire baptiser à Ingelheim avec toute sa famille, cette princesse, qui tint la reine sur les fonts, lui fit don d'une robe de sa façon, relevée d'or et de pierres précieuses[3]. Il paraît, du reste, que dans le pays des néophytes, comme dans tout le Nord, l'art de la peinture sur étoffes, ou, comme je l'imagine, de la broderie, était tout aussi avancé que dans l'Occident. Quand Hengist et Horsa arrivèrent de la Germanie, on portait devant eux une bannière qui représentait un cheval blanc[4], et, du temps d'Alfred, les Danois avaient un étendard fameux, appelé *reafan*,

Habileté des femmes du Nord en ce genre.

---

[1] *Ekk. IV Cas. S. Galli*, etc., cap. x; apud Goldast., tom. I, pars I, pag. 82.

[2] *Helgaldi Floriac. mon. Vita Roberti regis*, cap. XIV. (*Rec. des hist. des Gaules*, etc., tom. X, pag. 104, D.) Voyez encore ci-dessus, tom. II, pag. 56.

[3] *Ermoldi Nigelli Carm. elegiac. in honor. Hludowici*, lib. IV. (*Rer. Ital. Script.*, etc., tomi II pars alt., col. 69, A.)

[4] Bed., *Hist. eccl. gent. Anglor.*, lib. III, cap. XI.

où l'on voyait un corbeau qui avait été travaillé avec beaucoup d'art par les trois sœurs d'Hunguar et d'Habba[1], filles de Lodbrog le Danois, auxquelles il semble que l'on puisse comparer celles de Freya et d'Od, vierges d'une grande beauté dont le nom servait, en Norvége, à désigner des tissus précieux[2]. Ajoutez à cela la bannière d'Harold II, sur laquelle était représentée la figure d'un guerrier combattant[3]. J'ai parlé ailleurs[4] du riche poêle destiné par Cnut le Danois à servir d'ornement à la tombe d'Edmond Côte de Fer; l'artiste y avait brodé des pommes d'or élégamment entremêlées avec des perles.

Héroïnes d'anciens poëmes français représentées occupées à broder.

Qui lirait nos vieux trouvères, verrait souvent leurs héroïnes avec de riches étoffes, et occupées à les broder d'or et de soie :

Bele Erembors à la fenestre, au jor,
Sor ses genoz tient paile de color.

*Bele Erembors*, coupl. II. (*Le Romancero françois*, pag. 49.)

Bele Yolans en chambre coie,
Sor ses genouz pailes desploie,
Cost un fil d'or, l'autre de soie.

*Bele Yolans*, coupl. I. (*Ibid.*, pag. 53.)

---

[1] Asser., *de Ælfredi Rebus gestis*, apud Guilielm. Camden., *Anglica*, *Normannica*, etc. Francofurti, anno M.D.CIII., in-fol., pag. 10, lin. 25. Cf. *Emmæ Anglorum reginæ Encomium*, apud Duchesn., *Histor. Norm. Script. antiqui*, pag. 169, D; et *An Account of the Danes and Norwegians in England, Scotland, and Ireland*, by J. J. A. Worsaae. London : John Murray, 1852, in-8°, pag. 58.

[2] « Freya vario ingenio prædita fuit : maritum habuit Odum nomine, filias Hnoss et Gersimi, formosissimas virgines, quarum nominibus pretiosissima cimelia exinde censentur. » *Thormodi Torfæi... Historia Rerum Norvegicarum*, etc. Hafniæ, MDCCXI, in-folio, lib. IX, cap. III; tom. I, pag. 374.

[3] Guill. Pictav., *Gesta Guillelmi ducis Normann.*, etc., apud Duchesn., *Hist. Normann. Script. antiq.*, pag. 206, C. — Will. Malmesb., *De Gest. reg. Angl.*, lib. III; ap. Savile, ed. M.DCI., pag. 101, lin. 9.

[4] Tom. Ier, pag. 139.

Dans le *Roman de la Violette*, Girbert de Montreuil nous représente la fille d'un bourgeois de Châlons occupée à *parer* chez son père, c'est-à-dire à broder, de soie et d'or, une étole et un amit, qu'elle semait de petites croix et d'étoiles[1]. Enfin, la maîtresse de l'archiprêtre de Hita avait aussi ce talent, si l'on peut s'en rapporter au digne ecclésiastique, qui dit d'elle :

> Sabe toda noblesa de oro é de seda.
>
> *Poesias del arcipreste de Hita*, st. 69. (*Colecc. de poes. castell.*, tom. IV, pag. 19.)

Eudes Rigaud défend aux religieuses cette sorte de travail.

Les religieuses elles-mêmes se livraient à des travaux du genre de ceux qui viennent d'être indiqués; mais il paraît qu'elles ne se bornaient pas à décorer des ornements sacerdotaux : aussi l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, se crut-il obligé de défendre dans plusieurs monastères de Normandie[2], ces travaux tant soit peu mondains, qu'un écrivain du xv^e siècle range parmi les *propugnacles* pour combattre Dieu[3].

Brodeurs et brodeuses de Paris à la fin du xiii^e siècle et au commencement du suivant.

Concurremment avec les religieuses et les femmes du monde, la broderie occupait, dans les principales villes de

---

[1] *Roman de la Violette*, pag. 113, v. 2292 et suiv. On lit *samit paré* dans *la Chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 8970; tom. I^er, pag. 363.

[2] « Inhibuimus ne moniales darent elemosinarias, fresellas, vel acuarias. » *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, etc., ed. Th. Bonnin. Rouen, Auguste le Brument, MDCCCLII, in-4°, pag. 326. — « Inhibuimus... ne elemosinarias, fresellas, acuarias et similia facerent, nec operarentur de serico, nisi quod esset ad cultum divinum. » *Ibid.*, pag. 401. — « Inhibuimus omnibus ne operarentur de serico, nisi ea quæ ad ecclesiam pertineant. » *Ibid.*, pag. 451. — « Inhibuimus ne elemosinarias, acuarias, freselos et consimilia operarentur. » *Ibid.*, pag. 456. Cf. pag. 486, 624, etc.

[3] *Le Jardin des Nobles*, Ms. de la Bibl. nat. n° 6853, fol. 57 verso, col. 1. Cf. *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. II, pag. 155.

l'Occident, un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. Pour ne parler que des brodeurs de Paris, ils y formaient un corps d'état qui, dès la fin du XIII^e siècle, donna lieu à des règlements auxquels on peut recourir, ne fût-ce que pour y lire les noms de plusieurs artistes de l'époque[1]. S'il se trouve quelqu'un qui ait intérêt à continuer cette liste, il pourra le faire à l'aide du Livre de la taille de Paris en 1313, où l'on voit quinze brodeurs ou brodeuses nommés[2].

Variétés des travaux de broderie et de tissage exécutés par les dames au moyen âge.

Pour peu que l'on rapproche les citations placées au bas de cette page, des passages rapportés dans notre tom. I^er, pag. 102 et 103, on verra que les dames du XII^e et du XIII^e siècle, sans parler de leurs aïeules, ne se bornaient point à faire de la broderie, mais qu'elles tissaient aussi des lacs, des orfrois, des franges, des aumônières, des ceintures et autres menus ouvrages[3], dont l'un portait le nom de *pourpre*, également affecté à une sorte d'étoffe. Leur habileté dans ces sortes de travaux est attestée, entre autres, par les attaches d'un sceau de Richard Cœur de Lion, sur lesquelles

---

[1] *Ordonnances relatives aux métiers de Paris*, § XVI. (*Réglemens sur les arts et métiers de Paris*, etc., publ. par G.-B. Depping, pag. 379-382.)

[2] *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, etc., publ. par J.-A. Buchon. Paris, Verdière, M DCCC XXVII, in-8°, pag. 13, 16, 22, 24, 33, 47, 61, 73, 81, 90, 106, 115. Ce dernier renvoi se rapporte à Thomas Chevalier, brodeur de *cointises*.

[3] On en trouve le détail dans un roman écossais traduit de notre langue. L'héroïne dit à sa maîtresse :

Had I silk and gold,
I sould make workis fair for to behold;
Pursis, beltis, with collourit quaife and kell, etc.
*Clariodus*, etc. Edinburgh : M. DCCC. XXX., in-4°, pag. 143, v. 953.

C'est sans doute à faire de pareils ouvrages qu'étaient destinés les métiers ainsi désignés dans un inventaire de l'arsenal de Carcassonne, en date de 1298 : « Item duos talerios ad operandum de sirica. » Voyez la collection Doat, vol. LXIV, fol. 32 verso.

M. Léopold Delisle a donné une notice intéressante[1]. Elles se composent de deux cordons de soie longs chacun d'environ cinquante centimètres. Le tissu en est très-épais, très-serré, et affecte la forme d'un petit boyau, disposition obtenue sans suture, non pas à l'aide d'un métier, mais par un procédé bien connu de nos dames, qui font dans cette circonstance usage d'un bouchon. Chacun de ces cordons est, dans une partie de sa longueur, chargé d'ornements dont les formes sont dérivées de celles du losange; l'autre bout est occupé par cette devise française :

Je sui druerie
Ne me dunez mie
Ki nostre amur deseivre
La mort pu[ist ja receivre].

Ces lettres, comme les ornements, se détachent en blanc. Au revers, les uns et les autres sont vert ou bleu tacheté de brun, tandis que le fond est blanc. Ces lettres et ces ornements n'ont donc pas été l'objet d'un second travail, d'une broderie ou d'un brochage; ils font partie même du tissu. A ces détails, que j'emprunte à M. Delisle, j'ajouterai, avec ce jeune érudit, que la précision, la netteté et l'élégance qui caractérisent l'œuvre, témoignent hautement de l'habileté de l'ouvrier, ou plutôt de l'ouvrière, et je ferai également observer que la devise dont ces cordons sont chargés, doit les faire ranger parmi les lacs d'amour.

A côté de cet article, il faut placer les gants, souvent dé-

---

[1] *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, tom. IV, sept.-oct. 1852, 1re livraison, pag. 56-62.

Gants brodés, aumônières de soie.

corés de broderies[1], et les aumônières, objets de parure plutôt que d'utilité, assez recherchés pour que Guillaume de Lorris pût dire :

De gans, d'aumosniere de soie
Et de çainture te contoie[2].

*Le Roman de la Rose*, édit. de Méon, tom. Ier, pag. 88, v. 2165.)

Escarcelle attribuée à Thibaut IV, comte de Champagne.

Certains de ces objets étaient d'une grande richesse, par conséquent d'un prix élevé[3], et annonçaient une habileté merveilleuse, un goût infini. Je n'en veux citer pour exemple que l'escarcelle ou aumônière, brodée en or et en soie, que l'on croit avoir appartenu à Thibaut IV, dit *le Chansonnier*, comte de Champagne et de Brie, et qui a été reproduite dans le grand recueil de Willemin[4].

Ouvrières d'aumônières *sarrazinoises* à Paris au XIIIe siècle.

Ces aumônières dites *sarrazinoises*, sans doute parce qu'elles avaient été empruntées au costume oriental, occupaient, dès la fin du XIIIe siècle, toute une classe d'ouvrières, qui avait ses statuts[5], ce qui n'empêchait pas les femmes du

---

[1] Il l'en dona le gant à l'or paré.
*La Chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 2489 ; tom. Ier, pag. 103.

[2] Ce mot, synonyme de *parer*, l'était également comme celui-ci, de *broder* : « Ledit Estienne Castel, pour sa peine de broder et *cointir* ledit chaperon de la devise dessusdicte, » etc. *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 148.

Voyez sur le mot *queintise*, usité dans l'anglais d'autrefois, ci-dessus, tom. Ier, pag. 101; le Glossaire de du Cange, tom. II, pag. 422, col. 3; et *Arthour and Merlin*, pag. 210, v. 5659, 5666, et pag. 321, v. 8681.

[3] Chascune femme ne peult pas bource avoir
D'or et de soye richement estoffée.
*Le Parement et triumphe des dames*, etc., ch. xi ; édit. de Paris, pour Jean Petit et Michel le Noir, s. d., pet. in-4°, 8e feuillet recto de la sign. D.

[4] Tom. Ier, pag. 68, col. 2, et pl. 114.

[5] *Ordonnances relatives aux métiers de Paris*, § XVII. (*Réglemens sur les arts et métiers*, etc., pag. 382-386.) On y trouve un grand nombre d'ouvrières d'aumônières *sarrazinoises*.

monde, voire même les religieuses, de se livrer également à ce genre d'ouvrage[1]. Il venait cependant des aumônières d'outre-mer, s'il est permis de tirer une pareille conclusion de quelques vers d'une chanson de geste du XIVe siècle. Le Rouge Lion, au moment de marier sa sœur Elienor au roi Brighedan, la fait noblement parer,

Aumônières d'outre-mer

> De riches dras de soie vestier et aourner;
> D'un mantel de fin or le fist-on afubler....
> La bourse fu ouvrée en .j. isle de mer,
> Une païenne i mist .ij. ans au deviser.
>
> *Li Romans de Baudain de Seburc*, ch. v, v. 770; tom Ier, pag. 145.

Importance de l'art de la broderie au moyen âge.

Le travail des brodeurs et des brodeuses, à l'époque où nous sommes, était autrement sérieux que de nos jours, où l'on se borne à faire passer dans les mailles d'un canevas une peinture tracée sur les mailles d'un dessin; « mais, comme le fait remarquer M. de Laborde, dans tout le moyen âge, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, broder était un art, une branche sérieuse, estimable, de la peinture. L'aiguille, véritable pinceau, se promenait sur la toile et laissait derrière elle le fil teint, en guise de couleur, produisant une peinture d'un ton soyeux et d'une touche ingénieuse, tableau brillant sans reflet, éclatant sans dureté[2]. »

C'était sans doute d'un ouvrage de ce genre que l'un de nos anciens trouvères a entendu parler dans la circonstance que voici : Gauvain se présente à la porte d'une tente et dit

---

[1] *Miracles de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, à la suite de l'*Hist. de S. Louis*, par Jehan sire de Joinville, édit. du Louvre, pag. 459.

[2] *Inventaire des tableaux, livres, joyaux et meubles de Marguerite d'Autriche*, etc. (*Revue archéologique*, 7e année, 1850, pag. 39.)

Ressemblance d'un portrait brodé au XII^e siècle.

son nom. Une *pucelle*, voulant vérifier l'identité du chevalier, va chercher son portrait brodé par une sarrasine, le compare avec l'original, et le trouve conforme :

.J. chier paille souslieve et trait
Qui la chambre ot avironnée,
Si est par desous ens entrée.
Leens ot une sarrazine
Qui vint des chambres la royne
Genievre, qui molt fu courtoise.
.J. bort[1] d'ueuvre sarrazinoise
Ot cele fet, qui molt fu sage;
Si avoit pourtraite l'ymage
Monseingneur Gauvain en ce bort...
Com il s'armoit et desarmoit.
Si proprement avoit pourtraite
L'ymage à lui et semblant faite,
Que nulz homs du mont n'i fausist
A lui connoistre, qui véist
La pourtraiture et lui ensemble :
Si très-finement le resemble.

*Roman de Perceval*, Ms. suppl. fr. n° 430, fol. 87 verso, col. 1, v. 22.

Personnes reconnues dans des portraits brodés.

Dans l'une de nos anciennes chansons de geste, le roi Floire se reconnaît, lui et sa famille, dans les figures brodées par sa sœur Béatrix, sur un cher drap de samit :

Adonques mande li rois tot son barné...
Et Flores entre en la bone cité...

---

[1] « ... ung bourt de brodrie autour. » *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 488. Cf. pag. 541; ci-dessus, tom. I^er, pag. 190, not. 3; et *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 735, col. 1.

Le mot en question avait aussi le même sens que *board* en anglais, celui de *bois*, de *planche*, qui ne se trouve pas dans les glossaires. Voyez la table des mots techniques des *Comptes de l'argenterie*, pag. 364, col. 2.

Mais il ne pot par mi la porte entrer,
Ne li estuet lou chier draip esgarder.
Floire le voit, s'ait sa regne tirei,
Et voit le draip, se l' prent à regarder;
Et voit la forme dou fort roi coronné,
De son chier peire qui l'avoit enjandrei;
Et voit la forme la roïne à vis cler,
Sa chiere meire que l' porta en ces lez;
Et voit sa forme qui ert portraite delez,
Et joste lui Beatris à vis cler,
Sa douce suer qu'il souloit tant amer.

*Roman de Garin le Loherain*, Ms. du fonds de Saint-Germain n° 1244, folio .xxix. verso, col. 2, v. 26. Cf. folio .xxv. recto, col. 2, et verso, col. 1.

Dans un autre roman, l'auteur dit de la mère de son héroïne Blanceflor

Autres mentions de portraits semblables.

. . . . . que la mescine
Ouvroit ès cambres la roïne
Un confanon avoec le roi,
U el paignoit et lui et soi.

*Flore und Blanceflor*, pag. 6, v. 145.

Un autre trouvère dit d'une jeune fille :

Molt lor sot en une chainture
Portraire l'ami et l'amie;

et afin de prévenir l'étonnement du lecteur, il s'empresse d'ajouter :

Il n'estoit deduis ne mestiers
Dont pucele déust savoir,
Qu'ele n'i atort si son savoir,
K'ele en set plus c'une autre feme.

*Le Roman de l'Escouffle*, Ms. de l'Arsenal B.-L. fr. in-4° n° 178, fol. 18 recto, col. 1, v. 22.

On aurait lieu de s'étonner de notre interprétation de ces

Tapisseries exécutées d'après nature.

divers passages, auxquels il convient peut-être d'ajouter celui que nous avons expliqué plus haut d'une manière différente[1], si l'on n'avait d'autres exemples de tapisserie exécutée d'après nature. Au n° 123 de l'inventaire de Marguerite d'Autriche, que nous citions il n'y a qu'un instant, on voit « ung aultre riche tableau de la portraiture de madame, fete en tappisserie après le vif. » J'ajouterai que dans l'inventaire de Brou, fait par les Augustins déchaussés à leur entrée dans le couvent, en 1659, on inséra cet article : « Deux tableaux de mesme grandeur, faictz à l'esguille, enrichis de perles ; l'un represente Nostre-Seigneur au sepulchre, et l'autre la presentation au temple, ou quelque chose de semblable, faictz de la main de nostre fondatrice. »

Gabrielle de Bourbon, femme de Louis de la Trémouille, et Catherine de Médicis, citées pour leur habileté comme brodeuses.

Un pareil talent, si fait pour nous étonner, surtout chez une princesse, n'était point rare au moyen âge dans les régions élevées de la société. L'auteur du *Panegyric de Loys de la Trimoille*, Jean Bouchet, nous apprend que Gabrielle de Bourbon, première femme de ce seigneur, « jamais n'estoit oyseuse, mais s'employoit une partie de la journée en broderie et autres menus ouvrages appartenans à telles dames, et y occupoit ses damoyselles, dont avoit bonne quantité, et de grosses, riches et illustres maisons[2]. »

---

[1] Voyez tom. II, pag. 192.

Dans un document de 1628 rapporté par les Bollandistes (*Acta sanctor. Maii*, tom. IV, pag. 622, col. 2, F), il est question d'un saint d'Italie représenté sur soie, *in sirica pictum* : faut-il expliquer ce dernier mot par *brodé?* Personne, j'imagine, ne sera tenté de s'adresser une pareille question après avoir lu, pag. 110 des *Comptes de l'argenterie*, un article relatif à quatre livres de soie de plusieurs couleurs, données à un certain Thomas de Châlons pour *poindre et ouvrer* une chambre, et comptées trente-deux écus, c'est-à-dire huit écus la livre.

[2] Édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 769, col. 1.

S'il faut en croire un biographe de Catherine de Médicis, « elle passoit fort son temps les après-disnées à besogner après ses ouvrages de soye, où elle estoit tant parfaicte qu'il estoit possible[1]. »

Enfin Ronsard, dans son ode *à la royne de Navarre*, exalte ainsi le talent de Pallas dans l'art de la broderie, et celui de la princesse qui imite la déesse des arts :

Elle addonoit son courage
A faire maint bel ouvrage
Dessur la toile, et encor
A joindre la soye et l'or.

Vous d'un pareil exercice
Mariez par artifice
Dessur la toile en maint trait
L'or et la soye en pourtrait.

Liv. II, od. VII.

Tapisserie de Bayeux.

Nous n'avons rien dit de la tapisserie attribuée à la reine Mathilde, et conservée à Bayeux, parce qu'il est loin d'être démontré que ce précieux monument de l'art du brodeur au XI^e siècle (en admettant qu'elle soit de cette époque) ait pour auteur une princesse, femme de Guillaume le Conquérant, ou de l'un de ses successeurs[2]. A côté de cette tapisserie, on conservait autrefois, dans l'église Notre-Dame de Bayeux, les manteaux de noce du vaillant bâtard et de sa

Manteaux de noce de Guillaume le Conquérant et de son épouse.

---

[1] *Vies des Dames illustres*, etc. ch. II. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, tom. II, pag. 118, col. 1.)

[2] On ferait une feuille avec la bibliographie de la tapisserie de Bayeux; je me contenterai de renvoyer à la *Revue anglo-française*, de M. de la Fontenelle de Vaudoré, Poitiers, 1833-1841, tom. II, pag. 433-437; et 2^e série, tom. I^er, pag. 146, 149, 408, 411, 416, et tom. II, pag. 168. On y trouvera toutes les indications désirables.

femme, l'un tout d'or trait, semé de croisettes et de fleurons d'or, l'autre tout semé de petites images d'or trait à orfrois pardevant, et tous deux enrichis dans le bas de fermoirs d'or émaillés, de camaïeux et autres pierres précieuses[1]. Ces détails, et encore plus, les paroles d'admiration dont se sert l'historien des évêques d'Auxerre, en parlant d'ornements pontificaux d'étoffe d'or décorés de grenades, qui appartenaient à Hugues Ier de Châlons (999-1039)[2], peuvent donner une idée de l'habileté et de la magnificence déployées dans les ouvrages de broderie du XIe siècle, comme le vêtement de l'évêque Williglis, dont nous avons fait mention plus haut[3], nous montre l'état de l'art au Xe.

Ornements épiscopaux de Thomas Becket.

On possède comme spécimen de la peinture en broderie du XIIe, les ornements épiscopaux de Thomas Becket, conservés dans le trésor de la cathédrale de Sens[4]; et peut-être

---

[1] *Revue anglo-française*, tom. II, pag. 438.

Parmi les objets légués par Mathilde à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, se trouvait un manteau brodé en or, avec une chasuble et un autre vêtement faits en Angleterre : « Casulam quam apud Wintoniam operatur uxor Aldereti, et clamidem operatam ex auro... ad cappam faciendam... atque aliud vestimentum quod operatur in Anglia, » etc. *Chartularium S. Trinitatis Cadomensis*, Ms. de la Bibl. nat. n° 5650, fol. 24 recto. L'abbé de la Rue a donné la totalité du testament de Mathilde dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, tom. II, pag. 437, 438.

[2] *Hist. episc. Autiss.*, cap. XLIX. (*Nov. Bibl. Mss. libr. Tom. I*, pag. 450, 451.)

[3] Tom. Ier, pag. 41, en note, à la fin.

[4] Voyez ci-dessus, pag. 190, not. 2.

« Nous avons vu ces ornements, dit M. Jules Labarte; les couleurs, que M. du Sommerard a restaurées dans sa gravure coloriée, sont très-altérées. » Voyez *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge Dumenil*, etc., Paris, M. DCCC. XLVII., grand in-8°, pag. 98, not 1.

La cathédrale de Paris possédait aussi « uns vestemens de drap vermeil à hommes d'or et à cheval, » nommé *la chapelle de saint Thomas de Quantorbie*. Voyez l'inventaire de 1438, dans le volume des Archives nationales, section historique, coté anciennement L. 509², et actuellement L. 396, pag. 28. Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 3e série, tom. IV, novembre-décembre 1852, pag. 129.

voit-on aussi dans celle de Léon, l'ancienne bannière royale d'Espagne, que l'on gardait autrefois dans le monastère de Saint-Isidore de cette ville, étendard sur lequel D. Alonso VII Remondez avait fait broder la représentation du bienheureux à cheval, tel qu'il lui apparut à Baeza, vêtu de ses habits pontificaux, une croix dans une main et dans l'autre une épée levée vers le ciel, d'où sort un bras armé de même. Mais indépendamment de ces vénérables reliques, dont la seconde, signalée par Ambrosio de Morales[1], n'existe peut-être plus, il est facile de juger par les miniatures des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, que non-seulement les bannières et les ornements sacrés, mais les *courtines* qui entouraient les autels pendant la messe, les *touailles* que l'on étendait dessus, étaient fabriqués en étoffes enrichies de figures et de sujets brodés; que les lits, les tables, les siéges, dans les riches habitations, étaient couverts d'étoffes semblables; enfin que l'art de la broderie avait pénétré dans toutes les parties de la vie militaire, civile et religieuse.

Ancienne bannière royale d'Espagne.

Abondance des broderies pendant le moyen âge.

Cela est tellement vrai, et ce que j'appelle un art en était tellement un, qu'outre l'école anglaise de broderie, il y en avait encore d'autres dont les produits avaient un caractère qui leur était propre et présentaient une physionomie à laquelle les rédacteurs d'inventaires ne se trompaient pas. Voyez, par exemple, celui des ornements de la cathédrale de Saint-Paul de Londres, à la suite du récolement de 1295, vous y trouverez une étole d'ouvrage sarrasin, décoré de nœuds, d'animaux et de fleurs en broderie[2]; un

École orientale de broderie.

[1] Voyez ci-dessus, tom. I^er^, pag. 201.

[2] *The History of St. Paul's Cathedral*, pag. 319, col. 2.

vêtement qualifié de même[1], une tunique, une dalmatique et quatre petits offertoires décorés de bordures de *opere saraceno*[2]; vous y rencontrerez aussi des ornements et des meubles, tels que chape, amit et coussins, annoncés comme étant, les uns *de opere pulvinario*[3], les autres *de opere pectineo*[4]. La manière orientale, en fait de broderie, n'était sans doute pas difficile à reconnaître, avec les arabesques, les animaux bizarres qu'elle affectionne; l'*opus pectineum* n'était probablement qu'une indication qui s'appliquait aux étoffes brochées, et qui dérivait du mot latin *pecten*, par laquelle on désignait, dans l'antiquité, comme dans le moyen âge, la lame du tisserand[5], et, par métonymie, son art même[6];

*Opus saracenum.*

*Opus pulvinarium. Pectineum opus.*

---

[1] *The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 320, col 1. A la col. 2, et pag. 321, col. 2, il est question d'*opus plumarium*.

[2] *Ibid.*, pag. 322, col. 1; pag. 324, col. 1.

[3] « Item capa Fulconis episcopi consuta de serico, opere pulvinario, arboribus croceis et albis. » *The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 318, col. 2. — « Amictus de opere pulvinario, cum parvis scutis. » *Ibid.*, pag. 319, col. 2.

Auparavant, pag. 316, col. 2, art. *Pulvinaria*, il est fait mention d'un coussin indiqué comme étant *consutum de serico scutelato*. Ce dernier mot signifie-t-il *bigarré*, adjectif par lequel Dusaulx traduit l'expression *cærulea scutulata* du vers 97 de la satire II de Juvénal? Voyez sur ce que nous entendons par le mot *scutulatus*, *scutlatus*, appliqué aux étoffes, notre tom. Ier, pag. 54, not. 4.

[4] « Item unum pulvinar breudatum, ex parte una avibus et piscibus et bestiis opere pectineo, et ex alia parte flosculis aurei argenteique coloris. » *The Hist. of St. Paul's Cath.*, pag. 316, col. 2. — « Item capa Fulconis episcopi bene operata opere pectineo auro et argenteo. — Item capa facta de panno pretioso.... de opere pectineo. » *Ibid.*, pag. 317, col. 2. Cf. pag. 320, col. 2; pag. 321, col. 2; et *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 165, col. 3.

[5] Ovid., *Metam.*, lib. VI, v. 55, et *Fast.*, lib. III, v. 819; Virg., *Georg.*, lib. I, v. 294, et *Æn.*, lib. VII; Juvenal., sat. IX, v. 30; Claudian., *De Raptu Proserp.*, lib. II, v. 41; S. Aldhelm., *de Laud. virgin.*, cap. XXI, ap. de la Bigne, *Bibl. max. vet. Patr.*, tom. XIII, pag. 43, col. 1, C, etc.

[6] Hæc tibi Memphitis tellus dat munera : victa est
Pectine Niliaco jam Babylonis acus.
Martial., epigr., lib, XIV, cp. 150. (*Cubicularia polymita.*)

mais quelle explication donner de l'*opus pulvinarium?* Du Cange propose de lire *plumarium*, et renvoie à *Pulverisatus*[1], expression usitée dans la broderie, aussi bien que *poudré*, qui en est l'équivalent[2]; mais je ne trouve là rien qui me satisfasse, et je préfère croire que les coussins, dont on faisait autrefois un si grand usage, non-seulement pour la plus grande commodité des individus, mais encore pour y appuyer l'Évangile sur l'autel ou sur le pupitre[3], étaient l'objet d'un travail particulier, qui aurait emprunté son nom à celui de ces petits meubles.

*Pulverisatus, poudré*, termes usités dans la broderie.

Avant de passer au XIV^e^ siècle, citons les ornements du B. Thomas de Biville, conservés dans la commune de ce nom[4], où la tradition constante veut qu'ils aient été donnés au saint par Louis IX, et la tente d'écarlate vermeille *toute brodée de riches œuvres*, que ce prince envoya en 1248, au khan des Tartares : on y voyait l'Adoration des trois rois et la Passion de Notre-Seigneur[5]. Or, comme le saint roi avait

Ornements du B. Thomas de Biville.

Tente envoyée par saint Louis au khan des Tartares.

---

[1] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. V, pag. 516, col. 2.

[2] « Item jeo divise à Cristiane Ipstans... cent sold. et j. coverlit oue testure blank poudré oue popenjayes. » *Will of Alice de Nerford* (1393), etc., dans l'*Excerpta historica*, Lond., M. DCCC. XXXI., in-8°, pag. 425.

Voyez, sur les étoffes dont le dessin représentait des perroquets, genre d'ornementation très-répandu au moyen âge, ci-dessus, tom. II, pag. 124, 124; les *Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 59, 60, 326; la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3^e^ série, tom. III, pag. 61; et les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, tom. I^er^, 1^re^ série, pag. 264, 272, 279, etc.

[3] Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Temporalia*, n° 1, tom. VI, pag. 530, col. 3. Cf. ci-dessus, tom. I^er^, pag. 222, en note.

[4] M. de Caumont les a décrits et en a donné le dessin dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, 2^e^ édit., Paris, 1851, in-8°, pag. 370-372. Cf. *Recherches historiques concernant Thomas Hélie*, etc., par M. Couppey. Cherbourg, imprimerie de Thomine, 1843, in-8°, de 35 pages.

[5] *Les grandes Chroniques de France*, saint Loys, ch. XLV; tom. IV, pag. 301. Cf. ci-dessus, tom. I^er^, pag. 334, not. 2.

fait faire tout cela dans le but de mieux disposer le prince barbare à embrasser la foi chrétienne, il faut croire que les tableaux exécutés par les artistes de l'époque l'étaient avec assez de supériorité pour que l'on pût en attendre un pareil effet.

Broderies mentionnées dans l'inventaire de Charles V.

Si l'on veut savoir ce que la broderie produisait dans le siècle suivant, il faut examiner, par exemple, la chasuble de saint Dominique à Toulouse[1], et recourir à l'inventaire de Charles V, qui, sous plus d'un rapport, occupe dans le XIVe siècle, la place que nous avons vu tenir à l'inventaire de Saint-Paul, dans le XIIIe. J'ouvre le volume consacré au dénombrement des richesses mobilières de l'un de nos plus sages rois, et j'y remarque une mitre brodée sur champ blanc et *orfrasée* d'or trait à images, coiffure annoncée comme ayant appartenu au pape Urbain[2], une chapelle de camocas d'outre-mer, brodée à images de plusieurs histoires[3], « une touaille parée, brodée à ymages de la Passion, sur or[4], » et un bréviaire couvert de broderies aux armes du roi Jean, quand il était duc de Normandie[5]. Tous ces ouvrages, comme on peut le croire, n'existent plus; mais on se fait une idée de ce qu'ils devaient être, du moins le dernier, en examinant le livre d'heures d'Isabeau de Bavière, qui a passé du cabinet de l'académicien Ballesdens dans celui des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il porte, dans le fonds latin, le n° 1190. C'est un volume in-4°, dont la couverture est bro-

Couverture brodée du livre d'heures d'Isabeau de Bavière.

---

[1] Voyez *Mélang. d'archéol.*, tom. II, pag. 260-262, et pl. XXXVI et XXXVII.
[2] Ms. n° 8356, fol. Cvj. verso, n° 1030.
[3] *Ibid.*, fol. Cx. verso, n° 1064.
[4] *Ibid.*, fol. Cxix. verso, n° 1129.
[5] *Ibid.*, fol. ij<sup>c</sup>.lxxix. recto, n° 3279.

dée sur canevas. D'un côté, on voit Jésus-Christ en croix, avec les saintes femmes et deux anges en haut; de l'autre, la Cène et deux compartiments dans la partie supérieure.

Chasuble de l'abbaye de Saint-Thierri de Reims.

A côté de ces monuments de l'art du brodeur, on peut citer une chasuble donnée en 1395, par l'abbé Étienne de Maligny, à l'abbaye de Saint-Thierry de Reims, ornement sur lequel on voyait représentée en broderie la vie de la Vierge[1], et les quatre paires d'ornements d'église semés de perles à or battu, « èsquels estoient signez (c'est-à-dire sans doute *figurés*) la representation de la benoiste Trinité et du mont Olivet, et les images de sainct Michel et de sainct Georges, » ornements donnés par Charles VI à son gendre, le roi d'Angleterre[2].

Ornements donnés par Charles VI au roi d'Angleterre.

Ornements brodés de l'inventaire du premier.

L'inventaire du premier de ces deux souverains, que nous avons déjà cité à plus d'une reprise, contient aussi bon nombre d'articles relatifs à des ornements brodés, tels que tunique et dalmatique de cramoisi sur couleur vermeille à orfrois d'or trait, et, sur les épaules, de samit vermeil brodé à images et à tête de lion enlacée de perles; chape vermeille à images, dont l'orfroi était à images enlevées, c'est-à-dire en bosse; chape à prélat brodée sur or et ouvragée de Romanie, ou, comme nous dirions, d'un

---

[1] *Trésors des églises de Reims*, pag. 283. Auparavant, c'est une chape de velours violet richement brodée, sur le chaperon de laquelle était retracée l'Assomption, ornement donné à la cathédrale de Reims en 1576. Voyez pag. 95.

[2] *Histoire de Charles VI*, par Jean Juvénal des Ursins, édit. de D. Godefroy, pag. 121, ann. 1396. — *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, liv. XVII, ch. XIV; tom. II, pag. 462.

Dans le tom. Ier de ce dernier ouvrage, je lis, pag. 292 (liv. IV, ch. IV, ann. 1383), un passage où l'expression *auro vestibus fimbriatis* est traduite par *vêtements brodés d'or*, tandis qu'il faudrait *frangés d'or*.

travail byzantin; chasuble où étaient les douze apôtres d'orfrois[1], etc.

Tables d'autel de l'inventaire de Charles le Téméraire.

Dans l'inventaire de Charles le Téméraire, dont la date ne s'éloigne pas beaucoup de celle du précédent, sont deux tables d'autel de *brodure*, en trois pièces, dont l'une, celle du milieu, contenait l'histoire des trois rois faisant l'offrande. Sur les autres, l'artiste avait retracé la mort de la Vierge, la nativité de Notre-Seigneur, les rois David et Salomon; assis chacun en une tente, le premier en compagnie de plusieurs personnages qui lui faisaient la révérence, l'autre en présence de la reine de Saba, dans une posture semblable[2].

Tableaux portatifs brodés à l'aiguille par Marguerite d'Autriche. Objets du même genre indiqués dans l'inventaire de Charles V.

On faisait aussi en broderie des tableaux portatifs, qui rivalisaient avec les autels domestiques sculptés et peints. De ce genre étaient les tableaux brodés à l'aiguille par Marguerite d'Autriche[3], et ceux que nous trouvons ainsi indiqués dans l'inventaire de Charles V : « Item ung ymage de saincte Agnès de brodeure, » etc. — « Item ung ymage de saint George de brodeure, en ung estuy couvert de satanin ynde à ung chappiteau à façon de maçonnerie. — Item ungs tableaux de brodeure, où sont Nostre-Dame, saincte Katherine et saint Jehan l'Euvangeliste, en ung estuy couvert de veluyau vermeil. — Item le grant ymage de saint George de brodeure[4], » etc. A ces représentations il convient de joindre, ce me semble, celle que l'on voyait sur un objet ainsi décrit au même inven-

---

[1] *Chapelles du roi Charles VI* (1424), dans la *Collect. des meill. dissert.*, tom. XIX, pag. 221, 226.

[2] *Les Ducs de Bourgogne*, IIe partie, tom. II, pag. 16, n° 2141 et 2142.

[3] Voyez encore le n° 149 de son inventaire cité plus haut. (*Revue archéologique*, 7e année, Ire partie, 1850, pag. 82.)

[4] Ms. n° 8353, fol. ij°.xxxij. verso, nos 2623, 2624, 2625, 2527. L'inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise Ier, publié à la suite des *Comptes de dépenses de*

taire : « Item ung preau de brodeure sur terrasse assiz sur quatre roes, ouquel preau est monseigneur le daulphin monté sur ung cheval noir, avecques le baston qui le mayne[1]. »

Devise brodée de Jean de Clermont et de Jean Chandos.

C'était l'époque où Jean de Clermont et Jean Chandos « portoient chascun une mesme devise d'une bleue dame ouvrée de bordure au ray d'un soleil, sur le senestre bras[2]. »

Chape de Charles VII exécutée en 1454 par Colin Jolye. Simonne de Gaules, Gillon Quinaude, et Jehan de Moucy, brodeurs de la même époque. Ornements de la chapelle de Charles le Téméraire. Chasuble de Carrouges.

Au xv^e siècle, la peinture en broderie avait suivi les grands progrès qui se firent sentir alors dans tous les arts du dessin. On peut citer, comme de fort belles pièces de cette époque, la chape exécutée en 1454 pour le roi Charles VII, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, par Colin Jolye[3], qui travaillait en même temps que Simonne de Gaules à Bourges, Gillon Quinaude, et Jehan de Moucy à Tours[4], les ornements à l'usage de la chapelle de Charles le Téméraire, conservés dans la cathédrale de Berne[5], etc., peut-être

---

*la construction du château de Gaillon*, renferme, pag. 487, des articles analogues, et pag. 465, les noms des brodeurs employés.

[1] Ms. n° 8353, fol. ij^c.iiij. recto, n° 2277.

[2] *Les Chroniques de sire Jehan Froissart*, ann. 1356, liv. I^er, part. II, ch. XXXIII; édit. du *Panth. litt.*, tom. I^er, pag. 344, col. 1.

[3] Voyez la description de cette chape dans le *Bulletin archéologique* publié par le comité historique des arts et monuments, tom. III, pag. 86; dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, tom. I^er (Paris, 1844, in-4°), pag. 27, col. 2, et pag. 28, col. 1; enfin dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3^e série, tom. I^er, pag. 497, 498. L'inventaire des richesses du chapitre de Saint-Hilaire renferme bon nombre d'indications d'autres beaux ouvrages de broderie ancienne; on en peut juger rien qu'à lire, à partir de la pag. 495, l'extrait qu'en a donné M. Vallet de Viriville.

[4] Comptes de 1454. (Arch. nat., K, reg. 55, fol. xxxviij verso, xl recto, iiij^xxiiij recto, cvij verso. Cf. *Femmes célèbres de l'ancienne France*, pag. 655.)

On peut encore citer comme contemporains, Guillaume Prevost et Jehan Pagart, brodeurs à Paris, l'un en 1424, l'autre en 1497. Voyez *Collect. des meill. dissert.*, etc., tom. XIX, pag. 222; et *Louis et Charles ducs d'Orléans*, 3^e partie, pag. 17.

[5] Voyez l'*Album* de M. du Sommerard, 10^e série, pl. XVIII, XXIX, XXX et XXXI.

même aussi la chasuble de Carrouges, dont la représentation et la description se trouvent dans le *Magasin pittoresque*[1].

Brodeur fameux nommé Duran ou Moran.

Nous ne savons à quelle époque attribuer la précieuse mitre de la cathédrale d'Auxerre[2], et l'ornement de brocart blanc, excellent ouvrage d'un brodeur fameux nommé Duran ou Moran, que le chroniqueur Ambrosio de Morales vit en 1572, dans le monastère d'El Espina, à cinq lieues de Valladolid[3]; mais nous signalerons pour le XVI^e siècle la bannière donnée par le pape Léon X à la ville de Zurich, en Suisse[4], et une chape de velours violet richement décorée, offerte à la cathédrale de Reims en 1576, par un évêque de Boulogne[5]. Citons enfin, pour le XVII^e siècle, les ornements *de richesse admirable*, exécutés en 1619 par ordre de Louis XIII, qui les destinait au saint sépulcre de Jérusalem. André Favyn, qui les vit chez Alexandre Paynet, « brodeur du roy, de la royne et de Monsieur, près de Sainct-Honoré, » en donne une description assez étendue à laquelle il nous suffira de renvoyer[6].

Ornements offerts en 1619 par Louis XIII au saint sépulcre de Jérusalem.

Antérieurement à cette époque, nous trouvons Jehan Pe-

---

[1] Tom. XV, avril 1847, pag. 116.

[2] « Item une mytre de soye blanche faicte à l'esguille, garnye d'orfroytz, garnie de chacun costé de quatre esmaux de Lymoges, garny d'argent à l'entour; laquelle mytre sert pour l'evesque des tortiers et les enfans d'aulbe. » *Invent. des reliquaires, vases sacrés, ornements*, etc., *du trésor de la cathédrale d'Auxerre*, juillet 1531. (Archives historiques de l'Yonne, fonds du chapitre d'Auxerre.)

[3] *Viage de Ambrosio de Morales*, etc., pag. 190.

[4] Voyez *le Moyen Age et la Renaissance*, par F. Séré et Paul Lacroix, tom. II, à la fin, tapisseries, pl. VIII.

[5] *Trésors des églises de Reims*, pag. 95. Cf. *Description des objets d'arts qui composent la collection Debruge Dumenil*, pag. 521, 522, n^os 562-565, etc., etc.

[6] *Le Theatre d'honneur*, etc. A Paris, chez Robert Fouët, M. D. CXX., in-4°, liv. III, pag. 737, 738.

rault[1], brodeur du roi, domicilié à Amboise, et les plus grands peintres ne croyaient pas ravaler leur art en l'associant à celui de la broderie. Vasari parle de la sœur du célèbre Parri Spinelli, excellente brodeuse, pour laquelle cet artiste avait fait une suite de vingt dessins empruntés à la vie de saint Donato[2]; et le même historien nous apprend qu'un peintre contemporain de Marguerite d'Autriche, qui l'employa, Perino del Vaga, qu'il représente comme fréquemment occupé à peindre des cartons pour des tapisseries de haute lisse, ou à dessiner des broderies, et sans cesse entouré de tailleurs et de brodeurs[3], composa huit sujets de l'histoire de saint Pierre, tirés des *Actes des apôtres*, dessins d'après lesquels on devait broder une chape pour le pape Paul III[4]. Il signale, comme très-habiles brodeurs, Nicola de Venise, qu'il appelle *raro ed unico maestro di ricami*[5], Paolo de Vérone, dont il exalte peut-être encore davantage le mérite[6], et Girolamo Cicogna, qui était aussi ingénieur de l'évêque Ghiberti[7].

Grands peintres associant leur art à celui de la broderie.

Habiles brodeurs signalés par Vasari.

---

[1] *Bulletin des comités historiques*, etc., 1850, archéologie, pag. 225. Cf. *Acta S. Francisci de Paula*, ap. Bolland., *Acta sanctor. Aprilis*, tom. I, pag. 158, n° 54.

[2] *Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc. In Bologna, M.DC.LXXXI., in-4°, part. I^a, pag. 204.

[3] *Ibid.*, part. III^a, I^e vol., pag. 371.

[4] *Ibid.*, pag. 372.

[5] *Ibid.*, pag. 363.

[6] L'ouvrage, à propos duquel Vasari cite cet artiste, était un ornement destiné à l'église de Saint-Jean de Florence, pour lequel Antonio Pollaiuoli avait composé des cartons représentant des traits de la vie du saint. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 302, not. 3. Paolo n'employa pas moins de vingt-six ans à ce travail. « E di questi ricami, ajoute l'historien des peintres d'Italie, fatti col punto serrato, che oltre all' esser più durabili, appare una propria pittura di pennello, e n' è quasi smarrito il buon modo usandosi hoggi il punteggiare più largo, che è manco durabile, e men vago a vedere. » (*Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc., seconda parte, pag. 374.)

[7] *Vita di frà Giocondo e Liberale e d' altri Veronesi.* (Vasari, *Vite de' più eccellenti pittori*, etc., part. IV, tom. IV. Firenze, MDCCLXXII, in-4°, pag. 190.)

État prospère de la broderie en Italie.

On voit encore par là que l'art de la broderie n'était pas moins florissant en Italie qu'ailleurs. Les brodeurs de ce pays le plus en renom étaient ceux de Milan, ville célèbre par sa manufacture d'étoffes de soie dès le XIIIe siècle[1], et surtout par sa fabrique d'or filé connu sous le nom d'or de Milan[2]. Il est fréquemment question, dans les documents anciens, de bandes de Milan en broderie, de bandes de satin à broderie de Milan[3], et j'ai trouvé dans une charte de 1383, mention de deux grands tapis de travail lombard[4]. S'il faut en croire Brantôme, cette supériorité des ouvrages de broderie qui sortaient de la capitale de la Lombardie, avait toujours existé[5]. Il n'y a donc rien de déraisonnable à supposer que Panthaleon Conte, *ouvrier de brodeures*, employé ainsi que sa femme par Charles VIII aux appointements de vingt

Célébrité des brodeurs de Milan.

Panthaleon Conte, brodeur italien employé par Charles VIII.

---

[1] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 336.

A cette époque Buonvicino da Riva écrivait qu'il s'y faisait déjà *pani de lana nobili et de sirico, bombace, lino*. Voyez *Storia universale, scr. da Cesare Cantù*, ep. VIII, cap. IV; tom. VII, pag. 68, en note.

[2] « Une chasuble et deux tuniques... en moire d'argent, l'orfroi brodé d'or de Milan, figuré de l'arbre de Jessé nué, » etc. *Extr. d'un anc. invent. qui se trouve aux arch. d'Eure-et-Loir*, n° 12. (*Bullet. des comit. hist.*, archéol., beaux-arts, janvier 1851, pag. 15.) — « Cinq chapes de drap d'argent, à fleurons d'argent freté, garnies de passements d'or de Milan, » etc. *Id.*, n° 21. (*Ibid.*, pag. 17.) — « Une chape de damas rouge, tout le ramage fermé d'un cordonnet d'or de Milan, » etc. *Id.*, n° 33. (*Ibid.*, pag. 19.) — « Cinq chapes de velours noir, les orfrois de satin blanc bordés d'une gaufrure d'or de Milan, » etc. *Id.*, n° 41. (*Ibid*, pag. 20.)

[3] *Le magnifique et admirable Carrosel, qui fut fait à Paris... l'an* 1612, etc. (*Le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, par Marc de Wlson Sr de la Colombière, Ire part., ch. XXIV, pag. 384 et 423.) — *Arrivée, reception et audience du duc de Pastrana*, etc., même année. (*Le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 844.)

Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 260, en note.

[4] *Memoires de l'Histoire du Languedoc*, par Guillaume de Catel, etc., liv. V, pag. 927. Voyez ci-après, pag. 395.

[5] *Des Dames gallantes*, 1er discours. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, tom. II, pag. 254, col. 1.)

livres tournois par mois, pouvait avoir été ramené par lui de Milan[1].

On s'occupait aussi de broderie à Florence à une époque plus ancienne : je trouve, en effet, dans les anciens statuts de cette ville un article où il est question des brodeurs, qui y sont appelés *baldimari*[2], et dans un inventaire des joyaux de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en date du 12 juillet 1420, « une grande chappe de brodeure d'or, de l'ouvraige de Florence, faicte de histoire[3]. » A Udine, ville du Frioul, une famille exerçant l'état de brodeur, y avait acquis une telle réputation que ses membres n'avaient pas tardé à perdre leur nom de *Nanni* pour celui de *Recamatori*[4].

Brodeurs de Florence.

Famille des Recamatori d'Udine.

Dans un autre inventaire plus ancien, c'est une table d'autel sur champ d'or à images, *qui a une brodeure de France*[5], et dans les statuts de Maguelone, qui datent encore de plus loin, il est question de beaux essuie-mains[6] d'ouvrage de France : que faut-il entendre par ce nom? celui de notre pays? La réponse n'est pas aussi facile que l'on pourrait le croire. La France, dont nous sommes fils, n'a jamais été renommée pour ses broderies, tandis que celles de la Romanie

Broderies de France.

Que faut-il entendre par ce nom?

---

[1] *État des gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII*, publié... par M. Anatole de Montaiglon. (*Archives de l'art français*, etc. Paris, J. B. Dumoulin, in-8°, tom. Ier, 1852, pag. 122.)

[2] *Stat. ant. Florent.*, lib. IV, cap. v, ex Cod. reg. 4621, fol. 152 recto. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 549, col. 2, v° *Baldicuarius*.

[3] *Les Ducs de Bourgogne*, IIe partie, tom. II, pag. 244, n° 4096.

[4] *Vita di Giovanni da Udine pittore*. (Vasari, parte IIIe, secondo volume, pag. 30.) En France, nous avions le nom de *Récamier*, qui appartient à une famille au moins, originaire du département de l'Ain, c'est-à-dire du voisinage de l'Italie.

[5] Ms. n° 8356, folio cx. recto, n° 1062.

[6] « ... manutergia pulchra de opere Francie. » Stat. Mag. ann. 1331, cap. x (*De Eleemosynaria*); ap. Germain, *Hist. de la comm. de Montpellier*, tom. II, pag. 247, not. 1.

Orfrois de Romanie.

étaient célèbres. J'ouvre l'inventaire de Charles V, et j'y trouve un orfroi d'or à images de *Rommenie*, une « chappelle orfroisiée à euvre de Rommenie[1], une chape à prélat brodée sur or à ouvrage pareil, une « touaille parée sur champ d'or à l'ouvrage de Rommenie, à demiz appostres plaz[2], » etc. Or, pendant un certain temps le pays dont nous venons d'écrire le nom, fut appelé de celui de *France*. A la fin de *li Livre dou Bret*, ou Roman de Tristan, Hélie de Borron se dit engendré du sang des nobles paladins des Barres, « qui, ajoute-t-il, de tout tems ont esté commendeour et soingnor d'Outres au Romenie, qui ores est appelée *France*[3]; » et le pape Honorius, dans sa 442e lettre, liv. VIII, appelle *Nouvelle France* l'empire de Constantinople[4]. Après cela, pourquoi ne serait-il pas permis de douter que les broderies de France vinssent de chez nous, surtout quand on sait que le point d'Angleterre nous arrivait de Flandre? Mais aussi il est difficile de croire que le rédacteur de l'inventaire de Charles V ait employé deux noms de pays pour désigner un seul et même produit.

Nom de France donné à ce pays.

Culture de la broderie par les Orientaux à toutes les époques.

Ce que l'on peut conclure de plus sûr, c'est qu'au XIVe siècle l'art de la broderie était toujours aussi cultivé en Orient que par le passé[5]; et non-seulement il y constituait

---

[1] Ms. n° 8356, fol. Cxvij recto, nos 1110 et 1112.

[2] *Ibid.*, fol. Cvij verso, n° 1040, et fol. Cxix verso, n° 1128.

[3] Ms. de la Bibl. nat. n° 6776², Colbert n° 2996, dernier feuillet, col. 1, lig. 23. Cf. *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. Ier, pag. 136, et pag. 353.

[4] « ... Dominus... in Gallicorum manibus tradidit imperium Romanie,... ibique noviter quasi nova Francia est creata, » etc. *Epist. ad Blancham, Franciæ reginam*, ann. 1224. (*Rer. Gallic. et Franc. Script.*, tom. XIX, pag. 754, E.)

[5] Voyez, pour l'antiquité, la description de Tyr par Ézéchiel, ch. XXVII, ℣. 16, 24; les Éthiopiques d'Héliodore, liv. VII; le Périple d'Arrien, à l'endroit où il parle des Sabéens; Quinte Curce, liv. III, ch. III, n° 13; Diodore de Sicile,

une profession, mais encore il servait au délassement des femmes d'un rang élevé. Dans le livre des anniversaires de la basilique du Vatican, il est fait mention de plusieurs vêtements et objets d'ameublement de travail chypriote, *de opere Cyprensi*[1], c'est-à-dire sans doute brodés en or de Chypre; et Marc Pol, parlant du royaume de Creman, qu'il avait visité, nous apprend que « les dames et damoiseles labourent moult noblement de aguigle sor dras de soie de tous colors, à besties et à oisiaus et à moutes autres yanages. Elle laborent, ajoute-t-il, les cortines des barons et des granz homes si bien et si veumant qe c'est une grant mervoille à veoir, et coltres et coisin et horeiler laborent ausi mout sotilment[2]. »

Famille de brodeurs turcs donnée à Jean de Saintré.

Dans un ouvrage qui date du milieu du siècle suivant, nous voyons un seigneur espagnol donner au petit Jean de Saintré un Turc, sa femme et ses enfants, « très-grands ouvriers de fil d'or et de soye. » Jean, ajoute le romancier, les donna à la reine, qui « très-grant joye en fist[3]. »

Renommée des Maures pour leur habileté dans la broderie.

Les plus renommés dans ce genre de travail étaient surtout les descendants des Maures : aussi dans les inventaires

liv. XVII, ch. LXX; Athénée, liv. V, ch. XXVI et XXVII; liv. XII, ch. L; Gibbon, liv. LI, etc.

Mais il faut prendre garde que rien n'établit d'une manière rigoureuse le sens du mot רקמה (*rickmdh*), que les versions de la Bible rendent en général par *broderie* (Cf. Rosenmüller, *Annotationes*, pag. 263), pas plus que la signification exacte des mots grecs χρυσόπαστος, χρυσοϋφής, σκουτουλάτος, ζωωτός, employés par Arrien et Athénée, et des expressions latines *auro distinctus*, *auro intextus*, dont se servent Quinte Curce, Virgile et tant d'autres.

[1] Lib. ann. bas. Vat., ap. Joann. Rubeum in Vita Bonifacii VIII PP. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 929, col. 3, v° *Doxale*; et tom. III, pag. 550, v° *Grumata*.)

[2] *Voyage de Marc Pol*, ch. XXXV, pag. 31. (Texte latin, cap. XXII, pag. 321.)

[3] *Histoire et plaisante Cronicque*, etc., ch. XLIII; tom. II, pag. 291.

du XVI^e siècle, on ne manquait jamais de spécifier si tel ou tel article, telle ou telle partie d'un travail, était d'œuvre morisque[1], sans doute pour en rehausser le prix. C'est dans le même sens, j'imagine, qu'il faut entendre un passage d'une relation du XVI^e siècle, où un président des comptes est décrit monté sur son mulet et enharnaché tout de velours « pourtraict en broderie de figures à la turque, par sumptueux et ingénieux artifice[2]. » Il y a d'autant moins à en douter, que, dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, nous trouvons, sous la rubrique de *Coussins de morisque*, « quatre coussins, ouvragé de Turcquie[3], » etc. En 1660, il y avait des dentelles *de Moresse*[4], c'est-à-dire sans doute du Levant ou d'Espagne, d'où nous savons qu'il nous en venait[5].

Coussins de morisque.

Dentelles de Moresse.

---

[1] « A pair of French sleeves of green velvet richly embroidered with flowers of damask gold, pirl of Morisco work, » etc. *Dress and Habits*, by Jos. Strutt, tom. II, pag. 360, 375; *Index and notes to the privy Purse Expenses of Elizabeth of York*, pag. 223, col. 1. — « Plus deux bannes de toille blanche. Plus deux autres bannes obre morisque. » *Double du meuble que est demeuré en le pouvoir et charge du maistre d'ostel Orrias... à Pau, le ix^e de mars mil v^c xix;* arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 27, n° 12 ou n° 6, 2^e invent. d'Albret, folio 2 verso.

[2] *L'Entrée de la royne et de nosseigneurs les enffans de France en la ville... d'Angoulesme* (22 juillet 1530), dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, ann. 1845, pag. 128.

[3] N° 257. (*Revue archéologique*, 7^e ann., 1^re partie, 1850, pag. 90.)

[4] *La Revolte des passemens*, etc. (*Recueil de pieces en prose, les plus agreables de ce temps*, etc., IV^e partie. A Paris, chez Charles de Sercy, M. DC. LXI., in-8°, pag. 372.)

[5] L'écrivain que je viens de citer, feignant une levée de boucliers des passements et dentelles à la foire de Saint-Germain, annonce leur arrivée en ces termes, pag. 370, 371 :

Il en vint, que le plus souvent
On disoit venir du Levant;
Il en vint des bords de l'Ibere,
Il en vint d'arrivez n'agueres
Des pays septentrionaux, etc.

Sens des mots *morisque*, *obre morisque*, employés à propos de broderie.

Une observation essentielle, c'est que ces mots *obre morisque*, et *morisque* tout court, après avoir servi à désigner dans le principe des ouvrages de broderie ou de tapisserie exécutés par des Maures ou des Turcs, finirent par se dire également des peintures à l'aiguille faites d'après le système suivi par les Orientaux, plutôt qu'en imitation de leurs dessins; car je ne sache pas qu'au XVI^e siècle les musulmans fabriquassent rien de pareil à la « tappisserie de maroquin rouge, bourdée de mesme cuyr, figuré de drap d'or sur verd, et menuz personnaiges..., la brodure d'ambas à seraines, » tapisserie indiquée dans l'inventaire ci-dessus comme étant *de morisque*[1]. Sans doute la première partie de cet article se rapporte assez bien à ce que nous savons des ouvrages de broderie exécutés sur cuir par les Turcs et les Maures d'Afrique, moins habiles cependant que les Persans, auxquels Chardin décerne la palme[2]; mais dans ces *menuz personnaiges* et dans ces sirènes, nous ne reconnaissons plus l'œuvre d'un musulman.

Supériorité des brodeurs persans.

Préférence accordée aux broderies orientales.

Malgré tout, les broderies exécutées en Orient furent toujours plus prisées que les imitations qui en étaient faites chez nous, à ce point qu'en 1687, après la mort de Colbert, la cour soldait encore l'industrie des barbares, et faisait fabriquer et broder ses plus beaux habits à Constantinople[3].

---

[1] N° 256. (*Revue archéologique*, 7^e ann., 1^re part., 1850, pag. 90.)

[2] *Description générale de la Perse*, ch. XVII. (*Voyages du chevalier Chardin*, etc., édit. de Langlès, tom. IV, pag. 128.)

Voyez, dans *le Livre des Rois*, tom. I^er, pag. 285, la mention d'ornements brodés de la main de Roudabeh, fille de Mihrab, roi de Kaboul et amie de Zal le Pehlewan.

[3] Mémoires de Dangeau, 27 nov. 1687. — *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, etc., par Lémontey, Paris, Déterville, 1818, in-8°, pag. 364, en note.

Ouvrages relatifs à l'art de la broderie.

Il y avait donc, pendant le moyen âge, trois écoles principales de broderie, l'une orientale, la seconde anglaise, la troisième italienne, qui avaient chacune leurs procédés. Je n'ai point l'intention d'entrer plus avant dans la matière, et de rechercher quels pouvaient être ces procédés; mais comme il peut se trouver des curieux qui aient le temps et les connaissances nécessaires à une pareille étude, je leur signalerai le volume indiqué dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard*, pag. 57, n° 445, sous le titre de *la Fleur de la science de pourtraicture, et patron de broderie, façon arabique et italique*. Paris, 1530, in-4°. Cet ouvrage, qui a dû être promptement détruit par suite de l'usage qu'en faisaient les dames, et qui est certainement fort rare, paraît être le plus ancien que l'on ait publié sur la peinture en broderie.

*La Fleur de la science de pourtraicture, etc.*

Je signalerai encore d'autres volumes, que je n'ai pas vus davantage, et qui ayant eu à lutter contre les mêmes agents de destruction, sont également devenus fort rares : 1° *le Livre de moresques*[1], *tres-utile et necessaire à tous orfevres, tailleurs, graveurs, painctres, tapissiers, brodeurs, lingieres et femmes qui besongnent de l'aiguille* (Paris, Gormont, 1546, in-fol., fig. en bois), recueil rare, porté dans la *Bibliotheca Heberiana*, part. VI, pag. 258, n° 3514, et cité, d'après ce catalogue, dans le *Manuel du libraire*, tom. III, pag. 152, col. 2; 2° *la Fleur des patrons de lingerie à deux endroits, à*

*Le Livre de moresques, etc.*

*La Fleur des patrons de lingerie, etc.*

[1] Ce mot était, à ce qu'il paraît, synonyme d'*arabesques* : « ... On vint à Portefroc, auquel estoit un placart de portail antique à quatre colonnes enrichies de *moresques*, » etc. Relation de 1548. (*Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 846.) « Sur ce rabat sesit un lacunaire, ou plancher plat à parquets de *moresques*, » etc. Relat. de 1549. (*Ibid.*, pag. 876.)

*points croisés, à point couché et à point piqué; en fil d'or, fil d'argent et fil de soye ou autre, en quelque ouvrage que ce soit, en comprenant l'art de broderie et de tissuterie, ou tissoterie.* Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, 1549, petit in-4 goth., fig.[1]; 3° *le Livre nouveau, dict* Patron de lingerie *à poinct croisé, poinct couché, poinct piqué, en fil d'or, d'argent, soye et autres, comprenant l'art de broderie et tissoterie,* que j'ai trouvé, pag. 57, n° 445, du catalogue Picard[2], et que M. Brunet croit être une autre édition de la *Fleur des patrons;* 4° un autre ouvrage indiqué sous le même article, comme les deux suivants, et intitulé : *S'ensuyvent les Patrons d'Antoine Belin, reclus de S. Martial de Lyon. Item, plusieurs aultres beaux patrons nouveaux, qui ont esté inventez par Jehan Mayol, carme.* Lyon, sans date, in-4°; 5° *Triompho di lavori a fogliami dei quali si può far ponte in aere; da Hieron. da Ciudat de Frioli.* Padoa, 1555, in-4°, fig.; 6° *le Pompe, opera nova nella quale si ritrovano varie e diverse sorti di mostre, per poter far cordella over bindelle, d'oro, di seta, di filo, overo di altra cosa,* etc. In Venetia, 1559, in-4°; 7° *Il Monte, opera nova, nella quale si ritrova varie, e diverse sorti di mostre, di punti in aere, a fogliami;* 8° *les Patrons de diverses manieres, duisans à brodeurs et lingieres,* etc. Lyon, in-4° goth., avec fig.; 9° *Splendore delle virtuose giovani,*

*Patron de lingerie, etc.*

*Les Patrons d'Antoine Belin.*

*Patrons de Jehan Mayol.*

*Triompho di lavori a fogliami.*

*Splendore delle virtuose giovani, etc.*

---

[1] « Livre curieux, dit Brunet, pour l'histoire de la fabrication des étoffes et des broderies en France (Catalogue la Valliere, en 2 vol., n° 2204). Peut-être est-ce le même que le *Livre nouveau dict* Patrons de lingerie, etc. *On les vend à Lyon, chez Pierre de Sainte-Lucie dict le Prince* (sans date), in-4°, qui faisait partie d'un recueil porté dans la *Bibl. Heber.*, tom. VI, n° 2334. » *Manuel du libraire*, tom. II, pag. 290, col. 1.

[2] Voyez encore le troisième article du n° 8843 du *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mgr le maréchal duc d'Estrées*, tom. Ier, pag. 257.

*dove si contengono varie mostre a fogliami, cioè, punti in aere, e punti tagliati*, etc. Venet. 1563, in-4°, fig.; 10° *Lucidario di recami, nel qual si contengono varie sorti di disegni a punti in aere e ponti tagliati ed a fogliami.* Venet. 1563, in-4°, fig., trois ouvrages indiqués dans le *Catalogue d'Estrées*, tom. Ier, pag. 257, n° 8843; 11° *le Livre de lingerie, composé par Dominique de Sara, Italien, enseignant le noble et gentil art de l'esguille*, etc. Paris, Jerosme de Marnef, 1584, in-4°; 12° *le Tresor des patrons, contenant diverses sortes de broderies et lingeries, pour coudre avec grande facilité, et pour ouvrer en diverses sortes et piquer avec l'eguille, pulveriser par dessus, et faire ouvrage de toute sorte de pointe*, etc. Lyon, Ben. Rigaud, 1585, in-4°, mentionné dans la *Bibliothèque françoise* de du Verdier, édit. de Rigoley de Juvigny, tom. II, pag. 485, art. *Jean Ostans*; 13° *les singuliers et nouveaux Pourtraicts pour les ouvrages de lingerie... Par le seigneur Federic de Vinciola, Venitien*, etc. A Paris, par Jean le Clerc le Jeune, 1587, 2 parties en un volume in-4°, ouvrage curieux et devenu rare [1]; 14° *Raccolta de fiori, e disegni di varie sorti di ricami moderni.* In Venet. 1591, indiqué dans le catalogue Picard [2] avec les trois articles suivants : 15° *Corona di nobili e virtuose donne*, 1593; 16° *la Pratique de l'aiguille industrieuse de Matth. Mignerak, Anglois, ouvrier fort expert en toutes sortes de lingerie*, 1605, in-4°; 17° *nouveaux Pourtraicts de poinct coupé et dantelles en*

*Lucidario di recami*, etc.

*Le Livre de lingerie* de D. de Sara.

*Le Tresor des patrons.*

*Les Pourtraits pour les ouvrages de lingerie* de F. de Vinciolo.

*Raccolta de fiori*, etc.

*Corona di nobili e virtuose donne.*

*La Pratique de l'aiguille industrieuse.*

*Pourtraicts de poinct coupé*, etc.

---

[1] Voyez le *Manuel du libraire*, tom. IV, pag. 641, col. 2, et 642, col. 1; et l'*Encyclopédie méthodique*, manufactures, arts et métiers, tom. Ier, pag. 236, col. 2. L'ouvrage de Frédéric de Vinciolo a été réimprimé en 1588, 1595, 1606, 1613 et 1623, in-4° et in-8° oblong.

[2] Pag. 58, n° 445, dernier article.

*petite, moyenne et grande forme*, etc. Imprimé à Montbelliard, par Jaques Foillet. clo Io xcIIx (1598), in-4°, 1602 et 1622, même format, de quatre-vingt-trois planches et trois feuillets, titre et préliminaires; 18° enfin *Esemplario di lavori : che insegna alle donne il modo ed ordine di lavorare : cudire : e recammare*, etc. (per Giovandrea Vavassore detto Guadagnino). S. l. ni d., de vingt-trois feuillets de planches et un feuillet de titre et d'avertissement en gothique. Je veux encore citer plusieurs modèles pour la passementerie et la broderie gravés au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, et conservés au département des estampes de la Bibliothèque nationale, modèles dont on trouvera l'indication dans *le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, etc., tom. II, Paris, 1843, in-8°, pag. 327-329; et puisque je me suis laissé entraîner à faire de la bibliographie, je vais mentionner encore deux ouvrages qui témoignent quelle importance on attachait encore à l'art de la broderie au milieu du XVII^e^ siècle, précurseur de celui des la Fage, des Jean Perreux[1], des Trumeau[2] et des Rocher[3],

La Fage, Jean Perreux, Trumeau, Rocher, brodeurs célèbres.

---

[1] Jean Perreux est brodeur tel que le fut la Fage,
Et, pour la broderie, on discerne les traits,
Qui peuvent exprimer quelquefois des portraits;
Mais pour y réussir il faut un long usage.
*Livre des peintres et des graveurs*, par l'abbé de Marolles, in-4° de 55 pages, pag. 38.

[2] C'est lui qui exécuta toutes les broderies des merveilleux carrosses commandés par le duc de Choiseul pour la dauphine. Voyez *Mémoires secrets*, etc., par M. de Bachaumont, au 30 janvier 1770. Londres, chez John Adamson, MDCCLXXVII-LXXX, in-8°, tom. V, pag. 68, 69.

[3] C'est chez lui que se fit, en 1779, le trône destiné à Louis XV pour la réception des chevaliers du Saint-Esprit, la première fois qu'on le renouvelait depuis Henri III. Ce travail occupa trois cents ouvrières, et coûta trois cent mille livres. Voyez les *Mémoires secrets* de Bachaumont, au 2 et au 5 avril 1779; tom. XIV, pag. 8, 9, 14 et 15.

Paynet, l'Hermineau, de la Croix, Quenain, Adam Ardel.

qui avaient succédé à Paynet, a l'Hermineau, à de la Croix et à Quenain[1], comme ceux-ci à Adam Ardel[2] et autres. L'un de ces ouvrages, qui a pour titre *Essay des merveilles de nature, et des plus nobles artifices*, etc., par René François[3], prédicateur du roy, renferme un chapitre *des ouvrages de la broderie;* l'autre est intitulé *la Perspective practique necessaire à tous peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, orfevres, brodeurs, tapissiers, et autres se servans du dessein.* Par un Parisien, religieux de la Compagnie de Jesus (Dubreuil). A Paris, chez Melchior Tavernier, etc., M.DC.XLII., in-4°.

*Essay des merveilles de nature*, etc.

*La Perspective practique*, par le P. Dubreuil.

Dentelles.

Dans le dernier des ouvrages que j'ai cités comme exclusivement consacrés à la broderie, je vois accolées ensemble deux expressions, *point coupé* et *dentelles*, auxquelles je demande permission de m'arrêter un instant. Qu'entendait-on

---

[1] « M. Quenain, fameux brodeur, demeure rue d'Enfer, au fauxbourg Saint-Michel. » *Les Adresses de la ville de Paris*, etc., par Abraham du Pradel. A Paris, chez la veuve de Denis Nion, M. DC. XCI., in-8°, pag. 63.

« M. l'Hermineau, brodeur du roi, demeure aux galeries du Louvre. Les autres brodeurs qui travaillent pour Sa Majesté et pour la cour, sont messieurs de la Croix, rue Neuve-Saint-Martin, Quenain, rue d'Enfer, etc. » *Le Livre commode des adresses de la ville de Paris*, etc., par Abraham du Pradel. A Paris, chez la veuve de Denis Nion, M. DC. XCII., in-8°, pag. 106.

[2] « ... un nommé Adam Ardel, brodeur fort renommé entre ceux de son estat, passant avec trois autres par Lagny en ce mesme temps, furent assommés et jettés en la riviere, » etc. *Deuziesme volume de l'Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France*, etc. Anvers, 1580, in-8°, pag. 134, ann. 1562.

[3] C'est le pseudonyme d'un jésuite nommé Étienne Binet. La première édition de son livre, s'il faut en croire M. Douët-d'Arcq (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, tom. IV, novembre-décembre 1852, pag. 139, not. 4), serait de Rouen, 1621, in-4°, et la douzième de Paris, 1646, in-8°. Peut-être ignore-t-il qu'il en a été fait une treizième édition en 1657, à Paris, chez Michel Bobin, in-8°. Le chapitre relatif à la broderie forme le quarante et unième de l'ouvrage et occupe les pages 334-350.

en 1602 par *dentelle?* s'agissait-il déjà de cette espèce de passement de fil pour lequel la Flandre fut plus tard si fameuse? Au risque de me trouver en désaccord avec un académicien[1], je ne le pense pas. On lit en effet dans la relation de deux combats de monsieur de Créquy contre D. Philippe, bâtard de Savoie, en 1598, que l'un et l'autre portaient des chemises très-belles, « toutes garnies du plus fin et du plus riche point coupé qu'on eust pu trouver en ce temps-là, auquel le point de Gennes ny de Flandres n'estoient pas encore en usage[2]. »

Ce qu'en 1602 on entendait par *dentelle.*

Avant le XVII^e siècle, les dentelles étaient généralement d'or et d'argent. On trouve encore dans l'inventaire et procès-verbal de vente du mobilier du cardinal Mazarin, dressés en 1649 en vertu d'un arrêt du parlement portant confiscation, deux thèses dédiées au cardinal, imprimées sur du satin blanc, doublées de satin incarnadin et bordées de dentelle d'or, le tombeau et l'épitaphe du cardinal de Richelieu imprimés sur un morceau de satin blanc, doublé de taffetas blanc, garni d'une grande dentelle d'argent; un pourpoint et haut de chausse de drap de Hollande écarlate, garni de broderie et dentelle de soie rouge et noire; une chasuble de damas rouge cramoisi, doublée de taffetas de même couleur, enrichie d'une grande dentelle d'or et d'argent; enfin, une autre chasuble de damas noir, également décorée d'une dentelle d'argent[3]. Si l'on peut s'en rapporter à Roland de la Platière, qui a rédigé la partie des manufactures, des arts et

Les premières dentelles étaient d'or et d'argent.

Date des plus anciennes dentelles examinées par Roland de la Platière

[1] *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. IV, pag. 131.

[2] *Le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, II^e part., ch. XXXX, pag. 502.

[3] *Mémoires... des antiquaires de France*, tom. VII, M.DCCC.XXVI., pag. 343, 344, 347, 349.

métiers, dans l'*Encyclopédie méthodique*[1], et qui dit avoir examiné un grand nombre de dentelles que l'on retrouve dans de vieux ornements d'églises, ces ouvrages, faits d'après les dessins de Frédéric de Vinciolo, ne remonteraient pas plus haut que la fin du XVI^e siècle. Ce ne fut qu'à la fin du suivant que le comte de Marsan, le plus jeune des fils du comte d'Harcourt, amena de Bruxelles à Paris sa nourrice nommée Dumont, avec ses quatre filles, et lui procura le droit exclusif d'élever des ateliers de dentelles. Elle s'établit au faubourg Saint-Antoine, déjà habité par des brodeuses[2]; on lui donna un des cent suisses du roi pour garder la porte de sa maison, où en peu de temps elle réunit plus de deux cents filles, entre lesquelles, dit un historien du temps, il y en avait plusieurs de qualité. Certains ouvrages sortis de ces ateliers effacèrent le point de Venise. Cette manufacture fut depuis transportée dans la rue Saint-Sauveur, encore habitée aujourd'hui par des fabricants de passementeries et de dentelles, et ensuite à l'hôtel de Saint-Chaumont, près de la porte Saint-Denis. M^me Dumont, ayant passé en Portugal, laissa la conduite de sa maison à M^lle de Marsan[3].

Établissement de la première fabrique de dentelles à Paris, à la fin du XVII^e siècle.

On serait tenté de croire que l'on faisait encore des rubans

---

[1] Tom. I^er, pag. 226-252. Cet article a été reproduit presque textuellement dans le *Magasin des demoiselles*, etc., tom. IV, Paris, 1848, in-8°, pag. 6-9, 39-43.

Il existe aussi un petit volume, sans nom d'auteur, intitulé *Histoire de la dentelle*. Paris, 1843, in-12, fig.

[2] « ... Telle broderie qui n'avoit jamais esté plus loin que du fauxbourg S. Antoine au Louvre, » etc. *La Revolte des passemens*, dans le *Recueil de pieces en prose*, etc., IV^e part., pag. 360.

[3] *Mémorial portatif de chronologie*, etc. A Paris, chez Verdière, 1827-1830, in-12, pag. 270.

Dans le *Siècle de Louis XIV*, ch. XIX, Voltaire s'exprime ainsi : « Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales

à l'hôtel de Saint-Chaumont, à la lecture de ces vers de Pierre le Jolle :

Rubanniers de Saint-Chaumont.

J'aimerois mieux que ma luette
Se transformât en la navette
D'un rubannier de Saint-Chaumont.

*Description de la ville d'Amsterdam en vers burlesques*, etc. A Amsterdam, chés Jacques le Curieux, l'an M. DC. LXVI., petit in-12, vendredi, pag. 332.

Mais un autre passage de la même époque, que je signale à l'attention des historiens de Lyon, comme à ceux de Saint-Chamond, prouve sans réplique qu'il s'agit bien de cette ville de l'ancien Forêt[1].

Il n'y a point à douter qu'il ne s'agisse de Saint-Chamond en Forêt.

Dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, etc., publiée dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, par M. Depping, il est parlé, au tom. II, pag. 850, n° 174, de pensions demandées pour quelques filles qui étaient en 1706 à Saint-Chaumont, et d'une retraite proposée à une demoiselle Desbordes avec mille livres sa vie durant : seraient-ce encore là des rubannières ou des dentellières? c'est ce qu'il ne m'appartient pas de rechercher. J'ai plutôt qualité pour signaler une erreur du traducteur de la Chronique du Religieux de Saint-Denys, qui,

La chose est moins certaine pour un passage où Saint-Chaumont est encore nommé.

---

ouvrières de Venise, et deux cents de Flandres ; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager. » Malheureusement l'auteur ne donne pas de date.

[1] L'auteur, après avoir dit que Henri IV a introduit les soies à Lyon, ajoute, pag. 16 de sa préface : « On sçait que cette ville, celle de S. Estienne en Forest, et S. Chaumon, qui leur sont voisines, ont augmenté de plus de la moitié en habitants et en richesses par le moyen des soyes. » *Memoires et instructions pour le plant des meuriers blancs, nourriture des vers à soye, et l'art de filer, mouliner et aprester les soyes dans Paris et lieux circonvoisins. Sur l'establissement qui s'y fait des manufactures de soyes, à l'exemple de celuy que le roy Henry IV avoit estably dans la plus grande partie de la France.* Dédié à monseigneur Colbert, par Me Christophle Isnard. A Paris, M. DC. LXV., in-8° de 319 pages, 24 de préliminaires et une planche.

Erreur du traducteur de la Chronique du Religieux de Saint-Denys.

parlant des préparatifs d'un tournoi, rend *liceis lineis circumclausum* par *fermé de rubans en forme de barrières*, méconnaissant ainsi le sens de *licia*, qui signifie en bas latin *barrières*[1], sans plus. Il est vrai que souvent ces sortes de clôtures étaient formées avec des pieux et des cordes, comme celle que fit dresser à Paris un Italien sous Henri III en 1582[2], et il est fort possible que le mot de *lice* vienne du latin *licium*, qui signifie la trame ou le fil de la trame d'un tisserand; mais le bon religieux est loin de modeler sa langue sur celle de Virgile et de Pline, et son traducteur eût mieux fait de consulter le Glossaire de du Cange que le Lexique de Facciolati.

Étymologie du mot *lice*.

Étymologie du mot *broder*.

Plus certaine est l'étymologie du verbe *broder*, dont je dirai un mot en finissant. Nul doute que ce verbe ne vienne de *border*, par transposition de lettres, et c'est là l'opinion du P. Papebroch et de Jault[3], qui font observer avec raison que la broderie s'exerce principalement sur le bord des vêtements[4]. Du Cange[5], il est vrai, et l'auteur d'un petit traité que nous avons déjà cité[6], présentent certains mots bretons et gallois comme la source probable du terme en question; mais je ne puis me résoudre à la voir ailleurs que dans le mot *border*, d'autant plus qu'en espagnol on dit encore *bordar* pour *broder*.

---

[1] *Gloss. med et inf. Latin.*, tom. IV, pag. 105, col. 1 et 2.

[2] *Journal de Henri III*, etc.... A Cologne, MDCCXX, tom. Ier, Ire part., pag. 50.

[3] *Acta sanctorum Aprilis*, tom. I, pag. 159, col. 1, B, not. *f*. — *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, de Ménage, tom. Ier, pag. 260, col. 1.

[4] « Belle comme la bordure d'un tapis, » est une expression employée par Firdousi. Voyez le *Livre des Rois*, tom. II, pag. 209.

[5] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 789, col. 3, v° *Brusdus*.

[6] *English medieval Embroidery*, pag. 9.

Tapisseries de prix pendant le moyen âge.

Les tapisseries n'étant souvent que des pièces d'étoffes couvertes par le brodeur de figures et d'ornements, il y aurait lieu à s'en occuper ici ; mais un pareil sujet, à ne parler que des tapisseries de soie, de fil d'or et d'argent, demanderait un volume entier[1]; et si l'on voulait distinguer l'œuvre du métier de celle du peintre à l'aiguille, on trouverait peut-être des obstacles insurmontables à établir une pareille distinction, dont les écrivains et les inventaires anciens ne s'occupent guère.

Description d'une riche tapisserie représentant la conquête de la Toison d'or.

Qui les parcourrait comme nous l'avons fait, les trouverait pleins de descriptions de tapisseries de l'espèce la plus précieuse. C'est ainsi qu'Olivier de la Marche, parlant *du mariage du duc Charles de Bourgongne avec madame Marguerite d'Yorch, sœur du roy d'Angleterre, et des magnificences qui lors furent faictes en la maison de Bourgongne*, fait mention « d'une riche tapisserie faicte de l'histoire de Jason, où estoit compris l'avenement du mystere de la Toison d'or. Celle tapicerie, ajoute-t-il, estoit toute d'or, d'argent et de soye, et ne croys pas que l'on ait veu si grande et si riche tapicerie ensemble[2]. »

---

[1] Émeric-David avait fait espérer un travail sur l'histoire des manufactures de tapisseries; il n'a jamais paru. Voyez *Histoire de la peinture au moyen âge*, pag. 120, not. 3. Si nous sommes bien informé, cette tâche vient d'être reprise par M. A. L. Lacordaire, directeur de la manufacture des Gobelins, qui ne peut que s'en acquitter à merveille. Malheureusement nous l'avons su trop tard; autrement nous n'aurions pas manqué d'exclure les tapisseries du cadre de notre travail. En attendant que l'ouvrage annoncé paraisse, on consultera avec fruit une *Notice sur l'origine et les travaux des manufactures de tapisseries et de tapis réunies aux Gobelins*, publiée à Paris par le même auteur en 1852, gr. in-18 de 78 pag. et 6 feuillets de préliminaire et de table, et le *Mémor. portatif de chronol.*, etc., pag. 443-445.

[2] *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. II, ch. IV (1474); édit. du *Panth. litt.*, pag. 541, col. 2. Dans l'inventaire des tapisseries d'Anne de Bretagne, on trouve

Tapisseries données à Frédéric d'Autriche en 1440.

Ailleurs, le même écrivain parlant des grands dons que le duc Philippe le Bon fit en 1442 à Frédéric d'Autriche, récemment élu empereur d'Allemagne, dit qu'ils consistaient surtout en tapisseries de haute lisse et en *chambres de brodures*[1].

Tapisseries de l'inventaire de Marguerite d'Autriche.

La maison d'Autriche dut recevoir bien d'autres meubles de ce genre par suite du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, empereur d'Allemagne; toutefois dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, leur fille à tous les deux, je ne trouve que « quatre pieces de tappisseries de l'istoire de Ester, bien riche[s] et faictes et ovrés d'or et d'argent et de soie, qui sont venues de la maison de ceans; » le reste avait été apporté d'Espagne, comme deux pièces de tapisseries, faites de fil d'or et d'argent et de soie, bien riches, « de l'istoire et des faiz de Alexandre le Grant; » trois pièces de tapisseries du credo, et quatre pièces de tapisserie de Sainte-Hélène[2]. Ces tapisseries avaient-elles été fabriquées en Espagne? La chose est possible; car, sans revenir sur ce que nous avons déjà dit[3], sans remonter jusqu'au *Conde Lucanor*, dont l'auteur met en scène trois faiseurs d'étoffes de soie, d'or et d'argent, historiées, ou plutôt trois faiseurs de dupes[4], Luis del Marmol nous apprend qu'à Baeza, ville de la province de Jaen, où l'on ne fait plus maintenant que

---

« ung grant baucher de l'histoire Jazon. » Voyez les détails sur la vie de cette princesse, appendices, ch. IV, pag. 56.

[1] *Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. Ier, ch. VII; édit. du *Panth. litt.*, pag. 375, col. 2.

[2] *Revue archéologique*, 7e année, Ire part., pag. 89, nos 250-254.

[3] Voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 292 et suiv.

[4] *De lo que conteció á un rey con tres hombres burladeros*, cap. VII. (*Biblioteca castellana* publicada por A. Keller y C. Possart, tom. Ie, Stutgard, 1839, in-12, pag. 53.)

des draps grossiers[1], on fabriquait de son temps de riches tapis[2].

Je trouve encore dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche une tapisserie en six pièces appelée *la Cité des dames*, mentionnée comme ayant été donnée par les habitants de Tournay, et j'y vois que, dans les derniers temps, cette princesse avait acheté un meuble pareil fait de fil d'or, d'argent et de soie, représentant Jésus-Christ portant sa croix, ainsi que sept autres pièces où l'ouvrier avait retracé autant de sujets de la Passion. Enfin, postérieurement à cet inventaire, le garde-joyaux de Marguerite avait reçu un riche ciel de tapisserie, fait par Pietre Pannemarie à Bruxelles, sur lequel étaient figurés Dieu le Père et le Saint-Esprit, environnés de plusieurs anges[3].

Quoique le document auquel nous empruntons ces détails, soit muet sur ce point, il est à croire que ce ciel ressemblait à la belle et riche pièce de tapisserie achetée par Marguerite, c'est-à-dire était d'or et de soie, genre de travail pour lequel la Flandre était célèbre même en Italie au XVI^e siècle[4], à ce

Célébrité des riches tapisseries de Flandre au XVI^e siècle.

---

[1] *Diccionario geográfico estadistico de España*, etc., por el doctor D. Sebastian de Miñano, tom. I^er, pag. 359, col. 1.

[2] *Rebelion de los Moriscos*, lib. I, cap. XXIII.

[3] *Revue archéologique*, 7^e année, 1^re part., pag. 90, n° 255, 258, 259.

Je retrouve la représentation de Dieu sur un grand tapis de saint Hilaire le Grand de Poitiers, appelé *la Sapience*, « ouquel, est-il dit dans l'inventaire, est l'image de Dieu en siege, et aux deux coustez les ymagez de mess^rs sainctz Hilaire et Martin. »

Un autre passage tiré des Vies des abbés de Saint-Alban atteste encore l'habitude où l'on était, dans les abbayes, de faire exécuter en tapisserie le portrait ou quelque trait de l'histoire de leur patron; il y est question d'une tenture où était figuré le martyre de saint Alban. Voyez *Vitæ duorum Offarum*, etc., à la suite de l'*Histor. Major* de Matthieu Paris, édit. de 1640, pag. 55, lig. 18.

[4] *Orlando furioso*, cant. XXVI, st. 27.

point que les papes[1] et les princes[2] faisaient exécuter dans le pays de Charles-Quint leurs plus riches tentures, et que l'on ne pouvait leur faire de cadeau qui leur fût plus agréable que celui d'une tapisserie flamande. On est porté à le croire en voyant François Ier donner à Clément VII, en échange d'une corne de licorne de deux coudées de long, enclose et enchâssée en une base d'or, « pour dechacer le poison des viandes, »

Cadeau de François Ier à Clément VII d'une riche tapisserie représentant la cène de J. C.

---

[1] Voyez la vie de Perino del Vaga et celle de Jean d'Udine par Vasari. (*Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc. In Bologna, M.DC.LXIII., in-4°, part. IIIe, vol. I, pag. 369; vol. II, pag. 33.)

Voyez encore la vie de Raphaël, dans l'édition de Florence, 3e partie, MDCCLXXI, in-4°, tom. III, pag. 212. Je cite cette édition pour signaler une méprise de l'éditeur, qui, voyant dans le texte : *Panni d'arazzi ricchissimi d'oro, e di seta in filaticci*, a écrit à la table, pag. 424 : *Razzi panni ricchissimi, e loro valore.*

Les tentures exécutées en Flandre sur les cartons du prince des peintres ont été publiées sous ce titre : *Les célèbres Tapisseries de Raphaël d'Urbin, connues sous le nom d'Arazzi, qui sont au Vatican*, gravées par L. Sommereau. Rome, 1780, 21 feuillets in-fol. obl. On peut y réunir cinq planches in-fol. obl. gravées à Rome en 1655, par J. J. de Rossi, sous le titre de *Tapezzerie del Papa.*

Si, dans certaines églises de Rome, il y avait, comme dans la chapelle Sixtine, des tapisseries de haute lisse tissues de soie et d'or, d'autres églises, dans les grandes occasions, étaient décorées d'étoffes courantes. Pierre de l'Étoile, rapportant sous l'année 1608, la réception des ducs de Segni et de Santo-Gemini comme chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, a soin de nous informer que les principales colonnes de l'église de Saint-Louis des Français étaient couvertes en partie de damas et de velours cramoisi, en partie de satins bigarrés à fleurs de diverses couleurs. Voyez *Journal du regne de Henry IV*, etc., édit. de MDCCXLI, in-8°, tom. III, pag. 463.

[2] Voyez la vie de Pierre Pérugin, par Vasari (*Delle Vite de' più eccell. pitt.*, IIe part., pag. 419); celle de Fr. Salviati (*ibid.*, IIIe part., vol. II, pag. 87. Cf. pag. 275 et 282), et celle de Vasari lui-même (*ibid.*, pag. 399). Le peintre historien y dit qu'il avait exécuté pour le duc Côme de Médicis des cartons pour des tapisseries de haute lisse destinées à représenter la généalogie des dieux, sans nous apprendre où elles devaient être faites : or nous savons par le même écrivain que Côme, enchanté de la réussite des tentures d'or et de soie exécutées sur les dessins de Salviati, du Bronzino et du Pontormo, avait introduit à Florence l'industrie tapissière : « Si risolvè sua Eccelenza di mettere l'arte in Firenze, e la fece insegnare ad alcuni putti, i quali cresciuti fanno hora opere eccelentissime per questo duca. »

une très-large tapisserie, « en laquelle, fait à ouvrages de Flandres, on voyoit la derniere cene de Jesus-Christ avec ses disciples, rehaussee d'or dessus soye[1]. »

Il est à croire que l'Espagne tirait ses tentures de la Flandre.

La Flandre étant à cette époque sous la domination espagnole, il est naturel de penser que l'Espagne tirait surtout ses tentures de ce pays, célèbre alors dans le monde entier par ses fabriques de soieries et ses broderies, comme par ses manufactures de draps et de toiles de lin[2]; mais dans les documents qui me sont passés par les mains, je n'ai rien trouvé à cet égard, bien qu'il ne soit pas rare de rencontrer des mentions de tentures semblables. Je lis, par exemple, dans le *Mercure françois*, sous l'année 1623, que le 15 juin, jour de la Fête-Dieu, Sa Majesté catholique voulant que le prince de Galles vît la beauté d'une procession du saint sacrement et ce qu'il y avait de reliques, de richesses et de tapisseries excellentes à Madrid, ordonna qu'elle se fît la plus grande et la plus belle que l'on eût jamais vue en Espagne. Dans cette circonstance, les tapisseries royales de la guerre de Tunis et de la Goulette, et celles d'Abraham et de Noé furent tendues devant le palais du roi[3]. Plus loin, le même gazetier enregistrant la naissance de l'infante Marguerite-Marie-Catherine, seconde fille de Leurs Majestés catholiques, nous dit que l'église de Saint-Jean, où devait se faire le baptême, était ta-

Tapisseries royales d'Espagne.

---

[1] *Histoire de Paolo Jovio*, trad. par Denis Sauvage. A Paris, chez Gabriel Buon, MDLXXXI, in-folio, tom. II, pag. 239, ann. 1533.

[2] « Opulentiam tantam his regionibus (XVII Belgii provinciis) conciliat commercium... frequens ob provincialium toto orbe celebratum lanificium, telarum lini, serici textrinam, phrygionicæ artis industriam, » etc. *Jacq. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. C, cap. v, ann. 1599; edit. Lond., tom. V, pag. 11.

[3] *Le Mercure françois*, tom. IX, pag. 535.

pissée de tapisseries d'or, d'argent et de soie, et que dans la grande chapelle était tendue l'histoire de Jacob[1].

Ancienneté des fabriques de tapisseries d'Arras.

La première ville des Pays-Bas où l'industrie des tapis et des tentures fut exercée, paraît avoir été la ville d'Arras, dont le nom resta dans plus d'une langue, à cette sorte de tissus[2]. C'est de là que venaient, comme nous l'avons déjà vu[3], les tapisseries, représentant toute l'histoire d'Alexandre, qui furent envoyés au sultan Bajazet en 1396, à la suite de la bataille de Nicopolis, à une époque où il était bien loin de s'attendre à figurer lui-même un jour sur de pareils tissus[4].

Mentions de tissus de l'*œuvre d'Arras* antérieures à la fin du XIVe siècle.

Ce fait, que l'on cite communément comme le plus ancien pour prouver l'antiquité des manufactures de haute lisse de la Flandre et de la Picardie, l'est cependant moins que la mention, dans l'inventaire de Charles V, d'un grand drap *de*

---

[1] *Le Mercure françois*, pag. 714. A ces détails comparez ceux que l'on trouve dans les relations de deux cérémonies semblables, qui eurent lieu à la cour de France en 1543 et 1549. (*Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 144, 145 et 149.)

[2] Dès la fin du XIVe siècle, il est question, dans les écrivains italiens, d'étoffes d'Arras, *de arassa*, comme disaient ceux qui s'exprimaient en latin. L'un d'eux, s'élevant contre le luxe de ses concitoyens, parle d'une pièce de leur ameublement faite en *arazzo* : « Et primo communiter utuntur... cortinis de tela circa dicta lecta, et etiam banderiis de arassa, » etc. (Joan. Demussis in Chron. Placent. ad ann. 1388; apud Murator., *Rer. Ital. Script.*, tom. XVI, col. 583, A.)

A dix ans de là, Richard II, roi d'Angleterre, signalait ainsi certains de ses habits, qu'il léguait à son successeur « ... omnes vestes de Ara[s] nostro remaneant successori. » (Testament. Richardi II regis Angliæ, ann. 1399; apud Rymer, *Fœdera*, ed. tert., tom. III, pars IV, pag. 158, col. 2.) Mais je soupçonne qu'il s'agit ici plutôt de l'étoffe appelée *drap d'Arest*, dont j'ai parlé ci-dessus, tom. Ier, pag. 260, que d'un tissu d'Arras.

[3] Tom. Ier, pag. 97.

[4] De Thou, racontant l'arrivée d'ambassadeurs persans à la cour d'Espagne, parle de deux riches tapis sur lesquels étaient retracées les actions de Tamerlan, et deux lits où l'on voyait les combats entre Ouzoun-Haçan et un personnage que l'historien appelle *Chas-Murathes*. Voyez *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CXXXVIII, cap. VIII; éd. de Lond., tom. VI, pag. 421, ann. 1607.

*l'œuvre d'Arras* « historié des faiz et batailles de Judas Machabéus et d'Anthoqus[1]; » et plus anciennement encore, dans un compte de 1351, il est question d'orfroi de cette ville[2]. A prendre au pied de la lettre les paroles d'un romancier, qui parle de grands tapis de soie, « tous batuz à or de l'ouvraige d'Arras[3], » l'or employé dans la fabrication des tapisseries, ne l'était pas toujours de la même façon; généralement en fils et mêlé à la trame, il était aussi appliqué en plaques légères, s'il faut en croire deux savants de nos jours[4].

Tapis de soie battus à or.

---

[1] *Revue archéologique*, VII^e année, II^e partie, 1851, pag. 744, n° 356. Voyez pag. 742, 743, n^os 328, 329, pour des *chambres*, et pag. 743, 744, n^os 332-364, les articles relatifs aux *tappis à ymages*.

A ces articles il faut ajouter le suivant, qui fait partie du même inventaire : « Item, troys pieces de paremens à tendre contre paroiz, lesquelz sont pallées de veluiau vert et de drap d'or de plusieurs couleurs; et sont appelées *la Salle du Patriarche*. » Ms. n° 8356, fol. vj^xx ij. verso, n° 1155.

[2] *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 132, col. 3, v° *Capellus*, n° 1.

[3] *Livre du cuer d'amours espris* (1457), Ms. de la Bibl. nat., fonds de la Valliere n° 36, fol. 112 verso; *Œuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes. Angers, M.DCCCXXXXV-VI, in-4°, tom. III, pag. 163.

[4] Les étoffes *battues à or* sont souvent citées par les auteurs du moyen âge (Voy. ci-dessus, tom. II, pag. 266, not. 2); mais, chez les modernes, personne, si ce n'est M. Douët-d'Arcq (*Comptes de l'argenterie*, etc., Notice, pag. XXIII) et M. Edgar Boutaric (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 3^e série, tom. IV, 1852, pag. 24), n'a cherché à préciser le sens de cette expression. Quel peut-il être? L'examen attentif d'une ancienne broderie à fond d'or a fait reconnaître que ce fond est formé par des fils métalliques couchés à plat et maintenus par des coutures transversales; nécessairement ronds dans l'origine, en place ils étaient aplatis. Or cet aplatissement n'a pu avoir lieu qu'après l'exécution de la broderie, au moyen d'un laminage, ce qui est à peu près impossible, ou d'un frottement, ce qui l'est aussi, parce que l'emploi de ce moyen eût dérangé les fils et les eût éraillés, ou enfin au moyen d'un *battage*, seul moyen raisonnablement praticable. Cet aplatissement, en augmentant la surface des fils, les rapprochait, et donnait plus d'éclat au fond d'or. Ne serait-ce pas là ce que l'on appelait *or battu?*

On sera peut-être plus disposé à le croire en voyant figurer un batoir parmi les outils d'une brodeuse, ou plutôt d'une tisserandière de soie, que je trouve ainsi mentionnés dans le *Livre du cuer d'amours espris* : « (Ledit Cuer) leva la veue d'autre

Tapisseries faites pour Louis d'Orléans par Colin Bataille, Jean de Joudoigne, et Jacques Dourdin.

nous retrouvons ensuite faisant pour le duc d'Orléans des tapis de l'histoire de Penthésilée, de Beuves de Hantone, des enfants de Renaud de Montauban, etc. Je vois encore, dans le catalogue que je suis, d'autres tapisseries faites pour ce dernier prince, par Jehan de Joudoigne et Jacques Dourdin[1], ou Dourdan, « tapis de la fontaine de Jouvence, tapis du duc d'Aquitaine, l'histoire du Credo à douze prophètes et à douze apostres, le couronnement Nostre-Dame, » etc., dont les actes de naissance, si je puis m'exprimer ainsi, portent la date de 1393, sous laquelle le Religieux de Saint-Denys parle d'autres tapisseries de laine, de soie et d'or à personnages[2], et la date de 1395. Cinq pièces de l'année suivante, relatives à des tapis velus d'outre-mer et des tapis de haute lisse à l'histoire de Dieudonné, achetés par le duc d'Orléans d'Alain Dionys ou Diennys, marchand de Paris,

Tapis et tapisseries achetés par le même prince à des marchands italiens et français.

---

mague, celle de Theseus, que je trouve mentionnée dans les *Grandes Chroniques de France*, à l'année 1378 (édit. de M. Paris, tom. VI, pag. 400), et celle de Matebrune. Contrairement à l'opinion de Sauval (*Hist. et rech. des Antiquit. de la ville de Paris*, liv. VII, tom. II, pag. 276, 277), qui donne pour raison de la dénomination de *Chambre de Theseus*, « que les gestes de ce héros y étoient peints sur les murailles, » j'estime que ce nom vient de la tapisserie de haute lisse dont elles étaient revêtues.

[1] On lisait autrefois sous les charniers des Innocents devant la chapelle de Neufville, l'épitaphe suivante : « Ci gist Jaques Dourdin, 1er tapissier et valet de chambre en ordonnance du roy nostre sire, et bourgeois de Paris, lequel fist fere en son temps ce charnier de ses deniers, qui trespassa le samedy 22e jour d'octobre l'an 1407. Priez Dieu pour luy. Et auprès de luy gist Ameline sa femme, laquelle trespassa l'an 1432, le 22e jour d'aoust. » *Recueil d'épitaphes des églises de Paris*, Ms. de la Bibl. nat., collect. Gaignieres, tom. IV, pag. 40.

[2] Liv. XIV, chap. II; tom. II, pag. 76, 78. Cf. pag. 464.

M. Bellaguet traduit l'expression *auro contexta* par *brodées en or*, quand il s'agit, suivant toute apparence, de tapisseries de haute lisse *ouvrées à or de Chypre*, pareilles aux trois tapis de fin fil d'Arras, représentant diverses *histoires*, indiqués dans le catalogue Joursanvault, n° 793, comme fabriqués pour le duc d'Orléans en 1396.

et d'Aleran de la Mer, marchand génois, montrent que ce prince ne se bornait pas, pour l'ornement de ses résidences, à faire travailler les ouvriers en tapisseries, mais qu'il s'adressait aussi aux marchands italiens et français qui tenaient ces objets d'ameublement.

Je ne veux pas continuer le dénombrement des tentures à sujets, des tapisseries d'or et d'argent, que possédait Louis d'Orléans, dont les trésors en ce genre furent si considérablement augmentés par son mariage avec Valentine de Milan; il me suffira de renvoyer au livre de M. Aimé Champollion, qui a donné le catalogue des tapis et des *chambres* de cet illustre couple[1]. Dans l'hôtel de Bohême qu'il habitait à Paris, une pièce tendue de drap d'or à roses bordé de velours vermeil, servait habituellement au duc; la chambre de sa femme était en satin vermeil brodé d'arbalètes. Une autre pièce, tendue de drap d'or brodé de moulins, était destinée au duc de Bourgogne[2].

Riches tentures de l'hôtel de Bohême, à Paris.

Celui-ci était peut-être encore plus riche en tapisseries de toutes sortes. Outre plusieurs tentures sur lesquelles avait été retracée la bataille de Rosebeke, livrée le 27 novembre 1382[3], on trouve dans les comptes de Bourgogne « six tapiz de haute lice, de la bataille de Liege[4], » et « ung tapiz de l'ystoire messire Bertran du Guesclin, fait à or en divers lieux[5], » pièces que nous signalons pour leur importance his-

Tapisseries du duc de Bourgogne. Tentures représentant les batailles de Rosebeke et de Liége, et un trait de la vie de B. du Guesclin.

---

[1] *Louis et Charles ducs d'Orléans*, Ire partie, chap. XIV, pag. 248-250; IIIe partie, § 5, pag. 28-30.

[2] *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*, etc., Ire série, pag. 410. Cf. pag. 412.

[3] *Les Ducs de Bourgogne*, IIe partie, tom. Ier, pag. 5, n° 27; pag. 9, n° 41; tom. II, pag. 270, n° 4274.

[4] *Ibid.*, n° 4273.

[5] *Ibid.*, pag. 271, n° 4285.

torique, et nullement pour leur beauté et leur richesse, dont l'argentier bourguignon ne dit rien. Il réserve toute la force descriptive dont il est doué, pour « une riche chambre et tapisserie de haute lice, de file d'Arras, appelée *la chambre aux petiz enfants*, garnye de ciel, dossier et couverture de lit, tout ouvré d'or et de soye; et, ajoute-t-il, sont lesdits dossiel et couverture de lit tout semez d'arbres et herbaiges et petiz enfans, et au bout d'en hault faiz de trailles de rosiers sur champ vermeil... tout fait à or et de soye[1]. »

La chambre aux petits enfants.

Rareté des tapisseries chez les particuliers au XV^e et au XVI^e siècle.

Il y avait donc abondance de tapis et de tentures au XIV^e et au XV^e siècle; mais cette abondance ne se trouvait pas ailleurs que dans les églises, chez les princes et les hauts dignitaires ecclésiastiques. En 1404, Jean de Montreuil, prévôt de Lille, remerciant un ami d'un envoi de tapis, les qualifie de *chose rare et particulière*[2].

Richesse d'Anne de Bretagne en fait de tapisseries.

Inventaire de ses meubles en ce genre.

Après les ducs de Bourgogne, je suis tenté de croire que c'est Anne de Bretagne qui a possédé le plus de « tappiceries à grans parsonnaiges, tant à or, layne que soye, et autres de pluseurs sortes. » L'inventaire qui en fut dressé le 12 mai 1494, se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale[3], où il ne figure pas seul. En effet, on y voit encore 1° un « inventaire des tappisseries, tant de draps d'or, soye, que de laine, et autres acoustremens estans en la maison de monseigneur le general de Languedoc Jacques de Beaune, ap-

---

[1] *Inventaire des joyaux d'or et d'argent de Philippe le Bon*, 12 juillet 1420. (*Les Ducs de Bourgogne*, II^e partie, tom. II, pag. 268, n° 4262.)

[2] « .... mihi theuromata seu tapeta illa misisti : quæ res, etsi rara et singularis sit, » etc. *Joh. de Monsteriolo epist. VII. ad amic.*, ap. D. Marten., *Vet. script. et mon. ampl. Collect.*, tom. II, col. 1329, D.

[3] Fonds des Blancs-Manteaux, n° 49, fol. 147 recto.

partenans à la royne, » etc. (16 août 1498), compte très-curieux et très-détaillé, divisé en plusieurs chapitres qui s'étendent du fol. 11 recto au fol. 27; 2° la déclaration des ornements d'église, parements d'autel, « tappiceries de drap d'or, soye et layne... appartenans à la royne duchesse, » etc. (17 septembre 1498?), fol. 53 recto; 3° « ung autre inventoire où sont contenuz autres tappiceries de Millan... que ladicte dame luy[1] a commendé donner à plusieurs esglises en Bretaigne, » (11 janvier 1499), qui commence au fol. 67 recto; 4° un « inventoire de la tappicerye que Jehan le Fauvre, tappicier de la royne, a envoyez à Nantes, » etc. (10 janvier 1499), fol. 129 recto; 5° un « inventoire de la tappicerie rapportée de Milan, appartenant à ladicte duchesse de Bretaigne, estant en la tappicerie du chasteau de Bloys[2], » etc. (inventaire du 6 septembre 1507, qui s'ouvre au fol. 249 recto).

Comptes des tapisseries, des draps d'or et de soie, employés à l'ameublement du château d'Amboise.

De grandes dépenses avaient été faites en tapisseries, en draps d'or et de soie pour ameublement, lors du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII[3], quand le château d'Amboise, presque entièrement reconstruit, fut aussi remeublé. Le compte de ces dépenses existe, et l'on peut juger,

---

[1] « A Jehan le Fevre, tappicier de ladicte dame. » A une grande distance de là, nous retrouvons un le Fevre ouvrier en haute lisse aux Gobelins. Voyez le *Paris* de l'abbé de Marolles, pag. 56.

[2] Les titres de tous les inventaires contenus dans ce manuscrit ont été donnés par M. Le Roux de Lincy à la suite des *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*, qu'il a publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, tom. Ier, novembre-décembre 1849, 2e livraison, pag. 166-171, et dont le tirage à part (soixante pag. in-8°, plus le titre) renferme de plus des extraits nombreux de ces inventaires. Tout le chapitre IV, pag. 54-60, est consacré aux tapisseries.

[3] Cet événement a fourni lui-même le sujet d'un morceau intéressant. Voyez *Description d'une tapisserie, rare et curieuse, faite à Bruges, représentant, sous des formes allégoriques, le mariage du roi de France Charles VIII, avec la princesse Anne de Bretagne*, par le chevalier Al. Lenoir. Paris, 1819, in-8°, de 29 pages, fig. col.

par l'examen de ce curieux document[1], de la magnificence que l'on déployait dans les maisons royales au xv^e siècle. La première et la plus longue partie est consacrée aux draps d'or et de soie qui devaient meubler la chapelle ou les appartements du château; le nombre de ceux qui furent employés à Amboise dépasse plusieurs milliers d'aunes, et coûtèrent environ dix mille livres. La Turquie, la Flandre et la France avaient fourni ces tentures, ces tapis, dont quelques-uns n'avaient pas moins de sept aunes de longueur chacun. André Denisot et Guillaume Mesnagier, ouvriers de Tours, furent chargés de la majeure partie de l'ameublement. Une chambre tendue par Mesnagier, de tapisseries de soie, était composée de huit pièces formant trois cent quarante-sept aunes, sur lesquelles on voyait l'*Histoire* de Moïse[2]. Le même ouvrier, le même artiste plutôt, avait exécuté un grand tapis *à la moresque*. Un détail que j'emprunte au même document, prouve combien les tapisseries à personnages du château d'Amboise étaient nombreuses. Pendant le mois d'octobre 1494, le duc et la duchesse de Bourbon vinrent faire une visite au roi et à la reine; pour tendre toutes les tapisseries du château dans les deux grandes cours, il ne fallut pas moins de quatre milliers de crochets. Ce devait être un spectacle curieux que l'exposition de toutes ces ta-

André Denisot, Guillaume Mesnagier, ouvriers tapissiers à Tours.

Grand nombre des tapisseries à personnages du château d'Amboise en 1494.

---

[1] *Comptes des ornements du château d'Amboise* (1494-95).—Archives nationales, reg. K 332 (et non 323, comme l'indique à tort M. Le Roux de Lincy), in-folio.

[2] Cette *istoire de Moyses*, qui fut plus tard portée à Blois, se retrouve dans l'inventaire d'Anne de Bretagne. Voyez les Détails sur la vie privée de cette princesse, appendices, chap. IV, pag. 56. On trouve au Musée de l'hôtel de Cluny, une petite tapisserie représentant l'adoration du veau d'or; ce beau travail exécuté en soie, or et argent, d'après un carton attribué à Raphaël, a été reproduit dans le *Moyen Age et la Renaissance*, tom. II.

pisseries, sur lesquelles étaient représentés non-seulement des traits de l'histoire sainte, mais encore les héros célèbres des romans de chevalerie, et même quelques faits de l'histoire contemporaine. C'étaient *l'istoire des Eages; l'ystoire de Alexandre, contenant huit pieces de tappicerie bien riche à or et à soye;* celle *du roy Assuer et de la royne Hester, contenant six pieces*[1]; *la Cité des dames; l'istoire de David, contenant huit pieces de tapicerie sur soye, et autres personnaiges rapportés; l'istoire de Hercules;* celle *de Jonatas, contenant neuf pieces de tappicerie sur soye; l'ystoire de Nabugodonosor*, et celle *de la papesse* (Jeanne); *neuf pieces de tappicerie sur soye, à personnaiges de hommes, femmes, oyseaulx et bestes sauvaiges rapportés en icelles*[2]; *l'ystoire des neuf Preux;* celles *de Regnault de Montauban* et *du Rouman de la Roze, contenant quatre grans pieces de tappicerie bien riche à or et soye; la portreture d'une Sibille à broderie d'or*

---

[1] Cette tapisserie, ou du moins le même dessin, se trouvait trente ans auparavant dans le garde-meuble de la cour de Bourgogne; on le voit par cet article d'un compte de 1463-64 : « A Pasquier Grenier, marchant tappissier demourant à Tournay, pour plusieurs pieces de tappisserie, ouvrées de fil de laine et de soye... contenant en tout vij^c aulnes ou environ. C'est assavoir : six tappis de muraille, pour parer une sale, fais et ouvrez de l'istoire du roy Assuere et de la royne Hester... avec trois pieces de... fais à l'istoire du Chevalier au Chine, etc. » *Les Ducs de Bourgogne*, etc., seconde partie, tom. I^er, pag. 480, n° 1871.

Le sujet de cette tapisserie avait été également choisi pour trois tentes dont il est question dans cette lettre adressée « A messieurs de la chambre de Navarre seante à Pau : Messieurs, je vous envoie la patente que le roy vous adresse pour faire delivrer les trois tentes de tapisseries de sa maison de Pau qu'il a données à monsieur le premier. Je vous prie d'ordonner au consierge qu'il les fasse prontement embaler, quy est l'histoire d'Ester, et les autres deux tentes de brocatel rehaussées d'or, etc. — Votre très-humble serviteur, GRAMONT. — Bidache, le 30 octobre 1630. » Arch. du départ. des B.-Pyrén., extrait de la liasse 375, n° 12.

[2] Cette tapisserie était, en 1501, dans la chambre de la reine. Voyez l'*Histoire du château de Blois*, pag. 133.

*et d'argent de Chipre*, *assiz sur deux leez de satin blanc*, et *l'istoire des Sibilles;* celle *de Troye*, *contenant unze grandes pieces garnies*, etc., etc. On y voyait aussi *la tappicerie de l'istoire de Fremigny*, qui représentait sans doute, dans ses *six pieces et ung bauchier*, la bataille de Formigny, livrée en 1450, et qui acheva la ruine des Anglais en France[1]. C'est ainsi qu'au siècle précédent, un duc de Bourgogne avait fait exécuter « un drap de haute liche de l'ystoire de Rozebeke[2], » et quelques années après Anne de Bretagne, une autre reine, sœur de Charles-Quint, fit exécuter et tendre dans son appartement « une tapisserie de haute lice, toute d'or, d'argent et soye, où estoient figurées et representées au naturel toutes ces belles conquestes, hautes entreprises, expeditions de guerre et battailles qu'il avoit faictes, données et gaignées, n'oubliant surtout la fuite de Solyman devant Vienne, et la prise du roy François[3]. » M. de Laborde, que

Tapisseries représentant des faits de l'histoire contemporaine. Tapisserie de *l'istoire de Fremigny*, de Rosebeke, et des conquêtes de Charles-Quint.

---

[1] En 1501, cette tapisserie était tendue à Blois dans la salle où mangeait le roi. Voyez l'*Histoire du château de Blois*, pag. 132.

[2] *Les Ducs de Bourgogne*, n° partie, pag. 9, n° 41, compte de 1385-86.

[3] *Des Dames gallantes*, quatriesme discours. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panthéon littéraire*, tom. II, pag. 349, col. 2.)

L'auteur de l'*Histoire particuliere de la court de Henry II*, racontant l'audience donnée à Bruxelles, en 1556, par Philippe II à l'amiral de Châtillon, signale comme une chose indigne de la générosité royale, que la grande salle du château fût « tapissée d'une tapisserie richement estoffée, mais qui representoit la prise du feu grand roy François devant Pavie, son embarquement en Espagne, et generalement tout ce qui estoit intervenu à cest exploict. » *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. III, pag. 299.

Le portrait du roi chevalier, exécuté en tapisserie, peut-être par l'ordre de la reine de Navarre, sœur de François Ier, se voyait encore à Pau en 1634, date de l'inventaire dans lequel il en est question : « Plus, une piece de tapisserie d'environ deux aunes de hauteur et autant de largeur, où est tiré le roy François premier monté sur un cheval blanc, en haute lisse de soye et filet d'or, avec un escripteau en lettre d'or et de fleurs de lys : *Franciscus primus*, » etc. *Inventaire des meubles du roy quy sont dans le chasteau de Pau*, etc., *chappte des tapisseries de broderie*,

j'aime à citer, est donc parfaitement fondé à dire, ce qu'il prouve dans deux notes, que dans la première moitié du XVI^e siècle, on figurait encore les personnages éminents sur les tapisseries, soit en séries encadrées, soit, et plutôt, au milieu de scènes historiques[1].

Grande exposition des tapisseries du château de Blois en 1501.

Sept ans après la réception du duc et de la duchesse de Bourbon à Amboise, l'archiduc Philippe d'Autriche, se disposant à se rendre en Espagne avec son épouse Jeanne de Castille, s'arrêta au château de Blois, que Louis XII habitait avec Anne de Bretagne. A cette occasion, les tapisseries furent tirées du garde-meuble, et le spectacle qu'offrit leur exposition ne fut pas moins curieux que celui dont on avait pu jouir en 1494, au château d'Amboise. Il faut lire dans la relation qui nous a été conservée de l'entrevue des deux princes, le détail de toutes les tentures qui furent déployées dans cette occasion, et l'on peut juger de leur matière, de leur richesse et de leur nombre, par ces deux phrases qui résument tout le reste : « Et faut noter que la pluspart des tapisseries dessus dites estoient aussi fraisches que toutes neuves; celles qui estoient tendues, tant aux logements du roy et de la reyne, que desdits archiduc et archiduchesse, estoient toutes pleines d'or; et celles de draps d'or et de draps de soye en avoient d'autres dessous, à personnages et histoires, presque aussi riches que celles qui estoient dessus.... Et à la verité il y avoit si grand nombre de tapis velus, riches tapisseries et licts de camp de drap d'or et de

État, richesse et nombre de ces tapisseries.

---

art. 3. Arch. du département des Basses-Pyrénées, extrait de la liasse 427, folio 7 recto.

[1] *La Renaissance des arts à la cour de France*, etc., tom. I^er. Paris, librairie de L. Potier, 1850, in-8°, pag. 65, 66.

soye, qu'il n'y avoit chambre ny garde-robe qui n'en fust pleine[1]. »

Tenture de la salle d'honneur du château de Blois en 1514.

Treize ans plus tard, Anne de Bretagne mourait dans ce même château de Blois. Son corps, après être resté exposé quelque temps dans la chambre mortuaire, fut porté dans la salle d'honneur, où on le laissa deux ou trois jours. Cette salle était ornée d'une tapisserie « ouvrée sur soye et fil d'or, historyée de l'histoyre de la vengeance de nostre Seigneur et destruction de Iherusalem que feit Titus Vespasianus[2]. »

Tapisseries des victoires de Scipion en 1534.

Sous François Ier, nous voyons figurer en 1534, lors de l'entrevue des rois de France et d'Angleterre à Boulogne, « quatre pieces de tapisseries principales, qui sont des victoires de Scipion l'Afriquain, faict de haute lice, tout de fil d'or et de fil de soye, ces personnages les mieux faicts et au naturel qu'on pourroit faire; et, ajoute du Bellay que je cite, n'est possible à peintre du monde les faire mieux sur tableaux de bois, et dit-on que l'aune en couste cinquante escus[3]. »

Prix de ce meuble, sorti d'une manufacture de Flandre.

L'écrivain ne nous dit pas de quelle fabrique sortait ce chef-d'œuvre, dont la description me rappelle celle de la tapisserie soie et argent tendue dans la chambre d'Imogène[4]; mais il est certain qu'il venait de Flandre, comme les cinq pièces de tapisserie or et soie représentant les cinq âges du monde, contenant ensemble quatre-vingt-huit aunes trois quarts, que le roi lui-même avait achetées à Melchior Bailif, marchand de Bruxelles, au prix de vingt-cinq francs l'aune, c'est-à-dire

Autre tapisserie flamande achetée par François Ier.

---

[1] *Histoire du château de Blois*, par L. de La Saussaye, pag. 136.

[2] *Ibid.*, pag. 175.

[3] *Mémoires de messire Martin du Bellay*, ann. 1534; édit. du *Panth. litt.*, pag. 504, col. 2.

[4] *Cymbeline*, act II, sc. IV.

pour la somme de 1775 livres[1]. Brantôme, louant la magnificence de François Ier, dont faisaient foi, dit-il, deux belles tapisseries que l'on voyait encore du temps de l'écrivain, cite celle du triomphe de Scipion, et en fait le plus grand éloge. A l'en croire, elle avait coûté vingt-deux mille écus, et en valait plus de cinquante mille. « Aussy, ajoute-t-il, estoit-ce un chef-d'œuvre de Flandres, presenté au roy plustost par le maistre qu'à l'empereur, ayant ouy parler de sa liberalité, curiosité et magnificence de ce grand roy, et qu'il en tireroit bien davantage de lui que de l'empereur son souverain[2]. » A ce propos, Brantôme dit un mot d'une riche tapisserie qu'il avait vue à Gênes chez un banquier, qui la faisait trente mille écus. « Elle estoit, dit-il, historiée des faicts d'Achilles devant Troye, et de ses combats, si bien

Détails donnés par Brantôme sur une autre tapisserie de prix.

---

[1] *Extraits des comptes de dépenses de François Ier*, dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. III, pag. 96.

[2] *Hommes illustres et grands capitaines françois*, ch. III. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panthéon littéraire*, tom. Ier, pag. 255, col. 1.)

Félibien, qui dit un mot du Triomphe de Scipion, attribué à Jules Romain, assure, contrairement au témoignage de Brantôme, que cette tapisserie fut faite pour Henri II, dont le portrait se reconnaissait dans toutes les figures qui représentaient Scipion. « Vous pouvez voir, ajoute-t-il, dans le cabinet de Mr. Jabac les desseins de ces deux tentures qui sont de la main de Jule. Elles sont ensemble 120. aûnes de cours en 22 pieces. » (*Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres*, etc. A Amsterdam, aux dépens d'Estienne Roger, M.DCCVI., in-8°, tom. Ier, pag. 204, 205, et tom. II, pag. 124.)

Ce M. Jabac, Jabas ou Jaba, comme l'appelle Brice, était un banquier, qui vivait à la fin du XVIIe siècle à Paris, où il habitait la rue Neuve-Saint-Médéric. Voyez *Description nouvelle de... Paris*, à Paris, chez Nicolas le Gras, M.DC.LXXXIV., in-12, tom. Ier, pag. 130, 131. (Cf. huitième édit., à Paris, M.DCCCXXV., in-8°, tom. Ier, pag. 124); et *les Adresses de la ville de Paris*, etc., par Abraham du Pradel, M.DC.XCI., pag. 20. On ne le retrouve plus dans *le Livre commode*, etc., de l'année suivante. Voyez pag. 38.

On peut consulter, sur cet amateur distingué, les détails intéressants recueillis par M. de Laborde, et publiés dans son ouvrage intitulé *de l'Organisation des bibliothèques dans Paris*, 4e lettre, décembre 1845, pag. 187-190, not. 71-88.

Tentures décrites par Rabelais.

Belle tapisserie de Scipion qui décorait l'appartement du roi à l'arrivée de la reine Christine en France.

Riches ciels qui accompagnaient à Boulogne les tapisseries des victoires de Scipion.

Luxe de tentures au XVIe siècle.

représentés qu'on sembloit les voir à bon escient. » Qui sait si ce n'est pas la même tapisserie que Rabelais avait en vue quand il décrivait les tentures « toutes de saye phrygienne, requamée d'or et d'argent, » achetées par Gymnaste dans l'île de Medamothi[1]? On retrouvera plus sûrement le Triomphe de Scipion dans la belle tapisserie qui, à l'arrivée de la reine Christine en France, en 1656, ornait l'appartement du roi, avec un lit de satin blanc en broderie d'or que le cardinal de Richelieu avait laissé en mourant à son maître[2].

A l'entrevue de François Ier et de Henri VIII à Boulogne, où le premier se montra un jour vêtu d'un pourpoint brodé et enrichi de diamants, d'une valeur de plus de cent mille écus[3], les tapisseries représentant les victoires de Scipion étaient accompagnées de deux ciels non moins riches, l'un de satin cramoisi semé de lions et autres *bestiaux* faits de perles, suspendu au-dessus du buffet[4]; le second, sur lequel on voyait dame Charité « faite au naturel, et tout de fil d'or et de soye, » avait été tendu au-dessous de la table[5]. Avec ces détails et ceux que l'on trouve dans le *Ceremonial françois* sur l'entrée et le couronnement de François II, comme duc de Bretagne[6], et sur la réception faite à Charles-Quint à Poitiers en 1539[7], dans les inventaires du château de Pau[8] et dans celui du mo-

---

[1] *Le quart Livre des faicts et dicts heroiques du bon Pantagruel*, ch. II.

[2] *Mémoires de madame de Motteville*, dans la collection de MM. Michaud et Poujoulat, 2e série, tom. X, pag. 449, col. 2.

[3] *Mémoires de messire Martin du Bellay*, liv. IV, ann. 1535; édit. du *Panth. litt.*, pag. 508, col. 1.

[4] *Ibid.*, pag. 504, col. 2.

[5] *Ibid*, pag. 505, col. 1.

[6] Voyez tom. Ier, pag. 611.

[7] *Ibid.*, tom. II, pag. 756.

[8] « Ung dez, ciel et grand ciel appelé *de Melusine*... le tout faict à broderie à

bilier du cardinal d'Amboise Ier, publié par M. Deville[1], on se rend compte facilement du luxe de tentures qui régnait chez nous au XVIe siècle.

Les tapisseries en Espagne, en Allemagne, en Hongrie, en Suède et Norvége, et en Angleterre.

Sous ce rapport, nos voisins, on peut le dire, n'étaient point en arrière de nos ancêtres. N'ayant pas le loisir de pénétrer dans les cours étrangères d'autrefois, je me bornerai

---

personnaiges, les franges de soye rouge et crespine d'or, » etc. *Inventaire des meubles... apportez de Pau à Nerac par commandement du roy de Navarre*, etc. (novembre 1578), arch. du départ. des Basses-Pyrénées, extr. de la liasse 375, n° 14, fol. 4 recto. Voyez aussi *Estat des meubles* (du château de Pau) *qui ont esté portés à Paris, suivant le commandement du roy* (1602), *chapitre des cielz et des rideaux*; mêmes archives, extr. de la liasse 427, n° 11, fol. 2 recto et fol. 4 recto.

Vraisemblablement la « tapisserie de Navarre, appelée *les devises de Pau*, toute en broderies d'or et d'argent, » qui décorait en 1606 la chambre de la petite madame, fille du roi (*le Ceremonial françois*, tom. II, pag. 178), n'était désignée ainsi que parce qu'elle provenait du mobilier des anciens rois de Navarre.

Je crois la retrouver dans la relation des cérémonies du sacre de Louis XIII à Reims en 1610, où l'auteur, après avoir dit que l'église Notre-Dame était partout revêtue de riches tentures, ajoute : « Les costez des petites voûtes estoient tendus de tapisserie toute relevée d'or, et la façade du chœur d'une ancienne tenture de haute lisse de l'histoire de sainct Jehan Baptiste, faite de si bonne main, et avec de si bonnes couleurs, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus beau, paroissant encore comme toute neuve.... Le chœur de l'église, et les chaires des chanoines, estoient tendus d'un costé de la tapisserie des *devises de Navarre* en broderie; et de l'autre costé, d'un autre en broderie, aussi pleine des armoiries de Navarre. Dans le chœur... y avoit... deux montées tendues des deux costez d'une tapisserie de veloux cramoisy, representant les preux chevaliers; et l'entre-deux contre le jubé estoit tapissé d'une tenture de veloux verd, pleine d'histoire de la Bible. » (*Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 442.)

[1] « L'image sainct George, faict sur drap d'or à brodeure. — Ung ciel de toille d'or, où est l'image sainct Jehan Baptiste. — Ung autre piece de toille d'or, où y a ung saint Martin. — Ung pouelle de toille d'or, où y a ung sainct Jehan Baptiste. — Une piece de tapicerie de haulte lice, faict de fil d'or et de soye, en laquelle est une Annonciation et autres ymages. » *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, etc., pag. 487, 488. On trouve également plus haut « ung grand ciel de tolle d'or, garny de franges, où est l'image et pourtraicture en brodeure de saint Jehan Baptiste, » etc.; mais c'est peut-être un double emploi. A propos, le mot *tôle* ne viendrait-il pas de *tolle*, qu'on lit dans cet article?

à renvoyer, pour l'Espagne, à ce que nous avons dit plus haut[1], pour l'Allemagne, aux détails que donne l'historien de Thou sur le couronnement de l'empereur Ferdinand à Aix-la-Chapelle en 1558[2], pour la Hongrie, à ce que dit Bertrandon de la Broquière d'ouvriers tapissiers amenés de France dans ce pays par l'empereur Sigismond[3], pour la Suède et la Norvége, aux curieuses tapisseries scandinaves du XI^e siècle publiées dans le tom. II du *Moyen âge et la Renaissance*, et, pour l'Angleterre, aux rôles du parlement anglais, vol. IV, pag. 214, col. 2, et au manuscrit harléien 1419 : la liste des effets de Henri V, que l'on trouve dans le premier de ces recueils, et la description des tentures existantes dans le palais de Henri VIII, que l'on peut lire dans le second, comme celle des tentures dont est décorée la chambre des Lords[4], suffisent pour donner une idée de la richesse et de la splendeur des tapisseries des maisons royales de l'Angleterre au XV^e et au XVI^e siècle.

Fabrication des tentures et des tapis dans notre pays.

Parlerai-je maintenant de la fabrication des tentures et des tapis dans notre pays, dont Arras ne fait partie que depuis Louis XIII, qui s'en empara en 1640? Nous avons déjà vu, vers l'an 985, fonctionner dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur une manufacture où les religieux tissaient des tapis-

---

[1] Tom. I^er, pag. 99, 292; tom. II, pag. 387.

[2] *Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. XXI, cap. II; ed. Lond. MDCCXXXIII, in-folio, tom. I, pag. 707.

[3] *Voyage d'outremer... pendant le cours des années* 1432 *et* 1433, etc. (*Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, sciences morales et politiques, tom. V, pag. 619. Cf. pag. 625.)

[4] Voyez la publication de John Pine intitulée : *The Tapestry Hangings of the House of Lords, representing the several Engagements between the English and Spanish Fleets in* 1588, etc. London, 1739, in-folio, fig. et cartes

series ornées de fleurs et de figures d'animaux, et signalé à Poitiers en 1025, une fabrique où les prélats de l'Italie adressaient eux-mêmes des demandes[1]. Il paraîtrait qu'au XII^e siècle, il existait à Limoges un établissement de ce genre :

Manufacture de tapisseries à Limoges au XII^e siècle

Puis s'en monta en unes loges
Et fist un tapi de Limoges
Devant lui à la tere estendre....
Erec s'asist de l'autre part
Desus l'ymage d'un lupart
Qui el tapis estoit portraite.

*Erec et Enide*, Ms. de la Bibl. nat., fonds de la Valliere, n° 78, fol. 139 verso, v. 28.

Jusqu'au XVI^e siècle, la fabrication des tapisseries était du domaine de l'industrie privée, entre les mains des religieux qui les faisaient servir à la décoration des églises, peut-être même à la représentation des petits drames célébrés dans les monastères[2]; mais la royauté n'avait point encore d'établissement comme elle en eut plus tard, et je puis dire avec Sauval que « si quelqu'un des prédécesseurs de François I^er établit des manufactures ou à Paris ou aux environs, je n'en trouve rien nulle part[3]. » De bonne heure nos princes employèrent des tapissiers et ouvriers de haute lisse et des répareurs de tapisseries[4], nos rois et nos reines avaient, même

Fabrication des tapisseries en France antérieurement au XVI^e siècle.

---

[1] Voyez ci-dessus, tom. I^er, pag. 71, 72; tom. II, pag. 149, et pag. 150, pour un curieux passage du *Roman de Blancandin* (XIII^e siècle), qui paraît se rapporter à des tapisseries de haute lisse.

[2] « L'usage des tapisseries, très-répandu au X^e siècle, rendait les changements de décorations assez faciles. » *Théâtre de Hrotsvitha*, etc., trad. par Charles Magnin. A Paris, chez Benjamin Duprat, 1845, in-8°, notes et éclaircissements, pag. 456.

[3] *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, liv. IX, *tapisseries*; tom. II, pag. 505.

[4] Simon de la Croix est nommé en 1428 comme répareur de la tapisserie de Charles d'Orléans. Ce nom, tout français, n'empêche pas de croire à l'origine

Fabrique de tapisseries établie à Fontainebleau par François Ier.

avant François Ier, des tapissiers en titre d'office[1] comme des brodeurs[2]; mais ce fut lui qui, ayant fait venir de Flandre et d'Italie quelques maîtres tapissiers, établit le premier à Fontainebleau une fabrique de tapisseries de haute lisse, sous la direction de Philibert Babou, sieur de la Bourdaizière, surintendant des bâtiments royaux, et de Sébastien

---

flamande de celui qui le portait, surtout quand on voit à une autre époque un de la Croix, Flamand, ouvrier de haute lisse, aux Gobelins. (*Paris*, de l'abbé de Marolles, 1677, pag. 57; *Descript. de Paris*, par Brice, édit. de M.DC.LXXXIV., in-12, pag. 258.)

[1] Je vois dans les comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne, sous l'année 1454, « Nicaise de Crombin, ouvrier de haute lisse et tappicier de ladicte dame, » (Arch. nat., K, reg. 55, fol. cliij recto. Cf. fol. cix recto, vjmxiiij verso, vjmxv recto et verso; et *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, 1re série, pag. 652) et « Jaquemin de Vergieres, tappicier et ouvrier de haute lisse. » (Reg. 55, fol. lxvix verso, cxij recto.)

Un autre document plus ancien nous a conservé les noms de Guillemin Deschamps, Jehan Chevance et Goumier Dumoustier, tapissiers en 1424. Voyez la *Collection des meilleures dissertations*, etc., tom. XIX, pag. 219.

En 1537, François Ier désigna Salomon et Pierre de Herbaines frères, tapissiers des maisons de la reine et de la dauphine, « pour avoir la garde, œil et regard sur les tapisseries de Fontainebleau. » (*La Renaissance des arts*, etc., tom. Ier, pag. 398.) M. Lacordaire (*Notice*, etc., pag. 4) appelle Salomon *maître tapissier du roi*; je ne sais s'il eut jamais ce titre; mais je le trouve accolé au nom d'un autre dans cette épitaphe, qui nous a été conservée par Gaignieres : « Ci gist noble homme Pierre du Gard, en son vivant seigneur de Thionville et tapissier du roy, notre seigneur, lequel trespassa le 8e jour de juillet 1547. » *Recueil d'épitaphes des églises de Paris*, tom. IV, pag. 978, art. *Saint-Honoré*.

[2] Le plus ancien dont j'aie connaissance, est « Nu Waguier armurier du roy et broudeur, » nommé dans un compte d'Étienne de la Fontaine (1352), qui a été donné par M. Leber. Voyez la *Collection des meilleures dissertations*, tom. XIX, pag. 112.

Avant Alexandre Paynet, brodeur de Louis XIII, dont nous avons parlé plus haut, tom. II, pag. 366, sa charge était remplie par Pierre Vallet, sur lequel on trouvera une petite notice dans la *Renaissance des arts à la cour de France*, etc., tom. Ier, pag. 253, 254. Pierre descendait-il de Durant Vallet, brodeur plus ancien, nommé à la pag. 205? La chose est assez croyable. A la même époque et au même endroit, je trouve Jehan Arnault, désigné comme artiste dans le même genre, et, pag. 175, Girard Odin, brodeur suivant la cour, qui figure dans des comptes de 1494.

Serlio, son peintre et *architecteur* ordinaire[1]. Quelques-uns des peintres, appelés en assez grand nombre pour décorer le château de Fontainebleau, furent chargés des patrons, qui n'offraient souvent que la reproduction, sur papier, des tableaux qui faisaient l'ornement du lieu. Dans les comptes des dépenses royales, récemment publiés, on voit, de 1540 à 1550, figurer Claude Badouin comme chargé habituellement de ces sortes de travaux[2], et Lucas Romain, Charles Carmoy, Francisque Cachenemis et Jean-Baptiste Baignèquevál, payés « pour avoir par eux vacqué, tant aux patrons de tapisserie que le roy fait faire audit Fontainebleau, que aux ouvrages de paintures[3]. »

Peintres nommés dans les comptes des dépenses royales de 1540 à 1550, comme ayant fait des cartons pour des tapisseries.

On trouve encore, dans les mêmes comptes, les noms de quinze tapissiers de haute lisse, qui recevaient par mois de dix à quinze livres de gages[4]. Deux d'entre eux sont couchés sur les états pour la somme de 240 livres par an : ce sont les frères Salomon et Pierre de Herbaines, dont nous avons déjà cité le nom et l'emploi. Un autre est noté comme ayant reçu dix livres par mois « pour avoir vacqué à recouldre et regarnir les tapisseries qui estoient gastées, assavoir une chambre de tapisserie de l'histoire de Purgatoire d'amours, contenant huit pieces, une autre chambre de tapisserie du Romant de la Roze[5], contenant cinq pieces, une autre chambre de tapisserie de l'histoire de Jules Cesar, aussy contenant

Autres détails que renferment les mêmes comptes sur les ouvriers tapissiers employés par le roi.

---

[1] Voyez sur cet artiste, *la Renaissance des arts à la cour de France*, etc., tom. Ier, pag. 204, 205, 407, 415, 434.

[2] *Ibid.*, pag. 416, 431, 432.

[3] *Ibid.*, pag. 421.

[4] *Ibid.*, pag. 433.

[5] C'est sans doute la même qui a déjà passé sous nos yeux comme appartenant au château d'Amboïse, en 1494. Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 397

cinq pieces, une autre chambre de tapisserie de l'histoire de Gedeon, contenant onze pieces, quatre grandes pieces de l'histoire d'Alexandre, » etc.

Perfectionnements apportés, au XVI^e siècle, à la fabrication des tapisseries. Tentures dessinées par le Primatice.

« Les tentures françaises, dit M. Lacordaire, s'enrichirent à cette époque d'un luxe nouveau, par les rehauts d'or et d'argent introduits dans leur texture, mais plus encore par les travaux des premiers peintres du temps, parmi lesquels on compte Francesco Primaticcio, dit *le Primatice*, architecte et sculpteur appelé d'Italie par François I^er[1]. » En vérité, je ne sais si je dois laisser passer, sans la combattre, la première partie de cette proposition ; quant à la dernière, elle est fondée sur un passage de Félibien, que je veux aussi rapporter : « Comme le Primatice, dit cet écrivain, étoit fort pratique à desseigner, il fit un si grand nombre de desseins, et avoit sous lui... tant d'habiles hommes, que tout d'un coup il parut en France une infinité d'ouvrages d'un meilleur goût que ceux qu'on avoit vûs auparavant... Il se trouve même des tapisseries du dessein de Primatice. Il y en a une tenture à l'hôtel de Condé, peinte sur de la toile d'argent avec des couleurs claires, qui étoit autrefois à monsieur de Montmorenci[2]. »

Tenture de l'hôtel de Condé, peinte sur de la toile d'argent.

---

[1] *Notice sur l'or. et les trav. des manufactures... réunies aux Gobelins*, pag. 4.

[2] *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres*, etc., tom. II, pag. 191.

Le biographe de Primatice parle d'autres peintures de ce maître sur toile d'argent, qui existaient, de son temps, en Espagne et en Italie : « Hà fatto il medesimo per lo cardinale d'Augusta sette pezzi di storie dipinte sopra tela d'argento, che sono stati tenuti bellissimi in Ispagna, dove sono stati dal detto cardinale mandati a donare al rè Philippo, per paramento d' una stanza. Un' altra tela d'argento simile hà dipinto nella medesima maniera, la quale si vede hoggi nella chiesa de Chietini in Furli. » *Vita di Francesco Primaticcio*, di G. Vasari. (*Delle Vite de' più eccelenti pittori*, etc , in Bologna, M. DC. LXIII, in-4°, parte III^a, secondo volume, pag. 217.)

Henri II conserva l'établissement fondé à Fontainebleau par son prédécesseur, et en confia la direction générale à Philibert Delorme, surintendant des bâtiments royaux et son architecte ordinaire; il créa aussi, à l'hôpital de la Trinité, dans le voisinage de la rue Saint-Denis, un atelier de tapisseries qui atteignit bientôt un haut degré de prospérité, ce qu'il faut attribuer sans doute aux divers priviléges accordés à cette maison[1] autant qu'à la perfection des ouvrages qui en sortaient. Des nombreux artistes de mérite formés à cette école, il n'en est pas de plus célèbre que du Bourg, auteur des remarquables tapisseries de Saint-Merry, qu'il exécuta en 1594 sur les dessins de Lerambert[2], l'un des membres de cette famille de peintres et de sculpteurs, dont les noms reparaissent si souvent dans les comptes des dépenses royales de 1535 à 1587[3].

L'atelier de tapisseries de Fontainebleau sous Henri II.

Création d'un atelier semblable à l'hôpital de la Trinité, à Paris.

Du Bourg, célèbre tapissier, enfant de la Trinité.

Tapisseries de Saint-Merry, exécutées en 1594, sur les dessins de Lerambert.

L'an 1554, un édit ayant été fait pour qu'il fût planté des

---

Sans doute les détails qui précèdent suffisent amplement pour nous convaincre que nous avons eu (ci-dessus, tom. II, pag. 192) tort de nous étonner de voir une peinture exécutée sur drap d'or; des extraits de comptes de 1556 achèvent de montrer combien l'usage de pareils tissus était familier aux vieux maîtres : « Pour deux tiers et demye de toille d'argent, faite planne, livrée au painctre de la royne pour faire pourtraicts, qui est au pris de xviij liv. l'aulne.— Pour deux tiers et demye toille d'argent fine, à xx livres l'aulne, pour servir au painctre de ladicte dame à faire pourtraicts. » *La Renaissance des arts à la cour de France*, etc., tom. Ier, pag. 214.

[1] Voyez, sur cet hôpital, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, par feu M. Piganiol de la Force. A Paris, chez G. Desprez, M.DCC.LXV., in-8°, tom. III, pag. 373-377; et surtout *Institution des enfans de l'hospital de la Trinité, avec la forme du gouvernement et ordonnance de leur vivre*. A Paris, chez la vefve Hubert Velut et Paul Mansan, M. DC. XVIII., in-8°, de 25 feuillets, plus 13 pages de titre et de préliminaires.

[2] Voyez *Hist. et Rech. des ant. de la ville de Paris*, liv. IX, tom. II, pag. 506, et *Description.... de Paris*, etc., par Piganiol, tom. III, pag. 377.

[3] Voyez la table de *la Renaissance des arts à la cour de France*, etc., tom. Ier, pag. 557, col. 2.

Projet d'établissement d'ateliers pour la fabrication de tapisseries, en France, au milieu du XVI^e siècle.

mûriers en diverses parties du royaume, Catherine de Médicis donna l'exemple en en faisant planter un grand nombre dans le parc de Moulins en Bourbonnais, et dès lors il fut arrêté que l'on établirait dans cette ville des ateliers pour la fabrication de toutes sortes de tapisseries façon de Flandre, et que les soies provenant desdits mûriers y seraient employées[1]. J'ignore quelles suites eut ce projet; mais il est probable qu'il eut le sort de la fabrication des tapisseries à Fontainebleau, c'est-à-dire qu'il fut abandonné pendant les guerres civiles dont la France fut en proie à la fin du XVI^e siècle.

Henri IV rétablit à Paris les manufactures ruinées par les guerres civiles.

Laurent, tapissier excellent, directeur de la fabrique de tapisseries du faubourg Saint-Antoine.

Une fois la paix revenue, Henri IV, charmé des tapisseries de Saint-Merry, dont on faisait grand bruit, résolut de rétablir à Paris les manufactures qui avaient succombé par suite des troubles. « Pour cela, dit Sauval, il manda à Fontainebleau du Bourg avec Laurent[2], autre tapissier excellent; mais comme du Bourg fut volé dans la forêt, et qu'il ne put s'y rendre, le roi choisit l'autre qu'il établit, en 1597, dans la maison professe des Jésuites, où personne ne demeuroit depuis le parricide de Jean Chastel, et avec lui du Breuil, peintre fameux, et Tremblai, fort bon sculpteur. Il étoit di-

---

[1] *Lettres et exemples de la feu royne mere*, etc., dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1^re série, tom. IX, pag. 125.

[2] Sans doute le père des deux Laurent, ouvriers en tapisserie, logés au Louvre, dont il est parlé dans le *Paris* de l'abbé de Marolles, pag. 54, en même temps que des Boret, de Maurice Buron et des du Pont, pag. 54, de Jean Jans, pag. 56, et de Mozin, pag. 57. C'est de l'avant-dernier, excellent ouvrier en haute lisse, dont le véritable nom était *Janssens* (car, comme Mozin, il était flamand), que Gacon dit dans sa satire IX contre les partisans :

L'or et la soye en main, vingt brodeurs occupez
Font briller ses fauteüils, ses lits, ses canapez;
Dejans aux Gobelins fait ses tapisseries,
Dotel et Fagnani meublent ses galeries.

*Le Poëte sans fard*, in-8°, pag. 41.

recteur de cette manufacture, à raison d'un écu par jour, et cent francs de gages, et comme il avoit quatre apprentifs, leur pension fut taxée à dix sols tous les jours pour chacun. Quant aux compagnons qui travailloient sous lui, les uns gagnoient vingt-cinq sols, les autres trente, les autres quarante. Avec le temps du Bourg lui fut associé, et là demeurerent ensemble jusqu'au rappel des Jésuites, et pour lors ils furent transférés dans les galleries. Après la mort du roi ils n'eurent plus que quarante sols par jour et vingt-cinq écus de pension pour les apprentifs; mais toujours on continuoit à leur servir les étoffes, et travailloient encore à la journée. Depuis ce tems-là ils ont toujours demeuré dans la gallerie du Louvre avec les autres artisans; mais quelque part qu'ils ayent été, ils ont joui de tous les privileges des hospitaliers de la Trinité, et même de quelques autres[1]. »

Gages du directeur et des ouvriers.

Du Bourg associé à Laurent. Translation de la manufacture dans les galeries du Louvre. Priviléges dont jouissaient les tapissiers là et ailleurs.

Quelle sorte de tapisseries fabriquait-on dans la maison professe des Jésuites, située, comme on sait, au faubourg Saint-Antoine? Sauval ne le dit pas. Il nous laisse pareillement ignorer de quelle espèce étaient les fameuses tentures de Saint-Merry. J'estime que les unes et les autres devaient être différentes des tapisseries de haute lisse fabriquées plus tard aux Gobelins, en voyant, en 1603, Henri IV, dans son ardeur de doter la France de manufactures, en fonder une nouvelle en cet endroit, essayant ainsi d'affranchir son royaume du tribut qu'il payait à la Flandre : « De mesme aussi, dit un historien du temps, en la maison des Gobelins aux fauxbourgs Saint-Marcel, le roy a faict accommoder les ouvriers des hautes lisses et des tapisseries de Flandres, y

Quelle sorte de tapisseries fabriquait-on dans la manufacture du faubourg Saint-Antoine? Comment étaient les tentures de Saint-Merry?

Fondation de la manufacture de tapisseries des Gobelins par Henri IV en 1603.

[1] *Hist. et Rech. des ant. de la ville de Paris*, liv. IX; tom. II, pag. 506.

ayant faict venir les plus industrieux de tous ces pays-là, lesquels aussi, tant pour les commoditez que Sa Majesté leur a donné, que pour se faire valoir eux-mesmes, y aporterent toute diligence; et ne se pourroit jamais rien veoir de mieux, ny pour les personnages, ausquels il semble qu'il ne leur reste plus que la parole, ny pour les paisages et histoires qui sont représentés après le naturel[1]. »

Frais considérables causés à Henri IV par cet établissement.

Cet établissement, dont Henri IV confia également la direction au fameux tapissier du Bourg, peut-être le même que l'habile artisan du logis de la Maque[2], coûta de grosses sommes au bon roi, qui eut encore bien de la peine à s'acquitter envers les ouvriers qu'il avait appelés. Je vois dans les comptes de sa dépense : « A François Verrier, tapissier flamen, pour venir demeurer en France et y amener d'autres ouvriers, 200 escus[3], » et je lis dans les Mémoires de

Il a de la peine à payer les ouvriers tapissiers appelés de Flandre.

---

[1] *Chronologie septenaire*, etc., folio 386 verso, ann. 1603. Cf. *Jac. Aug. Thuani Histor.*, lib. CXXIX, cap. XIII; ed. Lond., tom. VI, pag. 170.

[2] Voyez ci-dessus, tom. II, pag. 291, not. 5. Sauval prétend signaler deux erreurs dans le passage de la *Chronologie septenaire* auquel nous renvoyons. D'abord, suivant lui, du Bourg n'abandonna point son pays pour venir travailler à Paris, puisqu'il était de cette ville et avait été enfant de la Trinité, où il apprit à être tapissier. Ensuite, l'habile artisan n'a point demeuré à la Maque, ni ne savait travailler en soie, non plus qu'en or. Voyez *Hist. et Rech. des ant. de la ville de Paris*, liv. IX; tom. II, pag. 506, 508.

De même la famille Gobelin, que M. Lacordaire (*Notice*, etc., pag. 18, not. 1) nous dit être originaire de Reims, a été réclamée par la Hollande comme sortie de son sein. On le voit par une relation de 1656, contenue dans un Ms. de la Bibliothèque royale de la Haye, n° 1186, dont M. Jubinal a donné des extraits dans ses *Lettres à M. le comte de Salvandy*, etc. Paris, 1846, grand in-8°, pag. 113, 114.

A propos de Gobelin, je lis, pag. 56 de la *Notice* de M. Lacordaire sur la maison de ce nom, une note sur une erreur répandue chez le peuple, relative au procédé employé pour la teinture écarlate. Cette erreur existait également en Angleterre, comme on le voit par un passage de Shakespere : « They call drinking deep, dying scarlet. » *First Part of King Henry IV*, act. II, sc. IV.

[3] *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. XV, pag. 195, 196. A la

Sully une lettre de son maître, d'où il résulte que, dans son ardeur de réaliser ses plans de manufactures, Henri IV ne consultait pas assez ses ressources, et que, faute d'argent, les ouvriers venus de Flandre à son appel, menaçaient de s'en retourner[1]. Deux délibérations de la commission consultative du commerce et des manufactures, nous les montrent dans une attitude de révolte, comme des gens mécontents et qui ne demandent pas mieux que de rompre leur engagement[2].

Un particulier propose d'établir chez nous l'industrie des tapis de Turquie, de Perse, du Caire, etc.

Dans le même temps, un particulier entreprenait d'établir, à Paris et par toute la France, l'industrie « des tapis de Turquie de toute sorte, soit persians, cayrins, alexandrins, jamiens et autres, plus beaux, plus forts et à meilleur marché. »

---

pag. 198, on voit portée « la somme de 1 escu à une femme qui a racoustré les bas de soye de la royne. »

[1] « Mon amy, vous avés assés de fois veu les poursuites que les tapissiers flamans ont faites pour estre satisfaits de ce qui leur avoit esté promis pour leur establissement en ce royaume, de quoy ayant par une derniere fois traité en la presence de vous et de monsieur le garde des seaux, je me resolus enfin de leur faire bailler cent mil livres; mais ils sont toujours sur leurs premieres plaintes, s'ils n'en sont payés. C'est pourquoy je vous fais ce mot pour vous dire que j'ay un extreme desir de les conserver. » *Memoires ou œconomies royales d'estat... de Henry le Grand*, etc., tom. III. A Paris, chez Augustin Courbé, M. DC. LXII., in-fol., pag. 88.

[2] « Sur le rapport que l'huissier a fait que les maistres tapissiers flamans ne vouloient se representer en la compagnie, a esté ordonné qu'iteratifvement commandement leur seroit faict, à peyne de vingt livres parisis d'amende, à faulte de comparoir. » Délibération du mardi 16 mai 1604. (*Documents historiques inédits*, publiés par M. Champollion Figeac, tom. IV. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1848, in-4°, pag. 196, 197.) — « Le maistre tapissier des tapisseries façon de Flandre, s'estant presenté et ayant recongnu qu'il luy estoit necessaire de prendre des apprentis françois, mesme pour son profit particulier, et que recongnoissant que telle estoit la volonté du roy, il les accepteroit plus volontiers, encores que ses privileges ne l'avoient nullement astreint, laquelle volonté on l'a semond d'executer et mettre à effect. » Délibération du vendredi 29 mai 1604. (*Ibid.*, pag. 197.)

Laffemas, auquel nous empruntons ces détails, ajoute : « Il en a fait des espreuves, belles en perfection, que le roy et plusieurs seigneurs de qualité ont jugées très-utiles et agreables[1]. » Quel était ce particulier? Laffemas ne le dit pas; mais nous pouvons suppléer à son silence en recourant à une autre source plus abondante et plus respectable encore, s'il est possible. Je veux parler des procès-verbaux de la commission consultative sur le fait du commerce général et de l'établissement des manufactures dans le royaume, instituée par lettres patentes de 1601. Je lis dans le procès-verbal de la séance du vendredi 23 juillet 1604 : « Sur la proposition faicte par Jehan Fortier aux commissaires depputez par le roy sur le faict du commerce, pour establir en ceste ville de Paris et aultres de ce royaume la manufacture des tapis de Turquie, querins, persiens, et aultres de nouvelle invention, embelliz de diverses figures d'animaux et personnaiges jusques icy incongneues, sur laquelle, advant que passer oultre audict establissement, auroit, par lesdicts commissaires, esté ordonné qu'il feroit des espreuves de son art et experience : veu lesdictes espreuves et patrons par luy faitz desdicts tapis, tant de la façon ordinaire qu'aultres de la nouvelle invention, presentez à Sa Majesté qui les a eus agreables, ensemble les articles contenant ses propositions et offres, avec les conditions qu'il desire luy estre accordées pour recompense desdits inventions et establissement, après qu'il a esté ouy sur le tout : Lesdicts commissaires (ayant esgard à l'utilité que la France pourra recevoir de ceste in-

Avis de la commission consultative du commerce sur cette proposition. Nom de son auteur.

[1] *Rec. de ce qui se passe en l'assemblée du commerce à Paris* (1604), etc., art. 21. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, 1re série, tom. IV, pag. 231.)

dustrie, tant en l'espargne des deniers qui se transportent aux païs estrangers pour l'achapt des tapis de ces sortes et especes, que pour l'occupation du peuple qui pourra y estre employé) sont d'advis, sous le bon plaisir de S. M. et de messieurs de son conseil, qu'il est expedient d'admettre et retenir ledict Fortier pour establir en ceste ville de Paris ladicte manufacture des tapis de Turquie, querins et persiens, ensemble des aultres de nouvelle invention et jusques à present incongneue aux peuples et ouvriers du Levant; afin de les pouvoir rendre à leurs perfections par l'apprest necessaire des estoffes, luy permettre de faire teindre, filler et tondre et laines et soyes, en la façon et selon qu'il jugera estre requis pour employer èsdictes manufactures.

Avantages demandés par la commission pour Jean Fortier, entrepreneur de la manufacture projetée.

« Pour favoriser son industrie et luy donner moyen d'en faire establissement, S. M. sera suppliée luy donner la somme de trois mil livres ou telle autre somme qui luy plaira, pour achepter les matieres, faire faire et dresser les mestiers necessaires, et le faire pourvoir de logis propres et commodes pour ladicte manufacture, gratuitement pour le terme de six ans, ou jusques à ce qu'il plaise à S. M. le loger avec les aultres ouvriers des plus exquises manufactures, au lieu qu'elle leur a destiné; au nombre desquels elle ordonnera, si luy plaist, qu'il soit dès à present receu sous le nom et qualité de tapissier ordinaire de S. M. en tapiz de Turquie et façon du Levant[1], » etc.

---

[1] *Documents historiques inédits*, etc., pag. 211, 212. La dernière phrase de l'extrait que je viens de citer, semble déterminer nettement le sens qu'avait encore le mot *tapissier* au commencement du XVII^e siècle. Je suis donc porté à rapporter au commerce des tapis Jacques Cottard, marchand tapissier bourgeois de Paris, que l'on voit avec Anne Gosselin, sa femme, donner une maison aux Recolets du fau-

Viennent ensuite des propositions de certains priviléges, « à la charge que, par la conservation de ladite industrie en ce royaume, ledit Fortier sera tenu de prendre des apprentiz françoys et non estrangers, » etc., puis une addition postérieure de quelques années ainsi conçue : « Depuis, sur la requeste faicte par ledict Fortier, Messieurs ont ordonné qu'audict avis seroient adjoutez ses noms comme premier et inventeur de l'art de faire les tapis façon de Turquie à fond d'or, soye et laine, en ce royaume, et le premier qui s'est presenté pour establir l'art des tappiz, ainsi qu'il est porté en l'article du 17 aoust 1607, f° 18 du 3e registre. »

Espèce de brevet d'invention délivré à Jean Fortier.

Quelles étaient donc ces tapis pour lesquels on proposait d'accorder à leur fabricant un brevet d'invention? Ils différaient donc bien des tapis dits *sarrazinois*, que nous avons déjà vus dès la fin du XIIIe siècle, et dont le nom existait encore dans la première partie du XVIIIe[1] ? M. Lacordaire nous le

Quelle était la nature de ces tapis? Différaient-ils des tapis dits *sarrazinois?*

---

bourg Saint-Martin, en 1604. Voyez l'*Histoire de la ville de Paris*, de D. Michel Felibien, etc., tom. IV, pag. 26, col. 2.

A neuf ans de distance, nous retrouvons un autre tapissier, le sieur Mainvillier, chargé de préparer des meubles précieux pour garnir la salle du château de Cachan où le roi devait dîner; mais là il est clair que les tapissiers cumulaient déjà les divers genres d'industrie qu'ils exercent aujourd'hui. Voyez la même *Histoire de Paris*, tom. V, pag. 317, col. 2.

[1] Voyez *Statuts et reglemens des maîtres et marchands tapissiers de haute lisse sarazinois et rentraitures, courtepointiers, neutrez, coutiers de cette ville, prévôté et vicomté de Paris, unis et incorporez suivant les arrêts de la cour de parlement, jugemens et sentences du prevost de Paris, des* 20. *mai* 1622. 6. *août* 1625. *et* 3. *juillet* 1627. A Paris, de l'imprimerie de Guillaume Valleyre, M. DCC. XVIII., in-folio, de 53 pages. La seconde édition, également in-folio, porte, sous le même titre : A Paris, de l'imprimerie de Gissey, M. DCC. XL., et se compose de 55 pages. Enfin, j'ai vu une brochure in-8° de 30 pages, sans frontispice, intitulée : *Ordonnances et statuts des maîtres et marchands tapissiers de la ville de Paris.*

Pag. 26 de l'édition de 1718, il est question d'anciennes ordonnances relatives à la corporation des tapissiers, nommément d'ordonnances de 1277, de statuts de 1290 et de 1302.

dira sans doute; nous saurons alors si Brice est fondé à dire que Pierre du Pont et Simon Lourdet furent les premiers qui travaillèrent à Paris des ouvrages à la turque[1].

Il y a tout lieu de croire que ce projet ne reçut pas d'exécution, ou que, s'il en eut un commencement, la manufacture de tapis de Turquie eut le même sort que toutes celles qui s'élevèrent sous les auspices de Henri IV, c'est-à-dire croula peu de temps après sa naissance. Peut-être le roi y contribua-t-il en montant au Louvre, sans doute pour son usage particulier, un atelier de tapisseries l'année même où finissent les conférences de la commission consultative sur le fait du commerce. Pierre du Pont, chargé de la conduite de cet atelier, nous a laissé le récit des circonstances dans lesquelles il prit naissance. Après avoir raconté par quoi il fut amené à s'adonner à « toutes sortes de tapisseries, tant à l'esguille que faictes sur les mestiers, et à la pourtraioture et illuminure, » il continue ainsi : « S'estant donc adonné à l'illuminure, feu madame de Chasteauneuf... prit ledit Dupont à son service pour luy faire quelque paire d'heures d'illuminure, et autres ouvrages. De quoy s'estant fidellement acquité, il fit veoir aussi à ladite dame quelque temps apres... quelques eschantillons de toutes sortes d'ouvrages de Turquie faicts d'or, d'argent, de soye, et laine, lesquels, comme chose non encore veuë, elle presenta à la Royne mere, qui les fit voir tout à l'heure au feu Roy : lequel peu de jours apres allant voir les peintures de sa gallerie et de sa sale des

Établissement au Louvre, en 1604, d'un atelier de tapisseries sous la direction de P. du Pont. Récit des circonstances dans lesquelles il prit naissance.

[1] Voyez *Nouvelle Description de la ville de Paris*, etc., VIII^e édit. A Paris, M. DCC. XXV., in-8°, tom. I^er, pag. 169, 170. (*La manufacture roiale de la Savonnerie.*)

antiques, que feu M. Bunel, son peintre, faisoit alors, et entrant en la maison dudit Bunel, vid un fonds de chaire faict d'ouvrage de Turquie, que ledit Dupont y avoit laissé, et se resouvenant de ce que feuë madame de Chasteauneuf en avoit rapporté à la Royne, commanda à feu M. de Fourcy, intendant de ses bastimens et manufactures, de faire venir ledit Dupont en sa presence, ce qu'il fit le lendemain en la gallerie haute.

« Venu donc ledit Dupont, il presenta à Sa Majesté un quarreau faict de soye et or, avec une chaire faicte de laine dudit ouvrage de Turquie, que Sa Majesté eut tres-agreable, et commanda sur l'heure audit sieur de Fourcy de faire bastir un des logis de dessous sa gallerie, avec un attelier à costé pour ledit Dupont, pour estre comme une pepiniere d'ouvriers de ladite manufacture. Ce fut en l'an 1604. Auquel lieu il a tousjours fait sa demeure depuis le temps, et y a instruit plusieurs apprentifs, suivant le commandement qu'il en avoit receu de Sa Majesté, ainsi qu'il fait encore à present.

Henri IV promet d'établir par toute la France, des manufactures de tapis de Turquie.

« Or le feu roy venant un jour veoir un emmeublement qui se faisoit alors pour son service, qui estoit d'or et de soye, et qui est aujourd'huy dans l'hostel de Luxembourg, promist en la presence de beaucoup de seigneurs d'establir ladite manufacture par toute la France, ainsi qu'il avoit faict celle des tapisseries de Flandres, de l'or de Milan, des estoffes de drap d'or et de soye, et d'autres[1], » etc.

---

[1] *Stromateurgie, ou de l'excellence de la manufacture des tapits dits de Turquie. Nouvellement establie en France sous la conduite de noble homme Pierre du Pont, tapissier ordinaire du Roy esdits ouvrages.* A Paris, en la gallerie du Louvre, en la mai-

En attendant, par lettres patentes de 1607, permission fut donnée à tous les artistes et maîtres ouvriers de la galerie du Louvre, parmi lesquels on comptait des peintres, des sculpteurs, des graveurs en pierres fines, des horlogers, des tapissiers en *ouvrages du Levant*, des tapissiers de haute lisse, etc., de travailler pour le public, en quelque lieu que ce fût, et aux apprentis qui auraient fait leur apprentissage sous lesdits maîtres pendant le temps requis, autorisation de tenir boutique, tant en la ville de Paris qu'en toute autre ville du royaume, tout ainsi que s'ils eussent fait leur apprentissage sous les maîtres desdites villes[1]. Sans doute opposé aux vues du roi, comme l'étaient à l'époque de fort bons esprits et Sully lui-même[2], le parlement retarda pen-

Lettres patentes de 1607 donnant permission à tous les artistes et ouvriers de la galerie du Louvre de travailler pour le public, etc.

Retard apporté par le parlement à l'enregistrement de ces lettres.

---

son de l'Autheur, 1632, in-folio, de 21 feuillets, IIII. parterre (*Comment et par qui laditte stromatourgie a esté introduicte en France*), pag. 2, 3.

Dans le II. parterre de ce volume, qui paraît n'avoir jamais été fini, l'auteur traite *de l'antiquité, et excellence des tapis, ou parterres*. On y trouve des recherches sur la fabrication et l'usage de cette sorte de meubles à toutes les époques; mais, comme on peut s'y attendre, l'auteur est loin d'être complet. Ainsi après avoir parlé de l'industrie en question chez les Hébreux, il passe aux Égyptiens, « ausquels Pline attribuë la tissure; » mais il omet de faire mention des tapisseries puniques (αὐλαίαις Φοινικίναις), dont parle Athénée, d'après Callisthène (*Deipnosophist.*, lib. V, cap. XXV), comme faisant l'ornement intérieur de la tente de Ptolémée Philadelphe. A la page 11, il cite Quinte Curce pour ce qu'il dit des tapisseries de Darius retenues par Alexandre pour son usage; mais pas un mot des tapis sardes (ψιλοταπίδων Σαρδιανῶν), sur lesquels nul autre que le roi de Perse n'avait le droit de marcher (Athen., lib. XII, cap. VIII. Cf. Xenoph., *Cyroped.*, lib. VIII), ni du tapis d'étoffe de Babylone qui recouvrait le lit sur lequel un des officiers d'Alexandre, Aristobule, trouva le coffre d'or où était déposé le corps de Cyrus. (Arrian., *Exped. Alexandr.*, lib. VI, cap. XXIX; Strabon, lib. XV, ed. Almel., pag. 731. Cf. Plutarch. in *Alexandr.*, cap. LXIX.)

[1] Ms. de la Bibl. nat., collect. Fontanieu, vol. 452-453, 7 janvier 1608. — *Notice sur l'origine et les travaux des manufactures... réunies aux Gobelins*, etc., pag. 7, not. 2.

[2] Voyez *Mémoires des sages et royales œconomies d'estat*, etc., édit. de 1638, in-folio, tom. II, ch. XXV : *Affaires d'estat et police pour le plan des mûriers*, etc.,

dant environ un an l'enregistrement de ces lettres patentes, parce qu'elles portaient quelque préjudice aux maîtres ouvriers et aux communautés de la ville, qui sans doute y avaient mis opposition.

Usage des tapis de Turquie très-répandu chez nos ancêtres.

Par toutes ces mesures, Henri IV voulait arrêter à toutes les issues de son royaume l'argent qui en sortait, souvent pour n'y plus rentrer. Or, la consommation de tapis de Turquie que l'on y faisait était considérable, et date de loin. Que l'on prenne seulement la peine d'ouvrir le *Ceremonial françois*, et l'on y verra paraître à chaque instant des tapis de ce genre[1]. Le rat de ville invite-t-il le rat des champs,

Sur un tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis.

Enfin un contemporain de La Fontaine, s'adressant aux buveurs, leur dit :

Que vos chers confreres pamprez
De l'altisonnante abbaye
Soient chamarrez et diaprez
Comme des tapis de Turquie.

*Les Loix de Bacchus*, etc. (*Recueil de pieces en prose*, etc., IV^e^ part. A Paris, chez Charles de Sercy, M. DC. LXI., in-8°, pag. 427[2].

Tapis de la Perse et de la Chine.

A ce produit de l'industrie des Ottomans, il faut encore joindre les tapis de la Perse, confondus sous la même déno-

---

pag. 288-291. La mention des opinions « des Bourgs et des Cumans, » auxquelles Sully a l'air de croire que le roi avait déféré, est à remarquer dans cette curieuse discussion.

[1] Tom. I^er^, pag. 504, 840, 848; tom. II, pag. 171, 577, 853, 1045, 1049, etc.

[2] Dans le même volume, pag. 22, il est question de tapis de la Savonnerie. L'auteur de la relation d'une *Mascarade curieuse, au plus magnifique des sur-intendans, presentée un jeudy gras*, lui dit, parlant des Muses : « Chacune d'elles tirant de son costé un petit bouquet, dont les plus mignones fleurs forment une grosse lettre, le va poser à vos pieds, sur un tapis de la Savonerie. »

mination avec les premiers, et les tapis de la Chine, que je trouve pour la première fois avec cette désignation, en 1610, dans une relation du sacre et couronnement de la reine Marie de Médicis[1].

Après la mort de Henri IV, sous la régence de cette princesse, on continua, dans la galerie du Louvre, à fabriquer des tapisseries de haute lisse. L'une de ces tentures, conservée au garde-meuble, au milieu de bien d'autres du plus grand prix[2], porte le nom d'*Arthémise*, et représente en plusieurs tableaux les exercices de l'éducation d'un jeune prince en présence de la reine sa mère, composition dont le sens allégorique est facile à saisir[3].

Tapisserie allégorique d'Arthémise.

Mais il est temps de m'arrêter et de laisser à un plus habile que moi le soin de faire connaître les vicissitudes et les transformations des manufactures de tapis et de tapisseries fondées par nos rois, comme les travaux de Marc de Comans, des François de la Planche[4], des du Pont, des Lourdet, des

Le soin de compléter et de continuer ce travail sur les tapisseries, laissé à un plus habile. Marc de Comans, François de la Planche, du Pont, Behagle, fameux tapissiers.

---

[1] *Le Ceremonial françois*, tom. Ier, pag. 368.

[2] Voyez-en l'indication dans les *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres*, etc., tom. II, pag. 123, 124.

[3] Collect. Fontanieu, vol. 452-453, observation sur une lettre de Henri IV du 7 janvier 1608. — *Notice sur l'or. et les trav. des manufactures... réunies aux Gobelins*, etc., pag. 8, not. 1.

[4] Je n'hésite pas à lui attribuer les tapisseries *faites à la Planche*, que possédait le cardinal Mazarin : « Qui ne sait, dit un écrivain contemporain, que les plus belles tapisseries de Flandre et d'Espagne, d'Italie et de France, étoient dans ses appartements? Il suffit de dire que le Scipion du maréchal de Saint-André, et les Actes des Apôtres de feu Lopez, juif portugais, lui étoient venus je ne sais comment. Le roi d'Espagne lui fit présent des Travaux d'Hercule, exécutés sur les dessins du Titien, et, si je ne me trompe, tout rehaussés d'or, et don Louis de Haro lui donna une excellente tenture de tapisseries, fabrique de Bruges, représentant les douze mois de l'année, copiée avec beaucoup de soin sur les dessins d'un Flamand, élève de Raphaël.... Il avoit, outre cela, trente autres tentures de tapisseries au moins, les unes peintes à Rome sur de la toile d'argent, les autres

Behagle[1], et autres artistes, qui les ont élevées si haut dans l'estime de l'Europe. J'ai annoncé qu'un ouvrage avait été entrepris dans ce but par le directeur de la manufacture des Gobelins; j'ajouterai que j'ai vu M. A. L. Lacordaire à l'œuvre dans nos grands dépôts d'archives, où depuis plusieurs années il recherche laborieusement ce qui se rapporte à son sujet, et que depuis ce moment j'ai cessé de regretter qu'il ne me fût pas permis de m'étendre plus longuement sur le chapitre si intéressant des tapis et des tapisseries de toute sorte. M. Lacordaire, je le sais, ne doit parler que des manufactures placées maintenant sous sa direction; mais j'espère qu'il ne restera pas confiné dans les limites qu'il s'est tracées, et qu'il les franchira quelquefois, au moins en note, pour faire des excursions, soit au garde-meuble, qui renfermait, à l'époque de Louis XIV, non-seulement des tapisseries exécutées pour ce roi[2], mais de très-belles tentures fabriquées

Cadre de l'ouvrage de M. Lacordaire.

Richesse du garde-meuble de la couronne, des anciens hôtels de Paris, et des églises, en fait de tapisseries.

---

de brocart d'or, à fleurs de velours de diverses couleurs découpées à Milan, et appliquées sur des fonds de velours très-riches avec une grande dépense et un artifice merveilleux; des verdures de Flandre en quantité; des tapisseries antiques de toute sorte, des modernes faites au Louvre, à la Planche, aux Gobelins, » etc. *Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par F. Barrière. Paris, Ponthieu et Cie, 1828, in-8°, tom. II, ch. IX, pag. 23, 24.

[1] C'est à lui que l'on doit la magnifique tapisserie à personnages, représentant quelques-unes des conquêtes de Louis XIV, que l'on voyait dans la première antichambre du grand appartement à l'hôtel de Toulouse. (*Description hist. de la ville de Paris*, etc., par feu M. Piganiol de la Force. A Paris, chez G. Desprez, M. DCC. LXV., in-8°, tom. III, ch. VII, quartier de Saint-Eustache, pag. 259.) Le grand cabinet était orné d'une autre tapisserie de soie rehaussée d'or et d'argent, que Mme de Montespan avait fait faire au même artiste sur les dessins de Berain. (*Ibid.*, pag. 261.)

[2] Les plus connues sont celles qui ont été dessinées par Le Brun, gravées par Sébastien Le Clerc, et publiées sous ce titre : *Tapisseries du Roy, où sont representez les quatre elemens et les quatre saisons de l'année* (avec explication, par Felibien). Paris, Imprimerie royale, 1670, grand in-folio, fig. J'en ai vu une édition, ou plutôt une contrefaçon hollandaise, ainsi intitulée : *Tapisseries du Roy, où sont*

en Flandre, soit dans les anciens hôtels de Paris, où l'on en voyait de semblables, et surtout dans les églises, encore plus riches en ce genre. Déjà dans une note intéressante de sa Notice[1], il nous a donné quelques détails curieux à ce sujet, et révélé, entre autres, l'existence, dans la grande église de Chartres, qui l'avait reçue de Mgr. de Thou, son évêque[2], d'une tenture en dix pièces, admirablement exécutée en laine et en soie, d'après des dessins de Raphaël pour les loges du Vatican, représentant des traits de l'Ancien Testament : je ne doute pas qu'une recherche un peu attentive ne rendît à la lumière bon nombre d'autres monuments semblables, dont l'apparition ne peut être accueillie qu'avec intérêt. Déjà M. Achille Jubinal a consacré un grand ouvrage aux anciennes tapisseries de Nancy, de Bayeux, de Dijon, de Bayard, de Valenciennes, de la Chaise-Dieu, d'Aulhac et

Tenture de la cathédrale de Chartres, exécutée sur les dessins de Raphaël

Utilité qu'il y aurait à rechercher les anciennes tapisseries.

Publications de MM. A. Jubinal, L. Paris et Aucapitaine.

---

*representez les quatre elemens avec les devises qui les accompagnent et leur explication*, etc. T'Amsterdam, by van den Berge op de Heylegewegh in den Groenen Berg, la Ire part. de 55 pages; la IIe de XXXII feuillets, avec figures in-4° et grand in-folio pliées. Le français est sur une colonne, et le hollandais sur l'autre.

[1] Pag. 17, not. 3.

[2] La maison de Thou était, à ce qu'il paraît, riche en objets de ce genre, si l'on peut tirer une pareille induction de ce passage d'un livre certainement peu connu : « On est même bien éloigné du temps où le convalescent content de son médecin, et celui-cy de son malade, s'entre-railloient agréablement et obligemment dans une tapisserie, où ils estoient representés, avec ces vers qui en estoient l'ame, » etc. On lit en note : « Cette tapisserie, à peu près du temps et de la manufacture de celle de Gombaud et Macé, a passé de la famille de M. Loisel en la maison de Thou. » *Reflexions, pensées et bons mots*, etc., par le sieur Pepinocourt. A Paris, M. DC. XCVI., in-8°, pag. 74, 75.

Ceux qui ont lu *l'Avare* de Molière, disons mieux, tous ceux qui savent lire connaissent la tenture de tapisserie des amours de Gombaud et de Macé, que le vieil usurier voudrait, act. II, sc. I, faire prendre à son fils pour de l'argent comptant. L'un des commentateurs du grand écrivain, Auger, avait là une excellente occasion de se taire; mais il n'a pas su en profiter, et en essayant d'indiquer le sujet de cette tapisserie, il s'est complétement fourvoyé.

d'Aix, de Beauvais et du Louvre, de Reims et de Berne[1]; M. Louis Paris a fait connaître, dans tous leurs détails, celles de la ville de Reims[2]; M. Henri Aucapitaine nous apprend, après Joulietton[3], il est vrai, l'existence de trois magnifiques tapisseries exécutées à Aubusson, sous la direction de l'infortuné Zizim, ou plutôt Djem, prisonnier à la commanderie de Bourganeuf[4], tentures qui décorent aujourd'hui le grand salon de la sous-préfecture de Boussac : vienne l'ouvrage que nous promet M. Lacordaire, qui joint la science de l'érudit aux connaissances techniques, sans lesquelles on ne peut entrer dans le vif du sujet; et il ne restera rien à dire sur l'industrie des tapis et des tapisseries, que je lui aurais laissée tout entière, je le répète, si j'eusse été prévenu à temps de son dessein, et si, d'ailleurs, cette industrie n'eût pas fait essentiellement partie du cadre de mon travail.

Aptitude particulière de M. Lacordaire pour le travail qu'il prépare.

---

[1] *Les anciennes Tapisseries historiées, ou collection des monumens les plus remarquables de ce genre, qui nous soient restés du moyen âge, à partir du* XI*e siècle au* XVI*e inclusivement*, etc. A Paris, 1838, deux volumes grand in-folio oblong. Voyez encore l'art. *Tapisseries*, du même auteur, dans le tome II du *Moyen Age et la Renaissance*.

[2] *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, ou la mise en scène du théâtre des confrères de la Passion*, etc. Paris, MDCCCXLIII, 2 vol. in-4°, avec atlas in-fol.

[3] *Histoire de la Marche et du pays de Combraille*, etc. Guéret, 1815-16, in-8°, tom. Ier, pag. 153.

[4] *Notes historiques sur la ville, le château de Boussac*, etc. Paris, Dumoulin, 1853, in-8°, pag. 15 et 16. — *Note communiquée à M. du Sommerard, conservateur du Musée de Cluny, sur les tapisseries du château de Boussac* (*Creuse*), dans la *Revue archéologique*, tom. X, pag. 175, 176.

Cette particularité, jointe à l'établissement d'une fabrique de tapisseries de haute lisse, à Constantinople, dès 1553, par un peintre d'Alost, nommé Couke (*Notice sur l'orig. et les trav. des Gobelins*, etc., pag. 17, not. 3), et au don de tapisseries de drap d'or historiées fait en 1585 par un sultan turc à Philippe II, roi d'Espagne (voyez ci-dessus, tom. Ier, pag. 99), montre que les Ottomans n'étaient pas si ennemis des représentations figurées qu'on serait tenté de le croire d'après les prescriptions du Coran.

---

Résumé des Recherches qui précèdent.

Maintenant, il ne me reste plus, je pense, qu'à donner un aperçu rapide de mon travail, et qu'à signaler les points principaux que je crois être parvenu à déterminer : c'est ce que je vais faire aussi nettement que possible, sans rentrer dans la discussion.

Les tissus de soie, unis ou rehaussés d'or et d'argent, étaient, il est presque oiseux de le dire, en usage dans l'antiquité avec d'autres étoffes moins rares peut-être, mais plus riches encore, car, s'il faut en croire Pline, il y avait jusqu'à des vêtements d'or pur sans autre matière ; mais les soieries durent toujours être plus recherchées, d'abord à cause de leur légèreté et de leur souplesse, puis en raison de leur origine lointaine et de la difficulté qu'il y avait à se les procurer. Le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance n'étant pas encore trouvé, le commerce de l'Occident avec ce pays, comme avec la Chine, ne se faisait que par des caravanes, dont l'arrivée à destination était toujours fort incertaine : de là des variations énormes dans le prix des denrées qu'elles apportaient, des soieries surtout, qu'à Rome nous voyons, à de courts intervalles, cotées à un taux fort élevé, ou très-bas.

La transformation sociale qui mit fin au monde ancien, et les calamités qui signalèrent son agonie ne portèrent qu'un tort momentané au commerce des soieries et des autres tissus de prix. Sans doute le luxe, par suite du malheur des temps, fut obligé de s'arrêter ; mais il se réfugia dans le sanctuaire, où il se développa tout à son aise à l'ombre de la religion,

qui le prit pour auxiliaire. Déjà sous les premiers papes, les églises de Rome possédaient en vêtements sacerdotaux et en ornements de tout genre, une richesse qui n'a jamais été égalée depuis. La soie, l'or et l'argent, éclataient non-seulement dans les chapes, les chasubles, les mîtres, les étoles et les manipules, en un mot dans les habits et dans les meubles d'église où ils sont encore employés de nos jours; mais on les prodiguait aussi en parements d'autel, en voiles grands et petits, en tentures, en couvertures de tombeaux et jusqu'en linceuls funèbres. Les puissants du siècle ne croyaient pouvoir mieux gagner le ciel, ou donner une plus haute idée de leur opulence, qu'en faisant au clerge ou à ceux qui les approchaient, des largesses de tissus précieux, dont ils avaient toujours une quantité plus ou moins grande dans leurs trésors; et les personnes ainsi favorisées, ou conservaient la pièce de soie, de drap d'or ou d'argent, dont elles avaient été gratifiées, pour l'offrir à leur tour à l'autel de quelque église, au tombeau de quelque saint, ou elles l'employaient à leur usage, lorsque leur rang, leur place auprès du souverain, leur permettaient un pareil luxe, qui semblait devoir lui être réservé.

Ces étoffes, généralement très-riches, à ce point que l'on entremêlait souvent au tissu des perles et des pierres précieuses, étaient ornées de dessins très-variés, tantôt exécutés au métier, tantôt brodés à l'aiguille. Apportées de l'Inde, de la Perse et de la Chine, elles offraient aux regards, des animaux de ces pays lointains ou des créations chimériques, des représentations humaines, des objets de fantaisie et des arabesques; une fois les Grecs en possession du moyen de produire de la soie, ce qui, au dire des historiens, eut lieu au VI^e siè-

cle, l'ornementation des tissus de prix s'augmenta de sujets tirés du Nouveau Testament et des vies de saints, et naturellement les églises durent accorder la préférence aux étoffes exécutées sur de pareils patrons : par suite, elles eurent plus de cours sur les marchés de l'Occident, où elles étaient apportées, avec les autres, par les Vénitiens et par les Juifs, et connues sous des noms qui indiquaient quelquefois leur provenance. C'est ainsi, par exemple, que si le *chrysoclavum*, le *blatthin* ou *blatta*, le *storax* ou *pallium storacinum*, le *triblattus*, le *rodinum*, le *silfori*, l'*exarentasma*, le *diapistus* ou *dyapistin*, le *dimitum*, le *trimitum*, l'*exametum*, s'annoncent d'eux-mêmes comme des étoffes grecques, redevables de leur nom au nombre de fils dont se composait leur tissu, ou à leur couleur, le *catasamitum*, le *catablattion*, le *catasfittulum*, sont, j'en ai la conviction, des étoffes du *Cataï*, ou de la Chine occidentale, ainsi désignées par les Grecs, chez qui elles arrivaient avant de venir chez nous.

A quelle époque l'industrie elle-même de la soie y fut-elle portée en Occident? On s'accorde généralement à dire que ce fut vers le milieu du XII^e siècle, à la suite d'une heureuse expédition du roi de Sicile Roger I^er, sans remarquer que le fameux manteau impérial de Nuremberg offre la preuve certaine du contraire, puisque l'inscription arabe qui s'y trouve est de l'an 528 de l'hégire, correspondant à l'année 1133-1134 de l'ère chrétienne. D'ailleurs, depuis les califes Ommiades, les souverains des principales dynasties musulmanes d'Orient et d'Occident entretenaient constamment dans leur palais un atelier de soieries pour leur usage et pour des présents. Nul doute que les rois normands de Sicile

n'eussent adopté cet usage. La seule chose dont il semble que l'on puisse, en toute sûreté de conscience, faire honneur à Roger Ier, c'est d'avoir émancipé l'industrie de la soie, autrefois captive dans le palais de Palerme, et tributaire de l'étranger, et d'avoir étendu à tous ce qui était autrefois du domaine d'un seul.

De la Sicile, où de bonne heure la fabrication des soieries paraît avoir atteint un assez haut degré de perfection, nous l'avons vue passer dans l'Italie continentale, d'abord à Lucques et à Venise, puis à Florence, à Milan, à Bologne, et autres villes moins considérables, dont cette industrie fonde la prospérité sur de nouvelles bases. Avec le samit, le cendal, le siglaton, le diapre, le dyaspmel ou dyaspinel, le tabis, l'escarimant, le boffu, bofu ou boufu, les baldaquins, le nac ou nachiz, et nombre d'autres tissus dont l'histoire a passé sous nos yeux, l'usage des soieries se répand dans toute l'Europe, et descend de la royauté et du sacerdoce dans les classes placées immédiatement au-dessous, auxquelles les lois somptuaires en permettaient l'usage, pour ne s'arrêter qu'à la bourgeoisie, qui, devenue plus riche et plus audacieuse, fera bientôt tous ses efforts pour y échapper. Autrefois maîtresses sur les marchés de l'Europe, les riches étoffes orientales se trouvent en face de rivales redoutables, et, sur un autre champ de bataille, l'Italie vaincra encore une fois les barbares. Bien plus, elle ira, armée de ses tissus, dans des contrées qui lui en fournissaient autrefois, ruiner les ateliers de soieries et assurer des débouchés à ses manufactures de draps. Dès ce moment on peut considérer l'influence commerciale de l'Orient sur l'Occident comme entièrement perdue.

Est-ce à dire qu'au XIVe siècle, époque de la plus grande prospérité des manufactures italiennes, les produits de celles de l'Orient aient cessé de se répandre chez nous? Ce serait méconnaître la loi éternelle de l'humanité et du commerce, esclaves tous les deux de l'habitude et de l'intérêt. Celui-ci prévalant sur le patriotisme, tant que les Italiens trouvèrent à gagner en vendant des étoffes d'outre-mer, ils ne manquèrent pas d'en importer en Europe, où elles furent toujours plus estimées que les autres, sans doute en raison de ce qu'elles venaient de plus loin; car je ne fais pas de doute que les fabricants ultramontains ne fussent plus habiles que leurs concurrents grecs, maures ou persans. Il y a mieux, nos voisins, après avoir copié les dessins des Orientaux, vendaient ces contrefaçons sous des noms et des étiquettes qui abusaient l'acheteur sur la provenance réelle de la marchandise, et c'est à cette fraude que nous devons les noms de *baldaquin*, de *damas*, de *tartaire*, d'*ormoisin*, de *lévantine*, de *mousseline*, de *bougran*, et de tant d'autres étoffes, noms empruntés à ceux des contrées lointaines, où elles étaient fabriquées dans l'origine, et d'où le marchand prétendait les tirer à grands frais et au prix de plus d'un péril. Une pareille fraude dut nécessairement arrêter les progrès de l'industrie, qui devait aussi tendre et être arrivée à pouvoir faire mieux et donner à meilleur marché que les Orientaux.

Il reste certainement assez de soieries de toutes les époques pour décider à qui, sous le premier de ces deux rapports, doit rester la palme, et l'on peut affirmer que si les anciennes étoffes de la Perse, de l'Arabie et de la Grèce, sont plus riches, plus fournies que celles de l'Italie, en général elles sont moins bien fabriquées. Quant aux différences

qui existaient entre elles, il ne m'était guère possible de les établir, et de faire autre chose que de signaler les variétés de tissus précieux, déjà en si grand nombre au IXe siècle, peut-être même plus nombreuses que dans les suivants, puisque nous avons vu réinventer de nos jours des sortes d'étoffes dont on a des échantillons dans le manuscrit de Théodulf. Mais quel nom assigner aux tissus que l'on trouve là et ailleurs? Il est tout aussi impossible de donner cette autre satisfaction au lecteur. Tout porte à croire que nous possédons des spécimens, plus ou moins considérables, de toutes les soieries répandues pendant le moyen âge; il n'est pas moins probable que nous avons toutes les dénominations sous lesquelles elles avaient cours; mais nous n'avons aucun moyen de rapprocher les noms des choses, les monuments des mentions qui en sont faites dans les anciens auteurs. Je le regrette amèrement; car mon travail est en partie stérile, et mon impuissance me sera plus d'une fois reprochée.

Après avoir duré assez longtemps, la lutte commerciale engagée entre l'Orient et l'Italie cessa par la victoire de ce dernier pays; mais l'influence qu'à partir de ce moment il exerça sur le reste de l'Europe devait avoir également un terme. Pendant deux siècles, au moins, la fabrication des soieries tentée, sur une petite échelle, dans les autres contrées, comme la France et l'Angleterre, ne donna que des résultats à peu près insignifiants. Dès le XIVe siècle, on fabriquait à Paris des draps de soie et de velours, et bien auparavant nos aïeules tissaient de menus ouvrages, comme rubans, aumônières et couvre-chefs de soie; mais dénuée qu'elle était de matière première, obligée de la tirer à grands frais de l'étranger, cette industrie ne pouvait se développer et faire

une concurrence sérieuse aux étoffes qui nous en venaient, et qui se présentaient à l'acheteur avec le double prestige de la provenance lointaine et du bon marché. Planter des mûriers et produire soi-même de la soie, c'était à n'y pas songer, notre pays n'y paraissant alors point propre. C'est cependant par lui que la fabrication des étoffes de soie allait se répandre dans le reste de l'Europe.

En effet, vers 1274, Grégoire X ayant obtenu de Philippe le Hardi la cession du comté Venaissin, destiné à remplacer Rome comme résidence des souverains pontifes, il fait planter des mûriers dans son nouveau domaine, et venir de Sicile, de Naples et de Lucques, des fileurs et des tisserands. Soutenue par une aussi puissante main, l'industrie naissante marche à grands pas sur les traces de ses aînées, et bientôt elle n'a plus rien à leur envier. On citait les étoffes façonnées, les damas d'Avignon, à l'égal des plus belles soieries d'Italie, et les brodeurs de cette ville recevaient des commandes de nos souverains. Nous ne sommes pas encore en France, il est vrai; mais nous allons y arriver. Les Nîmois, en effet, ne tardent pas à emprunter aux Avignonnais leurs procédés et leurs manufactures, et se placent entre eux et les Lyonnais, qui de leur côté revendiquent l'honneur d'être considérés comme les descendants immédiats des créateurs de l'industrie de la soie en France. Par malheur, ils ne donnent aucune preuve à l'appui de leur prétention.

Ils sont beaucoup plus fondés à réduire à néant celle qu'a Tours d'avoir été la première ville où l'un de nos rois établit des fabriques de soieries. Quatre ans avant la naissance de celle de Tours, son auteur en créait une à Lyon, en dépit des oppositions combinées des Lyonnais, forcés de concourir

aux frais du nouvel établissement, et des Italiens dont il menaçait le commerce. Une fois la grande fabrique lyonnaise fondée, Louis XI, retiré dans la Touraine, semble s'occuper plus particulièrement de ce qui pouvait donner du lustre et de la prospérité à la capitale de cette province; il y fait venir des ouvriers d'Italie et de Grèce, et les met en état d'y fabriquer les mêmes étoffes que jusque-là ces pays étaient en possession de nous fournir; mais les commencements de cette nouvelle manufacture sont peut-être encore plus pénibles qu'à Lyon, et elle finit par succomber, malgré les encouragements de Charles VIII. Il fallut, pour la ranimer, que Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, « feist venir d'Italie les ouvriers et la soye, le tout de sa liberalité, et à ses frais et despens. »

La reine Catherine de Médicis, aussi désireuse d'enrichir Orléans que Louis XI l'avait été de favoriser Tours, songe à monter dans la première de ces deux villes des ateliers de soieries. Elle consacre à cet établissement des sommes considérables, mais en pure perte; car il ne tarde pas à succomber sous les coups de la jalousie des étrangers, qui s'opposaient de toutes leurs forces à la réalisation des vues patriotiques de nos rois.

Après Tours et Orléans, il nous faut parler de Rouen comme ayant tenté de s'approprier l'industrie de la soie. Un document, dont nous n'avons eu connaissance que trop tard, prouve qu'elle y existait en 1531, c'est-à-dire sous le règne de François Ier; mais, comme le fait judicieusement observer M. André Pottier, auquel nous devons cette révélation, on peut induire des termes dans lesquels ce document est conçu, et du nombre des ouvriers que la fabrication des soieries

occupait alors à Rouen, que l'établissement de ces derniers pouvait être antérieur d'un assez grand nombre d'années, et remonter presque au commencement du XVI^e siècle[1].

Au nombre des faits mémorables qui en marquent la fin, il ne faut pas manquer de compter la fondation, à Paris et ailleurs, de manufactures de toute espèce, surtout de soieries, comme le rétablissement des fabriques qui avaient croulé pendant les guerres civiles. Henri IV, qui venait de ruiner, par sa victoire sur la Ligue, l'influence espagnole en France, conçoit le dessein de porter un nouveau coup à la maison d'Autriche, en arrêtant le courant de numéraire qui sortait du royaume pour aller s'engouffrer dans les villes manufacturières d'Espagne, de Flandre et d'Italie. Défendre l'usage des étoffes de soie, des draps d'or et d'argent, était une mesure de plus en plus impuissante contre le goût du luxe et d'élégance qui caractérise la nation; Henri IV fait mieux : confiant dans le climat et dans le génie de la France, il leur demande ce que ses sujets étaient habitués à demander à l'étranger. En vain Sully, son sage ministre, veut le détourner d'une entreprise qui lui semble insensée; en vain les marchands étrangers et leurs facteurs se liguent pour opposer des obstacles aux efforts du roi; secondé par des hommes comme Barthélemi de Laffemas et Olivier de Serres,

---

[1] *Sur l'Établissement des fabriques de soieries en France*, à la suite de l'*Établissement, dans la ville de Rouen, des fabricants d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent*, etc., en 1531, statuts et règlemens de la communauté, publ. par André Pottier. Rouen, E. le Grand, 1838, in-8°, de 16-8 pages. A la page 7 du second des deux morceaux, il est fait mention d'une intéressante notice de M. Floquet, intitulée : *Établissement à Rouen, en 1604, d'une manufacture de soieries, favorisée par Henri IV*.

il sort encore victorieux de cette nouvelle ligue, et partout où le mûrier peut croître et prospérer, il s'élève avec des ateliers, où la soie est mise en œuvre par des ouvriers italiens et flamands, en attendant que les apprentis français, formés à leur école, soient assez habiles pour les remplacer. A partir de ce moment, on peut croire l'industrie définitivement implantée dans notre pays. Mais, hélas! le moment n'était pas encore venu, et quelques années à peine s'étaient écoulées depuis l'établissement des manufactures élevées à si grands frais par Henri IV, qu'il n'en restait plus rien. Je me trompe : il restait les leçons d'une expérience chèrement acquise, et un exemple à suivre. On sait comment Colbert s'en acquitta.

Après ce résumé de l'histoire de l'industrie de la soie en France, je pourrais me dispenser de la faire à l'étranger; car elle y est presque la même, et généralement les étoffes y avaient cours sous les mêmes dénominations accommodées au génie de la langue du pays, y étaient employées aux mêmes usages; mais je dois rappeler que la provenance en était différente. Ainsi, pendant que la France et l'Angleterre, délaissant les produits des manufactures orientales, étaient approvisionnées par l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas, la Russie et en général les pays slaves recevaient surtout leurs soieries, leurs étoffes d'or et d'argent, de la Perse et de la Turquie, dont les produits pénétraient jusque sur les marchés de l'Allemagne concurremment avec les articles des fabriques de l'Occident.

Encore un mot avant de passer à la broderie et aux tapisseries, que j'ai fait entrer dans le cadre de ces Recherches; il a pour but de montrer un nouvel horizon, qu'elles éclai-

rent d'une lumière, sinon nouvelle, du moins plus vive qu'auparavant, et le lien qui les rattache plus étroitement aux origines de l'art moderne.

Si le commerce de la soie est éminemment utile à étudier pour la connaissance des rapports entre le Levant et l'Europe pendant le moyen âge, et des mœurs à cette époque, les soieries elles-mêmes offrent un champ fertile à qui veut se rendre compte de l'origine et des progrès du dessin d'ornementation en Occident. Pour moi, il est évident qu'il nous est arrivé d'Orient avec les étoffes de l'Inde, de la Chine, de la Perse et de la Grèce, que nos artistes imitaient, non-seulement sur les murs des édifices religieux et civils, qui rappelaient ainsi les tentures dont ils étaient autrefois revêtus, mais jusque dans les menus détails des constructions et dans les ouvrages d'orfévrerie et les émaux. Les inscriptions arabes tracées sur les tissus venant des pays musulmans devinrent elles-mêmes, sous le pinceau de nos peintres et de nos miniaturistes, des arabesques. Je vais plus loin : les figures d'armoiries, bien entendu les figures primitives, comme le lion, l'aigle, le griffon, nous sont venues d'outre-mer par les étoffes dont ces représentations formaient l'ornement le plus ordinaire. Une fois entré dans la carrière avec un certain costume, un baron ne pouvait pour ainsi dire plus en changer, sous peine de voir son autorité, sa vie même souvent compromise : dans la mêlée et à distance, plus encore qu'ailleurs, l'habit fait l'homme. Pour lui donner plus d'ampleur, on reproduisit sur l'écu l'ornementation de la cotte d'armes, après avoir commencé par le recouvrir d'un morceau de la même étoffe, ce qui était plus facile, plus flatteur à l'œil, et moins coûteux que de le faire peindre par

un *imagier*, à une époque où ces artistes étaient peu habiles, surtout moins nombreux que les étoffes qu'ils trouvaient plus commode de copier. Avec plus de faits à l'appui, cette opinion, que je soumets aux savants, n'aurait pas tardé si longtemps à leur être présentée.

Broderie. On ne peut que se ranger à l'avis de M. de Laborde sur la place considérable qui revient à la broderie parmi les arts du dessin, en voyant en quelle estime elle était autrefois. Pendant tout le moyen âge, les brodeurs, considérés à l'égal des peintres, et travaillant souvent sur des cartons dressés par eux, leur disputaient la faveur de l'Église et de la royauté; mais aussi il faut lire, je ne dis pas seulement dans les romans de chevalerie, mais dans les anciens comptes, dans les vieux inventaires, le détail des merveilles enfantées par l'art du brodeur et par l'aiguille de nos aïeules. C'est à ce point qu'elles peignaient souvent ainsi des portraits d'après nature. Avec le luxe qui régnait dans les églises et dans les camps, à la cour comme dans les châteaux, et grâce à la vie calme et monotone des femmes d'autrefois, la broderie dut atteindre un haut degré de perfection, autant toutefois que le permettait la connaissance incomplète du dessin qui caractérise l'époque. De même que pour la peinture et la sculpture, il y eut de bonne heure pour la broderie diverses écoles, dont tous les rédacteurs d'inventaires savaient parfaitement distinguer les œuvres : l'école orientale, sans doute la première de toutes, car on pourrait la faire remonter jusqu'aux temps bibliques; l'école anglaise, dont les produits sont mentionnés avec honneur à toutes les époques du moyen âge; l'école italienne, dont il est surtout question à la fin de cette période. Sans doute on rencontre bien encore des indications

de broderies françaises, et à partir du XIVe siècle on dresserait plus facilement un catalogue de nos brodeurs que de nos peintres ; mais si les premiers eurent une manière à eux, elle fut moins remarquée que celle des Orientaux, des Anglais et des Italiens, dont ils finirent par mettre les procédés en œuvre. On est du moins fondé à le penser en voyant le nombre et le succès des ouvrages didactiques publiés au XVIe siècle pour l'instruction de nos brodeurs, qui purent ainsi pénétrer dans tous les secrets de la science de *pourtraicture, façon arabique et italique*. La plupart de ces ouvrages, devenus aujourd'hui d'une rareté insigne, ont pour auteurs des Italiens ; un seul est attribué à un Anglais. On voit aussi figurer parmi ces écrivains deux religieux ; mais il n'y a pas à s'en étonner, la broderie étant surtout employée à parer les vêtements d'église, qui ont conservé le plus fidèlement l'empreinte du talent des brodeurs d'autrefois.

C'est là que l'on peut voir également des échantillons des plus anciennes dentelles. Dans le principe, elles étaient d'or et d'argent ; mais au XVIe siècle, on songea à surpasser la richesse par le travail, et l'on substitua le lin aux métaux. Les premières dentelles de fil étaient assez grossières et ne servaient guère qu'à décorer les vêtements et les meubles d'église, que le public voit généralement à distance ; mais bientôt les hautes classes de la société ayant adopté cet ornement pour leur costume, la fabrication des dentelles prit une grande extension, et, sans cesser d'être pratiquée en Flandre, où elle paraît avoir pris naissance, elle passa en France et s'y établit, d'abord à Paris, puis en Normandie, où elle est toujours en honneur. Dentelles.

C'est encore en Flandre qu'il faut placer le berceau de Tapisseries.

l'art du tapissier de haute lisse. Sans doute bien avant qu'il fût question de ce pays, bien avant le moyen âge, on fabriquait des tapisseries; dès l'antiquité, Babylone et la Perse étaient célèbres pour ces sortes de tissus; mais, selon toute probabilité, les figures qui s'y trouvaient représentées étaient de petite dimension et à teintes plates. J'en dirai tout autant des tapisseries fabriquées à Poitiers et à Saumur dans le XI^e siècle, et de celles dont il est fait mention au XIII^e, par l'auteur du *Roman de Blancandin*. En cela consiste la principale différence à signaler entre les tentures de Flandre et celles que l'on connaissait auparavant. La fabrication ne tarde pas à y atteindre un si haut degré de perfection, que, de toutes les parties de l'Europe, les tapissiers flamands, surtout ceux d'Arras, sont mis en réquisition pour exécuter, d'après les cartons des plus grands artistes, des tapisseries destinées aux églises les plus riches, aux palais les plus somptueux. Quand on songe au prix des matières employées à ces traductions, souvent exécutées en soie avec des rehauts d'or et d'argent, on ne s'étonne plus de l'énormité des sommes que coûtaient certaines de ces tapisseries.

François I^er, qui s'était mis dans le cas d'en faire l'expérience, conçoit le dessin de fonder un atelier de tentures de haute lisse dans le château de Fontainebleau, où il avait réuni un si grand nombre d'artistes de mérite. Il met plusieurs d'entre eux à contribution pour avoir des dessins, et les fait exécuter par les maîtres tapissiers venus, à son appel, de Flandre et d'Italie. Non content de conserver l'établissement de son prédécesseur, Henri II en monte un autre à Paris, à l'hôpital de la Trinité, et il sort de cette école d'habiles artisans, comme du Bourg, auquel les tapisseries de

Saint-Merry firent le plus grand honneur. Elles le méritaient bien, s'il est vrai qu'elles aient inspiré à Henri IV l'idée de comprendre les fabriques de tapisseries de haute lisse parmi les manufactures, ruinées par les guerres, qu'il avait résolu de rétablir. Au nombre de ces manufactures on peut compter les ateliers de toutes sortes de tapisseries façon de Flandre, dont la fondation avait été décidée à Moulins en Bourbonnais, sous l'un des règnes précédents.

Henri IV commence à s'entendre avec Laurent, excellent tapissier, et l'établit en 1597 dans la maison professe des Jésuites, fermée depuis l'expulsion de ces religieux, puis dans la galerie du Louvre, après leur rappel. Dans cet intervalle, l'auteur des fameuses tapisseries de Saint-Merry, du Bourg, lui avait été associé. Quelques années plus tard, nous voyons l'habile artisan de la Trinité à la tête d'un autre établissement fondé par le roi au faubourg Saint-Marceau dans la maison des Gobelins, ce qui permet de faire remonter jusqu'à Henri IV le commencement de la fameuse manufacture d'où il est sorti tant de chefs-d'œuvre.

A cette époque on n'y fabriquait pas, comme à présent, des tapis façon de Turquie, dont l'usage était alors fort répandu : le roi porte également son attention de ce côté, et prête l'oreille aux propositions d'un certain Jean Fortier, qui s'était présenté devant la commission consultative du commerce et des manufactures nouvellement créée, avec des assurances et des échantillons dont elle avait été satisfaite comme le roi. Malgré tout, ce n'est pas Jean Fortier, mais bien Pierre du Pont, autre tapissier en tapis façon du Levant, que nous voyons établi dans les galeries du Louvre; lui-même nous apprend ce qu'il y fit et comment il y vint.

Nous renvoyons donc à son livre pour ce qui le touche, comme à celui que prépare le directeur actuel des manufactures de tapisseries et de tapis réunies aux Gobelins, pour l'histoire de ces établissements, qui ne tiennent que par un point à notre sujet. Ayant adopté un cadre qui comprenait les riches tentures de soie avec ou sans rehauts d'or et d'argent, j'ai dû parler de cette sorte de tissus; mais si je n'ai fait qu'effleurer la matière, c'est que je savais bien qu'après moi viendrait un homme autrement compétent que je ne le suis, et capable de l'épuiser.

---

## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Le tome I^er^ de cet ouvrage a paru en avril 1852, et n'a été donné qu'à un petit nombre de personnes, étrangères, pour la plupart, à la presse périodique : il était donc naturel de penser qu'elle ne s'occuperait point d'un travail que son étendue et la nature des recherches dont il se compose ne recommandent guère qu'aux érudits. Cependant, peu de temps après la publication de ce volume, il fut signalé à l'attention du public dans *le Constitutionnel*, *l'Illustration*, *le Courrier de Lyon*, *la Revue archéologique*, *la Revue des Deux-Mondes*, *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, *la Bibliothèque de Genève*, etc., et analysé par des hommes dont l'autorité est trop considérable pour que je cherche, en la déclinant, à échapper aux critiques dont mon travail a été l'objet. Je les constate; mais ne les accepterai toutes que si elles sont ratifiées par le public savant, qu'il est de mon devoir de faire juge entre mes censeurs et moi.

L'article du *Constitutionnel*, dont je parlais tout à l'heure, a pour auteur M. C. Defrémery, et il a paru dans le n° du 26 octobre 1852. Après avoir signalé le tome I^er^ des *Recherches sur les étoffes de soie*, etc., à l'attention de l'artiste et de l'antiquaire, de l'historien et de l'économiste, et fait remarquer qu'un pareil sujet exigeait des investigations étendues et des connaissances fort variées, après avoir enfin

présenté un aperçu du livre, le critique, s'arrêtant à ce que j'ai dit d'Alexandrie, pag. 279, s'exprime ainsi :

L'auteur aurait pu rapprocher des paroles de Sanuto un passage du célèbre polygraphe arabe Makrizy, qui a été publié et traduit par M. Reinhart Dozy[1], et où l'on voit qu'il existait au Caire un marché appelé *le marché des vendeurs de draps*, et qui était destiné à la vente du drap que l'on tirait du pays des Francs, pour en faire des matelas, des rideaux et des housses de chevaux. Les principales étoffes introduites en Égypte et dans le Levant par les marchands européens étaient de provenance vénitienne, comme l'atteste le nom de *bondokiy*, ou mieux *bénédikiy*, que leur donnent Makrizy et un autre écrivain arabe plus récent[2].

Une autre ville bien célèbre au moyen âge par ses métiers à tisser, c'était celle d'Almeria, aujourd'hui si appauvrie : « Othon de Friesingen, dit M. Fr.-Michel, rapportant, en 1154, l'arrivée d'une ambassade génoise à la cour de Frédéric Barberousse, parle du sac récent de deux villes notables d'Espagne, Almeria et Lisbonne, fameuses par leurs manufactures de soieries... Mais l'Almeria nommée par Othon est-elle bien la ville du royaume de Grenade? A voir la distance qui la sépare de Lisbonne, il est permis d'en douter et de penser qu'à l'exemple de Henri de Huntingdon, l'historien de Frédéric Ier a voulu parler d'Almada, village situé en face de la capitale du Portugal, de l'autre côté du Tage, et dont le nom est correctement donné par Roger de Hoveden. » Je ne saurais partager l'opinion de M. Fr.-Michel relativement à la confusion faite par Othon de Friesingen, entre Almeria et Almada. Nous savons, par des historiens arabes, qu'Almeria fut prise par les chrétiens d'Espagne, le vendredi 17 octobre 1147. Dans cette expédition, le roi de Castille et de Léon, Alphonse VIII, eut pour auxiliaires, outre le comte de Barcelone, prince d'Aragon, des marins génois, ainsi que c'était l'usage des princes chrétiens de l'Espagne depuis

---

[1] *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, pag. 127-131.

[2] Voyez la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, seconde édition, tom. II, pag. 52, 53, et tom. Ier, pag. 88. Cf. l'*Hist. des sultans mamlouks*, etc., tom II, re partie, pag. 81.

le temps d'Alphonse VI[1]. Je crois donc que dans le passage d'Othon de Friesingen, cité par M. Michel, il est question de la prise d'Almeria par les Castillans et les Aragonais unis aux Génois, et que l'auteur a eu tort de ne pas établir de distinction entre ce fait d'armes et la prise de Lisbonne par Alphonse Ier, roi de Portugal, aidé par des croisés allemands, anglais et flamands.

Une autre variété de pailes était celle des *pailes madians*, dont était faite la tente de Corbaran (Kerbogha), d'après le trouvère Graindor, de Douai. M. Michel fait venir ce mot du nom de « la ville de Médéah, que les écrivains du moyen âge nomment *Madia*, et dont les habitants étaient désignés sous le nom de *Madianitæ*. » On voit que notre auteur a confondu Médéah (El-Médiyah), en Algérie, avec la célèbre ville d'El-Mahdiyah, dans la régence de Tunis, dont il est si souvent question chez les chroniqueurs du moyen âge, soit sous le nom d'*Almadia*, soit sous celui d'*Africa*, qu'elle empruntait à la province dont elle était la capitale (l'Afrikiyah des Arabes, ou royaume de Tunis). « On fabriquait à Mahdiyah, dit un géographe arabe-sicilien, des tissus très-fins et très-beaux, connus sous le nom de tissus de Mahdiyah, et dont il se faisait en tout temps une exportation considérable; car ces tissus étaient inimitables sous tous les rapports[2]. » Mahdiyah ou Afrika fut prise, le 21 janvier 1160, sur le roi de Sicile Guillaume Ier, par le souverain almohade Abd-el-Moumin. M. Michel cite (pag. 360, not. 2) un inventaire des meubles de l'église d'Afrika, transportés en Sicile vers 1160; mais il n'a pas cherché à déterminer quelle était cette ville d'Afrika.

Je crois, cependant, l'avoir fait, pag. 366, en note, avec cette différence que je ne me suis point arrêté à établir la synonymie de Madiah et d'Africa, en quoi j'ai eu tort. Mais laissons parler M. Defrémery, que j'ai interrompu :

Un de nos trouvères mentionne *maint paile souvin*. M. Michel suppose

---

[1] Cf. Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne au moyen âge*, tom. Ier, pag. 503, 504 et 507.

[2] *Géographie* d'Edrisi, traduite par M. Am. Jaubert, tom. Ier, pag. 258.

que *souvin*, employé comme épithète de *paile*, a la même origine que *cibanum*, qu'on lit dans une chronique, et que tous deux viennent de *Sabán*, nom d'un endroit proche de Bagdad, où l'on confectionnait des *izars*, grands voiles dont les femmes en Orient se couvrent tout le corps; mais *cibanum*, de même que l'arabe *sabaniet*, est d'origine grecque et vient de *sabanon*, en latin *sabanum*, *toile rude pour s'essuyer au sortir du bain*, *frottoir*. M. Fr.-Michel est d'avis qu'il faut traduire *cibanum* par *cafetan;* mais je préférerais y voir le *chach*, ou pièce d'étoffe, le plus souvent de mousseline, que l'on roule autour de la calotte du turban. Le passage de Raoul de Coggeshale signifierait donc : « Celui qui consentira à renier le Fils de Dieu, recevra de Saladin un *chach* de soie et un *cherbouch* (en latin *sarbuissinum*, nom d'une sorte de bonnet) brodé d'or. »

Mieux avisé, je crois aujourd'hui que je me suis trompé en attribuant à *souvin* la même origine qu'à *cibanum* : le mot employé par l'auteur du *Roman d'Aubery le Bourgoing*, ne viendrait-il pas plutôt de *suavis*, doux [1]?

M. Defrémery termine ainsi son article :

J'ai signalé et discuté quelques-uns des principaux résultats des laborieuses recherches de M. Fr.-Michel; mais ce dont il m'est tout à fait impossible de donner une juste idée, c'est la richesse, et je serais tenté de dire, la prodigalité de son érudition. L'auteur s'est cru obligé de transcrire tous les textes qui sont venus à sa connaissance, sans en excepter même les moins précis et les moins concluants : il s'ensuit que son livre peut paraître quelquefois un peu long, et que l'on a peine à suivre la marche de l'écrivain au milieu de cet immense cortége de citations en toutes langues. Il serait injuste, pourtant, de prétendre condamner absolument la méthode de M. Fr.-Michel avant l'achèvement de son ouvrage.

---

[1] Je me demande aussi quelle est l'étymologie de *souvandiers*, que l'on rencontre comme épithète de *pains*, dans les *Archives administratives de la ville de Reims*, publiées par M. Varin, tom. II, 1re partie, pag. 560, en note, col. 2, lig. 3. S'il faut en croire l'éditeur, le pain *souvendier* était du pain bis-blanc. Voyez les *Archives législatives* de la même ville, 1re partie, coutumes, pag. 723, en note, col. 2.

La partie de ce travail que nous avons sous les yeux, aura mis dans la circulation une foule de faits nouveaux ou mal connus, etc.

De même, M. J. G. Durand, architecte et archéologue distingué de Bordeaux, qui a rendu compte du tome Ier des *Recherches sur les étoffes de soie* dans *le Courrier de Lyon*, n° du 22 octobre 1852, s'exprime ainsi en finissant :

C'est une œuvre tout à fait hors ligne que celle de M. Francisque-Michel : pour l'accomplir, il a fallu une vaste érudition, d'immenses recherches, un travail opiniâtre et du bonheur. L'auteur est loin, assurément, de résoudre toutes les questions qu'il traite, et souvent une dissertation lumineuse ne le mène qu'au doute; mais on ne saurait le lui reprocher, car il est des problèmes insolubles, et dans ce nombre il en faut compter beaucoup relatifs aux anciennes étoffes. Peu d'entre elles sont parvenues jusqu'à nous, et encore flétries et limées par le temps, elles ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient en leur état normal; en outre, les descriptions des écrivains, nécessairement insuffisantes, sont souvent peu intelligibles, ou même contradictoires. Enfin, les documents purement historiques qui traitent de l'origine des tissus ou des progrès de l'industrie qui leur est relative, ces documents, disons-nous, sont tout aussi défectueux que les autres.

Ce livre se compose nécessairement d'un nombre fort grand d'articles divers et isolés, qui ont dû être coordonnés pour en tirer les conséquences : or, l'ordre dans lequel ils ont été classés semble ne pas être à l'abri de tout reproche, et l'on ne retrouve pas partout cette marche sûre et ferme qui tend sans cesse vers un but unique, sans jamais dévier de la ligne droite; mais ici, comme précédemment, une explication se présente d'elle-même. Beaucoup des nombreux détails de l'ensemble devaient nécessairement être discutés sous plusieurs faces, et dès lors il était au moins difficile d'éviter à la fois le reproche que nous adressons ici à l'auteur, ou l'écueil, beaucoup plus dangereux, de redites fréquentes et fâcheuses.

L'ouvrage qui nous occupe, contenant une immense quantité de faits et d'observations utiles, la lecture en est nécessairement laborieuse, et il en est de même pour toutes les œuvres graves. Cet inconvénient, si c'en est

un, résulte nécessairement de la nature du sujet, et il sera atténué autant que cela est possible, par la table analytique des matières, qui paraîtra avec le deuxième volume, actuellement sous presse.

Laissant de côté ce qu'il y a de flatteur dans les lignes qui précèdent, je ne veux m'attacher qu'à la critique qui les domine. Mes censeurs affirment que mon livre, surchargé de citations en toutes langues, est d'une lecture pénible : je suis tout prêt à en convenir; mais il faut considérer que ce sont des *recherches* à l'usage des savants, et non une histoire destinée aux gens du monde. Or les savants, gens sceptiques de leur nature, ne se décident à croire que sur bons gages. Ceux que je leur présente sont, j'ose le dire, de la meilleure espèce; et si de nos jours, comme au temps de Montaigne, « tel allegue Platon et Homere, qui ne les veid oncques[1], » je puis assurer que je n'ai cité aucun auteur, aucun document de seconde main. Pour cela, il m'a fallu prendre des peines infinies, acheter des livres, entamer et suivre de nombreuses correspondances, souvent même me déplacer, au grand détriment de ma bourse et de ma santé plus pauvre encore. Est-ce à dire que mon ouvrage soit exempt de défauts? Non sans doute; mais, tel qu'il est, je doute qu'un autre eût pu l'exécuter au fond d'une province reculée, comme celle où me retiennent des devoirs et les dures nécessités de la vie. Ces explications, je l'espère, désarmeront la critique, et me dispenseront de signaler la contradiction dans laquelle elle tombe, quand elle accuse mon livre de longueur après m'avoir reproché de ne pas m'être appesanti sur un point étranger à mon sujet.

---

[1] *Essais*, liv. III, chap. XII.

J'aurais bien autrement encouru les rigueurs de mes juges, si j'eusse cédé à la tentation d'employer toutes les notes que j'ai recueillies sur l'industrie des tissus au moyen âge et sur des objets du même genre; c'est pour le coup que j'aurais été renvoyé de l'autre côté du Rhin, parmi ces érudits qui passent laborieusement leur vie à remplir leurs cartons pour en former ensuite, en les vidant, des volumes in-4° ou in-8°, que le public trouve bien lourds. Au temps où d'épais in-folio ne semblaient pas trop pesants, le savant William Camden ne pouvant se résoudre à perdre les renseignements qu'il avait recueillis pour la composition de son ouvrage sur la Grande-Bretagne, mais dont il n'avait pas fait emploi, prit le parti de les donner au public sous le titre de *Remains of a greater Work* : autorisé par cet exemple, je consignerai à la fin de ce livre, comme dans un arrière-magasin fermé à tout autre qu'aux curieux, les textes et les indications auxquels je n'ai pu donner place dans le cours de mon travail, ou qui me sont survenus pendant qu'il était sous presse[1]. En même temps je signalerai les erreurs que j'ai reconnues : j'irai ainsi au-devant de la critique, je la rendrai plus facile et surtout moins longue : tout le monde y gagnera.

---

[1] Je saisis cette occasion pour adresser ici mes remercîments aux personnes qui, pensant qu'un bon renseignement ne fait jamais longueur, ont cru devoir ajouter encore à mon exubérance par plusieurs indications précieuses qui m'avaient échappé, ou qui ont bien voulu répondre à mes demandes avec la grâce la plus obligeante. Je citerai surtout avec reconnaissance M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, et M. Rédet, archiviste du département de la Vienne; MM. Édouard Fournier et Anatole de Montaiglon, connus tous les deux par leurs connaissances variées et par la manière agréable dont ils les présentent au public.

## TOME PREMIER.

*Page* 5, *ligne* 17. — « La seconde comprend le temps que la Sicile d'abord, puis l'Italie orientale, est restée en possession, » etc.

*Lisez* : sont restées.

*Page* 5, *note marginale*. — « Nos recherches ne comprennent que le moyen âge, du VIe au XVIIe siècle. »

Le moyen âge a fini à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453 : ainsi la période de 1453 au XVIIe siècle devrait ne pas être comprise dans cette désignation de *moyen âge;* elle appartient à la période moderne généralement connue, chez nous, sous le nom de *renaissance*.

*Page* 5, *ligne* 9. — « Or notre cadre... comprend... le moyen âge entier. »

Non, puisqu'il ne commence qu'au VIe siècle, et que le moyen âge a commencé au IVe (314).

*Page* 9, *note* 5. — On lit dans un testament de l'an 915 : « Capas duas, una purpurea, et alia *bition*, toalias olicias duas, » etc. ; mais, comme le fait observer du Cange, il est probable qu'il faut lire : *blattion, blattea*, *ex blattio*. Voyez *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 693, col. 1, v° *Bition*.

*Page* 13, *note* 4. — *Ajoutez :* Cf. pag. 763, col. 2, v° *Brandonus*.

*Page* 14, *ligne* 7. — Peut-être aurais-je dû faire ici mention d'un tissu qualifié de *molosericum tetrafolium* dans une charte de l'an 471, citée par du Cange dans son Glossaire, tom. VI, pag. 570, col. 1.

*Page* 30, *ligne* 14. — « ...un guerrier romain couvert d'une cuirasse avec lambrequins. »

Les lambrequins ne peuvent figurer sur un monument romain, puisqu'ils n'existent que depuis le blason. On lit, dans un petit livre du XVIIe siècle, ce passage qui trouve encore son application de nos jours : « ... On ne voit que couronnes de comtes et de marquis sur les écussons. Il semble que les bourlets ne soient que pour des argoulets, et les lambrequins pour des harlequins. » *Reflexions, pensées et bons mots*, etc., par le sieur Pepinocourt. A Paris, M.DC.XCVI., in-8°, pag. 155.

*Page* 36, *ligne* 11. — On remarque le même dessin, ou peu s'en faut, dans le fragment de l'étole de saint Paul Aurélien, conservé dans l'île de Batz (Finistère), et reproduit, avec une description, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, année 1849, premier volume, 1re livraison, pag. 132-134.

Saint Paul Aurélien, premier évêque du diocèse de Léon, vivait dans le VIe siècle. L'étole qui lui est attribuée a passé du vieux monastère dont on voit encore des restes, dans l'église paroissiale de l'île de Saint-Pierre de Batz : c'est un tissu de forts fils de soie, endommagé et éraillé par un long usage. Cet ornement est formé d'une bande cousue sur toile, qui a trois mètres environ de longueur, sur huit centimètres de large, sauf vers le milieu où il se rétrécit un peu, et vers ses extré-

mités qui s'élargissent légèrement; il n'a ni frange ni bordure. Le fond de l'étoffe est jaune, parfois nuancé de bleu. Le bleu domine dans les chevaux, le jaune dans les personnages et dans les chiens, mais avec des nuances qui suffisent pour bien indiquer les lignes, les reflets et les ombres.

*Page* 38, *lignes* 9 *et* 10. — « Un galon d'une épaisseur de près d'*un pouce*. »

Il doit y avoir erreur ici; malheureusement je n'ai pas le livre de M. Raine sous les yeux, et ne sais où le trouver.

*Page* 45, *ligne* 11. — L'opinion répandue dans le moyen âge sur l'aigle, chez nous aussi bien qu'en Orient, l'était aussi chez les anciens Grecs. (Voyez l'*Iliade*, chant XIII, v. 822; chant XXIV, v. 315; l'*Odyssée*, chant II, v. 146; chant XV, v. 164, etc.) Elle s'y maintint longtemps, comme le prouve une anecdote relative à Basile le Macédonien, racontée par Constantin Porphyrogénète, au chap. v de la vie de cet empereur. Voyez *Historiæ Byzantinæ Scriptores post Theophanem*, etc., cur. et stud. R. P. Combefisii. Parisiis, in Typographia regia, M.DC.LXXXV., in-folio, pag. 136, 137.

*Page* 45, *note* 1, *ligne* 2. — Ajoutez : Cf. *Hierozoicon*, auth. Sam. Bocharto, ed. M.DC.LXXXXII., in-fol., lib. I, cap. III, col. 14-16. Lambert d'Ardres fait allusion à cette croyance populaire, quand il dit de Baudouin II, à l'année 1177 : « Convaluit igitur comes de infirmitate, et renovatus est sicut aquila spiritu mentis suæ in agnitionem corporis Christi et Ecclesiæ. » Lambert. Ardens., *Histor. comit. Ghisnens.*, etc. (*Histoire genealogique des maisons de Guines, d'Ardres*, etc., par André du Chesne, in-fol., preuves du liv. II, pag. 118.)

*Page* 49, *note* 5. — Depuis la publication du premier volume de ces Recherches, il a paru dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* (classe d'archéologie)[1], une lettre intéressante de M. A. Ramé sur le pourpoint de Charles de Blois, avec une représentation fidèle du dessin de l'étoffe, si mal rendue dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont. A l'exemple du directeur de l'Institut des provinces, M. Ramé regarde les ornements que l'on remarque sur cette vénérable relique, comme l'œuvre d'un brodeur, en quoi, je le répète, il se trompe; mais il est tout à fait dans le vrai quand, établissant une comparaison entre l'ornementation des étoffes de soie et les peintures murales de certaines de nos anciennes églises, il affirme que cette décoration avait pour but de simuler une des tentures que l'on suspendait le long des murs et des piliers du lieu saint les jours de fête. A l'appui de son assertion, l'archéologue breton cite une peinture dont il reste des vestiges sur le porche de la cathédrale de Dol, élevé au XIVe siècle par l'évêque Henri Cœur, contemporain de Charles de Blois : sur un fond jaune, des encadrements circulaires de couleurs variées, reliés entre eux par des cœurs d'or, renferment, les uns des lions ou des aigles, comme sur le pourpoint du prince; les autres des dragons ou des oiseaux; les vides sont remplis par de grandes fleurs de lis d'azur. Entre l'étoffe et la peinture, comme le fait observer M. Ramé, l'analo-

[1] Année 1852, IIIe vol., 4e livraison, Rennes, librairie de Verdier, pag. 251-257.

gie est frappante. « Pareille découverte, ajoute-t-il, a été faite à la Sainte-Chapelle de Paris... sur le mur occidental, des deux côtés de la porte. Là encore ce sont des encadrements géométriques qui renferment alternativement des lions et des aigles, et, de distance en distance, la disposition symétrique des médaillons est interrompue par des traits bruns en diagonale destinés à indiquer les plis des draperies. »

*Page* 51, *ligne* 7. — « Compartiments polygones. »
*Polygone* est un substantif, non un adjectif. On dit *polygonal*.

*Page* 68, *note* 3, *ligne* 2. — On conservait autrefois dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel une partie des ornements du saint, que l'on montrait aux fidèles à certains jours de l'année : « Item habemus stolam et manipulum sancti Eligii in quibus celebravit, quæ suis diebus ostenduntur petentibus, in uno coffrecto ligneo longo et lato magis in uno buto quam in alio. » *Historiæ monast. montis S. Michaelis*, volumen minus, Ms. de M. Léopold Delisle, fol. 161 recto.

*Page* 75, *en note*, *vers la fin*. — *Lisez :* cruel.

*Page* 79, *note* 2. — Le passage suivant constate la même habitude chez nos ancêtres :

Lors pare son cors et atorne,
Et se vest cum une roïne
De grant robe qui li traïne,
De toutes diverses olors,
De moult desguisées colors
Qui sunt ès soies ou ès laines, etc.

*Le Roman de la Rose*, v. 6146 ; édit. de Méon, tom. II, pag. 96.
Costume de Fortune.

Voyez, sur l'usage où l'on était autrefois, dans notre pays, de parfumer le linge avec des fleurs, l'*Histoire des Français des divers états*, par A. A. Monteil, édit. grand in-8°, Paris, 1847, XVI^e siècle, pag. 256, 592.

*Page* 80, *note* 1, *à la fin*. — Voyez, sur le safran que les dames se mettaient sur le visage, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. VII, pag. 302.

*Page* 82, *fin de la note* 1. — Je renverrai encore à un traité plus étendu, surtout plus complet, intitulé *il Setificio in Sicilia*, saggio storico-politico di Camillo Gallo, e Guagliardo palermitano, qui se trouve dans le tom. I^er du *nuova Raccolta di opuscoli di autori siciliani*, etc. In Palermo MDCCLXXXVIII, nella reale Stamperia, pag. 147-282.

*Page* 84, *ligne* 20. — La 528^e année de l'hégire des mahométans a commencé le mercredi 1^er novembre 1133 de notre ère, et fini le dimanche 21 octobre 1134.

*Page* 99, *note* 3. — Il n'est nullement nécessaire de modifier le mot *charges*, qui pouvait bien être écrit ainsi tout au long. En effet, on a prononcé *sarge* depuis saint Louis (voyez tom. I^er, pag. 97, not. 3) jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Je lis dans un ouvrage de cette dernière époque : « On dit *marque*, *sarge*, *marri*, etc., non pas *merque*, *serge*, etc. » (*La Politesse de la langue françoise*, etc., par N. Fr., IV^e édition. A Paris, M.DC.LXXII., in-12, pag. 63.)

*Page* 100, *note* 1, *vers la fin.* — *Lisez :* s'appelait déjà *suble*. En effet, si ce mot est omis dans le Dictionnaire de l'Académie, on le trouve dans les *Recherches italiennes et françoises* d'Oudin, aux mots *Spola* et *Subbio*. Voyez l'édit. de M.DC.LV., in-4°, pag. 817, col. 1, et 847, col. 1. Cf. n° partie, pag. 597, col. 1.

*Page* 125, *à la fin.* — Dans une lettre publiée parmi celles de saint Boniface, on voit un disciple du vénérable Bède accuser réception à un évêque d'une pièce de soie destinée à envelopper les reliques du bienheureux : « Gratanter quidem munuscula tuæ charitatis suscepi, et eo gratantius, quo te hæc intimo devotionis affectu mittere cognovi, id est holosericam ad reliquias beatæ memoriæ Beda magistri nostri, ob recordationem et illius venerationem, destinasti. » *Lullo episc. Gutberci disc. Bed.*, inter S. Bonif. epist., ep. LXXXIX. (*Magna Bibliotheca veterum Patrum*, etc., tom. XVI. Paris., M.DC.LIV., in-folio, pag. 88, col. 1, C.)

*Page* 125, *suite de la note* 3. — Les ossements de saint Louis lui-même « furent mis en un escrin moult bien embasmé, en riches draps de soie, avec grant foison d'espices souef flerans. » Voyez *les grandes Chroniques de France*, publ. par M. Paris, tom. V, pag. 3, ann. 1270.

*Page* 128. — A la citation du *Roman de Tristan*, ajoutez celle-ci :

> Les doux anfans couvri d'un riche tapis chier.
>
> *Amis et Amiles und Jourdains de Blaivies*, etc. Erlangen, 1852, in-8°, pag. 87, v. 3031.

*Page* 132, *en note.* — La charte dont j'ai cité un passage d'après la publication de P. de Chiniac, fait partie du cartulaire de Marmoutier, et se rapporte au Vendômois. Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Tapetum*, tom. VI, pag. 505, col. 3.

*Page* 143. — Le passage suivant, dans lequel il est question de la sépulture de maître Alain Chartier, trouve sa place en cet endroit : « Ou rang des cincq dessus nommez estoit une tombe, ou, pour plus au vray parler, ung sercueil.... Il y avoit par dessus ung drap d'or large et plantureux, riche et beau aussi, non pas broché, ainçois estoit de veloux sur veloux, plus velu qu'à tiers poil, de très-fin cramoisi, et les figures d'or estoient d'or sur or rehaulcé, enforcé et regarny. » *Le Livre du Cuer d'amours espris*, parmi les *Œuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes, tom. III, pag. 132.

*Page* 145. — Au XVI° siècle, les corporations ouvrières étaient tenues, dans certaines localités, de faire des offrandes d'étoffes à l'église le jour de la fête patronale. On lit dans des statuts de l'an 1531 : « Item statutum est... quod quælibet ars ordinet habere unum novum pallium pro qualibet arte, secundum conditionem et qualitatem artis. Et in festivitatibus prædictis, dum solemnia missarum celebrantur, omnes de collegio seu arte qualibet convenire debeant in unum, ad palatium communis cum uno cereo sive cereis et pallio.... Et de prædictis palliis et cereis et candellotis oblationem facere reverenter, prout decet. » *Ex Libro statutorum Pisauriensium*, 1531, etc. (*Acta sanctorum Junii*, tom. III, pag. 936, col. 1, B.)

*Page* 148, *suite de la note* 2. — On lit dans l'*Histoire universelle* de de Thou (liv. XXXI, chap. xx; édit. de Londres, tom. II, pag. 503), après le récit de la mort de Soliman II : « Deposito in mausoleo cadavere, instratus sandapilæ pannus cymatilis præstantissimus, et supra hunc alius intertextus; » passage ainsi rendu dans la traduction française, in-4°, tom. V, pag. 173 : « Le corps ayant été mis dans le mausolée, on étendit sur la bière un drap tabisé, et un autre broché. »

Au reste, l'usage de couvrir d'étoffes de prix les sépultures de personnages considérables paraît avoir régné en Orient à toutes les époques. Ruy Gonzalez de Clavijo, parlant de je ne sais plus quelle église, dit : « ... é en esta iglesia estaba una gran sepultura de jaspe, é cubierta con un paño de seda, é yacia alli una emperatriz, » etc. (*Vida del gran Tamorlan*, etc. éd. de M. DCC. LXXXII., pag. 62, lig. 10.)

Un voyageur français, décrivant les tombes de Mahomet, d'Aboubekre et d'Omar, nous apprend qu'elles sont de bois, couvertes de deux riches poêles, par-dessus lesquels on en met un noir tous les ans, « fait... d'une manière de pouls de soie figuré, avec des lettres partout, au lieu d'ondes, lesquelles composent des passages de l'Alcoran; c'est le Grand-Seigneur, ajoute l'écrivain, qui a la prérogative d'envoyer ce poêle. » (*Voyage du chevalier Chardin en Perse*, etc., édit. de Langlès, tom. IX, pag. 198.) On lit ailleurs (pag. 163) que ce poêle noir est fait de ces belles étoffes qui se fabriquent à Merdin en Mésopotamie.

Auparavant (tom. II, pag. 424), parlant du tombeau de Fathmé, fille de Mousa-Cazem (*Mouça-Qâcem*), il nous le représente couvert d'un drap d'or qui tombe jusqu'en bas, et dit de celui d'Abas (pag. 435. Cf. pag. 450 et 453) qu'il est couvert de ce riche brocart de Perse, qui coûte huit à neuf cents livres l'aune, le plus précieux qu'on puisse voir.

*Page* 155. — On voyait pareillement dans le trésor de la cathédrale de Saint-Paul de Londres des débris des ornements dans lesquels saint Edmond avait été inhumé : « Item vasculum cristallinum ornatum pede et turriculo argenteo, in quo continentur de alba et de casula et dalmatica, in quibus S. Edmundus fuit tumulatus, » etc. *Visitatio facta in thesaura S. Pauli Lond., ann. grat.* MCCXCV; ap. Dugdale, *the Hist. of St. Paul's Cathedral*, etc., pag. 314, col. 2.

*Page* 155, *note* 3. — Les paroles de Mahomet ont été prononcées après la bataille d'Ohod, dans laquelle le prophète avait été vaincu par les Mecquois. Voyez *Essai sur l'histoire des Arabes*, etc., par M. Caussin de Perceval. Paris, 1848, in-8°, tom. III, pag. 111.

*Page* 156, *dernière ligne*. — *Lisez :* intacte.

*Page* 157. — Un architecte a récemment trouvé dans un contre-fort de la cathédrale de Bayonne, une boîte renfermant les os et les vêtements d'un évêque du XIII^e siècle, et rapporté à Paris les habits, qui sont maintenant au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Rien de plus curieux que ces étoffes, encore assez bien conservées; la broderie du bas de la robe surtout est admirable, et ressemble aux plus élégantes étoffes chinoises; on y lit en grosses lettres une légende arabe, qui, dit-on, signifie : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. » Quand je dis *broderie*, je me trompe; c'est plutôt un tissu très-mince d'or et de soies

de différentes couleurs. Les débris de la calotte sont, du moins semblent être, en crêpe de Chine; on y voit des oiseaux affrontés devant une coupe, etc. La chasuble, autrefois blanche, également en soie, représente des lignes d'arbres. Tous ces tissus, très-fins, sont bordés de galons or et soie fort ouvragés, et d'un travail tout occidental, tandis que les étoffes viennent sans doute de pays musulman.

*Page* 164. — Du Cange, après avoir cité le *Roman de la Rose*, Jacques de Vitry et Æneas Sylvius, et traduit *samit* par *veloux*, continue ainsi : « *Exametum* dans Guillaume de Tyr, liu. 13. chap. 27. liu. 21. chap. 24. Innocent III. liu. 15. Epist. 76. d'où il faut corriger l'Epistre de Iean Roy de Bulgarie, és Actes du mesme Pape, pag. 79. *Misi autem ad præsens in signo parvæ recordationis, Exameta duo Epicima*, l'Imprimé portant *Examina duo Epiciua :* car je ne fais pas de doute que le Grec n'ait eu ἑξάμιτα δύο ἐπίσημα, *hoc est, præclara. Nicetas* a dit ἑξάμιτος. » *Hist. de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois*, etc., 1re part.; *Glossaire ou explication des vieux mots françois qui se rencontrent en l'histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin*, pag. 369, col. 1, au mot *Samit*.

*Page* 169. — Voyez, sur le prix des courses à Rome, appelé *el palo*, et qui consistait en une pièce de velours ou de drap, le *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*, etc., pag. 140.

On lit dans un poëte contemporain :

Voici le carnaval, menons chacun la sienne,
Allons baller en masque, allons nous promener,
Allons voir Marc-Antoine, ou Zani bouffonner,
Avec son magnifique à la venitienne.
Voyons *courir le pal* à la mode ancienne.

*Les Regrets de J. du Bellay*, n° CXII, parmi ses *OEuvres françoises*, etc. A Rouen, M. D. XCVII., in-12, fol. 363.

*Page* 172, *note* 1. — *Ajoutez :* Cf. pag. 64, lig. 14.

*Page* 181, *note* 4. — Je ne comprends pas bien ce que l'historien d'Ely a voulu dire par *ad modum loricæ*. Peut-être s'agissait-il d'un procédé d'ornementation ou de broderie, comme dans des voiles ainsi décrits : « Vela *loricata* melinoporphyra uncinata duo. » (*Donatio facta eccl. Cornut. edita a Suaresio;* apud D. Mabillon, *de Re diplomatica*, lib. VI, pag. 462, E. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 867, col. 1, v° *Uncinatus*, quod Cangius transfert : « Unois, seu eorum figura distinctus pannus. »)

*Page* 183. — *Lisez :* étaient.

*Page* 186, *note* 2. — Calvin, parlant des reliques des saints, déclare ironiquement « que c'est un singulier et meritoire service de Dieu, si le peuple... les honore et revere leur offrant des chandelles, des draps de soye, des chapelets et autres tels ornemens. » Voyez *Traité des reliques*, etc. A Geneve, par Pierre de la Roviere, M. DCI., in-12, pag. 108.

*Page* 189. — Bien avant le XIIe siècle, saint Boniface envoyait d'Allemagne des présents semblables aux évêques de ses amis : « Misimus etiam, écrit-il à l'un d'eux,

tuæ dilectioni parva munuscula, unam pallam holosericam. » *S. Bonif. martyr. et archiep. primi Moguntini epist.* CXI. (*Magna Bibliotheca veterum Patrum*, tom. XVI. Paris., M. DC. LIV., pag. 97, col. 2, D.)

Auparavant, on lit dans une autre lettre : « Duo vero pallia subtilissimi operis, unum albi, alterum tincti coloris... tuæ paternitati mittere curavimus. » *Lullo episcopo... Gutberct discipulus Beda*, inter S. Bonif. epist., ep. LXXXIX. (*Ibid.*, pag. 88, col. 2, A.)

Mais ces gages d'amitié n'étaient pas toujours de soie; il y en avait aussi d'étoffes plus communes; on le voit par ce passage d'une autre lettre de saint Boniface : « Interea per Forthereum presbyterum litteras et parva munuscula, propter indicium puræ charitatis, transmitto vobis : id est, casulam non holosericam, sed caprina lanugine mixtam et villosam, ad tergendum pedes dilectionis vestræ. » *Epistola III S. Bonifacii episcopi ad Danielem episcopum.* (*Ibid.*, tom. XVI, pag. 50, col. 1, D.)

*Page* 192, *ligne* 13. — *Lisez :* s'émerveillait.

*Page* 195, *note* 3. — On peut rapprocher du passage de Juvénal des Ursins celui-ci d'un auteur contemporain : « Si s'apresta sur ung très-bon palefroy, moult noblement vaistue et assemée d'abitz royaulx tous blancs, » etc. (*Le Livre du Cuer d'amours espris*, parmi les *Œuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes, tom. III, pag. 29.)

*Page* 196, *note* 1. — Voici d'autres exemples du mot *cotsamit*, écrit de deux autres manières : « Item una casula, una tunica, et una dalmatica de catesamito rubeo. » *Inventar. S. Capellæ Paris.* ann. 1335, in reg. I Chartoph. reg., ch. 7. — « Item casula, dalmatica et tunica de cathesamitto rubeo. » Aliud ann. 1340. (*Ibid.*, ch. 8.) — « Item unum frontale... foderatum de cataxamito viridi. » *Inventar. Ms. thes. Sedis Apost.* ann. 1295; apud Cang., *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. II, pag. 237, col. 3. D. Carpentier a l'air de rapporter ce mot à l'italien *catarzo*, qu'il rend par *serici purgamentum*, *setæ grossioris genus*.

*Page* 199. — La plus singulière description de l'oriflamme me paraît être celle de Matthieu Thomassin : « Item, dit-il, du ciel fut envoyé une banniere appelé *auriflambe*, faicte de matiere tres-especiale; et est de couleur de sandal, appelé *samit*, » etc. (Extrait du Registre delphinal, etc., parmi les Documents divers sur Jeanne d'Arc, édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 536.)

*Page* 202, *ligne* 3. — Ce vers peut être cité à l'appui de ce que je dis :

> Et le count Longespée depli les sandaux.
>
> *The Assault of Massoura*, v. 110. (*Excerpta historica*, etc. London, printed by and for Richard Bentley, M. DCCC. XXXI., in-8°, pag. 72.)

*Page* 205. — On trouve un autre emploi du cendal dans ce passage, qu'il est curieux, d'ailleurs, de comparer avec l'itinéraire fabuleux rapporté, pag. 303, 304 :

> Arrier retornent, ens lor nef sont entré,
> Droit vers Brandis ont lor voile torné.

Et Huelins est al ceval montés,
Il et si homme se sont acheminé;
Dès or en vont droit vers la Roge mer.
Sauvages teres trova .H'. asés,
Par Femenie est outre trespasés :
C'est une tere ù moult a povretés;
Solaus n'i luist, feme n'i puet porter,
Ciens n'i abaie, ne kos n'i puet canter.
Ens cele tere n'a gaires demoré,
Quant ens le tere des Commains est entré :
C'est une gent qui ne goustent de blé,
Mais le car crue comme gainon dervé;
Tot adés gisent au vent et à l'oré,
Plus sont velu que viautre ne sengler,
De lour orelles sont tout acoveté.
Li vasaus .H'. les a moult redotés;
Por nient les crient, car il ne font nul mel.
Plus tost qu'il pot se est outre pasés,
Toute la terre de Foi est trespasés.
Tant grande i est et fois et loiautés,
Qu'en *cendaus* quisent les gastiaus buletés.
Là voit-on bien qui a fait mauvaisté.
Qui premiers vient ens la contrée ès blés,
Ançois en prent tout à sa volenté,
Que jà par homme ne li est deveé;
Et s'en i a à si très-grant plenté,
Que ne l' querroit nus hom de mere né,
S'il ne l' veoit, çou est la verités.

*Huon de Bourdele*, Ms. de la Bibliothèque publique de Tours n° 241 ancien, 124 provisoire, folio 50 recto, v. 11.

*Page* 206. — Le passage que je cite est ainsi conçu dans une édition du texte rajeuni :

Puis les luy oste et si ressaye
Comme luy siet robbe de soye,
Cendaulx mallequins mallebruns
Indes, vermeilz, jaunes et bruns, etc.

*Le Rommant de la Rose*, etc. On les vend à Paris... en la boutique de Jehan André, 1538, in-8°, folio ccclxxxviii verso, v. 21.

Je suis tenté de croire que l'arrangeur des vers qui précèdent avait dans l'esprit le mot *galabrun*, par lequel on désignait une espèce de drap : « Tiretaines, gallebruns, et tous autres draps ourdis, sont de celle mesme coustume. » *Les Ordonnances royaux, sur le faict et jurisdiction de la prevosté des Marchans, et Eschevinage de la ville de Paris*. A Paris, 1556, in-4°, folio 168 recto. (*Du tonlieu et du hallage de tous les draps, qu'on vend au marché de Paris.*) Cf. *Gloss. med. et inf. Lat.*, tom. III, pag. 460, col. 3.

*Page* 210, *en note*. — Il ne faut pas oublier qu'il y a, dans l'Archipel, une île

appelée *Andros;* Geoffroi de Villehardouin en fait mention, sous le nom d'*Andre*, dans le chap. LXIV (al. LX) de son histoire de la conquête de Constantinople (édit. de du Cange, pag. 47; édit de M. P. Paris, pag 38, lig. 15).

*Page* 214, *note* 2. — Voyez, sur le sens du mot *escroe*, le Glossaire de du Cange, tom. III, pag. 188, col. 1, art. *Escocia, escroa.*

*Page* 219, *note* 1. — Voyez, sur cette fameuse fleur de lis, *la Prinse et delivrance du roy* (François Ier), etc. (1524-1530), dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr*, 1re série, tom. Ier, pag. 324; et les Mémoires de Martin du Bellay, liv. III, ann. 1529 (édit. du *Panth. litt.*, pag. 437, col. 2).

*Page* 225, *ligne* 22. — *Lisez :* Transtamare.

*Page* 226, *en note, ligne* 20. — Les Orientaux affectionnaient de même la représentation du roi des animaux. Ruy Gonzalez de Clavijo donne pour armes au seigneur de Samarcande, « un leon metido en un sol. » Voyez *Vida del gran Tamorlan*, pag. 143.

*Page* 230, *note* 1. — Voyez encore, sur les chevaux couverts de housses, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois*, etc., par du Cange, pag. 288. (*Observations sur l'histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin*, § LXXXIII.)

*Page* 235, *en note*, *ligne* 19. — *Lisez :* sicladibus, *au lieu de* sicaldibus, *qui est une faute d'impression.*

*Page* 244. — Il est fait mention « de une houppelande... faicte de deux pieces d'*accabis* vermoil en greine, » sur le compte du tailleur ordinaire de Valentine de Milan, pour l'année 1400-1401, cité par M. le Roux de Lincy, dans les *Femmes célèbres de l'ancienne France*, tom. Ier, pag. 414; mais je soupçonne qu'il y a là une faute d'impression.

*Page* 251, *note* 2. — Le mot *pelle* est ici synonyme de *paile*. Nous avions aussi *pelle*, mais dans un sens différent, sans doute celui de *perle :*

> Quant cheval furent prest, on les trait hors briefment;
> Mais li chevaus Butor fut le plus richement,
> Car il avoit sur lui une selle d'argent
> Qui tout estoit ouvrée à *pelles* d'Orient.
>
> *Li Romans de Brun de la Montaigne*, Ms. de la Bibl. nat. n° 2146, folio 12 recto, v. 20.

*Page* 255, *note* 7. — Ce *baudequin à ouvrage de paon* me rappelle la « robbe à vertugale de drap d'argent, pleine d'yeux de queuë de paon, » que portait la princesse de Conti au grand bal de la reine Marguerite. Voyez *Premiere Continuation du Mercure françois*, ann. 1612, fol. 472 verso.

*Page* 256, *note* 4. — Voyez encore, sur la machine de guerre appelée *ribaudequin*, les Chroniques de Monstrelet, ann. 1411, chap. LXXVIII, vol. II, fol. 132 verso, et ann. 1450, vol. III, fol. 32 verso; la Chronique d'Artus III, par G. Gruel, édit. du *Panth. litt.*, pag. 301, col. 1; l'*Hist. de Charles VII*, par Jean Chartier, ann. 1453, édit. de Denys Godefroy, pag. 264; le traité de Fauchet

intitulé : *Origines des chevaliers, armoiries et heraux*, etc. A Geneve, par Paul Marceau, M.DC.XI., in-4°, liv. II (*de la Milice et Armes*), pag. 120; et le grand Dictionnaire de l'Académie espagnole, tom. V, pag. 477, au mot *Rabadoquin*. Les Italiens disaient *ribadocchino*.

*Page* 261, *note* 4. — C'est à tort que là et ailleurs j'ai indiqué le II° volume des Mélanges de Clérembaut comme renfermant l'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie; cet inventaire se trouve dans le volume XI.

*Page* 263. — Sur l'étoffe appelée *nasafi*, voyez *Notice de l'ouvrage qui a pour titre :* Mesalek alabsar fi memalek alamsar, etc., par M. Quatremère. (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, tom. XIII, pag. 200, 201.)

*Page* 266. — En Perse, les beaux matelas sont de velours, et les couvertures sont de brocart de soie, ou d'or et d'argent, de toutes couleurs. Voyez *Description générale de la Perse* dans les *Voyages du chevalier Chardin*, etc., édit. de Langlès, tom. IV, pag. 21.

J'aurais dû traduire *Ecidemonis* par *Lacédémone*, en considération de la renommée qu'ont les étoffes et les broderies de cette ville dans nos romans de chevalerie. On lit dans l'un d'eux : « Lors appela Zirphée sa niece, laquelle elle fit vestir d'un accoustrement tant canetillé et brodé, que Sparte ni Lacedemone ne se pourroient vanter en avoir jamais paré dame ne damoyselle d'un si excellent. » *Amadis de Gaule*, traduction de Nicolas de Herberay, liv. VIII, chap. XXIV. Cf. *Dictionnaire étymologique*, etc., par Noël et Carpentier. Paris, librairie de le Normant, 1839, tom. II, pag. 425, au mot *Niquée*.

Dans Juvénal il est parlé des mosaïques lacédémoniennes. Voyez satire XI, v. 173.

*Page* 271, *à la suite de la ligne* 3.

> Ce li fu vis (que) tout éust gaaingnié
> Et qu'éust robe d'un chier paile *ploié*,
> Trestoute la meillor qu'ainz éust chevaliers.
>
> *Jourdains de Blaivies*, v. 1338; édit. du Dr Conrad Hoffmann, pag. 147.

*Page* 271, *en note*. — Dans la relation de la guerre d'Antioche, de Gautier le chancelier, on trouve l'expression d'*aurum Arabicum* (ap. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, pag. 464, lin. 43), et dans le *Roman de la Rose*, l'or *d'Arrabe* est accolé à celui *de Frise*. Voyez l'édit. de Méon, tom. II, pag. 245, v. 9536. Cf. pag. 200, v. 8513.

On lit dans une ancienne chronique citée par du Cange : « Analogium Hispanico metallo fieri fecit fusoria arte compactum, cui imminet aquila alis expansis. » *Gesta Francor. usque ad Robertum Mss.* ex Bibl. Loiselliana, ann. 1014. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 352, col. 3, v° *Aquila*.) Ce métal espagnol ne serait-il pas de l'or?

Plus loin, je trouve cette citation empruntée à l'ouvrage de D. Ant. de Yepes : « Calicem et patenam ex auro cum olovitreo, stolas aureas cum amoxere argenteo, et opera ex auro, et aliud argenteum ad amorete, habet opera olivitrea, » etc.

*Chron. ord. S. Benedicti*, tom. VII. (*Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 235, col. 2, v° *Amorete*.)

Que faut-il entendre par *amoxere* et *amorete?* Ni du Cange ni ses éditeurs n'en disent rien. D. Carpentier s'est cru plus fort en face d'un autre mot, dont le seul exemple, à ma connaissance, se trouve dans ce passage, qu'il cite, du *Roman de Garin :*

Et l'ont vestu un *amoral* porprins,
Par ses espaules li gisoient ses crins.

Il traduit ce mot par *beau*, *joli*, *mignon;* mais je doute qu'il soit tombé juste. Voyez le Glossaire de du Cange, tom. Ier, pag. 235, col. 1, au mot *Amoratus*, n° 1.

*Page* 282. — Un voyageur musulman du XIVe siècle nous apprend que l'on confectionnait en Arménie des étoffes appelées *eddébiziyah* (الدبيزية, *al.* الدبليزية, الديلزية) : avaient-elles quelque chose de commun avec le *dabiky?* Voyez les *Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés.... par MM. Defrémery et Sanguinetti, tom. Ier, Paris, Imprimerie impériale, 1853, in-8°, pag. 163 et 433.

*Page* 305. — Voyez dans le Glossaire de du Cange, tom. Ier, pag. 635, col. 1, l'art. *Beneventanum*.

*Page* 306, *note* 1. — J'ai trouvé depuis une autre mention de drap d'or de Chypre, de vingt ans plus ancienne : « Premierement iiij pieces d'un drap d'or de Chypre pour le clotet à mettre reliques, » etc. Voyez le compte de l'exécution du testament de la reine Jeanne d'Évreux (1372), dans la *Collect. des meilleures dissertations*, etc., tom. XIX, pag. 157.

*Page* 314. — Voyez une note sur Sudak, ou Soudak, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, tom. XIII, pag. 272, 273.

*Page* 320. — Il est évident qu'ici je me suis trompé en faisant de *Leyda* la ville de Leyde dans les Pays-Bas. *Leyda* est une ville de Catalogne, nommée à chaque instant dans les *Chroniques de Espanya* de mossen Pere Miquel Carbonell. Voyez, entre autres, liv. III, chap. XXX (édit. de M. D. XLVIJ., in-folio, fol. CLVI recto, col. 1, lig. 19); liv. IIII, chap. Ier (*ibid.*, fol. CLXI recto, col. 1, lig. 22), etc., etc.

*Page* 333. — Quelle idée nos ancêtres se faisaient-ils de l'Inde, ou, pour mieux dire, où plaçaient-ils cette vaste contrée? Une réponse détaillée nous entraînerait bien loin. Tenons-nous-en à un passage de Calvin, où il énumère la Grèce, l'Asie Mineure et la Mauritanie, « que nous appellons aujourd'hui en vulgaire, ajoute-t-il, *le pays des Indes*, » etc. (*Traité des reliques*, etc. A Geneve, par Pierre de la Roviere, M. DCI., in-12, pag. 48.)

*Page* 334. — Il n'est pas sans intérêt de rapprocher la description de la tente de Corbaran de celle d'un objet pareil, que Chardin décrit en ces termes : « Le feu roi de Perse fit faire une tente, qui coûta deux millions. On l'appelle *la maison d'or*, parce que l'or y reluit partout.... L'antichambre est faite d'un velours à fond d'or, dont la corniche est ornée de vers qui finissent ainsi : » etc. *Voyage du chevalier Chardin en Perse*, etc, édit. de Langlès, tom. II, pag. 121. Cf. tom. V, pag. 482.

*Page* 342, *note* 2. — Le trésor de Pharaon nommé en cet endroit, est célèbre dans les traditions de l'Arabie Pétrée, comme nous l'apprend M. de Laborde, auteur d'un beau voyage dans ces vastes solitudes. Décrivant un tombeau de la ville de Pétra, « les Arabes, dit-il, ont appelé ce tombeau le *trésor de Pharaon*. Il était dans la direction de leur esprit de chercher, après avoir fouillé inutilement tous les cercueils des monuments funéraires, l'endroit où le Pharaon constructeur de si grands édifices avait déposé son trésor ; cet endroit, ils le trouvèrent enfin : c'est l'urne qu'on distingue au haut de ce monument, et qui doit tenir en dépôt toutes les richesses de ce grand roi ; mais, par malheur, étant hors de leur portée, elle reste en butte à leurs désirs : aussi, chaque fois qu'ils passent dans le ravin, ils s'arrêtent un instant, arment leurs fusils, visent l'urne, et s'efforcent d'en briser quelques morceaux, pour qu'à la fin ils puissent l'abattre et retirer le trésor. L'urne résiste bravement ; alors ils s'en vont en murmurant contre ce roi des géants qui fut assez adroit pour mettre son trésor à cent vingt pieds au-dessus de leurs têtes. » (*Voyage de l'Arabie Pétrée*, par Léon de Laborde et Linant. Paris, Giard, 1830, in-folio, pag. 57. Cf. pag. 56, col. 1. Explication des planches.)

*Page* 343, *en note*. — Le nom de *Belmarin* est, bien entendu, celui que donne Cuvelier, l'auteur du poëme. Il s'agit ici de la tribu des Beni-Merin, sur la côte d'Afrique, dans le royaume de Fez.

*Page* 346, *ligne* 20. — Voyez la notice de M. Alexandre Chodzko sur le Ghilan, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, etc., 5e série, 6e année, 1850, juillet, pag. 78.

*Page* 358. — Il est fréquemment question de drap d'or impérial, d'impérial, dans le second des trois inventaires de la Sainte-Chapelle : « Item sex pulvinaria de veteri panno imperiali auri, » etc. *Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, etc., ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 165e, fol. 4 verso.) — « Item una vetus capa.... de imperiali alba, floribus et rosis seminata, » etc. *Ibid.*, fol. 5 recto. Cf. fol. 6 recto, 11 verso, etc.

*Page* 362. — Le chiffre de la note 2, qui est tombé au tirage, doit être rétabli à l'avant-dernière ligne.

*Page* 369, *note* 2. — Ajoutez le mot *Arabes*, oublié par l'imprimeur.

*Page* 370. — J'ai omis de faire remarquer que le dessin des saies dont parle Diodore, se rapporte parfaitement à celui du tartan des Écossais, qui auraient ainsi conservé fidèlement une étoffe en usage chez leurs ancêtres.

Dans la même page, au lieu de *Caracallus*, imprimé sur la foi de M. Nisard (*Suétone*, etc. Paris, 1845, in-8e, pag. 687-697), lisez *Caracalla*, qui est plus usité.

---

## TOME SECOND.

*Page* 4. — Voici encore d'autres exemples de *tires :*

Or et argent lor dona à plenté,
Tyres et pailes des meillors d'outre-mer.
*Amis et Amiles*, v. 27; édit. du Dr Conrad Hoffmann, pag. 2.

Puis i mist or et deniers monnaez,
Tyres et pailes, bouquerans et cendez.
*Jourdains de Blaivies*, v. 2226; édit. du même, pag. 172, 173.

*Page* 10. — Les vers suivants confirment ce que nous avons dit sur le sens du mot *bis :*

.H'. s'acesme, li damoisiax de pris,
A son col pent .j. escu d'asur *bis*, etc.
*Huon de Bourdele*, Ms. de la Bibliothèque publique de Tours n° 244 ancien, 124 provisoire, fol. 30 recto, v. 2.

*Page* 17. — Si après avoir écrit *Garin de Monglave*, nous avons imprimé *Garin de Monglane*, c'est que nous nous sommes assuré que cette dernière orthographe était la véritable.

*Page* 18. — On trouve dans le compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers (juin 1241) : « Pro duabus purpuris de Januis VI l. — Pro una purpura dupla VII l. — Et pro roba unius purpure de Hyspania... XXVI s. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, tom. IV, septembre-octobre 1852, pag. 35.) — « Pro una purpura de Hyspania pro juveni regina ad supertunicale et domicellas, et ad comitissas similiter, XXX l. » (*Ibid.*, pag. 38.)

*Page* 22. Terminez par un point et virgule la ligne 8 de la not. 1.

*Page* 26. — On lit un autre exemple de *graine escarlate* dans le passage suivant, qui se rapporte à l'expédition de Charles-Quint à Tunis : « Ils trouvérent donc dedans des armaires plusieurs morceaux de ce bleu transmarin qui fait la couleur perse... avec cela plusieurs sacs de cuir pleins de graine d'escarlate et de lacque indiéne, qui ensuyvent la couleur de pourpre et sont achetez à grand prix par les plus excellens pintres et tinturiers de laines et de draps de soye. » *Histoire de Paolo Jovio*, trad. de latin en françois par Denis Sauvage. A Paris, chez Gabriel Buon, M.D.LXXXIII., in-folio, liv. XXXIV, pag. 315, B.

*Page* 26, *note* 2. — La couleur écarlate n'est point la seule que présente le costume des cardinaux. Voyez une dissertation de Suarès intitulée : *De crocea Veste cardinalium in conclavi*, qui est la troisième de quatre publiées à Rome en 1670, in-4°.

*Page* 27. — A ces passages on peut ajouter celui où Rabelais, liv. Ier, pag. LVI, parle des chausses des Thélémites, *d'escarlate demi-graine*, passage mal imprimé dans presque toutes les éditions. Il est à croire, cependant, que l'on disait aussi

*mi-graine*, et que ce mot étant ainsi répandu, aura absorbé celui de *micraine* par lequel on désignait certain mal bien connu :

> La toux aux flancs, la *micraine* à la teste,
> Et à l'oreille une sourde tempeste.
>
> *La vieille Courtisane*, de Joachim du Bellay, parmi ses *OEuvres françoises*, édit. de M. D. XCVII., in-12, folio 452 verso.

*Page* 37, *note* 2. — De Thou, décrivant l'île de Zerbi ou de Gelves, dit que « les hommes se couvrent de manteaux de laine, qui ont une frange de soie en bas, et qu'ils appellent *baracans*, » etc. Voy. liv. XXVI, chap. XVIII, édit. de Londres, in-folio, tom. II, pag. 57. Si j'ai renvoyé au Glossaire de du Cange, c'est qu'avec l'indication qui s'y trouve il m'avait été impossible de découvrir l'endroit de l'histoire de de Thou.

*Page* 39. — Je soupçonne de m'être complétement fourvoyé relativement à ce que j'ai dit sur le mot *acoletus* et sa dérivation. S'il faut en croire M. Douët d'Arcq, ce terme désignait vraisemblablement un drap à raies doubles et rapprochées. Voyez la table des mots techniques des comptes de l'argenterie, au mot *Acollé*, pag. 345. Cf. pag. 5, 9, 86.

*Page* 43. — Il y avait aussi du camelot de Tripoli. Voyez pag. 176, en note. On trouve dans le compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers (juin 1241) : « Pro duobus camelotis de *Tripe* et pro uno cendato que comes Pictavensis dedit domino de Novilla, VI l. XII s. » (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, tom. IV, septembre-octobre 1852, pag. 34.)

*Page* 54, *ligne* 6 *de la note* 2, *au lieu de :* d'une robe de verre, *lisez :* d'une robe de vert.

*Page* 63. — La charte suivante, qui est de l'an 1108, montre que les marchands de tissus et de soieries pouvaient aussi quelquefois déballer dans leurs maisons : « Richardus, comes Pictavensis, filius regis Anglie, senescallis, prepositis, baillivis, suis et omnibus has litteras videntibus, salutem et amorem. Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod ego dedi et concessi Galfrido Berlandi et heredibus suis, quod omnes mercatores qui ad feriam de Pictavi, que est in quadragesima, venerint, vendant pannos de Francia et de Flandria, omnes pannos laneos et varium et grisum et cembelinos et pannos ciricos (*sic*), in domibus suis et in pertinenciis domorum, nec alibi sint ausi vendere hec supradicta ; et ipse et heredes sui et omnes illi qui domos predictas habebunt et possidebunt, locent illas et porticus domorum mercatoribus, et accipient inde precium quantum poterint. Testes, etc. Hoc factum anno ab incarnacione Domini millesimo c° LXXX° octavo, Gregorio papa existente, Philippo rege Francie, Henrico rege Anglorum regnantibus. » *Archives nationales*, J. reg. IIII^XX^I, ch. n° III^XX^XIIII.

*Page* 68, *note* 1. — On lit dans un autre roman :

> C'est Lubias, la fille de mon frere,
> Qui plus blanche est que serainne ne fée.
>
> *Amis et Amiles*, v. 472; édit. du Dr Conrad Hoffmann, pag. 14.

*Page* 77, *ligne* 7. — J'ai été mal inspiré en forgeant le mot *tissandière*, qui a dû cependant exister, puisque nous avons encore le nom propre *Tessandier*; j'aurais mieux fait d'employer *tisserande*, que donne Nicot et dont j'ai fait usage plus loin, pag. 313. Quant à *tisserandière* de la pag. 389, not. 4, avant-dernière ligne, c'est un barbarisme bien caractérisé, fruit d'une confusion avec *filandière*, que nous avions autrefois :

> Que maudites soyez-vous,
> *Filandieres* de la vie, etc.
>
> *Les OEuvres françoises de Joachim du Bellay*, etc. A Rouen, chez la vefve Thomas Mallard, M. D. XCVII., in-12, folio 429 recto.

> Elles filoient si bien que les sœurs *filandieres*
> Ne faisoient que brouiller auprès de celles-ci.
>
> La Fontaine, *la Vieille et les deux Servantes*, liv. V, fable VI.

Voyez le *Dictionnaire étymologique*, etc., de Noël et Carpentier, tom. Ier, pag. 591, 592.

*Page* 85. — Saxon le Grammairien rapporte en ces termes que Fridlew portait une cotte d'armes enchantée, qui le rendait invulnérable et invincible : « Cui (Fridlewo), præter insitam animo fortitudinem, etiam contemptrix ferro tunica fiduciam ministrabat. Hac in publicis privatisque conflictibus, tanquam servatrix salutis, utebatur ; nec rem fortius quam prosperius assecutus felicem pugnæ eventum habuit. » *Danica Historia*, etc. Francofurti ad Mœnum, ex officina typographica Ant. Wecheli, MDLXXVI, in-folio, lib. IV, pag. 60, lin. 52.

Voyez sur les vêtements à l'épreuve des armes blanches dans l'antiquité, *Mémoire sur le Pilima* (Πίλημα), *ou espèce de feutre dont les anciens se servaient pour la confection de leurs armes défensives*, etc., par André Papadopoulo-Vretos, etc. (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France*, première série, tom. Ier, pag. 339-364.)

*Page* 87, *ligne* 8 *de la note*, *au lieu de :* les biens des morts, *lisez :* les bières des morts.

*Page* 92. — Voyez, touchant l'asbeste dans l'antiquité, l'Histoire naturelle de Pline, liv. XIX, chap. IV; Dioscoride, liv. IV, chap. XLIII; et Lang, liv. Ier, lettre LXVI. (*Ioann. Langii Lembergii... Epistolarum medecinalium volumen tripartitum*, etc. Francofurdi, apud heredes Andreæ Wecheli... MDLXXXIX., in-8°, pag. 364-366. Cf. lib. II, epist. LII, pag. 811.) Voyez surtout *du Lin incombustible*, par M. Mahudel. (*Mémoires de litterature tirés des registres de l'Academie royale des inscriptions et belles-lettres*, tom. IV, pag. 634-647.)

*Page* 95, *en note*. — Voyez encore sur les saints suaires, *Traité des reliques*, par J. Calvin, édit. de M. DCI., in-12, pag. 36-43.

*Page* 98. — On lit dans un inventaire des reliques de Rome, publié par Calvin : « On monstre à Sainct-Martinel la tunique et robbe que la vierge Marie fit à Jesus-Christ son fils estant encores petit, et laquelle crut à mesure que lui croissoit. » *Traité des reliques*, pag. 203. Voyez, pag. 33-35, ce que le réformateur dit de la

robe de pourpre et de la robe sans couture de J. C., sans oublier, pag. 17, la mention qu'il fait de sa chemise, conservée à Rome.

*Page* 100, *ligne* 2. — On conservait autrefois au Mont-Saint-Michel, en Normandie, un morceau d'étoffe semblable, ainsi décrit dans un MS. appartenant à M. Léopold Delisle : « Item portio notabilis pallioli in descensu Archangeli a Paradiso allati, » etc. *Historiæ monast. Montis S. Michaelis*, volumen minus, fol. 162 recto.

*Page* 109, *en note*. — On peut allonger cette liste de vêtements décorés de clochettes, de « une escharpe d'or toute cheveronnée de bastons blans et vers, où il pend petictes sonnectes, » dont il est fait mention dans l'inventaire de l'orfévrerie de Louis d'Orléans. (*Louis et Charles ducs d'Orléans*, 1re part, pag. 247.)

*Page* 111, *note* 2. — J'aurais encore pu citer, pour la fameuse robe de Marie de Médicis, *le Mercure françois*, tom. Ier, fol. 111 recto.

*Page* 113. — Ajoutez ce qui suit à la ligne 13 : « C'est ici le lieu de parler d'une nappe d'autel également brodée au IXe siècle, qui existait encore dans le trésor de l'église Saint-Étienne de Lyon, en 1671, époque où de la Mure en fit la description dans son *Histoire ecclesiastique du diocese de Lyon*. Cette nappe, donnée à saint Remy, archevêque de cette ville, par la comtesse Berthe d'Aquitaine, fille de Pépin de France, fils de Louis le Débonnaire, portait l'Agneau divin entre l'A et l'Ω. Seize vers latins y étaient brodés, tous relatifs à l'Eucharistie. » Voyez les *Annales archéologiques* de M. Didron, vol. Ier, pag. 56-57.

*Page* 114. — S'il faut en croire le P. Niceron, Suarès avait composé un ouvrage intitulé : *De Vestibus litteratis, sive quibus nomina intexta sunt, Diatriba*. Vasione, 1652, in-4. Voyez *Memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la republique des lettres*, tom. XXII, pag. 301.

*Page* 115, *note* 2. — Ajoutez cet exemple à ceux que nous avons cités : « Item tres *bille* auri de Chipra, ubi sunt tres angeli arma Francie tenentes, et ibidem scribitur *Karolus Septimus*. » *Inventarium.... vestimentorum.... Sacre Capellæ palacii regalis*, etc., ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165[6], fol. 4 verso.)

*Page* 116, *note* 3. — C'est ici le lieu de mentionner les « inscriptions et vers qui estoient autour du ciel porté sur l'esleu roy et empereur, » dans une circonstance rapportée par l'auteur de la *Premiere Continuation du Mercure françois*, ann. 1612, fol. 413 verso, et de citer l'article suivant d'un ancien inventaire de la Sainte-Chapelle : « Item unum tappetum de serico silvestri, totum seminatum scriptis et coffris, bordatum veteri velvello rubeo, sedens sive appositum supra fillum dupplicatum taphetazo viridi. » *Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165[6], fol. 4 verso.) Cet autre article semblerait prouver que l'adjectif *silvestris* se rapporte ici à une couleur : « Item unus diaconatus solus de satino indo, sive persisco, ad grossos flores lilii auri de Chipra seminatus, et ad parvos aurifrazos auri de Chipra, dupplicatus veteri taphetazo silvestris coloris. » (*Ibid.*, fol. 9 verso.)

*Page* 117, *note* 2. — J'aurais pu citer les sept moâllakas écrits en lettres d'or sur

une étoffe de soie suspendue à la porte du temple de la Mecque, poëmes dont le plus ancien est la Moâllaka de Tarafa, publiée à Bonn en 1829, in-4° (voyez le compte rendu de M. Reinaud dans le nouveau Journal asiatique, tom. V, Paris, 1830, pag. 144-148), et qui ont été l'objet d'un article intéressant de M. Silvestre de Sacy, inséré dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tom. IV, pag. 309-324. Cf. *Mémoire sur l'origine et les anciens monumens de la littérature parmi les Arabes*, par le même, IIe partie. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. L, pag. 249, 352.)

*Page* 119, *en note*. — La liste des livres imprimés sur soie est loin d'être complète; il faut y ajouter les indications suivantes, que je dois à l'amitié de M. Gustave Brunet, de Bordeaux : 1° *Pindari Olympia, græce*. Glasguæ, Foulis, 1754, in-32. On en connaît deux exemplaires imprimés sur taffetas blanc, indiqués dans le *Manuel du Libraire*, tom. III, pag. 747, col. 2. L'un a paru aux ventes Camus de Limare, Mac-Carthy et Nodier; M. Renouard possédait l'autre. (*Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, 1819, in-8°, tom. II, pag. 171.) Il était aussi possesseur de l'exemplaire unique, sur soie, de la *Relation de l'île de Bornéo* (par Fontenelle). En Europe [Paris, Didôt aîné], 1807, in-12 (même catalogue, tom. IV, pag. 321, exemplaire qui se retrouve au *Catalogue de la bibliothèque de M. A. A. R.* Paris, J. Renouard et Ce, 1853, in-8°, pag. 226, n° 2289. 2° *Dissertatio juridica inauguralis de Beneficio competentiæ*, auctore J. Akersloot. Traj. ad Rhen., 1773, in-4°, sur satin blanc. (Catalogue Chardin. Paris, Debure, 1823, in-8°, pag. 56, n° 553.) 3° *Odes prononcées par les Juifs, résidens à Paris, à l'occasion du sacre de Louis XVI, le* 11 *juin* 1775, *en hébreu et en françois*, par Bern. de Vallabrègue. Paris, 1775, in-8°. Un exemplaire sur satin blanc a été adjugé à 25 fr. (Même catalogue, pag. 122, n° 1244.) 4° *Discours prononcé par M. le lieutenant civil aux séances des* 15 *et* 26 *mai* 1790, *avec les Arrêtés du Châtelet, le Décret de l'Assemblée nationale*, etc. Paris, 1790, in-8°. (Même catalogue, pag. 122, n° 1242.) 5° *Le Stanze di Angelo Poliziano*, etc. Parma, nel regal palazzo, 1792, in-4°. Il a été tiré de ce livre deux exemplaires sur soie. (*Manuel du Libraire*, tom. III, pag. 801, col. 1.) L'un d'eux, relié en maroquin rouge par Bozérian, a été adjugé à 60 fr. à la vente de M. de Chabrol, en 1829 (catalogue, Paris, Merlin, pag. 79, n° 838), et à 25 fr. à celle de M. Jérôme Bignon en 1848. (Catal. Paris, Chimot, pag. 111, n° 1569.) 6° *Ode auf den Antritt der Regierung Seiner Majestät Hieronymus des Ersten, Königs von Westphalen*. Allerunterthänigst gewidmet von Conrad Fritz. Goslar, W. G. Kircher, 1807, in-4°. Un exemplaire sur satin blanc est indiqué dans le catalogue M. (Millot), Paris, 1846, pag. 108, n° 510. 7° *Maximes tirées de Télémaque*, par Louis, dauphin (depuis Louis XVI). *Nouvelles maximes trouvées écrites de la main du père de Louis XVI, sur les marges d'une édition latine du* Traité des devoirs. Paris, Royez, 1814, 2 part. en un vol. in-18. Il en a été tiré plusieurs exemplaires sur soie blanche et sur tabis rose. (*Manuel du Libraire*, tom. II, pag. 266, col. 1.) 8° *Imitation de Jésus-Christ*. Paris, Lefuel (imprimerie de J. Didot), 1823, in-8°. (*Man. du Libr.*, tom. II, pag. 679, col. 2.)

Outre ces ouvrages, il en existe plusieurs imprimés sur papier ou sur peau vélin qui sont accompagnés de figures tirées sur étoffes de soie. Je me bornerai à citer

les *Arabian Nights' Entertainments translated by Edward Forster*. London, Bulmer, 1802, cinq volumes in-8°. Un des deux exemplaires avec les figures tirées sur satin a été payé 18 livres sterling, 17 shillings, à la vente Brockett. Voyez le *Manuel du Libraire*, tom. III, pag. 391, col. 1.

Le catalogue de M. Renouard, déjà cité, indique (tom. III, pag. 115) un exemplaire de l'*Aminta* du Tasse, *Parigi*, 1801, et (pag. 56) un du *Mérite des Femmes*, de Legouvé, Paris, 1813, ayant l'un et l'autre les figures tirées sur étoffe de soie.

*Page* 121, *ligne* 4. — Enlevez le guillemet.

*Page* 124, *note* 2. — Après avoir modifié le chiffre du tome XI des Mélanges de Clérembaut, indiqué II par erreur, rectifiez encore le mot *ouldre mer* de la ligne 11.

*Page* 131. — Voyez encore pour d'autres passages relatifs à des tentures dans les rues, le Glossaire de du Cange, tom. II, pag. 586, col. 3, et pag. 641, col. 1.

*Page* 131, *note* 3. — Sur une miniature des heures du roi René, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, on voit sur le mur d'un appartement un tableau contenant deux lignes d'arabe. Voyez les *OEuvres complètes du roi René*, publiées par M. le comte de Quatrebarbes, tom. I^er^, en face de la pag. 56. On lit en bas, dans un cartel : « Icy sont ceulx et celles qui ont fait le psaultier. » Dans un roman du royal écrivain, il est encore question de lettres grecques et morisques employées dans l'ornementation : « Maints autres escuz et aldargues morisques et targes d'Almaigne avoit audit portal hault et bas, d'un cousté et d'autre... èsquelz avoit maintes diverses figures et escriptures desoubz en lectres grecques et lectres morisques, » etc. (*Le Livre du Cuer d'amours espris*, parmi les *OEuvres complètes du roi René*, tom. III, pag. 116.) — « Et tout premier ladicte salle estoit pavée de carreaulx, de toupasses, d'amerauldes, rubiz et saphirs, d'euvres de musayque à fleurs et personnaiges, à grans lectres ou grecques ou morisques. » (*Ibid.*, tom. III, pag. 163.)

*Page* 132, *note* 1. — « Le jour de Pasques fleuries, dit le capitaine Margeret, l'on monte le Patriarche sur un asne... et l'Empereur le conduict par la bride jusques... à l'Eglise de Nostre Dame : il y a gens ordonnez ce jour là qui despouillans leurs robes, les estendent sur le chemin, suivans en la procession les Prestres et autres Ecclesiastiques de la ville. » *Estat de l'empire de Russie*, etc., édit. de M.D.C.VII., fol. 9 verso.)

Au mariage de Sigismond, roi de Pologne, avec la sœur de l'empereur, en 1592, les rues de Plesz jusqu'à l'église, étaient ornées de tapis de Turquie. (*Jac. Aug. Thuani Histor. sui temp.*, lib. CIV, cap. VIII; ed. Lond., tom. V, pag. 182.)

C'est ainsi qu'au retour de Soliman à Constantinople, « Abrim... pour cause d'honneur luy couvrit les rivages terrestres de draps de soye, en guise de triomphe. » *Histoire de Paolo Jovio*, liv. XXXIII; tom. II, pag. 287, B, ann. 1536.

Enfin Chardin (*Voyages*, tom. IX, pag. 560) rapporte que, dans une circonstance, on étendit dans un jardin par lequel certain seigneur devait passer, jusqu'au salon où se tenait l'assemblée qui l'attendait, soixante et dix pièces du riche brocart d'or de Perse appelé *zerbafteh*. Auparavant, tom. III, pag. 161, il est fait mention

de tapis de soie et d'or étendus autour d'un bassin, dans un jardin. Voyez encore l'*Histoire de Timur-Bec*, etc., par Cheref-Eddin Ali, traduite par Petis de la Croix. A Paris, chez Robert-Marc d'Espilly, M.DCCXXII., in-8°, liv. II, chap. XIII, tom. Ier, pag. 246; liv. III, chap. II, VIII, XLIX, LXV; tom. II, pag. 20, 64, 328, 405. Ailleurs, tom. Ier, pag. 245, et tom. IV, pag. 182, 183, 186, 234, on trouve d'autres mentions d'étoffes de soie.

*Page* 142. — Dans l'*Iliade*, chant III, v. 391, Homère nous montre Pâris assis sur un lit magnifique.

*Page* 153, *note* 5. — J'aurais pu renvoyer encore à la relation de Clavijo, pag. 148-182, où il est question de chambres peintes en or et en azur; et aux *Voyages du chevalier Chardin*, etc., tom. IV, pag. 117, 118, et tom. V, pag. 201-204, où l'on trouve des détails curieux sur les peintures des maisons en Perse.

*Page* 159, *note* 2. — Voyez encore sur les habits *entaillés*, le Glossaire de du Cange, tom. II, pag. 693, col. 3, art. *Cultellare vestes*.

On lit dans un ancien poëme :

Raimont desarment, et il remest sanglent
En la cemise; mais Gaudisse en present
Li envoia .i. paile d'Orient,
Cote et mantel *entaillié* ricement.
*Le Roman d'Anseis de Carthage*, Ms. de la Bibl. nat. n° 7191, folio 11 recto, col. 1, v. 32.

*Page* 166, *note* 4. — On sait qu'il est fait mention dans la Bible d'un pays nommé *Tharsis*, *Tharseium*, où se rendaient les flottes de Salomon et d'Hiram (*Reges*, lib. III, ch. x, ℣. 22; *Paralip.*, liv. II, ch. IX, ℣. 21. Cf. *ibi supra*, pag. 307, not. 2). Nos ancêtres en faisant venir du pays de Tharse les trois rois mages et une étoffe de prix, n'auraient-ils pas plutôt emprunté aux livres saints le nom d'une contrée renommée par ses richesses? Voyez sur sa position, une note intéressante du mémoire de M. de Fréville, intitulé : *De la Civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale*, etc. (*Mémoires... de la Société des antiquaires de France*, etc., tom. XXII, pag. 95, 96, en note.)

*Page* 170. — Dans l'*Inventoire des joyaux mons*r. *le duc de Normandie, daulphin de Viennois, tant d'or comme d'argent* (Ms. de la Bibl. nat. n° 2053; collect. Mortemart, vol. LXXIV), on lit cet article, folio 32 recto, n° 602 : « Item iij. maramas d'or pareuls, à champ vermeil. »

*Page* 171, *dernière ligne*. — Dans l'*Inventoire des joyaux mons*r. *le duc de Normandie*, etc., les articles relatifs aux camocas que l'on rencontre au folio 32 verso sous les nos 606-608, sont rangés sous la rubrique de *Draps d'argent*.

*Page* 176, *en note*. — Voyez une autre mention de camelots *de Tripe* dans le compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers (juin 1241), § 15. (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série, tom. IV, septembre-octobre 1852, pag. 34.)

*Page* 186, *ligne* 2. — Il y avait aussi, à ce qu'il paraît, une espèce de drap d'or

vulgairement appelé *aux œufs frits*, nous ne savons pourquoi : « Item casula diaconatus et subdiaconatus cum duabus cappis panni aurei vulgariter *ad ova fristata* nominati, » etc. *Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, etc., ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165[6], fol. 7 verso.) — « Item tres albe, tres amictus, due stole cum tribus fanonibus paratis, paramentis panni auri crocei ad capellam communiter *œufs fris* nuncupatam servientes, » etc. *Ibid.*, fol. 8 recto.

*Page* 186, *en note*. — L'invariable habitude qu'avaient les peintres d'habiller Marie de drap d'or, me rappelle ce que dit Calvin pour s'en moquer : « ... On void en quelques tableaux... la vierge Marie peinte en femme, ayant les cheveux esparpillez sur les espaules, vestuë d'une robe de drap d'or et montée sur un asne, que Joseph meine par le licol. » *Traité des reliques*, etc., pag. 23.

*Page* 187, *ligne* 2. — Je trouve la seconde de ces expressions accentuée différemment, dans *Pantagruel*, liv. IV, ch. LIV, à la fin (pag. 115 de l'édition originale in-8°) : « Pantagruel par liberalité et reconguoissance du sacre protraict papal, donna à Homenaz neuf pieces d'or *frizé sus frize*, pour estre appousees au davant de la fenestre ferree. »

*Page* 188, *note* 9. — On trouve auparavant, dans le même ouvrage, un diminutif du même mot : « Et au pied de la fleur pendoit une longue *touaillette de Plaisance*, vollant, moult richement frangée de fil d'or et de grosses perles ; et le surplus semée de lettres tramblans. » *L'Histoire et plaisante Cronicque du petit Jehan de Saintré*, ch. XXXIII ; tom. II, pag. 239. Mais *Plaisance* est-il bien ici un nom de lieu ?

*Page* 190, *en note*. — Je trouve une « bisete d'or de plitte, » dans un compte d'Étienne de La Fontaine, cité par du Cange. (*Gloss. med. et inf. Latin.* tom. II, pag. 132, col. 3, v° *Capellus*, n° 1.) Qui peut dire jusqu'à quel point cet or avait de l'analogie avec les « esmaulx *de plicque*, par où l'on veoit le jour, » dont il est fait mention dans un inventaire de la Sainte-Chapelle en date de 1573? Voyez la *Revue archéologique*, v° année (1848), I[re] partie, pag. 193, n°s 96, 198, 199, 136, 141.

Voici d'autres exemples d'orfroi de *tavelle* (et non de *tanelle*, comme je l'ai écrit, tom. I[er], pag. 108, note 2), que j'ai trouvés dans un inventaire de 1480 : « Item due cappe, casula cum diaconatu, de baudequino albo liliis seminato, cum aurifrazio de serico de tavella, » etc. (*Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, etc. Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165[6], fol. 10 verso.) — « Item diaconatus cum subdiaconatu de eodem panno ad aurifrazos de tavella auri de Chipra, » etc. — « Item casula diaconatus et subdiaconatus cum tribus cappis de panno de damasco nigro, cum aurifrazis de tavella auri de Lucques. — Item vetus subdiaconatus de damasco nigro... ad veteres aurifrazos de tavella. — Item due cappe, una casula de cameloto nigro, quarum duarum capparum aurifrazi sunt veteris auri de Grecia, et aurifrazi casule dicte sunt de tavella auri de Chipra. » (*Ibidem*, fol. 11 recto, etc.)

L'orfroi *de tavelle* était, selon toute apparence, une passementerie *tavelée* ou

*tachetée :* « L'estrade revestuë d'un marbre blanc *tavelé* de verd, où sont dépeints plusieurs reptiles aquatiques, ressemble à l'eau relante d'un marais. » *Mascarade curieuse*, etc. (*Recueil de pièces en prose, etc.*, IVe partie. A Paris, chez Charles de Sercy, M. DC. LXI., in-8°, pag. 8.) Nous avions autrefois le mot de *tavelle*, que Furetière définit « un passement fort étroit qu'on a mis quelquefois sur les coutures des habits pour les marquer en guise d'un passepoil » (*Dictionnaire universel*, etc., 2e édit., 1701, in-folio, tom. III, à ce mot), et Cotgrave, « A small edging lace, a crown-lace. » Voyez *A French and English Dictionary*, etc. London, MDCLXXIII, in-folio. Cf. *Seconde partie des Recherches italiennes et françoises*, par Ant. Oudin. A Paris, chez Antoine de Sommaville, in-4°, pag. 609, col. 1, et *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. VI, pag. 516, col. 2 et 3, v° *Tavellare*.

*Page* 192, *en note*. Vasari attribue à un peintre florentin l'invention d'une certaine manière de peindre sur étoffe : « E fù egli de' primi, che trovasse di lavorare gli stendardi, et altre drapperie come se dice, di commesso, perche i colori non istinghino, e mostrino da ogni banda il colore del drappo. E di sua mano così fatto, è il Baldachino d'Or S. Michele, pieno di Nostre Donne tutte variate, e belle, » ec. *Vita di Sandro Botticello*, ec. (*Le Vite de' più eccellenti pittori*, ec. In Bologna, MDCXLVII, parte seconda, pag. 379.)

*Page* 193, *note* 1. — Voyez encore, sur cette entrevue célèbre, les relations du temps, dont je trouve les titres ainsi indiqués dans un catalogue : « CHAMP DE DRAP D'OR. L'ordonnance et ordre du tournoy, joustes et combat, à pied et à cheval. Les festins. Les noms de ceulx qui ont jousté et combattu, etc. *Paris*, *sans date*. La description et ordre du camp, et festins, et joustes; *sans date*. Le Livre et Forest de messire Bernardin Prince, contenant l'appareil, les jeux, et le festin de la Bastille. *Paris*, J. Gourmont, 1518, » etc. *Bibliotheca Heberiana*, etc., part the sixth, pag. 56, n° 794.

*Page* 193, *note* 6. — Aux ouvrages cités dans cette note, ajoutez la *Chronologie novenaire*, IIIe partie, ann. 1594, folio 317 verso.

*Page* 202, *note* 1. — Je doute de la justice du reproche que j'ai adressé au cardinal de Lorraine, depuis que j'ai lu dans l'épitaphe d'un abbé, certes peu coquet :

Bonnet s'accoustroit tous les jours
De deux soutanes de velours...
Bonnet estoit tousjours crotté
En hyver, et poudreux l'esté;
Et tousjours traînoit par la rue
Quelque semelle décousue.

*Les Œuvres françoises de Joachim du Bellay*, édit. de M. D. XCVII., in-12, folio 133 recto.

Peut-être cardinal et abbé portaient-ils du velours de coton. A une époque postérieure, Saint-Simon parlant du cardinal de Coislin, rapporte, comme chose digne de remarque, qu'il ne porta jamais que des soutanelles de drap ou d'étoffes légères, sans soie. Voyez ses Mémoires, édit. de 1829, tom. II, pag. 45, ann. 1697.

*Page* 207, *note* 3. — Je trouve les détails suivants dans un compte rendu de la séance de l'Académie des sciences, du lundi 9 octobre 1826 : « M. Lenormand lit un mémoire sur une *nouvelle étoffe fabriquée par des chenilles*. — L'invention est de M. Habenstreet de Munich. La chenille ouvrière est la *finea punctata* ou *finea padilla*. — L'étoffe obtenue est assez consistante, quoique d'une finesse plus grande que celle de la gaze la plus légère. — Un ballon fait avec ce tissu, ayant quatre pieds de hauteur, et trente pouces de diamètre, ne pèse que cinq grains, » etc. *Le Globe*, n° du 12 octobre 1826, tom. IV, pag. 134.

*Page* 208. — Plus tard, il y eut du velours à six poils :

« Bourgeoise ! bourgeoise ! Dans un carrosse de velours cramoisi à six poils, entouré d'une crespine d'or. » *Le Chevalier à la mode*, comédie de Dancourt, act. Ier, sc. I.

*Page* 209, *note*. — Au lieu de *Filadisserium* et de *Firocellum*, lisez *Filladisserium* et *Firosellum*.

*Page* 215. — On lit dans le registre des délibérations de la commission consultative sur le fait du commerce général et de l'établissement des manufactures dans le royaume, les détails suivants sur un projet relatif à la fabrication des étoffes en question : « Du mardy 4 may 1604, » etc. — « *Satins de Bruges*. M. Desprez a presenté un memoire d'un marchant de la ville de Troyes, nommé Jehan le Sellier, faisant mention des privileges qu'il desire obtenir de S. M. pour l'invention nouvelle qu'il veult entreprendre, qui est d'establir en France la fabrique des satins de Bruges et damas caphars, » etc. *Documents historiques inédits*, etc., tom. IV, pag. 184. Voyez encore pag. 197, délibération du vendredi 29 mai 1604.

Sous Louis XIV, « Les tapisseries Bergames, damas Caffart, petites etoffes, satin de Bruges, taffetas des Indes, et diverses etoffes à faire du meuble, se vendent en détail en diverses boutiques et magasins prés la porte de Paris. » Voyez *les Adresses de la ville de Paris*, etc., par Abraham du Pradel. M. DC. XCI., pag. 36 ; et *le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris*, etc., par le même, M.DC.XCII., pag. 80, 81.

*Page* 220, *note* 4. — Avec cela, les gens de justice ne portaient point de soie pour leur costume particulier. Saint-Simon dit de Caumartin : « C'est le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la soie : on s'en moqua extrêmement, et il ne fut imité de personne. » *Mémoires*, etc. Paris, A. Sautelet, 1829, in-8°, tom. Ier, pag. 448, ann. 1697.

*Page* 222. — S'il faut en croire un grammairien italien du XVIe siècle, le satin de Gênes (*raso di Génova*, *atlas Genuensis*) était communément réputé le meilleur. Voyez *Scipionis Lentuli Neapolitani linguæ Italicæ Institutiones*, etc., edit. postr. Patavii, M.DC.XXXXI., in-8°, pag. 136, col. 1.

Chez nous, à la même époque, c'était Florence qui était renommée pour ses satins, et les galants aimaient à en revêtir leurs belles :

Ung mignon aime une mignonne...
Et pour la faire plus mignotte,

Quatre aulnes de satin luy donne
Pour luy faire faire une cotte :
C'estoit satin de belle sorte,
Sendré, ung satin de Fleurence.

*La seconde Partie des Droitz nouveaulx*, parmi les *OEuvres de Guillaume Coquillart*, Reims, 1847, in-8°, tom. Ier, pag. 132.

Auparavant le même écrivain, faisant allusion au costume des docteurs de son temps, nous dit :

Il est de grans clers en françoys
Qui ne sont que asnes en latin,
Lesquelz sont vestus de satin, etc.

*Les Droitz nouveaulx*, etc., pag. 74.

*Page* 223, *note* 1. — Le passage de la Chronique de Carbonell cité par D. Carpentier, ne se trouve pas, comme il le dit, à la pag. 27, mais dans la dernière partie des *Chroniques de Espanya*, édit. de Barcelone, 1517, in-folio, fol. ccxvii recto, col. 1, au chapitre *De la Coronnacio del rey En Marti e reyna Maria, muller sua* (1399). Parlant de l'une des cours de l'Aljafaria de Saragosse, l'auteur ajoute : « Y tot aquest pati entorn era empaliat de molts ricosos draps de ras.... — Lo pati qui es apres del damunt dit, era tot cubert de draps de lana blaus y blanchs, y empaliat de draps de ras molt bells, hon havia taules molt belles fetes a sis tires. — Lo palau gran de la chiminea que esta dins ladita Aljaferia, era tot empaliat de draps de ras fort ricosos.... — Lo palau dels marbres era ornat y empaliat de draps de ras molt fort bells y fort ricosos, » etc. (Fol. ccxvi verso, col. 2.)

*Page* 226. — Voyez sur la ville de Caffa, les *Notices et extraits des manuscrits*, etc., tom. XIII, pag. 278, col. 2.

*Page* 227, *ligne* 18. — Ce que nous disons sur l'esprit qui a présidé à la formation du mot *satanin*, trouve sa preuve dans le passage suivant, où l'étoffe porte le même nom que l'ange des ténèbres : « Item volumus et ordinamus quod corpus nostrum in velveto vel sathanæ blavio, more regio, vestiatur, et etiam interretur, » etc. *Testamentum regis Richardi II*, ann. 1399 ; apud Rymer, *Fœdera*, etc., edit. tert., tomi III pars IV, pag. 158, col. 2.

Le baron de Joursanvault nous a conservé la pièce suivante : « Saichent tuit que je Pierre Pagain, marchant demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, garde des finances de monseigneur le duc de Touraine, la somme de quarante-huit frans, qui deubz m'estoient pour iiij *satarins* (sic), iij noirs et vij azur, du pris chacun de xij frans, et lesquieulx mondit seigneur a fait prendre et achater de moy ledit pris pour ce fait des estraines de ma dame la duchesse, comme par mandement d'icelui seigneur sur ce fait, donné à Paris vj de janvier dernier passé, puet apparoir ; de laquelle somme de xlviij francs dessusdicte je me tieng pour contant et bien paié et en quicte mondit seigneur, ledit Poulain et touz autres. Donné soubz mon scel le xvijᵉ jour de fevrier l'an mil cccliiijˣˣ et dix. » Archives Joursanvault, nº 802 (Catal., tom. Ier, pag. 134) ; Bibliothèque du Louvre, F. 145 (2), folio 7.

Dans l'inventaire de la Sainte-Chapelle en date de 1480, on trouve nombre d'ornements et de parements de *soubdanin*, de *soubdanain*. Voyez le Ms. de la Bibliothèque nationale, suppl. lat. n° 165[e], fol. 10 recto, 11 verso, 12 recto.

*Page* 231. — Carbonell, dans sa relation *De la gran e solenne festa per la senyora reyna Maria, muller del senyor rey don Marti de Arago, feta de la sua coronacio en la ciutat de Çaragoça*, nomme l'*azeitoni* au milieu d'autres étoffes de prix qui figurèrent dans cette circonstance : « ... la senyora reyna isque de la cambra vestida de drap d'aur blanch e mantell lonch... e cavalca en hun cavall blanch cubert de paraments de *azeytoni* blanche, » etc. *Chroniques de Espanya*, etc., édit. de M.D.xlvij., in-folio, fol. CCXXI verso, col. 2. Plus haut, l'auteur nous dit que le roi, allant se faire couronner, sortit de sa chambre « vestit de una cota y de un manto frederical reyals, » etc. Folio CCXVII recto, col. 1.

*Page* 232. — Je trouve dans un ancien inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris, en date de 1480, une forme de *cendalum* qui se rapproche singulièrement du *sendapilum* : « Item una stolla cum suo fanone de satino indo seminato stellis auri de Chippra, dupplicata de *sampdalo* rubeo. » Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165[e], fol. 4 verso, art. 2. — « Item casula de panno auri *de Luques* galice... dupplicata *sampdallo* rubeo. » *Ibid.*, fol. 5 verso. Cf. fol. 7 verso, 8 recto, 10 recto, 13 recto et verso, etc.

Ailleurs, on lit *sandalum*, *sandallum*, que le rédacteur a peut-être entendu employer dans un sens différent : « Item una casula de panno aureo super campum indum ad aurifrazos auri de Chipra et lozangias et aquillas, *sandalo* rubeo dupplicata. » *Ibid.*, fol. 6 recto. Cf. fol. 6 verso, 11 recto, 14 recto et verso, etc.

*Page* 234. — Sur un état de divers objets conservés à Naples dans les magasins de la couronne, au mois d'avril 1295, on remarque de la saye de Caen, au milieu de plusieurs produits des fabriques françaises et étrangères : « Cossini sex de pluma, cohoperti de cathasamito rubeo. De eodem cathasamito alnæ tres.... De terzanellis peciæ duæ.... Sex biffæ de Provino.... Canna una samiti viridis de Romania.... Canna una et media panni ad aurum de Romania, cum campo rubeo. Petiæ duæ panni ad aurum in seta (.Inseta ?) duo. De *saya de Camo*, coloris blavi, petia una cannæ duæ et palmi quatuor. Panni de Alosto petiæ quinque. Panni tartarici petiæ duæ. Terzanelli de Venetiis petiæ undecim.... Cultræ punctæ diversorum colorum de cendato tres, etc. Viridis de Duaco alnæ duæ et media. Viridis de Parisiis alnæ quinque.... Panni rubei de Parisiis alnæ duæ.... Brunettæ de Ypra petia media.... Panni placti nigri pro calligis nostris, missi de Parisiis per Petrum Marcelli,... petiæ duæ. Camellini nayni petia una... Telæ Burgenzæ alnæ quatraginta novem. Telæ de Beme (Remis?) alnæ centum sexaginta sex. Linteaminum per medium tessuti parvi de seta tredecim.... Tappeta de lana, zabronata de albo et nigro, cum floribus de lilio albis et nigris, missa de Parisiis per dictum Petrum Marcellum,.. quatuor, » etc. Voyez *Regii Neapolitani archivi Monumenta edita ac illustrata*, vol. II, Neapoli, 1849, in-4°, pag. 162. Cf. *Gloss. med. et inf. Latin.*, tom. I, pag. 714, col. 1, v° *Boioum*.

*Page* 239, *note* 3. — Chez nous, au XVI^e siècle, les filles d'amour portaient des chaperons rouges et des corsets de soie :

Une qui sert de beauls messages,
Une courtiere qui ne vit
D'autre chose que de courtaige...
Une meschante deschirée,
Qui a couru bourgs et villages,
Et est à tous habandonnée...
Ceste vieille l'a emmenée
Et la vous met sur le mestier;
Et de faict la va appoinctier
De chaperon rouge, au surplus,
De corset de soye, de baudrier, etc.

*La seconde Partie des Droitz nouveaulx*, parmi les *OEuvres de Guillaume Coquillart*, Reims, 1847, in-8°, tom. I^er, pag. 129, et tom. II, pag. 27.

Il ne faut pas oublier, cependant, que le moyen âge, qui avait affecté la couleur jaune aux traîtres, l'avait également étendue jusqu'aux prostituées. Voyez *Coup d'œil sur les médailles de plomb*, etc., pag. 70 et suivantes.

*Page* 242, *note* 2. — Voyez encore *Scipionis Lentuli Neapolitani linguæ Italicæ Institutiones*, etc. (ann. 1589), ed. postr. Patavii, M.DC.XXXXI., in-8°, pag. 136, col. 1. *Ermisino, ormisino*, y est rendu par *vestis bombycina*.

*Page* 246, *note* 2. — On ne peut douter cependant que Rabelais n'ait voulu employer *saye* dans le sens de *soie*, quand il dit de Quaresmeprenant, liv. IV, ch. XXXII : « S'il parloit, c'estoit gros bureau d'Auvergne ; tant s'en failloit que feust *saye* cramoisie, de laquelle vouloit Parisatis estre les parolles tissues de ceulx qui parloient à son filz Cyrus, roy des Perses. » Cf. Plut., *Apopht.*

L'expression *bas de soye*, que l'on rencontre si souvent dans *le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, équivalait sans doute à ce que l'on appela plus tard chez nous *tonnelet*, ou *bas de soye*, c'est-à-dire signifiait la partie inférieure d'un habit à la romaine, relevée en rond par la force même de l'étoffe ou de sa doublure, si ce n'est au moyen d'une espèce de petit panier. Voyez le *grand Dictionnaire historique* de Moreri, au mot *Campestre*, tom. II, pag. 71, col. 2.

*Page* 250, *note* 1. — Aux passages auxquels nous renvoyons à la fin de la note, ajoutez le suivant, qui nous montre, à mon sens, la dérivation du mot *tartan* : « Une chambre de brouderie veluel vert à compas de veluel vermeil, et ou milieu des compas avoit besans des armes de Navarre, c'est à sçavoir ciel, dossier et couste-pointe et viij carriaux de mesme et ij pieces de courtines de *tartane* royez pour ladicte chambre, » etc. *Compte de l'exécution du testament de la reine Jeanne d'Évreux* (1372), dans la *Collection des meilleures dissertations*, tom. XIX, pag. 157. Cf. pag. 155.

*Page* 252. — Peut-être aurais-je dû ajouter à la liste des tissus de prix dont j'ai essayé d'écrire l'histoire, l'*alfanex*, étoffe nommée dans le testament d'Arnould,

évêque de Toulouse (*Gloss. med. et inf. Latin.*, v° *Cooperiorium*, tom. II, pag. 587, col. 1), et le linomple, dont il est fait mention dans les passages suivants :

De fin linomple avoit sur son bras destre
La belle manche aussi d'une chemise,
Qui brochée de fil d'or devoit estre,
Et de foeillage vert, par bonne guise,
Moult doucement et gentement pourprise.
*Le Pas d'armes de la Bergère*, etc. A Paris, de l'imprimerie de Crapelet, MDCCCXXXV, in-8°, pag. 84, v. 529.

« Pour une piece de linomple de l'estroit lé contenant xiij aulnes et demie, prins et acheté de lui ledit jour et par lui delivré à ladicte dame pour en faire ses plaisirs, au feur de lv. s. t. l'aulne, et valent xxxvij l. ij s. vj d. t. » Comptes de 1454. (*Arch. nat.*, K, reg. 55, fol. iiij$^{xx}$j recto.) — « Et pour sept aulnes ung quartier de linomple de l'estroit lé, à escu et demi l'aulne, et huit haulnes de ruban plat de soye noire de ij s. t. l'aulne, » etc. *Ibid.*, fol. iiij$^{xx}$iij recto. Cf. fol. iiij$^{xx}$iiij verso, fol. cvj verso.

M. Crapelet traduit *linomple* par *linon*, *toile extrêmement fine ;* mais si rien ne lui donne tort, rien aussi ne prouve qu'il a deviné juste.

*Page* 252, *note* 5. — On est porté à douter que *muglias* ait été le nom d'une étoffe, c'est-à-dire à partager l'opinion de D. Carpentier (*Gloss. med. et inf. Lat.*, tom. IV, pag. 566, col. 1), en voyant ce mot figurer dans ces vers de Coquillart (*Monologue du Puys*, v. 163; édit. de Coustelier, pag. 157), rapportés par Borel (*Dict. étym.* de Ménage, tom. II, pag. 208, col. 1 ; pag. 158, col. 2), et par Roquefort (*Gloss. de la langue romane*, tom. II, pag. 219, col. 1), qui traduisent tous deux ce mot par *muguet*, *poudre ou odeur de muguet :*

On ne sentoit que *muglias*,
Marjolaines et rommarins.

Il est difficile aussi de voir un tissu dans le *miglias* et le *muglias* des articles suivants : « Un mantel froncy d'une escarlatte rosée fourée d'ermines à trois boutons d'or, garnis de *miglias*, et à lettres en la pance. — Une houpelande, un mantel et un chaperon de veluau vermeil cramoisy fouré d'ermines, à trois boutons d'argent dorés, de *muglias*. » Inventaire des robes du roi Charles V, à la suite de son histoire par l'abbé de Choisy. (*Histoire de France*, etc. A Paris, M. DCC. L., in-12, tom. III, pag. 542.) En y réfléchissant bien, je pense qu'il s'agit ici de la poche de l'animal qui produit le musc, « Orientalis animalis, quod *muquiliet* dicitur, » comme dit Jacques de Vitry, au ch. LXXXV de son *Historia Iherosolimitana* (ap. Bongars, pag. 11, lin. 13). Cette poche étant nécessairement odorante, on comprend que nos ancêtres en aient fait usage pour doublure de bourse et garniture de boutons; mais en présence de *muge* employé dans le sens de *musc*, on ne peut pas dire que *muglias* ait jamais eu une valeur identique. Voyez le Glossaire de du Cange, tom. IV, pag. 787, col. 2.

*Page* 260, *note* 4. — On trouve un exemple de *cremesino* dans le second testament de Giovanni Santi, père de Raphaël, en date du 27 juillet 1494, pièce intéres-

sante qui peut donner une idée de la garde-robe d'un bourgeois italien à la fin du xv^e siècle : « Reliquit dicte ejus uxori infrascriptas res... videlicet, unam camurram panni Londre cum manicis *cremesini* ; item unam aliam camurram vulgariter dictam *un bucarino*, cum manicis rasi pavonazzi cum suis fulcimentis ; item unum par linteaminum subtilium laboratorum ; item unum par guancialium laboratorum ; item quatuor panixellos accie et sirici, duos laboratos et duos non. » Voyez l'édition de Vasari publiée par Lemonnier, à Florence, en 1832, in-12, tom. VIII, pag. 73, en note.

*Page* 265, *note* 2, *ligne* 6. — *Lisez :* eschevinage.

*Page* 265, *ligne* 13. — Lisez *dit* à la place de *nous apprend*, qui se trouve déjà quatre lignes plus haut.

*Page* 268. — Rectifiez la date consignée dans la note marginale, de façon à la faire concorder avec la note 1.

*Page* 271, *note* 2. — Voyez sur l'art du teinturier au milieu du xvi^e siècle, *Plictho de larte de tentori che insegna tenger panni, telle, banbasi et sede si per larte magiore come per la comune...* composto per Gioanventura Rosetti. In Venetia, per Franc. Rapazetto, 1540, in-4°, fig. en bois. Cette édition, mentionnée dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mgr le maréchal duc d'Estrées*, tom. I^er, pag. 258, n° 8851 (vendu 3 l. 19 s.), et dans le *Manuel du Libraire*, tom. IV, pag. 124, col. 2, a été réimprimée à Venise, en 1548, par Agustino Bindoni ; en 1565, par Lelio Bariletto ; et en 1611, par Alessandro Vecchi, in-4°.

*Page* 281. — Terminez la ligne 5 par des guillemets.

*Page* 286. — Quand j'écrivais ce que je dis sur Barthélemi de Laffemas, je ne connaissais pas encore la notice intéressante que M. J. J. Champollion-Figeac a consacrée à la mémoire et aux travaux patriotiques d'un bon citoyen trop généralement et trop tôt oublié, dans le tom. IV des *Documents historiques inédits*, etc., 2^e partie, pag. 1-12, parmi les préliminaires du registre des délibérations de la commission consultative sur le fait du commerce et de l'établissement des manufactures dans le royaume, instituée à Paris en l'année 1601.

*Page* 291, *note* 5. — On est disposé à croire que le logis de la Maque n'a point été seulement célèbre par ses étoffes, quand on entend dire à un personnage de roman : « ... Nous ferons la cuisine, à quoy nous nous entendons des mieux, parce que nous avons esté des premiers marmitons de l'hostel de la Maque. » *L'Histoire comique de Francion*, liv. VII ; édit. de Rouen, M DC.XXXV., pag. 442, 443.)

*Page* 294, *note* 2. — En 1621, il y avait un Sainctot administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris ; et en 1698, un autre Sainctot était introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV. Voyez *Arrest de la cour de Parlement, donné en consequence du feu advenu à Paris, qui a embrazé et consumé le Pont aux Changeurs et Pont Marchant*, etc. A Paris, par Fed. Morel, et P. Metayer, M.DC.XXI., in-8°, pag. 7 ; et les *Mémoires... du duc de Saint-Simon*, etc., tom. I^er, pag. 35 ; tom. II, pag. 88, etc.

*Page* 298, *en note*. — Voyez encore tom. Ier, pag. 218, not. 2; et le *Roman de la Rose*, tom. II, pag. 218, v. 8911.

On lit dans un poëte plus ancien :

> Karlos feri Huon par tel devis
> Desour le brac à le mantel ot mis,
> Que li peçoie le *pane* de l'ermin.
>
> *Huon de Bourdele*, Ms. de la Bibliothèque publique de Tours n° 241 ancien, 124 provisoire, folio 15 verso, v. 11.

Un poëte d'une date plus récente donne le nom de *panne* à la peau d'un chat :

> Il s'en faisoit une jartiere,
> Et monstrant l'estomac velu
> De *panne* blanche crespelu,
> Sembloit, tant sa trongne estoit bonne,
> Quelque docteur de la Sorbonne.
>
> *Les OEuvres françoises de Joachim du Bellay*, etc. A Rouen, M. D. XCVII., in-12, fol. 430 verso.

*Page* 300. — S'il faut en croire Vasari, ce n'était pas seulement en Italie que le commerce ne dérogeait point à noblesse. Parlant d'un certain Jean d'Anna, dont Titien fit le portrait, il l'appelle *gentil' huomo, e mercante fiamengo*. Voyez la vie de ce peintre. (*Delle Vite de' più eccellenti pittori*, etc. In Bologna, M. DC. LXIII., in-4°, parte terza, secondo volume, pag. 221.)

*Page* 302, *ligne* 9. — *Lisez :* de soie et d'argent.

*Page* 303, *note* 4. — Aux textes cités dans cette note, ajoutez le passage suivant, qui est en catalan : « E lo diumenge, per lo mati, nos isquem de la sacrestia de la Seu, vestits e apparellats *in sede majestatis*, ço es ab una camisa romana d'un drap de seda *primvert* ab alguns fullatges sens tots obres, e apres una dalmatica de drap vermell historiat, ab obres d'aur e ab fullatges. » *Chroniques de Espanya*... compilada per lo honorable y discret mossen Pere Miquel Carbonell, etc., novament imprimida en l'any M. D. xlvij., in-folio, lib. III, cap. xvj, fol. CXXXVII verso, col. 2.

*Page* 306, *note* 6. — Aux passages rapportés dans le Glossaire de du Cange, joignez ceux-ci : « Pour ung tixu large de soye noire, façon de Paris.... — Pour ung autre tixu cendré brun, façon dudict lieu de Paris, » etc. Compte de 1454. (Arch. nat., K, reg. 55, fol. iiij$^{xx}$iiij verso.) — « ... ung petit tixu estroit de soye noire, façon de Paris, » etc. (*Ibid.*, fol. iiij$^{xx}$ix verso.) — « Pour ung tixu large cendré brun de façon de Paris, » etc. (*Ibid.*, fol. iiij$^{xx}$x recto.) — « ... tixu blanc fait à l'euvre de Damas, » etc. (*Ibid.*, fol. c xvj recto.)

*Page* 311, *ligne* 8. — La même chose avait encore lieu sous Louis XIV, comme on le voit par ce passage d'un livre de 1691, que nous avons déjà cité : « Mrs. de Hemand et Rigioli banquiers, rue Quinquempoix, font commerce d'estoffes d'Italie, or et argent, velours et autres. » *Les Adresses de la ville de Paris*, etc, par Abraham du Pradel, pag. 21.

*Page* 313. — Comme le fait remarquer Sharon Turner, les dames anglo-saxonnes étaient tellement habituées à filer, qu'Alfred, dans son testament, pouvait appeler avec justesse la partie féminine de sa famille le côté du fuseau, de même qu'aujourd'hui, dans la langue légale, les Anglais, se fondant sur d'anciennes habitudes tombées en désuétude, désignent les dames célibataires par le titre de *spinsters* ou de *fileuses*. Voyez *The History of the Anglo-Saxons*, édit. in-4°, liv. VIII, ch. XI, vol. II, pag. 112, 113. Cf. *Francisci Junii... Etymologicum Anglicanum*, etc. Oxonii : e Theatro Sheldoniano, MDCCXLIII, in-folio, v° *Spindle;* et *Dictionary of the English Language*, by Samuel Johnson, v° *Spinster*.

*Page* 316. — Voyez sur la fabrication des étoffes de soie en Angleterre, un volume de la *Cyclopædia* du Docteur Lardner, intitulé : *A Treatise on the Origin, progressive Improvement, and present State of the Silk Manufacture*. London : printed for Longman, etc., 1831, petit in-8°, part. I, chap. v. (*Progress made in England in the manufacture of silk*, pag. 56, 57-93.)

*Page* 319, *ligne* 16. — *Lisez :* souveraine.

*Page* 328, *ligne* 20. — Il faut ajouter à ce que nous avons dit du commerce de soieries des Orientaux avec les Russes, les renseignements qui nous sont fournis par Contarini, envoyé de la république de Venise auprès du schah de Perse, en 1472. Parlant de ses compagnons de voyage, au retour, il y avait, dit-il, quelques marchands qui portaient du riz, des soieries et des étoffes de coton, pour vendre aux Russes, « e qualche lavor di seta, e di bochasini per Citnitan per vender a Rossi, » etc. (*Itinerario del magnifico e clarissimo messer Ambrosio Contarini*, etc. Stampato nella inclita citta di Vineggia per Francesco Bindoni, e Mapheo Pasini, compagni. Nel anno M.D. XXIIII., in-4°, folio 14 verso, lig. 21.)

Plus loin, faisant mention de l'ambassade envoyée chaque année par le seigneur de *Citrachan* au grand duc de Moscovie, il dit que d'habitude venaient s'y joindre nombre de marchands tartares, qui se formaient en caravane. Leur chargement, ajoute-t-il, consistait surtout en soies ouvrées d'Yezd et en étoffes de coton. (*Ibid.*, fol. 16 recto, lig. 18.)

*Page* 332, *note* 7. — *Ajoutez :* Cf. Jo. Beckmann, *Beyträge zur Geschichte der Erfindungen*, tom. III, pag. 64 seq. et 223.

*Page* 335, *ligne* 4. — Chardin fait mention, dans une circonstance, de nappes de brocart que l'on étendit devant une assemblée de Persans, et sur laquelle on mit tout du long du pain de trois ou quatre sortes. Voyez ses Voyages, tom. III, pag. 119, 120.

*Page* 349. — Un ancien chroniqueur attribue à la maîtresse de Richard Ier, duc de Normandie, un talent pareil à celui de la fille du bourgeois de Châlons, dont parle Gibert : « Gonnor, dit-il, ouvroit à faire orfrais d'or, d'argent et de soye, pour donner aux eglises, à faire parement en chasubles, chappes et autres choses pour le divin service des eglises. » Voyez la *Chronique manuscrite de Normandie* de M. Bigot, publiée par extrait par André de la Roque, parmi les preuves du livre Ier de l'*Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, tom. III, pag. 11, lig. 43.

*Page* 351. — Ces lacs, soumis à l'examen d'un habile passementier de Paris, lui ont paru faits sur un tambour, comme les anciens cordons exécutés à la main, et il pense que les lettres l'ont été en même temps à l'envers, à la façon des tapisseries des Gobelins. Au reste, l'ouvrage est très-remarquable; on ne le ferait pas aujourd'hui.

*Page* 352. — On allait jusqu'à broder des laisses de chiens de chasse. S'il faut en croire Carbonell, Jean Ier, roi d'Aragon, « se delitava de tenir molts ocells de cassa de diverses natures ab lurs arreus fets de plata dore per semblant infinits, cans de diverses natures molt altament encomblants diversats ab les cobles de brodadures guarnits de plata d'argent sobre daurat, » etc. (*Chroniques de Espanya*, édit. de M. D. XLVIJ., in-folio, f° CCVI recto, col. 2.) Dans l'*Histoire de Timur-Bec*, par Cheref-eddin, ce sont des housses de chiens en satin brodées d'or. Voyez la traduction de Petis de la Croix, liv. VI, chap. XV; tom. IV, pag. 143.

*Page* 356. — On trouve dans les comptes de l'argenterie de la reine, pour l'année 1454, sous le titre d'*Autres achats de toilles pour la personne de madame Magdeleine de France*, l'article suivant : « Audict Nicolas Gervaise, marchant dessus nommé, pour une aulne de toille de Troyes achetée de lui le XVe jour du mois de juillet et delivré à ladicte dame en ses mains pour broder dessus à son plasir, VIJ s. VJ d. t. » (*Arch. nat.*, K, reg. 55, fol. LXIIIJ verso.)

*Page* 356, *note* 1. — Je reviens sur l'explication que j'ai donnée de *poindre*, parce qu'elle me paraît de nature à soulever des critiques; et à l'exemple que j'ai cité, je joins le suivant : « ... pour une coute-pointe, pour le Roy, de 12 lez de cendaulx de graine, pointe par maniere de neuz, prisiée par Thomas de Chaalons, coustepointier du Roy, 100 l. p. » (Inventaire de l'argenterie dressé en 1353, parmi les *Comptes de l'argenterie*, pag. 328.)

Certainement *poindre*, *pointe*, signifie *piquer*, *piquée*, et se rapporte à l'acupuncture que l'on fait encore subir à nos courte-pointes pour maintenir l'ouate qu'elles renferment; mais comme en même temps l'aiguille traçait des dessins sur l'étoffe, on a pu confondre *poindre* avec *peindre*. C'est ce qu'ont fait les rédacteurs de comptes et d'inventaires, qui traduisent presque toujours *courte-pointe* par *culcitra picta*. Voyez le Compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers (juin 1241), §§ 15 et 16 (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 3e série, tom. IV, septembre-octobre 1852, pag. 35, 36), etc.

*Page* 358. — Aux étoffes brodées du XIe siècle, que nous énumérons, on peut joindre la chasuble donnée par S. Henri à l'abbaye de S.-Emmeran de Ratisbonne (*Mélanges d'archéologie*, vol. II, pl. XVI, pag. 246-248), ville où l'on conserve la chasuble dite *de saint Wolfgang*, dont les broderies me paraissent du XIIe siècle. (*Ibid.*, pl. XV, pag. 345, 246.) Quant à celles des ornements sacerdotaux de S. Willibald, conservés à Eichstaedt (*ibid.*, pl. XVII, pag. 248-251), il est bien difficile de leur assigner, même approximativement, une date.

*Page* 363, *avant-dernière ligne*. — Je soupçonne qu'au lieu d'*enlevées* qui se trouve dans la publication de M. Leber, il faut *eslevées*, comme on le voit dans

un passage du *Roman de la Violette* rapporté ci-dessus, tom. II, pag. 107, et dans les suivants : « (le Cuer) trouva ung paveillon tendu riche à merveilles... et... fait de grant estoffe ; car la bordeure qui entour des goutieres estoit assise, estoit toute à feuillaige de perles faicte et *eslevée* en bordeure, » etc. *Livre du Cuer d'amours espris*, parmi les *OEuvres complètes du roi René*, tom. III, pag. 6.— « Ung reliquaire du chef monsieur sainct Blaize... sur lequel est la representation dudict sainct, gisant et *eslevée*... et à l'environ dudict reliquaire, sont plusieurs ymages *eslevées*, » etc. *Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, par M. L. Douët-d'Arcq. (*Revue archéologique*, v^e année (1848), i^re partie, pag. 190, n° 73. Cf. pag. 192, n° 84.)

*Page* 365, *note* 4. — Aux noms des brodeurs cités, il faut ajouter celui d'André de la Salle, qui les précède tous en date. Voici un reçu émané de lui, qui nous a été conservé par le baron de Joursanvault :

« Andrieu de la Salle, brodeur demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honnorable homme et saige maistre Pierre Sauvage, secretaire de monseigneur le duc d'Orleans et garde des coffres d'icellui seigneur, la somme de trente-deux livres contan, qui deubz lui estoient pour avoir fait de son mestier de broderie quatre euvangelistres couchez d'or sur ung ciel de taffetas vert, pour ung pavillon quarré pour madame la duchesse d'Orleans, par marché fait audit maistre Pierre, huit livres tournois pour chacune ymage; vallent ladicte somme de xxxij. l. t. De laquelle somme de xxxij. l. t. ledict Andrieu se tient pour bien content et en quicte madicte dame, ledict maistre Pierre et tous autres.... Fait l'an mil quatre cens et neuf, le mardi xxx^e jour de juillet. E. Boisart, porteclef. » Archives Joursanvault, n° 795 (Catal., hist. gén. de France, chap. vii, § 7; tom. I^er, pag. 133); Bibliothèque du Louvre, F. 145 (3), folio 37.

*Page* 366, *ligne* 2. — On peut encore ajouter à ces pièces un parement d'autel brodé en argent sur velours noir, représentant le convoi d'un religieux de l'abbaye de Saint-Victor. Cet ouvrage, conservé dans le cabinet de M. Guenebault, à Paris, a été publié dans *le Moyen âge et la Renaissance*, tom. I^er, Universités, pl. X.

*Page* 369, *note* 6. — On trouve la mention suivante dans le second des trois inventaires de la Sainte-Chapelle : « ... undecim serviette ad opus Parisiense, ad manus dessicandas. » *Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, etc., ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. lat. n° 165^6, fol. 4 verso, ult. art. Cf. fol. 5 recto.)

On lit encore plus loin : « Item una mappa altaris operata ad opus Parisiense, parata quodam velvello rubeo ramis auri de Chipra seminato, » etc. *Ibid.*, fol. 7 recto. — « Item quedam mappa altaris ad opus Parisiense, » etc. *Ibid.*, fol. 9 recto.

*Page* 370, *note* 5, *dernière ligne*. — Il ne faut pas négliger non plus les n^os 17 et 18 du même chapitre de Quinte-Curce; il y est question d'une représentation de l'aigle, sans doute à cause de la signification symbolique de cet oiseau, et l'auteur décrit le dessin de la robe royale : « Inter hæc auream aquilam, pinnas extendenti similem, sacraverant. Cultus regis inter omnia luxuria notabatur : pur-

pureæ tunicæ medium albo intextum erat : pallam auro distinctam aurei accipitres, velut rostris inter se corruerent, adornabant, » etc.

*Page* 374, *en note.* — On lit dans l'*Inventaire des ornemens de la Saincte Chappelle du palais royal à Paris*, une mention d'habits sacerdotaux qui se termine ainsi : « Les orfrois de ladicte chappelle sont faictz d'or nué à rond et *moresque* de la vie de la Passion, etc. Voyez la *Revue archéologique*, v^e^ année (1848), I^re^ partie, pag. 207.

*Page* 376, *note* 1. — Aux éditions de ce livre citées ici d'après le *Manuel du Libraire*, ajoutez celle de Turin, El. Thomysi, 1589, in-4°, dont l'existence nous est révélée par le catalogue des *Livres à figures de feu M. Pierre Révoil*, etc. Paris, 1853, in-8°, pag. 11, 12, n° 136. L'exemplaire qui s'y trouve porté, fait aujourd'hui partie du cabinet de M. de Lignerolles.

*Page* 377, *ligne* 8. — On peut ajouter ici, sous le n° 19, le volume intitulé : *Neues Modelbuch zu Kupfer gemacht darinnen allerhand Arth neuer Model von dünnmittel und dick aussgeschnittener Arbeit auch andern künstlichen Nehuerck zu gebrauchen, mit Fleiss im Druck verfertigt.* (Nouveau livre de modèles en taille douce, dans lequel on trouve toutes sortes de nouveaux modèles de point coupé, fin, moyen et gros, ainsi que d'autres ingénieux ouvrages à l'aiguille, gravés avec soin.) Nürnberg, M. D. CIIII., grand in-8° oblong de 58 planches chiffrées. La préface est signée *Johann Sibmacher.*

*Page* 380, *ligne* 18. — Du temps de Louis XIV, le commerce des dentelles et des riches tissus est ainsi distribué à Paris : « Les points et dentelles se vendent en plusieurs boutiques et magasins de la ruë Betizy, de la ruë des Bourdonnois, et de la ruë Saint-Denis devant le sepulcre.

« Il y a aussi plusieurs boutiques de lingeres qui vendent des dentelles et garniture de tête, au Palais et sous les charniers du cimetiere des saints Innocens.

« M. Thuisy, ruë du Coq, tient magasin de toiles et dentelles.

« Les dentelles et galons d'or se vendent ruë des Bourdonnois et ruë Saint-Honoré, entre la place aux Chats et les piliers des Halles.

« Les dentelles, guipures et galons de soye, se vendent sur le petit Pont, et ruë aux Febvres, où l'on vend aussi les galons de livrées.

« Les étoffes de soye, d'or et d'argent, sont amplement commercées par Messieurs Gautier et Regnault, ruë des Bourdonnois. » *Les Adresses de la ville de Paris*, etc., par Abraham de Pradel, etc. Paris, M. DC. XCI., in-8°, pag. 25.

*Page* 380, *avant-dernière ligne.* — Changez en 3 le chiffre de la note.

S'il faut en croire un biographe de saint François Régis, la fabrique de dentelles de Paris ne serait pas la première en date : « Il y avoit au Puy, dit-il, une manufacture de dentelles tres-florissante, qui faisoit subsister un grand nombre de filles et de femmes, occupées à ces sortes d'ouvrages. Loüis XIII. la supprima par un édit qui répandit la consternation dans la plûpart des familles, que la suppression de cette manufacture alloit réduire à la mendicité. Plusieurs filles desolées recoururent à Regis, et lui expliquerent... le pitoyable état où elles se trou-

voient.... *Ayez bon courage*, dit-il à ces filles éplorées, *et mettez toute vôtre confiance en Dieu. La manufacture sera rétablie*, et il en marqua le temps; *elle fleurira plus que jamais, et subsistera toujours avec le même succès....* La manufacture fut en effet remise sur pié par un second édit du Roy, justement dans le temps marqué par le saint homme : elle devint plus fameuse qu'auparavant, et elle a toujours subsisté jusqu'à nos jours avec beaucoup de succés, comme il l'avoit annoncé. » *La Vie du bienheureux Jean-François Regis*, etc., par le R. P. Daubenton. A Paris, chez Nicolas le Clerc, M. DOC. XVI., in-4°, liv. III, pag. 175.

*Page* 381, *ligne* 17. — Saint-Chaumont était le chef-lieu d'une congrégation de filles nommées *de l'Union chrétienne*, qui avait été établie pour l'instruction des nouvelles catholiques, et des filles privées de soutien et de fortune. Voyez sur cette maison, qui porte encore le nom de *cour Saint-Chaumont*, et dans la rue Saint-Denis le n° 374, la *Description historique de la ville de Paris*, etc., par Piganiol de la Force, édit. de M. DOC. LXV., tom. III, ch. IX, pag. 365-367.

*Page* 384, *ligne* 4. — Deux articles de l'un des anciens inventaires de la Sainte-Chapelle nous montrent que les tapisseries de la seconde catégorie pouvaient être confondues avec celles de la première, puisqu'il y avait une espèce de broderie appelée *de haute lisse* : « Item una mappa altaris operata, munita uno paramento de alta lissa ad plures lozangias planas et diversis armis auri de Chipra et de serico, » etc. *Inventarium... vestimentorum... Sacre Capelle palacii regalis*, etc., ann. 1480. (Ms. de la Bibl. nat., suppl. fr. n° 165°, fol. 7 recto.) — « Item due albe cum duobus amictibus de tella alba, quelibet munita dupplicibus paramentis per partes inferiores et eciam poignetos omnibus hiis de broderia alte lisse et auri de Chipra, » etc. *Ibid.*, fol. 8 verso.

*Page* 384, *note* 4. — Il s'est glissé ici deux fautes, heureusement peu graves : 1° Il faut *burladores* au lieu de *burladeros*; 2° A la place de *Stutgard*, l'imprimeur aurait dû mettre *Stuttgart*.

*Page* 389. — Voyez, sur les manufactures de bas d'estame et de soie sous Henri IV, le registre des délibérations de la commission consultative sur le fait du commerce général et de l'établissement des manufactures dans le royaume, n° 129, délibération du mardi 4 mai 1604. (*Documents historiques inédits*, etc., tom. IV, pag. 185-188.)

*Page* 389, *note* 4. — A l'endroit de notre livre auquel nous renvoyons, lig. 4, ajoutez : tom. I^er^, pag. 93 (citation du *Roman de Perceval*), pag. 215, not. 5, et pag. 371. Il va sans dire que nous avons depuis abandonné l'explication que nous avions cru pouvoir présenter, de l'expression *battu* ou *bateure* associée au mot *cendal*.

Il n'y avait pas seulement des étoffes *de bature*, mais des objets sans doute en métal : « ... pour 1 eschequier *de bateure* et de cristal, à perles dedens, » etc. Inventaire de l'argenterie dressé en 1553. (*Comptes de l'argenterie*, etc., pag. 323.)

*Page* 393, *note* 2. — La liste des tapisseries de l'hôtel de Bohême nous a été conservée sous le titre d'*Inventoire de la tappisserie de madame la duchesse d'Orleans*,

*estant en son hostel de Behaigne, fait le lundi* v^e *jour de novembre l'an mil cccc et huit, receue par Jaquet Auberi, chevalier, de J. Poulayn pour conduire devers ma dame la duchesse, à Bloys.* On y voit figurer une chambre de haute lisse faite d'or et de soie, « où il y a dames qui jouent de la harpe, et petis enfans ; » trois tapis de la *chambre aux boscherons;* une chambre de drap d'or « à roses ; » un grand dais d'or et de velours « à tendre, qui fut pieça fait en Avignon ; » une chambre de satin vermeil « à devise de plusieurs cerfs d'or de brodeure ; » deux tapis de haute lisse, l'un de l'*abre de vie*, l'autre du jugement ; un autre plus grand tapis de haute lisse, « que on dit *le tappis du couronnement;* » deux tapis de même sorte des sept vices et des sept vertus, « ouvrés à or ; » un petit *tiercellet* de haute lisse, « ouvré d'or et de laine, et y a enfanz qui se baignent dedens une riviere ; » deux vieux grands tapis de haute lisse « de l'istoire de Thezeus ; » un autre tapis de même sorte, « de l'istoire du grant Charlemaine ; » un tapis « d'un saint Loys, ouvré à or ; » un des tapis des *credo;* dix tapis de haute lisse à fleurs de lis d'or, pour tendre contre muraille ; six autres tapis pareils, de « plusieurs devises ; » une autre chambre de tapisserie « d'une deesse, » faite d'or et de laine ; un tapis « à orengiers ; » onze petits tapis velus « de plusieurs devises ; » une chambre de taffetas pers « de baterie, » etc. A la suite de cet inventaire, le même manuscrit en renferme un second, sous le titre d'*autre tappisserie trouvée en l'ostel des Tournelles, à Paris, en la garde de Jehan Mace, le mercredi* .vij^me *jour de novembre, mil cccc et huit.* On y voit figurer un grand tapis pour salle, « de l'istoire du grant credo ; » deux autres grands tapis de l'ancien et du nouveau Testament ; « item, une chambre vermeille semée de braques, de bras et de faucons ; » six tapis blancs « ouvrez de roses, du fille de Paris, » etc.

*Page* 395, *ligne* 10. — A la place de *le Fauvre*, lisez *le Fevre*, que porte le Ms.

*Page* 395, *note* 3. — Alexandre Lenoir a publié de nouveau la tapisserie du château des Aigalades, avec une description, dans son *Atlas des monumens... de la France*, etc. A Paris, chez M^me. v^e. Desray, M.DCCCXXVIII., in-folio, pag. 46 et pl. XLIV.

*Page* 396. — Guillaume Mesnager est qualifié de *marchant* dans un compte du trésorier général des finances de la reine pour l'an 1495-1496, sur lequel il est porté comme ayant reçu la somme de vingt sous tournois à lui due pour un petit morceau de velours cramoisi destiné à couvrir des heures. Voyez *la Renaissance des arts à la cour de France*, etc., par le comte de Laborde, tom. I^er, pag. 274.

*Page* 398. — Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher ce dénombrement de tapisseries royales du catalogue des tentures d'un château, que nous croyons être celui d'Angoulême, possédé, au xv^e siècle, par la famille d'Orléans. On y verra figurer, entre autres, deux sujets, ceux d'Alexandre[1] et de Theséus, qui ont déjà passé sous nos yeux, tom. I^er, pag. 97, et tom. II, pag. 384, 388, 391, 397, 408 :

[1] On retrouve encore ce sujet sur une tapisserie de vingt-cinq mille écus, que Louis XV envoya à M. de Lorraine en 1699. Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, tom. II, pag. 381.

« *En la chappelle du chasteau, en ung grant coffre.* Huit pieces de drap d'or de poulpre à personnaiges. — Item dix pieces de drap d'or cramoisi, en ce comprins le ciel et la couverture de drap d'or semé d'arbres.—*On galetas.* Sept pieces de tappicerie de verdure appellée *la bergerie*.... — Item neuf pieces d'autre tappicerie de verdure appellée *la chasse*.... — Item deux grans pieces de tappicerie de layne appellée *Alixandre*.... — Item plus neuf pieces de tappicerie de layne nommée *Thezeux*. — Item dix pieces de tappicerie de sarge rouge, comprins le ciel et doulciel, nommée *la morisque*. — Item plus six pieces de muraille de tappicerie de sarge de Caen semées de serfz de broderie, le ciel, doulciel et couverture davantaige, qui sont de satin cramoisi aussi semez de serfz. — Item le ciel et doulciel d'une chambre qui s'appelle *les poires*, qui est de sarge rouge. — Item le ciel et doulciel de sarge rouge semez d'oizeaux appellez *le gibier*.... — Item ung ciel, doulciel et une couverte de damas blanc semé de marguerites, fort uzé. » Pièce des archives Joursanvault, n° 795 (Catal., hist. gén. de Fr., ch. VII, § 7; tom. Ier, pag. 133); Bibl. du Louvre, F 145 (3), fol. 39 recto et verso.

*Page* 398, *note* 3. — S'il faut s'en rapporter à Moréri, qui cite Vasari, Bernard van Orley, autrement dit *de Bruxelles*, peignit pour Charles-Quint de belles chasses, où étaient retracées au naturel les portraits de ce prince et des seigneurs les plus considérables de sa cour. « On a, continue le biographe, représenté ces chasses dans des tapisseries des princes de la maison d'Autriche, avec quelques autres qui ont été faites sur les cartons de cet excellent peintre, par les ordres du même empereur et de la duchesse de Parme. » (*Le grand Dictionnaire historique*, art. *Bernard*. Cf. *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres*, etc., édit. de M. DCC. XXV., in-8°, tom. II, pag. 328, 329, IVe entretien.)

*Page* 399, *note* 1. — Il en fut de même plus tard, où l'on continua à retracer sur des tapisseries les événements contemporains, avec les visages au naturel. On le voit par ce que dit Saint-Simon d'une tenture qui fut faite de l'audience accordée par Louis XIV au cardinal Chigi en 1664, à la suite de la célèbre affaire des Corses à Rome et du duc de Créquy, ambassadeur de France. (*Mémoires*, etc., tom. II, pag. 89, ann. 1698.)

*Page* 405, *note* 4. — Voici la pièce qui sert de preuve à ce que nous disons de Simon de la Croix, réparateur, et non *réparer*, de la tapisserie du duc d'Orléans, en 1427 :

*Certaines mises et achas, fais par Simon de la Croix, de lainnes et autres choses necessaires à reparer la tapicerie de monseigneur le duc d'Orleans puis le xve jour de may mil ccc xxvij qu'il commança soy emploier en ladicte tapicerie.*

Premierement en trois livres d'estain taint en diverses couleurs, pour l'achat et taintures d'icelles, xxxvij s. vj d. t. — Item en deux autres livres de lainne blanche fillée, depuis achatée par ledit Simon de la Croix, .x. s. t. — Item en trois livres de savon achatée (*sic*) par ledit Simon pour laver les courtines des chambres de mondict seigneur, .xj. s. iij. d. t. — Item en trois livres d'alun pour ladicte cause, .v. s. t. — Item en demi-livre de vert de gris et de bresil, .vij. s. vj d. t. — Item en une livre de fil noir pour recoudre les rubans de ladicte tapicerie, .xij. s.

vj. d. t. — Item en ung petit de soie vermaille, x d. t. — Item en une autre livre et demye de lainne fillée achatée par ledict Simon, viij. s. vj d. t. — Item en la tainture d'icelle lainne en plusieurs couleurs, pers, rouge, azur, vert, .vj. s. iiij. d. t. — Item en trois autres livres de lainne blanche depuis la Saint-Michiel en çà, achatées par parties, xxij. s. vj. d. t. — Item en la tainture de deux livres et demye d'icelle lainne tainte en plusieurs et diverses couleurs, .x. s. t. — Et pour les matieres des eaues à destaindre toutes lesdictes couleurs, .xx. s. t. — Item environ une livre de fillet de lainne blanche et pour la tainture d'icelle, .x. s. t. — Le samedi xxviij°. jour du mois d'aoust, en deux livres et demye de lainne blanche fillée, .xx. s. t. — Et pour la tainture de deux livres d'icelle lainne tainte en plusieurs couleurs, .x. s. t. — Item en .xv. livres de grosse chandoille de cotton, à viij blans la livre, arse et emploiée tout l'iver passé par ledict Simon à besoingner en ladicte tapisserie, .ij. l. x s. t. — En cent toises de corde assise en plusieurs des tapis de haulte lisse par dessus les rubans, pour non accrocher ladicte tapisserie des crochets, ne pertuiser la lainne, .xv. s. t. — Item en deux boisseaulx d'unne grainne noire nommée *nerprum*, pour recolorir un grant esprevier vert tout tachié de pluies et eaues, .v. s. t. — Mercredi xv°. de septembre, en viij pintes de fort vinaigre pour retaindre un grant esprevier de soye verte destaint par grant places et tachié par tout, comme dit est, d'eaues et autrement, à deux blans la pinte, .xv. blans; valent .vj. s. viij. d. t. — Ce jour, en deux livres d'alun de glace, à .v. blans la livre, pour emploier en ladicte retainture, .iiij. s. ij. d. t. — Somme totale : treze livres xij. s. ix d. t., valens, à xxxij. s. vj d. t. l'escu de lxx ou marc, qu'il valoit lors que comme toute ceste despence fut fecte, .viij. escus .xij. s. ix d. t. J. DE ROCHECHOART. » Pièce des archives Joursanvault n° 795 (Catal., hist. gén. de France, ch. VII, § 7; tom. Ier, pag. 133); Bibliothèque du Louvre, F. 145 (3), fol. 38.

*Page* 406, *note* 2. — Nos princes avaient aussi des brodeurs en titre d'office; en voici deux que je trouve mentionnés dans la publication de M. Douët-d'Arcq, et dont l'un l'a déjà été ci-dessus, tom. II, pag. 352, not. 2 :

« Estienne Castel, armeurier et broudeur monsr le Dauphin, pour sa peine, broudeure et façon de faire et brouder 1 chaperon d'escarlatte paonnacé... lequel fut tout fessé à orbevoies à courbetes de perles, et le champ ouvré de menus poins à fueillages, bien et cointement.... Pour or de Chippre, soie et façon, 20 l. p. » Compte d'Etienne de la Fontaine, parmi ceux de l'argenterie des rois de France, pag. 132. — « Ledit Estienne, pour sa paine et façon de deux boursetes à reliques, faites à ymages de broudeure et à chapiteaux, de grosses perles et menues... pour or de Chippre, paine et façon, 6 l. p. » *Ibid.*, pag. 132, 133. — « Jehan de Corbie, pour sa paine de brouder et estoffer lesdictes boursetes et y faire un bon las d'or de Chippre et de soye, à les porter; pour or, soye et façon : pour tout, 24 s. p. » *Ibid.*, pag. 133. — « Le dessusdit Estienne Castel, pour la façon de deux gibecieres, faites et dyaprées de menues perles, pour monsr le Dauphin... 4 l. p. » *Ibid.* — « Estienne Castel, armeurier et vallet de chambre mons. le Dauphin, pour 2 mars et demi d'or trait, achetés pour faire l'armoierie des tunicles... 14 l. 8 s. p. pour marc, valent 36 l. p. » *Ibid.*, pag. 145.

Pag. 180 du même volume, on rencontre un troisième brodeur, nommé *Estienne le Bourguignon*.

*Page* 412, *suite de la note.* — M. Lacordaire s'élève également contre l'opinion très-accréditée qui attribue aux eaux de la Bièvre une qualité spéciale pour la teinture, « erreur, dit-il, que la seule inspection du cours de ces eaux bourbeuses suffit pour dissiper. » Il ajoute que l'eau de Seine et celle d'un puits sont exclusivement employées dans les ateliers de teinture M. Lacordaire est-il bien certain qu'il en ait toujours été ainsi? En tous les cas, je lui signalerai le *Discours sur l'inondation arrivée aux faux-bourg S. Marcel lez Paris, par la riviere de Bievre, le lendemain de la Pentecoste* 1625. *Et moyens d'empescher à l'advenir telles inondations, et conserver ladite riviere, à cause de son incomparable proprieté pour les teintures*, etc. A Paris, de l'imprimerie de Jean Barbou, M. DC. XXV., in-8°, de 16 pages. Pag. 7, l'auteur signale la Bièvre comme « remarquable par tout l'univers, pour son incomparable propriété, pour les teintures, » et pag. 10-14, il donne l'*advis du sieur Errard, ingenieur ordinaire du Roy, pour le restablissement de la riviere de Bievre... à la requeste des marchands teincturiers du bon teinct du faux-bourg Sainct Marcel lez Paris*. On voit, pag. 11, que ces industriels étaient, en mars 1624, Étienne et Henry Gobelins, marchands teinturiers, bourgeois de Paris. Il y a donc à corriger quelque chose dans ce que dit M. Lacordaire, pag. 18, not. 1.

A la fin du XVII^e siècle, un prévôt des marchands de la ville de Bourges terminait ainsi un mémoire sur les avantages qu'elle présentait au commerce : « On peut encore très-utilement et avantageusement établir à Bourges une Manufacture de Tapisseries, qui seroient incomparablement plus belles que celles de Flandres, les Laines de Berry étans fines et luisantes comme de la Soye; joint qu'au milieu de la Ville de Bourges il passe un petit Ruisseau meilleur et plus propre pour les Teintures, que la Riviere des Gobelins à Paris. Et à cause du Fil qui est bon et à bon conte à Bourges, on pourroit joindre des Tapisseries de Bergamme à celles de Haute-lisse, » etc. Voyez *Memoire pour faire connoître l'Utilité, la Facilité et la Necessité qu'il y a de retablir le Commerce dans la Ville de Bourges. Dressé par Jean Toubeau Prevôt des Marchands, suivant l'Ordre qu'il en a reçu*, 1678, à la suite d'un volume du même auteur intitulé : *Les Institutes du droit consulaire*, etc. Imprimé à Bourges par l'Auteur, etc., M. DC. LXXXII., in-4°.

*Page* 422, *note* 2. — Felibien, parlant de Lucas de Leyde, s'exprime ainsi : « Lucas a encore fait des desseins de tapisseries. Il y en a douze piéces dans le garde-meuble du Roi, où sont representez les douze mois de l'année ; et une autre tenture qui represente les sept Ages.

« Le Roi n'a-t-il pas aussi, dit Pimandre, des tapisseries du dessein d'Albert Durer? Il y a quatre tentures, repartis-je, qui ont toûjours passé pour être de lui, dont l'une represente l'histoire de saint Jean ; une autre, la Passion de Notre Seigneur; la troisiéme sont ces belles chasses de l'empereur Maximilien, qui étoient autrefois à Monsieur de Guise; elles sont toutes relevées d'or. Il n'y a que la quatriéme qui n'est que de soye, et qui represente la vie humaine.... Aussi l'on m'a assûré qu'elles étoient de la main d'un peintre de Bruxelles, nommé Bernard Van-Orlay.... et même il y en a qui ont voulu dire que les tapisseries de l'histoire

de saint Paul, qui sont dans le garde-meuble du Roi, et qui ont toûjours passé pour être de Raphaël, sont de son dessein.... Il avoit sous lui un nommé Tons, grand païsagiste, qui a travaillé aux chasses de l'empereur Maximilien; et un autre de ses eleves Pierre Koeck, natif d'Alos, fort bon peintre et architecte. Celui-ci alla en Turquie, d'où il apporta le secret des belles couleurs pour les teintures des soyes et des laines. » *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes*, etc., édit. de M. DCCXXV., tom. II, pag. 327-329, IV entretien. Cf. II. entretien, tom. Ier, pag. 325. L'auteur y parle d'autres tentures précieuses du garde-meuble, comme de l'histoire de Josué, de la tapisserie de Psyché, des Actes des Apôtres, etc., exécutées sur les cartons de Raphaël.

Dans les volumes suivants, Felibien parle encore de tapisseries, et nomme les peintres qui en ont fait les dessins, ou qui travaillaient ordinairement pour les fabriques de tentures, comme Pirro Ligorio (tom. III, pag. 111), Claude Baldouin (pag. 117), Jean Bol (pag. 130), Henry Lerembert, Guyot (pag. 327), Simon Vouët (pag. 395, 400), Philippe de Champagne, Mathieu, etc.

FIN.

Pages.

Renommée des habits de drap de laine en graine écarlate..... 26
Étoffes teintes en demi-graine..... 26
Soies vermeilles teintes par un autre procédé ..... 27
Défense de vendre des cendaux sans graine; réclamation à ce sujet par les marchands lucquois de Paris..... 27
Cendal, écarlate employés au costume des médecins; infériorité de cette dernière étoffe relativement à la pourpre ..... 28
Étoffes de coton. Bougran ..... 29
*Bougerant* employé comme adjectif. 30
Usage du bougran..... 30
Bougran peint ou imprimé..... 30
Différence du bougran d'autrefois avec celui d'aujourd'hui..... 31
Hoquetons de bougran..... 31
Emploi du bougran au xv^e siècle.. 32
Provenance du bougran; étymologie de ce mot..... 33
Le bougran au xiv^e siècle; pays d'où on le tirait..... 33
Barragan; son existence au xi^e et au xii^e siècle ..... 34
Pierre le Vénérable en interdit l'usage à ses moines..... 35
Le barragan à la fin du moyen âge et plus tard..... 36
Racine du mot *barragan*..... 37
Auqueton, aqueton..... 37
Racine de ces mots..... 38
Étymologie de *hoqueton*..... 38
Acoletus, alcus..... 39
Baldinella..... 39
Ressemblance de ce mot avec le nom de la ville de Bagdad..... 39
Raisons qui pourraient faire croire que l'étoffe dite *baldinella* était de fabrique italienne..... 39
Camelot ..... 40
Capellotus, capellotum..... 40
Habits de saint Louis en camelot... 40
Camelots de diverses couleurs indiqués dans l'inventaire de Charles V..... 41
Tentures de draps camelots et de soie à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris..... 41
Camelot de soie..... 42
Pourpoint de D. Alvaro de Luna en camelot de soie bleu ..... 42
Costume des religieuses de Thélème..... 42
Variétés de camelot dans les comptes du xvi^e siècle..... 43
Droits établis sur cette étoffe dans un tarif de 1366..... 43
Droits d'entrée sur les camelots en Catalogne..... 43
Provenance du camelot au xiii^e siècle. Fabriques vénitiennes en Arménie..... 43
Camelots d'Aias et du Thibet..... 44
Camelots de Chypre..... 44
Présent de camelot au karman de Konieh en 1432..... 44
Compte d'étoffes présenté, en 1468, au roi de Chypre..... 45
Fabrication du camelot dans l'île au xvi^e siècle ..... 45
Fabrique de camelot à Tosia en Anatolie..... 46
Faveur dont jouit, chez nous, le camelot de Turquie; il devient commun..... 46
Emploi du camelot pour le costume des cardinaux et pour des habits de gala..... 46
Camelin ..... 48
Emploi de cette étoffe par Louis IX pour son costume ..... 48
Commission donnée à Joinville d'acheter des camelins en Phénicie. 49
Sauce cameline ..... 49
Fabriques de camelin aux xiii^e et xiv^e siècles .. ..... 50
Couleurs des camelins..... 50
Prix des camelins..... 51
Molequin, muelekin..... 51

Pages.
Etymologie de ce mot..... 51
Meulequinier, mollequinier, mullequinier, musquinier..... 52
Le molequin au xvi^e siècle..... 52
Meiamel. Tubel..... 53
Mejoral..... 53
Tersonel... ..... 54
Tubel..... 55
Chasubles, ornements conservés sous le nom du donateur..... 55
Difficulté d'expliquer la désignation de certains ornements d'église... 56
Cangium, canceum ou canzeum... 57
Etoffes changeantes pendant le moyen âge..... 57
Sens des adjectifs *transformatus* et *mutatorius*, appliqués aux habits. 59
Paliot..... 60
Explication de ce mot donnée par les savants..... 60
Carda, cardis..... 61
Cardes en lin, bleues et jaunes; conjecture sur la richesse et le prix de cette étoffe..... 61
Moment de l'arrivée des marchands de belles étoffes..... 62
Musique sur les navires marchands et pendant les foires..... 63
Marchand russe offrant en vente un manteau précieux..... 64
Admiration des Occidentaux pour les belles étoffes de l'Orient..... 64
Les trouvères les représentent fréquemment comme tissées par les fées..... 65
Description d'un manteau d'étoffe faite par enchantement..... 68
Poêle nuptial, housse de cheval, dus à des fées..... 69
Manteau d'ouvrage sarrasin, fait dans une île par une dame..... 70
Manteau et voile d'Hélène décrits par Virgile..... 70
Description des mêmes objets par Conrad de Würtzburg..... 71
Habits de Clarmondine..... 72

Pages.
Ile habitée par les fées..... 72
Froissart les place à Céphalonie; il vante les femmes de cette île, et leur habileté dans l'industrie des tissus..... 73
Pourpre enchantée..... 74
Tissu sur lequel la Vierge apparaît à des pèlerins..... 74
*Paile* employé à des conjurations magiques..... 75
Usage de la soie pour conserver certaines amulettes. Madagoires... 76
Ceinture magique de don Pèdre le Cruel..... 77
Couverture de prix faite par la fée Maseuz..... 77
Manteaux confectionnés dans une île par deux fées..... 77
Robe tissée par Oriande..... 78
Fée occupée à tisser un drap d'or.. 78
Le mantel mal taillé..... 79
Description de ce manteau..... 79
Propriétés du mantel mal taillé... 80
Robe d'Érec, œuvre de quatre fées. 81
Fauteuils du roi Arthur..... 81
Description de la robe d'Érec.... 82
Représentation des sept arts tracée sur l'étoffe..... 82
Géométrie..... 82
Arithmétique.... ..... 82
Musique..... 83
Astronomie..... 83
Fourrure de la robe d'Érec. Bêtes de l'Inde, nommées *barbiolettes*.. 83
Richesse du manteau d'Érec..... 84
Robes du duc de Normandie et de la comtesse de Poitiers..... 84
Description de la robe du dieu d'amour, dans le *Roman de la Rose*.. 84
Voile de Verus tissu de lis..... 85
Description de la robe de Richesse dans le *Roman de la Rose*..... 85
Pourpoint merveilleux d'Olivier... 85
Drap inusable..... 86
Oreiller de la fée, maîtresse de Gugemer..... 86

Pages.

Vertu merveilleuse de l'oreiller du lit de Tydeus..... 86
Qualité non moins précieuse d'un autre oreiller..... 87
Propriété du lit de la comtesse de Flandre, amie d'Aubri le Bourguignon..... 88
Sens allégorique de la description de ce lit..... 88
Description de la tente d'Alexandre. 89
Pan de tente fait d'étoffe de poil de salamandre..... 89
Épisode du *Roman de Bauduin de Sebourc* relatif aux salamandres et au tissu fait de leurs plumes..... 90
Toile incombustible dont est enveloppée la véronique à Rome..... 91
Manteau en poil de salamandre, apporté d'outre-mer..... 92
Marco Polo s'élève contre les fables débitées au sujet des étoffes incombustibles du moyen âge..... 92
Explication qu'il donne de l'histoire du saint suaire de Rome..... 93
Véronique..... 93
Suaire placé sur la tête de Notre-Seigneur dans le sépulcre; ses vertus..... 93
Nom de l'auteur du saint suaire... 93
Suaire attribué à la sainte Vierge; ornementation de ce linceul.... 94
Exemplaires du saint suaire conservés en divers endroits..... 94
Robe de J. C. attribuée à sa mère, et conservée en diverses églises.. 95
Robe sans couture de l'abbaye d'Argenteuil..... 96
Vêtement de J. C. conservé à Constantinople en 1403. Sa description..... 96
Matière de la robe sans couture... 97
Couleur de cette sainte robe..... 97
Tradition qui représente ce vêtement comme l'ouvrage de la Vierge... 98
Bouts de manches apportés du paradis à saint Martin..... 98

Pages.

Tunique envoyée à saint Germain par la mère de Dieu..... 98
Vêtement de saint Ildephonse tiré par Marie du trésor de son fils. 99
Chape miraculeuse de saint Bonet, évêque de Clermont..... 99
Tunique de sainte Agnès..... 99
Étoffes qui décorent le chemin du paradis..... 100
Cotte de Gérard de Nevers..... 100
Raisons de croire cette cotte d'armes l'ouvrage d'une Grecque... 100
Célébrité des Grecs, pendant le moyen âge, pour leur habileté dans les arts..... 101
Patène, calice, diadème, selle, lit, de fabrique grecque..... 101
Tissus précieux provenant de personnages illustres..... 104
Rideaux de lit ayant appartenu à la reine Sybille..... 105
Toilette d'Euriaut, amie de Gérard de Nevers..... 106
Bliaut de la jeune fille..... 106
Agrafe, autrefois la propriété de l'impératrice Florence; vertus de ce bijou..... 107
Ceinture de soie d'Euriaut, don de Roland à la belle Aude..... 107
Chapeau orné de pierres précieuses. Manteau d'hermine garni de sonnettes d'or en forme de fleurs..... 107
Épervier décoré de chansons, paroles et musique..... 108
Chanson brodée sur la robe de Charles, duc d'Orléans..... 110
Vers tissés dans une robe..... 111
Légendes inscrites sur les ornements sacerdotaux..... 112
Vers tracés sur un coussin de soie placé sous la tête de saint Remi. 113
Suaire du même saint orné d'une inscription..... 113
Chasuble de Saint-Arnoult décorée de même..... 113

Pages.

Désignations des étoffes ornées de légendes ..... 114
Autre robe couverte d'inscriptions. 115
Usage antique de décorer ainsi les vêtements, pratiqué en Occident pendant le moyen âge ..... 115
Existence du même usage en Orient à toutes les époques ..... 117
Vêtements portant le nom de leur propriétaire ..... 118
Habitude des artistes d'inscrire un nom ou une prière sur les vêtements de leurs figures ..... 118
Imitation par les Occidentaux des inscriptions tracées sur les étoffes apportées d'Orient ..... 120
Longue durée de cette imitation dans notre dessin d'ornementation ..... 121
Imitation des étoffes orientales dans les premiers temps du moyen âge. 122
Grande porte du tombeau de S. Remi copiée sur un *paile* byzantin. 123
Broderies imitées dans l'ornement de deux fenêtres d'église ..... 123
Émail exécuté d'après une étoffe brochée de l'Orient ..... 124
Fragments d'étoffes orientales conservés dans les archives de la cathédrale de Paris ..... 125
Lambeau de drap d'or du cabinet de M. Yemeniz ..... 126
Extension de l'imitation des étoffes de soie ..... 126
Cette imitation gagne même la littérature ..... 128
Riches étoffes de soie, tissus d'or et d'argent, déployés aux fenêtres pendant les solennités ..... 129
Témoignages historiques relatifs à cet usage pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles ..... 130
Existence du même usage chez nos voisins et chez les Orientaux. 131
Emploi des riches étoffes de soie à tapisser les appartements ..... 132

Pages.

Palais royal de Palerme tout tendu en soie ..... 132
Tentures de soie de palais de rois du Nord ..... 133
Mentions de décoration semblable dans nos anciens poëtes ..... 134
Passage de Mathieu Paris contraire à ce qui précède sur l'usage général des tentures de prix pendant le moyen âge ..... 136
Beauté de ces tentures; passage d'un historien qui déprécie celles de son temps ..... 137
Assimilation des étoffes de soie aux métaux précieux ..... 137
Tributs d'étoffes de soie ..... 138
Habitude des présents de soieries chez les musulmans ..... 139
Magnifique pièce de drap d'or offerte par la commune de Montpellier à Jayme I^er, roi d'Aragon. 139
Usage des tapis de soie chez nos ancêtres ..... 140
Traces de cet usage dans notre ancienne littérature; obscurité des passages où il en est question.. 141
Le roi Ganor et Aye assistent, sur un tapis, au combat de deux captifs ..... 142
Joli tableau d'intérieur présenté par un ancien trouvère ..... 142
Coltres, queutes, kieutes ..... 143
Ancien usage de léguer son lit à un couvent ou à un hôpital ..... 144
Tapis des Gaules et de la Perse usités en Occident pendant le moyen âge ..... 145
Description, par Apollinaris Sidonius, d'une tapisserie de Perse à sujets ..... 146
Tapis de feutre fait en Cappadoce. 147
Tenture d'Égypte, feutre sarrasin, mentionnés dans deux anciens romans ..... 147
Conclusion à tirer des passages qui précèdent ..... 148

Pages.

Réputation de l'Asie mineure pour ses tapis et ses étoffes..... 148
Ancienneté de la fabrication des tapis en France; manufactures de Poitiers et de Saumur; sujets représentés sur les tapis qui en sortaient..... 149
Scènes de guerre et tournois représentés sur les tapis au XIIIe siècle. 149
Fréquentes mentions, dans nos anciens romans, de chambres, de palais pavés d'ambre, à l'ambre, ouvrés à l'ambre..... 150
Signification des mots *alambru* et *maginois*..... 152
Décoration des appartements pendant le moyen âge..... 153
Peintures des chambres à la même époque..... 154
Sujets des peintures murales au XIIe siècle..... 155
Emprunts des peintres de l'Occident aux étoffes orientales .... 156
Coup d'œil sur le luxe en France antérieurement au XIVe siècle... 156
Luxe des dames normandes au XIe siècle..... 157
Luxe sous les Carolingiens..... 158
Richesse des habits de Godefroy de Bouillon et de ses compagnons..... 159
Édit somptuaire de Philippe Auguste..... 159
Simplicité du costume de ce roi..... 160
Étoffes des robes de saint Louis.. 161
Simplicité du costume du saint roi et de ses barons ..... 162
Discussion, au sujet d'étoffes, entre Me Robert de Sorbonne, et le sire de Joinville..... 162
Prohibition des étoffes d'or et d'argent par D. Jayme Ier, roi d'Aragon..... 162
La réforme, à Cîteaux, exclut les images tissues en soie et en or.. 163

Pages.

Ancienne chasuble attribuée à saint Bernard ..... 163
Histoire des tissus précieux au XIVe siècle ..... 164
Drap de Tharse..... 164
Nuances diverses de cette étoffe.. 164
Usage du drap de Tharse en France et en Angleterre..... 165
Tapis de Tharse..... 166
Où placer ce pays..... 166
Nature du tartaire; usage que l'on en faisait..... 167
Doutes sur la provenance du tartare de soie ..... 167
Étoffes tartares connues en Italie au XIVe siècle ..... 168
Raisons qui ont pu faire donner le nom de *tartare* à des étoffes de soie..... 168
Couleurs et dessins du tartaire ... 168
Emploi de cette étoffe..... 169
Tartryn, tartarin..... 169
Mairamas, arramas, mattabas, mathebas..... 170
Emploi de cette étoffe..... 170
Camocas, cambocas, quamokau.. 171
Zatouin, zatouy..... 171
Emploi de cette étoffe..... 171
Prix qu'elle coûtait..... 171
Emploi du camocas..... 172
Couleurs et dessins du camocas .. 173
Provenance de cette étoffe..... 174
Étymologie de *camocas*, de *mocade* et de *moquette*..... 174
Drap d'or..... 174
Mentions d'étoffes ainsi désignées au commencement du XIVe siècle. 174
Mentions de draps d'or dans le siècle suivant..... 176
Housses de chevaux en drap d'or de sorte diverse..... 177
Présents de drap d'or..... 178
Couverture de table en drap d'or. 178
Robes de drap d'or des images de N. D. de Tournay et de son enfant..... 179

Pages.

Riches draps d'or des comptes de Bourgogne..... 179
Drap d'or sur velours..... 179
Explication de deux passages d'E. de Monstrelet, en apparence contradictoires..... 179
Couverture du chariot du convoi funèbre de Charles VII..... 180
Que faut-il entendre par drap d'or sur velours?..... 181
Drap d'or ras, d'or trait..... 181
Rataz..... 182
Drap d'or *racanias*, ou plutôt *racamaz*..... 182
Drap d'or frisé..... 183
Emploi de cette étoffe..... 183
Costume de Blanche de Montferrat en drap d'or frisé et broché.... 183
Espiéglerie de Bussy d'Amboise en 1578..... 184
Dessins retracés sur les draps d'or. 184
Richesse des draps d'or au XVIe siècle..... 186
Toile d'or..... 187
Variétés de toile d'or..... 188
*Touaille* de Plaisance..... 188
Drap d'or de Brelin..... 188
Robe de Marguerite de Valois en drap d'or frisé de Constantinople..... 189
Commerce de drap d'or avec l'Orient au XIVe siècle..... 191
Don de toile d'or frisée à un ambassadeur turc par Henri III... 191
Robe de toile d'or d'un ambassadeur grec..... 191
Goût des Turcs pour l'écarlate... 191
Peinture sur drap d'or..... 192
Énorme consommation de cette étoffe..... 192
Drap, toile d'or et d'argent faux.. 193
Draps et toiles d'argent..... 193
Costume d'un écuyer anglais à la bataille de Cocherel..... 194
Costume de celui par qui fut tué Chandos..... 195

Pages.

Fréquentes mentions de draps d'argent dans les comptes de Bourgogne..... 196
Don d'un drap d'argent au petit Jean de Saintré..... 197
Costume des chevaliers du Saint-Esprit..... 197
Vêtements de drap et de toile d'argent en 1577..... 197
Personnages de roman costumés de drap d'argent..... 198
Prix du drap d'argent en Flandre au XVe siècle..... 198
Prix des draps et toiles d'or et d'argent au XVIe siècle..... 198
Fond de couleur de ces étoffes... 199
Drap d'or en laine..... 199
Velours..... 199
Rang élevé de cette étoffe, affectée aux nobles et aux chevaliers... 200
Simplicité de costume de Jean d'Orléans..... 201
Magnificence de certains velours mentionnés dans les anciens comptes..... 202
Velours brochés d'or..... 203
Abondance de cette sorte d'étoffe dans la garde-robe des ducs de Bourgogne..... 204
Velours bleu semé de fleurs de lis d'or..... 204
Étoffe de soie violette décorée de même..... 205
Variétés de velours..... 205
Drap cramoisi à haut et bas poil, broché à grandes chines d'or... 208
Provenance des velours débités chez nous au XIVe et au XVe siècle..... 209
Velours alexandrin..... 209
Fabrication du velours en Turquie, peut-être même en Chypre, au XVe siècle..... 210
Velours de Perse..... 210
Prix des velours en France, aux XIVe, XVe et XVIe siècles..... 211

Pages.
Prix des velours en Angleterre aux mêmes époques..... 212
Tiercelin..... 213
Cendal tiercelin..... 213
Tercenal, tercenele, tercianeia... 213
Terzanella, terzanello..... 214
Draps de Damas..... 214
Variétés de damas..... 214
Nuances diverses de damas..... 215
Damas brochés d'or et d'argent... 215
Draps d'or de Domasque..... 216
Couleurs et dessins des étoffes provenant de Damas..... 216
Emploi du damas..... 217
Drap damasquin de Lucques..... 217
Décadence du damas et prix de cette étoffe en Espagne au xv^e siècle; *bellut bellutado*, *trapetes*. 218
Satin..... 219
Supériorité de cette étoffe sur le damas au xvi^e siècle..... 220
Richesse de certains satins au xv^e. 220
Espèces diverses de satin..... 221
Locution proverbiale empruntée au satin..... 222
Patrie du satin..... 222
Atlas de Roum et de Bagdad..... 222
Zetani raso, raz, raso, aceytuni, aceytuni raso..... 222
Satin de Malicques..... 223
Satin de Bruges, satin caffard.... 225
Caffa..... 225
Satin de Chypre..... 226
Prix des satins en France au xvi^e siècle..... 226
Demi-satin..... 226
Satanin..... 227
Étymologie de ce mot..... 228
Satallin..... 229
Soudanin..... 229
Richesse du soudanin..... 229
Drap de soie..... 230
Zetonino..... 231
Ressemblance de *zetonino* avec *zetani*, *aceytuni*, *satanin*, *soudanin*. 231
Sendapillum..... 232

Pages.
Sericum, serge..... 232
Serge de Florence..... 233
Serge de soie..... 233
Serge de Caen..... 233
Serge de tiretaine..... 234
Fabriques de serge de Caen..... 234
Paines, pannes, pennes..... 234
Communauté des tissutiers-rubanniers de Caen..... 235
Prix des serges de Florence et de Milan en 1576..... 235
Xerga, xerguilla, sirgo..... 236
Fernande, ferrande..... 236
Ferrandine..... 236
Florentin..... 236
Taffetas..... 237
Le taffetas commun chez nous à la fin du xiv^e siècle..... 238
Emploi du taffetas..... 238
Il y en avait de toutes les couleurs. 238
Prostituées de Londres vêtues de taffetas couleur de feu..... 239
Provenance du taffetas..... 239
Prix des taffetas à la fin du xvi^e siècle. 240
Étymologie du mot *taffetas*..... 240
Armesino, ermisino..... 241
Étymologie de ces mots..... 241
Crêpe..... 242
Crêpe de soie..... 242
Drap de crêpe..... 242
Toile de crêpe de lin..... 243
Gaze, tocque..... 243
Provenance de cette dernière étoffe. 243
Fabriques de tocques d'or et d'argent à Paris en 1585, et de crêpes à Mantes en 1604..... 243
Soie d'Irlande..... 243
Robes de la reine Clémence en soie d'Irlande..... 244
Nature de la soie d'Irlande..... 244
Vogue des étoffes irlandaises dans notre pays; étymologie du mot *droguet*..... 244
Soie d'Allemagne..... 244
Riches dessins de certaines toiles de Hollande..... 245

Pages.
Soie de Tours ..... 245
Saye ..... 246
Au xv^e siècle, elle est moins honorable et moins riche que la soie. 246
Aujourd'hui la saye n'est plus qu'une cotonnade..... 247
Sayette ..... 247
Définition de cette étoffe..... 247
Sayalete, sayal, saya, saia..... 248
Tuly ..... 248
Conjecture de Sir Fred. Madden relativement à ce mot ..... 248
Matière de l'étoffe de tuly..... 249
Étoffe de Tripe..... 249
A quelle localité rapporter ce nom. 249
Tripe ..... 250
Gaugi ..... 251
Mulchumat. Spaddrapore..... 252
Muglias..... 252
Gorgoran, grogram..... 252
Étymologie du nom de cette étoffe. 253
Raisons de croire qu'elle eut d'abord cours chez nous..... 253
Drap de soie azuré, tissu de fleurs de lis..... 253
Chemises de soie de Charles VI... 253
Mode des chemises de soie ... .. 254
Chemises de soie brodées..... 254
Place que ce vêtement occupait par-dessus les autres; il était connu des Romains..... 254
Chemises brodées d'or et de soie au xv^e et au xvi^e siècle ..... 255
Usage en Perse de chemises de soie brodées..... 255
Chemises brodées des femmes de Salamanque ..... 256
Bonnets ou béguins de nos anciens rois, en toile de soie ..... 256
Serviettes ouvrées..... 256
Provenance orientale de ces serviettes, et de leur usage..... 257
*Tonailles* à raies de soie de l'inventaire de Charles V..... 258
Étoffe semblable nommée par Boccace..... 258
Lieux de provenance des soieries aux xiii^e, xv^e et xvi^e siècles.... 258
Soieries d'Orient et d'Espagne.... 258
Soieries d'Italie ..... 259
Soieries d'Avignon..... 260
Fausse interprétation du mot *cremesinum* par les Bollandistes... 260
Extension de l'industrie de la soie en Italie aux xv^e et xvi^e siècles.. 261
Supériorité des fabriques de soieries de Venise et de Lucques... 262
Fréquentes mentions d'étoffes de Lucques et de Venise..... 263
Relevé des achats de soieries de Venise par les autres villes d'Italie..... 263
Revenu annuel de Venise, de Reggio et de la Sicile, par le commerce des soieries au xvi^e siècle. 264
Étranges assertions de Mézeray et de Delamare sur la prétendue rareté des étoffes de soie avant la fin du xv^e siècle..... 264
Réfutation de l'assertion de Mézeray par M. Leymarie..... 266
Vers de Ronsard sur l'édit somptuaire de 1550..... 268
Observations sur les vers qui précèdent..... 269
Tradition sur la priorité en date de la manufacture de soieries de Tours..... 270
Priorité réelle de celle de Lyon... 270
Lettres patentes de Louis XI qui l'établissent..... 270
Envoi de ces lettres, en forme de commission, à divers officiers royaux et autres..... 271
Difficultés opposées par les Lyonnais à l'introduction de l'industrie nouvelle..... ..... 272
Nouvelles lettres de Louis XI en date de février 1469, relatives à la fabrique lyonnaise..... 272
Grand et Perroquet, chargés de veiller sur les ouvriers en soie.. 273

Pages.

Ordonnance de Charles VIII rendue à Lyon le 17 juillet 1494.. 273
Remontrances du corps de ville de Lyon au roi pour le bien de la fabrique de soie..... 273
Charte de François Ier en faveur de la manufacture lyonnaise..... 273
Étrangers qui se présentent les premiers à la suite de cette ordonnance ..... 274
Confirmation des priviléges de François Ier..... 274
Lyon déclaré unique entrepôt des soies étrangères importées en France ..... 274
Usage de la soie commun à Lyon au XVIe siècle ..... 275
Grand nombre d'Italiens établis dans cette ville à la même époque..... 275
En 1515, ces étrangers ont le pas sur les enfants de la ville..... 276
Les choses se passent différemment en 1533..... 276
Raisons de la présence de tant d'étrangers à Lyon..... 277
Émigrations d'Italiens en France depuis la fin du XIIIe siècle..... 277
Grande manufacture de soieries à Tours..... 278
Sa fondation par Louis XI..... 278
Sollicitude de Louis XI pour les ouvriers en soie de la ville de Tours..... 279
Requête de ces ouvriers à Charles VIII..... 279
Ce roi confirme les lettres patentes de son père en faveur de ces ouvriers..... 279
Détails sur la manufacture de Tours par l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli..... 280
Observations sur le récit qui précède ..... 281
Établissement de plusieurs ateliers de soieries à Orléans en 1582.. 281

Pages.

Doléances des fabricants de Tours à Henri II..... 282
Témoignages de la prospérité de la fabrique de Tours à la fin du XVIe siècle..... 282
Nouvelles doléances des mêmes fabricants aux États généraux de Blois, renouvelées en 1588.... 282
Prospérité constante du commerce d'importation des soieries italiennes, nonobstant la production de nos fabriques..... 282
Au lieu de favoriser nos manufactures, nos rois s'adressent à des marchands étrangers, et leur accordent des franchises de droits. 283
Énorme consommation de soieries en France au XVIe siècle..... 283
Quantité énorme de soie verte levée pour un festin donné en 1577 par Henri III..... 284
Énorme consommation de soieries en France en 1546..... 284
Importation de Venise en France au milieu du XVIe siècle..... 285
Goût des Français pour les étoffes peu coûteuses et légères..... 285
Mémoire de Barthélemi Laffemas sur les moyens de cesser de tirer de l'étranger les soieries consommées en France ..... 286
Il parle des malheurs et des dommages causés au pays par les soieries étrangères..... 287
Plaintes de Laffemas contre les fermiers ou inventeurs des douanes à Lyon..... 287
Revenu de la douane de Savoie à la Suze à la fin du XVIe siècle... 288
Grand nombre de marchands de soieries en France..... 288
Grande quantité de passements d'or et d'argent fabriqués en France. 288
Évaluation de l'importation annuelle des bas de soie en France. 288
Laffemas évalue la consommation

Pages.

des soieries à une somme vingt fois plus forte..... 289
Il démontre la possibilité de fabriquer des soieries en France.... 289
Plaintes de la noblesse et de la bourgeoisie du temps sur l'énorme dépense que leur causent les draps de soie, d'or et d'argent. 289
Maître signalé, à Paris, comme habile ouvrier en soie..... 290
Commencement de la manufacture de soie de Montpellier vers 1592. 290
Ruine de la manufacture de soieries d'Orléans..... 290
Entreprises de la malveillance contre la culture et l'industrie de la soie..... 290
Édit de 1595 relatif à la fabrique de Tours..... 291
Ateliers du logis de la Maque, et autres fabriques d'étoffes établies à l'époque..... 291
Soieries fabriquées à Paris en 1602 par des ouvriers français..... 292
Témoignages d'intérêt donnés par Henri IV aux manufactures anciennes et nouvelles..... 292
Construction, au Parc royal, de manufactures de soieries..... 293
Entrepreneurs des manufactures de soie anoblis en 1606..... 294
Henri IV prohibe l'introduction des soieries étrangères, et encourage la plantation des mûriers.. 294
Cette prohibition est révoquée l'année suivante..... 295
Chute des manufactures établies par Henri IV..... 296
Fourberies des marchands de soieries en France au milieu du XVIe siècle..... 297
Ordonnance de Richard Ier relative aux fraudes du commerce des étoffes..... 299
Obligation imposée en Espagne à ceux qui en vendaient..... 299

Pages.

Défense aux fabricants de Séville de gommer les soieries..... 299
A Gênes, le métier de marchand ou de fabricant de soieries ne dérogeait point à noblesse..... 300
Condition relevée de cette classe d'industriels..... 300
Armoiries des fabricants de soieries..... 301
Bolonais pendu pour avoir divulgué les secrets des moulins à tordre..... 301
Noms d'étoffes particuliers à l'Italie et à l'Espagne..... 301
Altobasso. Bavella, raso di bavella. 301
Bordo. Broccama, broccato, broccatello..... 301
Capicciola. Ermesino, ormesino. Rascetta, rascia. Riccio, riccio sopra riccio. Ricello. Teletta di Napoli..... 302
Alama. Tela de nacar. Anafaya. Almexia. Aducar. Calicud, calicut. Picote. Primavera. Velillo. 302
Abondance de soieries en Portugal, surtout à Lisbonne, à la fin du moyen âge..... 304
Étoffes de soie, d'or et d'argent en Angleterre..... 304
Velours..... 304
Satins..... 305
Damas..... 305
Sarcenet..... 306
Tissu, tissue, tissew..... 306
Tinsel..... 307
Provenance de ces étoffes..... 307
Extension du commerce des Anglo-Normands..... 307
Importation en Angleterre de soieries de Lucques et de Montpellier..... 308
Pierre de Vraux, de Montpellier, fournisseur de soieries d'Edward IV..... 310
Achats de draps d'or et de soieries par Henri VIII chez des merciers

Pages.

et des drapiers anglais, et des marchands italiens..... 310
Affaires de deux Bonvisi avec la cour de Henri VII..... 310
Société des Richardi de Lucques, au XIII^e siècle..... 311
Provenance de courtepointes nommées dans les comptes de la garde-robe d'Edward IV..... 311
Règlement de la distribution des soieries selon les divers ordres de la société, en Angleterre.... 312
Fabrication des soieries dans ce pays..... 312
Loi portée, en 1454, contre l'importation de la soie filée, des rubans, des dentelles, etc., en Angleterre..... 313
Grand nombre d'ouvrières en soie dans la cité de Londres à la même époque..... 313
Renouvellement et extension de la prohibition ci-dessus..... 314
Elle est restreinte en 1504..... 314
Assertion de Bacon relativement aux fabriques de soieries en Angleterre..... 314
Triste aventure, dans ce pays, d'un ouvrier en soie italien nommé Geoffroi Damico..... 314
Fabrication des bas de soie en Angleterre..... 315
Établissement à Londres, sous Jacques I^er, de teinturiers et de fabricants de soieries en pièces... 316
Manufactures de soieries à Zurich antérieurement au XIV^e siècle.. 316
Exposition à Crefeld d'anciens ornements sacerdotaux..... 317
Chasubles de saint Bruno dit le Grand, de saint Hubertin, de saint Annon, de saint Bernard, etc., que l'on y remarque..... 317
Commerce et usage de la soie en Suède..... 318
Commerce et usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, en Russie..... 319
Costume des anciens souverains de la Russie..... 320
Luxe de soieries dans ce pays à la fin du XVI^e siècle..... 321
Lettre d'un tsar enveloppée d'un morceau de drap d'or..... 322
Étoffe d'or employée dans les préliminaires du mariage des anciens tsars..... 323
Abondance de toutes sortes d'étoffes dans le palais des anciens tsars.. 324
Obligations des marchands à l'égard du trésor..... 325
Tentes du tsar en étoffe de soie brodée de perles..... 325
Règlement somptuaire des États de Livonie en 1545..... 325
Luxe des Polonais au moyen âge. 326
Luxe des seigneurs polonais présents au couronnement de Henri III à Cracovie..... 327
Pompe déployée à la réception du nouveau roi..... 327
Toilette funèbre d'un seigneur polonais supplicié..... 328
Provenance orientale de ces riches étoffes..... 328
Robe de drap d'or offerte à l'empereur d'Allemagne par un prince de Transylvanie..... 328
Recherches sur l'art de la broderie. 329
Antiquité de la broderie..... 329
Mentions d'étoffes brodées dans Homère..... 329
Tissus brodés mentionnés dans Virgile..... 330
Exemples du mot *pictus* employé dans le sens de *brodé*..... 331
État avancé de l'art de la broderie en Asie depuis l'antiquité..... 332
Sens de l'adjectif *barbara* employé par Virgile, des mots *phrygio*, *Barbaria*, *Barbaricus*, *barbaricarius*..... 332

Pages.

Invention de la broderie attribuée aux Phrygiens..... 332
Broderies de Babylone et d'Aix en Provence..... ..... 333
Description des broderies exécutées par Proserpine, dans le poëme de Claudien..... 333
Observation sur le récit de ce poëte. 334
Tapis du festin de Trimalcion.... 334
Nappes d'Héliogabale..... 335
Image d'Alexandre brodée sur les vêtements des femmes de la famille des Macriens. Véroniques. 335
Observations sur des passages de Lampride et de Trebellius Pollion..... 335
Mentions dans saint Jérôme de tapis peints et de l'art babylonien. 336
Madone de Vercelli attribuée à sainte Hélène..... 336
*Opus Anglicum*..... 337
Emploi de cette expression à propos d'orfévrerie comme à propos de broderie..... 337
Orfévre anglais attaché au Mont-Cassin..... 338
Éloge des orfévres et des brodeuses de cette nation au XI^e siècle.... 338
Étole et manipule de saint Cuthbert brodées par sainte Etheldreda..... 338
Habileté merveilleuse d'une chambrière de Mathilde, reine d'Écosse..... 339
Saint Dunstan trace le dessin des broderies d'un vêtement sacerdotal..... 339
Dames anglo-saxonnes mentionnées pour leur habileté dans l'art de la broderie..... 339
Don de Witlaf, roi de Mercie, à l'abbaye de Croyland..... 340
Alwid et Leuide, habiles brodeuses anglaises au XI^e siècle..... 340
Passage de saint Aldhelm sur le tissage des étoffes de prix..... 341

Pages.

Fréquentes mentions de travaux de l'œuvre d'Angleterre..... 341
Anecdote relative à la perfection des broderies anglaises..... 342
Induction à tirer du récit qui précède..... 343
Broderies exécutées dans les couvents..... 344
Saint Césaire interdit ce genre de travail aux religieuses vivant sous sa règle..... 344
Manufactures d'ornements d'église dans les couvents..... .... 344
Ateliers de tissage et de broderie dans les grands monastères.... 346
Travaux du même genre exécutés par des femmes de qualité et des bourgeoises..... 346
L'impératrice Judith excellente brodeuse..... 347
Habileté des femmes du Nord en ce genre..... 347
Héroïnes d'anciens poëmes français représentées occupées à broder. 348
Eudes Rigaud défend aux religieuses cette sorte de travail..... 349
Brodeurs et brodeuses de Paris à la fin du XIII^e siècle et au commencement du suivant..... 349
Variétés des travaux de broderie et de tissage exécutés par les dames au moyen âge..... 350
Gants brodés, aumônières de soie. 352
Escarcelle attribuée à Thibaut IV, comte de Champagne..... 352
Ouvrières d'aumônières *sarrazinoises* à Paris au XIII^e siècle.... 352
Aumônières d'outre-mer..... 353
Importance de l'art de la broderie au moyen âge..... 353
Ressemblance d'un portrait brodé au XII^e siècle..... 354
Personnes reconnues dans des portraits brodés..... 354
Autres mentions de portraits semblables..... 355

Pages.

Tapisseries exécutées d'après nature..... 356
Gabrielle de Bourbon, femme de Louis de la Trémouille, et Catherine de Médicis, citées pour leur habileté comme brodeuses..... 356
Tapisserie de Bayeux..... 357
Manteaux de noce de Guillaume le Conquérant et de son épouse. 357
Ornements épiscopaux de Thomas Becket..... 358
Ancienne bannière royale d'Espagne..... 359
Abondance des broderies pendant le moyen âge..... 359
École orientale de broderie..... 359
*Opus saracenum*..... 360
*Opus pulvinarium. Pectineum opus*.. 360
*Pulverisatus*, *poudré*, termes usités dans la broderie..... 361
Ornements du B. Thomas de Biville..... 361
Tente envoyée par saint Louis au khan des Tartares..... 362
Broderies mentionnées dans l'inventaire de Charles V..... 362
Couverture brodée du livre d'heures d'Isabeau de Bavière..... 362
Chasuble de l'abbaye de Saint-Thierri de Reims..... 363
Ornements donnés par Charles VI au roi d'Angleterre..... 363
Ornements brodés de l'inventaire du premier..... 363
Tables d'autel de l'inventaire de Charles le Téméraire..... 364
Tableaux portatifs brodés à l'aiguille par Marguerite d'Autriche. Objets du même genre indiqués dans l'inventaire de Charles V..... 364
Devise brodée de Jean de Clermont et de Jean Chandos..... 365
Chape de Charles VII exécutée en 1454 par Colin Jolye..... 365

Pages.

Simonne de Gaules, Gillon Quinaude, et Jehan de Moucy, brodeurs de la même époque..... 365
Ornements de la chapelle de Charles le Téméraire. Chasuble de Carrouges..... 365
Brodeur fameux nommé Duran ou Moran..... 366
Ornements offerts, en 1619, par Louis XIII au saint sépulcre de Jérusalem..... 366
Grands peintres associant leur art à celui de la broderie..... 367
Habiles brodeurs signalés par Vasari..... 367
État prospère de la broderie en Italie..... 368
Célébrité des brodeurs de Milan.. 368
Panthaleon Conte, brodeur italien employé par Charles VIII..... 368
Brodeurs de Florence..... 369
Famille des Recamatori d'Udine.. 369
Broderies de France..... 369
Que faut-il entendre par ce nom? 369
Orfrois de Romanie..... 370
Nom de France donné à ce pays . 370
Culture de la broderie par les Orientaux à toutes les époques. 370
Famille de brodeurs turcs donnée à Jean de Saintré..... 371
Renommée des Maures pour leur habileté dans la broderie..... 371
Coussins de Morisque..... 372
Dentelles de Moresse..... 372
Sens des mots *morisque*, *obre morisque*, employés à propos de broderie..... 373
Supériorité des brodeurs persans. 373
Préférence accordée aux broderies orientales..... 373
Ouvrages relatifs à l'art de la broderie..... 374
*La Fleur de la science de pourtraicture*, etc..... 374
*Le Livre de moresques*, etc..... 374
*La Fleur des patrons de lingerie*, etc. 374

Pages.

*Patron de lingerie*, etc..... 375
*Les Patrons d'Antoine Belin*..... 375
*Patrons de Jehan Mayol*..... 375
*Triompho di lavori a fogliami*..... 375
*Splendore delle virtuose giovani*.... 375
*Lucidario di recami*, etc..... 376
*Le Livre de lingerie* de D. de Sara. 376
*Le Tresor des patrons*..... 376
*Les Pourtraicts pour les ouvrages de lingerie* de F. de Vinciolo..... 376
*Raccolta de fiori*, etc..... 376
*Corona di nobili e virtuose donne*.. 376
*La Pratique de l'aiguille industrieuse*. 376
*Pourtraicts de poinct coupé*, etc... 376
La Fage, Jean Perreux, Trumeau, Rocher, brodeurs célèbres.... 377
Paynet, l'Hermineau, de la Croix, Quenain, Adam Ardel..... 378
*Essay des merveilles de nature*, etc.. 378
*La Perspective practique*, par le P. Dubreuil..... 378
Dentelles..... 378
Ce qu'en 1602 on entendait par *dentelle*..... 379
Les premières dentelles étaient d'or et d'argent..... 379
Date des plus anciennes dentelles examinées par Roland de la Platière..... 379
Établissement de la première fabrique de dentelles à Paris à la fin du XVII^e siècle..... 380
Rubanniers de Saint-Chaumont... 381
Il n'y a point à douter qu'il ne s'agisse de Saint-Chamond en Forêt..... 381
La chose est moins certaine pour un passage où Saint-Chaumont est encore nommé..... 381
Erreur du traducteur de la Chronique du Religieux de Saint-Denys..... 382
Étymologie du mot *liee*..... 382
Étymologie du mot *broder*..... 382
Tapisseries de prix pendant le moyen âge..... 383

Pages.

Description d'une riche tapisserie représentant la conquête de la Toison d'or..... 383
Tapisseries données à Frédéric d'Autriche en 1440..... 384
Tapisseries de l'inventaire de Marguerite d'Autriche..... 384
Célébrité des riches tapisseries de Flandre au XVI^e siècle..... 385
Cadeau de François I^er à Clément VII d'une riche tapisserie représentant la cène de J. C.... 386
Il est à croire que l'Espagne tirait ses tentures de la Flandre..... 387
Tapisseries royales d'Espagne.... 387
Ancienneté des fabriques de tapisseries d'Arras..... 388
Mentions de tissus de l'*œuvre d'Arras* antérieures à la fin du XIV^e siècle..... 388
Tapis de soie battus à or..... 389
Réunion, dans les mêmes mains, du commerce des tapisseries de soie et des bijoux..... 390
Fabrication de tapis de Turquie à Paris à la fin du XIV^e siècle.... 391
Prospérité de l'industrie des tapisseries à la même époque..... 391
Tapisseries faites pour Louis d'Orléans par Colin Bataille, Jean de Joudoigne, et Jacques Dourdin. 392
Tapis et tapisseries achetés par le même prince à des marchands italiens et français..... 392
Riches tentures de l'hôtel de Bohême, à Paris..... 393
Tapisseries du duc de Bourgogne. Tentures représentant les batailles de Rosebeke et de Liége, et un trait de la vie de B. du Guesclin..... 393
La chambre aux petits enfants... 394
Rareté des tapisseries chez les particuliers au XV^e et au XVI^e siècle. 394
Richesse d'Anne de Bretagne en fait de tapisseries..... 394

Pages.

Inventaire de ses meubles en ce genre ..... 394
Comptes des tapisseries, des draps d'or et de soie, employés à l'ameublement du château d'Amboise ..... 395
André Denisot, Guillaume Mesnagier, ouvriers tapissiers à Tours. 396
Grand nombre des tapisseries à personnages du château d'Amboise en 1494 ..... 396
Tapisseries représentant des faits de l'histoire contemporaine... 398
Tapisserie de *l'Istoire de Fremigny*, de Rosebeke, et des conquêtes de Charles-Quint ..... 398
Grande exposition des tapisseries de Blois en 1501 ..... 399
État, richesse et nombre de ces tapisseries ..... 399
Tentures de la salle d'honneur du château de Blois en 1514..... 400
Tapisseries des victoires de Scipion en 1534 ..... 400
Prix de ce meuble sorti d'une manufacture de Flandre ..... 400
Autre tapisserie flamande achetée par François Ier ..... 400
Détails donnés par Brantôme sur une autre tapisserie de prix.... 401
Tentures décrites par Rabelais... 402
Belle tapisserie de Scipion qui décorait l'appartement du roi à l'arrivée de la reine Christine en France ..... 402
Riches ciels qui accompagnaient à Boulogne les tapisseries des victoires de Scipion ..... 402
Luxe de tentures au XVIe siècle.... 402
Les tapisseries en Espagne, en Allemagne, en Hongrie, en Suède et Norvége, et en Angleterre... 403
Fabrication des tentures et des tapis dans notre pays ..... 404
Manufacture de tapisseries à Limoges au XIIe siècle ..... 405
Fabrication des tapisseries en France antérieurement au XVIe siècle ..... 405
Fabrique de tapisseries établie à Fontainebleau par François Ier. 406
Peintres nommés dans les comptes des dépenses royales de 1540 à 1550, comme ayant fait des cartons pour des tapisseries ..... 407
Autres détails que renferment les mêmes comptes sur les ouvriers tapissiers employés par le roi.. 407
Perfectionnements apportés, au XVIe siècle, à la fabrication des tapisseries ..... 408
Tentures dessinées par le Primatice ..... 408
Tenture de l'hôtel de Condé, peinte sur de la toile d'argent.. 408
L'atelier de tapisseries de Fontainebleau sous Henri II ..... 409
Création d'un atelier semblable à l'hôpital de la Trinité, à Paris.. 409
Du Bourg, célèbre tapissier, enfant de la Trinité ..... 409
Tapisseries de Saint-Merry, exécutées en 1594, sur les dessins de Lerambert ..... 409
Projet d'établissement d'ateliers pour la fabrication de tapisseries, en France, au milieu du XVIe siècle ..... 410
Henri IV rétablit à Paris les manufactures ruinées par les guerres civiles ..... 410
Laurent, tapissier excellent, directeur de la fabrique de tapisseries du faubourg Saint-Antoine.... 410
Gages du directeur et des ouvriers. 411
Du Bourg associé à Laurent. Translation de la manufacture dans les galeries du Louvre. Priviléges dont jouissaient les tapissiers là et ailleurs ..... 411
Quelle sorte de tapisseries fabriquait-on dans la manufacture

Pages.

du faubourg Saint-Antoine ? Comment étaient les tentures de Saint-Merry ? ..... 411
Fondation de la manufacture de tapisseries des Gobelins par Henri IV en 1603 ..... 411
Frais considérables causés à Henri IV par cet établissement .... 412
Il a de la peine à payer les ouvriers tapissiers appelés de Flandre... 412
Un particulier propose d'établir chez nous l'industrie des tapis de Turquie, de Perse, du Caire, etc. 413
Avis de la commission consultative du commerce sur cette proposition. Nom de son auteur ..... 414
Avantages demandés par la commission pour Jean Fortier, entrepreneur de la manufacture projetée ..... 415
Espèce de brevet d'invention délivré à Jean Fortier ..... 416
Quelle était la nature de ces tapis? Différaient-ils des tapis dits *sarrazinois?* ..... 416
Établissement au Louvre, en 1604, d'un atelier de tapisseries sous la direction de P. du Pont. Récit des circonstances dans lesquelles il prit naissance ..... 417
Henri IV promet d'établir par toute la France des manufactures de tapis de Turquie ..... 418
Lettres patentes de 1607 donnant permission à tous les artistes et ouvriers de la galerie du Louvre de travailler pour le public, etc. 419
Retard apporté par le parlement à l'enregistrement de ces lettres. 419
Usage des tapis de Turquie très-répandu chez nos ancêtres ..... 420
Tapis de la Perse et de la Chine.. 420
Tapisserie allégorique d'Arthémise ..... 421
Le soin de compléter et de continuer ce travail sur les tapisseries, laissé à un plus habile ..... 421
Marc de Comans, François de la Planche, du Pont, Behagle, fameux tapissiers ..... 421
Cadre de l'ouvrage de M. Lacordaire ..... 422
Richesse du garde-meuble de la couronne, des anciens hôtels de Paris, et des églises, en fait de tapisseries ..... 422
Tenture de la cathédrale de Chartres, exécutée sur les dessins de Raphaël ..... 423
Utilité qu'il y aurait à rechercher les anciennes tapisseries ..... 423
Publications de MM. A. Jubinal, L. Paris et Aucapitaine ..... 423
Aptitude particulière de M. Lacordaire pour le travail qu'il prépare ..... 424
Résumé des Recherches qui précèdent ..... 425
Broderies ..... 436
Dentelles ..... 437
Tapisseries ..... 437
Additions et Corrections ..... 441

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

# TABLE GÉNÉRALE

## ET ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

---

### A


Abas. Son tombeau couvert de brocart de Perse, tom. II, pag. 452.

Abasce. Bougran fabriqué dans cette province, II, 34.

Abbeville (Draps d'), II, 62.

Abbon, abbé de Fleuri, enseveli avec les habits qu'il portait au moment où il fut tué, I, 155, not. 3.

Abdelmelic Présents de soieries de ce wali et de son frère au khalife de Cordoue en 950, I, 287, en note.

Abd-el-Moumin, souverain almohade. Prise de Mahdiyah en 1160, II, 443.

Abderhaman, khalife de Cordoue. Présents de tissus précieux qu'il reçoit en 950, I, 287.

Abderhaman III. Exportation de soie et de soieries d'Espagne sous le règne de ce prince, I, 291.

Abel Rémusat. Addition à la note de Klaproth sur l'origine de la soie chez les anciens, I, 3, not. 3. — Son opinion sur la situation du pays de Tharse, II, 166.

Aben-Alahmar. Protection accordée par ce roi à la culture et à la fabrication de la soie à Grenade, I, 290.

Aboubekre. Sa tombe couverte de deux riches poêles, II, 452.

Abraham (Tapisserie d'), II, 387.

Abundius et Abundantianus (SS.). Splendeur de leur toilette funèbre, I, 121.

*Acca*, espèce d'étoffe, I, 260, 264. Voyez *Ache*.

Acca (S.), inhumé avec ses ornements pontificaux, I, 156.

*Accabis*, tabis, II, 456.

*Aceytuni*, *aceytuni raso*, satin, II, 222, 223, 231, 471.

Ache (Drap d'), I, 260, 261, 264.

Achille. Tapisserie représentant ses faits et combats devant Troie, II, 401, 402.

*Acoletus*, *alcus*, espèce de tissu, II, 39, 461.

Acre en Syrie. Le nom de *drap d'Ache* peut-être originaire de celui de cette ville, I, 261.

Actes des Apôtres, tapisseries anciennes, II, 421, 485.

Adalbert (S.). Son corps voilé de soie, I, 124.

Adèle, fille de Guillaume le Bâtard. Offrande d'étoffe sur l'autel d'un monastère, I, 174, 175.

Adelin, I, 242, en note. Voyez *Theodolin*.
Adhélaïs, femme de Hugues Capet. Ornements donnés aux abbayes de Saint-Martin de Tours et de Saint-Denis, I, 56; II, 347.
Adoration des trois rois retracée sur une tente, II, 361.
Adria (*Pailes*, cendal d'), I, 87, 210.
Adrien. Chlamydes envoyées à ce prince par Pharasmane, I, 1, en note. —Vêtements de soie trouvés dans le trésor privé de cet empereur, 6, 7.
Adrien. Chasuble de ce pape à Canterbury, II, 55.
Adrien (S.), pape. Vêtement d'autel fait pour l'église de Sainte-Marie *ad Præsepe*, I, 7. — Passage de sa vie qui permet d'assimiler le *storax* au *quadruplum*, 10.
*Aducar*, espèce de tissu et matière inférieure à la soie, II, 302, 303.
Ædelfleda, veuve de Brithnod, duc de Northumberland. Présents d'une tapisserie à sujets à l'église d'Ely, II, 239.
Afrika, Afrikia, ville de la régence de Tunis, I, 366, en note; II, 443.
Afrique. Procédés de broderie qui y sont usités, I, 35. — Soie, 61. — Étoffes, 276; II, 3, en note.—Exportation de soie d'Espagne dans le nord de l'Afrique, I, 291. — Cochenille, II, 24, not. 1. — Cinnamomum et baume importés en Angleterre, 307.
Agathe (Sainte). Son portrait sur d'anciennes étoffes, I, 27. — Voile de son tombeau opposé à une éruption de l'Etna, 136, 137.
Ages (Représentation des) sur une tapisserie du château d'Amboise, II, 397. — Tenture des Sept Ages du garde-meuble du roi, 434.
*Agnafus*, épithète donnée à certains tissus, II, 300, en note.
Agneau de Dieu représenté sur une chasuble et sur une nappe d'autel brodée au IXe siècle, II, 347, 463.
Agnès (Sainte). Sa tunique funèbre, II, 99, 100.
Agnès de Faucigny. Legs de son lit à une maison religieuse, II, 144.
Agrippine. Sa tunique d'or pur tissé, I, 2.
Ahmed-ben-Saïd-Abou-Amer. Présents de tissus précieux au khalife de Cordoue en 950, I, 287, en note.
Aias. Camelots de cette ville, II, 44.
Aigalades (Tapisserie du château des), II, 395, not. 3; 484.
Aigle. Sa représentation sur les étoffes, I, 16; 41, en note; 43, 44, 48, 49; 185, en note; 361, not. 2; II, 237, not. 1; 449, 450.—Symbole commun à l'Orient et à l'Occident, objet d'une croyance populaire, I, 45, 46; II, 449. — Usage de surmonter les tentes d'un aigle, I, 46; 335, en note; II, 104, en note; 165, en note; 185. — Casques surmontés d'un aigle, I, 47. — Porte du tombeau de saint Remi décorée d'aigles, II, 123. — Histoire de l'Aigle d'or sur un tapis de haute lisse, 391.
Aimé, moine du Mont-Cassin. Ce qu'il dit de la qualité des étoffes de tenture, II, 137.
Aix en Provence. Broderies de cette ville dans l'antiquité, II, 333.
Aix-la-Chapelle. Anciennes étoffes conservées dans l'église de cette ville, I, 29, 30, 32. — Vêtements sacerdotaux qu'elle doit à Charlemagne, 66, not. 1.
Akersloot (J.). Exemplaire sur satin blanc de sa dissertation *de Beneficio competentiæ*, II, 464.
*Aladja*, *alaias*, *aledja*, étoffe de soie grossière, I, 346, 347.
*Alafaya*, nom d'une certaine étoffe de soie en Catalogne, I, 345.
Alain de Lille. Passage relatif aux étoffes changeantes, II, 58.
Alain Diennys ou Dionys, marchand de Paris. Tapis achetés de lui par le duc d'Orléans en 1396, II, 392.

*Alama*, sorte de toile de soie et d'argent, II, 302.
*Alambastre* (d'albâtre), II, 152, en note.
*Alambru*. Sens de cet adjectif, II, 152.
Alban (S.). Son mausolée couvert d'une tenture de soie, I, 145. — Son martyre figuré sur une tenture, II, 385, not. 3.
*Albaz*, espèce d'étoffe, II, 114, not. 2.
*Albexis*, *alguexis*, espèce d'étoffe, II, 35, not. 1.
*Alchaz*, id., II, 35, not. 1.
Alcmène (Vêtement relevé d'étoiles d'), II, 15.
Alderet. Sa femme brodeuse à Winchester au XIe siècle, II, 341; 358, not. 1.
Aldhelm (S.). Passage sur le tissage des étoffes de prix, II, 341. — Description de sa chasuble, *ibid.*, not. 3.
Aldred, archevêque d'York. Jubé d'ouvrage teutonique qu'il fait faire, I, 320.
*Alemanicum* (*Opus*), II, 245, not. 3.
Aleran de la Mer, marchand génois, vend en 1396 des tapisseries au duc d'Orléans, II, 393.
Alexandre. Étoffes de sa couche funèbre, I, 114, 115. — Description de sa tente, II, 88-90. — Son image brodée sur les vêtements des femmes de la famille des Macriens, 335. —Tapisseries représentant son histoire, I, 97; II, 384, 388, 397, 408, 481, 482.
Alexandre Sévère. Son opinion sur l'alliance de l'or avec la toile, I, 6, not. 3. — Son choix en fait de pourpre, II, 9.
Alexandrie. *Pailes*, siglatons, velours de cette ville, I, 233, 277-280, 349, 350; II, 209. — Lin des Beni Suayd dit *d'Alexandrie*, I, 283, not. 3. — Son commerce avec l'Espagne, 291. — Ses tapis, II, 146, not. 1.
*Alexandrin*, *alexandrain* (Velours), II, 209, 210. — Tapis alexandrins, 413.
Alexis Ier Comnène. Don de pièces de soie à l'empereur Henri II, I, 10; 359, not. 2. — Habit envoyé en présent au Mont-Cassin, 64, 65.
*Alfanex*, ancien nom d'étoffe, II, 472.
*Alfaya*. Étoffes désignées par ce nom, I, 344, 345. — Conjecture sur le sens de ce mot, 346.
Algiva, femme du roi Cnut. Présents de riches étoffes à l'abbaye d'Ely, II, 340.
Al-Hakim II. Vêtement d'honneur envoyé à Ordoño IV, I, 161, not. 1.
Aliénor, bru de Henri III, roi d'Angleterre. Son logement orné de tentures de soie, II, 136.
Aliscamps. Roues tracées sur des sarcophages de ce cimetière, I, 54.
*Alixandrine* (La terre), la Grèce, I, 278.
*Alixandrins* (*Pailes*, *paille*, *pales*, draps de soie), I, 258, 277.
*Al-jorjani*, espèce de robes fabriquées à Alexandrie, I, 290.
Allebranque (Galliot d'), marchand florentin, II, 283.
Allemagne. Dais de soie porté au-dessus de la tête des empereurs à leur couronnement à Milan, I, 129. — Soie d'Allemagne, II, 244, 245. — Argent d'Allemagne, 307, not. 2. — Tapisseries dans ce pays, 404.
Almada, village voisin de Lisbonne. Confusion faite par Othon de Friesingen entre Almada et Almeria, I, 288, en note. — M. Defrémery refuse de l'admettre, II, 442.
Almadia. Voyez *El-Mahdiyah*.
Almeria, Aumarie. Étoffes de cette ville, I, 232, 233, 238, 284-290; 295, not. 4; II, 8, 302. — Des trouvères placent Almeria en Afrique et en Esclavonie, I, 284, 285, en note. — Grain d'Aumarie (corail?), 152, en note.
*Almexia*, espèce d'étoffe, II, 302.
Alonso VII Remondez fait broder la bannière royale d'Espagne, II, 359.
Alost. Drap de cette ville à Naples en 1295, II, 471.
Alpaïde, sœur de Charles le Chauve.

Coussin avec inscription destiné à saint Remi, II, 113.
Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Costume des chevaliers invités à ses noces, I, 110, 111.
Alphonse le Savant. Ordonnances somptuaires, II, 163.
Alpujarras. Revenu des vers à soie de ces montagnes au XVIe siècle, I, 297.
*Altobasso*, sorte de velours figuré, II, 301.
*Altre ensengne*, I, 339, en note. Voyez *Entresaingne*.
Alvaro de Luna. Sa tombe couverte d'un drap d'or, I, 143.—Son pourpoint en camelot bleu, II, 42.
Alwid, habile brodeuse anglaise au XIe siècle, II, 340.
Amalfi, ville du royaume de Naples, *riche de or et des dras*, I, 11.
Amand (S.). Son corps trouvé enveloppé de soie dans une châsse doublée de même, I, 124.
Amari (M. Michel) remercié dans la préface. — Assigne à la manufacture de soieries de Palerme une date antérieure au XIIe siècle, I, 74-76. — Son opinion sur l'auteur de l'enlèvement du manteau offert à Roger Ier, 75, en note.
Amboise. Comptes des tapisseries et des soieries employées à l'ameublement du château, II, 395, 396. — Grand nombre des tentures à personnages en 1494, 396. — Tapisseries et tableaux brodés du cardinal d'Amboise Ier, 403, en note.
Ambre. Emploi de cette substance, II, 150-152.
Ambroise (S.) s'élève contre l'usage des tissus précieux dans les ensevelissements, I, 120.
Ambrosio de Morales. Description de la bannière des anciens rois de Léon, I, 201.
Amélie, femme de Jacques Dourdin, nommée dans son épitaphe, II, 392, not. 1.
Amiens. Camelin de cette ville, II, 50. — Tisserands d'Amiens exerçant l'industrie dite *mulquinerie*, 52.
*Aminta* du Tasse, avec figures tirées sur soie, II, 465.
*Amitum*, espèce d'étoffe, I, 171.
Ammien Marcellin. Mention du voile qui décorait la tombe de Dioclétien, I, 135. — Il parle des scènes de chasse et combats que l'on voyait à Ctésiphon, II, 146, not. 3.
*Amoral*, *amorete*, *amoxere*. Sens de ces mots, II, 458.
*Amorath* (*L'*), Amurath, sultan de Turquie, I, 98.
*Amoravine* (almoravide), épithète de *paile*, II, 8, not. 2.
Amour. Sa tente, I, 335, en note. — Sa robe, II, 84. Voyez *Filles d'amour*.
Amsterdam. Sa flotte chargée de soie en 1606, II, 304.
Amurath. L'un de ses successeurs envoie des tapisseries de drap d'or à Philippe II, I, 99. Voyez *Amorath* (*L'*).
*Anafaya*, toile de coton, plus tard de soie, II, 302.
Andre (Cendal, *paile* d'), I, 210, en note; 258; II, 455, 456.
Andromaque. Vêtement de pourpre brodé par cette princesse, II, 330.
Angelo Poliziano. Exemplaires de ses *Stanze* imprimés sur soie, II, 464.
Angleterre. Fabrication de la robe de saint Cuthbert attribuée à ce pays, I, 36. — Dais de soie porté au couronnement de ses rois, 129. — Poêles sur les tombes, 139, 140. — Supériorité de la moire anglaise, II, 297, not. 3. —Étoffes de soie, d'or et d'argent, en Angleterre, 304. — Œuvre, ouvrage d'Angleterre, 342. — Point d'Angleterre, 342, 370. —Tapisseries dans ce pays, 404.
*Anglica* (*Ars*), *Anglicum* (*opus*), II, 336, 337, 342.

*Anglis* (*Operatum de*), *angles* (*ouvragé d'*). Valeur de ces expressions, II, 342, not. 5.
Anglo-Normands. Extension de leur commerce, II, 307.
Anglo-saxonnes (Dames) habituées à filer, II, 476.
Animaux brodés sur d'anciennes étoffes, II, 359; 360, not. 4; 371, 402, 414.
Anna (Jean d'), marchand flamand qualifié de gentilhomme par Vasari, II, 475.
Anne de Bretagne. Ses richesses en fait de tapisseries, II, 394-400. — Tapisserie représentant son mariage avec Charles VIII, 395.
Anne (Sainte). Voyez *Annonciation*.
Anne Comnène. Lettre de son père, I, 359, not. 2.
*An-nekh*. Voyez *Nac*.
Annon (S.) Sa chasuble, II, 317.
Annonciation (L'), Joachim et sainte Anne sur des parements d'autel du VIII^e siècle, I, 22, 23, not. 2. — Annonciation et autres images sur une tapisserie de haute lisse, 403, not. 1.
Ansbert (S.). Son corps enseveli dans de la toile cirée et de la soie, I, 119, en note; 123. — Retrouvé entier avec ses habits, 156.
Antelme, archevêque de Patras. Engagement de faire envoyer chaque année un samit à l'abbaye de Cluny, I, 106.
*Antigonois* (Drap), I, 299.
Antioche. Turcs enterrés avec des étoffes de prix à l'une des portes, I, 152, en note. — Soieries tombées au pouvoir des croisés au sac de cette ville, 163, 184. — Diapre d'Antioche, 236. — Drap de cette ville, 299, 300.
Antiochus. Voyez *Judas Machabée*.
Antonin (S.). Son corps revêtu d'une chasuble d'*ermisino*, II, 241.
Anvers, grand entrepôt de soieries au moyen âge, I, 256, 257.
Apollinaire (S.) *in Classe*. Voyez *Saint-Apollinaire*.
Apollinaris Sidonius. Portrait de Sigismer, I, 68, not. 1. — Description d'une tapisserie de Perse à sujets, II, 146.
Apôtres (Les douze) représentés sur un orfroi, II, 364.
*Aqueton*, *auketon*, *auqueton*, espèce d'étoffe, coton, II, 2, 4, 38, 87.
Aquitaine. Poêle de soie placé en travers des épaules des ducs d'Aquitaine à leur couronnement, I, 128, 129. — Obligation où ils étaient d'offrir leur manteau à l'autel de leur sacre, 181, not. 4. — Draps de ce pays, lieux de fabrication, 301. — Tapis du duc d'Aquitaine, II, 392.
Arabe employé dans l'ornementation, II, 131, not. 3; 465.
*Arabian Nights' Entertainments*, avec figures imprimées sur satin, II, 465.
Arabie (Soies, *paile*, *pfelle* d'), I, 60, 349, 372.
Araignées (Soie des), II, 207, not. 3.
*Arazzo*, *panno d'arazzo*, II, 386; 388, not. 2.
Arbalètes (Tenture de l'hôtel de Bohême brodée d'), II, 393.
Arbre de vie représenté sur un tapis de haute lisse, II, 481.
Arbres, arbustes retracés sur d'anciennes étoffes, I, 18; II, 164, not. 1; 203; 360, not. 3; 394, 453, 482.
*Arcage* (Or d'), I, 271, en note.
*Archangelus* (*S. Michael*). Étoffe apportée du paradis, II, 463.
Archers (Francs) portant le nom de leur bailliage ou une devise sur leurs habits, II, 118.
Arculf. Ce qu'il dit de l'un des suaires de Jésus-Christ, II, 94.
Ardel (Adam), brodeur du XVI^e siècle, II, 378.
Aredius. Étoffes de soie citées dans son testament, I, 68, not. 3
*Arest* (*Drap d'* ou *de l'*), I, 260, 300; II, 175, not. 2; 312, not. 2; 388, not. 2.
Areth. Voyez *Hárem*.

Argenteuil. Célèbre robe sans couture conservée dans cette abbaye, II, 96, 97.
Arithmétique. Sa représentation sur la robe d'Érec, II, 82.
Arles. Excellence de son kermès, II, 24, not. 1. — Proposition d'y établir des ateliers de soieries, 292.
Arménie. Étoffes de ce pays, II, 458. — Supériorité de son bougran, 34. — Ses fabriques de camelot, 43, 44.
Arménie (Grande). Siglatons de ce pays, I, 234.
*Armesino*, armoisin, espèce d'étoffe, II, 241, 242.
Armoiries de la corporation des fabricants de soieries, II, 301.
Arnault (Jean), ancien brodeur, II, 406, not. 2.
Arnoul (S.), évêque de Soissons. Détail donné dans sa vie des objets placés dans la bière d'un évêque, I, 454, not. 1.
Arnould, empereur d'Occident. Don d'étoffes au monastère de Saint-Emmeran de Ratisbonne, I, 181.
*Arrabe* (Arabie). Fréquentes mentions de l'or d'*Arrabe* ou *arrabis*, I, 271; II, 457.
*Arramas*, II, 170. Voyez *Mattabas*.
Arras. Article d'un synode de cette ville relatif aux peintures des églises, I, 25. — Tapisseries de haute lisse fabriquées dans cette ville et envoyées à Bajazet Ier, 98. — Ancienneté de ses fabriques, II, 388, 389. — Drap d'Arest identifié avec les tapisseries d'Arras, I, 260. — Œuvre, ouvrage, orfroi d'Arras, II, 389.
*Arras*, *Arras silk*, II, 311.
Arsacie. Voyez *Caswin*.
Arthur. Sa barbe destinée à ourler un manteau, I, 105.
Arthur, fils aîné de Henri VII. Étoffes offertes à ses funérailles en 1502, I, 146.
Arts (Les sept) retracés sur la robe d'Érec, II, 82-84.
Artumides. Cheval de ce héros couvert d'un blanc diapre, I, 238.
Artus (Thomas). Luxe de ce personnage, élu roi de l'Épinette en 1360, II, 265, not. 2.
Asbeste dans l'antiquité, II, 462.
Ascension (Représentation de l') sur d'anciennes étoffes, I, 24.
Asie. Lin et pourpre d'Asie importés en Angleterre, II, 307, not. 2. — État avancé de l'art de la broderie en Asie depuis l'antiquité, 332.
Assomption de la Vierge (L') retracée sur d'anciennes étoffes, I, 25; II, 363, not. 2.
Assomption. Anciens costumes de souverains russes conservés dans cette église, à Vladimir, II, 321, not. 2.
Assuérus. Voyez *Esther*.
Astronomie représentée sur la robe d'Érec, II, 83.
Astyrius place sous le corps de saint Martin un tissu précieux, I, 120.
*'Atabi*, espèce d'étoffe de soie fabriquée à Almeria, I, 290.
Athelstan. Patène de fabrique grecque offerte au tombeau de saint Cuthbert, II, 101.
Athènes (La duchesse d'). Legs de ses vêtements de mariage, II, 180, not. 1.
*Atlas* (satin), II, 222.
Attale, roi de Pergame, inventeur des étoffes d'or, I, 1.
Attar. Ce qu'il dit de la fabrication des étoffes dans l'île de Chypre, II, 45, 46.
Aubaine. Ouvriers en soie étrangers affranchis de ce droit, II, 274.
Aucapitaine (M. Henri). Mentions des tapisseries de Boussac, II, 424.
*Aufage*. Exemples et sens de ce mot, I, 345.
Auger. Méprise de ce commentateur, II, 423, not. 2.
Augustin (S.). Étoffe de prix sur sa tombe, I, 139.
Aumônières de soie, I, 102; II, 352. —

Ouvrières d'aumônières sarrazinoises à Paris au XIII^e siècle, 352, 353. — Aumônières d'outre-mer, 353.
Aurélien. Voyez *Paul Aurélien* (*S.*).
*Aurisamitum*, I, 171; II, 167, not. 4. Voyez *Samit*.
*Auroclavum*, étoffe d'or, I, 8.
Ausone. Épigrammes relatives à des vers tissés dans une robe, II, 111, 112.
Austremoine (S.), évêque d'Auvergne. Anecdote rapportée à son sujet par Grégoire de Tours, I, 135, 136.
Autel. Accès de l'autel interdit aux femmes, I, 178, en note.
Autriche. Tapisseries des princes de la maison d'Autriche, II, 482. Voyez *Marguerite*, *Philippe d'Autriche*.
Autun. Société de banque des Richardi opérant dans cette ville dès 1264, II, 311.
Auvergne. Voyez *Austremoine* (*S.*), *Gal* (*S.*).
Auxerre. Suaire, tunique de saint Germain conservés dans la cathédrale de cette ville, I, 43; II, 99. — Précieuse mitre de cette église, 366.
Avignon. Velours, brodeurs de cette ville, II, 212, 260. — Dais d'or et de velours fait à Avignon, 481.
Axamit (Pierre), Bohémien nommé par Æneas Sylvius Piccolomini, I, 168, not. 2.
*Axamitt*. Signification de ce mot, I, 168.
Aye d'Avignon assiste, sur un tapis, au combat de deux captifs, II, 142.
*Azeitoni*. Voyez *Aceytuni*.

## B

Baalbek (Étoffe de), I, 278.
Babou (Philibert), sieur de La Bourdaizière, directeur de la manufacture de Fontainebleau, II, 406.
Babylone. Tapis ras et veloutés fabriqués dans cette ville, II, 146, not. 1; 419, en note. — Les vaisseaux de Jacques Cœur y allaient chercher des marchandises, 191. — Ses broderies dans l'antiquité, 333.
Bacon (Francis Lord). Assertion relative aux fabriques de soie en Angleterre, II, 314.
*Badnah*. Robe du khalife ainsi nommée, I, 281.
Badouin, Baldouin (Claude), peintre, chargé des patrons des tapisseries de Fontainebleau, II, 407. — Signalé comme travaillant pour les fabriques de tentures, 485.
Baeza. Tapis fabriqués dans cette ville au XVI^e siècle, II, 384, 385.
Bagdad. Voyez *Baldaquin*, *Baudac*, *Mostarchid-Billah*, *Nac*, *Otâbi*, *Siklatoun*. — Couvertures de cheval tissées dans cette ville, I, 286, en note; 301, not. 4.
Baignequeval (J. B.), peintre employé par François I^er à la manufacture de tapisseries de Fontainebleau, II, 407.
Bailif (Melchior), marchand de Bruxelles, II, 400.
Bajazet I^er. Présents d'étoffes envoyés à ce prince en 1296, I, 97. — Il figure sur une tapisserie, II, 388.
*Balanquines*, I, 251, not. 2. Voyez *Baldaquin*.
*Baldacchini di seta*, I, 257.
*Baldakinus*, *baldekinus*, *baudekynus*, I, 129, not. 3; 252, 253, en note.
Baldaquin, baldekin, baldekyn, baudekin, baudequin, espèce d'étoffe, I, 12, 133, 251-258, 301; 351, en note; II, 116, not. 2; 306, 456.
*Baldicuarii*, brodeurs, II, 369.
*Baldinella*, espèce d'étoffe, II, 39.
Bamberg. Voyez *Gunther*.
Bancel (M.), de Saint-Chamond, réinvente en 1817 des tissus existant déjà dans le manuscrit de Théodulf, I, 71.
Bandes. Voyez *Barres*.
Bannière donnée par le pape Léon X à la ville de Zurich, II, 366.

Banquiers italiens. Réclamations de ceux de Lyon contre la prohibition des soieries étrangères, II, 295.
Baptême de J. C. retracé sur des voiles venant du pape Pascal et ailleurs, I, 23.
*Barbaria, barbaricus, barbaricarius.* Sens de ces mots, II, 332.
*Barbaricum* (*Opus*), II, 105, en note.
Barbarie. Les vaisseaux de Jacques Cœur y allaient, II, 191.
Barberousse. Voyez *Frédéric Barberousse.*
Barbiolette, animal de l'Inde, II, 83.
Barcelone. Velours de cette ville, II, 260.
Barracan. Pierre le Vénérable en interdit l'usage à ses moines, II, 35. — Mention de cette étoffe par de Thou, 37, not. 2; 461.
Barragan, espèce d'étoffe, I, 326, en note; II, 34. — Racine de ce mot, 37.
Barres ou bandes retracées sur les anciennes étoffes de soie, I, 19, 364, 366; II, 185.
Barthélemy de Longchamps, abbé de Saint-Laurent de Liége. Achat d'un baldaquin de soie en 1504, I, 257.
*Bas de saye*, ou *de soye*. Exemples et valeur de cette expression, II, 246, not. 2; 472.
Bas de soie en Angleterre, II, 315. — Bas de soie et d'estame sous Henri IV, 288, 289, 480.
Basaach (Bajazet Ier), I, 98.
Basilics représentés sur d'anciennes étoffes, I, 15.
Bassin (Or de), II, 190, en note.
Bataille. Voyez *Colin Bataille.*
*Baterie.* Chambre de taffetas pers de *baterie* à l'hôtel de Bohême, II, 481.
*Bateure* (Échiquier de) et de cristal, II, 480.
Battory (Gabriel), prince de Transylvanie. Présent d'une robe de drap d'or à l'empereur d'Allemagne en 1613, II, 328.
*Battu à or, d'or battu.* Voyez *Or.*
Batz. Fragment d'étole conservé dans cette île, II, 448.
Baucen (S. Henri de). Son corps enveloppé de spaddrapore, II, 252.
Baudac, Baudas, Baudrat (Bagdad). Étoffes de soie, nassit ou nécidj, et nac de cette ville, I, 262, 301, 302.
Baudoins, neveu de Charlemagne. Son cheval couvert d'un blanc diapre à carreaux, I, 239.
Baudouin Ier, roi de Jérusalem. Son corps cousu dans un cuir et enveloppé de tapis, II, 214, not. 3.
Baudouin, comte de Flandre, fouille des tombeaux et s'empare des soieries que l'on y avait déposées, I, 153, en note.
Bauduin de Sebourc. Épisode de ce roman, II, 90, 91.
*Bavella* (*Raso di*). Sorte de satin de Bruges, II, 301.
Bayeux. Tapisserie conservée dans cette ville, II, 77, 357. Voyez *Regnobert* (*S.*).
Bayonne. Riche drap d'or mis devant l'image de N. D. de cette ville, I, 186.
Béatrix, duchesse de Bourgogne. Son corps enseveli dans de la soie et de la serge, II, 214, not. 5.
Beaune (Jacques de), II, 280. Voyez *Semblançay* (*J. de Beaune, seigneur de*).
Beauvais (M. Camille), remercié dans la préface. — Réinventeur d'anciennes étoffes en 1820, I, 71.
Becket. Voyez *Thomas Becket.*
Bède (Le Vénérable). Pièces de soie mentionnées par cet écrivain, I, 62. — Pièce de soie destinée à envelopper ses reliques, II, 451.
Bégin (M. Émile). Description de la chape de Metz, I, 41.
Begon de Belin. Sa tombe couverte d'une étoffe de l'Inde, I, 142.
Behagle, fameux tapissier sous Louis XIV, II, 422.
Behaigne. Voyez *Bohême.*

Bel-oysel, nom d'une chape, II, 189, not. 1.
Belihilde, épouse de Childéric II, enterrée dans ses habits royaux, I, 154.
Belin (Antoine). Ses *Patrons*, II, 375.
Bellaguet (M.). Voyez *Contexta (auro)*.
Bellay (Martin du). Ce qu'il dit du luxe déployé au Camp du Drap d'or, II, 192, 193. — Passage relatif aux tapisseries dites *de Scipion*, II, 400.
Bellune. Nombre de pièces de soie annuellement achetées à Venise, II, 263.
*Bellut bellutado* (velours velouté), II, 718.
*Beme* (*Telæ de*), II, 471.
Benecke. Manière dont il traduit *pliat*, I, 270.
Benedetto Dei. Sortie contre les Vénitiens, I, 90, 91.
Bénédictins. Leur opinion sur l'identité du satallin et du satin; II, 229, not. 2. — Sur la dérivation de *tarantasmum* et de *sarantasmum*, 257, not. 1.
*Bénédikiy*, *bondokiy*, nom donné par Makrizy aux étoffes d'Europe importées en Égypte et dans le Levant, II, 442.
Bénévent. *Pailes* de cette ville, I, 305; II, 458.
Beni Suayd (Excellent lin de), I, 283, not. 5.
Benoît (S.). Étoffes qui décoraient le chemin par où il alla au ciel, II, 100.
Benoît III, pape. Parements d'autel et voiles dus à sa munificence, I, 7, 22, 23. — Tenture d'autel envoyée à ce pontife par Michel, fils de l'empereur Théophile, 64.
Benoît Biscop (S.), premier abbé de Wearmouth. Pièces de soie cédées au roi Egfrid, I, 62.
Berain. Tapisserie faite par Behagle sur ses dessins, II, 421, not. 2.
Bergame (Tapisseries de), II, 469, 484.
*Bergerie* (*La*), nom d'une tapisserie ancienne, II, 482.
Bernard (S.), premier abbé de Clairvaux. Ses reproches aux Templiers, I, 229, 230. — Ce qu'il dit du barragan, II, 36. — Sa chasuble, 317.
Bernard de Vallabrègue. Voyez *Vallabrègue* (*Bern. de*).
*Berniscrist*, espèce de tissu, I, 273, 274.
Bernward (S.). Sa chasuble en soie, I, 57, not. 6.
Berruier. Leur costume dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.
Berthe d'Aquitaine, fille de Pépin de France, fils de Louis le Débonnaire. Nappe d'autel donnée à l'église Saint-Étienne de Lyon, II, 463.
Bertin (S.) enseveli dans des étoffes de soie, I, 123, not. 2.
Besants dans le dessin des anciennes étoffes, II, 164, not. 1; 173, not. 3; 203; 237, not. 1.
Bêtes. Voyez *Animaux*.
Bethin Dathis, ou Dati, marchand de Lucques demeurant à Paris, II, 203; 207, not. 3.
Bettin (Barthélemi), marchand de Lucques demeurant à Bruges, II, 203, 204.
Beuves de Hantonne. Son *histoire* représentée sur un tapis, II, 392.
Bibars. Monnaies de ce sultan, II, 128.
Biche dans le dessin d'une ancienne chape, II, 232, not. 2
Bières décorées d'étoffes de prix, I, 130; II, 87, en note; 432.
Bièvre. Qualité spéciale attribuée aux eaux de cette rivière pour la teinture, II, 484.
Biface, espèce d'étoffe, I, 251.
Biffe de Provins à Naples en 1295, II, 471.
Bille, billette. Exemples et sens de ces mots, II, 115, 116, 463.
Binet (Étienne). *Essay des merveilles de nature*, etc., II, 378.
Bis. Exemples et sens de ce mot, I, 176, en note; II, 10, 11, 460.
Biscop. Voyez *Benoît Biscop* (*S.*).
Biset, espèce d'étoffe grossière, II, 61.

Bisette, bissarde, sorte de passement, I, 237, en note; II, 467.
*Bissino* ou *bisso*, sorte de toile de soie ou de lin très-fine, II, 301.
Bisterne, Biterne. Étoffes de ce pays, I, 306. — Étymologie de ce nom, 303, 304. — Juron *par le diable de Biterne*, *ibid.*
*Bition*, II, 448. Voyez *Blattu*.
Biville (Le B. Thomas de). Ses ornements sacerdotaux, II, 66; 68, en note.
Blanche (Symbolisme de la couleur), II, 66; 68, en note.
Blanche, reine de France. Son corps placé dans une bière ornée de soieries, II, 180, en note.
Blanche de Bourbon. Matelas et coussin de samit pour cette princesse, I, 197.
Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie. Son costume en drap d'or frisé et broché, II, 183.
Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe VI. Ses restes dans une litière parée d'étoffes d'or et de soie, I, 133.
Blanchet, espèce d'étoffe, II, 61.
Blason (Origine du), II, 127.
*Blatta*, *blatthin*, étoffe de pourpre, I, 8, 9. — *Blatthin* de Naples et de Byzance, *ibid.*, not. 4.
*Bleaunt*, *bleeaunt*, *bliaut*, *blihand*, *blyant*, *blyat*, espèce d'étoffe, I, 267-270.
Bliaut. Rapport de ce mot avec *blihand*, I, 269.
Blois. Doléance des fabricants de Tours aux états généraux de cette ville, II, 282. Voyez *Charles de Blois*.
Bocaran, bocorain, bogerant, boguerant, boquerant, bougeran, bougerant, bougherant, bouqueran, bouquerrant, etc., espèce d'étoffe, II, 29-34, 38, 460. — (Cendal, mantel), I, 30.
Boccace. Récit qu'il fait de l'ensevelissement d'un mort, I, 119.
Bochart (Samuel). Dissertation sur le mot *blatta*, II, 18, not. 2.
Bodin (J. F.). Méprise de cet écrivain au sujet du cendal, II, 266, not. 2.
Bœufs retracés sur d'anciennes étoffes, II, 190, en note.
Boffu, bofu, boufu, paille ou poille bofu, tissu de prix, I, 248-251, 258; 362, not. 1; II, 69; 78, not. 2.
Bohême. Tapisseries de l'hôtel de ce nom, II, 393, 480, 481.
Bol (Jean), signalé comme travaillant pour les fabriques de tentures, II, 485.
Boleslas, duc de Pologne. Présents envoyés à saint Othon, II, 327.
Boleyn (Anne de). Manteau et robe de nuit en *buckeram* de cette princesse, II, 32.
Bollandistes. Fausse interprétation du mot *cremesinum*, II, 260.
Bologne. Velours, satins, damas, taffetas, camelots, serges de cette ville, II, 226, 259. — Crêpes façon de Bologne, I, 243; 296, not. 4. — Étoffes unies, II, 260. — Ce que Jacques le Saige dit de Bologne, 261.
Bolonais. Achats de soie à Vérone, Vicence et Padoue, II, 285.
Bonet (S.). Sa chape miraculeuse, II, 99.
Boniface (S.) premier évêque de Mayence. Envoi de soieries et autres étoffes à des amis, II, 453, 454. — Il tonne contre les ornements des habits, 344, not. 1.
Bonirotte (Pierre). Tableau de l'Origine de la fabrication des étoffes de soie, à Lyon, en 1536, II, 270, not. 3.
Bonivent, Bonnevent (Bénévent). Étoffes de cette ville, I, 305.
Bonnet. Soutanes de velours de cet abbé, II, 468.
Bonneval (Serge de), II, 234.
Bonvisi, famille italienne de banquiers établie à Lyon et faisant des affaires en Angleterre, II, 278, 310.
*Boquerannus*, *bucarannum*, *buchiranum*, II, 31. Voyez *Bocaran*, etc.
*Bord*, vêtement à raies chez les Arabes, I, 370.

Bordeaux. Marchands génois de cette ville, I, 212, not. 1. — Société de banque des Richardi y opérant dès 1264, II, 311.
*Bordo*, espèce d'étoffe de prix, II, 301.
Boret, ouvriers en tapisseries, II, 410, not. 2.
Borghesano, inventeur des moulins à tordre en 1272, II, 301.
Boris Godounof. Draps d'or et d'argent donnés à Gustave Ericson, II, 328.
*Bornéo* (*Relation de l'île de*), par Fontenelle. Exemplaire de ce livre imprimé sur soie, II, 464.
*Bort*, *borte*, fort ruban de soie et d'or, I, 190, not. 3.
Bort, bourt. Exemples et sens de ces mots, II, 354.
*Boscherons* (*Chambre aux*), tapisserie de l'hôtel de Bohême, en 1408, II, 481.
Boucassin, espèce d'étoffe, II, 47.
Boukhara, ville de Tartarie, a donné son nom au bougran, II, 33.
Bourbon. Voyez *Blanche de Bourbon*.
Bourg (Les sieurs du), excellents ouvriers en soie, II, 291, not. 5; 420, en note. — (Du), célèbre tapissier, 409, 411, 412.
Bourges. Proposition d'y établir une manufacture de tapisseries, II, 484. Voyez *Eustadiole*, *Simonne de Gaules*.
Bourgogne. Description de la tente du duc de Bourgogne en 1393, I, 334, not. 2.
Bourguignon (Étienne le), brodeur du XIVe siècle, II, 484.
Bourguignons. Costume de ceux qui figurent dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.
Boursettes à reliques (Prix de deux), exécutées au XIVe siècle, II, 483.
Boutaric (Edgar). Explication de l'expression *battu à or*, II, 389, not. 4.
Brabançons. Costume de ceux qui figurent dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.
Brabant. Ornementation des médailles des ducs de Brabant et de Limbourg, II, 123. Voyez *Marie de Brabant*.
Branchages dans le dessin des étoffes, II, 187, not. 1; 305.
*Brandeum*, espèce de tissu de prix, I, 13; 122, not. 3.
Brantôme. Témoignage rendu à la supériorité des broderies de Milan, II, 368. — Détails sur des tapisseries de prix, 401.
Braques représentés sur des tentures de l'hôtel de Bohême, II, 481.
Bras représentés sur des tentures de l'hôtel de Bohême, II, 481.
Brelin, brenin (Drap d'or, chapes, chapelles de), II, 188, 189.
Bretagne. Voyez *Anne de Bretagne*.
Breton (Le). Voyez *Guillaume le Breton*.
Breuil (Du), peintre fameux sous Henri IV, II, 410.
Brice. Assertion relative à Pierre du Pont et à Simon Lourdet, II, 417.
Brichtmer. Ornement de soie complet donné à cet abbé par le roi Cnut, I, 185.
Briçonnet (Guillaume), commis par Louis XI pour surveiller les ouvriers en soie de Tours, II, 279.
Brie (Marchands italiens aux foires de), I, 211.
Brienne (Capture d'étoffes d'or et de soie en Palestine par le comte de), I, 60, en note.
— (Louis-Henri de Loménie, comte de). Passage relatif aux tapisseries du cardinal Mazarin, II, 421, 422, en note.
Brithnod, duc de Northumberland. Tapisseries sur laquelle étaient retracées ses actions, II, 339.
Brocadel, brocatel, brocatelle, tissu de soie, II, 203; 397, not. 1.
*Brocatello*, espèce de toile d'or, II, 301, 302.
*Broccame*, *broccati*, draps d'or, etc., II, 301.

Brocart (ital. et esp. *brocado*, catal. *brocat*), espèce d'étoffe, I, 369, not. 1; II, 43; 140, not. 2; 184, en note; 187, not. 10; 238; 261, not. 1; 321, 366; 422, en note; 452, 457, 465, 476. — Nombre des métiers employés à Almeria à tisser cette étoffe, I, 289. — Or et argent filés, II, 301, not. 2.
Broder. Étymologie de ce mot, II, 382.
Broderie. Antiquité de cet art, II, 329-337. — Variété des travaux de broderie et de tissage exécutés par les dames au moyen âge, 350-352. — Importance de cet art à la même époque, 353. — Ouvrages qui le concernent, 374-376.
Brodeurs. Éloges des brodeuses anglaises au XIe siècle, II, 338. — Brodeurs et brodeuses de Paris à la fin du XIIIe et plus tard, 349, 350. — Famille de brodeurs turcs donnée à Jean de Saintré, 371. — Brodeurs maures, turcs, persans, 373.
Bromton. Récit de la marche et du chargement d'une caravane en route pour Jérusalem, I, 59, 60.
Brotier. Mémoire sur les connaissances et l'usage de la soie chez les Romains, I, 4.
Bruges (satins de), II, 224, 225, 292, 299, 305, 469. — Draperie de cette ville, 62. — Tapisseries de Bruges, 421, not. 4.
Brunel (Louis), marchand de Lucques en 1383, II, 176.
Brunet (M. G.), de Bordeaux. Indications d'ouvrages imprimés sur soie, II, 464, 465.
Brunette, espèce d'étoffe, II, 8, 161, 471.
Bruno (S.). Sa chasuble, II, 317.
Bruxelles. Camelin de cette ville, II, 50. — Fabrique de tapisseries dites *de Bruxelles*, à Paris, au XVIIe siècle, 296. Voyez *Van Orley* (*Bernard*).
*Buckerame*, *buckeram* (bougran), II, 32; 34, not. 5.
Buffles retracés sur d'anciennes étoffes, I, 18.
*Buffudus*, *buffudum*, espèce d'étoffe, I, 362, not. 1.
Bulgarie. Influence du nom de ce pays sur celui du *bougran*, II, 33.
Bunel (Jacob), peintre d'Henri IV, II, 418.
Bureau, espèce d'étoffe, II, 8; 46, not. 4; 235, 472. — Origine de ce mot, 35, 36, en note.
*Burgenzæ telæ* (toiles de Bruges?), II, 471.
Burlamach. Encouragements accordés à cet Italien par Jacques Ier, roi d'Angleterre, II, 316.
Buron, ouvrier tapissier sous Louis XIV, II, 410, not. 2.
Butor. Description de la selle du cheval de ce héros de roman, II, 456.

## C

Cachenemis (Francisque), peintre employé aux patrons de la fabrique de tapisseries de Fontainebleau, II, 407.
Cacianfu, ville de Chine signalée par Marco Polo comme fabrique de soieries, I, 263, not. 3.
Caen (Serge de), II, 233, 234. — (Saie de), 471.
Caffa, ville et espèce d'étoffe, II, 225, 226, 470.
Caffard, caphart, mot par lequel on désignait une sorte de damas ou de satin, II, 215, 225, 292, 469.
Cahors (Drap de), II, 244.
Cahorsins, Cahursins, usuriers italiens, II, 311.
Caire (Le). Marché d'étoffes d'Europe dans cette ville, II, 442.
Calabre. Commerce des soieries dans ce pays, perdu au milieu du XIVe siècle, I, 280.
Calaman, duc de Cilicie, se rachète au

prix de cent cinquante robes de soie, II, 138.
*Calicud*, *calicut*, espèce d'étoffe de soie, II, 303.
Caligula (Chlamyde d'or de), I, 2, not. 3.
Calvin (J.) signale l'usage d'offrir des étoffes de soie aux reliques des saints, II, 453. — Indique ce que l'on entendait de son temps par le pays des Indes, 458. — Se moque des peintres qui donnaient à la Sainte Vierge une robe de drap d'or, 467.
*Camaca*, *Camboca* (*Pannus de*), camocas, camoquois, camoukas, espèce d'étoffe, II, 45, en note; 171-174; 213, not. 4; 466.
Cambalu (Pékin). Fabriques de drap d'or et de soie de cette ville, I, 315.
Cambrai (Camelin de), II, 50.
Camelin, espèce d'étoffe, II, 48-51, 161, 162, 471.
Cameline (Sauce), II, 49
Camelos, camelot, espèce d'étoffe, I, 206; II, 40-48, 292, 235, 236, 259, 292, 312, 323, 461, 466, 467.
*Camisialis*, *camisile*, *camisilus*, *camsilis*, étoffe de ces noms, en usage sous Charlemagne, II, 78, not. 1.
Camp du Drap d'or. Relations de cette entrevue célèbre, II, 468.
Campanie (Tentures de), II, 10.
Camus, l'un des entrepreneurs des manufactures de la place Royale, anobli par Henri IV, II, 294.
Can. Éléphants du grand khan couverts de housses historiées, I, 230.
Canards représentés sur d'anciennes étoffes de soie, I, 16, 37.
*Canceum*, *cangium*, *canzeum*, espèce d'étoffe, II, 57.
Cancil, toile de lin ou de chanvre, I, 208, en note.
Candie (Cendal de), I, 202, 209.
Cange (Charles du Fresne, sieur du). Opinion sur les mots *prasinovultim* et *milinovultim*, I, 9, not. 1. — Explication du mot *exarentasma*, 13. — Opinion sur l'identité du cendal avec le taffetas, 200. — Étymologie du mot *siglaton*, 235. — Conjecture au sujet du sens de *canceum*, II, 57. — Correction à opérer dans son Glossaire à ce qu'il dit du sens de *paliot*, 60. — Opinion sur la situation du pays de Tharse, 166. — Sur l'identité du zatouin et du satin, 171. — Erreur au sujet d'*ermisinus*, 241, not. 2. — Explication de l'*opus pulvinarium*, 361. — Opinion sur l'étymologie de *broder*, 382. — Traduction de *samit* et note sur ce mot, 453. — Observation sur le mot *bition*, 448.
Canino (Vêtements trouvés dans les grottes sépulcrales de), I, 121.
Canterbury. Voyez *Eudes*, *Florie*, *Siricius*, *Thomas* (*S.*).
*Canusina*. Laine désignée par cette épithète, II, 257, 258, en note.
*Capellotus* ou *Capellotum*, espèce d'étoffe, II, 40.
Caphart. Voyez *Caffard*.
Cappadoce. Tapis de feutre fait dans ce pays, II, 147.
Capparoni. Précieuse dalmatique donnée à ce personnage, I, 272.
*Cappicciola*, pou de soie, II, 302.
Captifs condamnés à tisser des étoffes de soie, I, 91, 92.
Carcassonne. Métiers à tisser de l'arsenal de cette ville, II, 350, not. 3.
*Carda*, *cardis*, espèce d'étoffe, II, 61.
Cardinaux. Couleur du costume de ces princes de l'Église, II, 26, not. 2; 350, 460.
Carlier (M. l'abbé), cité, I, 39.
Carloman, fils et successeur de Pépin. Offrande d'étoffes de prix à l'église où reposait le corps de saint Hubert. I, 180.
*Carmesi* (cramoisi), espèce d'étoffe, I, 369, not. 1. Voyez *Cramoisi*.
Carmoy (Charles), peintre employé à Fontainebleau, II, 407.

Carpentier (D.). Son opinion citée au sujet de la signification de *piscis*, I, 12, 13. — Conjecture relativement au drap d'Arest, 260. — Interprétation du mot *canceum*, II, 57. — Correction à opérer à son Glossaire relativement au sens de *paliot*, 60. — Étymologie de *tiercellus*, II, 214, not. 2. — Son opinion sur l'identité de *satallin* et de *sathanin*, 229, not. 2. — Erreur signalée, 241, not. 2.

Carreaux. Étoffes à carreaux disposés en échiquier, I, 360. — Velours à carreaux, II, 305.

Carrouges (Chasuble de), II, 366.

Carthage (Étoffes de), I, 312.

Cassanum (Cachan ou Kâchân), ville de Perse fameuse par son commerce d'étoffes de soie, II, 211, en note.

Cassaro (Soieries prises au sac de), I, 184.

Castel (Étienne), brodeur et valet de chambre du Dauphin au XIVe siècle, II, 352, not. 2; 483.

Castele (Castille). Étoffes de ce pays, I, 305.

Caswin (Fabrique d'étoffes d'or et de soie de), I, 316.

*Catablatius* (*Pannus*), *catablattinum*, *catablattion*, pourpre de la Chine, I, 12; 362, not. 1.

*Catafictum*, *catafittum*, espèce d'étoffe, I, 362, not. 1.

Catais, étoffe de soie de la Chine, I, 272.

*Catasfittulum*, espèce de tissu de prix, vraisemblablement apporté de la Chine, I, 13.

*Cataxamitum*, *catesamitum*, *cathasamitum*, *cathesamittum*, *cotsamit*, samit de la Chine, I, 362, en note; II, 5, not. 2; 454.

Catherine (Sainte). Son portrait en broderie, II, 364.

Catherine de Médicis. Faut-il attribuer à cette princesse le rétablissement de la manufacture de Tours? II, 280, 281. — Établissement de plusieurs ateliers de soieries à Orléans, 281. — Son talent comme brodeuse, 357.

Catin. Description de son costume par Mellin de Saint-Gelais, I, 197, 198.

Caucase. Étoffes précieuses de ce pays, I, 349.

Caumartin, le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la soie, II, 469.

Caumont (M. de). Erreurs commises par ce savant, I, 50, en note; 55, en note.

Cautin, évêque d'Issoire, fait couvrir de brillantes étoffes le tombeau de saint Austremoine, I, 135, 136.

Cavaliers retracés sur d'anciennes étoffes, I, 19; II, 165, en note; 358, not. 4.

Cavalli (Marino). Détails sur la manufacture de Tours en 1546, II, 280, 281.

Cayrins (Tapis), II, 413.

Cécile (Ste). Sa toilette funèbre, I, 121. — Son couronnement par un ange retracé sur d'anciennes étoffes, 26, 27.

Ceintures dites *impériales*, et autres, II, 106, en note, 107, 352.

Cendal, cendax, cendé, cendel, cendex, espèce d'étoffe, I, 87, not. 1; 160, 165, 166; 195, not. 1; 198-220, 232, 286; 295, not. 4; 324, 326, en note; 343, 355, 363; II, 22, not. 1; 27, 28, 30, 37, 41, 43; 87, en note; 96, 180, 181; 213, not. 4; 246, not. 2; 266, not. 2; 454, 455, 471. — (Demi-), espèce d'étoffe, I, 220.

*Cendalum*, *cendatum*, etc., I, 198, 199, en note. Voyez *Cendal*.

Cène (La) représentée sur d'anciennes étoffes et sur une tapisserie, I, 24; II, 363, 386.

Cerbon. Voyez *Robert de Cerbon*.

Cercles dans le dessin des anciennes étoffes, I, 54.

Cerfs représentés sur d'anciennes étoffes, II, 164, not. 1; 199, 481. — Têtes de cerfs sur d'autres, 213, en note.

Cesaile (Césarée). Étoffes de cette ville, I, 305.

Césaire (S.) interdit la broderie, certaines couvertures de lit et les tapis brodés aux religieuses vivant sous sa règle, II, 344.

Chainse, chainsil, chamsil. Exemples et signification de ces mots, I, 208, not. 1; 357.

Châlons (Tombe magnifique de la cathédrale de), I, 48. — (Thomas de), brodeur et *coustepointier* du roi au XIVe siècle, II, 356, not. 1; 477. — (Hugues Ier de), évêque d'Auxerre. Ses ornements pontificaux, 358.

*Chambre aux boscherons* (*La*). Voyez *Boscherons* (*La chambre aux*).

Chambres peintes en or et en azur, II, 153, not. 5; 155, 466.

Chamellos (camelots), II, 45, en note.

Champagne. Fabrication de soieries dans cette province à la fin du XIVe siècle; erreur à cet égard, I, 97. — Italiens à ses foires, 211. — Indication précieuse pour leur historien, II, 318, not. 2. Voyez *Philippe de Champagne*.

Champenois. Costumes de ceux qui figurent dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.

Champoiseau (M.). Son mémoire sur l'origine de l'industrie séricicole en Touraine, etc., II, 278, not. 2.

Chandos (Jean). Devise brodée de ce seigneur, II, 365.

Changeantes (Étoffes), II, 57, 58, 71; 72, en note; 222, not. 4; 305.

Chapelle (La Sainte-). Voyez *Sainte-Chapelle* (*La*).

Chardons dans le dessin d'anciennes étoffes, II, 186.

*Charge* de la façon de Caen, I, 99, not. 3; II, 450. Voyez *Serge*.

Charité (Dame). Son image retracée sur un ciel de satin, II, 402.

Charlemagne. Sa châsse à Aix-la-Chapelle, I, 33. — Présents d'Haroun-el-Raschid à cet empereur, 41, 160. — Chape dite *de Charlemagne*, 40-43. — Tour joué à un évêque, 59. — Monastère de Sainte-Marie fondé à Jérusalem, 60. — Simplicité de son costume, 65. — Grand nombre de vêtements sacerdotaux donnés aux cités archiépiscopales, 66, not. 1. — Tuniques dites *de Charlemagne*, 82, 83. — Manteau nommé de même, 86. — Éducation de ses filles, 93. — Il fait envelopper de cuir les corps de Roland, d'Olivier et de Turpin, 118, en note. — Son costume, 160, not. 2. — Traits de sa vie retracés sur des tapis, II, 391, 481. — Salle dite *de Charlemagne*, à l'hôtel Saint-Paul, 391, 392, en note. — Suite d'ornements sacerdotaux appelée *la chappelle de Charlemaigne*, I, 83, en note.

Charles V, roi de France. Chapelles de ce roi décorées de griffons, I, 15, not. 1. — Samits d'estive de son inventaire, 111, not. 2. — Courtines d'autel, 114. — Ses chapelles en diapre de diverses couleurs, 241. — Étoffes rayées, *touailles* de son inventaire, 366, 367. — Courte-pointe de bougran piquée qui lui appartenait, II, 30, 31. — Camelots de son inventaire, 41. — Étoffes avec inscriptions arabes, 121, not. 3. — Ciel de drap d'or sur sa tête en 1389, 136, en note. — Ses *touailles* à raies de soie, 258. — Broderies mentionnées dans son inventaire, 362. — Tableaux portatifs à l'aiguille que l'on y trouve, 384, 385.

Charles VI. Entrée à Montpellier en 1371, sous un riche dais, I, 129, not. 3. — Draps d'or et ornements donnés par ses exécuteurs testamentaires à l'église de Saint-Denis, 185, 186. — Chapelles de diapre noir et de vermeil, 241. — Il se vêt de pourpre, II, 19. — Rues de Paris tendues à son entrée en 1380, 131. — Entrée à Lyon sous un poêle de drap d'or, 179, not. 1. — Sa chlamyde impériale en 1389, 220, en note. — Ses chemises de soie,

253, 254. — Ornements brodés donnés au roi d'Angleterre, 363. — Ornements de son inventaire, 363, 364.
Charles VII. Drap d'or sur velours cramoisi et drap d'or de velours bleu placés sur son corps, II, 179, not. 4; 180; 199, en note; 200. — Couverture du chariot de son convoi funèbre, 180. — Il se montre sur un cheval couvert de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, 204, 205. — Entrée à Montpellier, en 1389, sous un pavillon de drap d'or ourlé de sathanin bleu, 228. — Béguin en toile de soie pour ce roi, 256. — Inutilité des lois somptuaires sous ce prince, 265, not. 2.—Riche chape exécutée pour lui par Colin Jolye, à Poitiers, 265.
Charles VIII. Rues de Troyes tendues à son entrée en 1486, II, 131. — Décoration des bateaux envoyés au-devant de lui à son entrée à Venise, 136, en note. — Luxe d'habits des Lucquois à son entrée dans leur ville, 262, not. 3. — Ordonnance de ce prince en partie relative au luxe des habits, 265, not. 2. — Ordonnance relative aux étoffes de soie fabriquées à Lyon, 273. — Confirmation des lettres patentes données en 1480 en faveur des ouvriers en soie de Tours, 279, 280.
Charles IX. Confirmation des priviléges accordés par François Ier aux ouvriers de soie étrangers et à la manufacture lyonnaise, II, 274, 275.
Charles IV. Ciel de drap d'or sur la tête de ce prince en 1378, II, 136, en note.
Charles-Quint. Sa cotte d'armes en soie *goutée* d'or, I, 228. — Son costume en 1556, II, 202, not. 1. — Luxe de ses soldats, *ibid.*, not. 3. — Tapisseries représentant ses conquêtes, 398.
Charles de Blois. Son pourpoint, I, 49, not. 5; II, 449, 450. — Le comte de Montfort le fait couvrir d'un drap d'or, I, 128.
Charles, duc d'Orléans. Chanson brodée sur sa robe, II, 110, 111.
Charles le Chauve. Sa calotte en soie, I, 125, not. 2. — Don d'une chasuble appelée *Orbis terrarum* à l'église de Saint-Denis, II, 56, 347.
Charles le Mauvais, roi de Navarre, refuse le dais qui lui est offert à Montpellier en 1371, I, 129.
Charles le Téméraire. Tables d'autel brodées de son inventaire, II, 364.
Chartier (Alain). Sa sépulture décrite par le roi René, II, 451.
Chartres (Voile de la Vierge conservé à), I, 50, not. 2. Voyez *Foucher de Chartres*.
Chas-Murathes. Voyez *Ouzoun-Haçan*.
*Chasse* (*La*), tapisserie de l'hôtel de Bohême ainsi appelée, II, 482.
Chasteauneuf (Mme de). Pierre du Pont travaille pour elle comme enlumineur, II, 417.
Chausses au moyen âge, I, 225-227.
*Chekelatoun*, I, 225. Voyez *Siglaton*.
Chemise de J. C. conservée à Rome, II, 463.
Chemises de soie, II, 253-256.
Chenilles. Étoffe fabriquée par ces insectes, II, 469.
Chesil (Chince de), I, 308. Voyez *Cancil*.
*Chevalier au Lion* (*Le*). Curieuses citations de ce roman, I, 92, 93.
Chevance (Jehan), tapissier en 1424, II, 406, not. 1.
Cheveux (Anciens ouvrages, rubans en soie, en or et en), I, 103, 104. — (Chemise de soie, cousue et brodée en), 104. — (Manche de soie brodée en or et en), 104, 105.
Chevrons dans le dessin des étoffes, II, 187, not. 1.
Chiens représentés sur d'anciennes étoffes, II, 199. — Laisses de chiens de chasse brodées, 477.
Chigaton de Lucques, I, 236. Voyez *Siglaton*.

Chigi (Le cardinal). Audience accordée à ce prélat par Louis XIV, représentée en tapisserie, II, 482.
Childebert. Coupes de l'*œuvre Salomon* rapportées d'Espagne par ce prince, II, 102, en note.
Childéric. Son vêtement mortuaire, I, 121.
Childéric II enterré dans ses habits royaux, I, 154.
Chilpéric enseveli dans ses plus riches habits, I, 154.
Chine (Crêpe de), I, 70, 270; II, 454. — Cendal de ce pays, I, 209. — Étoffes chinoises, 313. — Brocart, soieries de la Chine, II, 58, en note; 132, not. 1. — Taffetas de ce pays, 239. — Pourpre de la Chine importée en Angleterre, 308. — Tapis de la Chine, 420.
Chinon (Chape conservée dans l'église de Saint-Étienne de), I, 40, 50.
Chipholignie, II, 74. Voyez *Zante*.
Chrestien de Troyes. Description d'une selle de prix, ouvrage d'un artiste grec, II, 103; 104, en note.
Chronique du Religieux de S.-Denys. Erreur du traducteur, II, 381, 382.
*Chrysoclavum*, étoffe d'or, I, 8.
Chrysogone. Son corps enveloppé dans un tissu d'or et de soie, I, 121.
Chrysostome (S. Jean) représente Théodose comme revêtu de robes de soie décorées de dragons, I, 32. — Citations de deux de ses homélies relatives aux voleurs de tombeaux, 148, 149. — Il reproche à ses contemporains le luxe de leurs chaussures, 227.
Chute Clare, de Florence, marchand de cendal, I, 211.
Chypre. Draps d'or de cette île, I, 306-308; II, 189, not. 1; 458. — Bougran, 34. — Camelot, 44-46. — Camocas, 174. — Or de Chypre, 189, not. 2; 232, not. 2; 333, 463, 467, 471, 478, 480, 483. — Velours, 210. — Satin, 226. — Drap de Chypre, 342, not. 5. Voyez *Isaac*, *Jean III*, *Opus Cyprense*.
Ciampini. Métier à tisser antique publié par ce savant, I, 94.
*Cibanum*. Sens de ce mot, I, 352; II, 444.
Cicogna (Girolamo), habile brodeur, II, 367.
Cid. Sa coiffe en *escarin de pro*, I, 247. — Riches draps d'or, de soie et de pierreries, dont était couvert un banc gagné par ce héros, 296.
Ciglaton, cisclato, cisclaton, II, 35, not. 1; 114, not. 2. Voyez *Siglate*.
Cilicie. Bonté de la cochenille récoltée dans ce pays, II, 24, not. 1.
Cilofida, nom de l'auteur du saint Suaire, II, 93, 94.
Cinghianfu, cité de Chine signalée comme fabrique de soieries, I, 263, not. 3.
*Circumrotata*, épithète donnée à des étoffes, I, 54.
*Cisamus*, espèce de fourrure, II, 22, not. 1.
Cité des Dames. Tapisseries de ce nom, II, 385, 397.
Cîteaux. La réforme en exclut les images tissues en soie et en or, II, 163.
Ciudat de Frioli (Hieron. da). Son *Triompho di lavori*, etc., II, 375.
Clarmondine. Couleur problématique de ses habits, II, 72.
Claudia (Étoffes trouvées dans les tombeaux de la voie), I, 120, 121.
Claudien. Extrait de son poëme sur l'Enlèvement de Proserpine, II, 333, 334.
Clavijo (Ruy Gonzalez de). Ce qu'il dit de la robe attribuée à J. C., conservée à Constantinople en 1403, II, 96, 97. — Passage relatif à une sépulture couverte d'un drap de soie, 452.
Clémence de Hongrie. Legs de son lit à l'Hôtel-Dieu de Paris, II, 144. — Ses dispositions relativement à l'enterrement de son cœur, *ibid.* — Robe de cette princesse en soie d'Irlande, 244.

Clément VII reçoit de François Ier une riche tapisserie, II, 386.
Clermont. Chape miraculeuse de S. Bonet conservée dans cette ville, II, 99. — (Jean de). Devise brodée de ce seigneur, 365.
Clochettes dans la décoration des vêtements, II, 108, 109, en note; 463.
Clorinda, reine des bergers. Son costume, I, 193.
Clotilde, femme de Clovis. Église mérovingienne décorée de voiles et de tentures par cette princesse, I, 72.
Cloud (S.) renonce aux robes de soie, I, 68.
Cloveshoe. Disposition du concile de Cloveshoe relative au tissage et à la décoration des habits mondains dans les monastères, II, 344, not. 1.
Cluny. Rente annuelle d'un samit à l'abbé de Cluny, I, 186, 187. — Restes d'habits d'un évêque du XIIIe siècle conservés à l'hôtel de ce nom, II, 452, 453.
Cnut le Danois. Étoffes de prix mentionnées dans une lettre de ce prince, I, 62. — Riche poêle donné à la tombe d'Edmond Côte de Fer, 139; II, 349.
Cœur. Étoffes sur les cœurs à leur enterrement, II, 144, 145, en note.
Cœur (Henri), évêque de Dol au XIVe siècle. Peinture d'un porche élevé par ce prélat, II, 449.
— (Jacques). Son commerce de draps d'or et de soie, II, 191.
Coggeshale (Raoul de). Voyez *Raoul de Coggeshale.*
Coiffe. Racine de ce mot, II, 38.
Cointir, cointoier. Sens de ces mots, II, 352.
Cointise, I, 101.
Coire (Chasuble en soie de la cathédrale de), I, 58, 59, en note.
Coislin. Ce que dit Saint-Simon de la simplicité du costume du cardinal de ce nom, II, 468.
Colin Bataille, tapissier de la fin du XIVe siècle, II, 391, 392.
Colin Jolye. Chape de Charles VII exécutée par ce brodeur, II, 385.
Cologne. Offrande à cette église, par Henri VIII, de trois baldaquins très-précieux, I, 253.
Colomban (S.) mis au tombeau dans une étoffe très-fine, I, 122.
Colombe (Ste). Son suaire conservé à Sens, I, 39.
Colombiere (W. de la). Méprise relativement au samit, II, 266, not. 2.
Colonne. Parements des sépulcres des membres de cette maison, II, 217, not. 5.
Coltre, cote, coulte-pointe, coutepointe, *cultra puncta* (courte-pointe), I, 250; II, 30, 142, 143, 145, 471, 477. — *Coustes champenoises*, 184, en note.
Comans (Marc de), habile tapissier, II, 421.
Côme. L'art de la soierie passe dans ce pays au XIVe siècle, II, 316.
Côme de Médicis. Tapisseries exécutées pour lui d'après des dessins de plusieurs artistes, II, 386, not. 1. — Il introduit à Florence l'industrie des tapisseries, *ibid.*
Côme et Damien (SS.). Leurs portraits retracés sur d'anciennes étoffes, I, 27.
Commains (Comans). Détails sur ce peuple, II, 455.
Commercy. Camelin de cette ville, II, 50.
Commode. Habits de soie brochés d'or remarqués à la vente de son mobilier, I, 7. — Il se montre en public avec des toges de pourpre brochées d'or, *ibid.*, not. 2.
Comum, ville de Perse fameuse par son commerce de soieries, II, 211, en note.
Condé. Tenture de l'hôtel de ce nom peinte sur toile d'argent, II, 408.
Conrad de Würtzburg, poëte allemand du XIIIe siècle. Ce qu'il dit du vêtement d'Hélène, II, 59. — Description

du voile et du manteau d'Hélène, 70-72.
Constance, femme du roi Robert. Chasuble de pourpre et aube données par cette princesse à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, II, 149.
Constances (La chapelle de), suite d'ornements sacerdotaux appartenant à Charles V, I, 15, not. 1.
Constant. Pièce de drap d'or offerte sur l'autel de Saint-Pierre en 663, I, 173, 174.
Constantin. Don d'une robe d'or à un évêque de Jérusalem, I, 187, not. 3.
Constantin Porphyrogénète. Mention de robes décorées de paons, I, 52. — Présents d'étoffes à Olga, aux dames de la cour et à quarante-quatre négociants russes, II, 319.
Constantin X. Envoi à Robert, roi de France, d'une multitude d'étoffes de soie, II, 56, not. 2.
Constantinople. Abondance de soieries trouvées à la prise de cette ville en 1204, I, 163. — Diapre, courte-pointe de boffu faits à Constantinople, 240, 250. — Ornements en soie de cette ville, 308-310. — Négociants russes qui s'y trouvaient en 955, II, 319. — La cour de France y fait broder ses plus beaux habits, 373.
Constentinas, coustentin, espèce d'étoffe, I, 162, 163.
*Constitutionnel* (*Le*). Article de ce journal relatif au Ier vol. de ces Recherches, II, 441-445.
Contarini. Renseignements sur le commerce de soieries des Orientaux avec les Russes, II, 476.
Conte (Panthaleon), brodeur italien amené d'Italie avec sa femme par Charles VIII, II, 368.
*Contexta* (*Auro*). Traduction fautive de cette expression, II, 392, not. 2.
Contrai (drap de Courtrai), I, 325.
Copas, compas. Exemples et sens de ces mots, II, 186, not. 2; 472.
Coqs retracés sur d'anciennes étoffes, II, 165, en note.
Coquets (Velours), II, 206, 207, en note; 212.
Corbaran. Voyez *Kerbogah*.
Corbie (Jean de), brodeur du XIVe siècle, II, 483.
Corbinien (S.). Voile étendu sur son corps, suaire posé sur sa tête, I, 127.
Corinthiens retenus en Sicile par Roger Ier, I, 74.
Cormos sur l'Océan (Ormus à l'entrée du golfe Persique), grand entrepôt des étoffes de l'Inde, I, 333, 334.
Cornille. Voyez *Raymond de Cornille*.
Cornut. Voyez *Gautier Cornut*.
Cote, couste, coute. Voyez *Coltre*.
Cotsamit (samit de la Chine), I, 196, not. 1; II, 454. Voyez *Catasamitum*.
Cottard (Jacques), marchand tapissier, bourgeois de Paris, II, 415, en note.
Couke, peintre d'Alost, monte une fabrique de tapisseries de haute lisse à Constantinople, II, 124, not. 4. Voyez *Koeck*.
Couleur (Draps désignés par leur), I, 242.
*Couronnement* (Tapis dit *du*), à l'hôtel de Bohême, au XVe siècle, II, 481.
Courpalay (Pierre II de), abbé de Saint-Germain-des-Prés. Étoffe tissue de soie et d'or qui enveloppait ses restes, I, 51, not. 2.
Courtines d'autel décrites dans l'inventaire de Charles V, I, 114. — Courtine de la reine Sybille, II, 105, 106. — Envoyée par Sémiramis, 146. — Représentant un combat, 150.
Coussins. Habitude d'en placer sous la tête des morts considérables, II, 113, not. 2.
Coustentin. Voyez *Constentinas*.
Couvents. Manufactures d'ornements d'église qui s'y trouvaient, broderies que l'on y exécutait, II, 344-346.
Cramoisi, *cremesino*. Provenance et usage de ce mot, II, 260, 473, 474. —

Étoffe ainsi nommée à cause de sa couleur, 261, not. 1; 363.
Credo (Tapisseries du), II, 384. — (*Histoire* du), à douze prophètes et à douze apôtres, sur un tapis, 392. — Tapis des credo, de l'*istoire du grant credo*, 381.
Crefeld. Exposition, dans cette ville, d'anciens ornements sacerdotaux, II, 317.
Creman. Dames et demoiselles de ce royaume habituées à broder, II, 371.
Crenets (Les), nom d'une chapelle de la cathédrale d'Auxerre, II, 232, not. 2.
Crêpe, II, 242, 243. Voyez *Chine*.
Crépir. Étymologie de ce verbe, II, 242, not. 3.
Croisetes (Jean de), tapissier sarrazinois, demeurant à Arras, II, 391.
Croisettes dans le dessin des étoffes, II, 358.
Croissants représentés sur d'anciens tissus, II, 165, en note; 173, not. 3; 230.
Croix dans le dessin d'anciennes étoffes, I, 361, not. 2.
Croix (De la), brodeur du roi au XVII^e siècle, II, 378. — (Simon de la), réparateur de la tapisserie de Charles d'Orléans, 405, 482, 483.
Crombin (Nicaise de), tapissier d'Anne de Bretagne, II, 406, not. 1.
Croyland. Don à ce monastère de plusieurs manteaux de couronnement de rois saxons, I, 181. Voyez *Egelric*. — *Ibi et ubi*, chape de cette abbaye, II, 56.
Cuir. Ensevelissement dans du cuir, I, 116-118. — Broderies sur cuir des Turcs et des Maures d'Afrique, II, 373. — Cuir de lion. Voyez *Lion*.
*Culcitra pincta, cultra* (courte-pointe), II, 33, not. 4; 87, not. 1.
Cumans, II, 420, en note. Voyez *Comans*.
Cunégonde. Elle fonde, avec son mari Tragebodon, une redevance de soieries en faveur de l'abbaye de Fulde, I, 189.
Cuthbert (S.), évêque de Durham. Soieries trouvées dans son tombeau, I, 35-38, 155. — Sa châsse tapissée de toile cirée, 119, en note. — Étoffes de prix employées dans sa translation, 128. — Poêles sur sa sépulture à Durham, 141. — Patène de fabrique grecque offerte à son tombeau, II, 101. — Étole et manipule brodées pour ce saint par sainte Etheldreda, 338, 339.
Cybar (S.). Voyez *Eparchius* (*S.*).
Cyclades. Étoffes de ces îles apportées en Flandre, I, 235.
*Cyclas*. Signification de ce mot dans l'antiquité et pendant le moyen âge, I, 235, en note.
*Cyprense opus*, II, 336, 371.
Cyrus. Tapis d'étoffe de Babylone sur lequel était déposé son corps, II, 419, en note.

## D

Dabik, ville d'Égypte. Célébrité de ses étoffes, I, 281, 282.
Dabiky, étoffe à fleurs d'or, I, 282; 289, not. 1; II, 458.
Dagobert. Riches tentures données par ce prince à l'église de Saint-Denis, I, 7. — Ses ossements enveloppés d'une étoffe de soie, 125.
Dais à clochettes, I, 129, not. 2; 130.
Damas. Baldaquin de soie de cette ville, I, 254. — Étoffes de soie qui en venaient, 310, 311; II, 218. — Lettres, ouvrage, œuvre de Damas, I, 312, en note; II, 172, not. 3; 219, not. 1; 475. — Son nom, source des mots *camocas*, *mocade* et *moquette*, 174. — Or de Damas, 189, not. 1; 190, en note. — Drap de Damas, 201, 214; 216, not. 4; 314, 321.

Damas, espèce d'étoffe, I, 325, 368; II, 48, 184; 189, not. 1; 214, 220; 225, not. 4; 226; 234, not. 4; 244, not. 4; 259; 261, not. 1; 276, 279, 292, 305, 306, 324; 325, not. 3; 326, not. 1; 368, not. 2; 379; 386, not. 1; 467; 482. — Damas caffart, 469.

Dames qui jouent de la harpe, représentées sur une chambre de haute lisse, II, 481.

Dami, espèce d'étoffe, II, 35, not. 1.

Damico. Voyez *Geoffroi Damico*.

Damien (S.). Voyez *Côme*.

Damien. Voyez *Pierre Damien*.

Damiette. Célébrité des étoffes de cette ville, I, 280, 281, 283.

Daniel dans la fosse aux lions représenté sur d'anciennes étoffes, I, 22.

David. Cuirasses de sa fabrique, richesses de ce roi, II, 105, 106, en note. — Représentation de ce prince sur une table d'autel, 364. — Traits de sa vie sur une tapisserie du château d'Amboise, 397.

Defrémery (M. C.), remercié dans la dédicace. — Ses observations sur le tom. Ier de ces Recherches, II, 441-445.

Dei. Voyez *Benedetto Dei*.

Dejans. Voyez *Jans*.

Delamare. Étrange assertion de cet écrivain sur la prétendue rareté des étoffes de soie avant la fin du xve siècle, II, 264, 265.

Delisle (M. Léopold). Mémoire sur les attaches d'un sceau de Richard Ier, II, 351.

Delorme (Philibert), directeur de l'atelier de tapisseries de Fontainebleau, II, 409.

Demase (Or de), II, 190, en note.

Démétrius Poliorcètes Son vêtement relevé d'étoiles, II, 15.

Demi-satin. Voyez *Satin*.

Dendre (Cendal de), I, 210, en note.

Denis (S.). Poêle étendu sur son sépulcre, I, 137. — Pourpre sanguine envoyée pour envelopper ses restes, II, 12, not. 8.

Denisot (André), ouvrier tapissier de Tours, II, 396.

Dentelles. Ce que l'on entendait en 1602 par *dentelle*, date des plus anciennes, II, 378-380. — Dentelles d'or et d'argent, 379. — Établissement de la première fabrique à Paris, ou plutôt au Puy en Velay, 380, 479, 480. — Commerce de dentelles à Paris, sous Louis XIV, 479.

Desbordes (Mlle), à Saint-Chaumont, II, 381.

Descente du Saint-Esprit sur les apôtres retracée sur un ancien ornement de soie, I, 24.

Deschamps. Voyez *Eustache Deschamps*. — (Guillemin), tapissier en 1424, II, 406, not. 1.

Desiderius, abbé du Mont-Cassin, achète en 1067 vingt pièces d'étoffe de soie pour en faire présent à l'empereur Henri IV, I, 11. — Rachète les ornements du pape Victor II, 107.

Desmarest. Mémoire sur les sépultures de Saint-Germain-des-Prés, cité et examiné, I, 51, 52, en note.

Dessins des étoffes de soie nommées dans les Vies des papes d'Anastase le Bibliothécaire, I, 14-19.

*Diapistus*, *dyapistin*, espèce d'étoffe de prix, I, 14, 81, 107.

Diapre, diaspre, dyaspre, espèce d'étoffe précieuse, I, 206, 236-241, 258; II, 38.

Diapré, espèce de drap, I, 241. — Sens exact de ce mot, 244, en note. — Draps diaprés, 243.

*Diarhodon*, étoffe fabriquée à Palerme en 1189, I, 81. — Étoffe de la chapelle des rois de Sicile en 1309, 362, not. 1.

*Diasperus*, *diasprus*, espèce d'étoffe, I, 236, en note; 241, not. 6; 326, en note; 362, not. 1; II, 107, not. 4. Voyez *Diapre*.

Diba, brocart fameux qui se fabriquait autrefois à Venise, I, 251.
*Dibah, dibáj, dibádj*. Sens de ces mots, I, 250, 289.
*Dibujar, dibujo*. Étymologie de ces mots, I, 251.
Dicet. Voyez *Raoul de Dicet*.
Diennys ou Dionys. Voyez *Alain Diennys*.
Dieu le Père. Sa représentation sur une chasuble, II, 347; — sur un ciel de tapisserie et sur un tapis, 385.
Dieudonné (*Histoire* de) sur un tapis de haute lisse, II, 392.
*Dimite, dimito, dimitum, dimity*, espèces d'étoffe, I, 171, 172; II, 96, 97, en note; 362, not. 1.
Dioclétien. Voile de pourpre étendu ou suspendu sur sa tombe, I, 135.
Diodore de Sicile. Ce qu'il dit des vêtements rayés des Gaulois, I, 369, 370.
*Dirodinum, dirotanum*, tissu de prix rose foncé, I, 12.
*Diventum*, espèce de tissu précieux, I, 13.
Djem. Voyez *Zizim*.
Domaïrah, ville d'Égypte. Célébrité de ses étoffes, I, 181.
Domasque, I, 311; II, 216. Voyez *Damas*.
Dominique (S.). Sa chasuble à Toulouse, I, 52; II, 362.
Donas. Voyez *Damas*.
Donat, Donato. Il interdit l'exercice de la broderie à ses religieuses, II, 344, not. 1. — Suite de vingt dessins empruntés à l'histoire de sa vie et destinés à être brodés, 368.
Doria (André). Quadrirème de sa flotte ornée de soieries; son logis décoré de même, II, 200, not. 2.
Dormants (Les sept) à Éphèse. Étoffes de soie qui les couvraient, eux ou leurs tombeaux, I, 148, not. 2.
*Dorrâah*. Étymologie de ce mot, I, 161, not. 1.
Dotel, marchand tapissier sous Louis XIII, II, 410, not. 2.
Douai. Drap vert de cette ville, II, 62, 471.
Douanes. Plaintes de Laffemas contre les fermiers ou inventeurs de douanes à Lyon, II, 287. — Réclamations des fermiers de cette ville contre la prohibition des soieries étrangères, 295.
Douët-d'Arcq (M.). Opinion sur l'identité du zatouin et du satin, II, 171. — Explication de l'expression *battu à or*, 389, not. 4.
Dourdan. Fabriques de bas de soie et d'estame de cette ville, II, 289.
Dourdan, Dourdin (Jacques), tapissier de la fin du XIVe siècle, II, 392.
Dragon. Représentation de cet animal, II, 135, en note; 307, not. 1.
*Dramiosyricæ*, épithète de certaines étoffes de soie mêlées de coton ou de lin, II, 5.
Drap. Sens de ce mot dans nos anciens auteurs, I, 275.
Drap brun, drap d'or à images qui faisait partie des chapelles de Charles VI, II, 179.
Drap d'argent, II, 193, 221; 265, not. 2; 273, 278, 283, 287, 304, 322. — Identité du camocas avec cette étoffe, 466.
Drap d'or, I, 87, not. 1; II, 130, 134; 136, not. 1; 140, 143; 145, en note; 174-193, 199; 234, not. 4; 263; 265, not. 2; 271-273, 278, 279, 283, 285, 287; 299, not. 3; 304, 305; 308, not. 4; 310, 314, 322-324, 327, 328, 358; 386, not. 1; 393, 396, 399, 459, 466-468, 471, 482. — Prêt de draps d'or en certaines occasions, 175, not. 1. — Drap d'or faux, 193. Voyez *Chypre*.
Droguet. Étymologie de ce mot, II, 244.
Drontheim. Voyez *Olaf II*.
Dubreuil (Le P.). *La Perspective practique*, II, 378.
Dumont (Mme), élève à Paris la pre-

mière fabrique de dentelles, II, 380.
Dunder (N. J.). Annonce de son ouvrage sur la soie, II, 318, not. 1.
*Dunelmense* (*Opus*), II, 338, en note.
Dunstan (S.). Il trace le dessin des broderies d'un vêtement sacerdotal, II, 339. — Sa chasuble, *ibid.*, not. 3.
Duran ou Moran, brodeur fameux, II, 366.
Durand (M. J. G.). Article sur le tom. Ier de ces Recherches, II, 445, 446.
Durer (Albert). Tapisseries du roi exécutées sur les dessins de ce maître, II, 484.
Durham. Voyez *Cuthbert* (*S.*).
*Dusturin*, espèce d'étoffe, I, 362, not. 1.
*Dyaper Work* (Nappes appelées *of*), I, 241.
*Dyapistin*. Voyez *Diapistus*.
Dyaspmel, dyaspinel, espèce d'étoffe, I, 244.

## E

Eadgith (Ste), fille du roi Edgar. Son goût pour les habits tissus ou brodés d'or, I, 181, not. 4.
Ebbe (Chasuble de S.), I, 57, not. 3.
Ebn-Djobaïr. Détails sur l'atelier de soieries du palais de Palerme, I, 76, not. 3. – Détails sur le costume des dames de Palerme, 79. — Renseignements sur Guillaume II, roi de Sicile, et son palais, 80, 81.
Ebn-Kaldoun. Ce qu'il dit des manufactures de soieries dans le palais des souverains musulmans, I, 75.
Écarlate, appropriée aux chevaliers, aux magistrats supérieurs et aux docteurs, I, 203, 204, en note; 251, not. 2; II, 28; 220, not. 3; 338, 483. — Identité de cette étoffe et du *waschi*, I, 289, not. 1; II, 7. — Variétés de cette étoffe, 19-23. — Écarlate de Florence, 25. — Infériorité de cette étoffe à la pourpre, 28, 29. — Philippe Auguste en défend l'usage, 159, 160. — S. Louis y renonce après la troisième croisade, 161. — Goût des Turcs pour cette étoffe, 191, 192. — Écarlate en Russie, 323. — Tente de cette étoffe, 361. — Erreur populaire relative au procédé employé aux Gobelins pour la teinture écarlate, 412, not. 2. – Graine écarlate, 460. — Écarlate demi-graine, 460, 461.
Écharpe d'or ornée de sonnettes, II, 463.
Ecidemonis. Étoffe tissée dans cette ville, I, 266. — Valeur de ce nom, II, 457.
Écossais. Conformité de leur tartan avec les étoffes gauloises, II, 459.
Écussons dans le dessin des anciennes étoffes, I, 54, 55; II, 84; 360, not. 3.
Écuyers. Drap, toile d'argent affectés à cette classe, II, 194.
*Eddébiziyah*, étoffes confectionnées en Arménie, II, 458.
Edgar. Don à l'abbaye de Glastonbury, de son manteau de couronnement, I, 181, not. 4.
Édits somptuaires de 1549, 1563, 1607 et 1613, II, 208, not. 1. — Édit de 1595, relatif à la fabrique de Tours, 291.
Edme on Edmond (Chape de S.), I, 56, 57, en note. – Son tombeau à Pontigny, 144.
Edmond Côte de Fer. Poêle offert à son tombeau par Cnut le Danois, I, 139, 140; II, 348.
Edmond (S.). Ses restes trouvés dans une étoffe de soie, I, 125, 126. — Son tombeau décoré de l'étendard d'Isaac, roi de Chypre, 139, not. 3. — Ornements dans lesquels il avait été inhumé, conservés à Saint-Paul de Londres, II, 452.
Édouard le Confesseur. Ses funérailles, I, 126. — Sa mère orne d'étoffes précieuses tous les corps saints de Saint-Au-

gustin de Canterbury, *ibid.* — Don, par sa femme, d'un amict de grand prix à saint Gervin, 63, en note.

Edrisi, géographe arabe, cité, I, 76, not. 3; 77, 78, en note. — Il parle de la fabrication du *waschi* à Ispahan, 289, not. 1. — Ce qu'il dit du nombre de villages du territoire de Jaen, où l'on élevait des vers à soie, 293. — Mention de la fabrication de tissus de prix à El-Mahdiyah, II, 343.

Edward l'Ancien. Éloges donnés à ses quatre filles pour leur habileté dans les travaux d'aiguille, II, 339.

Edward IV. Baldaquins de la garde-robe de ce prince, spécifiés comme étant de soie, I, 257.

Effigie posée sur le cercueil aux obsèques royales, II, 180, 181, not. 1.

Egbert, archevêque d'York, fait des présents de soieries aux églises, I, 66, not. 2.

Egelric, abbé de Croyland. Don de plusieurs tapis de pied et tapisseries, I, 275, en note.

Egfrid. Pièces de soie cédées à ce roi par S. Benoît Biscop, I, 62.

Égypte. Étoffes de ce pays, II, 58, en note. — Armes qui y sont fabriquées, 73, en note. — Étoffes introduites en Égypte par les marchands européens, 442.

Égyptiens. Leurs chevaux couverts de housses de couleur et historiées, I, 230.

*Electrum*. Emploi de ce métal, II, 150, en note.

Éléonore. Entrée de cette reine à Lyon, en 1533, II, 276.

Éléphants retracés sur d'anciennes étoffes de soie et ailleurs, I, 17; 361, not. 2; II, 123.

El-Mahdiyah, dans la régence de Tunis. Étoffes de cette ville, I, 334, 335; II, 443.

Éloi (S.) assiste Dagobert dans la décoration de l'église de Saint-Denis, I, 7. — Il porte des robes de soie pour se conformer à l'usage, 68. — Ses ornements conservés au Mont-Saint-Michel, II, 450.

Ely. Don d'un manteau de pourpre à cette église, par le roi Edgar, I, 181, not. 4. — Tapisserie historiée qui lui est donnée par Ædelfleda, II, 339. — Atelier de broderie et de tissage dans cette abbaye, 345. Voyez *Algiva*, *Etheldreda*, *Stigand*.

Emal-Eddîn. Tapis de soie placé sous ses pieds, II, 141, not. 4.

Émeric David. Travail inédit sur l'histoire des manufactures de tapisseries, II, 383, not. 1.

Emma, II, 340. Voyez *Algiva*.

Emma, femme du roi Lothaire. Drap d'or et chapes donnés par cette princesse à l'abbaye de Saint-Thierry de Reims, I, 175, not. 2.

Emperial, imperial, espèce d'étoffe, I, 357, 358. — (*Pale*, *paile*, *dras d'*), 134, 353-357. — Sorte de couleur, 357, not. 3.

*Endothim*. Signification de ce mot, I, 28, not. 2.

*Enfants* (*La chambre aux petits*), tapisserie de haute lisse de la cour de Bourgogne, II, 394. — Enfants retracés sur des tapisseries de l'hôtel de Bohême, 481.

Entaillé. Mode des étoffes découpées, II, 159, not. 2; 466.

Entrée (L') de Jésus-Christ à Jérusalem, retracée sur deux vêtements d'autel de la basilique Constantinienne, I, 24.

*Entresaingne*, *entresenhas*, *entresens*. Exemples de ces mots, I, 339, en note.

Envers (Étoffes à deux), II, 126, not. 2.

Eparchius (S.). Son tombeau décoré d'étoffes précieuses, I, 137.

Épées retracées sur d'anciennes étoffes de soie, I, 19.

Épernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'). Son corps cousu dans un cuir, I, 118, en note.

Épervier décoré de chansons, paroles et musique, II, 108, 110.
Épices importées par les Génois et les Pisans, II, 129, not. 2.
Épis dans le dessin d'anciennes étoffes, II, 185.
Erceldoune. Voyez *Thomas d'Erceldoune*.
Erec. Robe de ce héros, œuvre de quatre fées, II, 81-84.
*Ermesino*, *ermisino*, armoisin, espèce d'étoffe, I, 12; II, 241, 302, 472.
Escarimant, paile escarimant, espèce d'étoffe, I, 245-247.
*Escarin de pro*. Sens de cette expression, I, 247.
Eschenbach. Voyez *Wolfram d'Eschenbach*.
Esclavons (*Paile*), I, 313.
*Escrire*. Sens probable de ce mot, employé à propos d'étoffes, I, 161, 162, en note.
*Escroe*. Sens de ce mot, I, 214, not. 2; II, 456.
*Eslevé*. Sens de ce mot employé à propos de broderie, II, 477, 478.
Esmaulx de plicque, II, 467.
Esmerez, vêtu de siglaton, I, 231
Espagne. Genre de broderie usité dans le midi, I, 35. — Chemise faite dans ce pays, 113. — Siglatons d'Espagne, 233. — Pourpre de ce pays, 460. — Culture de la soie dans la Péninsule au x^e siècle, II, 291. — Renommée de ses étoffes dès le x^e siècle, 291-294. — Tapis d'Espagne, 292. — Exportation de soie et de soieries, 291, 292. — Le bougran, le barragan dans ce pays, 34, 36, 37. — Velours, satin incarnadins, 206, 225. — Rubans d'Espagne, 224. — Étoffes de Tours envoyées dans la Péninsule, 297, not. 3. — Obligation imposée, dans ce pays, aux marchands d'étoffes, 299. — Ancienne bannière royale d'Espagne, 359. — Dentelles, 372. — Tapisseries royales d'Espagne, 287, 288. — Les plus belles de ce pays dans les appartements du cardinal Mazarin, 421, not. 4.
*Espaingne (Pailles copertez à ovre d')*, I, 77.
Estamie (Bas d'), II, 480.
Esther. Tapisseries représentant son histoire, II, 384-397.
Estienne (Henri). Ce qu'il rapporte des fourberies des marchands de soieries de son temps, II, 298, 299.
*Estive*. Voyez *Samit*.
*Estraelis*. Exemple de ce mot technique, I, 115.
Étamine, étoffe de laine, II, 238.
Étendards placés sur des tombeaux, I, 139; 142, not. 2; II, 217, not. 5.
Ethelbert I^er, roi de Kent. Vêtements donnés par une charte, en 1605, à l'abbaye de Saint-Augustin de Canterbury, I, 180.
Etheldreda, première abbesse d'Ely. Étole et manipule de saint Cuthbert, brodés par elle, II, 338, 339.
Étienne VI, pape. Tenture et ornement d'autel rehaussé de perles, donnés à deux églises de Rome, I, 8.
Étoiles d'or sur d'anciennes étoffes, I, 362; II, 13-15; 165, en note; 362, not. 3; 471.
Eucher (S.). Son tombeau décoré d'étoffes précieuses, I, 137.
Eudes, archevêque de Canterbury, apparaît vêtu de rose, I, 243, en note.
Eudes, frère de Henri I^er. Envoi d'une pourpre sanguine destinée à envelopper les restes de saint Denis, II, 12, not. 8.
Euriaut, amie de Gérard de Nevers. Description de sa toilette, II, 106-108.
Eusèbe. Ce qu'il dit du vêtement d'argent d'Hérode Agrippa, I, 2, not. 3.
Eustache, frère de Godefroi de Bouillon. Don de riches soieries, à ce baron, par l'empereur d'Orient, I, 309.
Eustache Deschamps. Il recommande

l'emploi d'une robe doublée de cendal, I, 215.
Eustadiole (Sainte), abbesse de Bourges, habile brodeuse, II, 345.
Eutychien (S.). Prescriptions au sujet de l'ensevelissement des martyrs, I, 120.
Évangélistes (Quatre) représentés sur un ciel de taffetas vert, II, 478.
Évreux. Voyez *Taurin* (*S.*).
*Exageg*, II, 35, not. 1. Espèce d'étoffe. Voyez *Waschi*.
*Exametum*, forte étoffe de soie, I, 106, 107, 171; 327, en note; II, 453. Voyez *Samit*.
*Exami*, espèce d'étoffe, I, 35, not. 1.
*Examinatum*. Voyez *Exametum*, *Samit*.
*Examitum*. Voyez *Exametum*, *Samit*.
*Exarentasma*, espèce de tissu de prix, I, 13, 81.
Exportation. Soie et soieries exportées d'Espagne au xe siècle, I, 291, 292. — Chiffre de l'exportation du numéraire hors de France pour achat de soieries à la fin du xvie siècle, II, 287, 288, en note.

## F

Fage (La), habile brodeur, II, 377.
Fagnani, marchand tapissier à Paris, sous Louis XIII, II, 410, not. 2.
Faisans retracés sur d'anciennes étoffes de soie, I, 16.
Falcand (Hugues). Passage important sur la fabrication des soieries en Sicile, I, 82, not. 1.
Farfa. Atelier d'ouvrières serves de cette abbaye occupées à confectionner des vêtements d'église, II, 344, 345.
Fathmé, fille de Mouça-Qâcem. Son tombeau couvert de drap d'or, II, 452.
Faucigny. Voyez *Agnès de Faucigny*.
Faucons. Étoffes de soie décorées de faucons d'or, II, 56, not. 3; 185.
Fédor Alexeievitch. Costume de ce prince, II, 321. — Ivanovitch. Costumes de ce prince, 321.
Fées. Étoffes attribuées aux fées, II, 64, 82. — Leur blancheur, 68, not. 1; 461. — Épée forgée par elles, 73, en note. — Froissart les place dans l'île de Zante, 74.
Félibien. Ce qu'il dit de la tapisserie du triomphe de Scipion, II, 401, not. 2. — Mention de tentures précieuses du garde-meuble, etc., 484, 485.
Feltre. Nombre de pièces de soie achetées annuellement à Venise, II, 263.
*Feltre sarasinois* (feutre sarrasin), II, 147.
Femenie. Détails sur ce pays, II, 455.
Fernande, ferrande, espèce de serge de soie, II, 236.
Ferrandine, étoffe légère de soie et de laine, II, 236.
Ferrières (La chapelle de), suite d'ornements sacerdotaux appartenant à Charles V, I, 15, not. 1.
Feuillages retracés sur d'anciennes étoffes, II, 185; 189, 190, en note; 193, 194, 203, 204, 221, 229, 230; 234, not. 4; 237, not. 1; 475, 478.
Fevre (Jean le), tapissier d'Anne de Bretagne, II, 395, not. 1; 481.
—(Le), ouvrier en haute lisse aux Gobelins, *ibid.*
Fil oysel (filoselle), II, 209, 469.
*Filandière*. Exemples de ce mot, II, 462.
Filles d'amour. Leur costume, chez nous, au xvie siècle, II, 472.
*Finea punctata* ou *finea padilla*. Étoffe fabriquée par cette espèce de chenille, II, 469.
Fitz-Stephen. Voyez *Guillaume Fitz-Stephen*.

Flamands. Costume de ceux dont il est parlé dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.

Flammes d'or (Drap d'or parsemé de), II, 187.

Flandre. Un comte de ce pays s'empare de soieries cachées dans des tombeaux, I, 152, 153, en note. — Propriété du lit de la comtesse de Flandre, II, 88. — Draps de ce pays, 63, en note. — Tissus de ce pays importés en Angleterre et en Poitou, 307, 461. — En Suède, 318, not. 2. — Point de Flandre, 379. — Ouvrières qui en venaient sous Louis XIV, 381, en note. — Célébrité de ses fabriques au XVI^e siècle, 385-387. — Ouvriers tapissiers appelés de ce pays par Henri IV, 411-413. — Ils menacent de s'en retourner, 413.— Les plus belles tapisseries de Flandre dans les appartements du cardinal Mazarin, 421, not. 4.

Flavigny. Voyez *Hugues de Flavigny*.

Fleur de lis. Magnifique fleur de lis donnée par François I^er pour sa rançon, I, 219, not. 1; II, 456. — Orfrois *couponnés* à fleurs de lis, 83, en note. — Pourpre de soie décorée de fleurs de lis, 17. — Cotte et chausses de soie brodées ou tissues de fleurs de lis d'or, 205. — Drap de soie tissu de lis, 253. — Velours, étoffe de soie, semés de fleurs de lis, 204, 205; 262, not. 3. — Tapis de laine décorés de fleurs de lis rouges et noires, 471. — Tapis de haute lisse à fleurs de lis d'or, 481.

Fleuri. Décoration de cette église en 1095, I, 72.

Fleurons d'or et d'argent dans la décoration des anciennes étoffes, II, 358, 368.

Fleurs diverses retracées sur les anciennes étoffes et ailleurs, I, 18; II, 79, 123; 173, not. 3; 185, 188; 190, en note; 203, 204, 221, 245; 305; 344, not. 3; 359; 360, not. 4; 386, not. 1; 422, en note.— Usage de parfumer le linge avec des fleurs, 450.

Florence. Introduction et prospérité de l'industrie de la soie, I, 87, 90. — Écarlate, II, 25. — Toiles d'or et d'argent, 198. — Velours, satins, damas, taffetas, camelots, serges, etc., 212, 226, 233, 239; 278, not. 1; 299, 469. — Ce que J. le Saige dit de cette ville, 261. — Condition relevée des marchands ou fabricants de soieries florentins, 300, 301. — Brodeurs, ouvrage de Florence, 369.

Florentin, espèce d'étoffe de soie, II, 236.

—(S.), enseveli dans un tissu de prix, I, 132.

Florentins, à Lyon, II, 276, 277. — A Bruges, au mariage de Charles le Téméraire, 277.

Floride, femme de l'empereur Lothaire. Offrande d'une pièce de soie sur l'autel de Saint-Barthélemi de Bénévent, I, 175.

Florie, ornement de l'église de Canterbury, II, 55.

Foi (Terre de). Détails sur ce pays, II, 455.

Foires. Musique pendant leur durée, II, 63.

Foix (Le comte de). Riche drap d'or mis devant l'image de Notre-Dame de Bayonne, I, 186.

Fontainebleau. Fabrique de tapisseries établie en cet endroit par François I^er, II, 406-408.

Fontenelle. Exemplaire de sa *Relation de l'île de Bornéo* imprimé sur soie, II, 464.

Formigny. Tapisserie représentant la bataille de ce nom, II, 398.

Forster (Edward). Exemplaires de sa traduction des *Mille et une Nuits* avec figures tirées sur satin, II, 465.

Fortier (Jean). Proposition d'établir en France l'industrie des tapis de Tur-

quie, de Perse, du Caire, etc., II, 413-416.
Fortunat. Vêtement à palmes nommé par ce poëte, I, 264, 265, en note.
*Forum judicum*. Dispositions contre les violateurs de tombeaux, I, 150.
Fossiers (Larrons), II, 133, en note.
Foucher de Chartres. Ce qu'il dit de la richesse de Constantinople en 1097, I, 309.
Foulard, I, 70.
Foulques, neveu de Gérard de Rossillon, vêtu de siglaton, I, 223, 224.
Fourberies des marchands de soieries en France au milieu du XVI^e siècle, II, 297-299.
Fourcy (M. de), intendant des bâtiments et manufactures de Henri IV, II, 418.
Fournier (M. Édouard), cité comme ayant contribué à ces Recherches, II, 447.
*Fourrer*. Véritable sens de cet ancien mot, I, 214.
*Foutah, fota*. Sens de ce mot, I, 126.
France. Mentions de draps de ce pays dans la chronique de D. Juan II, et dans une charte de Richard Cœur de Lion, I, 368, not. 4; II, 461. — Broderies de France, 369, 370. — Son nom donné à la Romanie, 370. — Les plus belles tapisseries de France dans les appartements du cardinal Mazarin, 421, not. 4.
*Francie* (*Opus*), II, 369, not. 6.
François I^er, roi de France. Ses maîtres d'hôtel et les cent Suisses de sa garde, vêtus de velours, II, 202, not. 2. — Priviléges en faveur de la manufacture lyonnaise et de Lyon, 273, 275. — Son entrée dans cette ville en 1515, 276. — Il achète des soieries à un marchand florentin et accorde l'entrée en franchise d'un certain nombre de pièces de velours, 283. — Cadeau d'une riche tapisserie à Clément VII, 386. — Sa prise devant Pavie, représentée sur une tapisserie, 398. — Son portrait exécuté en tapisserie, *ibid.*, not. 3. — Établissement d'une fabrique de tapisseries à Fontainebleau, 406-408.
François Régis (S.). Passage de sa vie relatif à la fabrication des dentelles au Puy en Velay, II, 479, 480.
Frauncis (Adam), maire de Londres. Il obtient un acte du parlement pour prescrire aux prostituées une coiffure en étoffe rayée, I, 364.
Frédéric Barberousse se fait livrer par l'empereur d'Orient des robes de soie, II, 138.
Frédéric II. Ses restes portés à Tarente dans une litière couverte de velours, I, 132, 233. — Présents d'un sultan d'Égypte à ce prince, II, 139.
Frédéric d'Autriche, roi des Romains. Son entrée à Dijon en 1440, sous un poêle de drap d'or, I, 130, en note.
*Frederical*. Épithète de *manteau*, II, 471.
*Fres, frois*. Sens de cet adjectif accolé à *paile* ou à un nom de vêtement, I, 326, en note.
*Fresel* (pl. *fresiaus*), I, 102.
Freya. Le nom de ses filles employé à désigner des étoffes de prix, II, 348.
Fridlew. Cotte enchantée de ce héros, II, 462.
Friesingen. Voyez *Corbinien* (*S.*), *Othon de Friesingen*.
Frieze, espèce d'étoffe, I, 328.
Frioul. Nombre de pièces de soie achetées à Venise, II, 263.
*Frisa*, espèce d'étoffe, I, 324.
*Frisado*, espèce d'étoffe, I, 324, 325.
*Frisatus, frisatum, frissatus, fritsatus*. Exemples et valeur de cet adjectif, I, 326, 327, en note; II, 252, not. 4.
Frise. Étoffes de ce pays, I, 317-326. — Phrygie appelée du nom de *Frise*, 322, 323; II, 252, not. 3. — Cendal de Frise, 324. — Drap d'or, 325. — Orfroi, 319.
— (Porte de). Étymologie de cette expression, I, 328.

Frisons. Les anciens Frisons commerçants et industrieux, I, 319, 320.
Fritz (Conrad). Ode imprimée sur soie, II, 464.
Frize. Ile imaginée par Rabelais, I, 325.
Froissart (Jean), passages relatifs aux présents d'étoffes envoyés en 1396 à Bajazet Ier, et à l'échange annuel de présents entre le sultan et Jean-Galéaz Visconti, I, 97, 98. — Ce qu'il dit des femmes de Zante, II, 73, 74.
Fruits figurés sur l'un des vêtements de saint Cuthbert, I, 37.
*Fuero juzgo*. Voyez *Forum judicum*.
Fulde. Redevance de soierie en faveur de cette abbaye, I, 188, 189.
*Fundatus*, *fundatum*, espèce d'étoffe, I, 8.
*Fusticotinctum*, espèce d'étoffe, I, 274.

## G

Gabrielle de Bourbon, femme de Louis de la Trémouille. Son habileté dans la broderie, II, 356.
Gal (S.), évêque d'Auvergne, enterré dans de riches habits, I, 154.
Galace, Galice (Œuvre de), I, 229.
Galans li fevres. Épée forgée par cet armurier, II, 73, en note.
Galatie. Bonne cochenille de cette contrée, II, 24, not. 1.
Galatien, galazins (*Pailes*), I, 328, 329.
Galaza, Glacia (Aias ou Lajazo). Importance de son commerce, I, 329, 330.
Gallien. Nappes en étoffe d'or de cet empereur, I, 6, not. 3.
Gallo e Guagliardo (Camillo). *Il Setificio in Sicilia*, II, 450.
Galons d'or et de soie. Endroits de Paris où l'on les vendait en 1691, II, 479.
Gand. Drap vert de cette ville, II, 62. Voyez *Saint-Pierre de Gand*.
Ganor assiste au combat de deux captifs sur un tapis, II, 142.
Gants brodés, II, 351, 352.
Gard (Pierre du), tapissier du roi, mort en 1547, II, 406.
Garlande (Jean de). Articles de son dictionnaire, relatifs à la soie et au tissage, I, 100, not. 2.
Garnier, évêque de Troyes. Parement d'autel et vase de la cathédrale, signalés comme venant de lui, I, 25.
Gastesamis, II, 5, not. 2. Voyez *Catasamitum*.
Gaudry, évêque d'Auxerre. Offrande de deux pièces d'étoffe à un monastère, I, 174.
Gaugi (Tunique de), II, 251. — Consul de Montpellier en 1380, *ibid.*
Gaules. Voyez *Simonne de Gaules*.
Gautier. Le pape couvre son corps de son pluvial, I, 127.
Gautier, marchand d'étoffes de soie, d'or et d'argent, à Paris, en 1691, II, 479.
Gautier Cornut, archevêque de Sens. Son corps retrouvé complétement vêtu, I, 158.
Gawan. Description de son lit par Wolfram d'Eschenbach, I, 265, 266.
Gay (Victor). Travail sur les ornements sacerdotaux, I, 190, not. 2.
Gaze, II, 243.
Gédéon. Son *histoire* retracée sur une ancienne tapisserie, II, 408.
Gelves. Voyez *Zerbi*.
Gènes, Fabriques de soieries, I, 88. — Son commerce perdu au milieu du XIVe siècle, 280. — Marchands de Gènes à Lajazo, 329. — Ses marins, 129, not. 2. — Velours, satin, damas, taffetas, serges et camelots de Gènes, II, 212, 226, 239, 259, 292, 469, 470. — Étoffes unies, 260. — Ouvriers en soie venus de Gènes à Tours, 270. — Drap de soie, en 1538, 283. — Velours de Tours plus beaux que ceux de Gènes, 297, not. 3. — Dans cette ville le métier de marchand ou de fabri-

cant de soieries exercé par des nobles, 300. — Ses tissus exceptés de la prohibition portée par la loi anglaise de 1454, 313. — Point de Gènes, 379. — Tapisserie de prix dans cette ville, 401.

Génin (M.). Ridicule explication du nom des *Kenelius*, I, 48. — Omission relativement à *berniscrist*, I, 274.

Génois. Marchands ainsi nommés à Bordeaux, I, 212, not. 1. — Génois de bonne heure sur le littoral des royaumes de Valence et de Grenade, 298, 299. — Profits incroyables de ce peuple dans le commerce des soieries, villes où ils allaient acheter ces étoffes, II, 284. — Importation en Angleterre des riches produits de l'Orient, 307. — Génois à Lyon, II, 276, 277.

Geoffroi Damico, ouvrier en soie italien, établi à Westminster, II, 314, 315.

Geoffroi de Loudun. Don d'étoffes à l'église du Mans, I, 62.

Géométrie. Sa représentation sur une robe, II, 82.

George (S.). Son image retracée sur d'anciennes étoffes, I, 27; II, 363, 364; 403, not. 1.

Gérard, évêque d'Angoulême. Ornements donnés par ce prélat à son église, I, 44, not. 2.

Germain (S.). Son suaire, I, 43. — Offrande de la reine Ingonde à son tombeau, 178, en note. — Sa tunique, II, 99. — (S.) de Paris. Ses habits autrefois conservés dans cette ville, II, 99.

Gervais et Protais (SS.). Apparition en habits blancs, I, 120, not. 2.

Gervaise (Nicolas), marchand de toiles en 1454, II, 477.

Gervin (S.). Présent d'un amict précieux au B., I, 63, en note. — Achat de tentures et confection de tapis pour l'abbaye de Saint-Riquier, 71, not. 3.

Giambellot, giambelot (camelot), II, 44, not. 2, 3.

Gibier (Le). Ciel et dossier de l'hôtel de Bohême, ainsi appelés, II, 482.

Gillon Quinande, habile brodeuse du xv^e siècle, II, 365.

Giorgetti (Gianfrancesco). Poëme sur le ver à soie, I, 3, not. 2.

Girard Odin, brodeur suivant la cour, en 1494, II, 406, not. 2.

Githerkhan, entrepôt de soieries, I, 314, 315.

Glastonbury. Edgar donne à cette abbaye son manteau de couronnement, I, 181, not. 4. Voyez *Siricius*.

*Glisdum*, *glizzum*, espèce d'étoffe, II, 53.

Gobelins. Origine de ce nom, I, 24, not. 2. — Fondation de la manufacture de tapisseries en 1603, II, 411, — Famille de ce nom, 412, not. 2; 484. — Erreur populaire relative à la teinture d'écarlate aux Gobelins, *ibid.* — Tapisseries du cardinal Mazarin faites aux Gobelins, 422, en note. Voyez *Bièvre*.

Godefroi de Bouillon. Richesse de son costume, II, 159.

Godefroy (D.). Opinion sur la nature du samit, I, 196.

— Ouvrier en soie à Paris à la fin du xvi^e siècle, II, 290.

Gomband et Macée (Tapisserie de), II, 423, not. 2.

Gonnor, maîtresse de Richard I^er, duc de Normandie, excellente ouvrière en orfrois, II, 476.

Gorgone (S.). Son tombeau décoré d'étoffes précieuses, I, 138.

Gorgoran, grograine, grogram, étoffe de soie, II, 226, not. 4; 252, 253.

Goslin (S.) enterré dans ses vêtements sacerdotaux, I, 153, not. 1.

Goulette (Tapisserie de la), II, 387.

Goussier Dumoustier, tapissier en 1424, II, 406, not. 1.

*Goutée* (Soie), I, 226, en note; II, 172, not. 3.

Gower (S.). Offrande d'un vêtement de soie au B. par un marchand frison, I, 181, 319.
Graine, *grana*, *greyn*, teinture d'écarlate, II, 25, 28. — (Demi-), 26, 27.
Grains d'or dans le dessin d'anciennes étoffes, II, 185.
Grand (Henry le), tapissier, administrateur de l'hôpital Saint-Jacques, à Paris, II, 391, not. 2.
Grand d'Aussy (Le). Ce qu'il dit de l'enterrement des morts dans leurs plus riches habits, I, 154. — Note sur le goût de nos ancêtres pour les étoffes brillantes, 203, not. 2. — Conjecture relativement à l'écarlate et à la pourpre, II, 23.
Grand (Jean), chargé de l'établissement des ateliers de soieries à Lyon et de l'entretien des ouvriers, II, 272, 273.
Grangier frères (MM.), de Saint-Chamond, réinventent en 1835 d'anciennes étoffes, I, 71.
Grèce. Pourpre, I, 61. — Expédition du roi Roger, 73. — Artisans de ce pays appelés à Tours par Louis XI, II, 278. — Étoffes de Grèce envoyées en 1414 au sultan d'Égypte, 280. — Exportation de soie d'Espagne en Grèce, 291. — Soieries de ce pays, 330-332. — Or de Grèce, 467.
*Grecismum*, espèce d'étoffe, II, 35, not. 1.
Grecs. Habileté des tisserands et des teinturiers de cette nation, I, 20; II, 112. — Marchands de ce pays en Flandre et en Angleterre, I, 332. — En possession du secret de la pourpre, II, 18. — Leur habileté dans les arts, 101, 104. — Rapports entre les Grecs et les Russes au moyen âge, 319, not 2. Voyez *Grifon*.
*Gregeoise* (Écriture), lettres *gregeoises* tracées sur les étoffes et autres objets, II, 122.
Grégoire VII, pape, couvre un mort de son pluvial, I, 127.
Grégoire de Nazianze. Voleurs de tombeaux flétris par ce Père, I, 149.
Grégoire de Tours. Mentions d'étoffes de soie, I, 68, not. 2. — Ce qu'il dit du tombeau de S. Austremoine, 135, 136. — Anecdote sur la violation d'un tombeau, 150, 151.
Grégoire le Grand (S.). Don de vêtements à Ethelbert Ier, roi de Kent, I, 180.
Gregorio (Le chanoine), cité, I, 78.
Grenade. Système de broderie suivi pour les vêtements dans ce pays, I, 35. — Soie, soieries, manufactures de ce royaume, 287, 296, 297.
Griffons (La vieille chapelle à), suite d'ornements sacerdotaux appartenant à Charles V, I, 15, not. 1. — Griffons retracés sur les étoffes, 15, 38; 41, en note; 361, not. 2; II, 221.
Grifon. Coffre fait par un Grec, II, 90.
Grognier (M.). *Notes pour servir à l'histoire de la grande manufacture de Lyon*, II, 270, 274.
*Gualdricus*. Voyez *Gaudry*.
Gualter. Voyez *Pere Gualter*.
Guérard (B.). Étymologie de *samit*, I, 164.
Guerrier romain sur une ancienne étoffe de soie, I, 30; II, 448.
Guesclin (Bertrand du). Tenture représentant un trait de sa vie, II, 393.
Gugemer. Oreiller de la fée, maîtresse de ce chevalier, II, 86.
Gui, évêque d'Amiens, offre les dîmes de deux églises en échange d'un amict, I, 63, en note. — Description du diadème de Guillaume le Conquérant, II, 101.
Guibert de Nogent. Description des mœurs et des modes de son temps, II, 159, not. 2.
Guidecon (Marc), marchand de Lucques, demeurant à Bruges, II, 204, 208, 220.
Guienne (Le duc de). Son occupation à faire fabriquer des ornements d'église, II, 181, not. 1.

Guignes (M.). Mémoire sur l'état du commerce des Français dans le Levant, I, 60, not. 1.
Guillaume Pantol. Présent de soieries à l'abbaye de Saint-Evroul, I, 183.
Guillaume. Voyez *Prince Guillaume*.
— (S.) Habits de soie et autres tissus précieux offerts sur l'autel du monastère de Gellone, I, 174.
Guillaume au Court Nez. Ses habits tissus d'or, II, 108.
Guillaume de Blazon. Pourpre posée sur sa sépulture, I, 143, not. 2.
Guillaume de Malmesbury. Description de la chasuble d'Aldhelm, II, 341, not. 3.
Guillaume de Normandie, ou le Bâtard. Tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre, II, 77, not. 3.—Description de son diadème, 101, 357. — Son manteau de noce conservé à Bayeux, 357, 358.
Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre. Restes de sa mère couverts d'un poêle de soie, I, 131, not. 2.
Guillaume de Tyr. Son récit du siége d'Antioche, par Matthieu Paris, I, 163, not. 2. — Mentions de soieries de prix parmi des présents de l'empereur d'Orient, 309.
Guillaume Fitz-Stephen. Ce qu'il dit du commerce des Anglo-Normands, II, 307.
Guillaume le Breton. Étymologie de *siglaton*, I, 235.
Guillaume V, comte de Poitiers. Offre au roi Robert de cent pièces d'étoffes, I, 359, not. 2.
Guillemot (Le roi), II, 157.
Guillems, héros du *Roman de Flamenca*, vêtu de siglaton, I, 224.
Guiscard. Voyez *Robert Guiscard*.
Guise (M. de). Tapisseries des chasses de l'empereur Maximilien autrefois à ce seigneur, II, 484.
Gunther, évêque de Bamberg. Étoffe curieuse trouvée dans son tombeau, I, 34, 35.
Guobelin, teinturier célèbre du XVI<sup>e</sup> siècle, II, 24, not. 2. Voyez *Gobelins*.
Gustave Ericson. Don de draps d'or et d'argent par Boris Godounof, II, 328.
*Guttatus*, II, 173, not. 3. Voyez *Goutée*.
Guyot, peintre cité comme travaillant habituellement pour les fabriques de tentures, II, 485.

## H

Habenstreet (M.), de Munich. Invention d'une étoffe fabriquée par des chenilles, II, 469.
Habits parfumés, en Orient et chez nous, au moyen âge, I, 79, 80.
Hacon, roi de Norvége. Sa tombe couverte d'un tapis de soie à franges, I, 142. — Présents d'étoffes et de broderies à Matthieu Paris, 189.
Hacon le Vieux. Décoration du palais des rois de Norvége à son couronnement, II, 133, 134.
Hadwiga, fille de Henri, duc de Souabe. Chasubles et ornements brodés de sa main, II, 346.
Haies. Chapes décorées de *hayes*, II, 232, not. 2.
Halle. Dénombrement des étoffes de prix en vente dans cette ville au XII<sup>e</sup> siècle, II, 327.
Hallfred, surnommé le *Poète difficile*. Couverture d'autel faite de son manteau de soie, I, 179, not. 2.
Hancelin Coc, fou de Charles VI, vêtu d'*iraigne*, II, 207, not. 3.
Hanéfites. Leur prescription relative à l'usage de la soie, I, 284.
Harald. Son manteau de pourpre transformé en voile d'autel, I, 179, 180, en note.

Harel (Guillaume), marchand de draps à Paris, en 1469, II, 278, not. 1.

Harem, ville de Syrie qui a donné son nom à une espèce d'étoffe, I, 300, not. 7.

Haro (D. Louis de). Don d'une excellente tapisserie de Bruges au cardinal Mazarin, II, 421, not. 4.

Harold. Don d'un manteau écarlate à l'abbaye de Croyland, I, 181, 182, en note.

Harold II. Figure représentée sur sa bannière, II, 348.

Haroun-el-Raschid. Présents envoyés à Charlemagne, I, 41, 160. — Voile de *kabaty* offert à la Kabah, 282.

Harpe. Dames qui jouent de la harpe, représentées sur une chambre de haute lisse de l'hôtel de Bohême, II, 481.

Hector. Description de ses funérailles, I, 133.

Hedde (M. Philippe). Mémoire sur le manuscrit de Théodulf, I, 69, 70.

Hélène. Ouvrages de broderie attribués à cette sainte, II, 336, 337, en note. — Tapisserie de sainte Hélène, 384.

Hélène, femme de Ménélas. Son manteau et son voile décrits par Virgile et par Conrad de Würtzburg, II, 70. — Son habileté dans la broderie, 329.

Héliogabale. Ses tapis de table, I, 6. — Robe de soie donnée à l'inventeur d'une sauce nouvelle, II, 101. — Nappes de ce prince, 335.

Helius, évêque de Lyon. Son tombeau violé par un païen, I, 151.

Helly (Jacques de). Réponse relative aux étoffes préférées par les Turcs, I, 97, 98.

Hemand (M. de), banquier, rue Quincampoix, marchand d'étoffes de soie, d'or et d'argent, en 1691, II, 475.

Henri II. Ses bas de soie, II, 266, 267, en note. — Doléances présentées à ce prince par les fabricants de Tours, 282. — Son portrait dans la tapisserie du Triomphe de Scipion, 401. — L'atelier de tapisseries de Fontainebleau sous ce prince, 409.

Henri III. Inscription satirique relative à ce prince, II, 120, en note. — Don de toile d'or à un ambassadeur turc, 191. — Ordonnances sur la police générale du royaume, 198, 235. — Vêtu de serge de Florence, 233. — Tableaux représentant deux bals à sa cour, 208, not. 1. — Confirmation des priviléges accordés aux ouvriers en soie étrangers et à la ville de Lyon, 274, 275. — Festin donné au château de Plessis-lez-Tours en 1577, 284. — Luxe des seigneurs polonais présents à son couronnement à Cracovie; pompe déployée à sa réception, 327.

Henri IV. Ses chemises brodées d'or et de soie, II, 255. — Confirmation des priviléges accordés aux ouvriers en soie étrangers et à la ville de Lyon, 274. — Établissement de manufactures de soieries à Paris en 1605, 293. — Prohibition de l'introduction des soieries étrangères, et encouragement de la plantation des mûriers, 294, 295. — Institution d'une chambre du commerce et des manufactures, 296. — Chute de ses établissements industriels, *ibid.*, 297. — Difficulté qu'il éprouve à payer les ouvriers tapissiers appelés de Flandre, 412. — Lettre à Sully à leur sujet, 413, not. 1. — Promesse d'établir des manufactures de tapis de Turquie, 418.

Henri (S.). Étoffe donnée à l'église de Ratisbonne, I, 34. — Son manteau, 56. — Chasuble donnée à l'abbaye de Saint-Emmeran de Ratisbonne, II, 477.

Henri II, roi de Germanie. Présent de cent pièces de soie fait à ce prince par Alexis Ier Comnène, I, 10; 359, not. 2.

Henri IV, empereur d'Allemagne. Présent de vingt pièces de *triblatti* destiné

à ce prince par Desiderius, abbé du Mont-Cassin, I, 11.
Henri VII. Dais de samits et de baudequins porté au-dessus de sa tête à son couronnement à Milan, I, 129, not. 3. — Don de baldaquins à l'église de Cologne, 253.
Henri Ier, roi d'Angleterre. Son corps enveloppé dans des peaux de bœufs, I, 117, en note.
Henri le Jeune. Ensevelissement dans du cuir, I, 117, en note.
Henri III, roi d'Angleterre. Ses offrandes de riches étoffes au tombeau de sa mère et à deux abbayes, I, 144.— Largesses d'étoffes envers l'abbaye de Saint-Alban et des églises de France, 145, 185. — Présents d'étoffes et de broderies à Mathieu Paris, 189. — Envoi de drap de laine grise aux cordeliers anglais, II, 49, not. 3. — Présents de l'empereur d'Allemagne à ce prince en 1236, 139, not. 2.
Henri IV, roi d'Angleterre. Dais de soie porté au-dessus de sa tête à son couronnement, I, 129, not. 2.
Henri V. Étoffes données par ses exécuteurs testamentaires à l'église de Saint-Denis, I, 185, 186.
Henri VIII. Nef de ce prince, II, 136, en note.
Henri de Transtamare. Sa cotte d'armes en siglaton, I, 224. — Son manteau en diapre, 239.
Henschel (M.). Induction relative à la nature du baldaquin au xiv^e siècle, I, 252, 253.
Henschenius (Le P.). Explication du mot *quadrapulum*, I, 11.
Hérauts d'armes. Leurs vêtements en drap d'or, II, 195, 196, en note.
Herbaines (Salomon et Pierre de), tapissiers de la reine et de la dauphine en 1537, et gardes des tapisseries de Fontainebleau, II, 406, not. 1; 407.
Herbelot (*Bibliothèque orientale* de d'), citée au sujet de l'aigle, I, 45, 46.
Herberstain (Le baron de). Ce qu'il dit du commerce et de l'usage des soieries en Russie, II, 320, 321.
Herculanum. Galon d'or trait trouvé dans ses ruines, I, 2.
Hercule. Trait de son histoire représenté sur une ancienne tapisserie, II, 397. — Ses travaux retracés sur une autre, 421, not. 4.
Héribert (S.). Sa chasuble, I, 57; II, 317, en note.
Heriold, roi de Danemark. L'impératrice Judith lui fait don d'une robe de sa façon, II, 347.
Hermineau (L'), brodeur du roi au xvii^e siècle, II, 378.
Hérode, fils d'Odenat. Son luxe, I, 335, en note.
Hérode Agrippa. Vêtement d'argent de ce prince, I, 2.
Hérodien. Ce qu'il dit des étoffes précieuses des Parthes, puis de leurs habits rayés et enrichis d'or, I, 370.
Héroïnes d'anciens poëmes français représentées occupées à broder, II, 348, 349.
Hérons retracés sur d'anciennes étoffes, II, 135.
Hervée, évêque de Troyes. État de ses restes en 1844, I, 157.
*Heximitum*, espèce d'étoffe. Voy. *Samit*.
*Hibarah*, vêtement à raies chez les Arabes, I, 370.
*Hiesdum* (Yezd), ville de Perse fameuse par son commerce de soieries, II, 211, en note.
Hilaire (S.). Son image sur un tapis, II, 385, not. 3.
Hildebert, évêque du Mans. Présents d'étoffes qui lui sont adressés, pour l'église de Saint-Julien, par deux souverains de Pouille et de Sicile, I, 183.
Hildesheim. Ornement d'*examinatum* et d'*examitum* rouges et blancs, mentionné dans la chronique de ce lieu, I, 107.
Hincmar, archevêque de Reims. Men-

tion du drap de satin de la châsse de saint Remi, I, 122, 123, not. 1.
*Hirandie*. Sens de ce mot, II, 196, en note.
Hirondelles retracées sur d'anciennes étoffes de soie, I, 16; II, 208, not. 2.
Hita (L'Archiprêtre de). Sa maîtresse, habile brodeuse, II, 349.
*Hollah* (plur. *holal*, *holol*). Sens de ce mot en arabe, I, 272, 289.
Hollande. Nappes de toile de ce pays, remarquables par le dessin, II, 243. — Fabriques de toiles de Hollande à Mantes, 296.
Hom, arbre sacré des Perses, figuré sur une ancienne étoffe, I, 41.
Homère. Mentions d'étoffes brodées, II, 329, 330. — Tel le cite qui ne le vit jamais, 446.
Hommes retracés sur d'anciennes étoffes de soie, I, 19; II, 358, not. 4.
Hongrie. Tapisseries dans ce pays, II, 404. Voyez *Clémence de Hongrie*.
Hoqueton. Racine de ce mot, II, 38, 39.
Housses de chevaux tissues d'or et de soie, I, 229, 230; II, 456.
Hubertin (S.). Sa chasuble en soie, II, 317.
Hugues, évêque de Lincoln. Il fait enlever le drap de soie qui couvrait le tombeau de Rosamonde Clifford, I, 140.
Hugues, évêque du Mans. Tentures de soie données par lui, I, 63, not. 1.
Hugues Ier de Châlons, évêque d'Auxerre. Don d'ornements épiscopaux à l'église Notre-Dame, I, 44, not. 2. — Ses ornements épiscopaux, II, 358.
Hugues de Flavigny. Anecdote rapportée par cet écrivain, I, 127.
Hugues III, duc de Bourgogne. Son corps enseveli dans plusieurs étoffes de soie, II, 214, not. 3.
Huillard-Bréholles (M.). Observation sur le mot *transformatus* d'un passage de Mathieu Paris, II, 59.
*Hulla*, espèce d'étoffe, I, 272.
*Humai*, nom de l'aigle en persan, I, 45.
Humbert II, dauphin de Viennois. Offrande d'un drap d'or à une église d'Italie, I, 185.
Hunguar et Habba. Leurs sœurs habiles brodeuses, II, 348.

## I

*Ibi et ubi*, nom d'une chape de l'abbaye de Croyland, II, 56.
Ibn-al-Khatib. Éloge du commerce et de la richesse d'Almeria, I, 289.
Ibn-Djobaïr. Passage qui fixe l'étymologie d'*atabi*, d'où vient *tabis*, I, 245.
Ibn-Saïd. Passage relatif aux fabriques d'Almeria, I, 288, 289.
Idesbalde (S.). Son corps enveloppé de toile cirée, I, 118, 119, en note.
Iduméens à Montpellier au XIIe siècle, II, 11, not. 4.
Ierocomata (Sainte-Marie d'). Voyez *Hiero Komio*.
Ihre. Opinion relative à la racine du mot *blihand*, I, 270.
Ildephonse, archevêque de Tolède. Vêtement envoyé du ciel au B., II, 99.
*Imizillus*, *mizilus*, *imizinum*, *myzinum*, espèce d'étoffe de prix, I, 12; II, 241.
Imogène. Riche tapisserie tendue dans sa chambre, II, 400.
*Imperial*, *imperiaus* (*Dras*), I, 356, 358; II, 219, 220, 459. Voyez *Emperial*.
Importation de soieries en France. Son évaluation à la fin du XVIe siècle, II, 287, 288, en note. — Évaluation de l'importation annuelle des bas de soie chez nous à cette époque, 288, 289.
Inde. Dessin d'étoffe originaire de ce pays, I, 54, 55. — Étoffes de l'Inde,

142, 180, 333; II, 71, en note. — Cendal d'Inde, 202, 209; 324, not. 2. — *Pales d'Inde superior*, I, 302, 333; II, 68. — Taffetas des Indes, 469. — Marchandises de l'Inde apportées à Tana, I, 314. — Couleurs de l'Inde, II, 344, not. 1. — Ce que nos ancêtres appelaient *le pays des Indes*, 458. Voyez *Lampas*.

Infantade (Le duc de l'). Richesse du costume de sa suite en 1560, II, 302, not. 2.

Ingon, abbé de Saint-Germain des Prés. Débris d'étoffe faussement attribués à son costume funèbre, I, 51, not. 2; 161.

Ingonde, femme de Clotaire. Offrande d'étoffes précieuses au tombeau de Saint-Germain d'Auxerre, I, 178, en note.

Inscriptions sur des étoffes, I, 123, not. 1; 161, 282; II, 109-118, 254, 463.

Inventaire des tapisseries de l'hôtel de Bohême en 1408, II, 480, 481.

Irac. Exportation des étoffes d'Égypte pour ce pays, I, 281.

Iraigne, espèce de drap, II, 207, not. 3.

Irlande (Soie d'), II, 243, 244. — (Drap d'), 244.

Isaac, roi de Chypre. Son étendard offert à Saint-Edmond, I, 139, not. 2. — Soieries qui se trouvaient parmi ses trésors, 184.

Isabeau de Bavière. Don de quatre draps d'or à la trésorerie de N.-D. de Paris, I, 185. — Tentures de camelots et de soieries à son entrée dans cette ville, 195, 238; II, 42. — Couverture brodée de ses heures, 362.

Isabelle, mère de Henri III, roi d'Angleterre. Offrandes d'étoffes à son tombeau, I, 144.

*Isbahâni*, espèce d'étoffe fabriquée à Almeria, I, 290.

Isembrun, espèce de tissu, I, 273. Voyez *Ysembrun*.

Isidore (S.) représenté sur l'ancienne bannière royale d'Espagne, II, 359.

*Iskalaton*, espèce d'étoffe fabriquée à Almeria, I, 290.

Isnard (Me Christophle). *Memoires et instructions pour le plant des meuriers blancs*, etc., II, 381, not. 1.

Ispahan. *Waschi* que l'on y fabriquait, I, 289, not. 1. — Fabriques de cette ville, citées par Edrisi et par Chardin, 311; II, 211, en note.

Italie. Artisans appelés de ce pays par Louis XI, II, 278, 279. — Vogue des étoffes de ce pays à la fin du XVIe siècle, 282, 283. — Importation dans ce pays et supériorité des étoffes de Tours, 297, not. 3. — Les plus belles tapisseries d'Italie dans les appartements du cardinal Mazarin, 421, not. 4. — Commerce d'Italie entre les mains de banquiers en 1691, 475.

Italiens. Émigration des Italiens en France depuis la fin du XIIIe siècle, II, 277, 278.

Itinéraire fabuleux de héros de romans, I, 303, 304; II, 454, 455.

Ivain. Voyez *Chevalier au Lion* (*Le*).

Ivan IV. Costume de ce tsar, II, 320, 321. — Sa libéralité après le sac de Novgorod en 1569, 325.

Ivanogorod sur la Narova. Costume de Fëdor Ivanovitch à son entrée dans cette ville en 1584, II, 321.

## J

Jabac, Jabas ou Jaba, célèbre amateur des arts au XVIIe siècle, II, 401, not. 2.

Jacques Ier, roi d'Angleterre. Encouragements à un négociant italien, II, 316.

Jafite (Dame). Son manteau en poil de salamandre, II, 92.

Jamiens[1]. Proposition d'établir en France l'industrie des tapis ainsi nommés, II, 413.
Jans (Jean), ouvrier en tapisserie, II, 410, not. 2.
*Jasdi*, espèce d'étoffe de Perse, I, 316.
Jason. Son manteau décrit par Apollonius, II, 81. — Tapisseries de la cour de Bourgogne et d'Anne de Bretagne reproduisant des traits de son histoire, 383, 384, en note.
Jault. Son opinion sur l'étymologie du mot *broder*, II, 382.
Jaune. Affectation de cette couleur aux traîtres et aux prostituées, II, 472.
Jayme Ier. Drap d'or offert à ce prince par la commune de Montpellier, II, 139, 140. — Prohibition des étoffes d'or et d'argent, 162, 163.
Jean III, roi de Chypre. Présents envoyés au karman de Konieh, II, 44.
Jean (Le petit roi). Toile cirée employée pour son ensevelissement, I, 119, en note.
Jean (S.). Traits de sa vie retracés sur d'anciennes étoffes et sur une tenture du garde-meuble du roi, I, 26; II, 484. — Son évangile écrit sur une ceinture de soie, 113. — Sa robe d'or *emperial*, 220, en note. — Son portrait en broderie, 364; 403, not. 1.
Jean-Baptiste (S.). Son image ou son *histoire* retracée sur d'anciennes étoffes, I, 26; 403, not. 1.
Jean le Bon, comte d'Angoulême. Drap d'or qui couvrait son tombeau, II, 176, 177, en note. — Simplicité de son costume, 202.
Jeanne (La papesse). Son histoire représentée sur une tapisserie, II, 397.
Jeanne de Bourbon. Draps d'or sur sa sépulture, II, 144, 145, en note.
Jeanne de Bourgogne. Prix de la soie achetée en 1345 pour cette princesse, I, 96. — Sa cotte de sacre, 110.
Jeanne de Navarre. Offrandes d'étoffes au service célébré pour elle à Montpellier en 1373, I, 146.
Jehan de Moucy, habile brodeur de Tours au xve siècle, II, 365.
Jérôme (S.) s'élève contre les robes tissues d'or, I, 2, not. 3. — Contre le luxe des ensevelissements, 120. — Parle des voiles d'or étendus sur la bière des personnages considérables, 126. — Écrit à Népotien au sujet des passages de la Bible inscrits sur les habits, II, 112. — Mentions de tapis peints et de l'art babylonien, 336.
Jérusalem. Son importance commerciale et ses foires, I, 59, 60. — Ornements offerts par Louis XIII au saint sépulcre, II, 366. Voyez *Entrée de J. C.*, *Macaire*, *Vengeance de N. S.*
Jésuites. Manufacture de tapisseries dans leur maison professe, au faubourg Saint-Antoine, II, 410, 411.
Jésus (Chape de), II, 189, not. 1.
Jésus-Christ. Représenté dans sa gloire sur une ancienne étoffe, I, 24. — Divers épisodes de sa vie réunis dans un parement d'autel de Saint-Pierre de Troyes, 25. — Son portrait retracé sur

[1] Ce mot, que j'ai négligé d'expliquer, doit être synonyme d'*arabes*, disons mieux, doit signifier *de l'Yemen*. On lit dans *l'Histoire mahometane* d'El-Makin, traduite par Me Pierre Vattier (à Paris, M. DC. LVIII., in-4°), pag. 309 : « Du temps de l'Amerobelle, il vint de Tucrite un marchand chrestien de Syrie, nommé Tibe fils de Joseph, amenant quantité de marchandise de draps d'Atale, et de robes de soye, ouvrage de l'Inde et de la *Iamne*, » etc. Le texte porte : وعمل الهند واليمن (*travail de l'Inde et de l'Yemen*), qu'Erpenius a rendu par *confectionis Indicæ atque Arabicæ*. Voyez تاريخ المسلمين... *id est, Historia Saracenica*, etc. Lugduni Batavorum, 1625, in-folio, pag. 299.

d'anciennes étoffes, 27. — Suaires qui lui sont attribués, II, 93-95. — Sa robe, 95, 462, 463. — Figuré en croix sur la couverture des heures d'Isabeau de Bavière, 363. — Tapisserie représentant J. C. portant sa croix, 385. Voyez *Entrée de J. C. à Jérusalem*, *Notre-Seigneur*.

Joachim. Voyez *Annonciation*.

Joinville (Jean, sire de). Discussion avec Me Robert de Sorbonne au sujet d'étoffes, II, 162.

Jonathas. Tapisserie représentant des traits de sa vie, II, 397.

Jongleurs sur les navires qui portaient les marchands aux foires, II, 63, en note.

Josué. Précieuse tenture du garde-meuble du roi représentant son histoire, II, 485.

Joudoigne (Jean de), tapissier flamand de la fin du XIVe siècle, II, 392.

Jouvence (Tapis de la fontaine de), II, 392.

Jubinal (M. Achille). Publication relative aux anciennes tapisseries, II, 424.

Judas Machabée. Tapisserie de haute lisse représentant les combats de ce héros et d'Antiochus, II, 389.

Judith (L'impératrice). Son talent de brodeuse, II, 347.

Jugement. Tapis dit *du Jugement*, à l'hôtel de Bohême en 1408, II, 481.

Juifs. Règlements somptuaires pour ceux d'Espagne, I, 297, not. 3.

Jules César. Tapisserie de l'*histoire* de ce capitaine, II, 407.

Jules Romain. Les dessins du Triomphe de Scipion lui sont attribués, II, 401.

Julien (S.). Sa sépulture décorée d'un poêle, I, 136.

Jung Bahadour. Somptuosité de ses vêtements, I, 55.

Justinien. Offrande de quatre pièces d'étoffes d'or à l'église de Saint-Pierre de Rome, I, 7. — Portrait de ce prince sur une mosaïque ancienne, 31, 32.

## K

Kaaba, Kabah, de la Mecque. Voile de ce temple, fait à Touneh et à Schata, I, 282. — Voile avec inscriptions, qui lui est annuellement envoyé, II, 118.

*Kabaty*, espèce d'étoffe, I, 282.

Kâchân, ville de Perse. Détails sur trois espèces de soieries que l'on y fabriquait, II, 211, en note. Voyez *Cachan* et *Cassanum*.

*Kadifa*, *kadipa*, *kadiva*, nom du velours en serbe, I, 168, not. 2.

Kaherdin, personnage du Roman de Tristan. Il se déguise en marchand, II, 63, 64.

Kainsil, II, 87. Voyez *Cainsil*.

Kaius. Lit qu'il fait faire à un Grec, II, 104, en note.

Kalabris, espèce d'étoffe, II, 264, not. 1.

Kamokau, kamoquau (camocas), espèce d'étoffe, II, 173, not. 3.

*Kandj*, espèce d'étoffe orientale, II, 57.

*Kateblatin*, I, 351, en note. Voyez *Catablattion*.

*Kathifet*, nom du velours en arabe, I, 168, not. 2.

*Kemkha*, *kinkab*, nom du velours en persan, II, 210, not. 5.

Kenelius, peuple nommé dans les romans du moyen âge, I, 48.

Keneloigne, pays fabuleux, I, 48.

Kerbogah. Description de sa tente, I, 334.

Kermès. Pays où l'on récoltait le meilleur, II, 24, not. 1.

Keute, kieute (courte-pointe), de lin et de soie, II, 87, not. 1; 143.

Kex, sénéchal d'Arthur, représenté vêtu de siglaton, I, 224.

Kilian (S.). Ses restes enveloppés de soie, I, 124.

Klaproth. Son mémoire sur l'origine du nom de la soie chez les anciens, I, 3.

## L

Laborde (M. le comte de). Son opinion sur l'importance de la broderie au moyen âge, II, 353. — Ce qu'il dit du trésor de Pharaon, 459.

Labourebien (Pierre), marchand génois et bourgeois de Paris, vend des joyaux et fait une tapisserie, II, 390.

Lacordaire (M. A. L.). Ses travaux sur l'histoire des tapisseries, II, 383, not. 1; 416, 422, 424. — Il s'élève contre la vieille réputation de la Bièvre pour la teinture, 484.

Lacs (cordons), I, 95, 102, 103; II, 477.

Laffemas (Barthélemi de). Mémoire sur les moyens de cesser de tirer de l'étranger les soieries débitées en France, II, 286. — Évaluation des sommes sortant annuellement du royaume pour achat de soieries, 287, en note. — Part qu'il prend à la prohibition des soieries étrangères, 294. — Notice intéressante de M. J. J. Champollion-Figeac sur cet économiste, 474. — (Isaac de), cité, 286, not. 2; 291, 296.

Lagni. Foire de cette ville, II, 63, en note.

Laisses de chiens de chasse brodées, II, 477.

Lalain (La comtesse de). Son costume, II, 188, not. 2.

Lambert (S.) de Liége. Ornement attribué au bienheureux, I, 57.

Lampas des Indes, I, 70.

Lampride. Opinion d'Alexandre Sévère rapportée par cet écrivain, I, 6, not. 3. — Ce qu'il nous dit du choix de la pourpre par cet empereur, II, 9. — Passage relatif aux nappes d'Héliogabale, 335.

Laque indienne employée par les peintres et les teinturiers, II, 460.

Lardner (Le docteur Dionysius). Volume de sa *Cyclopædia* consacré aux manufactures de soie, II, 476.

Lario (Le). L'art de la soierie y passe au XIVe siècle, II, 316.

Larrons fossiers, I, 151-153; II, 133, en note.

Latanie. Monastère de Jérusalem fondé par Charlemagne, I, 60. Voyez *Sainte-Marie*.

Laurent. Plusieurs tapissiers de ce nom, II, 410.

Laurent (S.). Sa vie et son martyre représentés sur d'anciennes étoffes, I, 26, 188.

Léger (S.). Voile d'or et de soie déposé sur sa bière, I, 137, not. 3. — On l'ensevelit avec les habits qu'il portait au moment où il fut assassiné, 155, not. 3.

*Lemovicense*, *Lemoviticum* (*Opus*), ouvrage d'émail, II, 337, not. 4.

*Lena*. Sens de ce mot, II, 219, not. 1.

Lenoir (Alexandre). Description d'une tapisserie représentant le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, II, 395, not. 3; 481.

Lenormand (M.). Mémoire sur une étoffe fabriquée par des chenilles, II, 469.

Lenormant (M. Ch.). Son opinion au sujet de l'étoffe du Mans et des chapes dites *de Saint-Mesme* et *de Charlemagne*, I, 40, 41.

Léobard, ermite, enseveli dans de riches habits, I, 154.

Leofant (éléphants). Marco Polo représente ceux du grand khan comme couverts de housses historiées, I, 230.

Léon. Bannière des anciens rois de ce pays, I, 201; II, 359.

Léon le Philosophe. Présents d'habits précieux, d'étoffes, etc., à des envoyés russes en 911, II, 319, not. 2.

Léon (S.). Sa bière décorée d'un poêle, I, 130.
Léon III. Parements d'autel donnés à deux églises de Rome à la fin du VIII^e siècle, I, 22-25, 27. — Ses chapes, 56. — Il couvre des sépultures d'un riche poêle de soie, 139.
Léon IV (S.). Dessin retracé sur des parements et des voiles donnés par le B., I, 23. — Ornements donnés par ce pape à des églises de Rome et décorés de son portrait et de son nom, 27.
Léon IX. Chasuble de l'abbaye de Saint-Arnoult regardée comme un don de ce pape, II, 113, 114.
Léon X. Bannière donnée à la ville de Zurich, II, 366.
Léopards retracés sur d'anciennes étoffes de soie, I, 17; 49, not. 2; II, 84.
Lépreux vêtus de camelin, II, 49, not. 2.
Lerambert, peintre du XVI^e siècle, auteur des dessins des tapisseries de Saint-Merry, II, 409.
Lerembert (Henry), signalé comme travaillant habituellement pour les fabriques de tentures, II, 485. Voyez *Lerambert*.
Lettres dans l'ornementation des étoffes, II, 217, 219, 229, 254.
Leuide, habile brodeuse anglaise du XI^e siècle, II, 341.
Levant (Dentelles du), II, 372.
Leyda. Manufacture de draps dans cette ville de Catalogne, I, 320, 321; II, 458.
Leyde. Voyez *Lucas de Leyde*.
Leymarie. Réfutation de Mézeray, II, 266.
Libri (M.). Tissus renfermés dans un manuscrit de cet amateur, I, 70.
Lice. Étymologie de ce mot, II, 382.
Licornes retracées sur des étoffes, I, 15; II, 148, not. 4. — Vertu de la corne de cet animal, 386.
Liége (Tenture représentant la bataille de), II, 293.
Liere. Don d'un baldaquin brodé d'or à la grande église de cette ville, I, 185.
Lille. Voyez *Alain de Lille*.
Limbourg. Voyez *Brabant*.
Limoges. Manufactures de tapisseries dans cette ville au XIV^e siècle, II, 405.
Lin de Beni Suayd[1], I, 283, not. 5.
Linomple, espèce d'étoffe, II, 473.
Lion (*Soliers poinz à*), I, 226, en note. — Image, cuir de lion employés en médecine, 226, 227, en note. — Lions retracés en tout ou en partie sur d'anciennes étoffes de soie et des tapis, 18; 39, not. 1; 41, 48-50, 54; 275, en note; 358, 359; 361, not. 2; 362, en note; II, 84, 149; 165, en note; 183; 186, not. 2; 190, en note; 221; 237, not. 1; 363. — Sur les écus et sur des amulettes, I, 226, en note; II, 128. — Sur la porte du tombeau de saint Remi, I, 123. — Sur les monnaies des ducs de Brabant et de Limbourg, II, 123.
Lis retracés sur d'anciennes étoffes, I, 361, not. 2; II, 467.
Lisbonne, célèbre par sa manufacture

[1] Les Orientaux faisaient d'excellents ouvrages de cette matière. Au mariage du petit-fils de Timur, à Samarcande, un tisserand exposa en public un cavalier parfaitement représenté dans toutes ses parties, jusqu'aux ongles et aux cils des yeux, avec tout son harnois et son équipement en détail, l'arc, l'épée et tout le reste, tissus de fin lin. Voyez l'ouvrage intitulé كتاب عجايب المقدور فى اخبار تيمور تاليف احمد بن عرابشاه, éd. de Sam. Henr. Manger (Leovardiæ, apud H. A. de Chalmot, MDCCLXVII-LXXII, in-4°, tom. II, cap. XLIII, pag. 418, 419); et *l'Histoire du grand Tamerlan..., traduite de l'arabe du Fils de Guerapse*, par M^e Pierre Vattier. Paris, M. DC. LVIII., in-4°, liv. VII, chap. VI, pag. 233. Cf. pag. 232.

de soieries au XII^e siècle, I, 287.— Entrepôt de draps d'or et d'étoffes de soie à la fin du XVI^e siècle, 288, en note; II, 304.

Lisse. Broderie appelée *de haute lisse*, II, 460.—Chambres, tapis de haute lisse, 481.

Listé, épithète de *palais* et de *chambre*, II, 155, en note.

Listes dans le dessin des anciennes étoffes, II, 185.

Lit funèbre. Son usage à Montpellier, I, 138, not. 2. — Draps de lit en soie, 165. — Lit de prix, œuvre d'un Grec, II, 103, 104, en note. — Énumération des diverses parties d'un lit au XI^e siècle, 184.

Litières funèbres. Leur décoration, I, 132, 133, 257.

*Litteratæ*, désignation des étoffes ornées de légendes, II, 114, 115.

*Littez*. Sens de ce mot, I, 367.

Liutprand. Ce qu'il dit de la prohibition des soieries byzantines à l'exportation, I, 63.

Livonie. Règlement somptuaire des États en 1545, II, 325, 326. — Luxe dans ce pays, 326, not. 1.

Livres imprimés sur soie, II, 118, en note; 464, 465.

Lodbrog le Danois. Ses trois filles habiles brodeuses, II, 348.

Lodesme. Bateau du comte de Ledesma, II, 135, 136, en note.

Loi portée, en 1454, contre l'importation en Angleterre de la soie filée, des rubans et des dentelles, II, 313.

Lois somptuaires. Leur violation sous Charles VII et Charles VIII, II, 265, not. 2. — Réflexions de Montaigne sur leur inutilité, 267, not. 2.

Lombard (Pierre). Tissu de soie broché d'or qui enveloppait ses restes, I, 51, not. 1.

Lombardie. Épices dans ce pays, II, 129.

Lombards vêtus de tartares de soie en 1350, II, 167. — Pièces de soie achetées tous les ans par ce peuple à Venise, 263. — Associations de Lombards et de Caorsins en France et en Angleterre, 311.

Londres. Grand nombre d'ouvrières en soie dans la cité au milieu du XV^e siècle, II, 313. — Il s'y établit des teinturiers et des fabricants de soieries en pièces, 316.

Longchamps. Voyez *Barthélemy de Longchamps*.

Lopez, juif portugais. Sa tapisserie des *Actes des Apôtres* dans les appartements du cardinal Mazarin, II, 421, en note.

Lords (Tentures dont est décorée la chambre des), II, 404.

*Loricæ* (*Ad modum*), *loricata*. Exemples de ces expressions, I, 181, not. 4; II, 453.

Lorraine (Le cardinal de) en jupe de velours rouge à la journée de Renty, II, 202, not. 1.

Lorraine (M. de). Riche tapisserie envoyée à ce prince en 1699, II, 481.

Losanges retracées sur des étoffes, II, 84, 134, 217, 471, 480.

Loudun. Voyez *Geoffroi de Loudun*.

Louis le Débonnaire. Tissus de *blatthin* envoyés à cet empereur par Michel le Bègue et Théophile, empereurs d'Orient, I, 8, 9. — Diplôme relatif aux offrandes que l'on faisait au tombeau de saint Martin, 137, not. 3.

Louis VIII enseveli dans des toiles cirées, un suaire tissu d'or et des cuirs de bœufs, I, 118, en note; 125.

Louis (S.). Chasuble donnée par ce prince, I, 57. — Riches étoffes offertes à l'église de Saint-Denis, 145.— Chapelle ou tente envoyée au khan des Tartares, 334, not. 2; II, 159, not. 2; 361. — Ses habits en camelot et en camelin, 40, 48, 49. — Étoffes qui passent pour avoir été rapportées par lui de Palestine, 135.

— Ses robes, 161. — Ornements sacerdotaux donnés à saint Thomas de Biville, 361. -- Ses ossements placés dans de riches étoffes de soie, 451. — Tapis « d'un saint Loys, ouvré à or, » 481.

Louis XI vêtu de pourpre et d'écarlate, II, 19. — Lettres patentes pour l'établissement de la manufacture de Lyon, 270-272. — Intention prêtée à ce prince de défendre l'usage de la soie, 271, not. 1. — Son entrée à Lyon en 1507, 275. — Fondation de la manufacture de Tours, lettres patentes d'octobre 1480, 278-280.

Louis XIII va, en manteau violet, donner de l'eau bénite à son père, II, 233, not. 3. — Confirmation des priviléges des ouvriers en soie étrangers et de la ville de Lyon, 274, 275.

Louis le Germanique. Proscription de l'usage de la soie, II, 158.

Louis II de Sicile. Cotte et manteau de sacre de ce prince, I, 195.

Loups retracés sur des étoffes, II, 208, not. 9.

Lourdet (Simon), représenté comme ayant des premiers fait des tapis de Turquie, II, 417, 421.

Louvre. Fragments de soieries conservés au musée, I, 30, 31, 42. — Draps d'or figurés sur les anciens tableaux de la galerie, 185, 186, en note. — Translation de la manufacture de Fontainebleau au Louvre, 411. — Tapissiers logés dans ce palais, 410, not. 2. — Établissement, en 1604, d'un atelier de tapisseries, 417. — Permission aux artistes et ouvriers du Louvre de travailler pour le public, 419. — Tapisseries du Louvre chez le cardinal Mazarin, 422, en note.

*Lucanum* (*Opus*), II, 342, not. 6.

Lucas de Leyde. Dessins de tapisseries exécutés par ce maître, II, 484.

Lucas Romain, peintre employé à Fontainebleau, II, 407.

Lucques. Ses fabriques, I, 87, 88; II, 262. — Au siége de cette ville, les Florentins font courir trois *pali*, I, 169, en note. — Étoffes de Lucques : samit, 172, 173; II, 263. — Cendal, I, 211. — Siglaton, 236. — Draps diaprés, 243, 244, en note. — Dyaspmel, 244, not. 1. — Baldaquins, ribaudequins, 256. — Drap dit *de Lucques*, II, 342, not. 5. — Drap d'or, 263, 471. — Naciz, I, 264. — Drap impérial, 358. — Drap d'or rayé, II, 170. — Quartelle, 176, en note. — Velours, damas, taffetas, 212, 239. — Drap damasquin, 217. — Draps de soie, 263. — Satins, 292. — Ce que Montaigne dit de cette ville, 261. — Luxe d'habits des Lucquois à l'entrée de Charles VIII, 262, not. 3. — Exportation de soieries en Angleterre, 308, 309, not. 3.

Lucquois à Lyon, II, 276, 277. — En Angleterre, 309, not. 3. — A Bordeaux et à Autun, 311.

Luna. Voyez *Pedro de Luna*.

Lupicin, ermite, enseveli dans de riches habits, I, 134.

Luxembourg. Ameublement d'or et de soie exécuté par P. Dupont, et conservé à l'hôtel de ce nom, II, 418.

Luzarche (M. Victor). *La Chape de Saint-Mexme de Chinon*, I, 50, not 1

Lybie (Soies de), I, 61.

Lyon. Velours façon de Lyon, II, 212. — Priorité de la manufacture de cette ville sur celle de Tours, 270. — Couvertures de toile, harnais pour chevaux achetés à Lyon, 272. — Déclaré unique entrepôt des soies étrangères importées en France, 274, 275. — L'usage de la soie y est commun au XVI^e siècle, 275. — Extension rapide de la culture du mûrier dans cette généralité, 295.

Lyonnais. Difficultés qu'ils opposent à l'introduction de l'industrie de la soie dans leur ville, II, 272.

## M

Macaire, évêque de Jérusalem. L'empereur Constantin lui donne une robe d'or, I, 187, not. 3.
Mace (Jehan), garde des tapisseries de l'hôtel des Tournelles en 1408, II, 481.
Macée. Voyez *Gombaud et Macée*.
Maoriens. Usage des femmes de cette famille de porter l'image d'Alexandre sur leurs vêtements, II, 335.
Mactabas, mathebas, marramas, mairamas, espèces de drap d'or, II, 170, 171.
*Macurolatus*, *macurolatum*, espèce d'étoffe, I, 362, not. 1.
Madagoire, espèce d'amulette, II, 76, 77.
Madian (*Pailes*), I, 334, 336; II, 443.
Madin en Arménie. Étoffes de cette ville, I, 335, 336.
*Maginois*. Exemples et sens de cet adjectif, II, 152, 153.
Magne (Le), entrepreneur des manufactures de soieries de la place Royale, anobli par Henri IV, II, 294.
Magnus le Bon. Il se montre, dans un combat, vêtu de soie, I, 141, not. 3.
Magnus Smek, roi de Suède. Luxe de sa cour, II, 318.
Mahdiyah. Tissus de cette ville, II, 443.
*Maison d'or*, nom d'une tente d'un roi de Perse, II, 458.
Maheut (Mathilde), ouvrière à laquelle on attribue la tapisserie de Bayeux, II, 77.
Mahomet. Prescription d'inhumer les martyrs dans l'état où ils sont morts, I, 155, not. 3; II, 452. — Défense de porter de la soie, 284.
Mahudel. Mémoire sur l'histoire de la soie dans l'antiquité, I, 3.
Mainvillier, tapissier au commencement du XVII^e siècle, II, 416, en note.
Mairamas, II, 70. Voyez *Mactabas*.
Makkari. Ce qu'il dit du nombre des métiers d'Almeria disposés pour tisser des écharpes de soie, I, 289, not. 3.
Makrizy. Passage relatif au commerce des étoffes européennes au Caire, II, 442.
Malaga. Fabrique de *waschi* dans cette ville, I, 288.
Malékites. La plupart de leurs docteurs condamnent l'usage de la soie dans les habits, I, 284.
Malicques (Satin de), II, 223, 224.
Maligny (Étienne de), abbé de Saint-Thierry de Reims. Chasuble donnée à cette abbaye, II, 363.
Malines. Camelin de cette ville, II, 50.
Mallabruns, mallequins, espèces d'étoffes, II, 455.
Malmesbury. Voyez *Guillaume de Malmesbury*.
Mandegloire (mandragore), II, 76; 77, not. 1.
Mans (Le). Ancienne étoffe conservée dans cette ville, I, 39, 40. Voyez *Hildebert*, *Hugues*, *Mathilde*, *Saint-Julien*.
Manteaux de grands princes, costumes de souverains russes, dans l'église de l'Assomption à Vladimir, II, 321, not. 2.
Mantel mal taillé, manteau célèbre dans les romans de la Table ronde, II, 79, 80.
Mantes. Fabrique de crêpes dans cette ville en 1604, II, 243; 296, not. 4. — Fabrique de toiles façon de Hollande, 296.
Mantes ou couvertures d'Espagne, I, 368, not. 4.
Manuel Comnène. Envoi d'un samit à Wibald, abbé de Corbey et de Stavelot, I, 187. — Tributs de soieries payés à l'archevêque et à la république de Pise, 188.

Manufactures de soie en Italie au moyen âge, I, 89, not. 2.
Maque (La). Logis où l'on fabriquait des soieries au commencement du XVII^e siècle, II, 291, 292; 412, not. 2.
Marach. Variantes du nom de cette ville données par les historiens des croisades, II, 45, en note.
Marag (Fil de), II, 45, en note.
Maramas, II, 466. Voyez *Mactabas*.
*Marayce*, II, 35, not. 1.
Marc-Aurèle. Il trouve des vêtements de soie dans le trésor privé d'Adrien, I, 6.
Marcel (Pierre). Draps envoyés de Paris à Naples avant 1295, II, 471.
Marcel (S.). Son tombeau décoré d'étoffes précieuses, I, 138.
Marchands de broderies à Londres au milieu du XIII^e siècle, II, 343.
Marchands de soieries. Leur grand nombre en France à la fin du XVI^e siècle, II, 288. — Leurs fourberies, 298, 299.
Marche (Olivier de la). Description d'une riche tapisserie représentant la conquête de la Toison d'or, II, 383.
Marco Polo. Passages de ce voyageur relatifs au nac ou nach, au nassit ou nascisi, I, 262, 263. — Autres passages relatifs aux fabriques et à l'usage des soieries en Asie, I, 315. — Il s'élève contre les fables débitées au sujet des étoffes incombustibles, II, 92, 93. — Passage relatif aux dames du royaume de Creman, 371.
Maréchal (Le comte Guillaume). Son corps trouvé dans un cuir de taureau, I, 118, en note.
Margeret (Le capitaine), cité, II, 323-325; 326, not. 1; 328.
Marguerite d'Autriche. Son portrait fait en tapisserie d'après nature, II, 356. — Tableaux portatifs exécutés à l'aiguille, 356, 364. — Tapisseries de son inventaire, 384, 385.
Marguerite de Valois. Robe de cette princesse le jour de Pâques, 1571, II, 189, 190.
Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire. Son habit nuptial en drap d'or blanc, I, 195. — Tapisserie qui figure à son mariage, II, 383.
Marguerites retracées sur d'anciennes étoffes, II, 203, not. 9; 482.
Maria de Padilla. Ceinture magique donnée à D. Pèdre le Cruel, II, 77.
Marian, ermite, enseveli dans de riches habits, I, 154.
Marie. Robe de drap d'or donnée par les anciens peintres à la Mère de Dieu, II, 467.
Marie de Brabant. Rues de Paris tendues à son couronnement, II, 130.
Marie, fille de Stilicon et femme d'Honorius. Richesse de ses vêtements funèbres, I, 121.
Marie, reine d'Angleterre. Détails de son embaumement, I, 119, en note.
Marmol (Luis del). Ce qu'il dit des tapis de Baeza, II, 384, 385.
Maroc (Soies du), I, 61.
Mars, abbé, enterré dans de riches habits, I, 154.
Marsan (Le comte de) amène en France les premières ouvrières en dentelles, II, 380.
Marseille. Proposition d'établir des ateliers de soieries dans cette ville, II, 292.
Martin (M. l'abbé) partage l'opinion du P. Henschenius sur l'origine du mot *quadruplum*, I, 11. — Observation sur la représentation de l'épisode de Daniel dans la fosse aux lions, 22. — Ce qu'il dit de l'étoffe de Bamberg, 34.
Martin (S.), I, 40. — Traits de sa vie retracés sur d'anciennes étoffes, 26. — Sa chasuble, I, 57. — Son corps placé sur un tissu précieux, 120. — Poêle qui recouvrait son tombeau, 137. — Invocation inscrite sur son étole, II, 112. — Son portrait sur un tapis et sur une pièce de toile d'or, 385, not. 3; 403, not. 1.
Martin (S.), chanoine de Saint-Isidore

de Léon. Achat d'une chasuble de soie à Constantinople, I, 310.
Martinien (S.), martyr. Son portrait retracé sur d'anciennes étoffes, I, 27.
Mas-Latrie (M. de). Opinion sur le samit, I, 107.
Masse (Or et argent de), II, 189, 190, en note. Voyez *Damas*.
Matebrune, l'une des héroïnes du Chevalier au Cygne. Salle de ce nom à l'hôtel Saint-Paul, II, 392, en note.
Mathieu de Vendôme, inhumé avec ses plus riches ornements, I, 158.
Mathieu de Westminster. Ce qu'il dit du commerce des Anglo-Normands, II, 307.
Mathieu Paris. Ce qu'il dit du sac d'Antioche en 1098, I, 163. — Don d'étoffes précieuses à l'abbaye de Saint-Alban, 185. — Présents d'étoffes et de broderies faits à ce religieux par des souverains, 189. — Anecdote relative à la perfection des broderies anglaises, II, 342, 343.
Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Son manteau de noce conservé à Bayeux, II, 357. — Vêtements légués à l'abbaye de la Sainte-Trinité, de Caen, 358, not. 1.
— Épouse de Geoffroy le Bel. Tentures données à l'église de Saint-Julien du Mans, I, 63, not. 1.
— Reine d'Écosse. Habileté merveilleuse de l'une de ses chambrières, II, 339.
Mauguille (S.). Ses reliques placées dans un cuir de cerf, I, 117, en note.
Maulequinx, espèce d'étoffe, II, 264, not. 1.
Maures. Leur habileté dans les arts et en particulier dans la broderie, II, 64, 65, en note; 371-373.
*Maximes tirées de Télémaque*, par Louis, Dauphin, imprimées sur soie, II, 464.
Maximien (S.), évêque de Ravenne. Son portrait retracé sur des rideaux d'autel, I, 28.
Maximilien. Belles chasses de cet empereur représentées en tapisserie, II, 484.
Mayol (Jehan). Ses *Patrons*, II, 375.
Mayorque. Soieries prises au sac de cette île par les Pisans, I, 184.
Maseuz, habile fée, II, 77.
Médicis. Voyez *Catherine de Médicis*.
Meiamel, espèce d'étoffe, II, 53, 54.
Mejoral, espèce d'étoffe, II, 53.
Melan (S.), évêque de Rennes. Sa sépulture décorée d'une couverture de lin, I, 136.
Melian (Paul), marchand de Lucques, II, 217.
Melibar. Le meilleur bougran fabriqué dans ce royaume, II, 34.
Mélibée. Pourpre de cet endroit, II, 146, 330.
Melite. Étoffes de cette localité, I, 336. — Figues de Melite, 337, not. 4.
Melli, dans le Soudan. Costume du sultan de ce pays, I, 259, not. 3.
*Melusine* (Grand ciel appelé *de*), II, 402, not. 8.
Mer (Aleran de la). Voyez *Aleran de la Mer*.
Mercuès. Reddition de ce château pour une pièce de damas et une somme d'argent, II, 138.
Merdin. Étoffe fabriquée dans cette ville, II, 452.
*Mérite des Femmes* (*Le*), par Legouvé, imprimé sur soie, II, 465.
*Mesin* (*De*), mot mal lu par le P. Saez, II, 261, not. 1.
Mesme (S.). Chape qui lui est attribuée, I, 40.
Mesnagier (Guillaume), marchand tapissier à Tours, II, 396, 401.
Messala. Son nom et celui de sa femme inscrits sur un manteau, II, 118.
Metellus Pius. Sa robe de pourpre tissue d'or, II, 15.
Métier à tisser du XII^e siècle, I, 94. — Métiers conservés en 1298 dans l'arsenal de Carcassonne, II, 350, not. 3.
Metz. Ancienne chape conservée dans

cette ville, I, 40, 41, 85. Voyez *Saint-Arnould*, *Théodoric*.
Meulequinier, mollequinier, mullequinier, musquinier, fabricant de molequin, II, 52.
Mézeray. Étrange assertion sur la prétendue rareté des étoffes de soie avant la fin du xv^e siècle, II, 264-267.
Michel (S.). Son image brodée sur des ornements donnés par Charles VI au roi d'Angleterre, II, 363.
Michel, fils de Théophile, empereur d'Orient. Tenture d'autel donnée à Benoît III, I, 64.
Michel VII, dit *Ducas*. Rente d'étoffes constituée au Mont-Cassin, I, 188. — Présents de riches étoffes à Robert Guiscard, 309.
Micraine (migraine), II, 461.
Miglias, muglias, espèce d'étoffe, ou plutôt poche de l'animal qui produit le musc, II, 252, 473.
Mignerak (Matth.). *La Pratique de l'aiguille industrieuse*, II, 376.
Milan. Étoffes de cette ville, I, 326. — Cendal, 211. — Velours, satins, bas de soie, broderies, II, 212, 259, 292. — Serge, 235. — Taffetas, 240. — Marche triomphale de Henri VII dans cette ville sous un dais de samits et de baldaquins, I, 254. — Célébrité de ses brodeurs, II, 368. — Or de Milan, 368, not. 4. — Tapisseries de cette ville, 395, 422, en note,
Milanais, à Lyon, II, 276, not. 2.
Milfred, roi de Mercie, comble de présents de soieries la cathédrale de Hereford, I, 67, en note.
Milhau en Rouergue. Voile de la Vierge conservé en cet endroit, I, 50, not. 2.
Miracle (Le) des cinq pains et des poissons, représenté sur un vêtement de l'église des Quatre Saints Couronnés, à Rome, I, 23.
Mirkhond. Passage de cet historien relatif au tissage du velours à Herat, II, 210, not. 5.
Mizanini, espèce d'étoffe, I, 364, not. 2. Voyez *Imizillus*.
*Mizilus*. Voyez *Imizillus*.
Moâllakas écrits sur soie, II, 463, 464.
Mocade, moquette. Étymologie de ces mots, II, 174.
Mocenigo (Thomas). Relevé des achats de soieries faits à Venise par les autres villes d'Italie, II, 263.
Modes françaises sous Philippe de Valois, II, 265, not. 2; — à la fin du xv^e siècle et au xvi^e, 268, not. 1.
Mohammed I. Étoffes envoyées en présent à Nâsser Mohammed, sultan d'Égypte, I, 280.
Moire de Tours, II, 297, not. 3; — d'argent, 368, not. 2.
Moïse. Traits de son histoire sur des tapisseries, II, 396.
Molequin, muelekin, I, 206, 233; II, 51, 52.
Molettes retracées sur d'anciennes étoffes, II, 263, not. 4.
*Molosericum tetrafolium*, espèce de tissu, II, 448.
Momavvadj, étoffe de soie fabriquée à Bagdad, I, 234, en note.
Monastères. Ateliers de tissage et de broderie dans les grands, II, 346.
Montaiglon (M. Anatole de). Notice sur un parement d'autel en soie décoré de dessins, II, 193, not. 3. — Renseignements fournis pour ces Recherches, 447, en note.
Montaigne. Ce qu'il dit de la dépréciation des soieries après Henri II, II, 267, not. 2.
Mont-Cassin. Présents de soieries à ce monastère, I, 64, 65, not. 1; 107. — *Scaramangæ* d'empereurs laissées au Mont-Cassin par Victor III, I, 247, not. 2. — Orfèvre anglais attaché à ce monastère, II, 338.
Montchretien. Évaluation de la consommation des bas de soie en France, II, 289. — Causes qu'il assigne à la chute

des établissements industriels de Henri IV, 297.
Monteclez (Barthélemy), marchand de Lucques, II, 207, not. 2.
Montferrat. Voyez *Blanche de Montferrat*.
Montfort (Le comte de) fait couvrir d'un drap d'or le corps de Charles de Blois, I, 128.
Montpellier. Ordonnance des consuls pour réglementer les offrandes aux funérailles, I, 147, 148. — Marchands italiens établis dans cette ville, 211. — Mantes ou couvertures de cette ville, 368, not. 4. — Drap d'or offert par la commune à Jayme Ier, roi d'Aragon, II, 139, 140. — Commencement de la manufacture de soie de cette ville, 290. — Velours cramoisi de Montpellier, 305. — Soieries, drap écarlate, 308, 309. Voyez *Jeanne de Navarre, Urbain V*.
Montreuil (Jean de). Ce qu'il dit des tapis en 1404, II, 394.
Morales. Voyez *Ambrosio de Morales*.
Moran. Voyez *Duran*.
Morée. Origine du nom de ce pays, II, 126, not. 1.
Moresque. Exemple et sens de ce terme d'art, II, 374, en note; 479.
Moresse (Dentelles de), II, 372.
Moricon (Michel), marchand de Lucques à Paris, I, 255.
Morisque. Habits propres à la danser, II, 121, not. 3. — Tapisserie ainsi appelée, 482. — (Œuvre). Exemple et sens de ce mot, 372. — (Coussins de), *ibid.*
Morisques (Lettres) employées dans l'ornementation, II, 465.
Morosini (Jean-François). Livrées de velours de ses gens en 1575, II, 202, not. 2.
Morts. Usage de les ensevelir dans des tissus précieux, I, 115-126; II, 132, 133, en note.
Moscou. Soieries vendues au XVIe siècle dans le bazar de cette ville, II, 320. — Costume du métropolite en 1584, 321.
Mossoul. Étoffes de soie et d'or fabriquées dans cette ville, I, 317; II, 33.
Mostarchid-Billah, khalife de Bagdad. Ce qu'il fait pour les fabricants d'étoffes d'or, I, 234, en note.
Motenfes, espèce d'étoffe, 259, not. 3.
Moulins. Pièce de l'hôtel de Bohême tendue de drap d'or brodé de moulins, II, 393.
Moulins en Bourbonnais. Catherine de Médicis fait planter des mûriers dans le parc de cette ville, II, 410.
Mourguein, fée, auteur du mantel mal taillé, II, 80.
Mousselines, étoffes de Mossoul, I, 317; II, 33.
Mozin, ouvrier en tapisserie, II, 410, not. 2.
Mudbage, mudebeg, mudegeb, espèce d'étoffe, I, 362, not. 1; II, 35, not. 1.
Mulce, Murce (Murcie), I, 295; II, 82.
Mulchumat, espèce d'étoffe, II, 252.
Muleasse. Robe changeante de ce roi, II, 222, not. 4.
*Multeia, multicia*, espèce d'étoffe, II, 6.
*Muquiliet*. Animal d'Orient ainsi appelé, II, 473.
Muratori. Dissertation *de Textrina et vestibus sæculorum rudium*, I, 4.
Murcie. Fabriques de *waschi* dans cette ville, I, 288. — Étoffes de soie qui en venaient, 295; II, 82.
Mure (De la). Description d'une nappe d'autel brodée au IXe siècle, II, 463.
Murr (Ch. Gott. von). Ses ouvrages relatifs en partie aux vêtements impériaux de Nuremberg, I, 85, en note.
Musec (mosaïque), II, 155. Voyez *Or musique*.
Musique. Représentation de cet art sur la robe d'Erec, II, 83. Voyez *Or musique*.
Mustabet, espèce d'étoffe, I, 258, 259.
*Mutatorius*. Sens de cet adjectif appliqué aux habits, II, 59.

## N

Nabuchodonosor. Son histoire retracée sur une tapisserie du château de Blois, II, 397.
Nac, nach, nak, naque, nachiz, espèce de brocart, I, 261-264.
*Nacar* (*Tela de*), II, 302.
Naktchivan, province de la Perse où l'on fabrique du siclathoun ou siclathyn. I, 234.
Nains. Habits de pourpre d'Hélène tissus par des nains païens, II, 71, en note
Nanghin, province de Chine signalée par Marco Polo comme fabrique de soieries, I, 263, not. 3.
Nanni. Voyez *Recamatori*.
Nanthilde, femme de Dagobert. Ses ossements enveloppés d'une étoffe de soie, I, 125.
*Napoli* (*Teletta di*), gros de Naples, II, 302.
Nappe d'autel brodée au IXe siècle, II, 463. — Nappes de brocart en Perse, 476.
Nariz (Barthélemi), manufacturier de soieries à Lyon, II, 270, 275.
Nasafi, espèce d'étoffe, II, 457.
Nascisi, nassit, espèce de brocart fabriqué à Bagdad, I, 262, 263.
Nâsser Mohammed, sultan d'Égypte. Présents d'étoffes envoyées à ce prince, en 1414, par le sultan Mohammed Ier, I, 280.
Nassij, nécidj, nekh, tissu, brocart, I, 262, 263.
Navagero (André). Ce qu'il dit des marchands italiens établis à Lyon en 1528, II, 277.
Navarre. Voyez *Blanche*, *Charles le Mauvais*, *Jeanne de Navarre*.
Nazianze. Voyez *Grégoire de Nazianze* (*S.*).
Négociants russes à Constantinople en 955, II, 318.
Nekh, espèce d'étoffe de soie, I, 262, 263.
Népaul. Costume des ambassadeurs de ce pays, I, 55.
Neptune. Son manteau décrit par Ronsard, II, 81, not. 4.
Néron. Draperies blanches employées pour ses funérailles, I, 2.
Nerprun, graine noire employée pour *recolorir* un épervier vert, II, 483.
Ney (Octave), négociant à Lyon au milieu du XVIIe siècle. Invention qui lui est attribuée, II, 300.
Nibelungen. Mention des soies d'Arabie et de Zazamanc qui s'y trouve, I, 60.
Nicaise (S.). Son étole, I, 57, 58, not. 1.
Nicée. Étoffes de soie de cette ville, I, 338.
Nicéphore, évêque de Constantinople. Robe sans couture envoyée à Léon III, II, 98, not. 2.
Nicéphore Phocas. Riches étoffes exhibées au triomphe de cet empereur, I, 209.
Nicétas Choniates. Récit de l'expédition de Roger Ier en Grèce, I, 74, en note.
Nicola de Venise, habile brodeur, II, 367.
Nicolas (S.). Trait de sa vie retracé sur un drap de tartaire, II, 342.
Nicolas Ier, pape, reçoit de Charles le Chauve un vêtement d'étoffe d'or, I, 6.
Nicopolis. Présents d'étoffes envoyés à Bajazet Ier en 1396, après la bataille de ce nom, I, 97.
Nicosie. Teinturerie de cette ville, II, 45.
Nicot. Traduction de *samit*, I, 198.
Nîmes. Marchands italiens établis dans cette ville, I, 211.
Ninive Étoffes de cette ville, I, 349.
Nisabour, Nisapour. Nac de cette ville,

I, 262. — Ses fabriques citées par Edrisi, 311.
Nithard. Son corps salé enfermé dans une bière garnie de cuir, I, 117, en note.
Noé. Tapisserie de ce nom, II, 387.
Nœuds retracés sur d'anciennes étoffes, I, 361, not. 2; II, 359.
Nogent. Voyez *Guibert de Nogent*.
Normandie. Robe du duc, II, 84. — Fabrication de soieries dans ce pays au XIVe siècle, peu probable, 99 Voyez *Guillaume de Normandie*.
Normands de Sicile. Coutume de couvrir les visages des cadavres d'un voile ciré, I, 118, en note.
Notre-Dame. Son portrait en broderie, II, 364. — Son couronnement représenté sur un tapis, 392.
— d'Arras. Ribaudequin donné à la chapelle de ce nom par Philippe le Bon, I, 256.
— de Bayeux. Manteaux de noce de Guillaume le Conquérant et de son épouse conservés dans cette église, II, 357, 358.
— de Paris. Don de quatre draps d'or fait à cette église par Isabeau de Bavière, I, 185.
Notre-Dame de Reims. Tapisseries qui décoraient cette église au sacre de Louis XIII, II, 405, en note.
— de Tournay. Robes, manteau donnés pour son image par un duc de Bourgogne, I, 358; II, 179.
Notre-Seigneur assis dans le temple parmi les docteurs, scène retracée sur un parement d'autel de l'église de Saint-Pierre à Rome, I, 33. — Sa nativité brodée sur une table d'autel, II, 364. — Notre-Seigneur au sépulcre, représenté sur un tableau fait à l'aiguille, 356.
Novgorod. Immense quantité de soieries dans cette ville en 1569, II, 325. — Grand entrepôt de marchandises, 326.
Noyon. Étoffes rayées de la cathédrale de cette ville en 1419, I, 366.
Nubie. Drap de ce pays, I, 338, 339.
Nuremberg. Manteau impérial de cette ville, I, 75. — Description des vêtements impériaux que l'on y conservait, 83.

## O

Oberlin. Sa traduction du mot *pliat*, I, 270.
Obsèques et funérailles des anciens rois de France, II, 181, en note.
*Octapulum*, étoffe de prix, I, 11.
Octavien. Tradition relative aux trésors de ce personnage, source à laquelle on peut la rapporter, II, 105, en note.
Od. Le nom de ses filles employé, en Norvége, a désigner des tissus précieux, II, 348.
Odes prononcées par les Juifs en 1775, ode de Conrad Fritz, imprimées sur satin blanc, II, 464.
Odeurs. Habitude de les prodiguer sur les habits, I, 79; II, 450.
*Œufs frits* (Drap d'or appelé *aux*), II, 466, 467.
Œuvre de Damas (Tissu fait à l'), II, 475.
Offa, roi de Mercie, reçoit de Charlemagne un présent de soieries, I, 67.
Offrandes d'étoffes aux églises, I, 143-148; 186, not. 2; II, 451, 453.
Oies figurées sur d'anciennes étoffes, I, 87.
Oiseaux dans le dessin des tissus, I, 360; 361, not. 2; 362, not. 1; II, 17, 84, 133, 172, 174, 185, 199, 230; 263, not. 4; 371. — Oiseaux d'Espagne, 64.
*Ojolaton*, I, 225. Voyez *Ciclaton*.
Olaf le Saint, vêtu de soie et de pourpre, I, 141, not. 3; II, 29, not. 1. — Son écharpe de soie retrouvée intacte, I, 156.

Olaf II. Sarcophage de ce prince doublé de soie et couvert d'un voile de pourpre, I, 141.
Olaf Haraldson. La mode des souliers piqués ou brodés s'introduit dans le Nord sous ce prince, I, 227, en note.
Olaf Tryggveson. Sa tunique de soie rouge, I, 141, not. 3. — Étoffes de soie du chargement de six de ses navires, *ibid.*
Olivet (Le mont) représenté sur des ornements d'église, II, 363.
Olivier, l'un des douze pairs de France. Son corps enveloppé de cuir, I, 116, not. 2. — Son pourpoint, II, 85.
Omar. Sa tombe couverte de riches poêles, II, 452.
Ondes figurées sur de la toile d'argent, II, 194. — Sur des velours, 206, 207. — Sur des draps de soie, 244, not. 4.
*Opus Cypreuse*, II, 57, not. 2. — *Francis*, 369, not. 6. — *Parisiense*, 478.
Or. Mentions de celui d'Arabie, d'Espagne et d'Arcage, I, 271, en note; II, 29; 101, not. 7; 307, not. 2; 457. — *Dras, pailes à or, d'or battu, polpra aur batut*, I, 370; II, 16; 389, 390, en note. — Appelé *rouge* dans les vieux romans, 3, 141. — La maison d'or, tente d'un roi de Perse, 458.
Or et argent filés, II, 189, not. 2; 190, en note. — De Chypre, 397, 398.
Or musique (mosaïque), II, 152.
Orangers représentés sur un tapis de l'hôtel de Bohême, à Paris, II, 481.
Oranges. Voyez *Pommes d'or*.
*Orbis terrarum*. Nom de deux ornements anciens de l'abbaye de Saint-Denis, II, 56, 347.
Orderic Vital. Ce qu'il dit du luxe des dames de son temps, II, 257.
Ordoño IV. Vêtement d'honneur envoyé à ce prince par Al-Hakim II, I, 161, not. 1.
Orfévre anglais attaché au Mont-Cassin, II, 338. — Éloge des orfévres de cette nation au xrᵉ siècle, *ibid.*
Orfroi, I, 102, 103, 319; 326, en note; II, 22, not. 1; 190, en note; 221; 232, not. 2; 342, not. 5; 358, 363, 364; 368, not. 4; 370, 389, 476, 479. — Étymologie de ce mot, I, 327, en note. — Orfroi de tavelle, 467, 468.
Organsin, II, 7.
Oriande, Orienne. Robe, bliaut, tissé par une fée de ce nom, II, 78.
Orient. Étoffes de pays désignés par ce nom, I, 339, 340, 349; II, 466.
Oriflamme décrite comme étant de samit et de cendal, I, 199-201.
Orléans. Établissement de plusieurs ateliers de soieries dans cette ville en 1582, II, 281, 282. — Leur ruine, 290. — Extension rapide de la culture du mûrier dans cette généralité, 295.
Orléans (Le duc d'). Don à l'abbaye de Saint-Denis des riches vêtements laissés par une duchesse d'Orléans, II, 180, not. 1. Voyez *Charles duc d'Orléans*.
*Ormesino, ormisino*, espèce d'étoffe, II, 241, 302, 472.
Orties (Toiles d'), II, 207, not. 3.
Ostade, étoffe de laine, II, 235. — (Demi-), *ibid.*
Ostans (Jean). *Le Trésor des Patrons*, II, 376.
Osterin, osterine, étoffe de pourpre, I, 258; 326, en note; 372, not. 1.
Oswald, roi de Northumbrie. Présents de soieries à l'église d'York, I, 66. — Étendard de pourpre et d'or placé sur son tombeau, 139,
*Otâbi*. Étoffes de soie et d'or fabriquées à Bagdad, I, 245.
Othon. Réputation de richesse de cet empereur, source à laquelle on peut la rapporter, II, 105, en note.
Othon, roi des Romains. Samit offert au maître-autel de Saint-Ouen de Rouen, I, 173.
Othon (S.). Présents envoyés à cet évêque

par le duc Boleslas et autres, II, 327.
Othon de Friesingen. Récit de la fondation de la manufacture de soieries de Palerme, I, 73. — Passage relatif au sac d'Almeria et de Lisbonne au XIe siècle, 287; II, 442, 443.
Otrante. Étoffes de cette ville, I, 340, 341; II, 133.
Ours représentés sur d'anciennes étoffes, II, 208, not. 9.
*Outre Ensagne* (*Pale d'*), I, 339.
Outre-mer. Étoffes de pays désignés par ce nom, I, 344; II, 173, not. 2 et 3.
Ouvrage d'angles. Valeur de cette expression, II, 342, not. 5.
Ouvrage sarrasin. Manteau, étoffes, étole d'ouvrage sarrasin, II, 70; 121, not. 3; 354, 359.
Ouvrière en soie à Paris au XIIIe ou au XIVe siècle, I, 94, 96.
Ouzoun-Haçan. Combats entre ce personnage et un autre nommé *Chas-Marathes*, retracés sur un tapis, II, 388, not. 4.
Oxai, espèce d'étoffe orientale, I, 362, not. 1.

## P

Pachymère. Mention de splendides étoffes, I, 44, 48, 296.
Padoue. Ce que Jacques le Saige dit de cette ville, II, 262. — Nombre des pièces de soie qu'elle achetait annuellement à Venise, 263. — Soie achetée à Padoue par les Bolonais et les Génois, 285.
Padri del comune, à Gênes. Étoffe de soie brodée que l'on voit dans cette maison, I, 188.
*Paenise*. Étoffes faites en pays sarrasin, I, 344.
Pagain (Pierre), marchand de soieries à Paris, en 1390, II, 470.
Pagart (Guillaume), brodeur à Paris, au XVe siècle, II, 365, not. 4.
*Poile, paille, pali*. Signification, emploi de ce mot, I, 274-276, 371.
*Pailes d'estame*, II, 1, 2.
Paine, panne, penne, étoffe de soie, II, 234; 297, not. 3; 298, en note.
*Pal, pallio, palo*. Étymologie de ces mots, I, 169, en note; II, 453.
Palay (Pastal de), marchand génois, II, 390.
Palerme. Fondation par le roi Roger d'une manufacture de soieries dans cette ville, I, 73. — Étoffes envoyées à Robert Guiscard par l'émir, 77. — Costume des dames, 79. — Samit de Palerme, 172. — Abondance de soieries dans cette ville, II, 76. — Palais tendu en soie, 133.
Paliot, espèce d'étoffe, II, 60.
*Pallium*. Sens étendu de ce mot au moyen âge, I, 275, en note; 293.
*Pallium triacontazimum*, espèce d'étoffe de prix, I, 14.
Palma Cayet (Victor). Évaluation des sommes annuellement exportées de France pour achat de soieries, II, 287, 288, en note.
*Palmât, palmât side*, espèce de tissu de prix, I, 264-267.
Palmes sur les anciennes étoffes de soie, I, 18.
Pampelyon, pampelune, espèce de fourrure, I, 111.
Pannemarie (Pietre), tapissier à Bruxelles, II, 385.
Pantol. Voyez *Guillaume Pantol*.
Paolo de Vérone, habile brodeur, II, 367.
Paon. Ouvrage de paon, I, 255. — Ouvrage de plumes de cet oiseau, 255, not. 7. — *Chapel de paon*, II, 41. — Drap d'argent plein d'yeux de queue de paon, 456.
*Paonazzo, pavonazzo*. Sens et étymologie de ces mots, II, 21, not. 11.
*Paonasce*. Exemples et signification de ce

mot, II, 21, 22, en note; 164, not. 3.
*Paonnacius de grana*, II, 38, not. 4.
Paons retracés sur d'anciennes étoffes, I, 15, 51, 53; 361, not. 3; II, 185, 221.
Papadopoulo-Vretos (André). Mémoire sur le *pilima*, II, 462.
Papebroch (Le P.). Son opinion sur la nature de l'étoffe appelée *baldinella*, II, 39; sur le *capellotus* ou *capellotum*, 40. — Explication du mot *sindon*, 249, not. 2. — Conjecture au sujet du *spaddrapore*, 252. — Son opinion sur l'étymologie de *broder*, 382.
Paradis. Pierres précieuses annoncées comme tirées des fleuves du paradis, II, 307, not. 2. — Étoffe apportée du paradis, 463.
Parc royal. Manufacture de soieries et d'or filé établie en cet endroit, II, 293, 297.
Pardessus (M.). Mémoire sur le commerce de la soie chez les anciens antérieurement au VIe siècle, I, 4, 5.
Parfaict (Claude), entrepreneur de la manufacture de soieries de la place Royale, anobli par Henri IV, II, 294.
Paris. Joyaux de cette ville, II, 62, en note. — Fabriques de tocques d'or et d'argent en 1585, 243. — Fabrique de soieries en 1602, par des ouvriers français, 292. — Extension rapide de la culture du mûrier dans la généralité, 295, — Écarlate et drap vert de Paris à Naples en 1295, 471. — Tissus, ou plutôt rubans, façon de Paris, en 1454, 475. — Fil de Paris, 481.
Pâris, montré par Homère assis sur un lit magnifique, II, 466.
Paris (M. Louis). Publication des anciennes tapisseries de Reims, II, 424.
— (M. Paulin) Explication du mot *constentinas*, I, 162, 163. — Étymologie du mot *auqueton*, II, 2. — Passage d'un Ms. qu'il attribue à Louis XI, 276, not. 1. Voyez *Mathieu Paris*.
Parri Spinelli. Sa sœur, excellente brodeuse, II, 367.
Parthes. Étoffes précieuses, habits rayés et enrichis d'or de ce peuple, I, 370.
Pascal. Dessin de parements et de voiles donnés par ce pontife, I, 23, 24.
Paschase (S.), diacre du siége apostolique. Dalmatique posée sur son cercueil, I, 153, not. 2.
Pasquier Grenier, marchand tapissier demeurant à Tournay en 1463, II, 397, not. 1.
Passements. Grande quantité de passements d'or et d'argent en France à la fin du XVIe siècle, II, 288.
Passion (Représentation de la) sur d'anciennes étoffes, I, 24; II, 190, en note; 361, 362. — Sur des tapisseries, 385, 434. — Sur des orfrois, 479.
Pastoret (M.), cité et réfuté, II, 258.
Patras. L'archevêque Antelme s'engage à faire envoyer annuellement un samit à l'abbé de Cluny, I, 186.
Patriarche (La salle du), suite de tapisseries de l'inventaire de Charles V, II, 389, not. 1.
Pau (Tapisseries appelées *les Devises de*), II, 403, en note.
Pauchin, ville de Chine signalée par Marco Polo comme fabrique de soieries, I, 263, not. 3.
Paul (S.). Trait de sa vie retracé sur d'anciennes étoffes, I, 26. — Son portrait, 27. — Tapisseries de son histoire, II, 485.
Paul, pape. Don d'une pièce de *storax* au roi Pépin en 757, I, 9.
Paul III. Chape destinée à ce pape, II, 367.
Paul Aurélien (S.), premier évêque du diocèse de Léon. Son étole, II, 448, 449.
Pavie. Étoffes de cette ville, I, 341.
*Pavonatius*, *pavonazzus*. Exemples et sens de ces mots, II, 21, not. 11; 474. Voyez *Paonazzo*.

Pawmpilyon, pawpillon, espèce de fourrure, I, 111.
Paynet (Alexandre), brodeur de Louis XIII, etc., II, 366, 378.
Pays-Bas. Marchands italiens d'étoffes de soie dans cette contrée, I, 256.
*Pecten*. Sens de ce mot, II, 360.
*Pectineum opus*, II, 360.
Pèdre le Cruel (D.). Ceinture magique donnée à ce prince par sa maîtresse, II, 77.
Pedro de Luna (D.), archevêque de Saragosse. Draps d'or et de soie apportés, en 1327, à l'infante Léonore, I, 298.
Peigne dans le dessin des anciennes étoffes, II, 186.
Peinture murale, répandue en Orient, II, 153, 154. — En Occident, 154-156.
Peito (Poitou). Vin de ce pays, II, 64.
*Pelle*. Sens de ce mot en ancien anglais et en vieux français, II, 456.
Penthésilée. Histoire de cette héroïne sur un tapis, II, 392.
Pépin. Il reçoit, en 757, une pièce de *storax* du pape Paul, I, 9.
Perault (Jehan), brodeur du roi à Amboise, II, 367.
Pere Gualter. Sa requête au roi d'Aragon, I, 321, 322.
Perino del Vaga, fréquemment avec des brodeurs, II, 367.
Perles. Robes, habits, objets d'ameublement, semés de perles, II, 111, not. 2; 463.
Perreux (Jean), habile brodeur, II, 377.
Perroches (Marguerite), femme de Guillaume Parfaict, l'un des entrepreneurs des manufactures de la place Royale, II, 294.
Perroquet, chargé par Louis XI de veiller sur les ouvriers en soie de Lyon, II, 273.
Perroquets retracés sur d'anciennes étoffes, II, 124, 125, en note; 361, not. 2.
Pers (Drap), de pers, I, 341; II, 161.
Persans. Supériorité de leurs brodeurs, II, 273.
Perse. Manche de soie brodée en or et en cheveux par la fille d'un roi de ce pays, I, 103. — Étoffes de Perse envoyées à Nâsser-Mohammed, sultan d'Égypte, 280. — Tapis envoyés au khalife de Cordoue en 950, 287, en note. — Étoffes, soieries de Perse, 315-317, 341; II, 58, en note; 323, 324, 328. — Siglaton, velours, I, 234; II, 210, 211, en note. — Étoffes de Frise envoyées au roi de Perse par Charlemagne, I, 317, 318. — Tapis de Perse, II, 420; fabriqués en France, 413-415. — Brocart de Perse, 452. — Tente précieuse d'un roi de ce pays, 458. — Espèce d'étoffe, I, 342.
Pérugin. Nom de sa Sainte Catherine tracé sur la guimpe du personnage, II, 119.
Pétra. Tombeau de cette ville appelé *Trésor de Pharaon*, II, 459.
*Pfelle* (adj. *pfellin*), mot allemand équivalant à notre ancien substantif *paille*, I, 349, 350.
Pharaon (Draps de), I, 342 — (Trésor de), 342, not. 2; II, 459.
Pharasmane, roi d'Asie, envoie à l'empereur Adrien de riches chlamydes, I, 1, en note.
Phéniciennes effilant des soieries, II, 6.
Phéniciens. Étoffes de ce peuple apportées en Flandre, I, 235. — Tapisseries phéniciennes ou puniques mentionnées par Athénée, II, 419, en note.
Philippe Ier, roi de France. Son corps enveloppé de bandelettes de soie, I, 124.
Philippe Auguste. Offrande d'une pièce de soie sur l'autel de l'abbaye de Saint-Denis, I, 175. — Édit somptuaire de ce prince, II, 159.
Philippe le Long. Sa cotte de sacre, I, 110.

Philippe de Valois. Cendaux fournis pour ses obsèques, I, 212.
Philippe, archiduc d'Autriche. Grande exposition des tapisseries du château de Blois à l'occasion de son passage en 1501, II, 399.
Philippe II, roi d'Espagne. Tapisseries envoyées à ce prince par un sultan turc, I, 99.
Philippe de Champagne, signalé comme ayant fait des cartons de tapisseries, II, 485.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il entre à Dijon en 1440, avec le roi des Romains, sous un poêle de drap d'or, I, 129, 130, en note. — Don d'étoffes de prix à des églises, 256.
Philologie (Les noces de) brodées sur une aube, II, 346.
Phocas. Voyez *Nicéphore Phocas*.
*Phrygianus, phrygio, phrygianius*. Sens de ces mots, II, 332.
Phrygien (Art), art de la broderie, II, 336.
Phrygiens. Invention de la broderie attribuée à ce peuple, II, 332.
*Phrygius* (broderie), I, 327, en note.
*Picote*, espèce de satin, II, 299, not. 3; 303.
*Pictus*. Exemples de ce mot employé dans le sens de *brodé*, II, 331, 334; 344, not. 2; 356, not. 1.
Piémont. Costume et équipage d'une princesse de ce pays, II, 262, not. 3.
Pierre (S.). Trait de sa vie retracé sur d'anciennes étoffes, I, 26. Son portrait, 27. — Sujets de son histoire destinés à figurer sur une chape de Paul III, II, 367.
Pierre VII, évêque d'Auxerre. Il donne à l'église de Sens un drap de soie et d'or, en place de chape, II, 116, not. 2.
Pierre Damien. Il s'élève contre le luxe des chambres à coucher de ses contemporains, II, 132.
Pierre de Vraux, de Montpellier, marchand de soieries d'Edward IV, II, 310.
*Pilima*, espèce de feutre en usage chez les anciens, II, 462.
Pin. Pommes de pin représentées sur des étoffes, II, 161, not. 3.
Pindare. Ses Olympiques imprimées sur taffetas blanc, II, 464.
Pisans. Importation en Angleterre des riches productions de l'Orient, II, 307. Voyez *Pise*.
*Piscinia*, II, 114, not. 2. Voyez *Piscis*.
*Piscis*, tissu de prix, I, 13.
Pise. Présents considérables de soieries à l'église de cette ville, I, 184. — Tributs de soieries payés à l'évêque et à la république par Manuel Comnène, 188. — Commerce de soieries à Pise, perdu au milieu du XIVe siècle, 280. — Marins de Pise, II, 129, not. 2.
Pisidie. Bonté de sa cochenille, II, 24, not. 1.
Placidie. Suaire de Saint-Germain dû à cette princesse, I, 43.
*Plaisance* (*Touaille, touaillette de*), II, 188, 467.
Plaisance en Lombardie. Futaine de ce pays, I, 211.
Planche (François de la), célèbre tapissier, II, 421. — Tapisseries du cardinal Mazarin faites à la Planche, 422, en note.
Platon, cité par un trouvère, I, 134. — Tel le cite qui ne le vit jamais, II, 446.
Plaute. Citation d'un passage de cet auteur à propos de la pourpre d'Alexandrie, II, 10.
Plessis-lez-Tours. Festin donné au château de ce nom, en 1577, II, 284.
Pliat, plyat, espèce d'étoffe, I, 222, 267; II, 71, 72, en note.
Plicque (Émaux de), II, 466.
Pline l'Ancien. Ce qu'il dit de l'invention des étoffes d'or et d'argent, I, 1, en note. — De la cochenille, II, 24, not. 1.
Plitte (Or de), II, 466.

Ployés. Tissus distingués par cette épithète, I, 270, 271; II, 457.
*Plumaria* (*Ars*), *plumarium opus*, II, 336.
Poêle. Signe de puissance et de souveraineté, I, 128-130. — Usage d'en étendre un sur les époux pendant la célébration du mariage, 178, en note.
*Poindre* (piquer), dans la composition du mot *courte-pointe*, II, 477.
Point, point coupé, de Gênes [1], de Flandre, II, 376, 379, 479.
Poires retracées sur d'anciennes étoffes, II, 190, en note. — Chambre de l'hôtel de Bohême appelée *les Poires*, 482.
Poissons retracés sur d'anciennes étoffes, I, 37; II, 164, not. 1; 360, not. 4.
Poitiers. Ancienne manufacture de tapis et de tapisseries dans cette ville, I, 71. — Extension rapide de la culture du mûrier dans la généralité, II, 295. — Charte de 1188 relative à la foire de Poitiers, 461. Voyez *Saint-Hilaire*, *Saint-Porchaire*.
Polémon. Son ouvrage sur les étoffes des Carthaginois, I, 312, 313.
*Polimitum* (*Opus*), II, 344, not. 3.
Pollaiuoli (Antonio). Cartons de cet artiste pour un ornement destiné à l'église de Saint-Jean de Florence, II, 367, not. 4.
Polonais. Luxe de ce peuple au moyen âge, II, 326-328.
Pommes, pommettes d'or retracées sur d'anciennes étoffes de soie, I, 17, 18; II, 185, 204, 229, 230.
Pont (Du), ouvriers en tapisserie, II, 410, not. 2. — (Pierre du), 417, 418, 421.
Portinari (Thomas), banquier florentin, II, 311, not. 2.
Portraits de Dieu et des saints retracés sur d'anciennes étoffes, I, 27. — Des princes et autres, 21. — Des évêques, 28. — Ressemblance des portraits brodés, II, 354, 355.
Portugais. Luxe d'habits dans l'armée de D. Sébastien en Afrique, II, 304.
Portugal. Abondance de soieries dans ce pays à la fin du XVI^e siècle, II, 304.
Pottier (M.). Description des vêtements impériaux de Nuremberg, I, 83, 84. — Observation sur un émail exécuté d'après une étoffe, II, 124, 125.
Poudré, *pulverisatus*, expression usitée dans la broderie, II, 361.
Pouille. Commerce des soieries perdu en ce pays au milieu du XIV^e siècle, I, 280.
Poules retracées sur d'anciennes étoffes, I, 50, 51.
Pourpre, espèce d'étoffe, I, 61, 175; 181, not. 4; 184; 189, not. 1; 207, 293; 339, en note; 355; 362, not. 1; II, 7-19; 29, not. 1; 149, 328, 333, 334, 338. — Pourpre impériale, I, 64. — De Tyr, 225. — A Venise en 1248, 87, not. 1. — Ensevelissement dans un linceul de pourpre, 116, not. 1. — Tapis de pourpre, 209. — Pourpre d'Almeria, II, 8. — Alexandrin, alexandrine, 9, 10, 86. — Probienne, 9. — Variété de la pourpre, 11. — Couleurs diverses de cette étoffe pendant le moyen âge, 11-13; 71, en note. — Pourpre enchantée, 74. — Célébrité de la pourpre de Tarente dans l'antiquité, 257, 258, en note; 307, 308. — De Mélibée, 146, 330. — De Gênes, 460. — Robe de pourpre de Jésus-Christ, 463. — Drap d'or de pourpre, 482. — Ouvrage de femme, I, 102; II, 350.
Pourpre, porprin. Exemples et sens de ces adjectifs, II, 16, 17, en note; 458.
Poussines (Le P.). Explication du mot *blatta*, I, 9; 359, not. 2.

[1] Le point de Gênes était surtout en vogue à la fin du XVII^e siècle, on le voit par une anecdote rapportée par Saint-Simon (ann. 1704; tom. IV, pag. 286).

*Povoloka*. Sens de ce mot russe, II, 320, not. 1.
Présentation de Jésus-Christ au temple, scène retracée sur des vêtements d'autel donnés par le pape Léon III, I, 23. — Tableau fait à l'aiguille, représentant cette scène, II, 356.
Preux (*Ystoire* des neuf) retracée sur une tapisserie, II, 397.
Prevost (A. le). Observation sur les ornements d'une fenêtre de Saint-George de Bocherville, II, 123, 124.
— (Jehan), habile brodeur du xv^e siècle, II, 365, not. 4.
Primaticcio (Francesco). Tentures dessinées par ce peintre, II, 408.
*Primavera, drap de seda primvert*, espèce d'étoffe de soie à fleurs, II, 303, 475.
*Prince* (*Le Livre et forest de messire Bernardin*), II, 468.
Prince Guillaume, marchand de Lucques et bourgeois de Paris, I, 212.
*Pro* (*De*), sens de cette expression, I, 247, not. 3.
*Pro fedata*, II, 5. Voyez *Proserica*.
Probienne (Pourpre), II, 9.
Processe (S.), martyr. Son portrait retracé sur d'anciennes étoffes, I, 27.
Properce. Ce qu'il dit des étoffes attaliques, I, 2, en note.
Provence. Prix de la soie de ce pays en 1345, I, 96.
*Proserica*, espèces d'étoffes, II, 5.
Proserpine. Description de sa robe par Claudien, II, 81. — Broderies exécutées par cette déesse, 333, 334.
Prostituées. Interdiction à celles de Londres, en 1352, de porter coiffure autre que d'étoffe rayée, I, 364. — Vêtues de taffetas couleur de feu, du temps de Shakspere, II, 239. — Interdiction à celles de Livonie des bijoux et des parures permises aux autres femmes, 326. — Leur costume, chez nous, au xvi^e siècle, 472.
Provins. Biffes de cette ville à Naples en 1295, II, 471. Voyez *Saint-Quiriace*.
Prudence (S.). Son lit, ou plutôt son tombeau, décoré d'étoffes précieuses, I, 138.
Psyché (Tapisserie de) au garde-meuble de la couronne, II, 485.
Ptolémée Philadelphe. Tapisseries puniques qui décoraient sa tente, II, 419, en note.
Pudsey (Hugh), évêque de Durham, mort en 1194. Chasubles décorées de griffons trouvées dans son mobilier, I, 15, not. 1. — Aubes de soie bleue décorées d'aigles et de lions, 48.
*Pulvinarium* (*Opus*), II, 360, 361.
Purgatoire d'amour, sujet d'une ancienne tapisserie, II, 407.
*Purpura, purpel* (pourpre), I, 60, not. 1; 67, en note; 87, not. 1; 251, not. 2; II, 7, not. 2; 13, not. 6; 226, not. 2; 252, not. 4; 307, not. 2; 460.
*Purpuraria* (*Ars*), II, 339, not. 2; 344, not. 3.
*Purpurela* (pourpre), II, 19, en note.
Puy en Velay. Ms. de Théodulf conservé dans cette ville, I, 67. — Sa manufacture de dentelles antérieure à Louis XIII, 479.
Pyrée, ou autel du feu, retracé sur un ancien tissu du Mans, I, 40.

## Q

*Quadruplum*, *quadrapulum*, *quadrapola*, espèce de tissu de prix, I, 10.
Quamokau, II, 171. Voyez *Camboca*.
Quantin (M.), archiviste du département de l'Yonne, mentionné comme ayant fourni des renseignements pour ces Recherches, II, 447, en note.
Quantorbie. Chapelle de Saint-Thomas de Canterbury conservée dans la cathédrale de Paris, II, 358, not. 4.
Quartaige (Œuvre de), I, 312, en note.
Quartel d'outre-mer, espèce d'étoffe, II, 175, not. 2.

Quartelle de Lucques, espèce d'étoffe, II, 176, en note.
Quein. Voyez *Caen*.
Queintise. Passages où se trouve ce mot, II, 352, not. 2.
Quenain, habile brodeur du XVII^e siècle, II, 378.
Quentin (Jean), marchand lucquois demeurant à Gênes, II, 177.
Querins (Tapis), II, 414, 415. Voyez *Cayrins*.
Queutes (Courtepointes), II, 143.
Queutz, nom d'un architecte dans une ancienne chanson de geste, II, 155.
Quibelot de Lyon, marchand de Paris. Fourniture de couvertures de chevaux, II, 272, en note.
Quilles (Drap d'or fait à), II, 187.

## R

Rabelais. Tentures décrites par cet écrivain, II, 402.
Racamas, racaniaz, étoffe brodée, II, 182. Voyez *Ricomas*.
Radegonde (Sainte), ensevelie dans de la toile cirée, I, 118, en note.
*Raffata*, espèce d'étoffe de soie, II, 337.
Raies dans le dessin d'anciennes étoffes, I, 362-364, 367, 368; 370, not. 6; II, 305.
Raine (James). Histoire de la découverte et description des reliques de saint Cuthbert, I, 35-38.
Rainse, auteur de la cotte de Gérard de Nevers, II, 100.
Raisins figurés sur l'un des vêtements de saint Cuthbert, I, 37.
Ramé (M.). Lettre sur le pourpoint de Charles de Blois, II, 449, 450.
*Ranzal*, espèce d'étoffe, I, 223.
Raoul de Coggeshale. Passage de cet écrivain expliqué, I, 352, not. 1; II, 444.
Raoul de Dicet. Passage relatif aux étoffes précieuses d'Espagne en 1184, I, 293.
Raphaël. Signature de certains de ses tableaux sur la robe des personnages, II, 119. — Tapisseries exécutées d'après des cartons dus ou attribués à ce peintre, 386, not. 1; 396, not. 2; 423, 485. — Autre tapisserie faite par un Flamand, son élève, 421, not. 4.
*Ras, raso, rasus, raz* (satin), II, 182, not. 5; 183, en note; 222, 223, 470, 474. Voyez *Aceytuni*.
Raschid-Abdallah Haroun. Voile de kabaty offert à la Kabah, I, 282. Voyez *Haroun-el-Raschid*.
*Rascia, rascetta*, serge de soie, sergette, II, 302.
Rasis. Éloge des manufactures d'Almeria, I, 290.
Rasmussen. Dissertation sur le commerce entre l'Orient et le nord de l'Europe, II, 64.
Rataz, espèce d'étoffe, II, 182.
Ratcanu, altération de *racamas*, II, 336, not. 5.
Ratisbonne. Étoffe donnée par saint Henri à l'église de cette ville, I, 34; II, 477.
Raymond de Cornille, évêque de Cahors. Legs de son lit à un hôpital, II, 144, not. 3.
Rayons de soleil dans l'ornementation des étoffes, II, 185.
Razel, espèce de drap de laine, II, 302, en note.
Reafan, nom de l'étendard des Danois, II, 347, 348.
*Real* (*Poille, pale*), espèce d'étoffe, I, 354.
Rédet (M.), archiviste du département de la Vienne, remercié comme ayant fourni des renseignements pour ces Recherches, II, 447, en note.
Recamatori, surnom de la famille Nanni, à Udine, II, 369.

Récamier. Signification de ce nom, II, 369, not. 4.
Reggio. Velours de cette ville, II, 212. — Son revenu annuel par le commerce des soieries au XVIe siècle, 264.
Régis (S. François) prédit le rétablissement de la manufacture de dentelles du Puy, II, 479, 480.
Regnault, marchand d'étoffes de soie, d'or et d'argent, à Paris, en 1691, II, 479.
Regnobert (S.). Ses ornements, I, 58, 271.
Reims. Serges, toiles de cette ville, I, 97, not. 3; 98; II, 184, en note.
Reinaud (M.). Chasuble de la cathédrale de Coire, montrée à ce savant, I, 58, 59, en note. — Publication et traduction de l'inscription arabe du manteau de Nuremberg, 75, en note.
Reine (Sainte). Son tombeau décoré d'un poêle, I, 138, not. 1.
*Relation de l'île de Bornéo*, par Fontenelle, imprimée sur soie, II, 464.
Remacle (S.). Ses ornements, I, 57.
Rembert (S.), archevêque de Brême. Voile étendu sur sa sépulture, I, 143.
Remi (S.) enseveli dans des tissus de prix, I, 136. — Vers en son honneur inscrits sur un coussin de soie, II, 113. — Son suaire orné d'une inscription, *ibid.* — Ornements de son tombeau, 123.
— archevêque de Lyon. Nappe brodée donnée à ce prélat, II, 463.
Renaud de Montauban (Les Enfants de), scène de roman retracée sur un tapis, II, 392.
René François. Voyez *Binet* (*Étienne*).
*Rennestöwlæ*, toiles de Reims en suédois, II, 318, not. 2.
Reno. Travaux hydrauliques sur ce ruisseau en 1367, destinés au nettoyage du fil de soie, I, 88.
Résurrection (Représentation de la) sur d'anciennes étoffes, I, 24.
Rhin (Toiles d'outre-), I, 324, not. 2.
Ribaudequin, ribaudoquin, *ribadocchino*, espèce d'étoffe et machine de guerre, I, 256; II, 456, 457.
Riccio (Emmanuel), marchand italien, obtient de François Ier l'entrée en franchise d'un certain nombre de pièces de velours, II, 283.
*Riccio*, sorte de velours ras, II, 302. — *Riccio sopra riccio*, espèce de velours fort riche, *ibid.*
*Ricello*, espèce d'étoffe, II, 302.
Richard (Le B.), abbé de Saint-Vanne de Verdun. Sa tombe couverte d'une étoffe de prix, I, 142.
Richard Cœur de Lion. Étoffes envoyées par Tancrède à ce prince, I, 81. — Offrande à Saint-Edmond de l'étendard d'Isaac, roi de Chypre, 139, not. 3; 184. — Ordonnance relative aux fraudes du commerce des étoffes, II, 299. — Attaches d'un sceau de ce prince décorées d'une inscription, 350, 351.
Richard de Bordeaux, roi d'Angleterre. Son corps placé sur un char couvert de baudequin noir, I, 133.
Richardi, société de marchands lucquois qui opérait au XIIIe siècle, II, 311.
Richelieu (Le cardinal de). Son témoignage touchant la beauté des étoffes de Tours, II, 297.
Richesse. Description de la robe de ce personnage allégorique, II, 85.
Richlin. Beau voile, ouvrage de cette femme, II, 346.
*Ricomas*, espèce d'étoffe, sans doute brodée, I. 369. Voyez *Racamas*.
Rideaux ou voiles d'autel. Disposition du dessin qui les décorait, I, 23, not. 2.
Rigaud (Eudes), archevêque de Rouen. Défense aux religieuses de s'occuper de travaux d'aiguille, II, 349.
Rigioli, banquier, faisait le commerce d'étoffes d'Italie en 1691, II, 475.
Rigobert (S.). Chapes données à l'église N. D. de Reims, I, 359, not. 1.
Ris (Manteau du roi), I, 105.

*Rizo*, espèce d'étoffe, II, 206, not. 8.
Robe sans couture, vêtement attribué à J. C. et conservé dans l'abbaye d'Argenteuil, II, 96-98, 463 [1].
Robert, roi de France, offre de précieux vêtements sacerdotaux à l'église de Saint-Jean d'Angeli, I, 8. — Étoffes de soie envoyées à ce prince par l'empereur Constantin, II, 56, not. 2. — Chasuble de pourpre et aube données à Saint-Florent de Saumur, 149.
Robert de Cerbon, vêtu de camelot, II, 49. — Discussion au sujet d'étoffes, entre lui et le sire de Joinville, 162.
Robert, duc de Normandie. Soieries données à ce prince par l'empereur d'Orient, I, 309.
Robert Guiscard. Étoffes envoyées à ce duc, I, 77, 310. — Largesses de tissus de prix envers l'église du Mont-Cassin, 174.
*Robes de soie* (*Vêtir*), expression synonyme d'*être fils de prêtre*, II, 158, not. 4.
Rocca dei Panni. Origine de ce nom, I, 78, en note.
Rocher, habile brodeur du XVIII^e siècle, II, 377.
*Rodat*. Sens que Raynouard donne à ce mot, I, 363, en note.
*Rodinum*, tissu de couleur rose, I, 12.
Roé (rayé). Exemples de ce mot, I, 362, 363; II, 138, not. 3; 141.
Roger, ermite. Sa tombe couverte d'une tenture de soie, I, 145.
Roger I^er. Expédition en Grèce, I, 73. — Manteau offert à ce prince, 75, en note; 84. — Décoration du palais de Palerme au couronnement de ce roi, II, 132, 133.
Rois représentés sur un drap d'or de la cathédrale de Beauvais, II, 199, not. 2. — Sur des étoles de Hugh Pudsey, évêque de Durham, 287, not. 1.
Roland, chevalier du cycle carolingien. Son corps enveloppé de cuir, I, 116, not. 2.
Roland de la Platière. Son article sur les dentelles, II, 379, 380.
Romain. Voyez *Jules*, *Lucas Romain*.
Romanie. Étoffes de ce pays, I, 258; 295, not. 4; 471. — Ruine du commerce des soieries au milieu du XIV^e siècle, 280. – Tapis, II, 148. —Chape à prélat ouvragée de Romanie, 363. — Broderie, 369, 370. — Œuvre, ouvrage de Romanie, 370. — Nom de *France* donné à ce pays, *ibid.*
Rome, fournie de pourpre par la Grèce vers 1202, I, 61. — Commerce des soieries perdu dans cette ville au milieu du XIV^e siècle, 280.
Ronsard. Vers de ce poëte sur l'édit somptuaire de 1550, II, 268, 269.
Rosamonde, maîtresse de Henri II, roi d'Angleterre. Son tombeau couvert d'un drap de soie, I, 140.
Rosat, espèce d'étoffe, I, 351.
Rose, couleur exclusivement affectée aux femmes nobles, I, 248, en note.
Rose (Roman de la) représenté en tapisserie, II, 397, 407.
Rosebeke. Tenture représentant la bataille de ce nom, II, 393, 398.
Roses retracées sur d'anciennes étoffes, I, 18, 23; 361, not. 2; II, 164, not. 1; 172, not. 3; 190, en note; 230; 263, not. 4; 393, 394, 481 [2].
Rosetti (Gioanventura). *Plictho de larte de tentori*, etc., II, 474.

[1] Pendant que Timur-Bek était à Damas, les ouvriers en soie lui firent une robe tissue de soie et d'or sans couture, qu'un biographe du conquérant qualifie d'ouvrage merveilleux. Voyez *Ahmedis Arabsiadæ Vitæ et rerum gestarum Timuri... Historia*, edid. S. H. Manger, Leovardiæ, 1772, tom. II, pag. 98; et *Histoire du grand Tamerlan*, traduit par P. Vattier, liv. V, pag. 163.

[2] Aux passages que nous avons cités on en peut joindre un autre d'un ancien roman, où il

Roudabeh. Mention d'ornements brodés de la main de cette princesse, II, 373, not. 2.
Roues retracées sur d'anciennes étoffes, I, 15, 16, 53, 54; 361, not. 2; 362, not. 1.
Rouge, couleur de deuil, II, 20, not. 1.
Roum (Grèce). Brocart, satin, étoffes du pays désigné ainsi par les Arabes et les Persans, II, 57, 68, en note; 222.
Rousset, espèce d'étoffe, II, 61, 62.
*Roy* (rayé), dessin du tartaire, II, 168.
Royale (Place). Manufactures de soieries établies en ce lieu par Henri IV, II, 293.
Rubans, I, 101; II, 306.
Russes. Marchand russe offrant en vente un manteau précieux, II, 64. — Négociants russes à Constantinople en 955, 319. — Rapports entre les Grecs et les Russes au moyen âge, 319, not. 2. — Commerce de soieries des Orientaux avec les Russes, 476.
Russie. Étoffes, cendal de ce pays, I, 209, 313-315. — Martre zibeline de Russie, 232. — Commerce et usage des tissus précieux dans ce pays, II, 319-328.

## S

Saba (La reine de) représentée sur une table d'autel, II, 364.
Saban, endroit proche de Bagdad, où l'on confectionnait des voiles appelés *sabaniet*, I, 352.
*Sabana*, *savana*, *savane*, *sabanilla*. Sens de ces mots, I, 353, 354.
*Sabaniet*, *sabanon*, *sabanum*. Origine et sens de ces divers mots, II, 444.
Sabina, habile ouvrière, II, 112.
Safran employé par les dames, II, 450.
Sagittaires représentés sur d'anciens tapis, II, 149.
*Saia*, *saya*, *sayal*, *sayalete*, espèces d'étoffes, II, 248; 299, not. 3.
Saianfu, cité de Chine signalée comme fabrique de soieries, I, 263, not. 3.
Saiete, sayette, espèce d'étoffe, II, 235, 247, 248.
*Saietta* (sergette), II, 247.
Saige (Jacques le). Détails sur la production de la soie et des étoffes en Italie, au xv^e siècle, II, 261, 262.
Sainctot, entrepreneur des manufactures de soieries de la place Royale, anobli par Henri IV, II, 294. — Autres individus du même nom en 1621 et 1698, 474.
Saint-Alban. Présents de soieries à cette abbaye par divers, I, 183. — Chasuble du pape Adrien que l'on y conservait, II, 55.
Saint-Amans de Rodez. Extraits d'un ancien inventaire de cette église, II, 53, not. 4; 54, 55.
Saint-André (Le maréchal de). Sa tapisserie de Scipion dans les appartements du cardinal Mazarin, II, 421, not. 4.
Saint-Apollinaire *in Classe*, église de Ravenne. Antique chasuble que l'on y conservait, I, 29.
Saint-Arnoult de Metz. Chasubles de soie de cette abbaye, I, 86; II, 113, 114.
Saint-Augustin de Canterbury. Corps saints de ce monastère ornés d'étoffes précieuses, I, 126. — Donation par Ethelbert I^er, roi de Kent, de vêtements reçus de saint Grégoire le Grand, 179, 180. — Ornement appelé *Florie*, II, 55, 56.
Saint-Chamond (Rubaniers de), II, 381.
Saint-Chaumont (Hôtel de), local de la

est encore question d'un roi vêtu d'une cotte « de samyt blanc estincellée de rosettes d'or. » Voyez *la treselegante... Hystoire du... roy Perceforest*, etc., nouvellement imprimé à Paris, mil .v. cens .xxxj., vol. I^er, chap. xliiii, feuillet .xxxviii. recto, col. 2.

première fabrique de dentelles à Paris, II, 380. — Lieu de retraite pour quelques filles, 381, 480.
Saint-Denis (Église de) construite et décorée par Dagobert de riches tentures, I, 7. — Ses tentures de soie au XIII^e siècle, *ibid.*, not. 3. — Gratifiée d'étoffes d'or et de soie par Philippe Auguste, saint Louis et les exécuteurs testamentaires de Henri V et de Charles VI, 145, 175, 185. — Ornement donné par la reine Adhélaïs, II, 56.
Saint-Emmeran de Ratisbonne. Présents d'étoffes à ce monastère par l'empereur Arnould, I, 181. — Chasuble donnée par saint Henri, II, 477.
Saint-Esprit. Sa représentation sur une tapisserie, II, 385.
Saint-Étienne, à Lyon. Nappe d'autel brodée, conservée dans cette église en 1671, II, 463.
Saint-Étienne en Forez. Augmentation de sa population par le moyen des soies, II, 381, not. 1.
Saint-Évroult. Don de soieries fait à cette abbaye, I, 183.
Saint-Florent de Saumur. Ancienne manufacture de tapis de cette abbaye, I, 71. — Ornements sacerdotaux, tapis que l'on y conservait, II, 149.
Saint-Gal. Tisserands et brodeurs de cette abbaye, II, 346. — Ouvrages au métier et à l'aiguille exécutés pour elle par des femmes du monde, *ibid.*
— (Le moine de). Récit d'un bon tour de Charlemagne, I, 59. — Anecdote sur la simplicité de costume de cet empereur, 65.
Saint-George de Bocherville. Ornements de deux fenêtre sde cette église, II, 123.
Saint-Germain des Prés. Étoffe de soie et d'or exhumée d'un tombeau de cette abbaye, I, 49.
Saint-Gilles. Roues tracées sur les grands cercueils déposés autour de l'église de ce lieu, I, 54.
Saint-Hilaire de Poitiers. Lions représentés sur un chapiteau de cette église, II, 128, not. 3. — Beaux ouvrages de broderie ancienne que l'on y conservait, 365, not. 4.
Saint-Honorat. Roues tracées sur l'un des sarcophages chrétiens exhumés près de cette église, I, 54.
Saint-Jean d'Angeli. Précieux ornements donnés à l'église par le roi Robert, I, 8.
Saint-Jean à Madrid. Décoration de cette église en 1623, II, 387, 388.
Saint-Julien du Mans. Tentures données à cette église, I, 63, not. 1. — Étoffes précieuses qui lui étaient destinées, 183.
Saint-Laurent de Gênes. Tribut de soieries payé à cette église par les empereurs grecs, I, 188; II, 386, not. 1.
Saint-Louis des Français, à Rome. Tentures de cette église en 1608, II, 386, not. 1.
Saint-Marcel. Les premiers drapiers établis à Paris habitent ce quartier, II, 24, not. 2. — Ses fabriques, 296.
Saint-Martin de Tours. Procès entre le chapitre de cette église et la commune, II, 295, not. 2.
Saint-Martinel, église de Rome. Tunique et robe de Jésus-Christ que l'on y montrait, II, 462.
Saint-Merry (Tapisserie de), II, 409-411.
*Saint-Mexme de Chinon* (*La Chape de*), brochure de M. V. Luzarche [1], I, 50, not. 1.
Saint-Michel de Bordeaux. Inscription sur la robe d'un personnage sculpté, II, 119. — Inscription satirique de cette église, 120.

[1] Cette brochure a reparu sous ce titre : *La Chape de saint Maxime ou saint Mexme de Chinon*, etc. Tours, imprimerie-librairie de J. Bouserez, 1863, grand in-8°, de 34 pages, plus deux planches, dont l'une en couleurs.

Saint-Michel du Mont. Ornements de saint Éloi que l'on y conservait, II, 450.
Saint-Omer. Draperie de cette ville, II, 62.
Saint-Paul (François de Bourbon, comte de). Son nom multiplié sur son costume, II, 118.
Saint-Paul de Londres. Calice grec, châsse d'argent de cette église, II, 101. — Débris des ornements de saint Edmond que l'on y conservait, 452.
Saint-Pierre de Batz. Étole de saint Paul Aurélien que l'on y conserve, II, 448, 449.
Saint-Pierre de Gand. Baldaquin de Lucques donné à cette église par Philippe le Bon, I, 256.
Saint-Pierre de Rome. Pièces d'étoffes offertes à cette église par l'empereur Justinien, vêtement d'autel dont l'enrichit le pape saint Zacharie, I, 7. — Dalmatique impériale que l'on y conserve, 55, 56.
Saint-Pierre de Troyes. Coussin de soie conservé dans cette église, I, 53.
Saint-Pierre le Vif, à Sens. Chasuble de saint Ebbe, que l'on y conservait, I, 57, not. 3.
Saint-Porchaire de Poitiers. Lions représentés sur le portail de cette église, II, 128, not. 2.
Saint-Quentin. Camelin de cette ville, II, 50.
Saint-Quiriace de Provins. Chasuble conservée dans cette église, I, 56, 57, en note.
Saint-Rambert-sur-Loire. Chasuble de cette église, I, 48.
Saint-Riquier. Tentures et tapis de cette abbaye, I, 71, not. 3.
Saint-Sernin de Toulouse. Chasuble de saint Dominique conservée dans cette église, I, 52.
Saint-Taurin d'Évreux. Châsse de cette église, II, 123.
Saint-Thierri de Reims. Chasuble donnée à cette abbaye par l'abbé Étienne de Maligny, II, 363.
Saint-Victor. Convoi d'un religieux de cette abbaye représenté sur un parement d'autel, II, 478.
Sainte-Chapelle. Peinture murale de cette église, II, 450.
Sainte-Hélène. Voyez *Hélène* (*Ste.*).
Sainte-Marie (Monastère de), à Jérusalem, I, 60. — *ad Præsepe*, à Rome. Don d'un vêtement d'autel à cette église par le pape saint Adrien, I, 7.
Sainte-Marie d'Ierocomata. Propriété de ce prieuré de Morée remise, en 1210, à l'abbaye de Cluny, avec un tribut annuel d'un beau samit, I, 187.
Sainte-Trinité de Caen. Vêtements légués à cette abbaye par la reine Mathilde, II, 358, not. 1.
Saints couronnés (Les Quatre). Leurs portraits retracés sur d'anciennes étoffes, I, 27.
Saladin. Tapis de pied en soie dans sa tente, II, 141, not. 4.
Salamandre. Pan de tente, manteau faits d'étoffe du poil de cet animal, II, 89, 92. — Épisode relatif aux salamandres et au tissu fait de leurs plumes, 90.
Salamanque. Chemises brodées des femde cette province, II, 256.
Salle (Andrieu de la), brodeur à Paris en 1409, II, 478.
Salomon. Renom de ce prince pour ses œuvres d'art et ses richesses [1], II, 102-104. — Recettes qu'on lui attribuait, 104, en note; 147, not. 1. — Sa

[1] « L'an quatre-vingts treize, dit El-Makin, Tarec fit la conquête de l'Andalousie et du royaume de Tolède, et apporta au vali fils d'Abdulmelic la table de Salomon fils de David, composée d'un mélange d'or et d'argent avec trois bordures de perles. Voyez Elmacin, تاريخ المسلمين... *id est*, *Historia Saracenica*, etc., ed. Thoma Erpenio. Lugd. Batav.,

représentation sur une table d'autel, 364.
Samachi. Soie de cette localité, I, 316, not. 1.
Samadan, espèce d'étoffe, I, 259, 260; II, 57, not. 3.
Samet, samit, samiz, samys, forte étoffe de soie, I, 107-113, 115-117, 126, 128; 129, not. 3; 131, 158-165, 170-173, 186, 187, 189, 195, 200; 203, not. 1; 206, 223, 232, 237, 254, 260, 265; 272, not. 3; 273, not. 1; 285; 326, en note; 357; 361, not. 2; 365, not. 3; II, 7, 14; 17, en note; 45, en note; 69, 130, 141, 162, 171; 175, not. 2; 227, 263; 265, not. 2; 266, not. 2; 363.—Vêtement ainsi nommé de l'étoffe dont il était fait, I, 111.
Samit, samite, sammet (velours), I, 164, 167, 170, 171, 190-192; 351, en note.
Samin, I, 113; 195, not. 2. Voyez *Samet*.
Sammât, espèce d'étoffe, II, 57, not. 3.
Samos, nom de cette île donné comme source à celui du samit, I, 164.
*Sampdalum*, *sandallum*, *sandalum*, II, 471. Voyez *Sendapillum*.
Samsarage, II, 45, 46, en note.
San Marco, en Sicile. Abondance de la soie récoltée dans ce pays, I, 76, not. 4.
Sanchez (D. Thomas). Son opinion sur la signification d'*escarin de pro*, I, 248.
*Sancti Martialis* (*Opus*), art de l'émailleur, II, 337, not. 4.
Sandal, I, 219; II, 266, not. 2; 454, 455. Voyez *Cendal*.
Sandoval. Son opinion sur l'identité du cendal et du taffetas, I, 200.
Santarem (M. le vicomte de), cité et combattu, I, 287, en note.
Sapience, nom d'un tapis de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, II, 385, not. 3.
Sara (Dominique de). *Livre de lingerie*, II, 376.
*Saracenorum*, *saracenum* (*Opus*), II, 105, en note; 360.
*Saracenum*, espèce de voile, II, 257, not. 1.
Saragosse. Draps d'or et de soie de cette ville, I, 293, 294.
*Sarantasmum*, espèce d'étoffe ou de tapis, II, 357, not. 1.
*Sarcenet*, espèce d'étoffe, II, 225, not. 4; 306, 312.
*Sarcile*, *sarcilis*, *sarcilus*, espèce d'étoffe en usage du temps de Charlemagne, II, 78, not. 1.
Sardaigne. Mauvaise qualité de sa cochenille, II, 24, not. 1.
Sardis. Soie, étoffes de cette ville, I, 342, 343.
Sarrasins. Réputation des musulmans pour leur habileté dans les arts, II, 65, en note.
— (Draps), I, 343. — Lettres, ouvrage de sarrasin, II, 121, not. 3; 229.
*Sarrazinoise* (*OEuvre*), II, 354. Voyez *Saracenorum*, *saracenum* (*Opus*).
*Sarsani*, espèce d'étoffe, II, 306, not. 4.
Satalieh. Étoffes de soie brûlées au sac de cette ville en 1361, I, 279, not. 3. — Sa manufacture d'armes citée par un romancier, II, 228.
Satanin, satarin, sathanin, soubdanain, soubdanin, soudanin, espèce de drap d'or, II, 172, en note; 227-229, 231, 364, 470, 471.
Satin, I, 325; II, 48; 136, en note; 177,

1625, p. 73, in-fol., lib. I, cap. xiv, pag. 72; et *l'Histoire mahometane*, etc., trad. par Me Pierre Vattier, pag. 77.

Voyez dans le tom. XXII de l'*Histoire littéraire de la France*, pag. 328, 329, la description d'une coupe de l'ouvrage le plus merveilleux, que *rois Salemons ot faite menouvrer*, et que Lambert d'Oridon offre à Auberi le Bourgoing, dans le roman de ce nom.

181, 201; 214, not. 1; 220; 225, en note; 232, not. 2; 234, not. 4; 246, not. 2; 259; 265, not. 2; 276, 279, 282, 284, 290-293, 298, 299, 305, 306, 312, 324; 326, not. 1; 368, not. 2; 386, not. 1; 390, not. 4; 393, 469, 470, 471, 481. — (Demi-), espèce d'étoffe, 178, not. 1; 226, 227, 379, 402. Voyez *Bruges* (*Satin de*).

Saumur. Voyez *Saint-Florent*.

Saussay (André du). Étymologie d'*ormosino*, II, 241.

Sauveur (Nativité du) représentée sur des parements d'autel, des rideaux et des voiles, I, 23.

Savary. Ce qu'il dit des tripes, II, 251.

Savoie. Revenu de la douane de ce pays à la Suze, à la fin du XVI^e siècle, II, 288.

Savon (Manufacture de) à Chaillot, II, 297.

Saxon le Grammairien. Mention d'une cotte d'armes enchantée, II, 462.

*Saye* (soie), I, 371; II, 36, 246, 402, 472. — Bas de saye. Sens de cette expression, 472.

Saye de Caen, espèce d'étoffe, II, 471.

Sborowski (Samuel). Sa toilette funèbre, II, 326.

*Scaramanga*, *scaramangum*. Sens de ces mots, I, 246, 247, en note.

Schannat. Description de l'étole de saint Martin, II, 112, not. 2.

Schata, ville d'Égypte. Célébrité de ses étoffes, I, 280-282.

Schröder (Joh. Henr.). Son mémoire sur le luxe de Magnus Smek, II, 318, not. 2.

*Sciamito*, I, 193, not. 1. — Signification de ce mot, 168, 198.

*Sciamitum*. Voyez *Exametum*, *Samit*.

Scipion l'Africain. Tapisseries représentant ses victoires, II, 400-402; 421, not. 4.

*Scutlatæ* ou *scutulatæ vestes*, *sericum scutelatum*, I, 54; II, 360, not. 3.

Sébastien (D.), roi de Portugal. Luxe de ses soldats, II, 304.

Sébastien (S.), martyr. Son portrait retracé sur d'anciennes étoffes, I, 27.

Sebile, nom d'une héroïne de roman et de Séville dans nos anciens poëmes, II, 105, en note.

*Seda*. Chambre ainsi appelée, II, 137, not. 2.

*Segri*, *sirgo*, espèce d'étoffe, II, 236.

*Seignori*, *signori* (*Drap*, *paille*), I, 348, not. 1.

Sellier (Jean le), marchand de Troyes. Proposition d'établir en France une fabrique de satin de Bruges et de damas caffards, II, 469.

Semblançay (Jacques de Beaune, seigneur de) relève la manufacture de Tours, II, 280.

Sémiramis. Courtine envoyée à cette reine, II, 147.

*Sendapillum*, espèce d'étoffe, II, 232, 471.

Sendats, sendaux (cendaux), II, 43; 264, not. 1.

*Sendell*, I, 204. Voyez *Cendal*.

Senduc. Voyez *Tenduc*.

Sens. Voyez *Colombe* (*Ste*), *Ebbe* (*S.*), *Gautier Cornut*, *Pierre VII*, *Thomas Becket*.

Sep, nom que les Bretons donnent à un poisson, I, 134, not. 1.

*Seray*, II, 35, not. 1.

Sères. Opinion de Klaproth touchant leur identité avec les Chinois, I, 3. — Étoffes apportées à Constantinople qui en venaient, 42, not. 2. — Autres importées en Flandres, 235.

Serge, I, 97, 99; II, 232, 233, 259, 290; 297, not. 3; 299, 302. Voyez *Serica Remensia*.

*Serica Remensia*. Véritable sens de cette expression, I, 97. — Signification de *serica* dans Martial et dans la vie de saint Ermenfred, II, 47, en note.

Σηρικὴ. Sens de ce mot dans Procope, II, 47, en note.

Serlio (Sébastien), peintre et architecte ordinaire de François I^er, directeur de

la manufacture de tapisseries de Fontainebleau, II, 406, 407.
Serpents retracés sur une ancienne étoffe, II, 172, not. 3.
Serpillière. Sens de ce mot, II, 31.
Serres (la Chine), I, 313.
Serres (Olivier de). Évaluation des sommes annuellement exportées de France pour achat de soie et de soieries, II, 287, en note. — Ses rapports avec Henri IV, 291, not. 3.
Serviettes ouvrées, II, 256, 257; 369, not. 6; 478.
Servius, cité pour son étymologie d'*aulæa*, I, 1, en note.
*Seta*. Exemples et signification de ce mot, I, 164; 361, not. 2; 365, not. 3; II, 165, en note; 245, not. 1.
*Setunis*, espèce de soieries, II, 213, not. 4.
Séville. Description de figures de sa cathédrale vêtues de *valdoque* et de *turques*, I, 258. — Prospérité de l'industrie de la soie dans cette ville au XIIIe siècle, 295. — Règlements de ses manufactures, 296. — Défense aux fabricants de soieries de gommer leurs étoffes, II, 299, 300. — *Primavera* de Séville, 303.
Shakspere. Passage de cet écrivain relatif à une erreur populaire sur la teinture écarlate, II, 412, not. 2.
Sibmacher (Johann). *Neues Modelbuch zu Kupfer gemacht*, etc., II, 479.
Sibylle (Portrait d'une) sur satin blanc, II, 397. — *Istoire des sibilles* sur une tapisserie du château d'Amboise, 398.
Sicile. Production et mise en œuvre de la soie dans ce pays, I, 82, not. 1; II, 450. — Coutume des Normands de cette île de couvrir de toile cirée les visages des morts, I, 118, en note. — Abondance de soieries dans ce pays, 183. — Son commerce de soieries perdu au milieu du XIVe siècle, 280. — Son revenu annuel par ce commerce, II, 264. Voyez *Palerme*, *Roger*.
*Siclát*, *siclátoun*, *sidjlat*, *sekerlat*, *sekirlat*, *sekirlath*, *sekillath*, I, 234, not. 2. Voyez *Siglate*.
Sie, siie (Bliaut de), I, 348, not. 1.
Sigard, ermite. Sa tombe décorée d'une tenture de soie, I, 145.
Sigebert. Un des chefs de l'armée de ce roi met la main sur le poêle du tombeau de saint Denis, I, 135.
Sigismer, vêtu de soie, I, 68, not. 1.
Sigismond. Ouvriers tapissiers amenés par cet empereur en Hongrie, II, 404.
Siglate, siglaton, sisclaton, syglaton, forte étoffe de soie, I, 109; 115, not. 4; 117; 203, not. 1; 220-223, 285; 314, en note; 364; II, 38, 89. — (Feutre de), I, 229, en note; 355.
Sigurd Porca. Vêtement de soie de ce prince, I, 141, not. 3.
Siklatoun de Bagdad, I, 233. Voyez *Siclát*.
Silfori, sifori, riche tissu, I, 12.
Silius Italicus. Mention des étoffes attaliques, I, 2, en note.
Silvestre (S.), pape. Prohibition des étoffes de soie et de couleur pour la célébration de la messe, I, 14, not. 1. — Son portrait retracé sur d'anciennes étoffes, 28.
*Silvestre* (*Sericum*), *silvestris* (*color*), II, 463.
Simon de Montfort. Ses guerriers vêtus de siglaton, I, 224.
Simonne de Gaules, habile brodeuse du XVIe siècle, II, 365.
Simuel (D.), ministre de D. Pèdre le Cruel. Abondance de draps d'or et de soieries trouvés dans sa maison, I, 298.
Sin. Voyez *Tchin*.
Sinagons, enchanteur musulman. Étymologie de son nom, II, 75, not. 2.
Sindal, I, 205. Voyez *Cendal*.
*Sindon*. Sens de ce mot dans l'antiquité et le moyen âge, I, 158, 159, en note; II, 249, not. 2.
Singlaton, I, 220; 295, not. 4. Voyez *Siglate*.

Sinzigius (S.) Son portrait retracé sur d'anciennes étoffes, I, 27.
Siradj-Eddin Omar ben al-Wardi. Éloge du commerce et de la richesse d'Almeria, I, 290.
Sire, Syre (Syrie), I, 348, not. 1.
Sirènes dans une broderie, II, 373.
Sirius, archevêque de Canterbury. Don d'étoffes à l'abbaye de Glastonbury, I, 275, en note.
Smek. Voyez *Magnus Smek*.
Soie. Sa rareté en France au XIVe siècle, I, 96. — Célébrité de celle d'Aumarie, 286. — De Grenade, 287. — Interdite aux ecclésiastiques, II, 47, en note. — (Drap de), espèce d'étoffe, 230, 231, 263. — (Bas de), 266, 267. Voyez *Allemagne*, *Irlande*, *Tours*.
Soldaia (Sudak), entrepôt de soieries, I, 314; II, 458.
Soliman le Grand Son tombeau couvert d'un châle de cachemire, I, 148, not. 2.
Soliman II. Présents d'étoffes envoyés et reçus par ce prince, II, 210, not. 2. — Il emmène de Tauris des familles d'ouvriers en soie, 211, en note. — Sa retraite devant Vienne représentée sur une tapisserie, 398. — Sa bière couverte d'étoffes de prix, 452. — Bords de la mer couverts de soieries à son retour à Constantinople, 465.
Sore d'amours. Chemise de soie, cousue et brodée en cheveux par cette héroïne, I, 104.
Sosipolis. Vêtement de ce héros relevé d'étoiles, II, 15.
Soudan, nom de peuple, II, 228, 229.
Souliers. Usage des souliers peints, ou brodés, de bonne heure général en Europe, I, 227, en note.
*Souvandiers*, *souvendier* (Pain), II, 444.
*Souvin* (*Paile*), I, 351, 352; II, 443, 444.
*Soyerie*. Sens de ce mot, I, 367, not. 3.
*Spaddrapore*, espèce d'étoffe, II, 252.
Spartien. Mention de l'envoi de Pharasmane à l'empereur Adrien, I, 1, en note.
Spinelli. Voyez *Parri Spinelli*.
*Spinsters* (fileuses), nom donné en Angleterre aux dames célibataires, II, 476.
*Stamesiricæ*, épithète par laquelle on désignait certaines étoffes de soie mélangées de coton ou de lin, II, 5.
*Stanze di Angelo Poliziano* (*Le*), imprimées sur soie, II, 464.
Stigand. Chasuble admirable donnée à l'église d'Ely, II, 340.
*Storax*, *pallium storacinum*, espèce d'étoffe de prix, I, 9.
Suaires attribués à Jésus-Christ, II, 93-95, 462.
Suarès. Sa dissertation *de Vestibus litteratis*, II, 463.
Suble, nom de la navette des tisserands dès le XIIIe siècle, I, 100, not. 2; II, 451.
*Subsericæ*. Étoffes appelées ainsi dans l'antiquité, II, 4, not. 2.
Suède. Commerce et usage de la soie dans ce pays, II, 318.
Sully (Max. de Béthune, duc de). Lettre de Henri IV à son ministre au sujet des manufactures de la place Royale, II, 293, 294.
Suze (La). Revenu de la douane de Savoie en cet endroit à la fin du XVIe siècle, II, 288.
Sverrer. Sépulture de ce roi décorée d'une draperie de soie, I, 141.
*Svistnoi plati*. Explication de cette expression russe, II, 323.
Sybile. Rideaux venant de cette reine, II, 105, 106. — Son nom souvent confondu avec celui de Séville, 105, en note.
*Syclatowne*, I, 231. Voyez *Siglate*.
Sydoine. Sens de ce mot dans notre ancienne langue, I, 159, en note. — (S.), suaire de Jésus-Christ, II, 93.
Syrie. Étoffes de ce pays, I, 347, 349; II, 148.

## T

Tabar, tabard, nom de la cotte des hérauts d'armes, II, 196, 197, en note.
Tabin, tabis, espèce d'étoffe, I, 244; II, 259, 323.
Tabisé (Drap), II, 452.
Tableaux mystiques retracés sur d'anciennes étoffes, I, 26. — Portatifs à l'aiguille, II, 384, 385.
Taffetas, I, 368; II, 48, 98, 201; 213, not. 4; 214, not. 1; 220; 225, not. 4; 234, not. 4; 237-240; 249, not. 2; 259, 260, en note; 275; 278, not. 1; 282, 284, 290; 297, not. 3; 298; 303, not. 2; 324; 326, not. 1; 342, not. 5; 379, 469, 481. — Volumes imprimés sur cette étoffe, 119, en note.
Tamerlan. Voyez *Timur-Bek*.
Tancrède. Étoffes envoyées à Richard Cœur de Lion, I, 81. — Description de sa tente, 334.
Tapis, II, 134. — Fabrication de tentures et de tapis en France aux xe et xie siècles, I, 71, 73; au xviie, II, 292. — Tapis de l'église de Saint-Arnoul, à Crespy, I, 17, not. 3. — Ras et veloutés de Babylone et d'Alexandrie, II, 146, not. 1; 413; 419, en note. — Du festin de Trimalcion, 334. — De Baeza, 384, 385. — Sarrazinois, 416. — Sardes ou de Sardis, 419. — Usage des tapis de Turquie chez nos ancêtres, 420. — Rues de Plesz ornées de tapis de Turquie en 1592, 465. — Fabrication de cette espèce de tapis à Paris à la fin du xive siècle, 391, 413-416.—Tapis de la Perse[1] et de la Chine, 420.— Tapis brodés interdits par saint Césaire aux religieuses vivant sous sa règle, 344, not. 2. - De travail lombard, 368. — Morts couverts d'un tapis, 451.
Tapisseries, I, 325; II, 130, 383. — Tapisseries d'Arras envoyées à Bajazet Ier, I, 97, not. 1[2]. — Du roi, II, 422, not. 1. — De drap d'or envoyées à Philippe II par un sultan turc, I, 99. — Exécutées d'après nature, II, 356. — Tapisseries à personnages du château d'Amboise en 1494, 396-398. — Tapisseries de Bergame, 469, 484[3]. —

[1] En lisant El-Makin, je trouve mention d'une tapisserie figurée, où il y avait le portrait d'un cheval et d'un homme dessus portant en tête un turban environné d'un cercle fort grand, avec de l'écriture en persan. Voyez تاريخ المسلمين... *id est, Historia Saracenica*, etc., ed. Th. Erpenio. Lugd. Batav., 1625, in-folio, lib. II, cap. xii, pag. 153; et l'*Histoire mahometane*, trad. par Me Pierre Vattier, pag. 163.

[2] Ces tapisseries durent tomber aux mains de son vainqueur. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'au mariage du petit-fils de Timur, on déploya à Canocal, près de Samarcande, des tapisseries merveilleuses, et particulièrement celle que ce prince avait prise dans le magasin de Bajazet, dont chaque pièce, dit un historien, avait de large près de dix coudées; on y voyait diverses figures, de plantes, de berceaux, de palissades, de serpents, d'oiseaux et de bêtes fauves, de personnages, de vieillards, de jeunes hommes, de femmes et d'enfants, avec des devises écrites en plusieurs langues. C'était, ajoute l'écrivain, une des merveilles du monde, et ce n'était rien d'en entendre parler, il fallait l'avoir vue. » Voyez *Ahmedis Arabsiadæ Vitæ et rerum gestarum Timuri... Historia*, edid. S. H. Manger, t. II, p. 414, 416; et *l'Histoire du grand Tamerlan*, etc., par Me Pierre Vattier, liv. VII, chap. vi, pag. 232, 233.

[3] Ailleurs, il est fait mention de tapisseries « de l'histoire de Bergame. » Voyez *Histoire des bonnes fortunes de M. le chevalier Brillantin*, parmi les *OEuvres badines complettes du comte de Caylus*, tom. X, pag. 47.

Tapisseries et tapis de l'hôtel de Bohême en 1403, 480, 481. — Tapisseries d'un château au xv^e siècle, 481, 482.
Tapissiers. Priviléges de ces ouvriers au Louvre et ailleurs, II, 411. — Leurs statuts et règlements, 416, not. 1.
*Tarantasmum*, espèce d'étoffe ou de tapis, II, 257, not. 1. Voyez *Sarantasmum*.
Tarente. Étoffes de cette ville, I, 341.
Tarquin l'Ancien. Son triomphe dans une tunique d'or, I, 1, 2.
Tars, tarse, Tharse (drap de), II, 164-166. — Situation du pays de Tharse, 166, 466.
*Tarsenus* (*Pannus*), II, 165, en note.
Tartaine, tartane, espèce d'étoffe, tartaire ou tiretaine, II, 169; 250, not. 1; 472.
Tartaire, tartre, espèce d'étoffe, II, 167, 342.
*Tartara*, *tartaricus* (*pannus*), *tartarinus*, *tartariscus*, nom d'une espèce d'étoffe, II, 167; 169, not. 9; 471.
*Tartaryn*, *tartryn*, espèce d'étoffe, II, 169.
Tarteron, espèce d'étoffe répandue en Angleterre, II, 312.
*Taulieles*, métiers à tisser, I, 94.
Taurin (S.). Sa châsse conservée à Évreux, II, 123.
Tauris. *Siclâtoun* fabriqué dans cette ville, I, 234. — Ses fabriques de soieries, 316.
Tavelle, orfroi de tavelle, I, 108, not. 2; II, 467, 468.
Tchin ou Sin, fils aîné de Japhet, inventeur de l'art de préparer la soie, I, 3, not. 2.
Tebas, ville célèbre par ses étoffes, II, 14.
Teinturiers. Époque à laquelle ceux de Lyon se forment en corps d'état, II, 271, not. 2 [1].
*Telæ Burgenzæ*, *telæ de Beme*, toiles de Bruges et de Reims à Naples en 1295, II, 471.
Télémaque. Maximes tirées de ce livre, etc., imprimées sur soie blanche et sur tabis rose, II, 464.
Temple. Saint Bernard reproche aux chevaliers de cet ordre leur luxe, I, 229, 230.
Tenduc, ville de Tartarie. Ses camelots, II, 44, not. 2.
Tennis, ville d'Égypte. Célébrité de ses étoffes, I, 280, 283. — Robes de Tennis, 311.
Tentures dans les rues, II, 129-132, 465.
Teodolin, Thadelin (Édouard), fameux marchand de soieries, I, 211, 212.
*Tercenal*, *tercenele*, *tercianela*, *terzanella*, *terzanello*, espèce d'étoffe, II, 213, 214, 471.
*Terciopelo*, velours, II, 140, not. 2.
*Tersenel*, espèce d'étoffe, II, 54.
*Tersonum*, espèce de tissu, II, 54, not. 2.
*Tesaile*, *Tesaille*, *Tesale*, *Tessaile*, *Tessala*, *Thesaile* (Thessalie), I, 331, 332. — *Uevre de Tessaile*, 331; II, 14.
Testament (Tapis de l'Ancien et du Nouveau) à l'hôtel de Bohême en 1408, II, 484.
*Tetrafolium*. Voyez *Molosericum tetrafolium*.
Thardwech, espèce d'étoffe représentant des scènes de chasse, I, 262; II, 148, 149, en note.

[1] Dernièrement, en recherchant, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, des renseignements sur la famille Canaye, j'ai trouvé les suivants, dont je ne veux pas faire tort au lecteur. Séverin Canaye, teinturier à Saint-Marcel, auquel en cette qualité Jean Niquet, bonnetier, fut condamné à payer, le 19 mars 1480, la somme de quatre-vingt-deux francs pour teinture de bonnets, est qualifié de *marchand bourgeois de Paris* par un acte du 16 septembre 1500, et on lui donne pour femme Marie-Mathurine Gobelin, fille de Jean Gobelin. Leur fils puîné, Jean Canaye, était teinturier au faubourg Saint-Marcel en 1536, et marié avec Marguerite Gobelin, fille de François Gobelin et de Geneviève le Bossu.

*Tharseium*, *Tharsis*, pays nommé dans l'Écriture, II, 466. Voyez *Tars*.
Thébains retenus en Sicile par Roger Ier, I, 74, en note.
Thélémites. Leurs chausses en écarlate *demi-graine*, II, 460.
Théodebert, fils de Chilpéric, enseveli dans ses plus riches habits, I, 154.
Théodora, femme de Justinien. Son portrait retracé sur d'anciennes mosaïques, I, 32.
Théodoric (S.), évêque de Metz. Sa chasuble, I, 57.
Théodose, empereur d'Orient. Ses robes de soie brochées d'or, I, 32.
Théodulf (Ms. de), conservé au Puy en Velay, I, 67. — Analyse des tissus qu'il renferme, 69, 70.
Theodwin, cardinal. Envoi d'un samit à Thomas Becket, I, 189, 190.
Thermes (Musée des) et de l'hôtel de Cluny. Débris d'étoffes que l'on y conserve, II, 452, 453. Voyez *Veau d'or* (*Adoration du*).
Thésée. Histoire fabuleuse de ce héros retracée sur des tapisseries de haute lisse, II, 391, 481, 482. — Salle de ce nom à l'hôtel Saint-Paul, 392, en note.
Thèses imprimées sur soie, II, 118, en note; 379.
Thibaut IV, comte de Champagne. Escarcelle attribuée à ce prince, II, 352.
Thibet. Vêtements de bougran de ses habitants, II, 34. — Camelots de ce pays, 44.
Thierri (S.). Son corps trouvé dans un habit de soie, I, 123.
Thomas Becket. Samit vert envoyé au bienheureux en 1170, I, 190. — Ses ornements sacerdotaux conservés à Sens, 57; 190, not. 2; II, 358.
Thomas d'Erceldoune. Costume de la reine des fées quand elle lui apparaît, I, 193.
Thomas Hélie, ou de Biville (Le B.). Ses ornements sacerdotaux, II, 361.
Thomassin (Matthieu). Description de l'oriflamme, II, 454.
Thopas (Sir). Chaucer le représente vêtu de siglaton, I, 224, 225.
Thou (Mgr de), évêque de Chartres. Don d'une tenture à sa cathédrale, II, 423. — Richesse de la maison de Thou en fait de tapisseries, *ibid.*, not. 2.
Thuisy, marchand de toiles et de dentelles, à Paris, en 1691, II, 479.
Tibère. Son entrée à Rome avec une robe de pourpre et une chlamyde étoilée d'or, II, 15.
Ticknor (George), auteur de l'*History of Spanish Literature*. Histoire de la soie mentionnée à la suite de son livre, I, 3, not. 1.
Tiercelin, tierchelin, espèce d'étoffe, I, 216, 217.
Tiercelin, tiersain (cendal); I, 215, 216; II, 213.
Tierchaines (Cottes d'armes), I, 216.
Tigre se mirant dans une fontaine, représenté sur une ancienne étoffe, I, 17.
Tilpin, archevêque de Reims. Sa chasuble, I, 58.
*Timit*, espèce d'étoffe, I, 193; 351, en note.
Timur-Bek emmène avec lui des familles d'ouvriers en soie après la prise de Damas, II, 211, en note. — Ses actions retracées sur un tapis, 388, not. 4.
*Tinsel*, espèce de brocatelle usitée en Angleterre, II, 307.
*Tiois* (*Pailes*), étoffes d'Allemagne, I, 324, not. 2; II, 245.
*Tiraz*, espèce de brocart. Manufacture de *tiraz* dans les palais des souverains musulmans, I, 75. — Ancien nom géographique emprunté à ce mot, 77, not. 2. — *Tiraz* avec inscription, 289.
Tire. Exemples et sens de ce mot, II, 3, 4, 130, 460.
Tiretaine, espèce d'étoffe, II, 237; 250, not. 1; 455. — (Serge de), 234.

Tissandière, tisserande, tisserandière. Choix à faire entre ces divers mots, II, 462.
Tissu (ruban), II, 306, not. 6; 475.
*Tissu, tissue, tissew*, espèce d'étoffe répandue en Angleterre, II, 306.
Titien. Tapisserie des travaux d'Hercule exécutée sur les dessins de ce maître, II, 421, not. 4.
Titus Vespasien. Tapisserie de la destruction de Jérusalem par ce prince, II, 400.
Toclenet, espèce de tissu, II, 54, 55, en note.
Tocque, espèce de gaze, II, 243.
Toile d'argent, II, 193; 234, not. 4; 288, 290, 323, 327. — Peinture sur cette étoffe, 421, en note.
Toile de Troyes pour broder, en 1454, II, 477.
Toile d'or, II, 187, 288, 290, 323, 327.
Toiles d'or et d'argent faux, II, 193.
Toilette. Descriptions de toilettes dans les anciens romans, II, 108, en note.
Toison d'or. Histoire de la conquête de Jason retracée sur une tapisserie de la cour de Bourgogne, II, 383.
Tôle. Étymologie de ce mot, II, 403, not. 1.
Tolède. Vêtement de saint Ildefonse conservé dans cette ville, II, 99. — Décoration du logement de l'élu, 136, 137. — Rizo de Tolède, 206, not. 8. — Damas, 218. — Velours, 260.
*Tolouse*. Voyez *Tuls*.
Tommaseo (M.). Erreurs commises par cet écrivain, II, 280, not. 3; 261, en note.
Tons, élève de Bernard van Orley, grand paysagiste, II, 485.
Toscans. Profits incroyables de ce peuple dans le commerce des soieries, II, 285.
Tosia, ville d'Anatolie. Camelots que l'on y fabriquait, II, 46.
*Touailles* mentionnées dans des inventaires anciens, II, 258. — Touailles, touaillettes de Plaisance, 467.
Toubeau (Jean). Proposition d'établir à Bourges une manufacture de tapisseries, II, 484.
Toulouse. Tapisseries de Behagle dans l'hôtel de ce nom, II, 422, not. 1.
Touneh, ville d'Égypte. Célébrité de ses étoffes, I, 281, 282.
Touraine. Mémoire de M. Champoiseau sur l'origine de l'industrie séricicole dans ce pays, II, 278, not. 2.
Tournelles. Manufactures de soieries établies sur les terrains du Parc royal des Tournelles, II, 293.
Tours. Soie de cette ville, II, 245, 246. — Tradition sur la priorité en date de sa manufacture de soieries, 270. — Fondation de cette manufacture, 278-280. — État de cet établissement à la fin du XVI^e siècle, 282. — Henri IV le soutient et le protége, 293, not. 1. — Prohibition des soieries étrangères, à la poursuite des marchands et ouvriers de cette ville, 294. Voyez *Grégoire de Tours*.
Tours sur d'anciennes étoffes, II, 237, not. 1.
Tourterelles représentées sur la porte du tombeau de saint Remi, II, 123.
Tragebodon. Redevance de soieries instituée en faveur de l'abbaye de Fulde, I, 189.
*Tramosericæ*. Étoffes de soie mêlées de coton ou de lin, II, 5.
*Transformatus*. Sens de ce mot appliqué aux habits, II, 59.
Transtamarre. Voyez *Henri de Transtamarre*.
Transylvanie. Robe de drap d'or offerte par un prince de ce pays à l'empereur d'Allemagne, II, 328.
*Trapetes*, espèce d'étoffe, II, 218.
Travaux d'Hercule retracés sur une tapisserie, II, 421, not. 4.
Trebellius Pollion. Mention du luxe d'Hérode fils d'Odenat, I, 335, en

note. — Ce qu'il conte d'un usage des femmes de la famille des Macriens, II, 333.
Treillis, espèce d'étoffe, II, 202.
Tremblai, sculpteur sous Henri IV, II, 410.
Trente (Bauduche), marchand de Lucques en 1412, II, 203, 204.
*Treslis*, I, 115.
Trévise. Nombre de pièces de soie achetées annuellement par cette ville à Venise, II, 263.
*Triacontasimum*. Voyez *Pallium triacontasimum*.
*Triblathon*, II, 7, not. 2.
*Triblattus*, espèce d'étoffe de trois couleurs, I, 11.
Trifoire (Façon de), II, 185.
Trimalcion. Tapis de son festin, II, 334.
*Trimitum*, espèce d'étoffe, I, 171.
Trinité (La sainte) représentée sur des ornements donnés par Charles VI au roi d'Angleterre, II, 363. — Atelier de tapisseries à l'hôpital de ce nom à Paris, 409.
Tripe (Tripoli), II, 249, 250. — Camelot de Tripe, 176, en note; 249, not. 3; 461, 466.
Tripe, trippe, espèce d'étoffe, II, 250, 251.
Tripoli. Grand nombre de métiers à soie de cette ville, II, 148, not. 1. Voyez *Tripe*.
Tristan le Léonnais. Son corps couché sur un samit et couvert d'une étoffe rayée, I, 128.
Trivulse (Jean-Jacques de). Luxe de soieries déployé à la fête donnée à Louis XII par ce seigneur, II, 262, not. 3.
Troie. Voile d'or sur lequel était représentée la ruine de Troie, I, 182; II, 340.
Troyes. Foire de cette ville, II, 62. — Manufacture de satins de Bruges et de damas caffards du commencement du XVII^e siècle, 291, 292. — Toile de Troyes pour broder, en 1454, 477.
Truie embrochée représentée sur un drap d'or de la cathédrale de Beauvais, II, not. 2.
Trumeau, habile brodeur du XVIII^e siècle, II, 377.
Tsars. Lettre de l'un d'eux enveloppée d'un morceau de drap d'or, II, 322. — Étoffe d'or employée dans leur mariage, 323, 324. — Abondance de toutes sortes d'étoffes dans leur palais, 324. — Tentes du tsar en étoffe de soie brodée de perles, 325.
Tubel, espèce d'étoffe, I, 53, 55.
Tule, tuly, espèce d'étoffe, II, 165, en note; 248, 249.
Tunique, tunicle, tenicle, tournicle, tunelle, thumule, nom de la cotte d'armes des hérauts, II, 196, en note.
Tunis (Tapisserie de la guerre de), II, 387.
Tunis. Fabrique de soieries de cette ville, I, 316; II, 190, en note; 211, en note.
Turato monte à Paris un établissement à filer l'or, II, 189, not. 2.
Turcomanie. Fabrication des soieries florissante dans ce pays, I, 316, 317.
Turcs enterrés avec des étoffes de prix, I, 152, en note. — Famille de brodeurs turcs donnée à Jean de Saintré, II, 371. — Ouvrages de broderie exécutés par des Turcs, 373.
*Turky* (*Opus*, *pannus de*), II, 165, en note; 175, not. 2; 176, not. 4.
Turpin. Son corps enveloppé de cuir, I, 116, not. 2.
Turqueti (Étienne), fabricant de soieries à Lyon en 1536, II, 270, 275.
Turquie. Étoffes d'or et d'argent communes dans ce pays, I, 98. — Camelot de Turquie, II, 46, 48, 292. — Draps, draps d'or, 175; 189, not. 2; 191, 324. — Velours, 210. — Tapis, 292. — Drap de Turquie en Angle-

. terre, 308. — Coussins ouvragés de Turquie, 372. Voyez *Tapis*.
Tydeus. Vertu merveilleuse de son oreiller, II, 86.
Tzimiscès (Jean), empereur d'Orient. Étoffes de Sères, ou chinoises, apportées à Constantinople, I, 42, not. 2.

U

Udine, en Frioul. Famille de brodeurs de cette ville, II, 369.
Ugolin de Bologne, pendu dans sa patrie pour avoir divulgué aux Modénois le secret des moulins à tordre, II, 301.
Uguccione della Fagiuola. Dispersion des ouvriers en soie de Lucques à la suite de la prise de cette ville par ce personnage, I, 89.
Ulysse. Manteau de ce héros décrit par Homère, II, 81.
Urbain V. Entrée de ce pape à Montpellier sous un superbe dais, I, 130; II, 109, en note — Offrande d'étoffes au service célébré pour lui dans cette ville, 146.
Urne portée par des griffons, dessin d'une ancienne étoffe, I, 38.
Ursin (S.). Sa chasuble, I, 56.

V

Vaga. Voyez *Perino del Vaga*.
*Valdoque*, espèce d'étoffe, I, 258.
Valencina en Belgique. Harlind et Reinula, abbesses de ce monastère, citées pour leur habileté dans tous les travaux de femme, II, 345.
Vallabrègue (Bern. de). *Odes prononcées par les Juifs*, etc., en 1775, imprimées sur satin blanc, II, 464.
Vallet (Pierre), brodeur, II, 406, not. 2. Voyez *Durand Vallet*.
Valois (Philippe de). Modes françaises sous son règne, II, 265, not. 2.
Van Orley (Bernard) peint de belles chasses pour Charles-Quint, II, 482. — Tapisseries qui lui sont attribuées, 484, 485.
Vanne (S.). Son tombeau décoré d'étoffes précieuses, I, 137.
Vasari. Mention de cartons exécutés pour Côme de Médicis et de l'introduction de l'industrie tapissière à Florence, II, 386, not. 1. — Il attribue à un Florentin une certaine manière de peindre sur étoffe, 468.
Vavassore, dit Guadagnino. *Esemplario di lavori*, II, 377.
Veau d'or (Adoration du), représentée sur une tapisserie du Musée de l'hôtel de Cluny, II, 396, not. 2.
Veaux représentés sur d'anciennes étoffes, I, 361, not. 2.
*Veissele de curs*, II, 64.
*Velarta*, espèce de drap, II, 224, not. 1.
*Velillo*, toile très-fine ornée de fleurs d'argent, II, 203.
*Velluto*, *velluts*, *vellutum*, velours, I, 168; II, 28, 29, en note; 43.
Velos, velous, velox, velus, draps de lit, I, 165, 166.
Velours, I, 70, 165, 325; II, 48, 180, 181, 183, 187-190, 201[1], 220; 225, not. 3;

[1] En dépit de ce que nous avons dit sur l'affectation exclusive du velours aux chevaliers, nous voyons, en 1384, Charles II, roi de Navarre, donner huit *belves* noirs à huit écuyers du prince son fils, pour célébrer son retour, pendant que celui-ci offrait à Sainte-Marie de Pampelune deux draps d'or du prix de quatre-vingt-seize livres. Voyez *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, por D. José Yanguas y Miranda. Pamplona, 1840, in-8°, tom. III, pag. 128.

234, not. 4; 238; 241, not. 4; 246, not. 2; 259, 260; 262, not. 3; 265, not. 2; 269, 273, 276, 279, 282-284; 297, not. 3; 298, 302, 304, 305, 314, 323, 324; 326, not. 1; 328; 342, not. 5; 363, not. 1; 364, 366; 368, not. 2; 386, not. 1; 389, not. 1; 393; 403, en note; 422, en note. — Drap d'or sur velours, 179, 181, 259, 469, 472, 473, 475, 478, 481. — Nez de velours, surnom d'un certain Chasteauneuf, 199, en note.

Velvet, velvett (velours), I, 193; II, 203; 213, en note; 225, not. 4.

Vendôme. Voyez *Mathieu de Vendôme*.

Vengeance de Notre-Seigneur. La Destruction de Jérusalem par Titus retracée sur une ancienne tapisserie, II, 400.

Venise. Fabrique de soieries de cette ville, I, 88; II, 262. — Son commerce en ce genre perdu au milieu du XIVe siècle, 280. — Marchands de ce pays à Lajazo, 329. — Étoffes de cette ville, 19, en note; 342, not. 5. — Pourpre, 18. — Drap d'or, 176, en note. — Satin, damas, taffetas, tabis, camelot, 259. — Terzanello, 471. — Ouvrage de Venise, 219. — Nombreux ateliers de soieries dans cette ville en 1518, 261. — Luxe de soieries déployé au bal donné à Henri III en 1574, 262, not. 3. — Débit de ses étoffes au XVIe siècle, 263, 264. – Ouvrières en dentelles venues en France sous Louis XIV, 381, en note. Voyez *Nicola de Venise*.

Vénitiens. En possession du secret de la pourpre, II, 18. — Établissement de fabriques de camelot en Arménie, 44. — Vénitiens à Bruges au mariage de Charles le Téméraire, 277. — Importation en Angleterre des riches produits de l'Orient, 307.

Vercelli (Madone de) attribuée à sainte Hélène, II, 336.

Verdure (Tapisseries de), II, 482. — Verdures de Flandre, espèce de tapisseries, 422, en note.

Vergé. Étoffes avec ce dessin, I, 364, 365, not. 3.

Vergieres (Jacquemin de), tapissier de haute lisse, II, 406, not. 1.

Vermendisiens (habitants du Vermandois). Leur costume dans l'*Histoire du Châtelain de Coucy*, I, 114.

Vernet (Le). Étoffe de soie avec inscription de l'église de cette localité, II, 121.

Vérone. Nombre de pièces de soie achetées annuellement à Venise par cette ville, II, 263. — Soie achetée à Vérone par les Bolonais et les Génois, 285. Voyez *Paolo de Vérone*.

Véronique, II, 93. — Enveloppe de cette relique en toile incombustible, 91. — Véroniques au moyen âge, 335, not. 3.

Verrier (François), tapissier flamand, II, 412.

Verrius. Mention de la tunique d'or de Tarquin l'Ancien, I, 1.

Vert, couleur des amants et de l'inconstance, I, 194. — Couleur des convives d'un festin donné par Henri III, en 1577, II, 284.

Vert (Drap) de Douai et de Paris à Naples en 1295, II, 471.

Verus. Voile tissu de lis de ce prince, II, 85.

Vespasien. Voyez *Titus Vespasien*.

*Vestes*. Voyez *Scutulatæ*.

Vêtement allégorique, II, 75, not. 1. — Vêtements impériaux conservés autrefois à Nuremberg, I, 82-85.

Vetes (André de), gardien de la teinturerie de Nicosie, en 1468, II, 45.

Veyrines (Peintures murales de la tour de), II, 59.

Vicence. Étoffes unies de cette ville, II, 260. — Nombre de pièces de soieries achetées tous les ans a Venise, 263. — Soie de Vicence achetée par les Bolonais et les Génois, 285.

Victor (S.), évêque de Ravenne. Son

portrait retracé sur des rideaux d'autel, I, 28.
Victor II, pape, déroge à la prohibition portée par saint Silvestre contre l'emploi des étoffes de soie et de couleur dans la célébration de la messe, I, 14, not. 1. — Ses ornements, 107.
Victor III. *Scaramangæ* d'empereurs laissés au Mont-Cassin, I, 247, not. 3.
Vierge (La Sainte). Sa figure sur d'anciennes étoffes, I, 27; II, 342, not. 6. — La robe sans couture de son fils et l'envoi de la tunique de saint Germain lui sont attribués, 98, 99. — *Ave, Maria*, brodé sur le bord de sa robe, 120. — Sa vie sur une chasuble, 363. — Sa mort retracée sur une table d'autel brodée, 364. — Voyez *Assomption, Manteau* et *Voiles de la Vierge*, *Notre-Dame* [1].
Vierges sages (Parabole des) représentée sur d'anciennes étoffes, I, 26.
Vigeois (Geoffroi, prieur du). Mention du luxe de son temps, II, 156; 159, not. 2.
Vignes retracées dans le dessin d'anciennes étoffes, I, 361, not. 2.
Vinciolo (Frédéric de). *Pourtraits pour les ouvrages de lingerie*, II, 376, 380, 479.
Vinisauf (Citation de Geoffroi de), I, 61.
Violateurs de tombeaux pendant le moyen âge, I, 150, not. 2.
Virgile. Mentions d'étoffes brodées dans ce poëte, II, 330-332. — Sens du mot *barbara* que l'on y trouve, 332.
Visconti (Jean-Galéaz). Échange de présents d'étoffes entre ce prince et Amurath, I, 98.
Vital (Saint-), église de Ravenne. Mosaïques qui y sont conservées, I, 31.
Vitré. Établissement d'une manufacture de soieries dans cette ville en 1476, II, 270.
Vladimir. Anciens costumes conservés dans une église de cette ville, II, 321, not. 2.
Voiles de la Vierge, reliques conservées à Chartres et ailleurs, I, 50.
Vouët (Simon), signalé comme auteur de cartons pour tapisseries, II, 485.
Vraux. Voyez *Pierre de Vraux*.
Vulcans (Vulcain), II, 73, en note.
Vulci. Vêtements trouvés dans les grottes sépulcrales de cette localité, I, 121.

[1] En 1467, la princesse de Navarre Doña Leonor, voulant manifester sa dévotion à la vierge Marie, et considérant les grandes indulgences qu'avait le monastère de Roncevaux pour toutes les personnes qui l'aidaient à continuer son hospitalité et ses œuvres de charité envers les pauvres pèlerins, lui fit don d'un bliaut à elle de brocart d'or, pour en faire un parement d'autel et un manteau pour la Mère de Dieu. Voyez une pièce des archives de Pampelune, citée dans le *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, tom. III, pag. 281.

D'autres documents cités dans cet excellent livre, revenu trop tard sous mes yeux, auraient pu fournir des indications pour ces Recherches. Ainsi, pag. 331, on lit qu'en 1391, le roi de Navarre Charles III donna ordre de payer trente-deux grelots ou sonnettes d'argent pour placer aux manches de sa houppelande; et auparavant, tom. Ier, pag. 526, je vois un ordre pareil, en date de 1395, relatif à six onces de feuilles d'or achetées pour les travaux de broderie de la fille aînée du même prince, dont la femme, Léonor, léguait, en 1414, à l'église de Sainte-Marie de Pampelune, trois draps d'or avec plusieurs autres objets de prix (*ibid.*, tom. II, pag. 121). Enfin on trouve dans le même répertoire les tarifs des droits qu'en 1360 on payait à Pampelune et à Sangüesa pour couvertures de soie et de lin, soie non ouvrée et bourre de soie, drap de soie, pourpre, drap d'or, chasubles, étoles, cendal, etc. Voyez tom. II, pag. 630, 632.

## W

Waguier (Nu), *armurier*, c'est-à-dire peintre d'armoieries, et brodeur du roi, II, 406, not. 2.
Walburge (Sainte-) d'Eischtaedt. Étoffe que l'on y conserve, I, 34.
Waltheof. Poêle de soie offert à son tombeau par sa femme, I, 140.
Wandrille (S.). Son corps retrouvé avec les vêtements dont il avait été revêtu, I, 156. — Vengeance qu'il tire d'une femme occupée à tisser le jour de sa fête, 274, not. 3.
*Waschi*, espèce d'étoffe fabriquée à Almeria, Malaga et Murcie, I, 288, 289, not. 1; II, 35, not. 1. Voyez *Oxsi*.
Weiss (M.). Erreur de cet écrivain au sujet de Barthélemi de Laffemas, II, 286, not. 2.
Wenceslas (Robe de drap d'or envoyée à), II, 76.
Wenrich (M.). Mention de son Histoire des Arabes en Italie, etc., I, 75.
Westminster. Chasuble de saint Dunstan conservée dans cette abbaye, II, 339, not. 3. Voyez *Mathieu de Westminster*.
Wibald, abbé de Corbey et de Stavelot. Samit envoyé à ce prélat par Manuel Comnène, I, 187.
Wiborade (Sainte). Chemises des livres de Saint-Gal confectionnées par elle, II, 346.
Willibald (S.). Ses ornements sacerdotaux conservés à Eichstaedt, II, 477.
Willibrord (S.), apôtre de la Frise, I, 124.
Willigis, archevêque de Mayence (Vêtement brodé de), I, 41, en note; II, 358.
Witlaf, roi de Mercie. Don d'un manteau écarlate ou de pourpre, à l'abbaye de Croyland, I, 181, 182, en note; II, 340.
Wolfgang (Étoffe que l'on suppose être la chasuble de saint), I, 17, not. 2; II, 477.
Wolfram d'Eschenbach. Description d'un lit décoré de *palmât*, I, 266.
Wulfran (S.). Son corps retrouvé avec les vêtements dont il avait été recouvert, I, 156.
Würtzburg. Voyez *Conrad de Würtzburg*.

## X

Xamellots. Droits d'entrée sur les camelots en Catalogne, II, 43.
*Xamit*, *xamitum*, I, 251, not. 2. Voyez *Exametum*, *Samit*, etc.
*Xerga*, *xerguilla*, espèce d'étoffe, II, 236; 299, not. 3.
Xyste. Vie et martyre de ce pape retracés sur une pièce de soie, I, 188.

## Y

Yahia, ou Jean, brodeur de Guillaume II, roi de Sicile, I, 80.
Yates (James). *Textrinum antiquorum*, I, 6, not. 1.
Yemeniz. Lambeau de drap d'or appartenant à cet amateur, II, 126.
Yezd, en Perse. Soies ouvrées de cette ville apportées en Russie, II, 476.
York. Décoration de l'église d'York du temps de Charlemagne, I, 72. Voyez *Egbert*, *Marguerite d'York*.
Ypres. Draps pers, ou bleus, brunette de cette ville, II, 62, 471.
Ysenbrun, espèce de tissu de laine, I, 273.
*Yspanie* (*Opus*), I, 365, not. 3.

## Z

Zacharie (S.), pape. Don à l'église de Saint-Pierre de Rome d'un vêtement d'autel orné de pierres précieuses, I, 7.
Zachée (Histoire de) retracée sur d'anciennes étoffes, I, 26.
*Zamelloit* (camelot), II, 44, not. 2.
*Zamellotum* (camelot), II, 28, not. 4.
*Zamor*, II, 114, not. 2.
Zanetti. Mention d'étoffes d'or et de soie à Venise en 1248, I, 87, not. 1.
Zante. Femmes de cette île habiles dans le tissage et la broderie, II, 74.
*Zarzahan*, espèce d'étoffe, I, 368, 369; II, 306.
*Zatabiz*, I, 244. Voyez *Tabis*.
Zatouin, zatouy, espèce d'étoffe, II, 171.
Zazamanc (Soie de), I, 60.
*Zenatum*, *zendalum*, II, 28, not. 2 et 4. Voyez *Cendal*.
*Zendado*, I, 218. Voyez *Cendal*.
*Zendale*, I, 213. Voyez *Cendal*.
*Zerbafteh*, riche brocart d'or de Perse, II, 465.
Zerbi. Manteaux des habitants de cette île, II, 461.
*Zetani raso* (satin), II, 222, 231.
*Zetonino*, espèce d'étoffe, II, 231.
Zizim. Tapisseries exécutées sous sa direction, II, 424.
Zoroastre. Traces de sa religion trouvées sur d'anciennes étoffes de soie, I, 40, 41.
Zurich. Manufactures de soieries dans cette ville antérieurement au XIVe siècle, II, 316. — Bannière donnée à cette ville par le pape Léon X, 366.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

## ERRATA.

Tom. II, pag. 35, lig. 1. *Lisez :* 892.
pag. 469, lig. 13. *Lisez :* Page 209, note 4.
pag. 484, en note. *Au lieu de*, Louis XV, *lisez :* Louis XIV.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9